



HAL
open science

Ludna et Asa Paulini, Deux étapes antiques du Val de Saône sur la route de Lyon (partiel)

Jean-Claude Béal, Catherine Coquidé, Richart Tenu

► To cite this version:

Jean-Claude Béal, Catherine Coquidé, Richart Tenu. Ludna et Asa Paulini, Deux étapes antiques du Val de Saône sur la route de Lyon (partiel). *Dara* 39, 2013. halshs-01966995

HAL Id: halshs-01966995

<https://shs.hal.science/halshs-01966995>

Submitted on 3 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Documents
d'Archéologie
en Rhône-Alpes
et en Auvergne*

DARA



LUDNA ET ASA PAULINI

DEUX ÉTAPES ANTIQUES DU VAL DE SAÔNE
SUR LA ROUTE DE LYON

Sous la direction de
Jean-Claude Béal, Catherine Coquidé et Richard Tenu

ALPARA – Maison de l'Orient et de la Méditerranée

I N T R O D U C T I O N

J.-Cl. Béal, J.-P. Bravard, C. Coquidé, A. Lavocat, A. Schmitt et R. Tenu

Le voyageur pressé qui, du nord, descend vers Lyon et le sud-est de la France par l'autoroute A6 (fig. coul. 1) fait parfois une halte sur l'aire de Patural à Saint-Georges-de-Reneins (Rhône). Il est à 420 km au sud-est de Paris, à 30 km au sud de Mâcon, et à une quarantaine de kilomètres au nord des faubourgs de Lyon ; il a aperçu la Saône sur sa gauche à quelques reprises, et ne cherche pas à apercevoir, à un kilomètre sur sa droite, la butte sableuse où le bourg de *Ludna* s'élevait au I^{er} siècle ap. J.-C.

Reprenant sa route sans savoir qu'elle est parallèle à celle que Rome ouvrit depuis Lyon vers le nord de la Gaule, il contournera Villefranche-sur-Saône et posera un instant les yeux, au kilomètre 431, sur « le Signe de l'Infini », œuvre haute de 25 m du sculpteur Martha Pan, à la séparation des autoroutes A6 et A46, sur la commune d'Anse (Rhône). Sur sa droite, entre les zones industrielles qui recouvrent aujourd'hui l'ancien méandre de Bourdelan, et les lotissements qui sortent de terre dans le coteau, il ne verra ni l'enceinte au bord de l'Azergues, ni le rebord de terrasse glaciaire où s'alignait une série d'habitats antiques, là où fut l'étape routière d'*Asa Paulini*.

C'est pourtant sur ces deux étapes que nous avons été amenés, par des chemins divers, à arrêter nos regards.

UN PROJET, DES MÉTHODES ET DES CADRES D'INTERVENTION DIFFÉRENTS

(J.-Cl. Béal, C. Coquidé, A. Lavocat et R. Tenu)

La publication du dossier « *Ludna* et *Asa Paulini*, deux étapes antiques du Val de Saône sur la route de Lyon » est le point d'aboutissement d'une démarche engagée il y a une décennie, quand l'un d'entre nous, qui entreprenait la fouille programmée de l'agglomération de *Ludna*, voulut mettre ses propres résultats en parallèle avec les découvertes qu'à la périphérie d'Anse les archéologues de l'Inrap commençaient à faire. Il paraissait en

effet légitime de comparer deux sites qui avaient le même statut d'étape dans les itinéraires routiers antiques, que desservait une même route, et qui, sans être au bord de la Saône, en était tous deux proches.

À partir de 2008, cette confrontation des données s'inscrit dans la forme administrative d'un projet collectif de recherches, soutenu par le Ministère de la Culture, l'Inrap et la mairie de Saint-Georges-de-Reneins.

Au-delà de l'échange d'informations sur les travaux en cours, il parut nécessaire aux acteurs de ce projet d'intégrer ces données nouvelles dans la trame plus large des découvertes faites au fil des siècles sur ces territoires. Certaines, majeures parfois, étaient restées inédites ou confinées dans le cadre de publications très locales, à la Grange du Bief par exemple, mais toutes contribuaient à donner du sens aux vestiges que révélaient les travaux des années 2000. Il était donc important d'associer des démarches diverses.

ENQUÊTES ET RECONSTITUTIONS D'ARCHIVES

Notre documentation est fondée sur des données recueillies entre les années 1730, pour les plus anciennes, et 2011, pour les plus récentes. Le recensement de la documentation originale disponible a donc constitué une part importante et variable du travail pour les fouilles antérieures aux années 1980. Cette documentation ancienne ne peut certes pas avoir la finesse des apports les plus récents : la qualification des hommes, l'appareil technique, l'ampleur des moyens budgétaires et du temps investis, ne sont pas les mêmes, et l'on percevra bien des différences à la lecture des chapitres successifs de ce travail ; mais, malgré ces limites, cette documentation constitue un fonds inestimable.

Aussi l'hétérogénéité assumée qui en résulte nous paraissait-elle nécessaire pour faire un état des lieux et caractériser les deux étapes de *Ludna* et d'*Asa Paulini*.

À Anse, cette documentation, qui concerne surtout la *villa* de la Grange du Bief et l'enceinte de Château Vieux, consiste principalement en plans généraux, dont les premiers, conservés à la médiathèque du Patrimoine à Paris, concernent l'aile occidentale de la *villa* de la Grange du Bief et sont dus, en 1845, à D. Chenavard et E. Rey, professeurs à l'École des Beaux Arts de Lyon (Lavagne, Tenu 1985). Pour les travaux plus récents

(années 1960 à 1980), nous avons obtenu, de différentes personnes, copies des plans originaux qu'elles conservaient dans leurs archives privées, quand, dans les archives des services de l'État, n'étaient plus conservés au mieux que des tirages en réduction. Ces documents étaient dus à des géomètres, J.-P. Rivoire et M. Chinal, ce qui en assure la bonne qualité.

À Saint-Georges-de-Reneins, nous savons que L. Foillard a fait élaborer deux plans successifs du site de *Ludna*, le « plan Jaquiôt » d'abord, puis le « plan Foillard », vers 1931, documents dont les auteurs ne nous sont pas connus, et dont les originaux ne sont pas localisés, avant que la synthèse des fouilles anciennes ne soit faite dans le « plan Mortamet » de 1939, dû à l'initiative de l'architecte des monuments historiques L. Mortamet (Béal 2007b).

En revanche, pour toutes ces opérations anciennes, les plans de détails sont à peu près absents, comme les relevés stratigraphiques. La couverture photographique, en noir et blanc est encore rare (fig. 1). Des fouilles de P. Wuilleumier à *Ludna*, nous n'avons retrouvé que quelques clichés ; les photographies sont un peu plus abondantes – quelques dizaines – pour les fouilles de R. Perraud à la Grange du Bief (AP Parizot, Perraud, Fraisse), et le corpus des diapositives prises par L. Fraisse en 1977-1978 sur ce même site n'atteint pas la centaine (AP Fraisse). Les illustrations des journaux (fig. 2) et des revues ne sont pas alors négligeables : deux des photos que nous connaissons des fouilles de L. Foillard ont été publiées dans une revue mondaine, *La vie Lyonnaise*, en 1930 (Ballofet 1930).



Fig. 1 - L. Foillard et M. Phillipon dégagent des blocs de grand appareil dans le secteur du sanctuaire de *Ludna* (cliché: P. Eymin, 1954, fonds de la Maison du Patrimoine de Villefranche-sur-Saône).



Fig. 2 - Anse, aile orientale de la villa de la Grange du Bief (salles n° 22 et 23). Cliché pris le 1^{er} novembre 1964 par P. Eymin, photographe du journal *Le Progrès* (fonds de la Maison du Patrimoine à Villefranche-sur-Saône, inv. n° EYM.64.0466).

Parallèlement, nous avons cherché à retrouver le mobilier découvert dans ces fouilles. À l'exception de la mosaïque aux proues de bateaux, pour laquelle J.-F. A. Peyré avait lui-même pris des mesures conservatoires et qui est aujourd'hui présentée à l'Archéothèque¹ du château des Tours à Anse, nous n'avons rien trouvé du mobilier entré dans la collection de cet érudit. À travers l'inventaire des collections du Musée municipal de Saint-Georges-de-Reneins (Buisson 1993), que nous avons repris, nous avons retrouvé quelques objets de *Ludna* passés entre les mains de L. Foillard ou P. Wuilleumier. À Anse, nous avons nous même assuré l'inventaire des collections déposées à l'Archéothèque ; la donation Parizot faite à la mairie d'Anse assure la conservation publique du mobilier des fouilles d'A. Parizot et R. Perraud, tandis que l'Archéothèque conserve quelques objets, des éléments architecturaux et les enduits peints des fouilles de L. Fraisse.

PROSPECTIONS PÉDESTRES ET SUBAQUATIQUES

Dès le commencement de nos travaux, il nous a paru nécessaire de faire le bilan des traces d'occupation antique connues autour des deux étapes routières de *Ludna* et d'*Asa Paulini*. Sans que nous nous engagions pour autant dans une démarche lourde d'analyse des territoires, qui n'était pas notre propos, nous souhaitions disposer d'un état des lieux sur les sites, le cours de la Saône et ses points de franchissement envisageables.

Ainsi, l'équipe de J.-Cl. Béal a-t-elle mené à Saint-Georges-de-Reneins, commune de 2 749 ha, parallèlement aux fouilles, des campagnes de prospections pédestres systématiques sur les 1 800 ha accessibles à ce type d'opération, hors des zones de prairies et de bois et des secteurs urbanisés ; des travaux

1 - Cette mosaïque provient des premières fouilles de la Grange du Bief. Le nom d'« Archéothèque » a été donné à la salle du château des Tours d'Anse dans laquelle est présentée une partie des collections antiques conservées au château.

plus limités ont été menés en périphérie sur les communes de Charentay et Belleville-sur-Saône (Rhône). Dans la région d'Anse, M. Lagrange, dans le cadre d'un mémoire universitaire (Lagrange 2005), a concentré ses recherches sur quelques zones privilégiées, dans les terres basses, à Ambérieux-d'Azergues et à Quincieux, dans les collines, à Marcy. Nous avons bénéficié de la collaboration de prospecteurs et d'observateurs locaux, G. Gutty, G. Montginot, P. Ollier, J.-P. Rollet, M. Vidal, qui ont bien voulu mettre leur connaissance des territoires à notre disposition, tandis que Ph. Branche pouvait, par un travail sur les archives, localiser la vraisemblable *villa* de Béligny à Villefranche-sur-Saône. La carte qui est issue de ces travaux (**fig. coul. 2**) regroupe une soixantaine de sites terrestres plus ou moins bien documentés. La Saône, quant à elle, a fait l'objet de trois études de natures différentes.

Dans sa thèse de doctorat, puis dans la publication qui en est issue, A. Dumont (1997, 2002) s'était attachée à définir et à hiérarchiser les points de franchissement de la Saône à partir des données cartographiques et archivistiques anciennes, et des découvertes archéologiques en milieu aquatique : elle avait ainsi distingué dans notre zone d'étude plusieurs gués « certains », « probables » ou « possibles ».

D'autre part, A. Lavocat et l'équipe bénévole du Groupe de recherche et d'archéologie aquatique Lyonnais (GRAAL) ont réalisé, de 1995 à 2010, une prospection systématique de la Grande Saône au nord de Lyon, à proximité des berges, entre les ponts de Trévoux au sud et de Belleville-sur-Saône au nord. Leur objectif principal a été de répertorier les zones archéologiquement sensibles afin, d'une part, de les protéger en cas d'aménagements futurs de la rivière, d'autre part, de les mettre éventuellement en perspective avec des sites archéologiques terrestres et, enfin, de compléter la carte archéologique de la rivière, mal ou pas documentée. Si aucun gué n'a pu être formellement identifié sur cette portion de la rivière – ni par conséquent confirmées les lectures proposées par A. Dumont –, ces interventions auront permis de mettre en évidence plusieurs occupations de berge, et cela malgré une sédimentation importante du lit de la rivière qui recouvre très probablement d'autres vestiges encore en place.

Enfin, J. Argant et J.-P. Bravard se sont plus particulièrement intéressés au marais de Boitrait à Saint-Georges-de-Reneins, et à la chronologie de son comblement, comme ils l'avaient fait (Bravard 1990) pour le bras mort de Bourdelan à Anse. Une campagne de carottage a permis de dresser le profil du bras de Boitrait à la hauteur de *Ludna*, et de recueillir les éléments nécessaires à l'établissement d'une chronologie et d'une reconstitution de l'environnement, pour des périodes anciennes et le Moyen Âge : la documentation fait défaut pour les premiers siècles de notre ère.

FOUILLES PRÉVENTIVES ET PROGRAMMÉES

Si les fouilles préventives et programmées relèvent de procédures différentes, toutes deux résultent d'une intervention du Service régional de l'archéologie et ne trouvent leur aboutissement que lors du rendu d'un rapport administratif et scientifique, exposé exhaustif et lecture raisonnée des données, illustré de figures à différentes échelles et augmenté, selon les potentiels, d'un

certain nombre de contributions spécialisées. Les mobiliers ainsi que les archives, d'abord stockés auprès des opérateurs pour étude, sont ensuite déposés dans des dépôts départementaux pour dévolution définitive.

Ce sont ces rapports et synthèses qui ont nourri l'exposé des sites présentés dans cette publication. Ces documents, transmis aux collaborateurs scientifiques et aux aménageurs, sont consultables au centre de documentation du SRA de la région Rhône-Alpes.

Les opérations d'archéologie préventive

Le cadre général des interventions

L'archéologie préventive concentre ses recherches à la fois sur des zones réputées sensibles inventoriées par la Carte archéologique nationale et sur des projets d'aménagements de grande envergure. Chaque intervention est prescrite par l'État, à travers ses instances régionales, en l'occurrence le SRA dépendant de la Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes ; les dossiers de Saint-Georges-de-Reneins et d'Anse ont bénéficié de la gestion attentive de R. Royet, conservateur du Patrimoine en archéologie. Les recherches de terrain, d'abord diagnostic puis éventuellement fouille, sont confiées à des opérateurs ayant reçu un agrément dans le domaine archéologique, ici l'Afan, devenue l'Inrap en 2002.

Les diagnostics

Cette première phase d'évaluation du potentiel archéologique est mise en place en amont des projets de construction, après accord entre les trois partenaires (le SRA, l'opérateur et l'aménageur). Le financement s'effectue à ce stade par le biais d'une taxe au m² à la charge du constructeur (en sont exonérés les résidences principales et les projets sociaux).

Le diagnostic est mené le plus souvent par un binôme d'archéologues, pour une durée de terrain de quelques jours à deux mois. Il se matérialise sur le terrain par un maillage serré de sondages mécaniques, répartis sur l'intégralité des surfaces menacées et couvrant, dans l'absolu, entre 7 et 10 % de l'emprise disponible. À Anse, vingt-trois diagnostics ont été réalisés depuis 1980, auxquels s'ajoutent deux surveillances anciennes de travaux dans le quartier de Saint-Romain.

À l'issue de la phase de terrain, le rapport précise l'état et la densité des vestiges, leur position stratigraphique, leur ventilation chronologique et définit les grandes lignes de l'organisation du site. Il est de la responsabilité du SRA de valider ou d'émettre des réserves sur le rendu de l'étude, puis de prendre la décision quant aux suites à donner.

Les fouilles préventives

La fouille est prescrite lorsque les vestiges sont à la fois suffisamment denses, bien conservés et menacés par les travaux à venir. La loi prévoit alors deux cas de figure : soit la préservation du site et l'abandon des recherches par une modification du projet (éviterment de la zone sensible, exhaussement des surfaces, etc.), soit la mise en place d'une fouille, en cas de destruction inévitable. Ce dernier cas, qui n'intervient que suite à 10 à 20 % des phases de diagnostic, donne lieu à un appel d'offre fondé sur un cahier des charges scientifiques dont le calendrier est fixé par contrat. Le financement reste à la charge de l'aménageur (sauf exonérations).

Les fouilles ansoises ont été menées grâce à des équipes professionnelles de quatre à dix archéologues œuvrant sur des projets de deux à six mois. Sept fouilles, portant sur cinq sites différents, ont concerné, en large majorité, des occupations de la période gallo-romaine et du début Moyen Âge, plus rarement de la protohistoire. Six emprises, portant sur quatre sites, ont été préservées, et donc non fouillées; trois sites ont été partiellement détruits.

Archéologie préventive, le bilan

Les premières études ont été mises en place au cours des années 1980 (notamment autour de l'enceinte antique de Château Vieux et du château des Tours, du lotissement Bayoud aux Carrières, ainsi qu'à Bourdelan). Ici comme ailleurs, les cadres d'intervention, encore peu réglementés, ne permettaient de disposer que de moyens limités (engins de terrassement peu adaptés, équipe parfois réduite à un seul archéologue, temps d'étude mal maîtrisés...). Les services de l'État étant alors largement sous-dotés, certains travaux de terrassement ne bénéficiaient d'aucune observation, si bien que le volume des données détruites ne peut être évalué. Quelques chantiers sont confiés aux associations locales dont les moyens restent inadaptés à l'ampleur de la tâche, mais à qui l'on doit la sauvegarde de nombreuses informations.

Ces travaux bénéficient de procédures archéologiques actualisées à partir de 1997. La grande majorité des opérations de terrain concerne la réfection d'infrastructures (à Anse par exemple lors de l'aménagement du carrefour de la place de la Liberté), ainsi que la construction de lotissements et de quelques pavillons (Bancillon, La Citadelle, La Fontaine, La Dame-Blanche) et celle de la piscine intercommunale, première intervention préventive sur l'imposante *villa* de la Grange du Bief. Le périmètre de l'enceinte antique (Château Vieux), touchée par des aménagements de moindre ampleur, fait l'objet de plusieurs diagnostics (aménagement de la place des Frères-Fourmet, dissimulation de réseaux en souterrain, création d'un parking *extra-muros*, travaux au château de Messimieux). À Saint-Georges-de-Reneins, où l'aménagement du territoire est moins dense, seul un secteur de *Ludna* a fait l'objet d'une campagne de sondages d'archéologie préventive.

En dépit de la loi de 2003 qui régit la mise en concurrence des opérateurs de fouille, les recherches ont, à ce jour, pu conserver leur cohérence grâce à des équipes communiquant sans contrainte, nourrissant l'implication scientifique des intervenants et la mise en perspective des données.

Enfin, l'ensemble des données issues de l'archéologie préventive a confirmé les potentiels du Val de Saône, du Néolithique moyen aux périodes médiévales (soit de 4000 av. J.-C. au XV^e siècle ap. J.-C.), et pour les périodes présentées dans cet ouvrage, ces études ont considérablement modifié notre perception (**fig. coul. 3**).

Les différents types d'établissements antiques mis au jour prolongent l'occupation de cette partie du Val de Saône bien au-delà des murs de l'enceinte de Château Vieux. Le faciès ansois semble loin de ce que l'on peut attendre d'une « agglomération » et l'étude d'une telle suite de sites, probablement fédérés par l'axe routier majeur et la rivière, a été une opportunité rare. La mise au jour de la voie elle-même et de ses accotements en est une autre. De même, les questions des limites sud de la *villa*

de la Grange du Bief et de l'occupation de l'enceinte antique ont été abordées pour la première fois. La parution de cette synthèse ne clôt pas le débat puisque d'autres sites antiques ont été diagnostiqués plus au nord encore, à Bel Air et à La Logère (à la limite des communes d'Anse et de Pommiers).

Quant à la chronologie, elle s'est considérablement élargie. Là où les stratigraphies le permettent, on constate une mise en place de sites plus ou moins en contact avec la voie et la rivière dès la fin du I^{er} siècle av. J.-C. Alors que leur destin prendra des chemins différents, la fin du IV^e siècle correspond aux prémisses d'une nouvelle occupation du sol stabilisée au tout début du haut Moyen Âge. La déprise des sites hors les murs et le regroupement de l'habitat autour de Château Vieux interviennent au cours du VI^e puis d'une manière plus définitive au XIII^e siècle, pour s'achever vers le XV^e siècle.

La fouille programmée de *Ludna* à Saint-Georges-de-Reneins

À Saint-Georges-de-Reneins, après les découvertes de la première moitié du XX^e siècle, l'action de J.-L. Bellaton, maire de 1989 à 2007, a permis, avec le soutien du SRA, de constituer sur la colline de Patural une réserve archéologique de cinq hectares qui assure la protection de la partie orientale de l'agglomération antique de *Ludna*.

Dans ce contexte, et après d'autres travaux qu'il avait menés sur ce type d'agglomération dans la vallée du Rhône, l'un d'entre nous (J.-Cl. Béal) a fait le choix de s'intéresser à la caractérisation d'une agglomération routière de la cité des Ségusiaves.

Définissant les objectifs scientifiques, le calendrier des opérations, l'emprise des sondages et les partenaires, un programme de travaux a été élaboré à l'automne 2001 et soumis à l'approbation de la CIRA. L'opération, financée par l'État (MdC), a également reçu le soutien de la mairie de Saint-Georges-de-Reneins, de l'UMR 5138 de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, et de l'université Lumière Lyon 2.

Devant l'ampleur des surfaces disponibles sur la colline de *Ludna*, et la faiblesse de la documentation antérieure à nos travaux, il a été décidé, en accord avec la CIRA, de faire précéder la fouille de prospections pédestres fines, d'une part, et de prospections géophysiques, d'autre part, destinées à orienter l'ouverture des sondages à venir.

Les prospections pédestres fines ont été menées en 2002, sur 1,4 ha environ, avec un groupe de quatre à dix personnes, travaillant à l'intérieur de carrés de 5 x 5 m, et recueillant la totalité du mobilier visible à la surface d'un carré sur deux. Le travail a mis en évidence une concentration de fragments de mortier de tuileau et de tubulures dans la moitié orientale de la parcelle L 2, n° 393, la présence de scories de fer sur la ligne de crête et dans la parcelle L 2, n° 719, et la raréfaction du mobilier céramique vers la partie orientale de la colline (**fig. coul. 4**).

Entre 2002 et 2004, M. Martinaud a conduit des prospections électriques sur 3 ha de la colline. Elles y ont notamment fait apparaître le tracé de la voie de Lyon vers le nord, avec une singulière netteté dans la parcelle L 2, n° 394 (**fig. coul. 5**), où la marge méridionale de la terrasse des *horrea* a été mise en évidence, et où la réalisation de sections électriques a permis de pressentir l'existence d'un *nucleus* de pierre propre à la partie méridionale du tracé de la voie sur la colline. Une prospection magnétique de la parcelle n° 394 a également permis de

distinguer trois anomalies (A, B, C) dans lesquelles il faut reconnaître, sûrement pour la première, et éventuellement pour les autres, des fours de potiers.

Enfin, entre 2003 et 2009, six campagnes de sondages d'un mois ont été menées avec des groupes d'une vingtaine d'étudiants (fig. 3) encadrés par des étudiants avancés, qui ont assuré la mise au net des relevés, tandis que le positionnement des sondages et des vestiges était fait avec le concours des associations de topographes Archéo-topo et Archéofil ; l'apport d'autres spécialistes (en palynologie, numismatique, céramologie, archéozoologie) a été précieux. Ces travaux ont permis de traiter sur la colline de *Ludna*, 3 100 m² environ en trente-huit sondages, l'objectif n'étant pas de dégager une superficie importante, mais d'approcher l'organisation générale du bourg antique. Ces sondages sont identifiés par un numéro d'ordre à l'intérieur d'une numérotation annuelle, du sondage 03.1 au sondage 09.1.

En marge de ces opérations, deux sondages ont été ouverts en 2009, à Gravin (localisation d'une voie et d'un cimetière du haut Moyen Âge) et à Boitrait (occupation du bord de Saône). Quatre publications (Béal 2007b ; Batigne Vallet, Maza, Mayoud 2009 ; Cellard, Tripier 2009 ; Argant *et al.* 2011) ont déjà paru.

Le mobilier issu de ces fouilles est stocké actuellement à la mairie de Saint-Georges-de-Reneins ; les rapports de ces opérations sont consultables au SRA de la DRAC Rhône-Alpes.

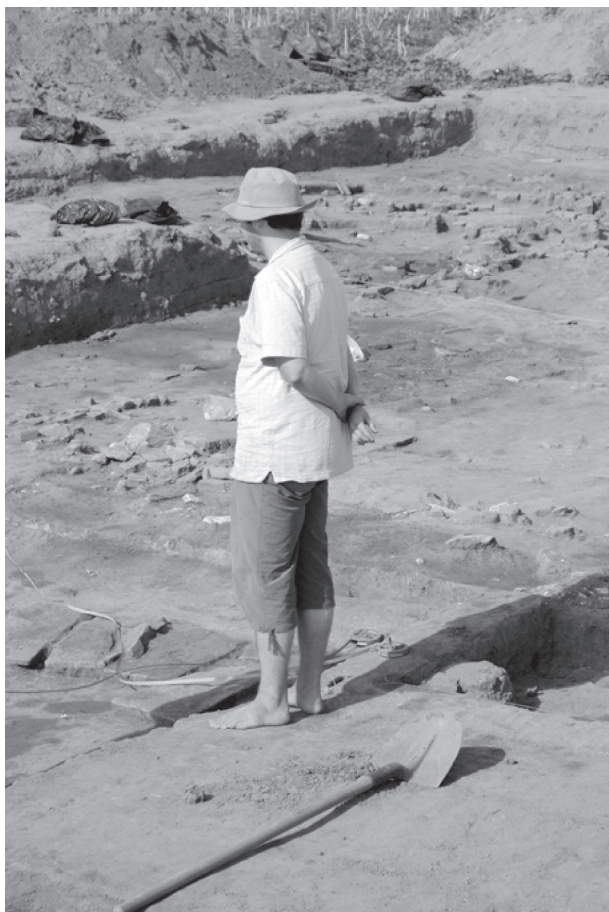


Fig. 3 - *Ludna*, méditation d'un bénévole solitaire (cliché : J.-Cl. Béal).

Le cas particulier de la villa de La Grange du Bief à Anse

À Anse, le développement de l'agglomération moderne avait déjà conduit R. Perraud, entre 1964 et 1968, puis L. Fraisse en 1977 et 1978 à intervenir sur le site de la villa de la Grange du Bief. En 1980, devant la menace d'un lotissement dans la pente à l'est de la villa, J. Lasfargues, directeur des Antiquités historiques de la région Rhône-Alpes, a confié la responsabilité d'une fouille de sauvetage urgent sur le site à l'un d'entre nous (R. Tenu). Les premiers sondages, obliques par rapport à la direction générale des vestiges connus, ont été ouverts en 1980, et l'année 1981 a été consacrée au nettoyage des structures et à leur positionnement topographique, réalisé par M. Chinal, alors géomètre-expert à Anse. À l'issue de ces découvertes, et au terme de longues tractations, les terrains ont été acquis par la municipalité d'Anse en 1983, et le gisement archéologique classé au titre des monuments historiques en 1986.

Les travaux se sont poursuivis de 1982 à 1987, dans le cadre d'une fouille programmée menée par R. Tenu avec l'aide de jeunes bénévoles. Les travaux ont porté sur 1 000 m² environ d'une terrasse médiane où ont été mis en évidence un établissement thermal et un bâtiment construit sur un nymphée antérieur. En 1987 cependant, la fouille a été interrompue, et le site recouvert, pour être aménagé plus récemment en jardins ouvriers par la commune. Le mobilier issu de ces fouilles est stocké actuellement au château des Tours à Anse ; les rapports de ces opérations sont consultables au SRA de la DRAC Rhône-Alpes.

Au sud de la villa, faisant suite à un diagnostic mené par C. Coquidé, une fouille préventive conduite en 2010 par D. Frascone a apporté, avant la construction de la piscine intercommunale, une dernière contribution à ce dossier ; plus à l'ouest, un diagnostic, au résultat négatif a été mené en 2011.

DEUX ENQUÊTES SUR LE MOBILIER CÉRAMIQUE ET NUMISMATIQUE

Enfin, sur le mobilier céramique et numismatique issu des fouilles, ont été menées deux enquêtes transversales, couvrant les deux étapes routières. L'enquête sur la céramique antique a principalement été conduite dans le cadre de l'action collective de recherche « Céramique de cuisine d'époque romaine en Rhône-Alpes et dans le sud de la Bourgogne (I^{er} siècle av. J.-C. - V^e siècle ap. J.-C. : morphologie, techniques, approvisionnement) » dirigée par C. Batigne Vallet. Mais les résultats, présentés ici par C. Batigne Vallet et Chr. Bonnet à travers l'étude de quelques ensembles significatifs, font mieux connaître l'évolution du faciès économique de notre zone d'étude. De son côté, l'étude numismatique de D. Frascone, fondée sur l'ensemble des monnaies trouvées en fouille ou en prospection, complète l'approche des archéologues de terrain, notamment pour les terres basses et la période tardive.

Nous avons en revanche pris le parti, dans ce volume, de ne pas accompagner la datation des différentes phases et états des sites présentés de l'habituel cortège des études de mobilier sur lesquelles elle se fonde : elles ont été faites sous la direction de C. Batigne Vallet ou de Chr. Bonnet dans les rapports consultables au SRA de la région Rhône-Alpes, auxquels nous renvoyons ; elles ont été pour partie publiées (Cellard, Tripier 2009) ou le seront dans le cadre de l'ACR « Céramique de cuisine d'époque

romaine en Rhône-Alpes et dans le sud de la Bourgogne» ; le corpus complet des monnaies étudiées par D. Frascone fera l'objet d'un volume distinct.

DE BELLEVILLE-SUR-SAÔNE À ANSE : GÉOGRAPHIE DE LA ZONE D'ÉTUDE (J.-Cl.Béal, J.-P. Bravard et A. Schmitt)

La zone à l'intérieur de laquelle nos travaux et nos réflexions ont été menés s'étend de Belleville au nord à la limite méridionale d'Anse au sud. Elle s'adosse à la Saône à l'est et aux premières pentes des monts du Beaujolais à l'ouest. Mais l'attention est principalement portée sur la rive occidentale du Val de Saône dont nous esquissons ci-dessous les traits principaux, sur le plan géographique.

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE (A. Schmitt)

De part et d'autre de la Saône, on peut, entre Belleville et Anse, distinguer quatre zones géographiques (fig. 4) fortement marquées par le substrat géologique (Arène *et al.* 1982; Lorenchet *et al.* s.d.; Montjuvent, Mouterde, Tegye 1974; Sider *et al.* 1989). À l'est de la rivière, dans le département de l'Ain, s'étend le plateau de la Dombes, extrémité méridionale de la Bresse, d'altitude moyenne² proche de 300 m. Il a une topographie au relief mou parsemé de buttes morainiques. Le substratum miocène sablo-marneux est recouvert de cailloutis plio-quaternaires, de formations morainiques et surtout de limon loessique. Ce secteur a fait l'objet d'une enquête archéologique demeurée inédite (Cadin 1995).

La Saône, d'axe nord-sud, coule dans une plaine alluviale plate, facilement inondable. Dans cette vallée, les terrains sont constitués d'une série de terrasses alluviales épaisses plus étendues sur la rive droite que sur la rive gauche.

Sur la rive gauche (département de l'Ain), un peu en amont de Montmerle (lieu-dit du Peleux), on observe des talus de sables fluviaux fins ou grossier à passées de graviers et galets témoignant d'un cours ancien de la Saône.

Sur la rive droite (département du Rhône), la topographie de la plaine garde des traces des anciens emplacements du cours de la Saône et des méandres disparus dont l'emprise constitue la majeure partie des terres basses des communes de Saint-Georges-de-Reneins et d'Anse. Puis les alluvions fluviales des terrasses wurmiennes (Fy) forment le premier niveau, qualifié de «terrasse de Villefranche» au-dessus de la plaine récente de la Saône, qu'elle domine d'une dizaine de mètres, à l'altitude de 175 à 180 m. L'épaisseur des alluvions y est irrégulière : on a mesuré 28 m à Saint-Georges-de-Reneins et 4 à 6 m à Villefranche-sur-Saône.

À Saint-Georges-de-Reneins et à Villefranche (lieu-dit du Garet) les alluvions ravinent des argiles litées probablement d'origine lacustre et d'âge indéterminé. Cette terrasse, plus étendue ici que sur la rive gauche, supporte à Saint-Georges-de-Reneins les buttes sableuses sur lesquelles s'élèvent le bourg actuel et le site antique de *Ludna*. À Anse, c'est au rebord de cette terrasse que le quartier de Saint-Romain s'adosse.

Plus à l'ouest, les hautes terrasses de la Saône (Fx), à 220-225 m d'altitude, sont essentiellement caillouteuses et sableuses mais peuvent contenir des lentilles argileuses. Au-delà, s'élèvent les premiers contreforts du Massif Central, constitués de terrains métamorphiques, cristallins et primaires. Une série de failles importantes sépare ce Beaujolais cristallin du Beaujolais jurassique. Ces reliefs sont entaillés de vallées profondes de direction globale ouest-est, occupées par les rivières qui confluent à la Saône, principalement l'Ardières au nord, à Belleville, la Vauxonne, à Saint-Georges-de-Reneins, et l'Azergues au sud, près d'Anse.

Au sud-ouest, de Limas près de Villefranche à Pommiers et à Marcy, un chaînon de calcaire jurassique forme un relief important qui culmine autour de 400 m. Il est parcouru de failles plus ou moins marquées et de diaclases. Le replat au pied du coteau est constitué de cônes de déjection et de terrasses fluvio-glaciaires. Les alluvions torrentielles des cônes de déjections wurmiens garnissent le pied du chaînon jurassique, ils contiennent des fragments de calcaire relativement bien roulés et de grande taille dans une matrice sablo-limoneuse et comportent des intercalations de bancs argileux. C'est là que se dressent les sites antiques de La Citadelle, de Bancillon, et de la Grange du Bief.

LA SAÔNE MODERNE ET LES MÉANDRES DE SON LIT MAJEUR (J.-P. Bravard)

La Saône est, de nos jours, un cours d'eau à lit unique, peu sinueux et de largeur relativement calibrée. La pente de la «Grande Saône», très faible entre Verdun-sur-le-Doubs et Mâcon (1 cm/km), augmente à 10 cm/km entre Mâcon et Anse, et atteint une valeur maximale de 21 cm/km entre Anse et Lyon. Si le débit moyen de la Saône, à l'aval d'un bassin versant de 30 000 km², est voisin de 475 m³/s sur une période supérieure à un siècle, le bas débit d'étiage du mois d'août est proche de 150 m³/s. La largeur moyenne décroît de Mâcon (270 m) à Lyon (125 m), puisque la pente augmente et que le cadre structural est plus contraignant au franchissement de la ville. Ce principe se retrouve lors des grandes crues puisque la Saône déborde sur une largeur qui peut excéder 1 200 m à l'amont d'Anse, et 2 100 m à hauteur de Villefranche-sur-Saône (Astrade 2005).

Si l'on prend maintenant en considération le tracé en plan de la Saône, la plupart des coudes du tracé sont liés aux contraintes structurales imposées par ses marges, mais ils ont été adoucis en sinuosités d'allure fluviale depuis la dernière période froide. Cette régularité doit beaucoup aux grands travaux réalisés depuis la fin du XVIII^e siècle. Des aménagements ont en effet profondément artificialisé ce cours d'eau pour les besoins de la navigation (Astrade 2005) : début du creusement des canaux de jonction vers les bassins hydrographiques de la Seine et de la Loire (1773) ; aménagement du chemin de halage de la Saône d'abord à

postérieure au premier état. S'agit-il d'une cour, d'une place, ou d'une rue?

Comme on le voit, l'habitat de « La Fontaine » est complexe. L'examen des coupes montre une stratigraphie qui peut se développer sur près de 1,50 m. Le mobilier, relativement fréquent, date des débuts du I^{er} siècle au II^e siècle ap. J.-C. avec une éventuelle réoccupation autour des IV^e et V^e siècles ap. J.-C.

Un premier noyau de bâtiments s'étire d'est en ouest en fond de vallon sur 300 m de longueur, à proximité d'un axe de desserte secondaire qui occupe le flanc sud du vallon permettant d'accéder à l'intérieur des monts, vers Pommiers depuis le grand axe de la voie reliant Lyon. Un second noyau habille cet axe est-ouest en s'appuyant dans un second temps, contre l'axe de circulation majeur.

Cet ensemble de constructions ainsi que des incinérations observées mais non étudiées le long de la voie principale constitue-t-il le premier bourg d'Asa Paulini, que l'on voit apparaître en fond de vallon, un peu en recul de la voie au tout début du I^{er} siècle? Ce premier bâti ne semble pas être organisé sur le même axe que la grande voie, comme s'il



Fig. 155 - La Fontaine: seuil à glissière (cliché: équipe de fouille).

avait une autonomie propre. De ces bâtiments d'abord un peu excentrés par rapport à la grande voie, un second noyau se rapproche dans le courant du I^{er} siècle. L'évolution de ce bâti semble se faire au même rythme que celle de la voirie, ponctuée de reprises multiples après chaque grande phase d'érosion du coteau qui le domine.

2.4. ANSE, L'ÉTABLISSEMENT DE LA CITADELLE (C. Coquidé avec des contributions de Chr. Bonnet, M. Cabanis, Th. Caparros, I. Figueiral, O. Franc, C. Galtier, K. Giry, A. Horry, D. Lalai, D. Mazuy, A. Mélo, P. Verdin)

Au lieu-dit La Citadelle (fig. coul. 2, site ANS.16; fig. coul. 3, fig. 142) a été fouillé⁴ sur la moitié de sa superficie un établissement de 4 104 m², soit 76 m nord-sud sur 54 m est-ouest en moyenne, occupant un bas de versant pentu entre les cotes 193 et 183 m (fig. 156 et 157). Le site apparaît dans les années 20 à 10 av. J.-C., est à son apogée au II^e siècle, avant de subir de profonds remaniements à la fin du III^e siècle. Il s'agit alors d'un ensemble réparti en trois secteurs, une zone résidentielle au nord à partir de laquelle se développent deux ailes est et ouest encadrant un espace ouvert. La proximité avec les abords de la voie majeure est remarquable puisque la limite orientale de l'établissement se confond avec des structures linéaires, fossés et murs, dont les tracés dépassent largement le cadre local. Si la rupture apparue au milieu du III^e siècle est fatale à l'organisation générale de l'établissement, des réaménagements apparemment modestes mais dont l'ampleur réelle nous échappe sont en place au IV^e siècle. Le terme *villa*, pour être commode, s'ajuste *in fine* difficilement à ce faciès; un cadre de vie peu caractéristique, une répartition des espaces originale et des productions agricoles mal définies permettront d'envisager d'autres hypothèses.

C'est à la fin du IV^e siècle que s'efface l'aile orientale, traversée par un fossé dont le tracé concerne également le site mitoyen de Bancillon. Au V^e siècle, la construction d'un nouvel édifice témoigne d'une occupation structurée de courte durée. Celle-ci livre un faciès original dont l'organisation s'appuie en partie sur l'aile occidentale du bâti antique. Les traces d'habitat disparaissent entre le VI^e et le VII^e siècle pour laisser la place à un espace agricole d'où ont longtemps émergé les ruines de certains des édifices datant des premiers siècles de notre ère.

4 - Les diagnostics et les fouilles (Inrap) ont été menés avec la collaboration d'E. Bayen, P. Constantin, S. Couteau (topographe), O. Franc (géomorphologue), A. Frécon, C. Galtier, J.-M. Grizeaud, M. Guyon, F. Isnard, J.-L. Joly, L. Kuntz, D. Lalai, P. Mille, C. Plantevin, F. Pont, V. Vachon (topographe), Ch. Vermeulen (AS).

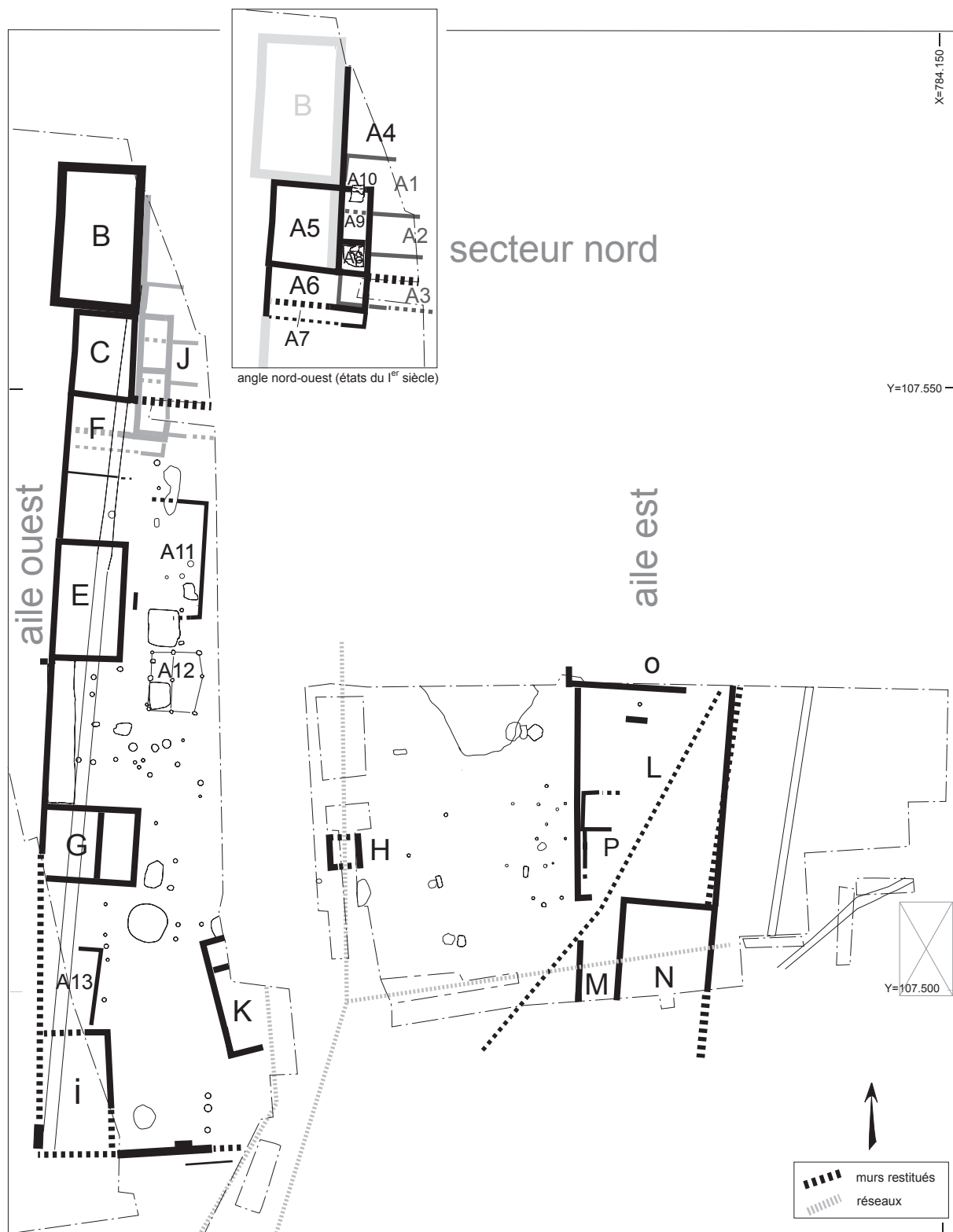


Fig. 156 - Anse, La Citadelle. Plan général du site du I^{er} aux VI^e-VII^e siècles, hors chemins (levées topographiques : S. Couteau, V. Vachon ; DAO : E. Bayen, C. Coquidé, M. Guyon).

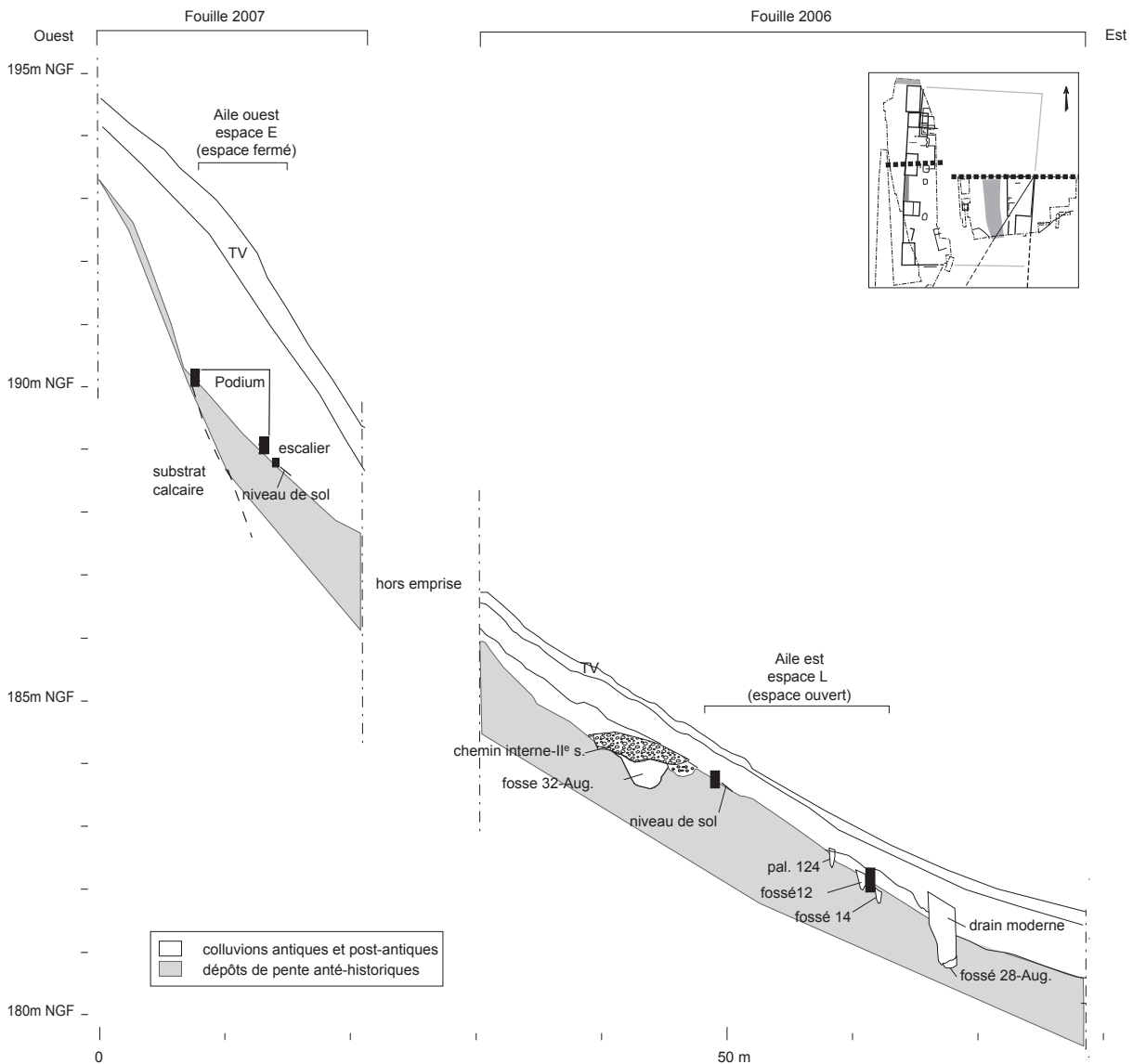


Fig. 157 - La Citadelle. Coupe synthétique du versant (relevés : C. Coquidé, O. Franc; DAO : B. Rambault, C. Coquidé).

Les deux premières parties de notre contribution exposent les données par période, d'abord celle de la croissance et du développement de l'établissement antique, suivis d'une déstructuration progressive du bâti dès la fin du III^e siècle (période 1). L'organisation du site est totalement modifiée aux V^e-VI^e siècles, cette partie du versant étant abandonnée dès le VII^e siècle (période 2). La troisième partie, synthétique, rappelle les grandes lignes de cette mutation et met en valeur les principales caractéristiques ainsi que les interrogations portées par chacune des occupations.

2.4.1. UN ÉTABLISSEMENT DE BORD DE VOIE, DE 20-10 AV. J.-C. À LA FIN DU IV^e SIÈCLE AP. J.-C. (PÉRIODE 1)

La première partie présente la croissance et la stabilisation du site durant les trois premiers siècles de notre ère. L'exposé des cadres matériels et environnementaux de cette période

d'expansion – mobiliers, productions et milieu – est présenté à la suite. Le troisième chapitre détaille la mutation du III^e siècle et l'oubli progressif de ce que fut l'établissement originel.

2.4.1.1. Un fonctionnement *optimum* sur trois siècles (états 1 à 3)

Le site d'époque augustéenne (état 1, 20-10 av. J.-C. - début du I^{er} siècle ap. J.-C.)

La mise en place du site lors de la période augustéenne semble répondre à un projet qui ne doit rien au hasard et dont les principales lignes préfigurent déjà l'établissement des I^{er} et II^e siècles.

Un schéma préétabli?

L'hypothèse d'une trame initiale formalisant les cadres d'implantation de l'établissement, voire les abords de la voie majeure, peut être envisagée. En effet, deux fossés isoclines orientés à 7° vers l'est et distants d'environ 55 m signalent la première emprise de l'homme sur ce territoire (fig. 158) et préfigurent la largeur du

futur établissement, hors un décalage de quelques mètres vers l'ouest (US 28 : l. : 0,70 m – prof. min. : 0,25 m ; US 131 : l. : 0,95 à 1,30 m – prof. : 0,40 à 0,55 m).

Les comblements limono-argileux des fossés sont issus du substrat et ne livrent que peu de traces de ruissellements et aucune inclusion notable. Les limites de creusement, difficilement perceptibles, supposent un environnement encore relativement peu anthropisé et stable. Les derniers comblements de la section nord du fossé occidental (US 131) livrent néanmoins des fragments de *tegulae* et de nombreuses esquilles de calcaire. Ces déchets de taille sont probablement en relation avec la construction d'un bâti situé, au plus près, sous la berme au nord-est et dont la mise en place efface au moins partiellement les anciennes limites.

Un troisième fossé est-ouest dont le comblement comporte en revanche un peu de charbon de bois et de terre cuite (US 2 : l. : 1,50 m ; prof. : 0,60 m) est sans doute à associer à cette phase.

Les traces d'un secteur résidentiel au nord

Le secteur nord figure le point originel de l'occupation et en restera l'épicentre. À l'époque augustéenne, diverses structures occupent ainsi les marges sud d'un bâti encore confiné hors de l'emprise au nord et dont le mobilier, céramiques et enduits peints, révèle le caractère résidentiel. On note ainsi la présence d'un four domestique (US 18), recoupé par une fosse d'extraction dont le dernier usage est celui d'un dépotoir (US 32), et une fosse empierrée (US 95).

Le four (fig. 159 et 160) présente un accès latéral, avec une chambre de chauffe en forme de cloche excavée dans le substrat limono-argileux (diam. à la base : 1,20 m). La fosse d'enfouissement d'une cinquantaine de centimètres de profondeur a un plan subcirculaire (diam. : 1,20-1,40 m). Un élargissement rectangulaire tapissé de nodules de charbon de bois est observé à l'emplacement de l'alandier et suppose une structure de

soutènement disparue (L. : 0,95 m ; l. : 0,55 m). Il s'agit là du profil commun d'une structure de combustion dédiée à la préparation des aliments. Pourtant, un fragment de support de sole en terre cuite, de forme conique, a été rencontré dans le comblement de la chambre de chauffe. Cet élément implique la présence occasionnelle d'une plateforme surélevée, peut-être utilisée lors de la cuisson de vases en terre cuite.

La large fosse 32 (fig. 161) est sans doute à l'origine une fosse d'extraction (L. min. : 6,50 m ; l. approx. : 3,5 m ; prof. : 0,50 m). Elle oblitère les comblements supérieurs du four et montre un plan très irrégulier. Aucun niveau de sol n'y est perceptible à l'exception d'un dépôt de fond gris peu anthropisé. Le comblement principal se compose d'un niveau de démolition indiquant la destruction de pièces d'un certain niveau de confort : fragments de céramiques, *tegulae*, colonne et angle de porte ou de fenêtre stuqués, sol en *terrazzo*, enduits peints blancs ou colorés. Le volume et le pendage ouest-est de ce dépotoir suggèrent le nettoyage d'un édifice construit à l'aide de cloisons en brique crue ou à pans de bois localisé vers l'amont au nord-ouest.

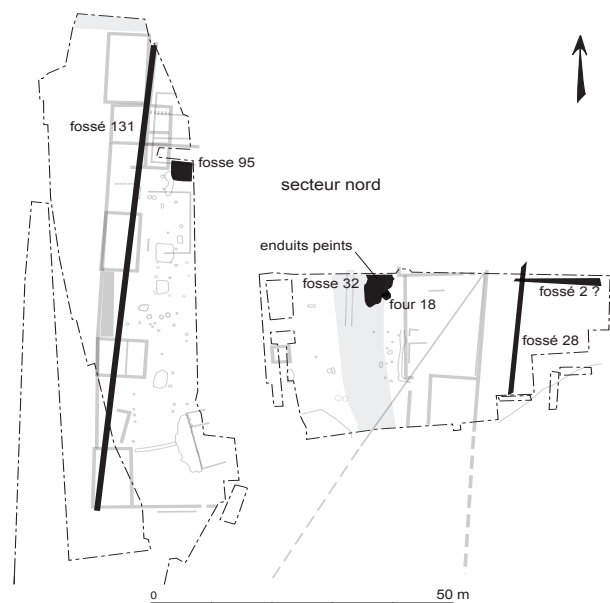


Fig. 158 - La Citadelle. Plan général à la période 1 – état 1 : de 20-10 av J.-C. au début du 1^{er} siècle ap. J.-C. (DAO : C. Coquidé).

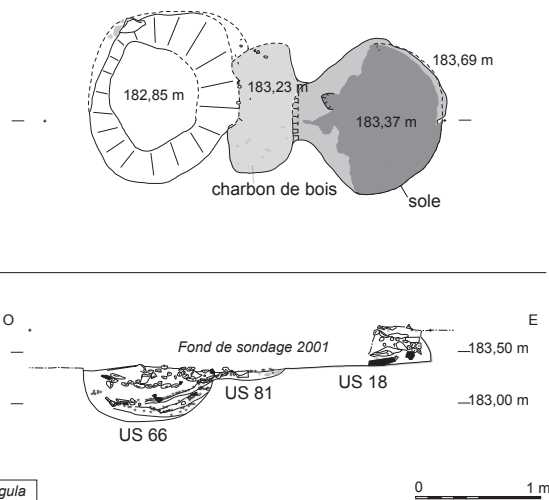


Fig. 159 - La Citadelle, période 1 – état 1 : four US 18 (relevés et DAO : M. Guyon).



Fig. 160 - La Citadelle, période 1 – état 1 : four US 18, vue d'ensemble (cliché : équipe de fouille).

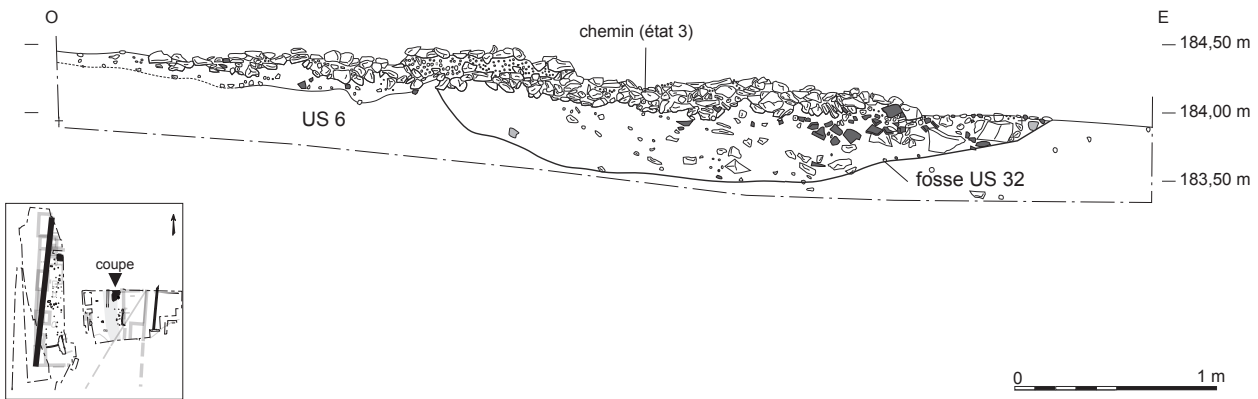


Fig. 161 - La Citadelle, période 1 – état 1 : fosse US 32 (relevés : M. Guyon ; DAO : M. Guyon, C. Coquidé).

L'étude des enduits peints permet de restituer un décor qui suit le courant pictural augustéen entre 20 et 10 av. J.-C. (fig. coul. 23). En effet, selon Th. Caparros (Rapport Coquidé, Giry 2006 : 22-23 et 72-73), «les quelques éléments-clés montrent d'évidentes affinités avec le troisième style pompéien. Le décor le plus caractéristique (fragments 5 à 7) constitué d'un filet triple sur un fond monochrome jaune trouve de nombreuses correspondances, en Italie bien sûr, mais surtout dans la région lyonnaise où de nombreux exemples ont déjà été découverts. À Saint-Romain-en-Gal et à Vienne, les réalisations de ce style, dit à candélabre, sont assez nombreuses. Les points communs remarquables sur plusieurs de ces décors, qu'il s'agisse des filets triples ou des autres motifs, permettent de rapprocher le lot ansois de ces peintures augustéennes (Le Bot, Bodolec 1984, Desbat 1984). À Lyon, sur les hauteurs de Fourvière, les fouilles du pseudo-sanctuaire de Cybèle ont permis d'exhumer des décors similaires, à filets triples, de facture équivalente, et bien datés vers 20 av. J.-C. Mais c'est de la fouille de la rue des Farges que provient la peinture la plus proche. Il s'agit du décor de la pièce B2bis (Le Bot, Bodolec 1984 : 36 ; Desbat *et al.* 1984 : 44) : le schéma de composition, dont la réalisation est datée vers 10 av. J.-C., présente de nombreux points communs avec les quelques éléments découverts à Anse : sous-plinthe, plinthe, grands champs monochromes avec panneaux limités par des filets triples d'encadrement. Bien que peu nombreux, les fragments clés présentent des caractéristiques bien datables, entre 20 et 10 av. J.-C. (Caparros 2003 : 460) : ombre portée sur le fragment n°3, qui trahit la présence d'une corniche de podium ou d'une corniche sommitale à denticules. Dans l'un ou l'autre cas, ce type de décor issu des corniches en trompe-l'œil du deuxième style disparaît à la fin du règne d'Auguste. D'autres éléments, comme les filets simples présents sur les fragments n°8 à 11, ont également une facture augustéenne».

Par ailleurs, le mobilier céramique issu de cette même fosse 32, qui constitue l'ensemble II étudié plus loin par Chr. Bonnet (voir p. 362-363), est datable des années 15-30 ap. J.-C. L'association de ces deux indices chronologiques permet de proposer, pour le ou les espaces concernés, une mise en place dans les années 20-10 av. J.-C. et un abandon vers 15-30 ap. J.-C., soit une utilisation de 25 à 50 ans.

Une large fosse de plan quadrangulaire (US 95 : diam. min. : 3,50 m ; prof. : 0,90 m) apparaît en limite d'emprise nord-ouest

(fig. 158) Son comblement final se compose uniquement de centaines de petits blocs calcaires d'une dizaine de centimètres de côté et de rares *tegulae* fragmentées (diam. du dépôt de pierres : 2,30 m). L'homogénéité de ce dernier niveau indique une phase de construction à proximité, en direction du nord.

Évolution du bâti au cours du I^{er} siècle et au début du II^e siècle

L'ensemble du secteur nord connaît de fréquents remaniements au cours du I^{er} siècle ap. J.-C. (fig. 162). Un premier édifice apparaît sur l'emprise au nord-ouest. Il se compose de trois pièces mitoyennes (A1 à A3) ouvrant vers l'est (état 2a). Un recouvrement colluvial colmate ce premier bâti avant la reconquête du secteur, d'abord illustrée par la mise en place d'un sol. Bientôt remblayé, cette zone voit une brusque et forte expansion du bâti (état 2b). Face à lui, plusieurs édifices plus légèrement fondés et un premier axe de circulation nord-sud occupent l'espace laissé vacant au sud.

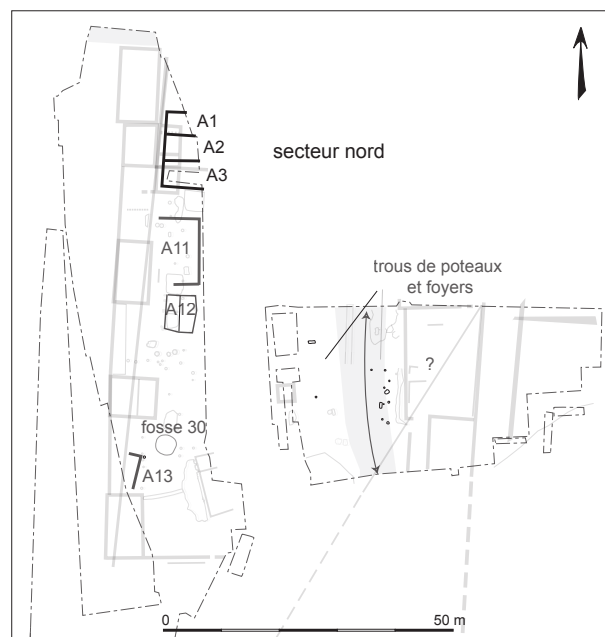


Fig. 162 - La Citadelle. Plan général à la période 1 – état 2a : en noir, vestiges de la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. ; en grisé, vestiges du I^{er} siècle malphasés (DAO : C. Coquidé).

Un premier bâti au nord (état 2a : pièces A1 à A3)

Trois pièces de 4 m, 3 m, puis de nouveau 4 m de large forment un ensemble cohérent et équilibré (fig. 163) au nord-ouest de l'emprise. Les murs maçonnés, bien que peu fondés, sont de facture soignée. Le mobilier associé à un niveau de construction formé de plaquettes calcaires indique une mise en place lors de la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. (US 13).

Un dépôt limoneux orangé similaire au substrat (US 110) vient entièrement colmater ces espaces. La succession de passées plus ou moins gravillonneuses témoigne d'un ou de plusieurs épisodes torrentiels favorisés par le défrichement. En dépit de la présence de quelques rares tessons, ce recouvrement est presque stérile et l'anthropisation du secteur semble encore relativement limitée. Les murs en sont largement déstabilisés et des matériaux calcaires

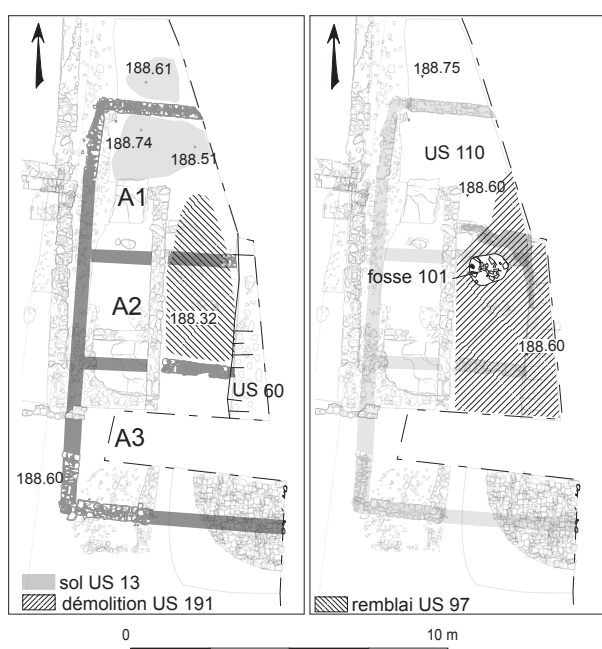


Fig. 163 - La Citadelle, période 1 – état 2a : pièces A1 à A3. À gauche, le bâti avant recouvrement par la colluvion US 110, puis la mise en place d'un fossé nord-sud ; à droite, pose de sols de stabilisation suivi de l'exhaussement du secteur (relevés : D. Lalai ; DAO : E. Bayen, C. Coquidé).

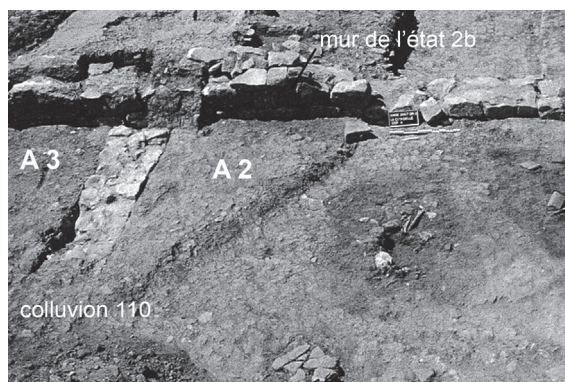


Fig. 164 - La Citadelle, période 1 – état 2a : effacement des pièces A2 et A3 par la colluvion US 110 (cliché : équipe de fouille).

de parfois 0,30 m de côté (US 191) s'épandent sur le périmètre (fig. 163 et 164).

C'est lors de cette phase, marquée par l'instabilité du milieu, qu'une rupture de pente nord-sud apparaît sur la limite orientale du décapage (US 60). Cette dénivelée, peut-être un fossé de drainage, a fragilisé l'ensemble des sols à venir et est à l'origine de travaux de stabilisation localisés lors des phases suivantes.

L'expansion du secteur nord à la fin du I^{er} siècle

Le premier signe de reconquête du secteur nord prend la forme d'un sol de calcaire pilé (US 98) et d'une dépression comblée de *tegulae* (US 101). Cette ré-expansion d'abord modeste prend par la suite des proportions imposantes. On observe d'abord la mise en place d'un remblai limoneux organique brun noir d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur qui nivelle et exhausse l'ensemble du secteur (US 97). L'abondant mobilier céramique et les deux monnaies qui l'accompagnent datent ce dépôt de la charnière du I^{er} et du II^e siècle ap. J.-C. Une tige plate pliée (une charnière) et une applique à tenon quadrangulaire (L. : 22 mm ; l. : 16 mm) en alliage cuivreux s'y associent. Un sol caillouteux d'aspect soigné fondé sur un radier de blocs stabilise l'apport et matérialise un sol de cour (A4), ouvrant vers le nord et l'est (US 99) [fig. 163].

Un nouveau bâtiment au nord-ouest (état 2b)

Le bâtiment qui apparaît à la fin du I^{er} siècle ou au début du II^e siècle est de plan rectangulaire avec une façade orientée au sud (fig. 165). Couvrant 71 m² de surface utile, hors galerie (L. : 9,20 m ; l. : 7,70 m), il se compose de plusieurs pièces (fig. 166). La pièce majeure (A5), ouvrant au sud sur un couloir et sa galerie (A6 et A7), est bordée à l'est par un bassin arasé (A8). Ce dernier est prolongé par la pièce A9, laquelle sera partiellement occultée par un second bassin plus arasé encore (A10), dénotant ainsi plusieurs phases de construction.

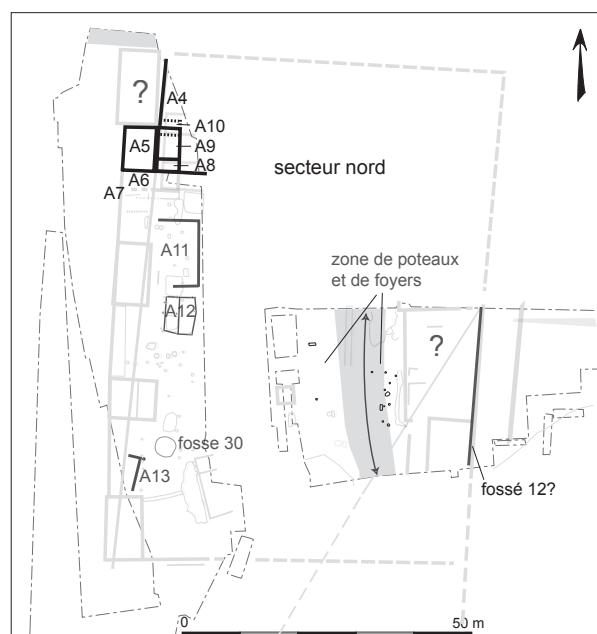


Fig. 165 - La Citadelle. Plan général à la période 1 – état 2b. En noir, vestiges de la fin du I^{er} siècle et du début du II^e siècle ap. J.-C. ; en gris, vestiges du I^{er} siècle mal phasés (DAO : C. Coquidé).

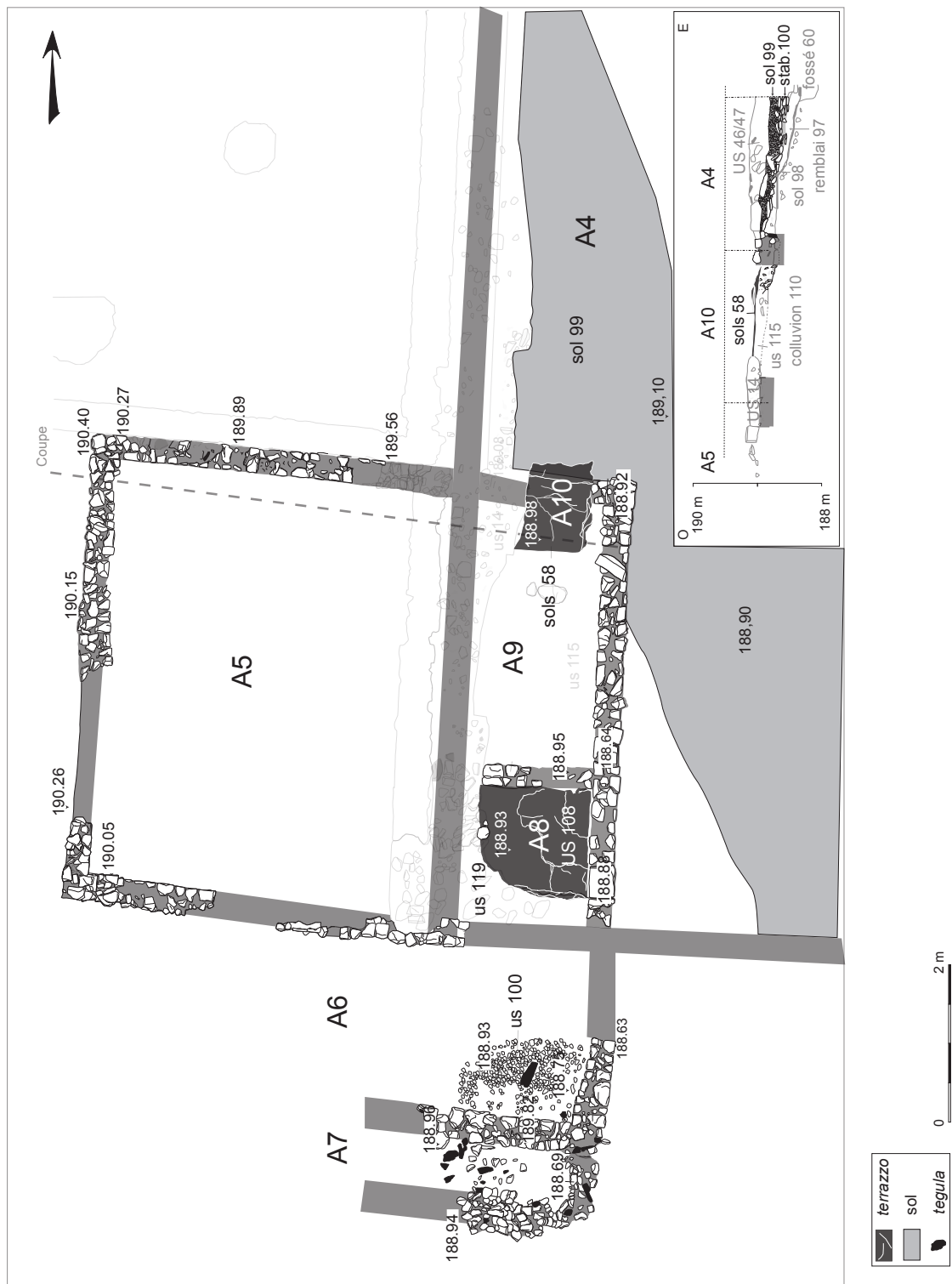


Fig. 166 - La Citadelle, période 1 – état 2b: plan et coupe du nouveau bâtiment nord-ouest (pièces A4 à A10) [relevés: E. Boyen, C. Coquidé].

Ce bâti est très érodé, largement oblitéré par la construction à venir des pièces C et F à l'amont et par l'érosion de la pente à l'aval. Il ne conserve que peu de traces de ses aménagements. La pièce centrale A5 (L.: 6,50 m; l.: 5,20 m; soit 32 m²) est de plan quadrangulaire. Ses murs sont de facture hétérogène, associant aléatoirement blocs, *tegulae* ou mortier. Il est probable que, à l'instar du mur oriental démonté lors de la construction de la future pièce C, les maçonneries conservées ne soient pas les structures originelles de cet espace et aient été fortement remaniées au cours du II^e siècle. Cette pièce est longée au sud par un couloir de 2,50 m de large (A6: 19 m²) dont l'extrémité orientale conserve un sol (US 100) formé d'un dense cailloutis (fig. 167). Ce couloir est prolongé d'une galerie ou d'un avant-toit large de 0,80 m dont la façade s'appuie sur un solin de pierre (A7).

Côté est, trois pièces desservent l'espace A5 (A8, A9 puis A10). A8 est un bassin de plan carré, de 1,60 m de côté, dont l'assiette est excavée dans le remblai limono-argileux du couloir A9. Son sol en béton hydraulique (US 108: ép.: 0,08 m) se situe donc en contrebas des niveaux de circulation (arasés) des pièces A9 et A10. Une monnaie très faiblement usée, émise entre 81 et 96, a été incluse à la base de ce béton au centre de l'espace. Le couloir A9 qui fait suite au nord (L.: 4,20 m; l.: 1,80 m) ne présente aucun aménagement particulier.

Un second bassin, A10, très érodé, s'installe plus tardivement en oblitérant la partie nord du couloir A9 (L./l.: 1,15/1,20 m). Le fond est plus haut que celui d'A8, mais reste inférieur aux niveaux de circulation d'A9. Le béton hydraulique (US 58) est de piètre qualité, délité, directement posé sur la colluvion US 110. On y observe une recharge, ponctuelle, l'épaisseur totale du sol atteint 0,10 m au maximum.

Un espace non vacant au sud

Au sud, quelques arguments stratigraphiques ou ensembles mobiliers permettent de rattacher certains vestiges au I^{er} siècle sans qu'on puisse les associer à l'une ou l'autre des phases de l'état 2. Tous restent confinés au cœur de ce qui sera bientôt l'espace central de l'établissement. Et si l'alignement ouest peut être dû à un biais de lecture imposé par les emprises, la structure finale de l'établissement se dessine peu à peu.



Fig. 167 - La Citadelle, période 1 – état 2b : angles est des pièces A6 et A7, sol US 100 (cliché: équipe de fouille).

• Des ornières et des limites parcellaires côté est

Une série de vestiges mineurs occupe une large zone côté est (fig. 165). La conservation des structures les plus ténues à cet endroit est due à l'implantation des radiers de la future chaussée et il est probable que, sur des secteurs moins protégés, d'autres aient été totalement érodés.

Une quinzaine de petites fosses, trous de poteaux ou pieux (fig. 168) apparemment inorganisés livrent des comblements variés, avec ou sans calage, et se mêlent à trois foyers fortement excavés de plan rectangulaire (US 31, 46 et 56). Longs de 0,90 à 1 m, ils sont fort peu larges (0,40 à 0,50 m). Leur profondeur maximale est de 0,30 m et leurs parois sont très rubéfiées. L'étréoussure du profil limite la surface de cuisson tandis que la profondeur recherchée implique le confinement du foyer. Aucun indice ne permet d'identifier la fonction dévolue à ce profil particulier de foyer (éventuellement des feux de signalement en bordure de chemin?).

Parmi ces vestiges, plusieurs ornières (US 125: l.: 0,30 m; prof.: 0,05-0,08 m) entraînant les enduits peints déposés dans la fosse US 32 matérialisent le passage d'une première circulation nord-sud alors que le dépotoir et son niveau de démolition sont encore faiblement colmatés.

À une douzaine de mètres plus à l'est (fig. 165), deux fossés puis deux murs vont se succéder sur un même faisceau de 2 m de large. Il est vraisemblable qu'au moins l'une de ces structures installées très bas sur la stratigraphie, soit déjà en place au début de notre ère. Il s'agit soit du fossé US 12 (l.: 1 m min.; prof.: 0,30 m), soit du fossé US 14 (l.: 0,50 m; prof.: 0,25 m). Leur tracé s'aligne déjà avec les murs et fossés courant sur le côté est du site de Bancillon dès le I^{er} siècle. Cette limite linéaire nord-sud, dont la portée dépasse largement le cadre de chacun des établissements et parallèle à l'axe routier majeur, matérialise la marge orientale de l'établissement.

• Des édifices légers côté ouest

La grande proximité de certains de ces édifices entre eux indique probablement un phasage dont les rythmes nous sont inaccessibles. La variété des modes de construction révèlent des bâtiments d'aspect fort différent sans doute dévolus à des usages particuliers.

Ainsi, à quelques mètres au sud du secteur nord, observe-t-on un espace muré A11 (fig. 165 et 169), dont les solins sont peu compacts, composés de blocs et de cailloutis. Il se développe sur 9 m du nord au sud et sur au moins 4,50 m d'est en ouest avant d'être totalement arasé côté amont où il interfère avec la future aile ouest. Les solins indiquent sans doute un espace clos de murs, éventuellement non couvert (un espace de culture protégé?).

Un édifice A12, de 5 m sur 4 m de côté, implanté sur poteaux, est presque mitoyen au sud (fig. 170). Les onze supports plantés dessinent deux nefs (une grange?) et livrent exclusivement un mobilier du I^{er} siècle. La fouille révèle des profils irréguliers, parfois doubles, dont les profondeurs sont variables.

Une vingtaine de mètres plus au sud (fig. 165), une large fosse à fond plat (US 30), de 3 m de diamètre, sert de dépotoir de matériaux de construction et livre un chargement de gros blocs, à peine équarris. Ceux-ci, de taille parfois imposante (côté jusqu'à 0,80 m), sont associés à de nombreuses *tegulae*, un limon argileux assez fin colmatant les interstices.

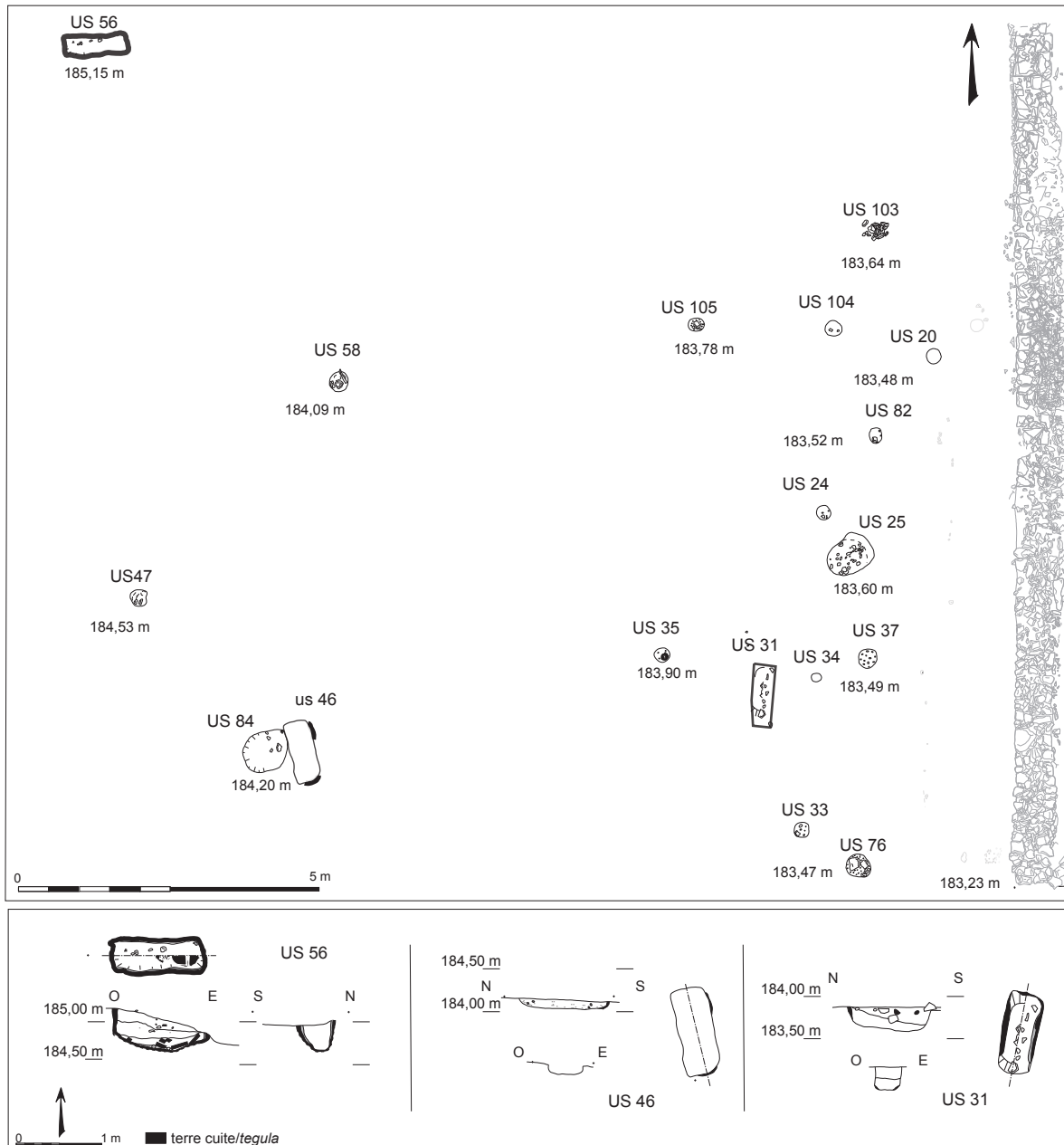


Fig. 168 - La Citadelle, période 1 – état 2: trous de poteaux et foyers au sud du secteur nord (relevés : équipe de fouille; DAO: M. Guyon, C. Coquidé).

À quelques mètres au sud-ouest, un dernier édifice (A13), d'au moins 6,50 sur 1,50 m de côté, est recoupé par l'édifice I de l'état 3 (fig. 171) et préfigure le solide bâti de l'aile ouest de l'établissement. L'édifice A13 est fondé beaucoup plus légèrement, sur un solin composé de dallettes de calcaire soigneusement agencées, et apparaît très arasé.

L'établissement à son apogée (état 3, II^e-III^e siècles)

Le II^e siècle correspond à l'emprise maximale de l'établissement qui atteint au moins 80 m du nord au sud pour 55 m d'est en ouest, soit 4400 m². Deux ailes se sont développées à partir du secteur nord et encadrent un espace central à présent entièrement clos (fig. 172).

L'érosion de la pente a emporté la plupart des dépôts liés à l'occupation. Seuls les espaces partiellement décaissés ont permis la conservation de certains aménagements, aucun de ces niveaux n'étant conservé sur le groupe formé par les édifices E à I.

Le secteur nord

Le secteur nord reste densément bâti, de nouveaux édifices se superposant au bâtiment nord-ouest. Bien que réalignée sur l'aile ouest, la pièce principale de l'ancien bâtiment nord-ouest est conservée (C). Un large édifice en léger débord extérieur (B) occupe à présent l'angle nord-ouest de l'établissement et se distingue par sa taille et l'originalité de ses aménagements. Ces nouvelles pièces se connectent au secteur nord situé hors emprise par un espace de cour (J) dont le sol ne dépasse pas la limite sud de la pièce C.

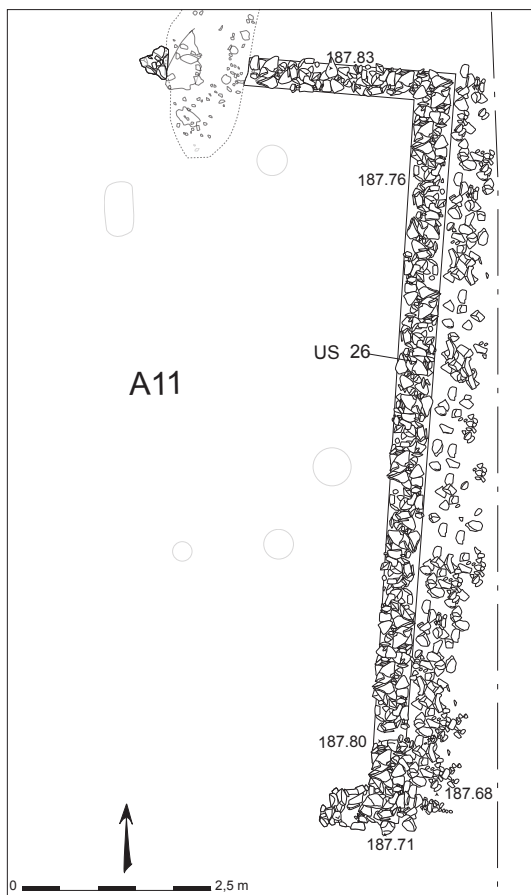


Fig. 169 - La Citadelle, période 1 – état 2: bâtiment A11 (relevés: F. Isnard, C. Coquidé; DAO: E. Bayen).

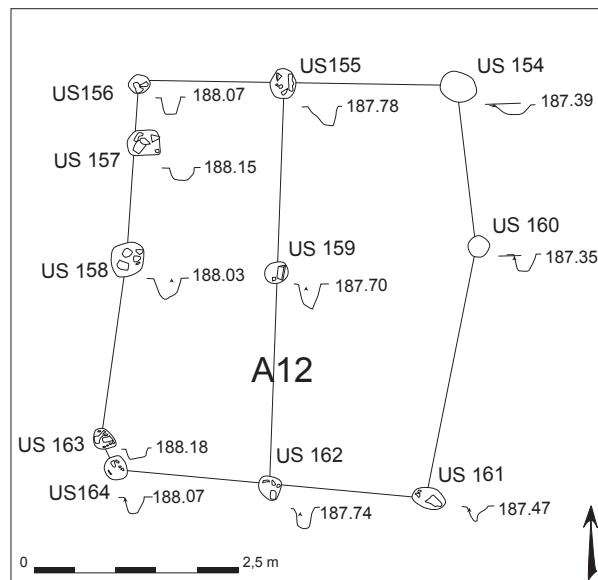


Fig. 170 - La Citadelle, période 1 – état 2: bâtiment A12 (relevés: A. Frécon; DAO: E. Bayen).

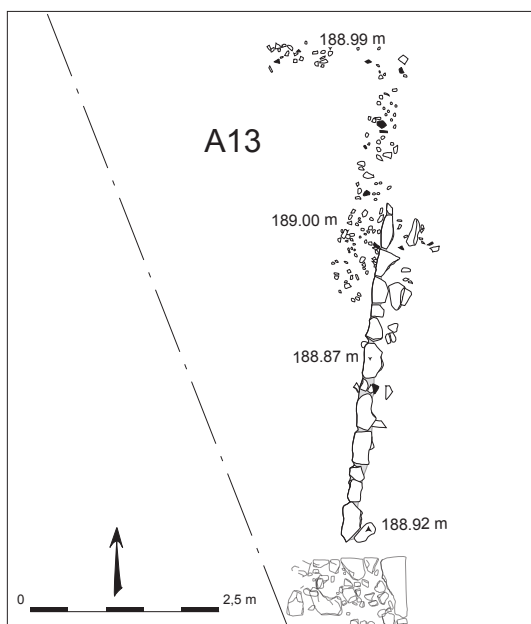


Fig. 171 - La Citadelle, période 1 – état 2: bâtiment A13 (relevés: A. Frécon; DAO: E. Bayen).

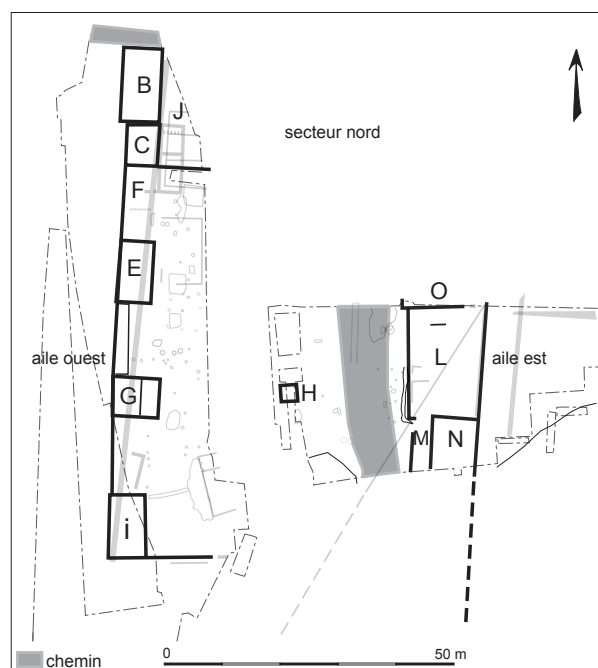


Fig. 172 - La Citadelle. Période 1 – état 3: plan général des vestiges aux II^e et III^e siècles (DAO: C. Coquidé).

- Un imposant bâtiment de stockage (B)

L'espace B (L.: 10,80 m; l.: 5,80 m, soit 62,60 m²) est l'édifice le plus imposant du site (fig. 173). Situé à l'angle nord-ouest de l'établissement, son grand côté occidental déborde de l'alignement amont des pièces de l'aile ouest. La qualité de sa construction et son encaissement côté pente ont contribué à sa conservation: l'angle nord-ouest est encore en élévation sur 1,25 m au moment de la fouille (fig. 175).

Les deux murs nord et ouest sont larges de 0,60 m (les fondations n'ont pu être atteintes). Leur élévation se compose d'un petit appareil relativement régulier posé sur lits de mortier gris. Des ressauts intérieurs, de hauteurs différentes et larges de 0,10-0,15 m, contrebutent les poussées des colluvions. Les murs est et sud, arasés, sont moins larges (l.: 0,45-0,55 m) et paraissent moins fondés (H. conservée: env. 0,20 m).

Le bâtiment B est isolé des espaces qui lui sont mitoyens (murs doublés au sud avec l'espace C; espaces ouverts au nord, à l'ouest et à l'est). Alors que les niveaux de circulation sont conservés, un seul seuil apparaît côté nord (l'éventualité d'un autre seuil reste néanmoins envisageable côté est où le parement

en place atteint tout juste le premier niveau de circulation). Cet accès, large de 1 m, est marqué par un à-plat souligné sur un côté d'une rainure nord-sud. On y accède depuis l'intérieur par une plateforme composée de calcaire pilé (US 175: l.: 0,80 m; H.: 0,20 m). Cette banquette, qui s'installe sur le sol (US 93) et court sur toute la largeur décapée de la pièce, est le dernier avatar d'un aménagement rendu nécessaire par l'encaissement du bâtiment à cet endroit. Ce passage débouche sur un chemin secondaire caillouteux à forte déclivité, qui longe le bâtiment sur son petit côté nord.

Les aménagements intérieurs révèlent deux phases distinctes: la première livre deux fosses aussi insolites qu'imposantes auxquelles semble s'associer ou succéder un travail de traitement des céréales. La seconde phase efface totalement la première et revêt un profil plus commun.

Dans une première phase en effet, deux larges et profondes fosses quadrangulaires s'installent au cœur de l'espace B (fig. 173) au cours du II^e siècle ap. J.-C. Une orientation légèrement divergente d'avec les murs matérialise peut-être un premier état de bâti totalement oblitéré par celui qui nous est parvenu.

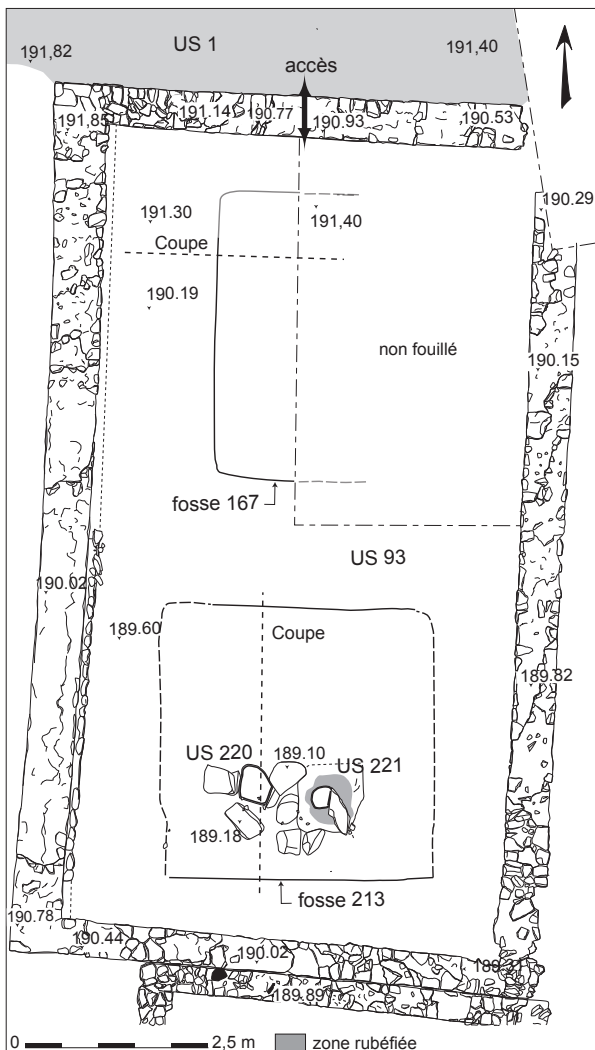


Fig. 173 - La Citadelle, période 1 – état 3: la phase 1 du bâtiment B (relevés: E. Bayen, C. Galtier, C. Coquidé; DAO: E. Bayen, C. Coquidé).

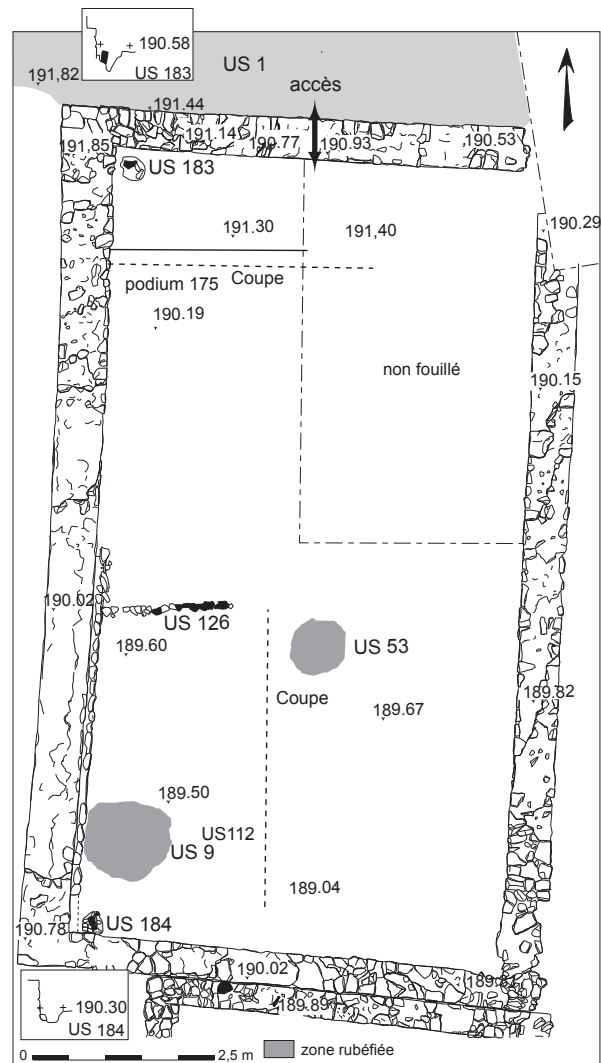


Fig. 174 - La Citadelle, période 1 – état 3: la phase 2 du bâtiment B (relevés: E. Bayen, C. Galtier, C. Coquidé; DAO: E. Bayen, C. Coquidé).



Fig. 175 - La Citadelle, période 1 – état 3 : angle nord-ouest du bâtiment B (cliché : équipe de fouille).

Les contraintes techniques (bermes et modules de la mini-pelle) ont limité l'étude de ces structures. La fosse sud (US 213) n'a pu être étudiée qu'aux trois quarts, un quart seulement pour la fosse nord (US 167). Elles sont comblées de divers matériaux de construction et reçoivent chacune un à deux conduits verticaux (fig. 176 et 177) dont la fonction et les modalités de mise en place restent à déterminer. L'exploration partielle des vestiges implique que d'autres conduits ont pu exister. Ces deux fosses, de mises en place similaires, n'en comportent pas moins quelques différences au niveau des comblements ou du profil des conduits :

– la fosse sud US 213 : le creusement de cette fosse est imposant : L. : 3,80 m ; l. : 3 m ; prof. : 2,50 m. Son comblement est hétérogène et totalement inorganisé. Il se compose de limon meuble, de graviers et de nombreux blocs hétérométriques, dont certains sont issus d'une carrière de calcaire blanc à rosé, substrat non présent sur l'emprise mais repéré sur le versant⁵. Ce remblai sommaire et instable accueille deux conduits verticaux de plan quadrangulaire pour l'un, subcirculaire pour l'autre (US 220 : côtés : 0,40 m ; US 221 : diam. : 0,30 m ; entraxe inférieur à 1 m). Leurs profils restent réguliers sur les deux tiers inférieurs de la fosse, soit sur près de 2 m de hauteur, et leurs parois ont

été renforcées par rubéfaction ainsi que par quelques blocs hétérométriques grossièrement liés au mortier (en surface) ;

– la fosse nord US 167 : cette fosse (L. : 4 m ; l. min. : 1,60 m ; prof. min. : 2,40 m) présente un comblement également composé de limon brun et de larges blocs mais elle leur associe des éléments provenant du démantèlement et de l'incendie d'une structure de terre et de bois (des plaques limoneuses rubéfiées, du mortier en amas ou pulvérulent, du gravier, du charbon de bois, peu de *tegulae*). Au centre, un négatif de conduit (US 174 : diam. min. : 1 m), beaucoup plus large que ceux de l'US 213, est bordé, en surface, de petits blocs non liés. Cet aménagement disparaît 0,50 m plus bas.

L'alignement des fosses et des cheminées a conduit certains de nos collègues à soulever l'hypothèse d'une presse à raisin dont l'un ou l'autre des creusements accueillerait soit les jumelles, soit le ou les contrepoids.

Le profil des vestiges pose néanmoins quelques problèmes techniques. La mise en forme fragile des parois ainsi que le rapport largeur/profondeur et l'entraxe des cheminées US 220 et US 221 ne sont pas adaptés à d'éventuelles contraintes ou poussées mécaniques. En revanche, leur étroitesse et leur régularité s'adapteraient à un mouvement vertical. Dans cette optique, la présence de fosses permettant le mouvement d'axes ou de contrepoids reste possible, bien que, dans ce dernier cas, des masses compactes paraissent d'un usage plus aisé.

Par ailleurs, le comblement hétérogène de la large fosse US 213 ne pourrait assurer une base solide pour la presse elle-même (à moins que celle-ci ne s'éloigne des jumelles). Cette restriction peut être levée si la maie et son support s'appuient sur une base large, de type coffrage. Ici, l'évasement du haut du profil de chacune des fosses US 167 et 213 ne contredit pas la présence d'une superstructure semi-enterrée. L'aménagement du rocher, affleurant à cet endroit, aurait néanmoins suffi à assurer la stabiliser d'un mécanisme.

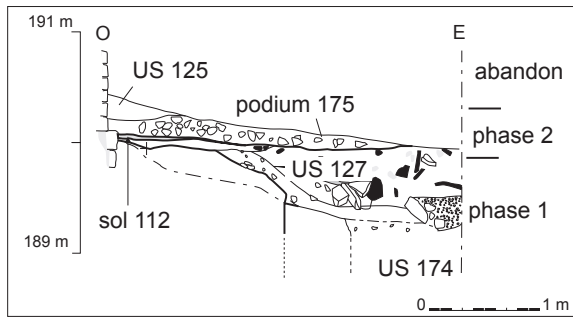
Quoi qu'il en soit, le volume décaissé (environ 7,5 m³ par fosse) au travers un substrat rocheux compact implique un investissement non négligeable. Si la profondeur requise pour les axes verticaux est peut-être à l'origine de la mobilisation d'un tel cubage, la mise en forme de deux étroits conduits sur 2,50 m de profondeur implique un savoir-faire particulier dédié à un mécanisme de grande taille.

L'étude du sédiment conservé dans ces conduits est venue enrichir ce dossier complexe, sans permettre toutefois de conclure.

En effet, l'abandon de la fosse sud s'est accompagné du dépôt d'un sédiment gris extrêmement pulvérulent (US 219) dans les conduits où on relève également la présence d'objets entiers ou de bonne taille (des forces, une spatule, un large tesson de sigillée). Ce fait indique que ce niveau a été mis en place lors de la phase d'abandon du mécanisme, sans que l'on puisse toutefois certifier qu'il soit en lien avec son fonctionnement.

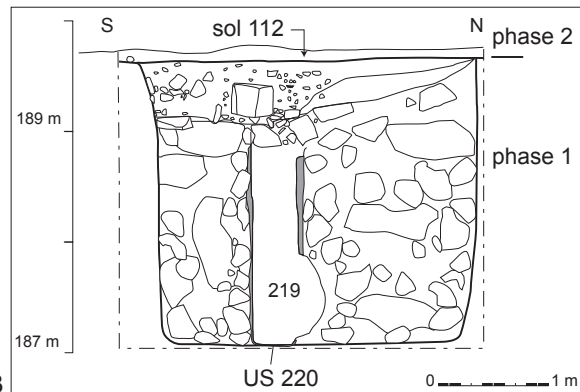
L'identification du sédiment US 219 pouvait contenir une partie de la réponse. Après les archéologues, neuf spécialistes de l'environnement, des matériaux organiques ou rocheux se sont penchés sur le prélèvement. L'analyse par diffraction aux rayons X a permis de favoriser la piste organique.

5 - Les blocs, de forme cubique, sans aucune marque de levage et de taille moyenne (jusqu'à 40 cm de côté), ont pu convenir à la fabrication de moellons, le surplus ayant été délesté dans les larges fosses de la pièce B (Monthel 2002 : 95-104). Le seul niveau (US 13) témoignant d'un travail de taille sur site est très antérieur ; il précède la pièce A1 édifée dans la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.



fosse 167

■ zone rubéfiée



fosse 213

Fig. 176 - La Citadelle, période 1 – état 3 : coupes des fosses US 167 et 220 du bâtiment B (relevés : E. Bayen, C. Galtier, C. Coquidé; DAO : E. Bayen, C. Coquidé).

«L'analyse par diffraction X du sédiment s'effectue sur poudre et révèle principalement la présence de quartz, un peu de feldspath sodique (albite), et de la calcite en faible quantité. Tout cela met en évidence une composition banale terreuse, qui n'apporte aucune réponse sur la particularité du sédiment. Le côté "organique" serait plus prometteur. En effet, les observations les plus intéressantes ont été faites à la loupe binoculaire. On voit de petites baguettes blanches allongées (fibreuse) déjà distinguées à l'oeil nu : des fragments de végétaux (?), ainsi que de très nombreuses petites baguettes noires de végétaux carbonisés⁶.»

C'est suite à la prise de divers clichés (fig. coul. 24) réalisés à la binoculaire puis au microscope⁷ que l'identification des phytolithes a été effectuée. L'US 219 est ainsi composée à 92% de céréales décomposées (de l'orge?), une matrice exceptionnelle à l'origine des caractéristiques inhabituelles du sédiment.

«L'assemblage de phytolithes issu de cet échantillon contient 92,2% de phytolithes de Poacées (graminées). Dans cet assemblage, 10,1% des phytolithes proviennent de glumes (enveloppe des grains) de graines de type orge (type *Hordeum*). Et 4,3% proviennent de squelettes siliceux (phytolithes de cellules en connexion) de graminées (des feuilles, des glumes [orge] et des tiges) portant les stigmates de l'action du *tribulum* (planche à dépiquer) [Anderson 1999, Khedhaier et al. 2003]. Cette hypothèse reste fragile sans la présence de lames de cet outil. L'assemblage comporte aussi 23,8% de phytolithes de squelettes siliceux (de tiges, de l'épiderme et des glumes) issus de la décomposition (effet de dépôt massif de restes de plantes) des restes végétaux sur place, en l'occurrence attribuable à l'orge pour ce qui concerne les phytolithes des glumes. Il est à noter la présence de restes indicateurs d'humidité : spicules d'éponge (2,9%) et concentricystes (0,7%) [algues microscopiques marqueurs d'eutrophisation]. Ce dépôt a probablement dû pourrir sur place quelque temps, sans être mis à l'abri de l'humidité. [...] Les

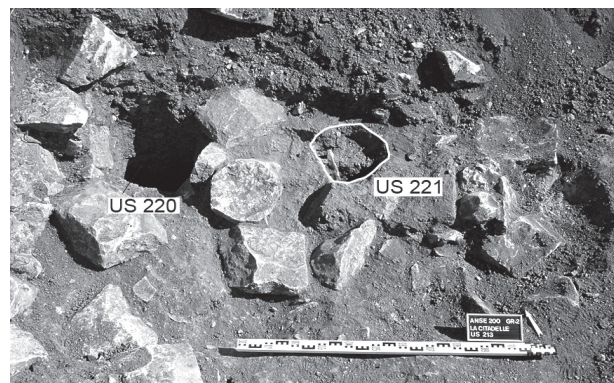


Fig. 177 - La Citadelle, période 1 – état 3 : ouvertures des conduits US 220 et 221 (cliché : équipe de fouille).

résultats de cette analyse ont montré la présence d'un niveau ou d'une zone de stockage de céréales dont les phytolithes ont été bien conservés (effet de dépôt massif)⁸.»

L'US 219, homogène et pulvérulente sur toute la hauteur du dépôt, indique que les végétaux étaient sans doute déjà très fragmentés lors de l'enfouissement, volontaire ou par infiltration, dans les conduits.

Cet aménagement singulier de la phase 1 n'a trouvé, à ce jour, aucun point de comparaison. En revanche, la deuxième phase du bâtiment B (fig. 174) est beaucoup moins originale.

Le colmatage des deux fosses précédentes est finalisé par la pose d'un lit de petits blocs (US 112). Dès la fin du II^e siècle ou dès le début du III^e siècle, une série de sols recouvre les 62 m² de l'espace intérieur. La matrice de ces niveaux de circulation compactés est une terre battue (US 93) qui inclut fréquemment de très petits fragments de blocs calcaires, de céramiques, de *tegulae* et de charbon de bois. Des recharges ponctuelles, plus

6 - N. Cantin (UMR 5138, MOM, Lyon). Rapport réalisé après la rédaction du rapport de fouille et non reprographié.

7 - N. Cantin, puis P. Mille (Inrap Rhône-Alpes).

8 - P. Verdin. Analyse réalisée après la rédaction du rapport de fouille et non reprographié.

limoneuses ou graveleuses, atténuent peu à peu le pendage ouest-est du sol originel. Un radier de blocs disposés en hérisson est mis en place au centre de l'espace et supporte un dernier niveau de circulation ou une cloison (US 126).

Peu d'éléments viennent éclairer l'utilisation du bâtiment B lors de la phase 2. Au niveau des sols observés, l'hypothèse d'un grenier semble compromise par l'encaissement des murs nord et ouest ainsi que par le double mur du côté sud, ces dispositions limitant les possibilités d'aération. Le seul passage observé ouvre au nord. Large de 1 m et situé 0,70 m au dessus du niveau de circulation de la phase 2, il est d'un accès aisé pour les bêtes ou pour un matériel encombrant. Seul le côté oriental, arasé et ouvrant sur une cour intérieure, pourrait révéler d'autres seuils.

Des aires rubéfiées non aménagées occupent l'espace central ou l'angle sud-ouest et indiquent l'usage de foyers éventuellement mobiles (US 9 et 53). Deux poteaux localisés sur les angles ouest figurent les montants verticaux d'un aménagement de hauteur; aucun pendant n'a été relevé aux angles opposés. Le volume et le soin apporté à la construction du bâtiment B pourraient indiquer un espace de stockage de type hangar, surmonté, éventuellement, d'un niveau surélevé (un grenier?).

- Un espace non résidentiel (pièce C)

Au cours du II^e siècle, le bâtiment nord-ouest est détruit. Le couloir A6 et la galerie A7 disparaissent sous la pièce F côté sud, les pièces A8 à A10 localisées plus à l'est disparaissent. Seule la pièce principale (A5), dont le nouveau mur oriental s'aligne à présent à la fois sur la façade de l'aile ouest et sur l'espace B, survit et devient la pièce C (fig. 172). L'arasement du mur est de A5 (US 111) livre quelques fragments d'enduits, de *tubuli* et une sépulture de chien.

«L'individu repose sur le flanc gauche, la tête au nord. Les pattes sont repliées sous le corps. Cette disposition de l'animal pourrait suggérer un certain soin apporté à l'enfouissement. Les soudures épiphysaires des vertèbres correspondent à un individu adulte de plus de 2 ans. Le sexe demeure indéterminé et la longueur totale de l'humérus (GL: 157,7 mm) permet d'estimer une hauteur au garrot de 53 cm (Koudelka 1885). Enfin aucune trace n'est visible sur les ossements et la cause de la mort reste inconnue⁹.»

Le nouvel espace C (fig. 178) est moins large que le précédent (L.: 6,50 m; l.: 4,60 m, soit près de 30 m²). Il est également plus isolé. La pièce C jouxte la pièce B sans communiquer, deux murs mitoyens séparant clairement ces deux espaces. Un niveau de circulation plan est établi par enlèvement du substrat côté amont déchaussant ainsi le mur ouest et effaçant toute trace des occupations antérieures. Le parement de l'élévation sud est lissé, conférant à l'endroit un aspect soigné, unique sur l'ensemble des élévations conservées du site (fig. 179); aucune trace d'enduit n'est relevée. Ailleurs, les fondations sont hétérogènes mêlant sans doute état ancien et reconstruction. Les blocs sont irrégulièrement agencés, des *tegulae* fragmentées se mêlent aux blocs de calcaire. Le niveau de circulation en place est un fin limon argileux gris (US 204) dont le mobilier céramique indique le III^e siècle.

On note de nombreux aménagements internes, peut-être en partie hérités de la période précédente. C'est du moins ce que semblent indiquer certaines variations d'axes ou des coupures brutales réalisées dans la structure de vestiges en contact avec un

mur (US 196). L'une des plus petites pièces de l'état 3 rassemble ainsi une plateforme empierrée (US 198), trois foyers (US 196, US 193, US 211) dont deux sont aménagés, une fosse de plan angulaire (206), une banquette maçonnée et quelques poteaux.

La plateforme US 198 (fig. 180), localisée à l'angle nord-ouest de la pièce, est constituée de blocs et de briques fragmentées liés au mortier. Mesurant à l'origine 1,15 m de long sur 0,90 m de large, la plateforme s'élargit pour atteindre une longueur de 1,40 m et une largeur 1,20 m. Bien que la réfection soit d'une facture beaucoup moins régulière, l'ensemble garde une bonne cohésion. Au final, la hauteur conservée est de 0,40 m.

Un large foyer (US 196) construit à l'aide de briques et de *tegulae* (L. min.: 1,70 m; l. min.: 1,10 m; H.: 0,10 m; surf.: 1,80 m²) jouxte la plateforme US 198 à l'est (fig. 181). Son axe et le réajustement de ses côtés nord et ouest indiquent qu'il a connu un réaménagement majeur au contact du mur et lors de la réfection de la plateforme. La structure est fondée sur un tapis de fragments de tuiles disjointes disposés dans un limon argileux brun orangé. La sole se compose d'un pavage de *tegulae* soigneusement agencées et montre un pendage ouest-est marqué (aucune trace d'enduit d'étanchéité ne signale la présence d'un bassin). Tandis que d'autres fragments de terre cuite forment une bordure à l'est et au sud, un empilement de briques l'isole du mur nord. Des traces de chauffe sont visibles sur le limon sous-jacent et sur la sole. Si la rubéfaction n'est pas très marquée, l'usure et le délitage des tuiles indiquent un usage répété. Cet aménagement est abandonné et remplacé par une banquette terreuse (US 203) contenue par un muret au sud. Un fragment de colonnette en calcaire est mis au jour à cet endroit, dans le niveau d'abandon de la pièce.

Deux autres foyers sont identifiés dans cet espace (fig. 178). Le premier (US 193: côtés: 0,90 m), dans l'angle nord-est de la pièce C, est d'une facture moins complexe que le précédent. Il est fondé sur une base limono-charbonneuse et comporte une sole et des bordures de *tegulae*. Le second est une simple trace rubéfiée (US 211: côtés: 1 m) située au centre de la pièce. Diffuse et quadrangulaire, elle matérialise peut-être la présence d'un brasero. Cette rubéfaction centrale borde une fosse quadrangulaire à fond plat (US 206: L.: 1,90; l.: 1,50 m; prof.: 0,50 m), dont l'usage reste à définir. Quant aux trous de poteaux, dont l'agencement est peu significatif en l'état, ils se cantonnent à la moitié sud de cet espace.

- Une cour J à l'est (fig. 172)

L'accrétion des sols due aux dépôts successifs du siècle précédent (colluvion, remblai, niveaux de circulation) a créé un effet de terrasse dont les niveaux supérieurs ont été érodés (fig. 178).

Un fin lambeau de sol calcaire (US 207) subsiste ensuite, indiquant la pérennité d'un espace ouvert. Une seconde sépulture de chien (US 102) est mise au jour dans ce contexte à moins de 5 m de celle déposée dans la tranchée de récupération (US 111) située immédiatement à l'ouest.

«L'animal repose dans une petite fosse dont les dimensions, s'accordant tout à fait au volume de son corps, suggèrent qu'elle a été creusée dans l'intention de recueillir sa dépouille. L'individu est couché sur son flanc gauche dans une orientation est-ouest, la tête à l'est et les pattes repliées sous le corps.



Fig. 178 - La Citadelle, période 1 – état 3 : pièce C et ses aménagements (relevés : E. Bayen, J.-L. Joly, D. Lalai ; DAO : E. Bayen, C. Coquidé).



Fig. 179 - La Citadelle, période 1 – état 3 : angle sud-ouest de la pièce C, élévation du mur sud (cliché : équipe de fouille).



Fig. 180 - La Citadelle, période 1 – état 3 : plateforme US 198 dans l'angle nord-ouest de la pièce C, en cours de démontage (cliché : équipe de fouille).



Fig. 181 - La Citadelle, période 1 – état 3 : foyer construit en tegulae US 196 en cours de démontage (cliché : équipe de fouille).

Il s'agit d'un mâle adulte dont l'âge osseux est d'au moins 3 ans et dont la hauteur au garrot atteint 59 cm, mesure qui s'inscrit tout à fait dans celles qui sont recensées à ces périodes. Un bloc, qui ne se trouvait pas au contact direct du cadavre, avait sans doute pour rôle d'empêcher, ou du moins de rendre plus difficile, l'exhumation du corps par les détritivores. Les ossements ne présentent aucune séquelle permettant de préciser la cause de la mort. La découverte dans la région abdominale de l'animal d'un talus de porc montrant une importante altération par les sucs digestifs vient ainsi nous renseigner sur la composition de son dernier repas¹⁰.»

L'aile ouest (fig. 172)

L'aile ouest est composée de trois édifices majeurs (pièces E, G et I) et d'un édicule centré sur la façade est (pièce H). L'assiette de ce groupe est au minimum de 1 350 m², soit une longueur nord-sud de 50 m et une largeur de 27 m (dans l'hypothèse où son extension inclut l'édicule H).

La mise en place de l'aile ouest au cours du II^e siècle ne repose que sur deux arguments : un mobilier issu d'un niveau associé à la pièce G et l'alignement de l'aile avec la pièce C, ce dernier espace effaçant un bâtiment mis en place au début du II^e siècle.

- Un ensemble architectural cohérent (pièces E, G, I et H)

Les pièces E, G, I et H forment un ensemble architectural cohérent (fig. 182) dont l'assiette représente presque un tiers de la surface de l'établissement et occupe une micro-hauteur surplombant à la fois la voirie à l'est ainsi que le point originel du site au nord. Cette mise en exergue est probablement renforcée par la construction sur *podium* des bâtiments E, G et I. En effet, la forte pente ouest-est de E et G implique un exhaussement minimum de 1,20 m du côté aval pour qu'une surface de circulation plane soit rétablie. La construction de terrasses artificielles paraît la solution la mieux adaptée pour cette mise à niveau. La base d'un escalier situé à 1 m en contrebas et à l'aval du grand côté est de E confirme cette lecture (US 75 : L. min. : 1,50 m ; l. : 0,35 m ; H. : 0,10 m). Cette configuration extrêmement sensible à l'érosion est également à l'origine de la disparition de tous les niveaux de sol dans ce secteur.

Cet ensemble est clairement délimité sur au moins trois côtés (nord, ouest et sud). La limite nord s'adosse à la pièce C et à la cour J (secteur nord) alors qu'un mur relie tous les bâtiments à l'ouest. Cette limite occidentale, d'abord ininterrompue, barre la pente et ne présente aucun système de drainage. Soumis à des pressions régulières, le mur situé entre les pièces F et E subit plusieurs affaissements. Sans doute dans le but de pallier une partie de ces difficultés, un long et large empiérement (US 77 : L. : 12 m ; l. : 1,40-1,60 m ; prof. : 0,50 m) remplace la section de l'élévation reliant la pièce E à la pièce G. Deux moignons de murs (US 137 et 31), accolés aux édifices, témoignent encore de l'état originel des maçonneries. Au sud enfin, une solide fondation stabilise le mur qui ferme à la fois l'aile ouest et le site (US 150 : l. : 1,10 m ; H. : 0,35 m). Celui-ci est doublé d'une palissade externe dont le blocage se compose de blocs calcaires, de tegulae, de quelque tubuli, de scories et de nombreux fragments céramiques (US 45 : l. : 0,45 m ; prof. : 0,25m). L'US 45 est-elle un avant-toit ou un état antérieur ? La contemporanéité de ces deux vestiges n'est pas certaine. À l'est en revanche, les fouilles n'ont révélé aucune limite. Malgré cela, une bande reléguée hors emprise laisse planer une incertitude quant à la possibilité d'une clôture isolant l'aile ouest.

Ce groupe architectural se distingue par la disposition équilibrée de ses trois principaux bâtiments espacés l'un de l'autre d'une douzaine de mètres.

L'édifice G est central et couvre une surface de 38,50 m² (salle principale : L. : 5,50 m ; l. : 4 m ; avant-salle de 2,50 m de large). Orienté est-ouest, il est encadré à équidistance par deux autres pièces de plan rectangulaire orientées nord-sud et présentant chacune des surfaces de 45 m² (E et I : L. : 9 m ; l. : 5 m). Deux gros blocs en remploi renforcent deux angles en regard : au sud-est de E et au nord-est de I. Leur vis-à-vis souligne l'homogénéité de leur mise en place.

Un fait vient nuancer cette perception. La largeur des murs de l'espace I atteint 0,70 à 0,75 m et la façade orientale est fondée à 0,80 m de profondeur. Ces mesures sont au-delà de ce qui a été observé sur les pièces G et E où les murs montrent une largeur de 0,60 m pour une profondeur de 0,20 à 0,40 m.

La localisation particulière de I à l'angle de l'établissement a peut-être été valorisée par une structure plus massive, voire en débord, faisant pendant à celle du bâtiment B. La majeure partie de son emprise ayant été détruite lors d'un avancement non contrôlé des travaux, cette hypothèse restera non vérifiée.

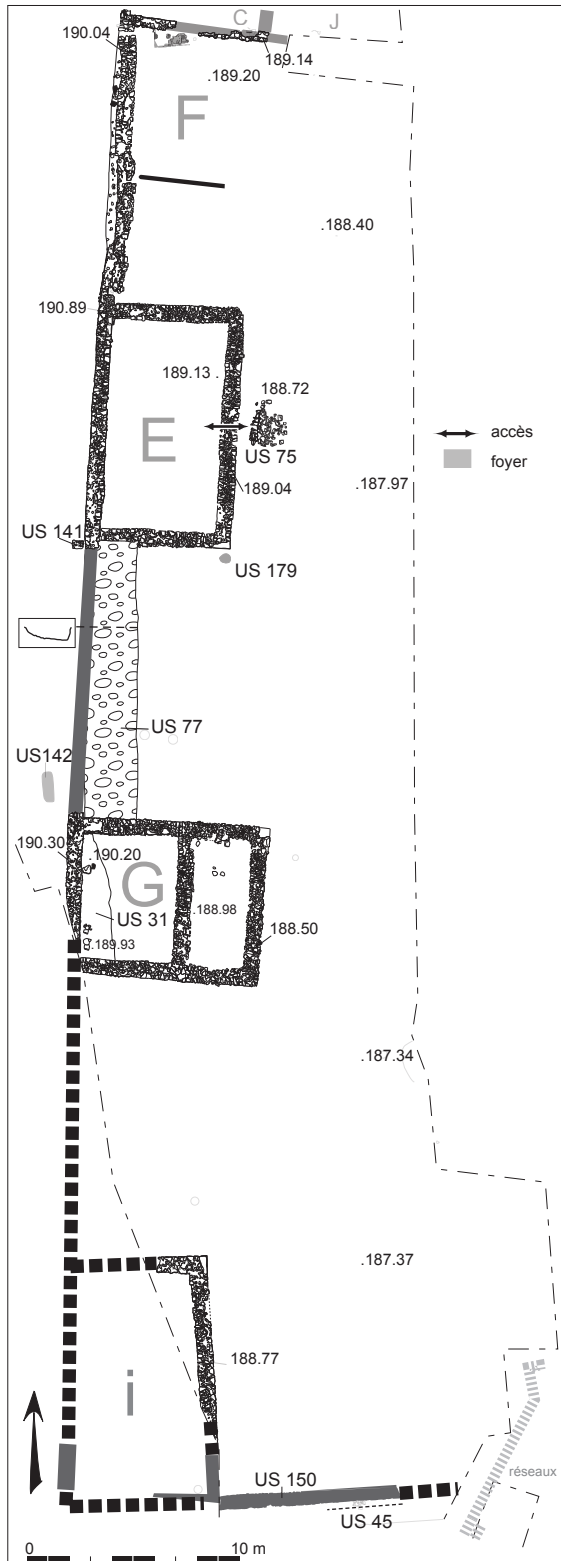


Fig. 182 - La Citadelle, période 1 – état 3 : aile ouest, bâtiments E, G et I (relevés : E. Bayen, L. Kuntz; DAO : E. Bayen, C. Coquidé).

La pièce H est de plan carré (côtés de 3 m) et s'isole à l'est, à 15 m du petit côté du bâtiment G (fig. 183). Son emprise, perturbée par la pose d'une canalisation actuelle, ne conserve aucun niveau lisible. Sa légère divergence d'axe avec le groupe reste inexplicée et peut-être faut-il y lire une certaine indépendance, une localisation plus en rapport avec l'établissement dans son ensemble qu'un lien exclusif avec les pièces E-G-I.

Outre les quelques perturbations signalées ci-dessus, ce secteur a subi une érosion majeure et rares sont les sols ou niveaux d'occupation conservés. Du nord au sud, on remarque pourtant une trace rubéfiée (US 179) à proximité de l'angle sud-est de E alors que l'angle sud-ouest est renforcé d'une courte section de mur lié à la terre (US 141). Une seconde trace rubéfiée (US 142) borde l'angle nord-ouest du bâtiment G un peu plus au sud. À l'intérieur de ce même bâtiment, un léger replat aménagé à l'amont (côté ouest) piège un remblai livrant quelques blocs et *tegulae* fragmentées (US 31) ainsi que deux trous de poteaux. Un fragment de statuette en terre blanche et 21 fragments d'un vase en verre translucide incolore proviennent de ce niveau. Ce mobilier a permis de proposer un *terminus post quem* du II^e siècle à la fois pour la mise en place du bâtiment G et, par extension, pour l'aile ouest.

Les espaces intermédiaires situés entre les édifices livrent des séries de poteaux dessinant, au mieux, des alignements de plusieurs mètres, même s'il est probable que tous ne soient pas contemporains de l'état 3. On remarque également qu'aucune fosse-dépotoir ou d'extraction n'est enregistrée dans ce périmètre.

- Un espace (F) relégué au nord (fig. 172)

L'espace F est implanté sur un secteur topographiquement moins élevé, à l'extrémité nord du groupe architectural. Sa mise en place est précédée par un enlèvement du substrat qui a eu pour conséquence le déchaussement du mur ouest

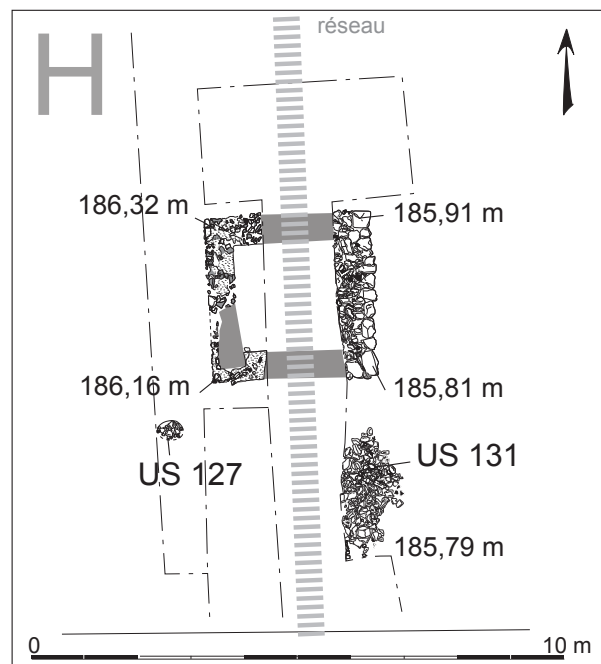


Fig. 183 - La Citadelle, période 1 – état 3 : bâtiment H (relevés : M. Guyon; DAO : C. Coquidé).

hérité des pièces antérieures A6 et A7. Ce choix technique a favorisé la conservation d'une série de niveaux archéologiques permettant de restituer le profil et la chronologie du lieu. Cette dernière restera néanmoins relative, le mobilier céramique ne permettant pas d'affiner le phasage entre le II^e et le III^e siècle. Malgré cela, l'étude de cette stratigraphie permet d'augurer de ce que l'érosion a dû gommer de la complexité des niveaux d'occupation des édifices situés au sud.

Dans une première phase (fig. 184, à gauche), de 11 à 12 m de long, s'adosse au mur de la pièce C avec laquelle il ne semble pas communiquer. Il est fermé au sud par une cloison (US 400 : l. : 0,15-0,20 m) et si sa limite orientale a disparu, divers aménagements figurent une largeur minimum de 4 m. La construction mixte de la pièce et sa relégation aux marges nord de l'ensemble E-G-I indiquent un bâtiment secondaire.

Un foyer plusieurs fois rechapé démontre que ce lieu est régulièrement chauffé (US 182). Il est installé contre le mur nord et correspond à un niveau charbonneux (US 172) qui recouvre un sol en terre battue de surface ondulée (US 186). La sole est formée de plaques de briques bien agencées et liées au mortier. Ses bords sont limités par des fragments de *tegulae* et de blocs fichés verticalement.

Vers la fin du II^e siècle, l'effondrement de la toiture en tuiles piège un nombreux mobilier parmi lequel on distingue des artefacts liés à la construction ou à la menuiserie, d'autres en lien avec des activités artisanales et domestiques (US 173). On remarque également plusieurs objets liés à la présence de liquides (tuyau en plomb et patère en alliage cuivreux). Certains d'entre eux, dont la patère et une dallette en calcaire fin bariolé, témoignent d'un environnement où l'esthétisme n'est pas absent.

Dans une seconde phase (fig. 184, à droite) consécutive à la désaffectation du bâtiment, le parement sud du mur nord est remplacé par un clayonnage (US 185). Un remblai limoneux homogène (US 171) nivelle ce secteur qui ne paraît plus couvert et rétablit un niveau de circulation équivalent entre C et F. Seul aménagement visible, une fosse de plan quadrangulaire à fond plat, relativement similaire à celle observée dans la pièce C mais dont la fonction reste tout aussi indéterminée, occupe l'angle nord-ouest de l'ancien espace F (US 181 : L. : 1,05 m ; l. : 0,75 m ; prof. : 0,50 m).

L'effondrement qui clôt la phase 1 est à mettre en relation avec l'instabilité de cet espace dont la structure est fragilisée par le décaissé amont. Celui-ci a déchaussé le mur ouest (US 70) mis en place à la fin du I^{er} siècle pour servir d'appui aux pièces A6 et A7 (état 2b). Le mur US 70 a bénéficié d'au moins une réfection (US 134), peu soignée, consistant en un placage grossier de matériaux en sous-œuvre, ou une reconstruction en appui sur une fondation peu homogène (fig. 185 et 186). La première hypothèse semble corroborée par l'emploi ponctuel de *tegulae* de chant, encastées sous l'arase de l'élévation.

Cette instabilité, renforcée par l'absence de drainage, a sans doute été à l'origine de l'abandon final de la pièce bien avant le milieu du III^e siècle (fig. 184, phase 2).

L'aile est (fig. 172)

La façade ouest est rythmée par une suite de murs dont chaque décrochement correspond à l'angle de deux pièces (O/L et L/M). Cette disposition permet d'accompagner la courbure sud-est du chemin qui dessert ces espaces. Une petite activité de forge s'associe à l'une des phases d'installation de ce secteur. La mise en place de l'aile est au cours du II^e siècle est moins étayée par le mobilier, plus rare encore que sur l'aile ouest, que par la symétrie des deux ensembles.

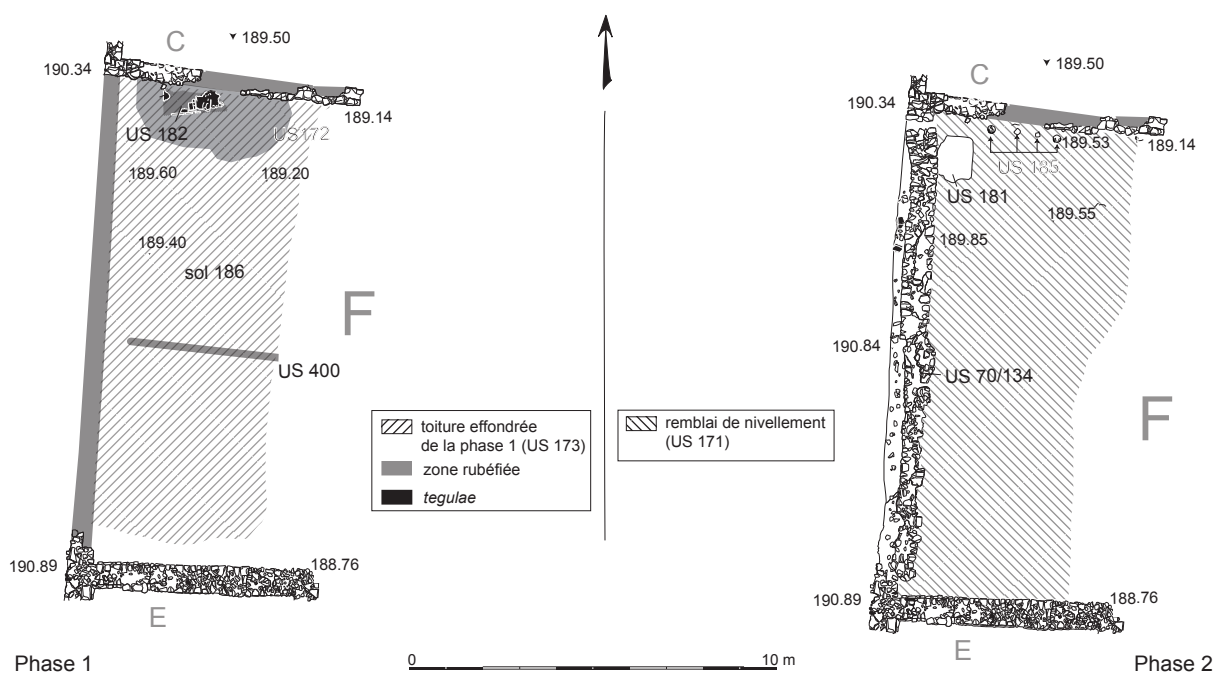


Fig. 184 - La Citadelle, période 1 - état 3 : bâtiment F, deux phases successives (relevés : E. Bayen ; DAO : E. Bayen, C. Coquidé).



Fig. 185 - La Citadelle, période 1 – état 3 : mur US 70 de l'espace F (cliché: équipe de fouille).

- Une suite d'espaces ouverts

Pendage et/ou largeur des espaces semblent indiquer la présence de cours (fig. 187). Ainsi en est-il de la pièce L, large de 11 m. À l'ouest et à l'est, la présence de niveaux de sol permet de constater un pendage marqué et, alors que l'érosion y paraît limitée, on ne constate dans cet espace aucune trace de support intermédiaire. La présence d'une toiture d'un seul tenant est donc peu vraisemblable. Sur les pièces M et N, de surface plus modeste, les sols caillouteux montrent également un fort pendage. En berme nord, si la longueur de l'espace O reste indéterminée, sa largeur tend à se rapprocher de celle de la cour L.

La pièce L atteint 203 m². Son grand côté ouest (US 17) longe le chemin de desserte alors qu'une succession de murs (US 110 puis US 115) limite l'espace à l'est. Cet axe qui est également commun à la pièce N s'aligne sur des murs ou des fossés perçus tout au long et au-delà du site du Bancillon une quarantaine de mètres plus au sud.

La construction du mur ouest (US 17), posé en appui contre le substrat décaissé, crée un léger effet de terrasse de 0,25 à 0,35 m de dénivelée. Un lambeau de sol en terre battue est conservé en contrebas (US 90), l'installation d'une galerie étant peut-être à l'origine de cet aménagement très localisé. Sur le côté opposé, à l'aval, un niveau de blocs épars de 5 à 20 cm de côté formant un niveau de circulation (US 113: l.: 1,40 m) a été préservé le long des murs US 110/115. Un niveau de blocs plus grossiers lui



Fig. 186 - La Citadelle, période 1 – état 3 : mur US 70 décaissé et basculé dans l'espace F (cliché: équipe de fouille).

succède (US 40: l.: 2,50 m; ép.: 0,10 à 0,20 m). C'est ce même niveau que l'on retrouve dans la pièce N. Quelles que soient les recharges de sol à l'aval de L, le pendage ouest-est de l'espace reste prononcé.

Au nord, un sous-espace (L') dessine un couloir de 2,20 m de large limité par un solin (ou un seuil?) de *tegulae* (US 9: L.: 2 m; l.: 0,70 m). Ce couloir présentait un seuil à l'ouest, condamné par la suite. Un niveau brun-jaune avec beaucoup de mortier et quelques fragments de tuiles et calcaire contribue à isoler cet espace. On y remarque le fond d'un demi-vase en céramique commune grise, similaire à un autre vase mis au jour, toujours dans un espace de cour, dans la villa de Bancillon (pièce E du secteur économique).

De surfaces plus modestes, les pièces M et N se prolongent sous la berme sud (L. min.: 8,50 m). L'espace N est large de 7 m. Son mur nord, récupéré, montre à mi-course de larges blocs oblongs dont la position initiale reste inconnue (peut-être des éléments déplacés d'un seuil). Il conserve ponctuellement un sol gravillonneux dense à fort pendage (US 118) alors que son côté oriental (aval) est stabilisé par un niveau de blocs calcaires (US 40).

Fait rare sur ce site, la cour N, ou l'espace qui lui est immédiatement mitoyen au sud, bénéficie d'un système de drainage sous la forme d'un caniveau US 129, construit à l'aide de blocs bien agencés (largeur utile: 0,20 m: fig. 188). L'entretien du conduit semble avoir été assuré puisqu'à un premier canal intégralement colmaté succède un second, bâti avec le même soin.

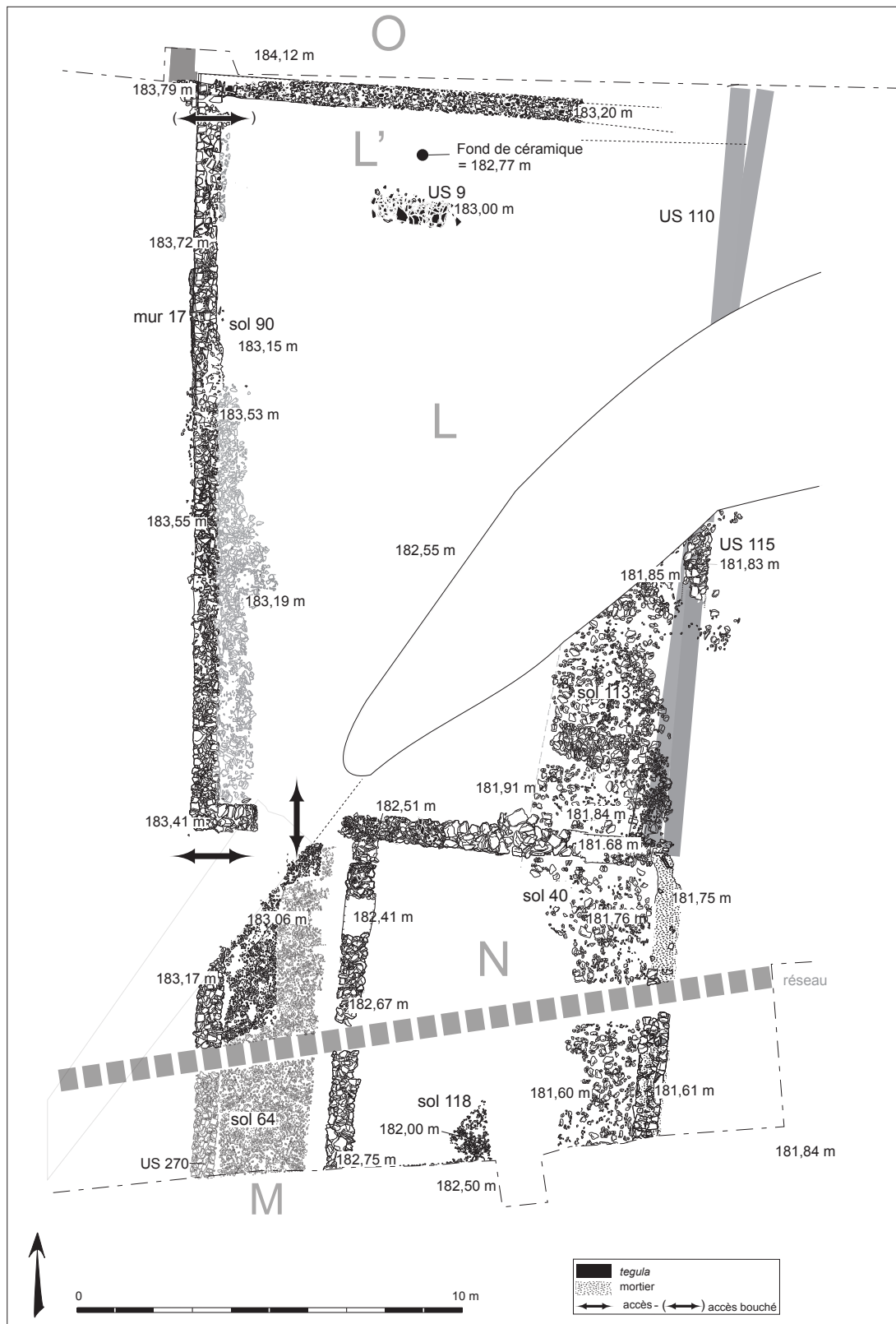


Fig. 187 - La Citadelle, période 1 – état 3: aile est, pièces L, M, N et O (relevés: C. Plantevin, C. Vermeulen; DAO: B. Rambault, C. Coquidé).



Fig. 188 - La Citadelle, période 1 – état 3 : vue du caniveau US 129 quittant l'aile est (cliché : équipe de fouille).

Le couloir M, large de 3 m, longe l'espace N côté ouest. Son sol est tapissé d'un gravier dense (US 64) et montre également un fort pendage ouest-est, favorisant sans doute l'écoulement des ruissellements amont *via* deux accès, l'un ouvert sur la voirie et l'autre vers l'espace L. Un bloc calcaire percé et brisé de 0,30 m de côté (ép. : 0,10 m ; une crapaudine ou un contrepoids ?) provient également de ce secteur (fig. 189).

• Le chemin de desserte et le bassin amont (fig. 172)

Un axe de circulation desservant l'aile orientale est en place au I^{er} siècle, installé sur un léger replat, à 20 m en contrebas de l'aile ouest. D'abord matérialisé par quelques ornières discontinues, il prend par la suite la forme d'une chaussée composée de radiers caillouteux. Son tracé, globalement nord-sud, diverge vers le sud-est en abordant une concavité naturelle. Toutes recharges confondues, la largeur minimum observée est de 6,20 m. La succession de plusieurs radiers quasi stériles témoigne d'une mise en place soignée et d'un entretien constant, du moins dans les premiers temps.

Au plus bas de la stratigraphie, un niveau hydromorphe gris piégé sous la chaussée déborde sur les accotements (US 85). Les radiers sont constitués de trois types de dépôts (fig. 190 et

191) : US 75 : *tegulae* et blocs très fragmentés ; US 3 : des blocs décimétriques et US 52 : limon brun-gris et gravillons.

Côté nord (fig. 192), le premier radier mis en place (US 75) est dense et une étroite ornière y est lisible (US 125). Par la suite, sur les deux tiers nord du décapage, deux radiers de blocs décimétriques peu émoussés (US 3) se succèdent, un limon gris graveleux s'intercalant entre eux. La surface de circulation semble assurée par l'US 52 dont les composantes plus fines permettent d'atténuer l'irrégularité des radiers sous-jacents et constituent une bande de roulement acceptable. Dans la dépression sud en revanche, le nombre des recharges de faible envergure ne permet aucune lecture continue.

Au niveau de la courbe sud et au plus bas de son tracé, l'amont de la chaussée est protégé par un large creusement (US 44) [fig. 193]. Côté amont, celui-ci est installé en front de taille dans le substrat sur au moins 1,50 m de hauteur, alors qu'à l'aval, le fond collecte divers ruissellements. Son entretien semble marquer le pas dès la fin du II^e siècle, date à laquelle la base de l'excavation est peu à peu saturée. On y remarque une succession de niveaux de dépôts plus ou moins hydromorphes, ou décantés, parfois associés à un abondant mobilier.

Le rôle protecteur de cet aménagement, probablement un bassin collecteur, a totalement disparu lorsqu'un épais limon brun-noir organique (US 44.5) atteint la chaussée à la fin du II^e ou au début du III^e siècle. Ce dépôt livre un nombreux mobilier qui relève en grande partie de l'usage du chemin.

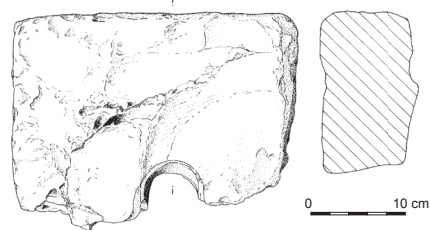


Fig. 189 - La Citadelle, période 1 – état 3 : aile est, bloc de calcaire percé pris dans la fondation du mur US 270 de la pièce M (dessin : C. Plantevin).

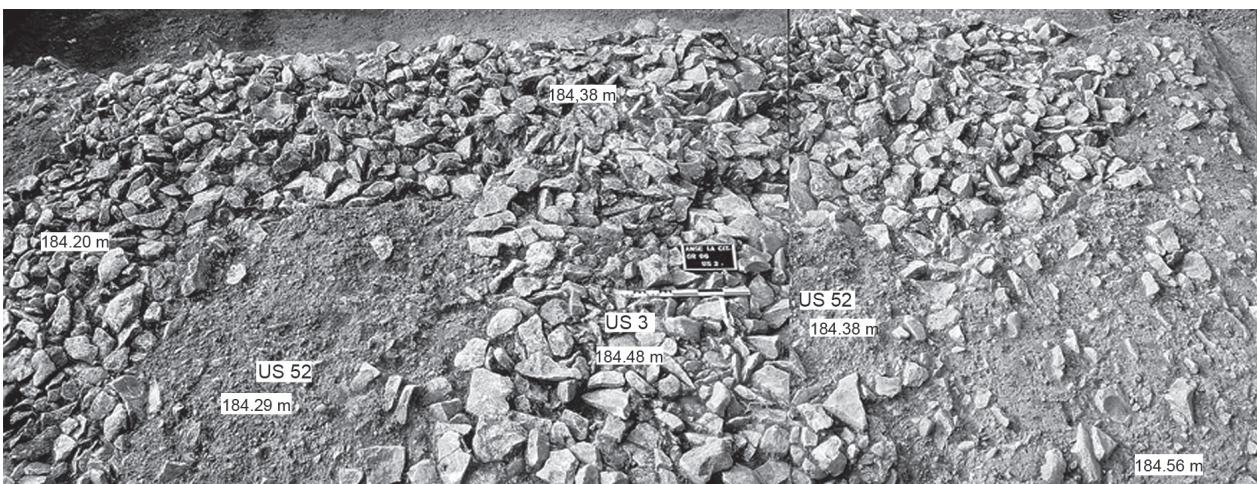


Fig. 190 - La Citadelle, période 1 – état 3 : vue vers le sud du chemin interne, au nord de l'emprise (cliché : équipe de fouille).

• Un drainage insuffisant

En dehors du bassin et d'un unique fossé (US 112) au profil peu prononcé associé aux premières phases d'utilisation, la voirie n'a bénéficié d'aucun système de drainage. Sur l'accotement amont, aucun vestige construit ou excavé n'a été observé. À moins qu'une barrière végétale n'ait été mise en place, aucun aménagement ne protège la chaussée des ruissellements de la pente.

Il en est de même pour l'aile est. Un écoulement libre circule un temps en façade et se déverse dans les cours à l'est *via* l'accès situé à l'angle des espaces M et L. Sur la durée, les ruissellements

ont induit une accréation de plusieurs dizaines de centimètres contre le mur occidental US 17 de l'espace L (fig. 194). Au final, on constate un minimum de 0,65 m de dénivelée entre le sommet des dépôts de façade et le sol de L. La poussée induite a conduit à l'affaissement de l'US 17, illustré par le dévers vers l'aval des premières assises. En contrebas, les maçonneries portent d'ailleurs la trace de plusieurs réparations grossières, sous la forme d'un placage de blocs hétérométriques stabilisant un amas de pierres, ou d'un beurrage de mortier d'aspect irrégulier tentant de rendre quelque cohésion à un assemblage disparate (fig. 195).

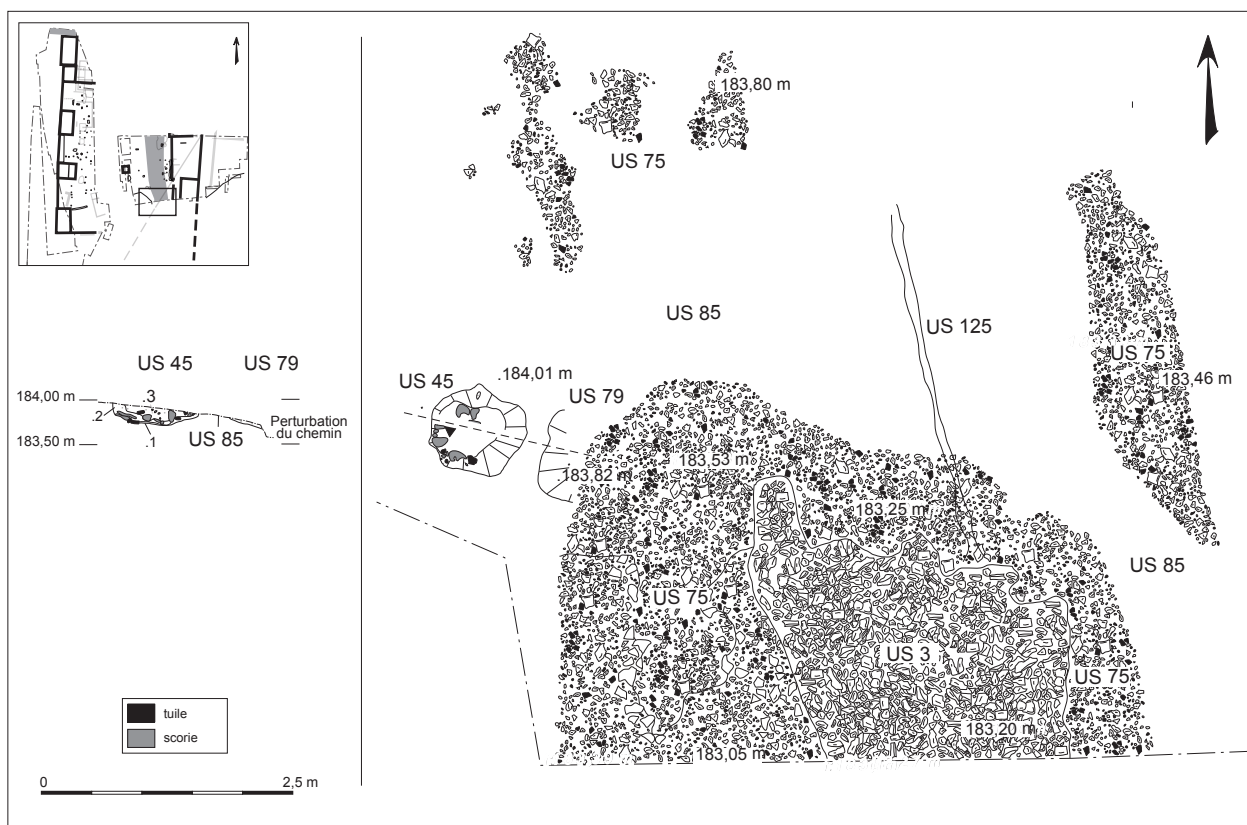


Fig. 191 - La Citadelle, période 1 – état 3: le chemin interne au sud de l'emprise et la forge contemporaine de la première chaussée (relevés: C. Plantevin, C. Coquidé; DAO: M. Guyon, C. Coquidé).

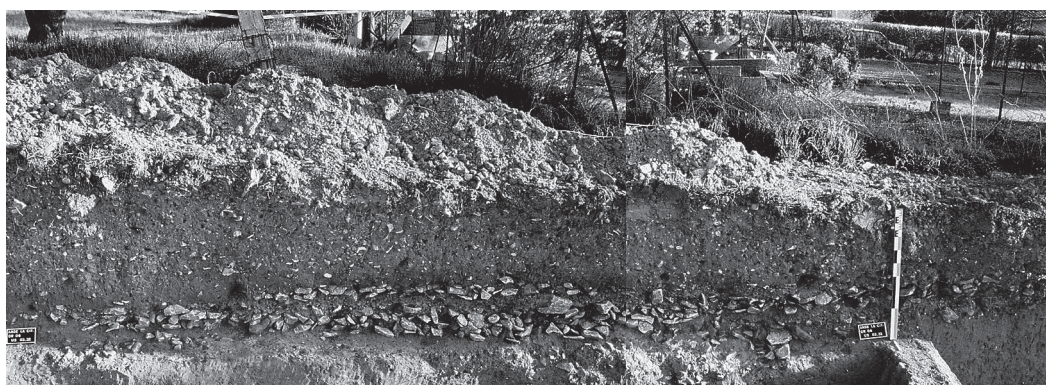


Fig. 192 - La Citadelle, période 1 – état 3: vue du chemin dans la berme nord de l'emprise (cliché: équipe de fouille).

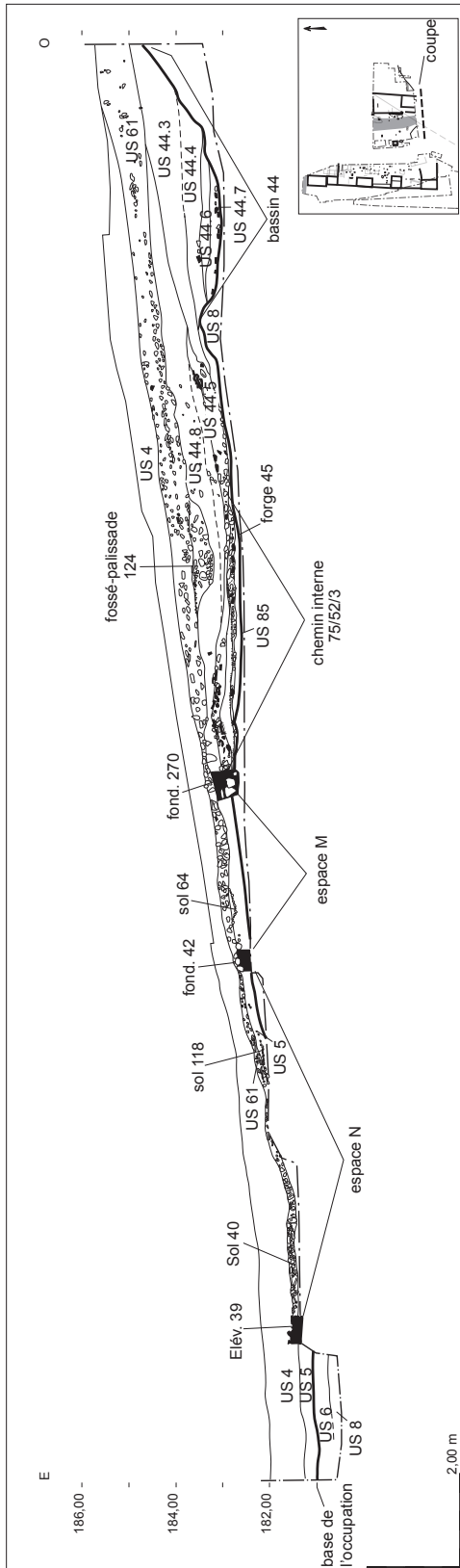


Fig. 193 - La Citadelle, période 1: coupe de l'aile est, bâti, chemin interne et bassin amont, dans la bermé sud (relevés: C. Vermeulen, O. Franc, L. Kuntz, C. Coquidé; DAO: B. Rambault, C. Coquidé).



Fig. 194 - La Citadelle, période 1 – état 3: aile est, dévers du mur US 17 vers l'aval sous la poussée des sédiments accumulés sur le chemin (cliché: équipe de fouille).

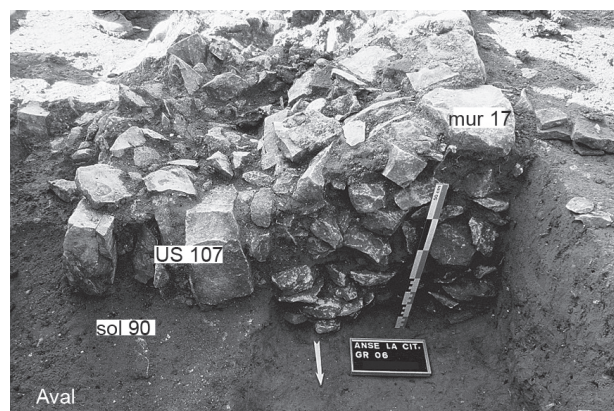


Fig. 195 - La Citadelle, période 1 – état 3: mur US 17 et réparation aval US 107 (cliché: équipe de fouille).

Un établissement complexe, synthèse des états 1 à 3

Un secteur mixte, à la fois résidentiel, de production puis de stockage, une aile occidentale mise en exergue et une aile orientale rassemblant des espaces ouverts dessinent un établissement de faciès original.

Un secteur nord à vocation multiple (états 1 à 3)

Le secteur nord rassemble des modes d'occupation variés puisqu'y coexistent l'épicentre du site, dont le caractère résidentiel est surtout marqué au cours du I^{er} siècle, des activités artisanales ou de production et un large espace de stockage sur ses marges ouest.

• Un secteur résidentiel

La mise au jour d'un niveau d'enduits peints, de stucs et de sol en *terrazzo* signe, dès la période augustéenne, la présence, hors emprise vers l'est, d'un secteur résidentiel de tradition italienne au confort standard (état 2). Dès cette époque et au cours de l'état 3, le mobilier est peu ostentatoire. Aucun emploi architectural majeur n'est d'ailleurs observé sur l'ensemble du site, et seuls quelques *tubuli*, des fragments de béton hydraulique (issus de structures dont la vocation d'agrément reste à prouver), une unique tesselle bleue et une œnochoé en verre sont enregistrés. Si l'habitat lui-même reste hors emprise, la sphère privée se perçoit ici d'une manière originale, par la sépulture de deux chiens dans ou à proximité d'un espace de cour (J).

En revanche, la particularité du groupe de pièces A5 à A10 (état 2) évoluant vers l'espace unique C lors de l'état 3 est de concentrer de nombreux aménagements dont l'usage n'est en rien évident.

Lors de l'état 2, entre le I^{er} siècle et le début du II^e siècle, deux bassins successifs (A8 puis A10) sont desservis par un couloir (A9) et bordés à l'ouest par une pièce plus vaste A5. Bien qu'aucun autre aménagement ne puisse être associé avec certitude à cet état, la présence des bassins signale une activité de production associant l'usage de substance liquide. Dans l'hypothèse d'une presse à vin, la pièce A5 peut potentiellement accueillir le mécanisme dont le bassin A8 recueillerait le jus. Ce profil serait assez similaire à celui du pressoir de l'établissement de Brauneberg (Brun 2005 : 138). Pour la pièce A10, en débord nord, l'aménagement d'un levier paraît plus problématique.

Au cours du II^e siècle, un espace unique (C) leur succède. Plusieurs aménagements originaux y sont relevés (foyers, banquette, fosses), et parmi eux, une plateforme d'angle (US 198) qui pourrait être interprétée comme la base d'une presse à levier de type A dont l'extrémité du bras serait insérée dans le mur nord (Brun 2004 : 14). Complétant ce système, la fosse quadrangulaire US 206 pourrait accueillir le contrepoids. L'absence de bassin à ce stade est remarquable mais peut être palliée par l'utilisation de contenants en matériaux périssables, une large plateforme rectangulaire à rebord, bâtie en tuiles et briques, jouxte la plateforme US 198 côté est. Les diverses reprises de maçonnerie ou d'assemblage montrent que cet ensemble a été reconstruit une fois au moins. L'hypothèse viticole reste, là encore, trop fragile.

Une maçonnerie identique est pourtant mise au jour au nord-ouest de la *villa* de Goiffieux à Saint-Laurent-d'Agny (Rhône), dans l'angle de la pièce D9 (état 4 : 60-80 à 250 ap. J.-C.) [Rapport Poux 2009 : 170-175]. Mais alors que cet espace est ici clairement inséré au cœur d'une aile dédiée au pressurage du raisin, aucun usage ne semble pouvoir lui être associé. Quoi qu'il en soit, la faible emprise au sol des espaces concernés par

cette activité et leur confinement aux marges du secteur nord ne pourraient indiquer qu'une production secondaire d'ampleur limitée. Au plus large, couloir et galerie inclus, la surface dévolue à celle-ci atteint ici 82,50 m². Sur le site de Champ-Chalattras à Martres-d'Artière (Puy-de-Dôme), le bâtiment vinicole situé à l'extrémité sud du secteur économique atteint 459 m² (Vallat, Cabanis 2010 : 7).

Le mobilier issu du niveau d'abandon n'apporte que peu de précisions. Il signale tout au plus un espace clos (deux clefs de porte), agrémenté d'un mobilier en bois ou en métal (clous de menuiserie et petite clef en alliage cuivreux).

Le ou les usage(s) des pièces A5 à A10 et C, bien que relevant d'une activité particulière, nous restent finalement inconnus : sans être totalement dénué de fondement, l'hypothèse d'une fonction viticole n'est qu'une lecture « par défaut ».

• Un espace de traitement des récoltes et de stockage (état 3)

Le bâtiment B, large pièce de 62 m² du II^e siècle, semble dédié à des usages dont l'ampleur dépasse le cadre d'une activité à la seule vocation vivrière. Implanté dans l'angle nord-ouest de l'établissement, cet espace communique avec l'extérieur *via* un accès étroit installé sur son petit côté nord. Celui-ci, en contre-haut du sol de circulation, est difficile d'accès et semble peu adapté à la circulation d'un cheptel ou à l'engrangement massif de récoltes. La première phase d'occupation révèle d'ailleurs la présence d'un aménagement original, de mise en place complexe, usant apparemment d'éléments mobiles à mouvements verticaux de grande ampleur. Si l'hypothèse d'une presse à raisin ne peut être écartée, faute de mieux, elle ne doit pas être considérée comme définitive au vu des caractéristiques techniques du système décrit précédemment.

Si la présence massive de céréales broyées issues des comblements des conduits verticaux pourrait être considérée comme un indice, elle peut tout aussi bien être postérieure au fonctionnement de la machinerie ; elle témoigne néanmoins du stockage et du traitement de grandes quantités de céréales. Quoi qu'il en soit, si l'activité qui prend place dans le bâtiment B n'a pas été identifiée, l'aménagement de son espace a nécessité des compétences techniques particulières ainsi qu'un volume de travail relativement considérable pour l'espace concerné.

La seconde phase d'occupation de la pièce B ne livre plus aucune disposition particulière. Les sols en terre battue colmatent intégralement les vestiges de la phase 1 et peu d'aménagements sont observés en dehors d'une cloison médiane, de quelques traces de foyers non construits et de deux poteaux d'angle. Le stockage de récoltes ou de matériaux reste une hypothèse plausible en dépit de l'accès confiné vers l'extérieur (un accès vers la cour intérieure J est toujours possible). L'absence d'aération, notamment due à l'encaissement nord et ouest de la pièce, limite néanmoins la ventilation éventuelle des denrées périssables, du moins au niveau de la surface de circulation, car, quel que soit le produit entreposé, la qualité des maçonneries laisse la possibilité d'un étage.

Un lieu de rassemblement sur l'aile ouest (état 3)?

L'aile ouest se distingue dès le II^e siècle par un ensemble architectural original composé de deux édifices de plan rectangulaire orientés nord-sud (E et I) encadrant, à équidistance, un bâtiment bipartite orienté est-ouest (G). Un édicule de plan carré (H) leur fait face à l'est. Cet ensemble imposant, clos au nord, à l'ouest et

au sud par des murs, ouvre sur le chemin qui dessert les cours de l'aile orientale. Pris séparément, chaque édifice livre un plan basique et peut assumer une fonction agricole (grenier, grange, étable...). Pourtant, selon le même argument, ces modules élémentaires composent des ensembles architecturaux variés adaptés à de multiples fonctions. Ainsi, la disposition de cette implantation et la présence de bâtiments sur *podium* d'accès peu aisés, conduisent à rechercher d'autres interprétations, tournées vers des activités non agraires.

Ce groupe est mis en valeur au sein de l'établissement. Topographiquement, il occupe le point le plus élevé du site et ses bâtiments sur *podium* surplombent cette partie du versant. La présence de cet ensemble cohérent à l'intérieur de l'établissement modifie notre perception de l'espace. En effet, l'orientation ouest-est de ce groupe architectural est complétée par celle, nord-sud, du site pris dans son ensemble, l'édicule H se situant au croisement des deux axes.

Si la taille réduite de l'édifice par rapport au bâti environnant permet d'exclure la présence d'un porche, d'autres possibilités ont été envisagées. Ainsi, la canalisation ayant détruit la majeure partie de la structure, la fouille n'a pu aborder les niveaux internes et l'éventualité d'un puits a été mentionnée. Pourtant, la probabilité qu'une structure annexe soit placée en exergue au centre d'un établissement est faible. Cette localisation est sans doute plus symbolique qu'utilitaire, en rapport avec les activités attachées au lieu.

Alors que, par ailleurs, les porches apparaissent clairement, les bâtiments quadrangulaires isolés au cœur d'une *pars rustica* ne sont pas rares dans la province de Belgique (Agache 1978 : 317-319 et 329). Toutefois, la majeure partie des signalements s'effectue à partir de vues aériennes et ne permet aucune vérification. Des fouilles révèlent en revanche que ces édicules, localisés dans l'axe de la cour de certaines *villae*, peuvent figurer un édifice commémoratif ou funéraire. Des mausolées sont observés en Allemagne et en Suisse, celui de l'établissement de Biberist-Spitalhof est implanté sur l'axe majeur du secteur économique (Schucany 2006 : 113 et 116). De tels monuments sont également signalés dans des cours de *villae* de la province de Lyonnaise (Nouvel 2009 : 369-371). Mais aucun ne bénéficie de l'emplacement central dévolu à l'édifice H.

La recherche de points de comparaison quant à la disposition de l'ensemble des bâtiments de l'aile ouest et, au-delà, de l'usage qui peut en être fait, est restée vaine. Aucune correspondance de plan n'a été relevée, quel que soit le milieu abordé, urbain ou rural. Si la vocation agraire a été mise de côté, aucun argument n'étaye, par exemple, la présence d'un sanctuaire : pas d'épandages ou de fosses d'offrandes, pas de statuaire, si l'on excepte le fragment d'un personnage en terre blanche, mis au jour il est vrai au plus haut de la pièce G. À ceci, s'ajoute le caractère tout à fait quelconque des lots de faune et l'absence de toute pièce architecturale tant soit peu monumentale. De plus, la mise en place d'un tel groupe au cours du II^e siècle semble peu probable (Fauduet 1993b : 102).

À ce jour, le manque d'indices ne permet donc aucune lecture fiable. Mais qu'il soit à usage public ou privé, commercial ou social, le groupe architectural se met en scène et peut accueillir un grand

nombre de biens ou de personnes. D'une manière générale, il semble que l'interprétation de tels ensembles ait rebuté de longue date et que de nombreuses possibilités doivent être envisagées (marchés, lieu de réunion...) [Ferdrière 2005 : 238].

Une suite d'espaces de service sur l'aile est (état 3)

Bien que l'emprise soit moins favorable à l'exploration de ce secteur, l'étude de l'aile orientale révèle une suite d'espaces ouverts mitoyens desservis à l'ouest par un chemin. La variété des surfaces indique des usages différents qui devaient composer avec le pendage marqué des sols. Alors que la plus grande superficie enregistrée sur l'emprise atteint 200 m² (L), celles des autres espaces sont beaucoup plus modestes. Si la spécificité de chacune de ces cours nous échappe, ce secteur semble dédié à des aires de service ou de stockage ouverts aux biens et aux personnes. En revanche, aucun seuil ne permet le passage d'un attelage, du moins côté ouest et sur l'emprise étudiée.

Cet accès est éventuellement possible à l'est. En effet, la spécificité de l'aile orientale est également de connecter l'établissement à un faisceau de structures linéaires qui sépare les sites de cette partie du versant du Val de Saône. L'érosion et l'implantation de vestiges tardifs ayant perturbé ces limites, leur degré de perméabilité en matière de circulation reste inexploré.

2.4.1.2. Mobiliers, productions et environnement du I^{er} au III^e siècle

La vie matérielle transparaît au travers de séries d'objets relevant de la vie quotidienne, d'activités ou de productions. L'appréhension de l'environnement et des activités agraires s'appuie sur l'analyse des paléo-restes et dépend des possibilités de collecte sur le site.

Les objets du quotidien (états 2 et 3)

La vie matérielle est perçue au travers d'objets dont la majeure partie provient de niveaux de démolition et de dépotoir. Si certains contextes sont effectivement à rattacher à l'état 4 qui marque une phase de profonds remaniements structuraux, les objets relèvent quant à eux de l'occupation qui a précédé (état 3).

Le but de ce paragraphe n'est pas de fournir des listes exhaustives de mobiliers déconnectés de leur milieu mais de les restituer par ensemble¹¹. À ce titre, il se différencie nettement des études thématiques (céramique et numéraire) présentées en fin de volume.

Un mobilier varié

La répartition des artefacts est inégale. Les espaces ouverts de l'aile sont restés peu favorables à la conservation d'objets. Le plus grand nombre, soit douze pièces en alliage cuivreux et 213 en fer, provient des niveaux de la chaussée desservant la façade ouest. Les niveaux du secteur nord et de la pièce F rassemblent 63 éléments en alliage cuivreux ou bimétalliques et 316 en fer. S'ajoutent quelques éléments en plomb, un en argent et 80 fragments en verre, dont 31 proviennent d'une même cœnochoé.

Hors voirie, ces lots sont très largement issus de niveaux d'effondrement. Leur enfouissement soudain livre un instantané du cadre de vie d'un espace et associe le domaine de la construction et celui

11 - D. Mazuy, in Rapport Coquidé, Giry 2006 : 55-56 et 63 ; C. Galtier, in Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007, annexe 6 : 43-58. Le travail d'inventaire a été effectué pour chacune des fouilles et n'a exclu aucun type de mobilier, clous et tiges compris. Il est intégré aux synthèses déposées au SRA Rhône-Alpes. L'intégralité des informations (base de données, descriptifs détaillés par activités et domaines et bibliographie) a été confiée au groupe traitant les données issues du mobilier métallique à l'Inrap.

de la vie quotidienne. Cinq ensembles, présentés dans un ordre chronologique, se distinguent :

– l’effondrement de la toiture de la pièce F (phase 1) piège accidentellement un grand nombre d’objets métalliques à la fin du II^e siècle ou lors des premières décennies du III^e siècle (US 171, 172 et 173 : **fig. 199**). Sont relevés des clous de menuiserie (très peu de construction), des éléments d’huissierie, de ferrure ou de penture, d’autres éléments d’assemblages, dont des crochets et un anneau. Un outillage varié est également présent : une tige de section ronde, recourbée (L. : 62 mm) présentant un méplat percé en son centre (un fléau de balance de précision [?] : **fig. coul. 25**, n° 5), divers objets en fer, dont une spatule, une lame brisée, une lame de rabot (?). On remarque également une patère peu profonde (alliage cuivreux) écrasée sur place (**fig. coul. 25**, n° 2 et **fig. 196**, n° 1), une coulée et un tuyau de plus de 0,30 m de long (**fig. coul. 25**, n° 3), ces deux derniers en plomb.

Un élément bimétallique, un cylindre de type bobine moulurée, en alliage cuivreux, tournant autour d’une tige en fer, pourrait faire partie d’un pied de meuble agrémenté de pièces de bois ici disparues (**fig. coul. 25**, n° 4 et **fig. 196**, n° 2). Le modèle ansois est beaucoup plus modeste que ceux provenant de *Herculanium* (Mols 1999 : fig. 27) – mais plus élaboré que la tige munie « d’un bouton terminal » d’un *instrumentum* antique de la région d’Évreux (Eure) [Fauduet 1992 : 159, objet n° 1477]. Un rang de sept perles en pâte de verre opaque de teinte sombre (**fig. coul. 25**, n° 6), une bague, un fragment de bracelet (?) et une monnaie du règne de Commode (180-192) [tous en alliage cuivreux] complètent ce lot particulièrement varié ;

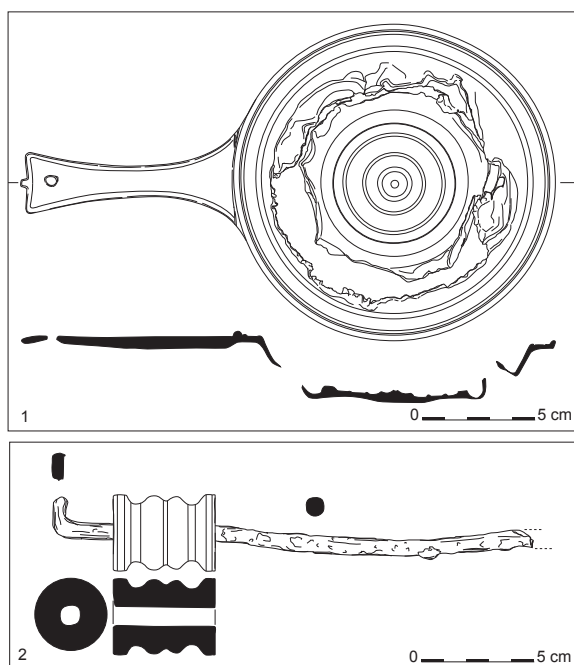


Fig. 196 - La Citadelle, période 1 : sélection d’objets en alliage cuivreux piégés sous l’effondrement de la toiture de la pièce F (phase 1) [dessins : E. Bayen].

– le secteur sud du chemin de desserte de l’aile est (US 75/US 3), en léger décaissé et dont l’entretien ne semble plus assuré à partir de la fin du II^e ou dès le début du III^e siècle (US 44.5), a piégé de nombreuses objets (**fig. 197**, n° 1 à 8).

Le mobilier recouvre les domaines de la charpenterie ou de la menuiserie, de l’attelage et de la forge. On y relève des pièces d’assemblage en fer issues de la démolition d’un bâti en bois ou de meubles (clous, tiges, plaques : n° 11, 12), une agrafe (n° 2), une bague (n° 4), des anneaux (n° 6, 10), une applique circulaire (n° 9) et une clef lève-verrou (n° 8). On remarque également une petite enclume pyramidale en fer (tas : n° 13), un lot de barres indéterminées et quelques scories. Le matériel en alliage cuivreux est peu nombreux : une monnaie du IV^e siècle, des appliques ou des clous décoratifs, une fibule du I^{er} siècle ap. J.-C. ;

– le mobilier céramique, associé à une monnaie émise en 257, issue de la tranchée de récupération du mur mitoyen des espaces C et F (US 109) permet de situer l’effondrement de l’espace C vers le troisième quart du III^e siècle (US 132, 206, 204/218, 216)¹². Les artefacts (**fig. 198**, n° 1 à 8) ne sont pas cantonnés à la base de la démolition mais mêlés à celle-ci et il est probable que ce dépôt débordant sur l’ancien espace F (US 151) ait été largement remanié.

Le niveau de démolition de la pièce C rassemble ainsi de nombreux clous de menuiserie, tiges, pitons ainsi que deux plaques parallèles et recourbées à angle droit, reliées entre elles par une tige recourbée de section quadrangulaire (n° 1). Une clef-lève verrou en fer (n° 4), deux clefs bimétalliques et une clef de petit mobilier en bronze (n° 5 à 7 et **fig. coul. 25**, n° 7 à 10) évoquent la fermeture de cet espace ou de ses meubles. Les clous de charpente sont, une fois de plus, absents de cet ensemble, sans doute mal identifiés ou récupérés. On remarque également des fragments d’outils : six fragments d’une fine tôle d’alliage cuivreux enroulée de manière à former un tube, une douille (?), un cerclage plat et fin, un court ressort et les maillons d’une chaînette (n° 3). Une série de rivets en fer est peut-être issue d’une même pièce de vêtement ou de lanière. Un fragment de verre bleuté et trois tessons de verre incolore évoquent sans doute une ouverture vitrée.

Quelques objets relèvent, comme ceux de l’espace F, d’un usage moins commun. Un fragment de colonnette en calcaire blanc provient de la démolition cantonnée au nord de la pièce (**fig. 199**). Un pousier en alliage cuivreux, en forme de canard (n° 8 et **fig. coul. 25**, n° 12), est arraché à un couvercle de cruche. Ce motif, peu commun, est réputé d’époque tardive ; un exemplaire fort similaire a été mis au jour à Vertault en Côte-d’Or (Feugère 1994 : 154, n° 38-155) ;

– dans l’espace F (phase 2), la fosse quadrangulaire à fond plat US 181 livre plusieurs éléments métalliques (**fig. 198**) et, fait rare jusqu’alors, un dépotoir de faune. Le profil du lot mobilier issu du comblement d’abandon est similaire à celui des objets relevés dans la pièce C. On y liste des clous de menuiserie, des ferrures, des éléments de cerclage, un anneau, un épais tube creux conique en fer à embouchure repliée (n° 2), une fine tôle d’alliage cuivreux enroulée en tube, une clef de coffre en

12 - Cette monnaie permet de resserrer la fourchette chronologique proposée par le mobilier céramique (soit la seconde moitié du siècle) et d’avancer le dernier tiers du III^e siècle pour la démolition des pièces C et F. « Les monnaies frappées sous le principat de Gallien ont peu circulé en Gaule pendant le règne de ce dernier et notamment durant la période d’usurpation des “Empereurs gaulois” (années 260-273). Après la reconquête par Aurélien (270-275) du territoire des Gaules, les Antoniniens de Gallien et de Claude II qui alimentaient essentiellement le circuit monétaire de la zone balkanique sont injectés en masse dans la partie occidentale de l’Empire (notamment les Gaules). » Ch. Cécillon, *in* Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007, annexe 9 : 131-133.

même métal (n°7) et les fragments d'une œnochoé en verre translucide (profil attribué par Chr. Bonnet au III^e siècle). Une monnaie émise en 254 complète cet ensemble ;
 – enfin, une cache d'objets (US 123) rassemble à l'état IV divers artefacts métalliques (fig. 200). Cet ensemble réunit des objets de fonctions variées, vaisselle et outils dont les emmanchements avaient été ôtés lors de l'enfouissement. Ont ainsi été mis de

côté des objets en fer tels qu'une longue tige aux extrémités terminées par des sphères (un fléau de balance [?], n° 1), une plaque en forme de croissant (sans aucun bord effilé, n° 4), une épaisse fiche à tête convexe. Deux pièces en alliage cuivreux, une anse de cruche (n° 2) et un élément en forme de balustrade (un pied de meuble [?], n° 3), complètent ce lot. L'association de sept modestes clous en fer à ce contexte reste incertaine.

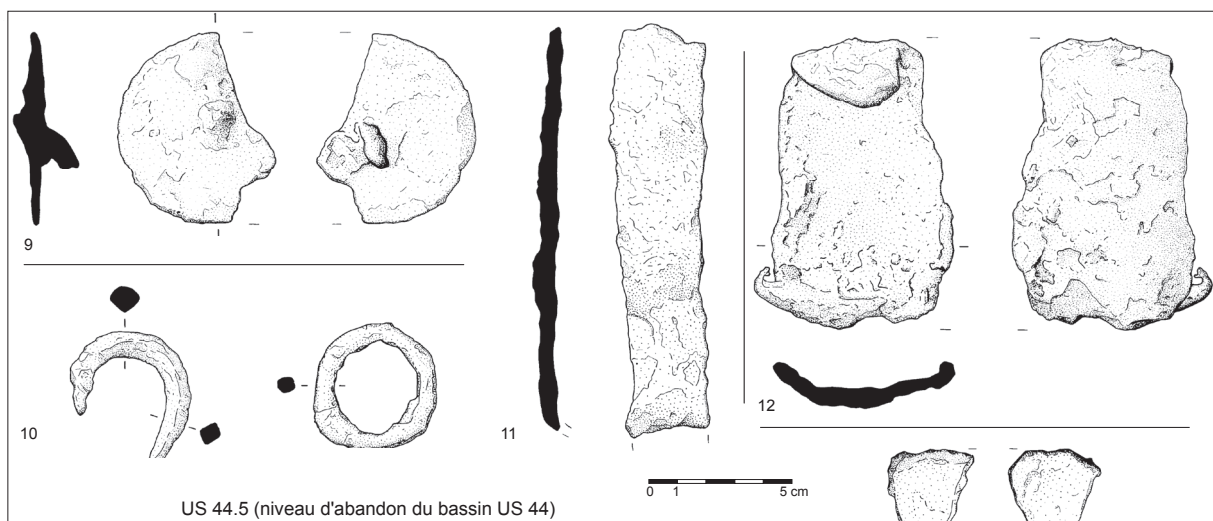
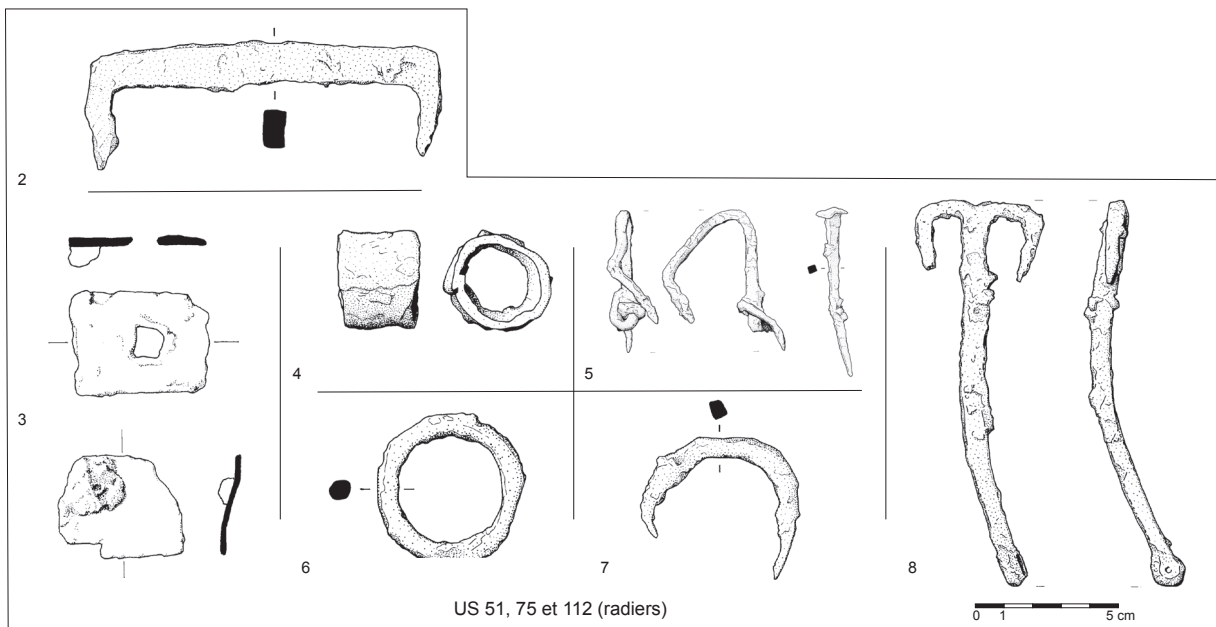
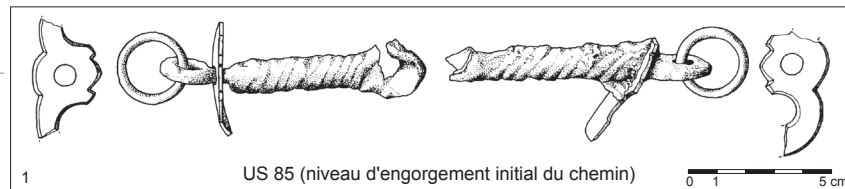


Fig. 197 - La Citadelle, période 1 : sélection d'objets en alliage cuivreux et en fer perdus sur les radiers du chemin interne et dans les premiers niveaux d'abandon du bassin amont US 44 (dessins : F. Pont, sauf le mors : C. Plantevin).

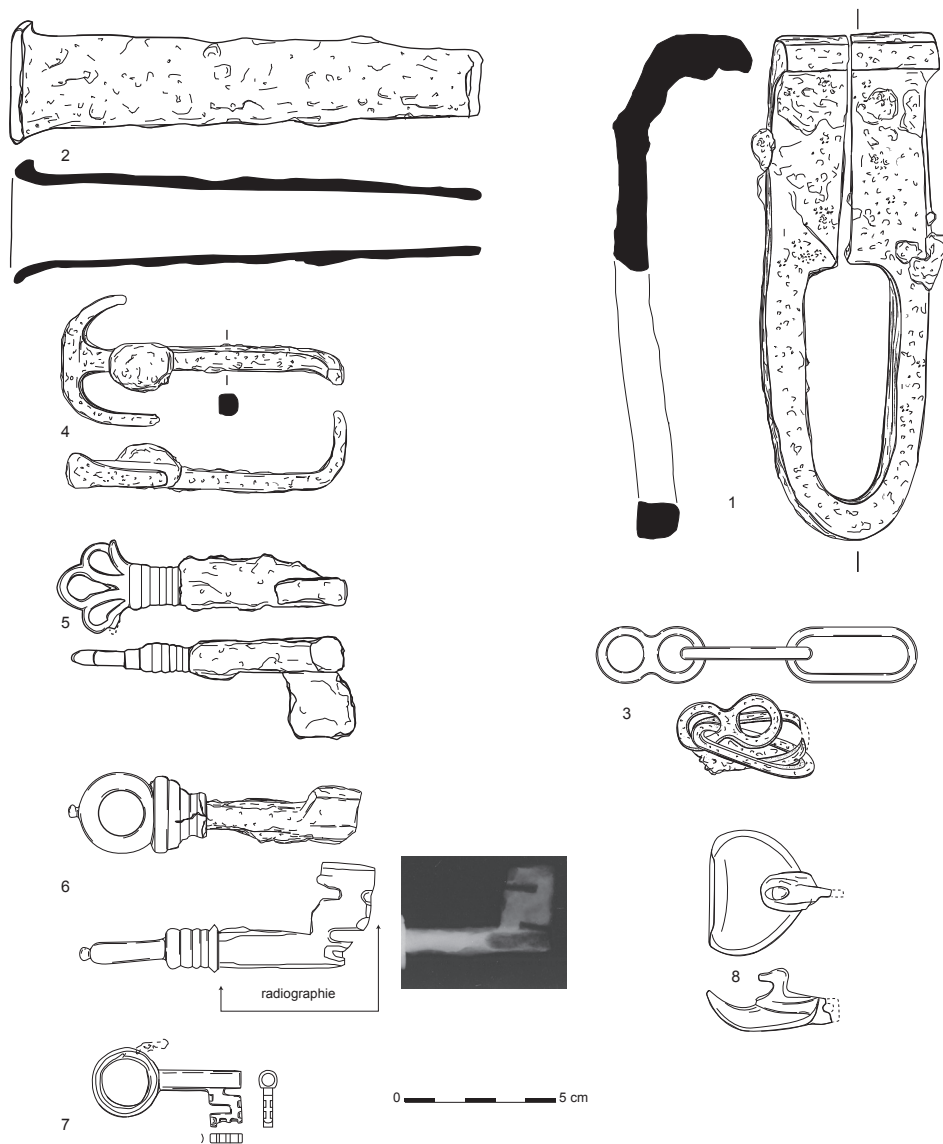


Fig. 198 - La Citadelle, période 1 : sélection d'objets en alliage cuivreux et en fer issus des niveaux de destruction de la pièce C et de l'abandon de la fosse US 181 (ancien espace F) [dessins : E. Bayen ; radiographie : CREAM, Vienne].



Fig. 199 - La Citadelle, période 1 : fragment de colonnette en calcaire blanc inséré dans le muret détruit US 203 de la pièce C (cliché : A. Frécon).

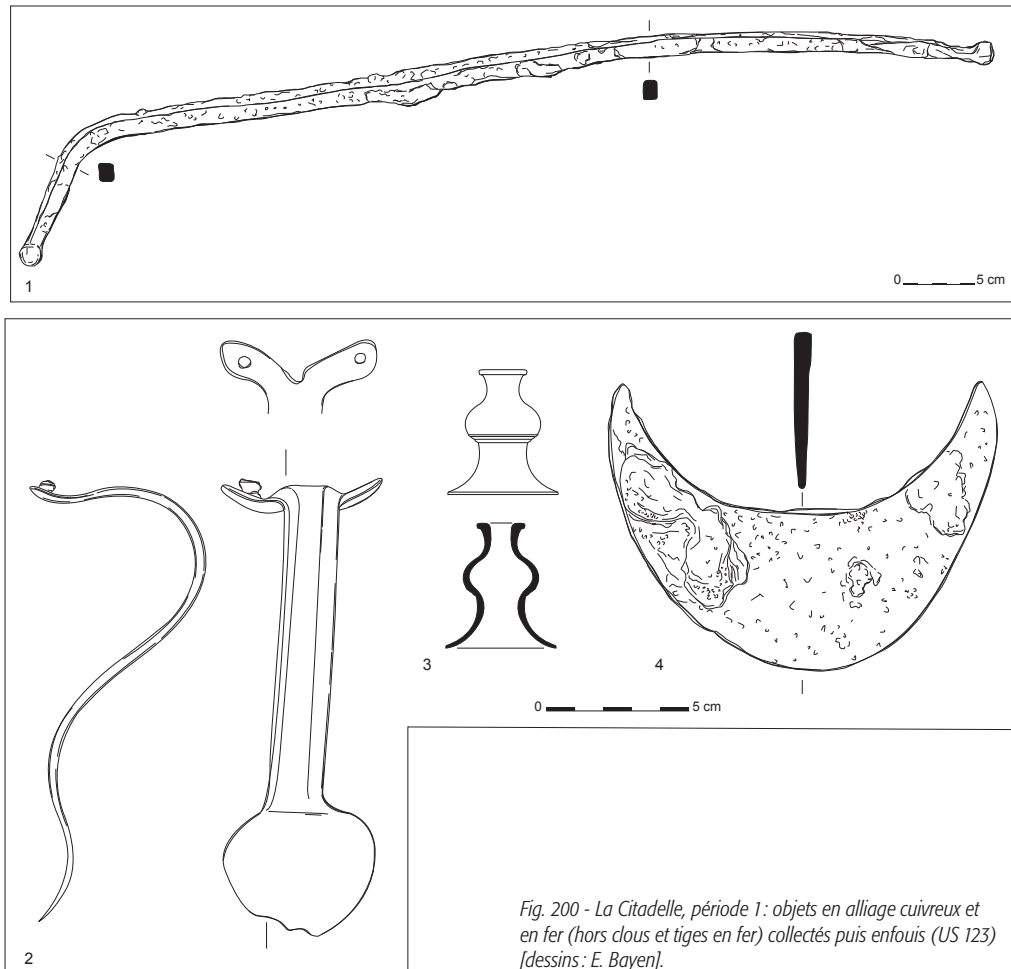


Fig. 200 - La Citadelle, période 1 : objets en alliage cuivreux et en fer (hors clous et tiges en fer) collectés puis enfouis (US 123) [dessins : E. Bayen].

Quelques pièces isolées

Quelques pièces sont à mettre en exergue, parce qu'elles relèvent soit de catégories peu communes, soit d'un contexte d'enfouissement original :

– ainsi, on enregistre une forme losangée en ronde-bosse associant une base pseudo-rectangulaire (n° 13 : un poids ou un lingot : L. : 23 mm ; l. : 15 mm ; ép. : 6 mm ; poids : 7,72 g) posée sur le sol US 100 de la pièce A6 (état 2b), ainsi qu'une clochette ou un grelot (n° 14 : diam. env. 15 mm) dans les niveaux de la cour J (état 3) [fig. coul. 25] ;

– un mors articulé, brisé, en fer et alliage cuivreux est issu des premiers niveaux d'engorgement de l'accotement ouest du chemin (US 85) probablement mis en place entre la fin du I^{er} siècle et le II^e siècle (fig. coul. 25, n° 1 ; fig. 197, n° 1). En dehors du contexte viaire, la proximité de la forge, contemporaine de ce dépôt, est peut-être également un fait à considérer. Il s'agit d'un « mors de filet, en fer et alliage cuivreux, à canon brisé, d'un poids de 118 g pour une longueur totale de 18,3 cm. Un demi-canon en fer est assemblé avec l'autre demi-canon par l'intermédiaire d'une boucle de 2 cm de diamètre, dont les angles de la section sont arrondis. Le corps du premier demi-canon, d'une longueur de 5 cm, est torsadé, son diamètre est de 1,2 cm. Entre la boucle formant l'autre extrémité et l'enroulement torsadé du canon, se trouve une pièce en alliage

cuivreux incomplète constituant une décoration en forme de *pelta* trilobée. Cette dernière, passée sur la tige par un perçage central de 0,8 cm de diamètre, a une patine grisâtre, dont les microfissures contiennent encore des traces d'étamage. Le corps, la boucle extérieure et l'anneau du second demi-canon, d'une longueur de 8,8 cm, sont identiques à ceux décrits précédemment. La pièce latérale en forme de *pelta* est partiellement brisée : elle ne possède plus que deux lobes, dont les arcs de cercle semblent plus grands que ceux appartenant à l'autre demi-canon»¹³ ;

– des forces en fer et une spatule en alliage cuivreux, toutes deux intactes, ont été perdues dans l'un des conduits verticaux de la pièce B (US 219/220) sans que leur présence éclaire en rien l'usage qui pouvait être fait de cet espace (phase 1) et de ses aménagements si particuliers. « Les forces (fig. 201, n° 1) montrent deux lames tranchantes réunies par une tige plate de section quadrangulaire formant un anneau ouvert ayant fonction de ressort (L. : 27 cm ; l. : 5,5 cm). La spatule (fig. 201, n° 2) est à pointe lancéolée à deux tranchants effilés, de section légèrement rhomboïde. Le manche est facetté, son extrémité est formée de deux petites volutes cylindriques (L. : 12,2 cm ; l. lame : 1,1 cm). Le manche est court, par rapport à la longueur totale de l'objet ce qui permet de supposer une fonction de précision¹⁴ » ;

13 - Description : D. Mazuy.

14 - Description : D. Mazuy.

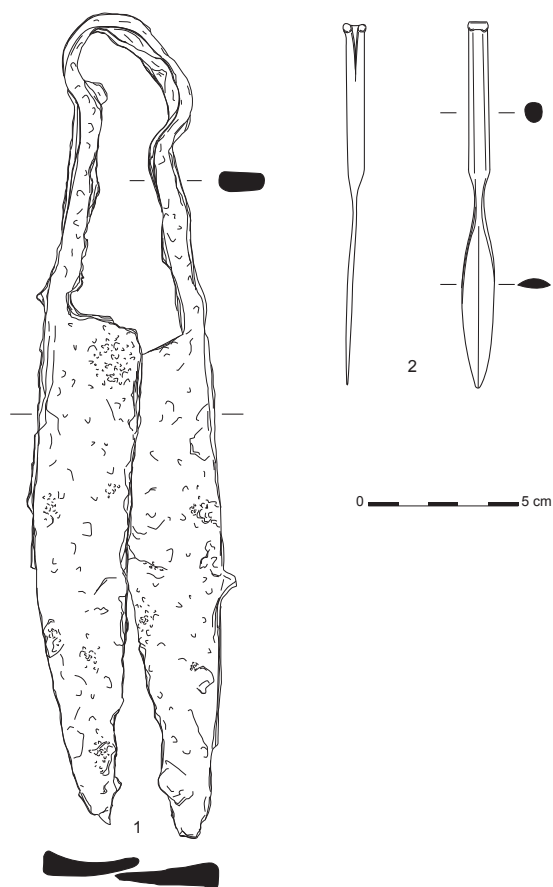


Fig. 201 - La Citadelle, période 1 : objets en alliage cuivreux et en fer (hors clous et tiges en fer) issus du comblement US 219 du conduit vertical US 220 de la pièce B (dessins : E. Bayen).

- une base de statuette en terre blanche révélant un bas de drapé et un pied est issue du seul remblai conservé à l'amont de la pièce G (US 31, H. cons. : 5 cm). Ce type de mobilier n'est pas rare mais son occurrence dans le seul niveau conservé du bâtiment central du groupe architectural de l'aile ouest est à signaler. Une lame en fer à dos droit et fil incurvé provient du même niveau ;
- un fragment de calotte crânienne humaine dont les cassures montrent des traces d'usure a été recueilli dans le sol empierré situé à l'aval de la pièce N (US 40). « Il se présente sous la forme d'une petite plaquette rectangulaire (os frontal ou os pariétal?) qui montre une surface patinée. Sa face interne a subi un traitement (de petites stries sont visibles) qui se traduit par un aspect poli. L'usure très prononcée, en biseau, d'un des côtés pourrait traduire l'utilisation de cet objet : lissoir ou racloir? Il est vraisemblable que cet objet a été formé à partir d'un reste osseux erratique non identifié à l'époque¹⁵. »

15 - Information orale D. Lalai.

16 - Protocole de fouille et de prélèvement mis en place par l'équipe de terrain, étude d'A. Mélo réalisée *a posteriori*, in Rapport Coquidé, Giry 2006 : 49-52.

17 - Les foyers rectangulaires et encaissés comblés par le premier niveau de chemin ne livrent aucun déchet lié à la métallurgie. Aucun lien avec la forge ne peut être effectué.

18 - L'installation de foyer de forge et d'espace de travail dans une cuvette est relativement courant (nombreux sites de l'Antiquité et de l'âge du Fer : Mangin *et al.* 2004 : 89-92), ici comme ailleurs (Afrique et Asie).

Des productions artisanales et domestiques

Seule une forge dont le fonctionnement reste limité dans le temps témoigne d'une activité artisanale. D'autres travaux, découpe ou mouture, ne semblent pas dépasser le cadre des usages quotidiens.

Une petite forge en bordure de chemin¹⁶

Une petite activité de forge se développe sur l'accotement ouest du chemin de desserte. Deux fosses (US 45 et US 79) s'insèrent au niveau du premier limon hydromorphe US 85 (fig. 191) et accompagnent ainsi la mise en place de la chaussée et de l'aile est au cours du II^e siècle (état 3)¹⁷.

• Les vestiges

La fosse 45 constitue probablement l'atelier de forgeron lui-même (diam. : 1 m ; prof. : 0,20 m). L'assemblage des lots de déchets des trois remplissages comprend d'une part tous les types, y compris les micro-déchets qui voyagent plus difficilement que les culots. S'il s'était agi d'une fosse dépotoir, elle ne comprendrait que les déchets évacuables : culots, scories argilo-sableuses d'une taille suffisante pour être collectés (et gênants dans l'atelier) ; les battitures n'auraient pas été récoltées, surtout celles inférieures au millimètre. D'autre part le niveau supérieur (US 45.3) comprend une bonne quantité de ces micro-déchets, dont des chutes de métal, et du charbon de bois, des petites pièces qui, habituellement, ont tendance à percoler vers le fond de la fosse.

Enfin, la forme de la structure pourrait tout à fait convenir à ce type de forge, le foyer étant installé dans une entaille ménagée en front de taille sur le versant¹⁸. Les fragments de brique ou de tuile, surcuits ou scoriacés, ont pu constituer le fondement du foyer, les parois en argile ayant pu être démontées lors des curages (présence de calottes avec paroi adhérente). La grande quantité de petites gouttes, de boursouffures et de minuscules fragments de scories argilo-sableuses, qui forment la masse principale du sédiment prélevé dans cette fosse, milite d'ailleurs en faveur de cette hypothèse.

On n'enregistre aucune trace de tuyère ou d'emplacement de tuyère, sinon l'excroissance d'un culot découvert dans le fond de la fosse 45 qui pourrait témoigner d'une arrivée d'air latérale. Il est plus difficile de conclure sur la fosse 79, mitoyenne, tronquée et arasée (diam. : env. 0,80 m). Le même type d'assemblage s'y retrouve, sauf les culots, certains ayant pu migrer vers d'autres lieux (notamment sur le premier niveau d'abandon du chemin [US 44.5] où l'on retrouve quelques scories éparses). Le pourcentage de micro-déchets métalliques y est beaucoup plus faible que dans la fosse US 45 : un lessivage est possible, vue l'hydromorphie des niveaux alentours.

Enfin, si seul le secteur sud a livré cette catégorie de mobilier, celui-ci se répartit sur une grande amplitude stratigraphique et l'hypothèse qu'une autre forge ait été en usage dans ce périmètre entre la fin du II^e siècle et la fin du IV^e siècle reste une possibilité. En effet, si les déchets associés à l'US 44.5 peuvent, peut-être, être rattachés au fonctionnement de la forge US 45/79, ceux insérés dans les US 44.8 et suivantes (fig. 193) relèvent d'un contexte différent situé plus à l'amont.

Les vestiges relevant du travail du fer dénotent une activité modeste en durée et en production. Les dimensions de la fosse US 45 (environ 1 m sur 1 m) supposeraient plutôt la fabrication de petites pièces. 23,405 kg de déchets, dont vingt-sept culots, ont été enregistrés sur l'ensemble du site (17,330 kg de déchets et vingt-quatre culots pour la fosse 45 seule). Le nombre important de culots de moins de 0,300 kg (poids estimés, soit environ 63% de l'ensemble des culots), avec sept pièces de moins de 0,100 kg (soit un quart des calottes) témoigne d'un travail mettant en œuvre peu de matière¹⁹.

Les profils sont très variables : dix culots ont une forme plutôt hémisphérique, treize autres sont plutôt plats, seuls quelques-uns sont en forme de bol, c'est-à-dire présentant une cavité au centre de la surface supérieure et un fond arrondi. Ils sont généralement de forme ovale plutôt que subcirculaire, parfois même rectangulaire. Leur plus grande dimension varie du simple au triple (de 5 à plus de 16 cm). Plus de la moitié des pièces présente un diamètre entre 6 et 9 cm ; un deuxième groupe se dessine autour de 11 et 12 cm. L'épaisseur (ou hauteur) varie de 1 (pour les plus plats) à 7 cm (hémisphériques). Un groupe important s'esquisse entre 2 et 4 cm (19 pièces, soit plus de 70% du lot).

Si on ajoute les fragments de culots ne formant pas NMI (rognons ou nodules), on peut estimer entre trente-six et quarante le nombre d'opérations de forgeage dans le même petit espace-atelier. Cette production a dû se dérouler sur un temps très court à l'échelle du site et sans doute intervenir à l'occasion d'une tranche de travail précise. La succession des combustions est en outre confirmée par l'étude anthracologique puisque le foyer US 45 rassemble, sur une surface réduite, dix essences de combustible différentes.

• Aspects techniques

Parmi les déchets, gouttes, rognons, nodules et fragments irréguliers constituent une famille importante. Les matériaux présents sur ce site appartiennent en grande majorité à deux groupes : celui des scories argilo-sableuses et celui des scories grises denses, le matériau ferreux rouillé étant assez rare et plutôt présent à l'état de petites pièces ou encore comme participant – peu fréquemment *a priori*²⁰ – à la composition des culots stratifiés.

La faible quantité de matière ferreuse lourde et d'éléments corrodés indique une perte minimale de métal au feu, soit du fait de l'utilisation d'un métal propre, soit à cause de la mise en œuvre de quantité de matière assez faible. Le pourcentage élevé de culots à bourrelets argilo-sableux sur leur surface supérieure suppose l'ajout de sable en fin d'opération. Le forgeron a pu utiliser ce procédé pour souder deux pièces de fer à chaud.

Les battitures en lamelles auraient été produites par du martelage à froid ou à faible température (corroyage, c'est-à-dire frappe du métal pour lui donner une plus grande compacité, par exemple dans le cas de recyclage de vieux outils usagés), alors que les plus rares battitures en billes auraient été produites par la soudure à haute température (soudage fer/acier?) [Leblanc 2001 : 366 et suiv.].

Quatorze chutes-tôle (épaisseur inférieure à 6 mm), de formes variables, généralement rectangulaires, rarement trapézoïdales

ont été collectées ainsi que quatre chutes-barre, petites tiges de section rectangulaire (0,7 ou 0,8 cm de côté), de petite longueur (3 ou 5 cm). Trois pièces du même type, mais appointées, pourraient être des soies de préhension résiduelles de la fabrication de petits objets. À noter aussi la présence de six pièces informes, probablement des éclats de métal ou des chutes provenant d'un geste précis mais moins bien conservées que les autres. L'oxydation rend du reste difficile l'approche technique de toutes les chutes de fer (côté de la taille, de la coupe, traces d'outils, etc.). Peut-être peut-on associer à ce mobilier en fer l'objet pyramidal (US 44.5) qui pourrait être interprété comme un fragment de petit lingot ou une pointe de fer aciéré pour renforcer l'extrémité d'un pic destiné à travailler des roches dures (Guillot *et al.* 1995 : 509-524).

Parmi les fragments de métal, il faut également signaler deux morceaux de plomb, une tige de 11,3 cm de long, de section rectangulaire (0,6 à 0,8 cm de côté) [US 45.3, en surface de la fosse 45] et un morceau de plaque décheté (US 45.1, refus 2 mm, en fond de fosse).

Enfin, l'étude des refus de tamis a révélé un grand nombre de micro-déchets difficilement interprétables. Le tri magnétique livre ainsi une multitude de fragments de métal informes, de minuscules morceaux de scorie magnétique (argilo-sableuse, entre autre), voire de petites pelottes de terre cuite réagissant à l'aimant.

Il est intéressant de noter la présence rémanente d'esquilles d'os, surtout des petits os plats fendus. La répartition de ces fragments est toutefois irrégulière sur l'ensemble de la fosse 45. Dans la fosse 79, les esquilles d'os longs fendus sont, pour la moitié, noircies, ce qui n'est pas le cas de la fosse 45. Il ne semble pas possible aujourd'hui de conclure sur l'usage de l'os dans une forge²¹ ; ces fragments ont pu s'insérer dans ce contexte métallurgique pour diverses raisons.

Des activités domestiques

Le domaine de l'outillage est très peu représenté. En dehors de lames de couteaux brisées et des forces intactes déjà mentionnées, on note quelques outils très corrodés, disséminés dans divers contextes : une pointe de ciseau à bois (?), une lame de rabot (?), un élément en forme de croissant de lune (non effilé), une pointe d'outil non identifié (?), un perçoir (?), une douille, etc. Aucun de ces éléments n'est complet et les identifications restent incertaines. Si celles-ci étaient confirmées, elles orienteraient vers la menuiserie et la petite découpe, du bois entre autres.

Le travail de mouture est représenté par sept petits fragments de meule en basalte dont cinq proviennent des fondations des pièces L et N de l'aile est. Un polissoir et un broyon ont également été collectés sur le secteur nord-ouest.

Le milieu et la faune

Le réservoir d'études à visée environnementale est resté limité. En effet, les dépôts favorisant la conservation des restes ou les vestiges relevant d'activités agricoles sont peu nombreux. Il en est de même pour les ensembles de faune, de plus fragmentaires.

19 - Pour comparaison : histogramme dans Anderson *et al.* 2003 : 191, la majorité des culots de Châbles pèse entre 0,100 et 0,400 kg.

20 - Aucun culot n'a été coupé pour une analyse de sa composition stratigraphique.

21 - L'os ne contient pas, et de loin, autant d'azote que la corne, souvent utilisée dans la forge pour la cémentation (renforcement de la dureté du métal). Il est même plutôt riche en phosphore, élément qui complique les opérations de forgeage par fragilisation de la ductilité et de la ténacité du métal.

L'environnement

Concernant les pollens, le substrat et ses dérivés, très oxydés, ont éliminé la plupart des restes²². Les dépôts suffisamment volumineux pour rendre crédible une interprétation des restes anthracologiques et carpologiques sont localisés dans l'espace ouvert situé entre les deux ailes est et ouest. Seuls huit contextes se sont révélés favorables (fig. 202). Parmi eux, sept sont des foyers datés entre la période augustéenne et le III^e siècle. Un seul contexte est issu d'un remblai daté de l'Antiquité tardive. Enfin, aucune graine n'a été enregistrée²³.

- Un milieu diversifié et ouvert

Six cent quatre-vingt-douze fragments de bois carbonisés représentant quinze essences ont été identifiés.

«En raison de l'abondance de matériel dans quatre échantillons et dans un souci d'uniformité de résultats, un nombre de fragments identiques (115) a été analysé. Même si le diamètre des bois utilisés n'est pas mesurable, le rayon de courbure observé dans plusieurs fragments et les caractères des cernes de croissance semblent témoigner de l'utilisation à la fois de bois jeune (petites branches) et du bois mature (arbres de taille moyenne/grande). Dans l'ensemble, les essences identifiées peuvent être mises en rapport avec plusieurs milieux locaux, exploités pour le bois de feu:

– un milieu forestier de plaine, représenté par les chênes à feuillage caduc, le frêne, le noisetier le hêtre et l'érable (association proche de l'actuelle chênaie-charmaie-hêtraie). Dès la période augustéenne, c'est le hêtre qui domine au détriment du

chêne (four US 18 : 228 restes contre 161). Cette configuration reste effective sur l'ensemble des dépôts à l'exception d'un seul foyer où la présence du chêne dépasse les 80 %. Si le chêne reste la seconde espèce représentée en nombre de restes, il est ponctuellement concurrencé par le frêne et le noyer (respectivement 126 et 83 restes);

– un milieu anthropisé : fruticées/haies à rosacées (rosacées maloidées) et genévrier et essences cultivées (noyer). La présence éventuelle du cyprès (foyer US 56) doit être reliée à ce milieu anthropisé. Il s'agit, en effet d'un arbre introduit et lié habituellement aux espaces funéraires ou du moins remarquables (Figueiral, Fabre, Bel, sous presse);

– un groupement sylvatique d'atmosphère humide (bord de ruisseaux/rivières), avec le saule, l'orme et le frêne. Une seule essence, le sapin (essence de montagne), évoque un apport plus lointain (commerce du bois?)²⁴.

- Une inégale répartition des taxons selon les contextes

Les associations de taxons éclairent certains aspects du fonctionnement des vestiges. Ceux associés aux foyers de l'état 2 sont peu diversifiés et signalent une activité ponctuelle avec une prédilection pour le noyer comme bois de combustion. Deux de ces foyers (US 31 et 46) bénéficient même d'un approvisionnement identique, majoritairement composé de noyer et de frêne. À l'opposé, les multiples phases d'utilisation de la forge déjà signalées par l'étude métallurgique sont illustrées par l'emploi d'essences variées, une diversification sans doute renforcée par l'ajout de charbons de bois lors des combustions²⁵.

Aménagement US	Four 18				Foyer		Foyer		Aire de forge				Foyer		Bassin		
	81		66.1		31		46		45.1	45.2	45.3	Cumul		56 (4)		44.8	
	1 ^{er} nb	%	2 ^e nb	%	nb	%	nb	%	nb	nb	nb	nb	%	nb	%	nb	
<i>Abies</i> sp.	Sapin	10	8,8	1	0,9			21	18,3							15	17,4
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre									1		4	5	3,5			
<i>Betula</i> sp.	Bouleau									1	2	8	11	7,7			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier									1		1	2	1,4			
cf. <i>Cupressus</i>	cf. Cyprès														2	2,3	
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	67	58,8	81	75,7					19	5	56	80	56			
<i>Fraxinus</i> cf. <i>excelsior</i>	Frêne cf. F. élevée					79	70,5	35	30,4	1	1	10	12	8,4			1
<i>Juglans regia</i>	Noyer			1	0,9	25	22,3	57	49,6								
<i>Juniperus</i> sp.	Genévrier	1	0,9														
<i>Juniperus</i> / <i>Cupressus</i>	Genévrier / Cyprès							1	0,9								
<i>Populus</i> sp.	Peuplier											2	2	1,4			
<i>Prunus</i> sp.	Fruitier indét.					1	0,9										
<i>Quercus</i> (f. caduc)	Chêne (f. caduc)	37	32,4	24	22,4	7	6,3	1	0,9	5	5	13	23	16	69	80,2	1
Ros. Mal. cf. <i>Crataegus</i>	Rosacée cf. Aubépine											1	1	0,7			
<i>Salix</i> sp.	Saule									2		1	3	2,1			
<i>Ulmus</i> cf. <i>minor</i>	Orme cf. O. champêtre											4	4	2,8			
Écorce				8		1				1			1				
Indéterminables		1				2											
Total		115		115		115		115		31	13	100	144		86		2
Chronologie		Auguste / Tibère				I ^{er} - début III ^e s. ap. J.-C.											Ant. tardive

Fig. 202 - La Citadelle, période 1 : étude anthracologique (étude: I. Figueiral).

22 - Situation commune sur ce versant et dans tous les contextes où le substrat est largement oxydé. Communication orale de J. Argant.

23 - I. Figueiral, étude postérieure à la rédaction du rapport de fouille et non reprographiée.

24 - J. Argant précise que l'enregistrement régulier de ce taxon dans divers contextes de basse altitude autour de Lyon peut également signifier sa présence naturelle dans l'environnement.

25 - Remarque d'I. Figueiral.

«À l'intérieur de chacun des 3 foyers dégagés, la liste taxinomique est très réduite (entre 3 et 5 taxons : hêtre, chêne, noyer, sapin puis genévrier, fruitiers indéterminés, peut-être cyprès). La richesse taxinomique de ce type d'aménagement est fonction d'une utilisation de courte durée (Badal Garcia 1992; Badal Garcia, Heinz 1991; Heinz 1990) et caractérise un dépôt rapide. Des résultats similaires sont obtenus dans le four 18.

Un détail attire notre attention : les espèces dominantes dans deux des foyers (US 31 et 46 situés aux abords immédiats du chemin de desserte) sont précisément les mêmes – le frêne et le noyer. Ce fait n'est pas singulier en soi, si ce n'est par l'abondance du noyer, espèce cultivée, habituellement d'importance très secondaire dans les spectres anthracologiques. Les déchets de taille de cet arbre fruitier contribuent de façon majoritaire à l'alimentation de ces deux foyers. Il est aussi identifié dans le second cendrier du four 18.

Dans l'aire de forge, par contre, dix essences sont mises en évidence. Aux taxons déjà cités s'ajoutent le bouleau (7,7%) suivis d'espèces présentes de façon plus sporadique : l'érable, le noisetier, le peuplier, les rosacées (aubépine, etc.), le saule et l'orme. Les charbons analysés seraient le rejet de plusieurs charges de combustible. Rappelons que le travail de forge réclame habituellement l'utilisation du charbon de bois en tant que combustible, en raison de la température élevée nécessaire pour fondre les scories (1 150°-1 200°C) et de l'absence de fumée. Malheureusement, il nous est impossible de reconnaître si le combustible utilisé ici était le charbon de bois ou le bois frais.

La diversité des essences identifiées témoignerait également de l'absence d'une sélection rigoureuse basée sur les qualités spécifiques du bois. Ce qui n'est pas surprenant, même si des exemples de sélection sont connus par ailleurs (Poirier, *in* Dabas, Dieudonné-Glad, Poirier 2002). Globalement, la sélection d'essences particulières ne s'impose pas dans l'alimentation des foyers domestiques et/ou artisanaux²⁶.

De la faune

Les restes fauniques sont très dispersés et aucun dépotoir n'est mis en évidence pour les trois premiers siècles de notre ère. Les restes sont pourtant bien conservés et leur relative absence interroge quant à l'importance de l'apport carné dans la consommation. L'hypothèse d'une gestion des déchets dont la décharge peut s'effectuer loin des centres d'habitat est peut-être également à considérer. Il convient néanmoins de rappeler que les marges nord et ouest du site ont été largement sondées et qu'aucun dépotoir n'a été enregistré.

«Les restes fauniques sont issus des comblements de structures en creux mais également de niveaux d'occupation ou de démolition. Ils sont tellement erratiques, fragmentés et de petites dimensions qu'aucune étude spécifique ne peut être menée. Les ossements montrent une matière osseuse bien conservée et ne sont pas particulièrement altérés : les caractéristiques des lots sont donc proches de la réalité du dépôt.

Toutes les principales espèces domestiques sont représentées, notamment les taxons qui forment la triade classique du cheptel : bovins, ovicaprins et porcins. Leurs restes sont issus des différentes étapes de l'alimentation carnée : découpe bouchère et consommation proprement dite. Le cheval et/ou son hybride avec l'âne mais aussi le chien sont également attestés. La volaille

est illustrée par le coq domestique. Les seuls animaux sauvages recensés correspondent à un rongeur indéterminé et à un crapaud mais il demeure impossible de savoir si leur présence est ou non intrusive²⁷.

2.4.1.3. Un site en mutation entre la fin du III^e siècle et le IV^e siècle (état 4)

Bien que cette période amorce le déclin de l'établissement antique, de nouvelles constructions et certains réaménagements confirment que le site continue d'être occupé entre la fin du III^e siècle et le IV^e siècle (fig. 203).

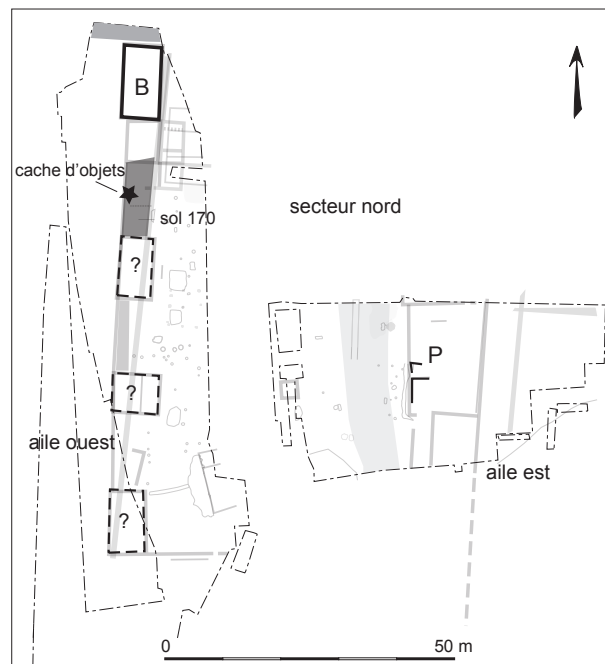


Fig. 203 - La Citadelle. Plan général des vestiges de la période 1 – état 4 (fin du III^e et IV^e siècles) [DAO : C. Coquidé].

Les prémices d'une déstructuration

La structure de l'établissement antique est encore perceptible mais subit de profonds remaniements, notamment sur l'aile est où de nouvelles constructions vont répondre à des besoins d'espaces supplémentaires. Le faciès de cette période charnière nous échappe pourtant en grande partie. En effet, l'érosion et le peu de mobilier disponible font que l'ampleur de ces réaménagements est resté difficile à évaluer.

Un nouvel équilibre sur l'aile ouest

Alors que l'aile ouest et la pièce B sont sans doute encore en élévation, la pièce C, effondrée au cours du dernier tiers du III^e siècle, disparaît.

Le niveau de démolition de la pièce C (US 132) se compose au nord de mortier clair et de sable, matériaux sans doute liés à la récupération du muret et de la plateforme d'angle. Au sud, l'espace est colmaté par un limon brun hétérogène (US 16)

26 - I. Figueiral, étude inédite.

27 - D. Lalai, *in* Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007, annexe 5 : 38-42.

mêlant des blocs de petits modules, des *tegulae* et du mortier (fig. 204). Le débord de la couche de démolition US 16 sur l'espace mitoyen sud indique qu'un mur au moins a été démantelé. À cet endroit, un niveau de *tegulae* brisées forme un tapis dense (US 151), prolongé à l'est par un sol caillouteux (US 170). Ce réaménagement soigné, témoigne d'un souci de stabilisation, sans doute lié à un lieu de passage.

Ce nouvel espace apparemment non couvert relie l'aile ouest au bâtiment B du secteur nord. Il rééquilibre le bâti occidental composé à présent d'une suite d'édifices non mitoyens, soit du nord au sud, les pièces B, E, G et I. Leurs éventuelles modalités

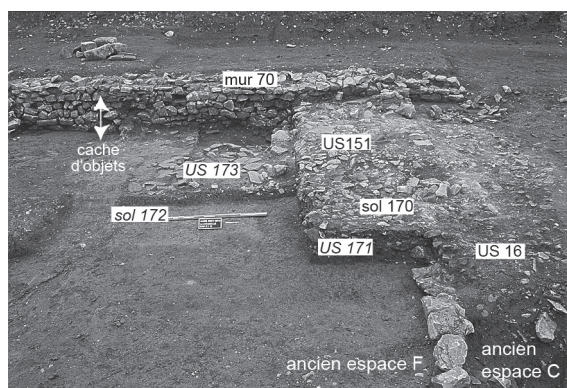


Fig. 204 - La Citadelle, période 1 – état 4 : effacement des espaces C et F (US 170/16), sol postérieur US 151 (sol US 172, toiture effondrée US 173 et remblai US 171 de l'état 3 en italique) [cliché : équipe de fouille].

d'occupation restent pourtant hors de portée, aucun d'entre eux n'ayant conservé la moindre trace d'aménagement tardif.

La disparition progressive de l'aile est

La façade occidentale de cette aile s'est affaissée et accueillie de petits édifices sur solins (pièces P) dont l'ampleur au sol semble limitée (fig. 203). Ce bâti (fig. 205, 1) est adossé à ce qui a été le mur occidental de l'aile est (US 17) et prend appui sur un niveau de blocs et de mortier issu de son effondrement (US 122).

En dépit d'une forte érosion, trois sections de solins restent lisibles (US 22, 94 et 121 : l. : 0,50-0,55 m ; ép. : 0,10-0,15 m) et deux d'entre elles forment un angle délimitant une surface minimum de 5 m sur 3,30 m. L'assemblage des blocs en arêtes de poisson est utilisé pour la première fois sur le site. Dans la villa de Bancillon, ce type de fondation n'apparaît qu'à partir du III^e siècle.

Les dépotoirs et la cache d'objets

La présence de deux dépotoirs (US 181 et US 44.8), absents des périodes précédentes, et d'une cache d'objets (US 123) traduit une gestion différente des déchets.

Les dépotoirs, mis en place entre la fin du III^e siècle et la première moitié du IV^e siècle, restent des dépôts opportunistes qui ne relèvent pas d'une organisation particulière. Ainsi, la fosse US 181 (ancienne pièce F) livre-t-elle de nombreux éléments de faune. L'intégralité des restes, soit 139 – dont 88 resteront indéterminés –, a été prélevée. Ils révèlent la présence d'un cheptel varié associée à des espèces domestique et de basse-cour.

«Les taxons présents sont tous domestiques et, parmi ceux de la triade classique, les bovins sont les mieux représentés. Les porcins et surtout les ovicaprins apparaissent plus en retrait. Il en va de

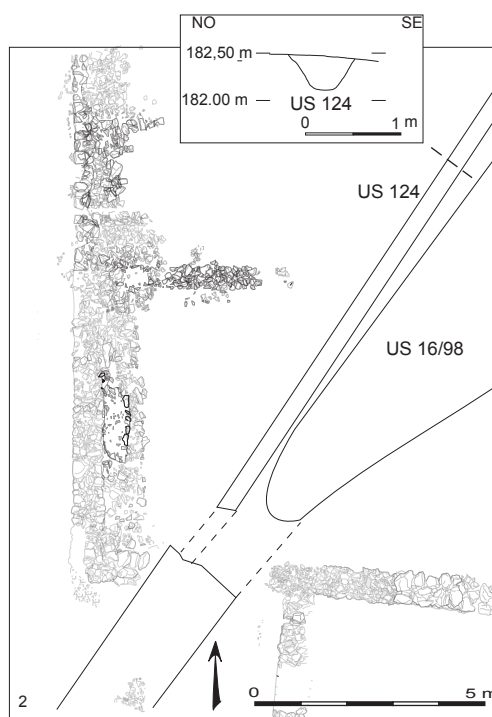
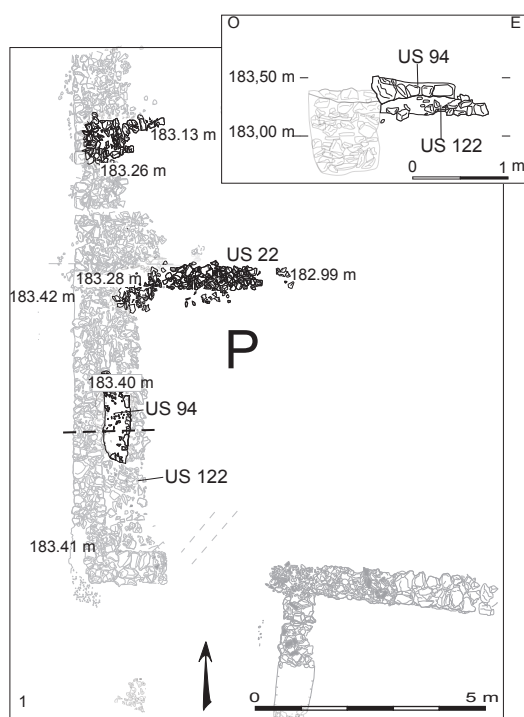


Fig. 205 - La Citadelle. 1 – période 1 – état 4 : nouveaux bâtiments sur l'aile est (pièces P de l'état 4) ; 2 – période 2 – état 1 : fosse US 124 et fossé/chemin creux US 16/98 (relevé : C. Plantevin, C. Vermeulen ; DAO : C. Coquidé).

même si l'on se réfère au nombre minimum d'individus avec trois bovins adultes, un porc juvénile d'environ 1 an et un ovicaprin adulte. Le coq domestique est attesté par un unique ossement de membre inférieur. L'espèce canine est représentée par 14 fragments probablement issus d'un même individu adulte²⁸.»

À 60 m de là vers le sud-est, un second dépotoir est mis en place dans une dénivelée qui signale encore l'emplacement du bassin colmaté et piège une épaisse colluvion (US 44.8) limoneuse brune, homogène et peu caillouteuse (fig. 193). Ce niveau reçoit près de 16 % du nombre global de fragments de céramiques et plus de 18 % des vases recueillis sur le secteur de l'aile est et de ses abords. Alors que ce lot est daté de la seconde moitié du III^e siècle ou du début du IV^e siècle, une monnaie émise entre 335 et 340 étend l'usage de ce dépotoir au milieu du IV^e siècle.

Plus de la moitié de cet ensemble se compose de clous de menuiserie et de tiges en fer (43) associés à un anneau, trois fragments de frette, un objet conique, neuf plaques en fer et une dizaine de barres de petites tailles. Sept fragments de verre translucides blanc ou vert proviennent également de ce contexte dont un fragment de vitre. Enfin, une branche de chêne (une branchette de 4 ans, coupée pendant la période dormante (automne/hiver) et un fragment brisé de planche en frêne sont identifiés lors de l'étude anthracologique.

Une cache (US 123) est mise au jour contre la face orientale du mur ouest de l'établissement, entre les bâtiments B et E (fig. 200). Les objets métalliques ainsi mis à l'écart n'auront jamais été récupérés. Depuis la surface, cet enfouissement est signalé par une tegula placée de chant contre les assises du mur (fig. 206) et engagée de moitié dans la démolition US 151. Aucun creusement n'est visible alors que le dépôt se développe sur 0,60 m nord-sud et environ 0,50 m est-ouest. Il se compose d'éléments variés, parties utiles d'outils ou éléments de décor, probablement arrachés aux niveaux de démolition alentours et relevant de l'occupation antérieure (état 3).

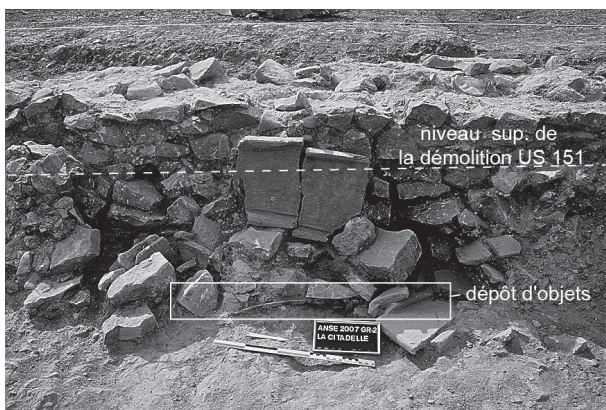


Fig. 206 - La Citadelle, période 1 – état 4 : tegula insérée contre le mur US 70 signalant l'emplacement de la cache d'objets US 123 (cliché : équipe de fouille).

2.4.2. L'EFFACEMENT DU SITE ANTIQUE À LA FIN DU IV^e SIÈCLE (PÉRIODE 2)

À la fin du IV^e siècle, un fossé (US 124) oblitère ce qui reste de l'aile orientale de La Citadelle (état 1). Cette structure linéaire se trouve, sous une autre forme, dans le prolongement de la palissade de même période qui prend en écharpe la villa de Bancillon plus au sud (fig. 207, 306 et fig. coul. 3). Ce vestige, ainsi qu'un chemin (US 98) qui reprend partiellement son tracé, formalisent un *continuum* spatial entre deux domaines qui avaient jusqu'alors cohabité. L'apparition d'un autre mode d'occupation du sol entre le V^e et les VI^e-VII^e siècles va confirmer l'effacement du schéma originel de l'établissement antique et y surimposer un nouveau site (état 2)²⁹.

2.4.2.1. De nouvelles limites au tournant des IV^e-V^e siècles (état 1)

Le fossé (?) US 124 apparaît au sud de l'emprise, à l'aplomb de l'ancienne voirie où il recoupe des niveaux du IV^e siècle : son passage y est perturbé par le chemin US 98 présenté à la suite (fig. 193 : US 44.8). Rectiligne, l'US 124 (l. : 0,35 m ; prof. : 0,18 m) aborde ensuite l'aile est *via* l'accès qui existait entre les espaces L et M (fig. 205, 2). Ceci implique que des sections de murs sont encore partiellement en élévation, ou qu'une microtopographie témoigne de l'ancien passage. La fouille d'une section du vestige montre un profil plus ou moins aigu mais ne révèle

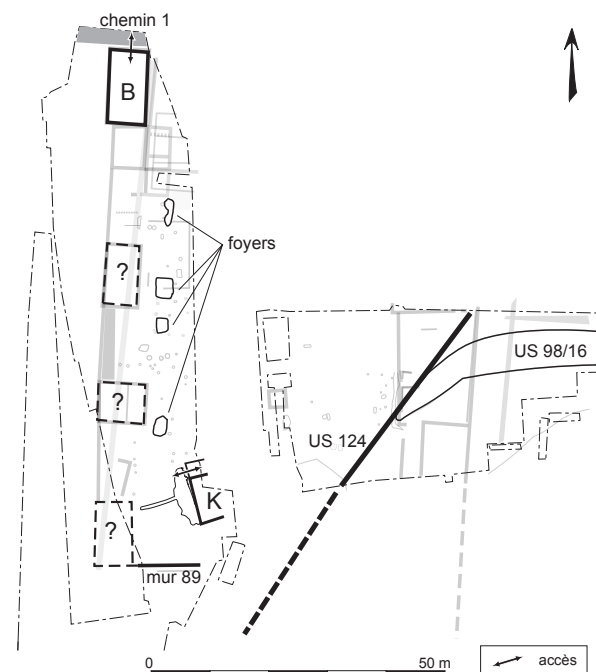


Fig. 207 - La Citadelle. Plan général des vestiges de la période 2 : fin du IV^e siècle - VI^e/VII^e siècles (DAO : C. Coquidé).

28 - D. Lalai, in Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007, annexe 5 : 38-42.

29 - Il s'agit d'une fourchette assez large. L'extension de cette séquence chronologique est plus due à l'indigence des lots de céramiques qu'à la durée avérée de l'implantation : A. Horry, in Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007 : 51-52.

aucune trace de poteau ni de calage. Une tige recourbée en alliage cuivreux provient du comblement à cet endroit (**fig. coul. 25**, n° 15: L.: 40 mm; ép.: 1,5 mm). La section en demi-jonc porte un décor de treillis sur la face externe; l'une des extrémités est aplatie, l'autre est sectionnée. Le tracé traverse ensuite les pièces P, avant de quitter l'emprise en direction du nord-est, selon une orientation totalement divergente de celle de l'établissement antique.

Par la suite, un fossé et/ou un chemin creux (US 98) livrant un mobilier des IV^e-V^e siècles aborde l'emprise à l'aplomb de la palissade, qu'il occulte en partie côté sud (**fig. 205**, 2). À cet endroit, son profil est évasé (l. 1,20 m; prof.: 0,65 m) et son comblement, un limon argileux brun avec de nombreux petits blocs et du gravier, présente un aspect tassé. Il s'évase en bifurquant dans le sens de la pente (vers l'est) jusqu'à atteindre une largeur de 4 à 5 m sur la berme orientale. À cet endroit, le profil en cuvette accueille une chaussée (US 16: ép.: 0,10 à 0,20 m) constituée d'un niveau dense de blocs et de fragments de *tegulae* (**fig. 208**). Un niveau argileux brun orangé très compact avec du charbon de bois colmate ce sol et le démobilise à l'amont. Par la suite, des limons bruns plus ou moins graveleux comblent l'ensemble du vestige sans qu'il soit possible d'en déceler l'origine, naturelle ou anthropique. La présence de lits discontinus de blocs calcaires plaide néanmoins en faveur de dépôts intentionnels visant occasionnellement à stabiliser le passage.

2.4.2.2. Une autre occupation du sol entre le V^e et les VI^e-VII^e siècles (état 2)

Cette occupation constitue le dernier avatar du site. Les vestiges des V^e et VII^e siècles se superposent aux secteurs nord et ouest de l'établissement dont ils remploient certains bâtiments. Une nouvelle construction et une ligne de foyers illustrent la vitalité de cette nouvelle occupation. La clôture sud est reconstruite tandis que l'aile orientale disparaît. Vestiges et études paléo-environnementales confirment que des mutations majeures ont eu lieu.

L'héritage antique

Si l'état du bâti antique est largement méconnu, il semble que l'aile ouest reste un marqueur fort du paysage. Un bord en bandeau prélevé au sein des derniers radiers (US 1) du chemin qui longe le bâtiment (B) le plus au nord indique que cette desserte est toujours en usage (**fig. 209**). Le mur de clôture sud (US 89), dont la maçonnerie livre un tesson médiéval, témoigne d'au moins une phase de reconstruction. Moins large que l'élévation précédente, le mur US 89 (H. cons.: 0,35 m; l.: 0,55 m), prend assise sur la fondation antique (**fig. 210**). Ses parements intègrent des blocs de grès, un matériau jusqu'alors inusité et portant ici d'indéniables traces de chauffe. Cet emploi dénote une nouvelle source d'approvisionnement dont l'origine pourrait se situer à proximité, à 1 km à l'ouest³⁰. Cette réfection est renforcée par un solide contrefort (US 143), contrebutant des poussées sud-nord, ou signalant un accès dont l'extension orientale a été détruite lors de travaux récents.

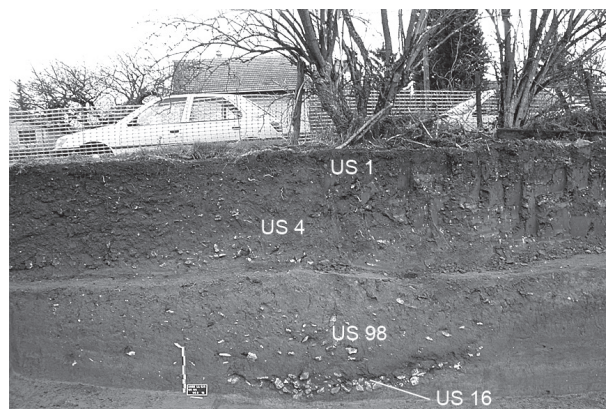


Fig. 208 - La Citadelle, période 2 - état 1: chemin creux US 16 et fossé (?) US 98 dans la berme est (cliché: équipe de fouille).



Fig. 209 - La Citadelle, période 2 - état 2: chemin US 1 au nord du bâtiment B et chemin médiéval/moderne US 105 (cliché: équipe de fouille).

Un nouveau bâtiment

Un nouvel édifice (K) apparaît au sud, dans un espace laissé vacant pendant les siècles précédents³¹ (**fig. 207**). Il s'implante sur des remblais et des colluvions datés de la fin du IV^e siècle ou du V^e siècle (US 44/61). Son plan (**fig. 211**) se décompose en une pièce principale longue de 6,60 m prolongée sur 2 m par un avant corps côté nord (**fig. 212**). La largeur conservée minimum est de 2,50 m, soit une surface totale de 21,50 m² au plus court. L'édifice K montre certains points communs avec le bâti antique. Ainsi la partition en deux pièces, un espace principal desservi par une avant salle, rappelle la disposition de la pièce G. De même, le surcreusement amont visant à rétablir un plan de circulation, fréquemment mentionné lors des siècles précédents, est également en usage ici.

Pourtant, il existe plus de divergences que de convergences. Outre l'axe de l'implantation du bâti, nettement décalé à l'ouest, le module diffère notablement de ceux de l'établissement antique. Quelle que soit la largeur de K, il apparaît en effet que son avant-pièce est beaucoup plus étroite que celle du bâtiment G. Concernant la structure du bâti, et contrairement à ce qui a été observé auparavant, les matériaux utilisés sont majoritairement des remplois dont la mise en place relativement régulière

30 - Remarques d'O. Franc.

31 - Cet espace a été perturbé du côté oriental par la pose des nouveaux réseaux d'assainissement et les remaniements récents de la surface.

alterne à-plats et pose oblique (blocs hétérométriques, *tegulae* fragmentées, blocs de béton hydraulique, etc.). Cette utilisation massive de matériaux de récupération a en revanche été observée sur d'autres maçonneries médiévales de l'habitat rural régional (Faure-Boucharlat [dir.] 2001 : 88).

Le côté ouest de l'avant-corps livre en outre la trace de deux poteaux figurant le chambranle d'un accès dont le seuil est formé par un à-plat de blocs calcaires. Cette configuration n'est pas observée lors des siècles précédents alors qu'à Château-Gaillard (Le Recourbe), dans l'Ain, les bâtiments datés du haut Moyen Âge présentent fréquemment un accès latéral, parfois même positionné, comme ici, sur une avant-pièce (Vicherd 2001 : 200-205).

Le feu qui semble être à l'origine de l'abandon de l'édifice a fossilisé un niveau de sol charbonneux (US 178) livrant un mobilier daté des V^e-VII^e siècles. Sur les angles, l'accumulation

de blocs en terre cuite, de brandons et de limon jaune signale l'effondrement d'élévations en matériaux périssables.

À l'extérieur, côté amont, une colluvion caillouteuse brune s'appuie d'abord contre l'édifice avant de le recouvrir (US 35). Ce dépôt, auquel se mêlent de nombreux petits fragments calcaires, des céramiques antiques résiduelles et un mobilier des V^e-VII^e siècles, ne livre que peu de fragments de *tegulae*, cette lacune signalant sans doute la disparition progressive de l'usage de ce matériau.



Fig. 210 - La Citadelle, période 2 – état 2 : reconstruction du mur sud de l'établissement (US 89 et 143) [cliché : équipe de fouille].

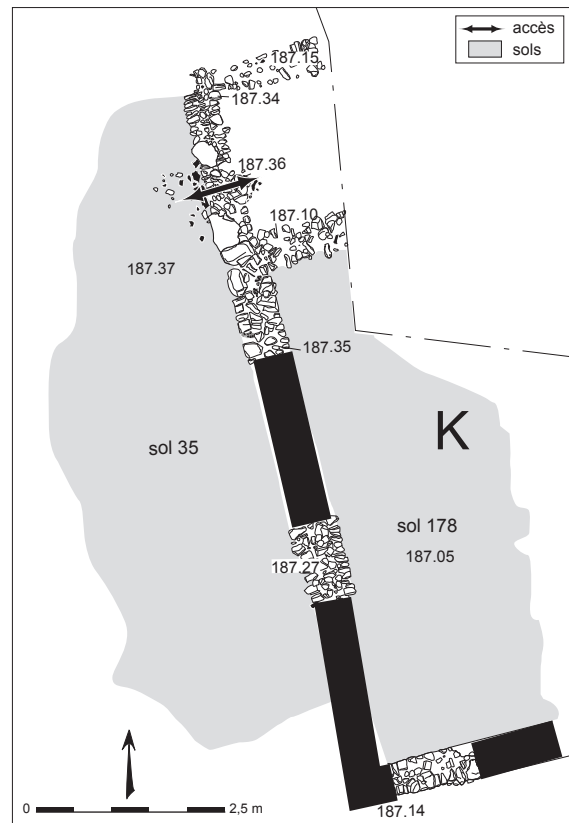


Fig. 211 - La Citadelle, période 2 – état 2 : bâtiment K (relevé : E. Bayen ; DAO : E. Bayen, C. Coquidé).



Fig. 212 - La Citadelle, période 2 – état 2 : vue vers le nord du bâtiment K (cliché : équipe de fouille).

Au sommet de l'US 35, une palissade est-ouest se connecte au mur occidental à mi longueur (US 86) et une monnaie antique percée, regravée de signes cursifs³², témoignent d'un environnement qui nous échappe.

Un alignement de larges foyers

Une ligne de trois, voire quatre, foyers a été mise au jour en façade de l'aile ouest (fig. 207). Exceptionnellement protégés par la ligne du bâti située immédiatement à l'amont, ces vestiges semblent avoir peu souffert de l'érosion. Pourtant, en dépit de conditions de conservation exceptionnelles pour la période, leur fonctionnement va poser question.

La mise en place des foyers

Trois foyers (US 76, 28 et 27), de plan rectangulaire, présentent des longueurs variant de 2 à 3 m pour des largeurs de 1,50 à 2,40 m (fig. 213 et 214). Ce module qui excède de beaucoup celui des foyers domestiques n'avait jamais été observé auparavant sur le site.

Ces structures de combustion légèrement excavées ne sont pas équidistantes mais s'alignent sur un même axe nord-sud, 1 à 2 m à l'aval du bâti antique de l'aile ouest. Les modalités de leur mise en place sont identiques et révèlent un usage apparemment unique puisque, pour chacune, une seule sole est mise en évidence. Le profil plus accentué de l'US 27 permet de dissocier les différents éléments constituant le foyer.

Des matériaux fragmentés (un élément calcaire plat, une tegula, une brique, un tubulus et une brique ronde) sont d'abord disposés sur le pourtour de la structure et assurent le soutien du combustible (fig. 214). La partie occidentale, qui conserve le plus fort volume de bois, a été peu indurée mais les brandons y sont particulièrement bien conservés. À cet endroit et ailleurs, l'analyse anthracologique confirme l'usage de bois secs de forts modules sans pouvoir dissocier s'il s'agit d'un bois d'œuvre récupéré ou d'un simple bois de combustion : « ... l'utilisation de bois à fort calibre et séchés avant leur carbonisation pour les deux essences majoritaires (chêne à feuilles caduques puis érable) nous amène à évoquer plusieurs hypothèses : pour l'érable : objet, bois d'œuvre ou un bois de feu ; pour le chêne : bois de charpente carbonisé ou bois de feu stocké pour une meilleure combustion³³. »

Sur les trois structures, la sole est irrégulièrement rubéfiée et partiellement recouverte de charbon de bois, parfois de cendres. Le premier comblement d'abandon est un limon brun foncé à noir mêlé à un cailloutis calcaire assez dense. Certains blocs ont été thermofractés, d'autres pas, ce qui présume d'un dépôt immédiatement postérieur à la phase de combustion alors que les pierres sont encore chaudes. Sur le foyer 76, trois amas se distinguent du cailloutis d'ensemble. Le plus dense est circulaire et situé sur l'angle nord-est. Il montre un profil concave dont le diamètre pourrait correspondre à celui d'un vase (fig. 213).

Un mobilier fragmenté varié s'insère à tous les niveaux (céramique, verre, petits clous). Certains éléments sont en effet brûlés, d'autres pas, les deux états étant parfois constatés sur un même vase. On distingue en outre une pierre à aiguiser, l'unique tesselle (bleue) enregistrée sur le site ainsi que la présence de verreries (2 fragments

de coupe en verre opaque bleu et une coupelle en verre translucide décorée de filets blancs datée des V^e-VIII^e siècles)³⁴.

Au nord, un quatrième foyer (US 23) s'aligne avec les précédents mais montre une structure quelque peu différente. L'arasement du vestige et l'absence de mobilier fragilisent en outre le phasage de cette structure. L'US 23 se compose en effet de deux aires de combustion de 2 m de long sur 1,20 m de large (ou d'une seule longue de plus de 4 m) et révèlent deux épisodes de combustion.

Les restes carbonisés et la faune

Le faible nombre de restes carpologiques semble exclure une activité de grillage des céréales (fig. 215). Un fragment de galette carbonisée dans le foyer US 28 et une forte concentration de graines de lin (591 grains entiers) dans l'angle nord-est du foyer US 27 signalent néanmoins la proximité (accidentelle?) de produits alimentaires. Le lin, vraisemblablement contenu dans un réceptacle en matériau périssable, est par ailleurs un taxon absent des autres prélèvements étudiés.

Si aucune trace d'ossement humain n'est relevée, une grande attention a été portée aux vestiges fauniques. Ils sont très fragmentés et témoignent de rejets alimentaires.

« Ces structures ont livré assez peu de témoins squelettiques animaux, particulièrement l'US 28 où aucun reste déterminé n'est présent. Les vestiges sont le plus souvent des fragments osseux de petite à très petite taille. Il s'avère que ces vestiges s'intègrent tout à fait à la catégorie des déchets de l'alimentation carnée et ce que ce soit sur le plan spécifique ou anatomique. L'exposition au feu plus ou moins intense des restes (voire son absence) pourrait simplement résulter de leurs rejets aléatoires dans ces vastes foyers. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il est parfois très difficile dans certains contextes archéologiques, notamment antiques où des pratiques rituelles font intervenir une participation animale, de distinguer celle-ci sous forme d'offrandes alimentaires, d'une contribution classique à la consommation carnée³⁵. »

Une interprétation en suspens

L'usage qui était fait de ces foyers, dont la contemporanéité ne peut être confirmée, reste méconnu. Le module imposant de chaque aire de combustion, la combustion presque systématique de bois sec de fort calibre et l'absence de trace de curage semblent éloigner l'hypothèse de foyers domestiques à usage quotidien. L'étude carpologique conduit à réfuter toutes fonctions liées au grillage mais signale la combustion d'un sac (?) de graines de lin et d'une galette. L'absence de restes humains tend à éloigner l'hypothèse de protocoles liés à la crémation d'un corps, sans rejeter d'autres formes de rituels communautaires, religieux ou commémoratifs.

En effet, un aménagement permettant la stabilisation d'un contenant (US 76), un morceau de galette (US 28) et des éléments de faune très fragmentés, plus ou moins carbonisés, confirment pour le moins la préparation ou la consommation d'aliments. Il est en revanche difficile de juger du caractère aléatoire ou intentionnel du dépôt de fragments de verre antique bleuté et d'une coupelle alto-médiévale (un mobilier par ailleurs peu fréquent).

32 - Ch. Cécillon, in Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007, annexe 9 : 131-133.

33 - M. Cabanis, in Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007, annexe 10 : 134-138.

34 - A. Horry, in Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007 : 59.

35 - D. Lalai, in Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007, annexe 5 : 38-42.

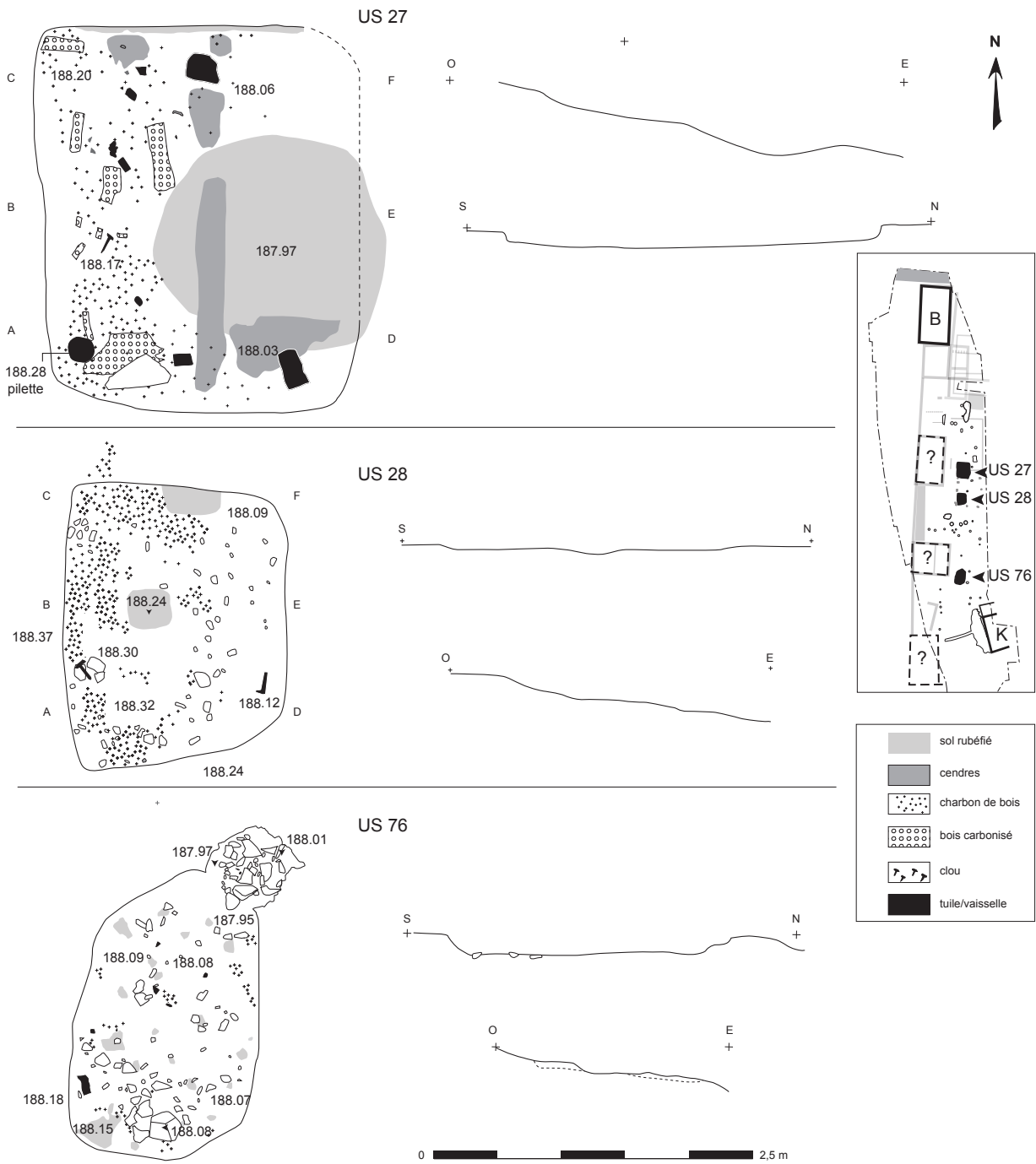


Fig. 213 - La Citadelle, période 2 – état 2: niveaux d'utilisation des larges foyers quadrangulaires alignés sur l'aile est (relevé: A. Frécon, M. Guyon; DAO: E. Bayen, C. Coquidé).

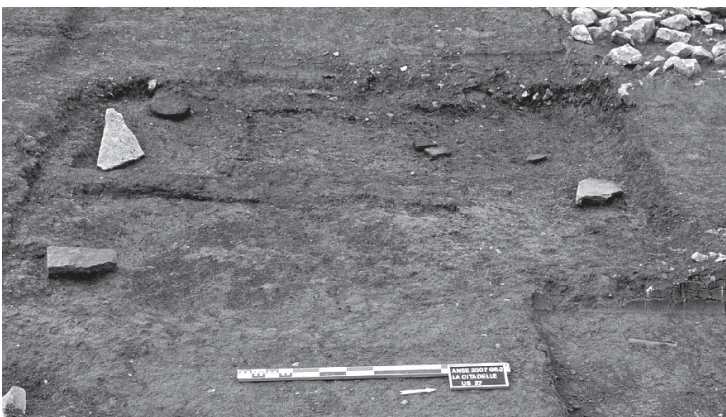


Fig. 214 - La Citadelle, période 2 – état 2: niveau de combustion du foyer quadrangulaire US 27 (cliché: équipe de fouille).

Structure us Datation type	27 C Ve-VIIeS foyer				
Nom Latin	Nom vernaculaire	Calibre	Combustion	NR	NR%
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	n.o.	n.o.	5	2
		branche	n.o.	5	2
		tronc	n.o.	74	34
		tronc	dur	3	1
<i>Quercus fc.</i>	Chêne à feuillage caduc	tronc	n.o.	8	4
		tronc	dur	90	41
		tronc	fendu	19	9
		branche	fendu	2	1
		branche	dur	5	2
		branche	n.o.	2	1
		noeud	fendu	1	0
<i>Prunus sp.</i>	Prunellier	n.o.	n.o.	1	0
<i>Ulmus campestris</i>	Orme champêtre	n.o.	n.o.	5	2
				220	100

Foyer US 27 - anthracologie

Calibre :
tronc = bois à gros calibre
branche, tige = bois à petit calibre
Combustion :
fendu = bois humide avant combustion
dur = bois sec avant combustion
n.o. = non observable

Foyer US 27 - carpologie

1 semence entière = 2 fragments
1 semence entière = 2 cotylédons

Nom Latin	Nom Vernaculaire	Carré Volume	D	E	F	Total
			10 L	10 L	7 L	
Plantes cultivées						
Céréales grains						
<i>Cerealia</i>	Céréales	semence frgt.			29	29
<i>Panicum miliaceum</i>	Millet commun	semence ent.		1	5	6
<i>Triticum dicoccum</i>	Blé amidonnier	semence ent.		5		5
<i>Triticum monococcum</i>	Blé engrain	semence ent.	14		14	28
<i>Triticum sp.</i>	Blé	semence ent.	2	1	38	41
Oléagineux-Textile						
<i>Linum usitatissimum</i>	Lin cultivé	semence ent.			591	591
Légumineuses						
<i>Fabaceae</i>	Fabacées cultivées	semence ent.	5			5
<i>Fabaceae</i>	Fabacées cultivées	semence frgt.			16	16
<i>Lens culinaris</i>	Lentille cultivée	semence ent.	3		1	4
<i>Lens culinaris</i>	Lentille cultivée	cotylédon	2			2
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	cotylédon	2			2
Fruits						
<i>Corylus avellana</i>	Noisette	péricarpe frgt.	1			1
<i>Juglans regia</i>	Noix	péricarpe frgt.	3	3		6
<i>Vitis vinifera</i>	Raisin cultivé	pépin ent.	1	1		2
<i>Vitis vinifera</i>	Raisin cultivé	pépin frgt.	1	1		2
Plantes sauvages						
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	semence ent.		1		1
<i>Galium sp.</i>	Gaillet (petite)	semence ent.			2	2
<i>Polygonaceae</i>	Polygonacées	semence ent.			12	12
<i>Rumex acetosa</i>	Grande Oseille	semence ent.		1		1
<i>indeterminata</i>	Indéterminée	semence ent.	2		38	40
Total			36	14	746	796
Nb reste/L			3,6	1,4	106,6	29,5

Foyer US 28 - carpologie

Nom Latin	Nom Vernaculaire	Carré Volume	A	B	C	E	F	Total
			10 L	10 L	10 L	10 L	5 L	
Plantes cultivées								
Céréales grains								
<i>Avena sp.</i>	Avoine	semence ent.		1				1
<i>Panicum miliaceum</i>	Millet commun	semence ent.				2		2
<i>Triticum dicoccum</i>	Blé amidonnier	semence ent.	1					1
Légumineuses								
<i>Fabaceae</i>	Fabacées cultivées	semence frgt.	2			4		6
Fruits								
<i>Juglans regia</i>	Noix	péricarpe frgt.	1					1
<i>Vitis vinifera</i>	Raisin cultivé	pépin ent.					1	1
<i>Vitis vinifera</i>	Raisin cultivé	pépin frgt.		1				1
Pains galettes								
	Galette	pâte fgt.					(L=0,8 mm; l=0,3 mm; e=0,3 mm)	1frgt
Plantes sauvages								
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	semence ent.	1	3	1			5
<i>Fabaceae</i>	Fabacées sauvages	semence ent.		1				1
<i>Lamiaceae</i>	Lamiacées	semence ent.			1	1		2
<i>Rumex acetosa</i>	Grande Oseille	semence ent.			1			1
<i>Sambucus sp.</i>	Sureau	semence ent.					1	1
<i>indeterminata</i>	Indéterminée	semence ent.		3				3
Total			5	9	3	7	2	26
Nb restes/L			0,5	0,9	0,3	0,7	0,4	0,58

Fig. 215 - La Citadelle, période 2 – état 2: résultats de l'étude anthracologique et carpologique sur les foyers (étude: M. Cabanis; DAO: C. Coquidé).

Un foyer presque identique, quoique moins rubéfié, et daté de la même période est mis au jour entre La Citadelle et le Bancillon. De tels foyers trouvent, à ce jour, peu de comparaison en dehors du contexte ansois. Quelques fosses peu profondes et de grandes tailles (jusqu'à 3,25 m de côté) ont été identifiées à des foyers associés à des silos à Bénay Garavand (Ain). Leur disposition aléatoire et leur datation plus tardive (Moyen Âge central) les éloignent toutefois quelque peu de notre propos (Motte 2001 : 134).

L'environnement de la fin du IV^e siècle aux V^e-VII^e siècles

L'étude des paléo-restes permet d'aborder l'environnement et les productions au tout début du Moyen Âge. Les résultats confirment que l'emprise de l'homme sur ce territoire ne s'est pas démentie. « On note une mosaïque paysagère [qui] forme plusieurs unités : une chênaie ouverte avec des haies et des lisières, des champs de blé, une fructiculture possible : vigne, noyers, noisetiers³⁶. »

Une chênaie ouverte

Un seul vestige, le foyer US 27, a bénéficié d'une étude anthracologique. 220 restes de bois carbonisés ont été dénombrés et ont livré un spectre moins étendu que celui des périodes antiques (fig. 215). Toutefois, l'absence de points de comparaison amoindrit la validité des conclusions ci-après. D'après la répartition des taxons, la chênaie reprend ses droits, suivie de l'érable (avec respectivement 127 et 87 restes). Le prunellier et l'orme sont moins fréquents et le hêtre n'apparaît pas.

« Ces essences poussent essentiellement aux étages collinéens. La chênaie mésophile présente probablement aux alentours du site est ouverte. Le chêne à feuillage caduc vit dans les bois clairs, friches, coteaux. Cette essence est héliophile. L'érable champêtre est un arbre poussant dans les bois, lisières forestières et forêts ouvertes. L'orme, espèce également héliophile, pousse dans les haies, les forêts ripicoles, les chênaies pédonculées. Le prunellier est issu principalement de haies et de fruticées ou du cortège de la chênaie. Des taxons de plantes rudérales, chénopode blanc, grande oseille, polygonacées, indiquent une pression anthropique très forte³⁷. »

Une céréaliculture tournée vers le blé

Les foyers US 27 et 28 livrent respectivement 796 et 25 restes carpologiques (le foyer US 27 rassemble encore 196 restes après le retrait des 591 graines de lin carbonisées) [fig. 215].

« Par le nombre de semences carbonisées de blé amidonnier et de blé en grain dans l'US 27 (74 restes), l'hypothèse de la culture du blé aux environs du site peut être évoquée. Les 5 graines de lentille en équivalent entier et les 5 pépins de raisins cultivés nous amènent à plus de prudence quant à leur culture locale. Concernant les fruits secs, nous avons des occurrences de noisetier et de noix³⁸. »

On remarque également les restes de céréales non identifiés (43), de millet (8), d'avoine (1) et de diverses légumineuses (*Fabaceae* [27], dont des lentilles [6] et de la vesce [2]). L'orge, une occurrence majeure de la période antique, n'apparaît pas.

De la faune

Le potentiel des lots fauniques de la période alto-médiévale n'est pas plus élevé que ne l'était celui de la période antique. Les seuls restes présents ont été mis au jour, sous forme d'esquilles, dans les trois foyers alignés. « Dans l'US 27, la plus riche, les restes de porcins sont majoritaires. On note également mais dans une moindre mesure des ovicaprins, un coq et un coquillage marin dont rien ne permet d'attester la consommation³⁹. »

2.4.3. L'ÉVOLUTION D'UN ÉTABLISSEMENT ATYPIQUE, DE LA FIN DU I^{er} SIÈCLE AV. J.-C. AUX VI^e-VII^e SIÈCLES

Quelle que soit la période, le site échappe à toute typologie et son identification reste malaisée. Pour les trois premiers siècles ap. J.-C., l'hypothèse d'un établissement adossé à une voie majeure est avancée. Son déclin, à partir de la fin du III^e siècle, précède d'un siècle une nouvelle façon d'occuper l'espace.

2.4.3.1. Un établissement antique adossé à une voie majeure

L'établissement qui apparaît une à deux décennies avant notre ère se décline en trois secteurs distincts dont le II^e siècle livre l'état le plus abouti. Le plus ancien, densément bâti, fait face au sud à un espace ouvert encadré de deux ailes, un site qu'un premier regard identifie inévitablement à une *villa*, un établissement de production organisé en une *pars urbana* et une *pars rustica*. Un examen plus approfondi conduit à nuancer cette interprétation alors que l'évolution tardo-antique puis alto-médiévale du site efface peu à peu le schéma original.

Le site des I^{er} et III^e siècles

Une villa? Un problème de taille

Quelle identification proposer pour cet établissement? En dépit d'un plan équilibré et de facture antique, ses dimensions sont en effet fort modestes. Ainsi, si l'on prolonge les lignes majeures du bâti telles qu'elles sont perçues au gré des décapages, on obtient un quadrilatère de 76 m de long sur 54 m de large, soit un établissement dont la surface n'atteint pas le demi-hectare (4 104 m²) [fig. 216 et fig. coul. 22]. En Rhône-Alpes, dans les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère, les quelques *villae* dont les plans sont suffisamment complets se développent sur environ deux hectares, secteurs résidentiel et économique confondus. C'est d'ailleurs le cas de la *villa* de Bancillon, localisée à 80 m vers le sud⁴⁰.

À titre de comparaison, dans la Plaine de France, une assiette inférieure au demi-hectare est associée à une exploitation agricole de petite taille composée d'au moins un édifice construit « en dur » et implanté au sein d'un enclos fossoyé (Ouzoulias, Van Ossel 2009 : 114-116). Chez les *Bituriges Cubi*, cette superficie est placée au niveau 4, soit celui des fermes grandes à moyennes dont le plan masse ne livre, en moyenne, que deux à trois bâtiments sur fondations (Gandini 2008 : annexes IX et XI).

36 - M. Cabanis, in Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007, annexe 10 : 134-138

37 - M. Cabanis, in Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007, annexe 10 : 134-138

38 - M. Cabanis, in Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007, annexe 10 : 134-138

39 - D. Lalai, in Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007, annexe 5 : 38-42.

40 - Sur la question de la taille des établissements de type *villa* dans la région, voir plus loin p. 251.

Des sites de profils et de tailles similaires à celui de La Citadelle ont en revanche été fouillés aux abords de Reims. Les établissements de Cernay-lès-Reims, Les Petits-Didris et La Pelle-à-Four, de respectivement 3 600 m² et 6 000 m², ont été identifiés à des sites de production, notamment tournés vers la fructiculture (Koelher 2003). Dans l'hypothèse où les décapages révèlent bien l'organisation générale de chaque établissement, une comparaison avec le site ansois est pertinente. En effet, les bâtiments de Cernay-lès-Reims sont majoritairement construits sur fondation et s'organisent également autour d'un espace central. Ces exploitations profitent également de la proximité de Reims et de celle de la voie Reims-Trèves.

De même, le site ansois correspond, tant en superficie (de 1 000 à 10 000 m²) qu'en organisation générale (un plan centré), au type ER2 des occupations rurales de Nord-Bourgogne

(Nouvel 2009 : 368-370 et 380). La ventilation des sites bénéficie d'ailleurs largement à cette catégorie (74% des entités, soit 337 sur 1281) dont la production semble se tourner vers l'agriculture et l'élevage, et où la partie résidentielle se distingue par un mode de construction plus élaboré. Seule une quinzaine de sites de type ER2 ayant été fouillée ou sondée, il reste probable que cette catégorie rassemble également des occupations de profils et de fonctions différents.

Le Val de Saône cristallise d'ailleurs un grand nombre de sites ruraux dont l'assiette atteint difficilement le demi-hectare (Barthélémy 1979⁴¹), et, plus récemment, à Mâcon (ZAC du Grand sud, tranches 2/4 : Rapport Tisserand 2008) ou à Crêches-sur-Saône (les Sablons : Rapport Lhomme *et al.* 2008). Mais il s'agit de découvertes anciennes, de sauvetages urgents ou de diagnostics où l'organisation du bâti reste souvent inconnue.

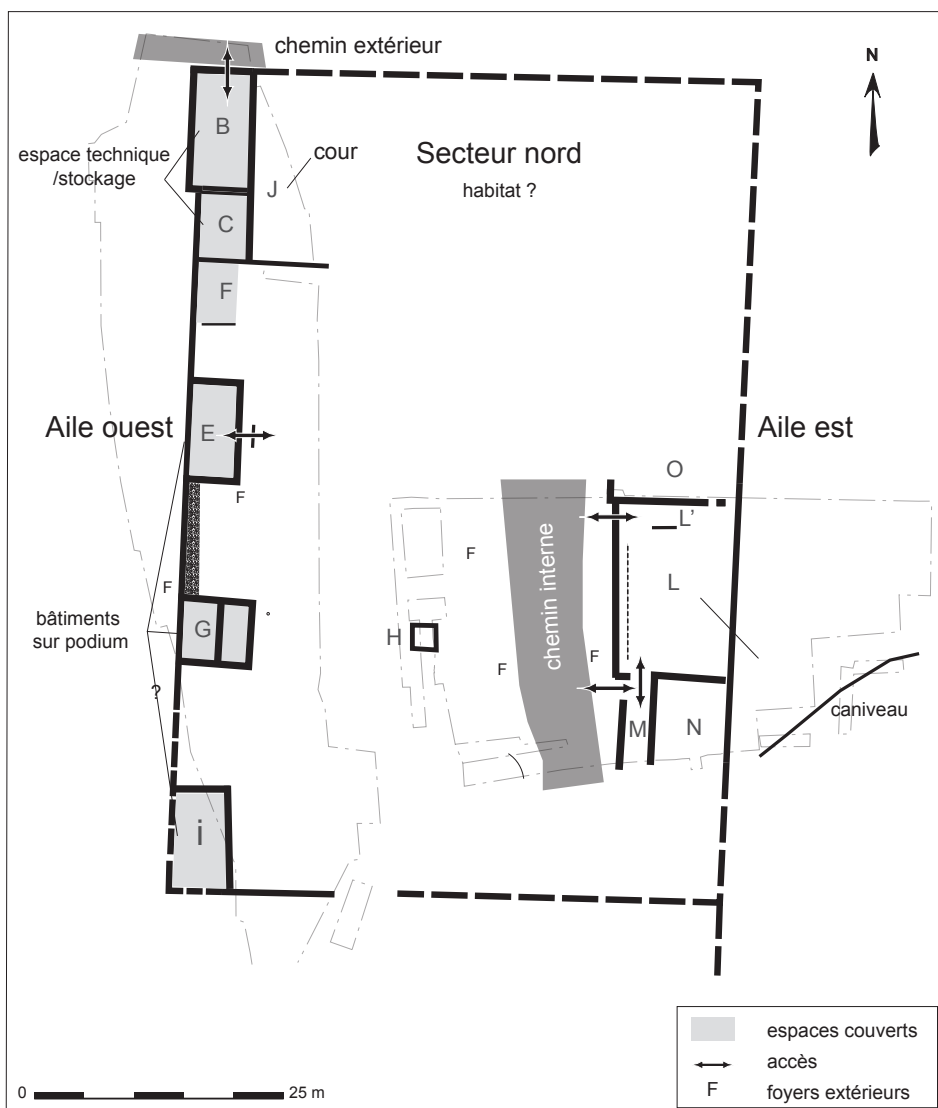


Fig. 216 - La Citadelle. Proposition de lecture synthétique de l'établissement aux II^e et III^e siècles (DAO : C. Coquidé).

Cette difficulté à déterminer un site en fonction de sa taille et de son degré de confort est d'ailleurs exprimée en pays arverne par l'usage de périphrases telles que « petite villa » ou site « à la transition entre petite villa et ferme » (Dousteyssier, Trément 2006-2007).

Une interprétation peu aisée

Il semble ainsi que le site corresponde à une catégorie – les établissements de taille largement inférieure à l'hectare – relativement bien représentée et dont le faciès « gallo-romain » pourrait être, selon les régions, plus ou moins affirmé. Plus que la taille ou la technique de construction, nos difficultés à assimiler clairement le site à une villa, ou plus probablement à un établissement de production plus modeste de type ferme, sont d'un autre ordre.

Le bâti mis au jour révèle en effet des profils apparemment peu adaptés au stockage ou à la transformation des denrées, à l'exception notable de l'angle nord-ouest du secteur nord (stockage et/ou traitement des céréales [blé ou orge], modestes bassins de décantation/fermentation?..).

D'une manière générale, peu de données plaident en faveur d'un établissement tourné vers la production ou la transformation. On n'enregistre aucun carpo-reste ou élément d'outil, en dehors d'une paire de forces et d'éventuels petits outils de découpe. L'activité de forge, de courte durée, est fort modeste et ne peut assumer que des réparations légères, ou répondre à une demande particulière lors d'une phase de reconstruction. Mais peut-être s'agit-il ici d'un biais de lecture lié à la disparition des macro-restes.

Le profil de chacune des ailes ouvrent sur d'autres questionnements. L'aile ouest se compose de trois bâtiments équidistants, construits sur *podium* et mis en exergue au plus haut du versant à cet endroit. Cette configuration semble peu propice aux allées et venues et à la manutention induites par la fréquentation des lieux de stockage ou de transformation. Sur l'aile est, les espaces sont desservis par une chaussée caillouteuse qui relie l'aile nord à l'accès sud de l'établissement. Ces pièces, mitoyennes, larges et/ou pentues, forment une suite de cours relativement peu érodées, de surfaces variées et sans aménagement particulier. Une zone de stockage de produits ou de matériel relativement peu fragile y est envisageable. Cette distribution des espaces reste sans comparaison à ce jour et on y perçoit mal la place que pouvaient y prendre d'éventuelles infrastructures agraires.

Un autre trait original de l'occupation est son association à un réseau linéaire de grande portée, fossés, murs ou palissades, commun avec la villa du Bancillon située 80 m au sud, à ceci près que celui-ci forme la limite orientale de l'établissement alors qu'il longe la villa côté est sans interférer. Ce réseau, qui structure le paysage sur 170 m de long au minimum, n'est pas repéré quelques 100 m plus au nord et semble avoir eu pour fonction de séparer les sites du Val de Saône côté versant et la voie majeure.

L'organisation du bâti, le lien privilégié au Val de Saône et la concurrence directe de la villa de Bancillon permettent de glisser de l'hypothèse d'une villa ou ferme, vers celle d'un établissement lié à la circulation des biens et des personnes : un lieu d'échanges ou un relais routier, ce terme étant pris dans son acception la plus large et sans souci de statut. Il est en effet

rassurant de ne pas devoir entrer dans le débat récurrent autour de la transcription des terminologies latines (*mutatio*, *mansio*, *cursus publicus*) pour se concentrer ici sur des données qui nous sont accessibles, celles du terrain (Crogiez-Pétrequin 2009). Un établissement « ferme et auberge » montre quelques points communs avec celui de La Citadelle, à Aspiran, Soumaltre (Hérault), en bordure de voie et dans un environnement également partagé (atelier de potier et de tuielier, nécropole...) [Thernot, Bel, Mauné 2004: 70, 364].

Des activités de production confinées au nord

Une fonction commerciale ou d'échange n'exclut pas la polyvalence et la présence d'une activité de production, fut-elle limitée au traitement de produits utilisés ou échangés. Les aménagements témoignant éventuellement de l'existence de telles activités sont toutes reléguées, en l'état des décapages, dans le quart nord-ouest de l'établissement.

Ainsi, l'activité associée aux bassins A8 et A10 de l'état 2, puis aux plateformes et fosse de la pièce C ou au mécanisme inconnu du bâtiment B lors de l'état 3, reste très mal perçue. Si la présence de raisin dès la période augustéenne rend plausible l'interprétation viticole, il est probable que cette lecture soit, pour tout ou partie, à revoir, et que d'autres types de production n'aient pas été perçus. Considérant alors l'hypothèse d'une brasserie (Laubenheimer, Ouzoulias, Van Ossel 2003), tout au plus pourrait-on imaginer une fonction de trempage pour les petits bassins des pièces A, ou de stockage et de germination pour le large bâtiment B. Mais la chaîne opératoire semble bien lacunaire et aucune interprétation n'est, ici, réellement convaincante.

Quoi qu'il en soit, la structure et le confinement du solide bâtiment B dans l'angle nord-ouest de l'établissement restent remarquables. Sa première configuration est sans doute à lire en relation avec l'aménagement massif non identifié qui y tenait place. La pièce, peu ventilée puisque partiellement encaissée au nord et à l'ouest, semble peu propice au stockage de denrées périssables alors que son accès nord, surélevé et ouvert vers l'espace agricole, est inaccessible pour un cheptel et mal aisé pour la manutention de lourdes charges.

La présence de céréales en grande quantité y est pourtant attestée, soit en lien avec le fonctionnement du mécanisme signalé précédemment, soit suite à son démantèlement. Ces récoltes sont-elles locales ou s'agit-il de la collecte de différentes productions? La présence des différentes composantes de la plante (glumes mais aussi tiges et feuilles) plaide en faveur de la première hypothèse. Les usages liés à cette céréale qui fournit fourrage, litière, farine ou bière s'intègrent d'ailleurs facilement au fonctionnement d'un établissement quel qu'il soit, voire participent aux échanges et au commerce.

2.4.3.2. L'occupation tardo-antique et alto-médiévale

Une destruction en deux temps

L'établissement antique connaît une période de déclin vers le troisième quart du III^e siècle (fig. 203). La suppression d'espaces en fonction depuis le I^{er} siècle (pièce C) ou l'évolution de l'aile est (la cour L accueille quelques fragiles bâtiments) transforment notablement le schéma originel de l'établissement. Bien qu'il soit peu probable que de telles modifications n'aient eu aucune

conséquence sur les fonctions et les ressources du site, les reconstructions (de surfaces modestes) et les réaménagements confirment la pérennité d'une occupation dont l'ampleur reste mal perçue.

À la fin du IV^e siècle, un fossé puis une palissade prennent en écharpe les deux établissements et signent un remembrement foncier de grande ampleur (fig. 207). L'aile est de La Citadelle a totalement disparu alors que l'orientation de ce tracé diverge totalement de celle des sites antiques et conforte l'impression qu'une évolution majeure dans l'occupation du sol a bien eu lieu. Le fonctionnement du site au cours des V^e-VI^e ou VII^e siècles nous échappe et on distingue mal les secteurs d'habitat de ceux dédiés aux activités agraires. L'occupation se cristallise autour du bâti antique de l'aile ouest et sur l'espace central. Un nouvel édifice est construit au sud, illustrant un besoin d'espaces bâtis supplémentaires. Dans le même laps de temps, on constate l'apparition de vestiges dont on note l'originalité (empierrements localisés, larges foyers alignés). Cette nouvelle implantation qui occupe également l'espace intermédiaire vers Bancillon, autrefois vacant, voit la reconstruction du mur de clôture sud, signalant que la distinction La Citadelle/Bancillon reste active sous une forme ou sous une autre. La production agricole, encore céréalière, se diversifie grâce à la culture des légumineuses.

Une ruralisation acquise dès l'époque carolingienne

L'occupation alto-médiévale du lieu disparaît probablement avant le VII^e siècle. Un nappage caillouteux mobilisant de nombreuses terres cuites, de petits blocs calcaires ainsi qu'un mobilier daté des V^e-VI^e siècles colmate alors les moignons de murs qui subsistent encore côté est (US 61). Les élévations de la pièce B survivent à la période médiévale, servant d'appui à un chemin côté amont (fig. 209, US 105). Des traces de labour y sont relevées *intra-muros*, au pied des murs de l'angle nord-ouest dont les parements sont conservés sur près d'un mètre de hauteur et affleurent encore lors du décapage (fig. 217).



Fig. 217 - La Citadelle. Traces de labour dans l'angle nord-ouest du bâtiment B au Moyen Âge (diché : équipe de fouille).

2.5. ANSE, LA VILLA DE BANCILLON⁴² (C. Coquidé, C. Ramponi, S. Nourissat avec des contributions de Chr. Bonnet, A. Bouchette, C. Cécillon, I. Figueiral, O. Franc, C. Galtier, J.-L. Gisclon, M. Goy, A. Horry, D. Lalaj, J.-M. Lurol, A. Rébiscoul)

La villa de Bancillon (fig. coul. 2, site ANS.11) apparaît une à deux décennies avant notre ère et perdure jusqu'au IV^e siècle (période 1). Une nouvelle occupation dont les cadres débordent des limites initiales de l'établissement antique prend place entre les V^e et VI^e siècles (période 2) et se poursuit hors des limites chronologiques de cette publication. La dernière partie de ce dossier, synthétique, tentera de rattacher la villa puis le site alto-médiéval à un faciès régional, avant de mettre en perspective l'évolution des pratiques agraires.

2.5.1. PÉRIODE 1 : LA VILLA DE 20-10 AV. J.-C. AU IV^e SIÈCLE AP. J.-C.

Le site s'étage à flanc de versant (fig. 218, 219 et fig. coul. 26), face au Val de Saône (fig. 220), entre les cotes 198/201 et 182 m d'altitude, sur une longueur d'environ 225 m nord-sud pour environ 100 m d'est en ouest, soit sur une surface totale de 22500 m². Le suivi archéologique des aménagements ansois depuis 2007 a abouti à l'étude d'un tiers de l'établissement, sans écart notable de moyens. Sept opérations de sondages ont permis de cerner un seul et même établissement, d'en préciser les modalités d'implantation, les limites et les principales caractéristiques. Parmi elles, seules deux des quatre emprises livrant des vestiges ont été fouillées (secteurs 3 et 4), l'évaluation des deux autres ayant été suivie d'une modification du projet d'aménagement (secteurs 1 et 2).

La lecture conjointe de ces travaux permet de restituer un secteur densément bâti sur la pente (fig. 218). Celui-ci associe une zone résidentielle et ses annexes au sud (secteur 1) prolongée au nord par des suites d'espaces dont la vocation paraît plus technique (secteurs 2 et 3). Plus bas sur la pente, au nord-est (secteur 4), divers bâtiments non mitoyens semblent dédiés à des activités agraires et/ou artisanales.

2.5.1.1. Secteur 1 : un secteur résidentiel en terrasse au sud (états 2 à 4)

La présence d'un riche habitat au «Bancillon» était pressentie au moins depuis 1846 (Peyré Mélanges : 469-470), date à laquelle une mosaïque y est mise au jour. Presque 120 ans plus tard en 1965, des travaux pour la construction d'une maison individuelle sur le terrain Chabert, redécouvrent, semble-t-il, dans la même parcelle, d'importantes structures immobilières (murs, sols de béton et tuileau, mosaïque, etc.) [Perraud 1968 : 41-43; Leglay 1968 : 578; Faure-Brac 2006 : 145]. Les premières opérations de sondages

42 - Les diagnostics et les fouilles (Inrap) ont été menés avec la participation de G. Ayala (RO), E. Bayen, A. Bouvier, Ch. Cécillon, P. Constantin, S. Couteau (topographe), L. Eneau-Brun, J. Faletto, O. Franc (géomorphologue), D. Frascione (RO), A. Frécon, M. Gadeau, E. Gianola, J.-L. Gisclon, V. Halley-des-Fontaines, A. Horry, P. Jacquet (RO), J.-L. Joly, L. Kuntz, D. Lalaj, Cl. Marcellin, S. Martin, D. Mazuy, C. Nivelon, C. Plantevin, F. Pont, A.-C. Remy (RO), V. Vachon (topographe), A. Vacilotto (stagiaire), N. Valour (AS).

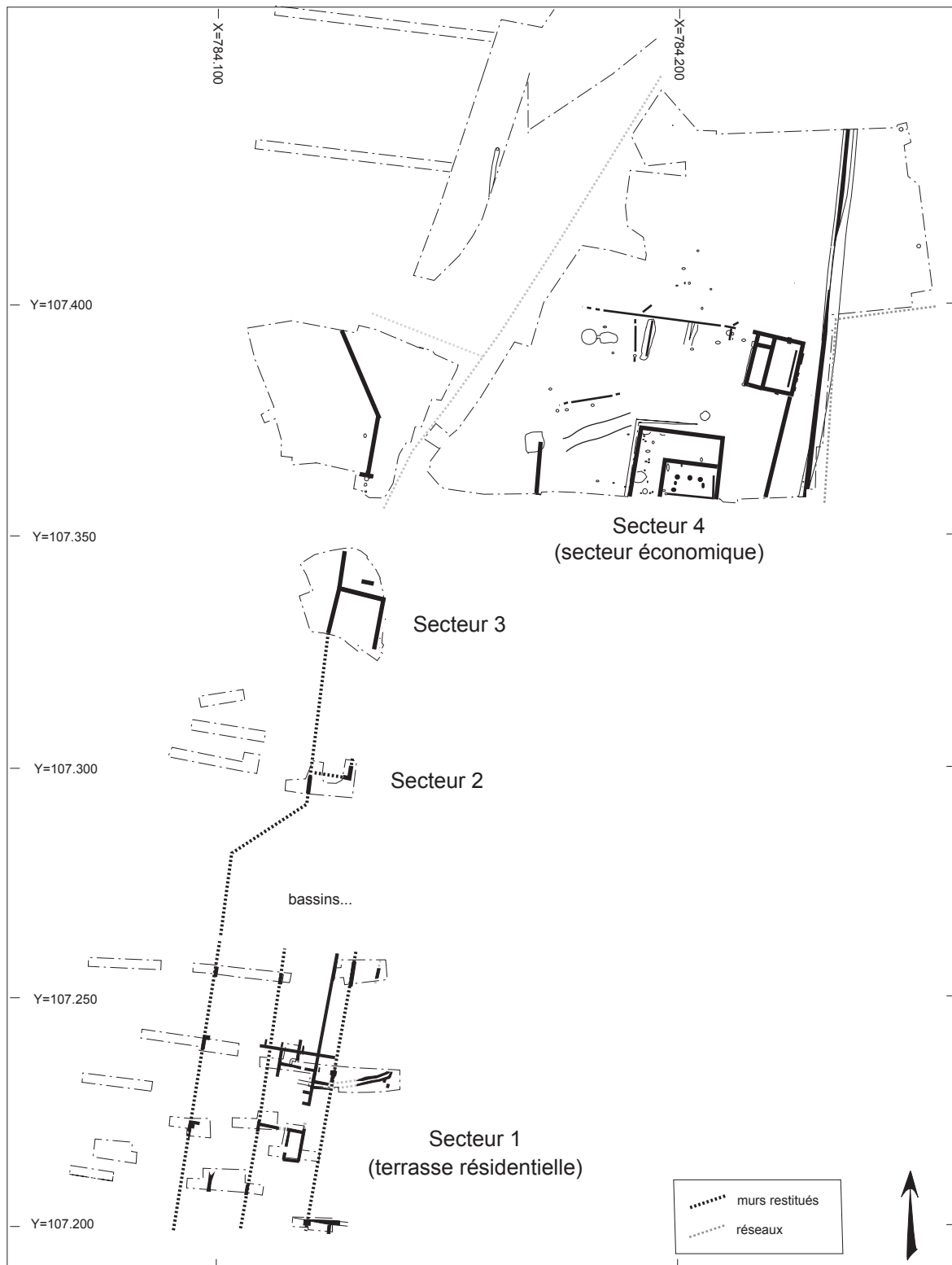


Fig. 218 - Anse, Bancillon. Plan général et localisation des secteurs de la villa (levées topographiques : S. Couteau, V. Vachon ; DAO : E. Bayen, C. Coquidé, Cl. Marcellin).

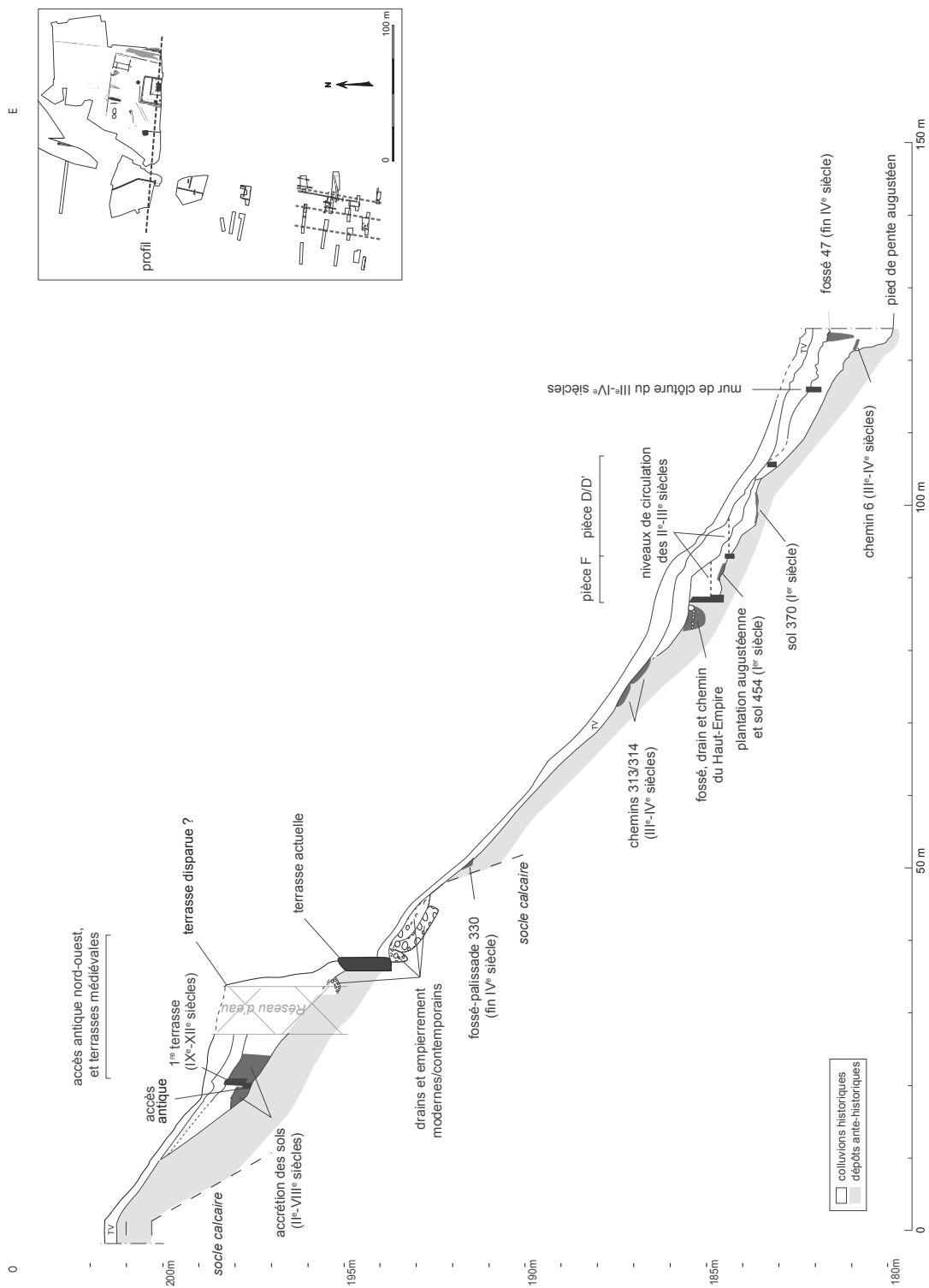


Fig. 219 - Anse, Bancillon. Profil du versant et développement stratigraphique dans le secteur 4 (relevés : C. Coquidé, DAO : C. Coquidé, M. Lagrange).

d'archéologie préventive, réalisées dans les années 2000, à proximité, vers le sud et l'ouest, ne livrent aucun vestige⁴³. En 2007, de nouveaux sondages mettent à nouveau au jour l'établissement, toujours sur la parcelle Chabert (Rapport Ramponi 2007a et b). Cette dernière opération permet d'explorer un espace de 5 525 m² (env. 80 x 70 m) et vient conforter les observations faites en 1965, tout en apportant des précisions sur le bâti et son implantation sur la pente.

L'opération de sondage a été réalisée dans le but de cerner l'emprise des vestiges, de les dater et d'évaluer l'ampleur de la stratigraphie, sans pour autant être trop destructrice. Techniquement, elle a été contrainte par la forte pente, la profondeur inégale de la stratigraphie (de 0,40 m à plus de 2 m), la densité des constructions, ainsi que par l'emprise d'un réseau électrique enterré⁴⁴. Le foisonnement des déblais a vite limité l'emprise des sondages, de sorte que le terrain naturel, voire certains niveaux de sol antiques, n'ont pas toujours pu être atteints.



Fig. 220 - Bancillon. Vue vers l'est et le val de Saône depuis l'accès nord-ouest de la villa, vers le bâtiment D-E-F du secteur 4 (cliché: équipe de fouille).

Le diagnostic, portant sur un peu plus de 12% de la parcelle, laisse une vision forcément lacunaire mais qui reste, à ce jour, l'unique opportunité d'étude sur ce secteur de la *pars urbana*. Toutefois, et en dépit du peu de mobilier disponible, l'évaluation archéologique des parcelles permet une moisson d'observations concernant le bâti et la stratigraphie.

Stratigraphie et chronologie

Une stratigraphie développée

Le socle sur lequel viennent s'installer les Gallo-romains est composé de colluvions argileuses très fines, peu limoneuses, plastiques et très compactes (US 1012, fig. 221, coupes A à C), qui se sont mises en place durant la pré- et la protohistoire, en aval de l'affleurement rocheux qui apparaît dans le haut de la

parcelle. Dans ce tiers amont de la parcelle, la stratigraphie est peu développée. Des colluvions grossières, argilo-sableuses jaune-beige, compactes, contenant de nombreux éclats de roches (US 1010, fig. 221, coupes A à D) s'installent directement sur le rocher ou recouvrent les argiles compactes. Ce substrat ne semble pas avoir été perturbé par les installations historiques si ce n'est par une cabane de vigne bien postérieure⁴⁵.

À partir du mur de terrasse amont (US 1019, fig. 221, coupes A à C) qui délimite à l'ouest l'habitat gallo-romain, la pente, inclinée à 20 %, cache une stratigraphie complexe qui révèle le fort impact des aménagements antiques sur le versant. Des niveaux d'occupation, de démolition et des remblais se succèdent jusqu'à atteindre une hauteur de 1,50 m en bas de pente, avant d'être eux-mêmes enfouis sous un mètre de colluvion.

Les coupes permettent de déceler dans le substrat des entailles qui semblent plus anthropiques que naturelles, révélant un aménagement en terrasses. Vers le haut de la pente, on perçoit ainsi l'amorce d'un premier palier creusé dans le terrain naturel, alors qu'à l'aval deux plates-formes successives sont installées sur des remblais. Ces trois terrasses (amont, centrale et aval) servent d'assises aux maçonneries et ont supporté les destructions, puis les remblaiements ou les nivellements postérieurs à l'abandon du site.

La méthode de diagnostic volontairement peu destructrice n'a pas permis d'observer véritablement les travaux engagés pour mettre les sols à l'horizontale. S'agit-il uniquement de creusements à l'amont ou conjointement de creusements à l'amont et de remblaiements à l'aval? La découverte dans le sondage 2B d'une épaisse couche, peu anthropisée (US 1117, fig. 221, coupe A), de composition identique à celle du terrain naturel « protohistorique » et surmontant un niveau charbonneux riche en mobilier, plaide en faveur de la seconde hypothèse. Cet important apport de terre colmatant un premier niveau d'occupation et soutenant les fondations d'un mur (US 1110, fig. 221, coupe A) implique, au moins localement, de forts remaniements dans la structure même du bâti.

Cette vision des installations reste complexe parce que fragmentaire et est difficilement interprétable dans le détail. La mise en place des terrasses a néanmoins favorisé la conservation de leurs parties amont grâce à l'accumulation des niveaux de démolition protégés par l'aplomb de la terrasse supérieure. Elle a permis une conservation partielle des élévations (parfois jusqu'à 1,50 m de hauteur), ainsi que des revêtements de sol et de murs (mosaïques et enduits-peints). Leurs parties aval ont en revanche subi une forte érosion naturelle, la récupération des maçonneries ayant été rarement décelée.

Une implantation du Haut-Empire

Les indications chronologiques du secteur 1 restent imprécises. Au vu de l'amplitude stratigraphique, le mobilier céramique mis au jour est relativement peu nombreux (241 tessons pour 68 NMI) et les types de productions identifiées s'étendent du deuxième quart du I^{er} siècle ap. J.-C. jusqu'au III^e siècle ap. J.-C.⁴⁶. Toutefois, les

43 - Sondages : Rapports Ayala 2008 ; Frascone, Frécon, Vachon 2007 ; Lurol 2008 ; Nourissat, Franc 2009 ; Ramponi 2007a et b.

44 - C'est la mise en place de ce réseau qui est à l'origine de la redécouverte du site en 1965.

45 - Attestée au XX^e siècle (information M. Chabert), elle est visible sur le cadastre de 1829 comme une construction circulaire, nommée « tour ronde » par J.-F.A. Peyré (Mélanges).

46 - Les datations nous ont été communiquées par Chr. Bonnet. Dans le cadre du diagnostic, le mobilier céramique n'a pas fait à proprement parler l'objet d'une étude spécifique.

lots enregistrés, et notamment les plus conséquents (Sd 1B : 97 tessons du II^e siècle ; Sd 2B : 85 tessons du deuxième quart ou milieu du I^{er} siècle), sont homogènes dans leur datation. Le mobilier le plus ancien (Sd 2B) est antérieur à la construction des maçonneries 1111 et 1110, tandis que le mobilier des II^e et III^e siècles a été retrouvé dans des couches de démolition postérieures aux maçonneries et niveaux de sols conservés. Cette fourchette chronologique est confirmée par la datation des mosaïques attribuées au début du II^e siècle⁴⁷.

En l'état, le scénario sommaire de l'occupation révèle une construction d'un bon niveau de confort déjà en place lors du deuxième quart du I^{er} siècle de notre ère, pérenne au moins jusqu'au III^e siècle ; aucun indice antique postérieur n'est signalé.

Emprise au sol et espaces

Le secteur résidentiel s'étend sur une superficie minimale de 3500 m² (fig. 222) et s'oriente approximativement nord-sud, se calquant presque parfaitement sur les courbes de niveaux. Il est délimité à l'ouest par un mur de terrasse et se poursuit au sud, mais surtout à l'est et au nord, au-delà de l'emprise du diagnostic. Toute lecture chronologique étant impossible au stade de l'évaluation, les aménagements sont présentés par terrasse, de l'amont vers l'aval, en quatre espaces ainsi nommés : la limite ouest du bâti ; la terrasse amont (un espace de circulation ?) ; la terrasse centrale (le secteur résidentiel) ; la terrasse aval (un étage à vocation technique).

La limite ouest : le mur US 1019

L'occupation antique est limitée à l'ouest par un long mur (fig. 223), à l'amont duquel aucun indice d'installation antique n'a été repéré et qui pourrait être interprété comme une limite à la villa et à ses activités annexes. D'une longueur d'au moins 64 m pour une largeur comprise entre 0,65 et 0,70 m, il est conservé sur cinq assises (trois de fondation et deux d'élévation) pour une hauteur totale de 0,50 m maximum. Il présente de petits contreforts (sondages 5A et 8A ; US 1023 de 0,80 x 0,76 m et US 1020 de 0,60 x 0,75 m : fig. 224) de matériaux identiques à ceux de la maçonnerie principale, liés ou non à celle-ci. Trop légèrement ancré dans le substrat, il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un mur de terrasse. Toutefois, la présence de petits contreforts à l'aval souligne la prise en compte des contraintes de poussées amont. La pente actuelle conserve la trace de cette frontière sous la forme d'un léger replat généré par la retenue des terres.

L'espace de circulation de la terrasse amont

La terrasse amont est large d'une dizaine de mètres. En contrebas du mur 1019 (fig. 221, coupe B), on observe l'aménagement d'un léger replat, atteignant 2,60 m de large, suggérant la possibilité d'un espace de circulation. Dans le sondage 5A, ce replat est bordé par une construction en matériaux périssables comme le laisse supposer la trace d'un poteau, accompagnée d'une limite verticale très nette dans la stratigraphie. La signification de cette limite est difficile à déterminer (une palissade ou un bâti ?).

Des démolitions antiques, des remblais ou des colluvions contenant du mobilier sont mis au jour sur l'ensemble de la terrasse amont (fig. 221, coupes A, B et C). Au nord, (Sd 5A, 3B et 7A), les démolitions ou les colluvions contenant des restes de bâti sont présentes à des densités variables. Ainsi dans le sondage 7A, des traces linéaires (récupérations de murs ?) et probablement un sol

de mortier mal conservé ont été entrevus. De plus, les coupes du terrain révèlent l'amorce d'un décaissement permettant d'asseoir ces installations. Ailleurs, l'importance des déblais ou démolition et des colluvions anthropisées ne peut s'expliquer que par des aménagements conséquents dont la forme et la fonction nous échappent.

Au sud (Sd 3A), à l'inverse de ce qui se passe au nord, les coupes stratigraphiques ne montrent pas d'incision dans le terrain naturel pour ménager une véritable terrasse (fig. 221, coupe D). Toutefois, un aplanissement du terrain y est perceptible, directement colmaté par les démolitions du bâti aval. Ce secteur de la terrasse comprend très peu d'aménagements antiques. Seuls les vestiges d'une fondation (US 1016, fig. 221 et 225), d'une facture très différente du reste du bâti, sont mis au jour et sont datables des I^{er}-II^e siècles. Aucun niveau de sol n'est associé. Nous sommes vraisemblablement ici dans un espace extérieur, probablement ouvert, sans constructions importantes.

Un bâtiment résidentiel sur la terrasse centrale

Le cœur du secteur résidentiel débute à 14 m à l'aval du mur de limite ouest, US 1019, et occupe la terrasse centrale. Celle-ci, d'une largeur comprise entre 12 et 15 m, s'organise selon une succession de pièces (espaces M à S).

L'apport de matériaux visant à asseoir la terrasse côté aval est visible entre les murs 1110 et 1111 (espace S). Il prend la forme d'une couche argileuse insérée entre deux couches de remblais ou de démolitions antiques (US 1117). Sa nature est très proche de celle du substrat (US 1012) et son toit est horizontal. Partout, on observe une conservation des élévations des murs amont sur 0,95 à 0,70 m de hauteur (espaces N, O et P). Les sols sont alors à des altitudes comprises entre 196,20 m (espace O), 195,96 m (espace N) et 195,72 m (espace M). À l'inverse, l'érosion des murs aval jusqu'en dessous des niveaux de sol est prononcée sur les espaces M, N, Q et R.

L'espace L (Sd 3A et 4B) est mitoyen de l'espace N (fig. 222) et communique avec l'espace M par une ouverture de 1,80 m de large. Le mur amont (US 1038) d'une largeur de 0,60 m, conserve encore les enduits dont le décor peint a disparu. Les terrassements se sont arrêtés au sommet des élévations et il est possible que cet espace comprenne des partitions internes non repérées.

L'espace M est la seule pièce (fig. coul. 27) dégagée presque dans son intégralité (L : 6,30 m minimum et l : 2,70 m). Sa superficie est d'environ 17 m² et seul le mur sud n'a pas été mis au jour. Bien que détruite presque de moitié côté aval, le liseré de bordure de la mosaïque (US 1042) qui orne le sol semble indiquer que nous sommes en bordure de la pièce au sud. L'*emblema* de cette mosaïque polychrome aux décors géométriques est placé au droit de l'ouverture reliant les espaces M et L. Cette pièce était recouverte par une couche de démolition riche en charbons de bois et en matériaux de construction, provenant certainement d'un incendie qui a rougi par endroits les tesselles blanches (US 1033). La même couche a été retrouvée sur le sol de l'espace N et se poursuit également vers l'espace L, illustrant la destruction simultanée de ces espaces. Le mur amont (US 1040) est conservé sur une vingtaine de centimètres de hauteur et porte encore quelques restes d'enduits peints.

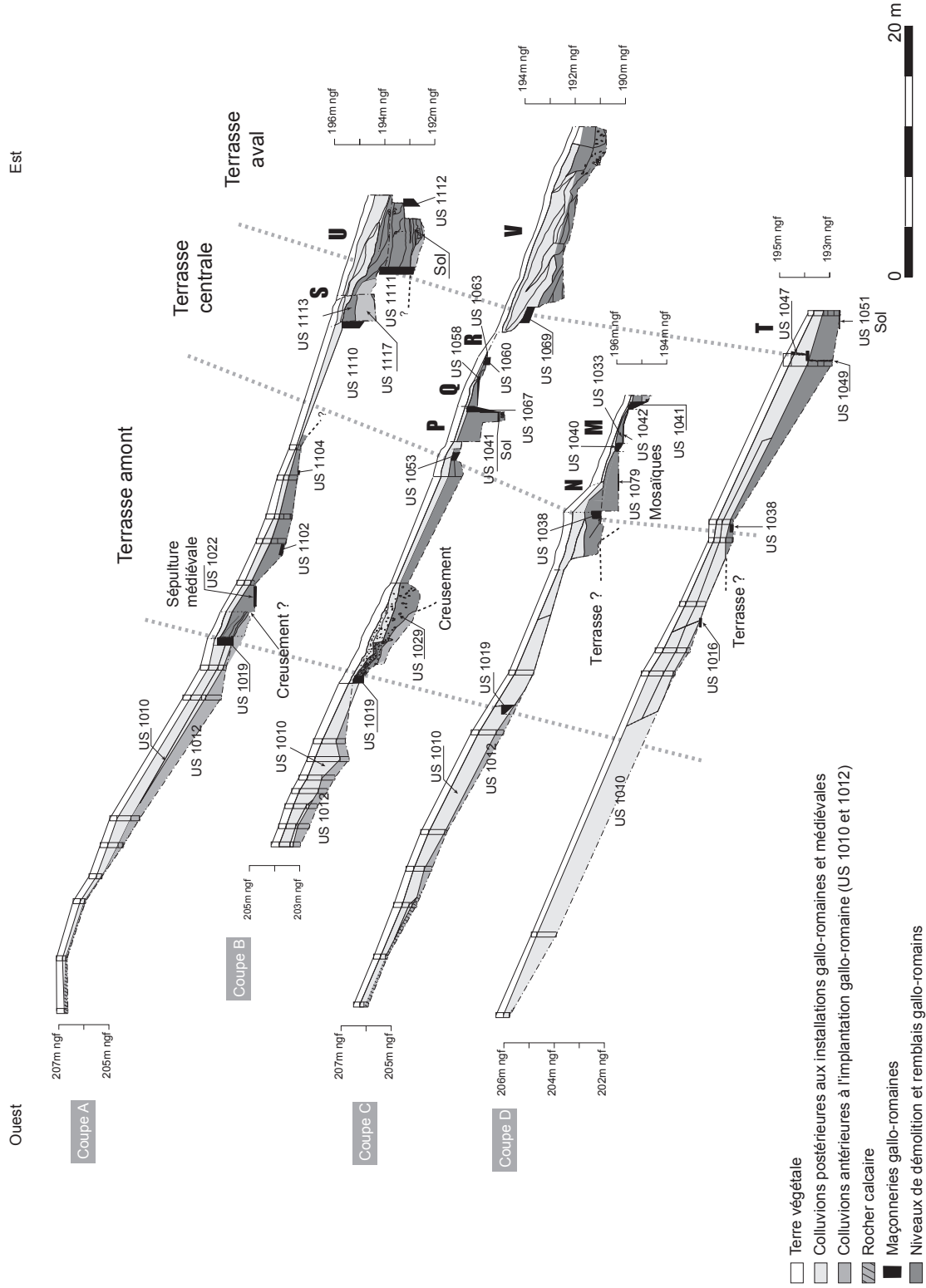


Fig. 221 - Bancaillon, secteur 1. Coupes synthétiques ouest-est (relevés : équipe de fouille, DAO : C. Ramponi).

L'espace N est situé directement au nord de l'espace L (fig. 222) et se prolonge éventuellement le long de l'espace M vers l'aval, comme en témoignent quelques petites tesselles de mosaïque retrouvées au nord du mur US 1039. Les murs comportant des enduits peints encore en place, mais en mauvais état, n'ont pas été dégagés et un micro sondage manuel de 30 x 30 cm a permis de découvrir un sol, également mosaïqué (US 1079). L'espace O a une largeur de 7 m (fig. 222). Ses élévations sont conservées sur 0,70 m et montrent des couches d'enduits sans que des traces de décor n'aient été décelées. Le sol en *terrazzo* (US 1055: 196,20 m, fig. 226 et 227) est soigné avec, à la

base, un hérisson de blocs de calcaire surmonté d'un mortier de chaux gris très dur, qui sert d'appui aux petits éclats de calcaire coulés dans un béton lissé en surface. La récupération partielle d'un mur, ainsi que la perforation du *terrazzo* pour l'installation d'un trou de poteau, indiquent un changement dans son organisation à une époque qui nous échappe. La pièce est comblée par des remblais de démolition qui, à l'inverse des pièces du groupe présenté précédemment, ne semblent pas provenir d'un incendie.

L'espace P correspond à un bassin, US 1141 (fig. 222 et 228), dont la profondeur est inférieure de 1,20 m (altitude: 195 m) aux

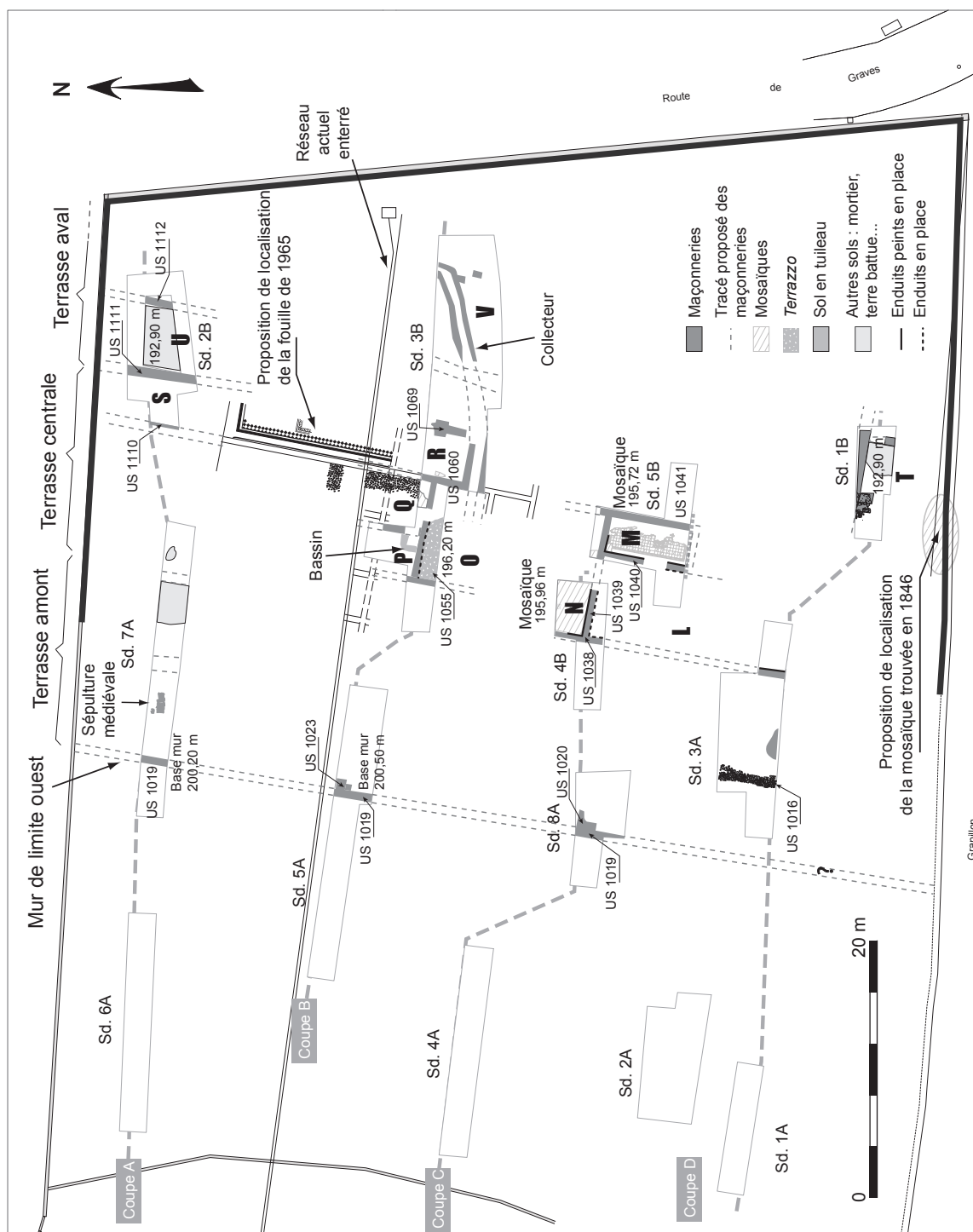


Fig. 222 - Bandillon, secteur 1. Plan général avec localisation des vestiges (relevés: équipe de fouille; topographie: V. Vachon; DAO: C. Ramponi).

niveaux de sols des espaces O et Q. La pièce, dont seul l'angle sud-est a été exploré, est fondée sur un radier formé d'éclats de calcaire. Les parois et le sol sont enduits d'un mortier hydraulique. Bien que des fragments de *tubuli* soient notés dans le comblement d'abandon, aucune trace de pilettes ni de *suspensura* n'a été observée.

L'espace Q se trouve directement à l'aval de la pièce P (fig. 222 et 227) et au nord de l'espace O. Seul l'angle sud-est a été dégagé. Son sol en *terrazzo* (US 1058 : 195,88 m) est identique et se situe à la même altitude que celui de l'espace O, avec lequel il communique *via* un passage large de 1,07 m.

L'espace R est soutenu côté aval par un épais mur de terrasse à contreforts interne et externe (US 1069, largeur au niveau du contrefort : 1,20 m, fig. 229). Cet espace est mitoyen de l'espace N côté ouest. Il a une largeur de 3,40 m ; rétréci à 3 m au niveau du contrefort. Le passage d'un collecteur de 0,80 m de large (fig. 230), dont la voûte devait être hors sol, le borde au sud avant de déboucher en contrebas dans l'espace V. Un lambeau de sol (US 1063 : 195,45 m) est conservé à l'amont contre l'US 1060. Celui-ci repose sur un hérisson de calcaire supportant une préparation de sol en éclats de silex noyés dans un mortier de chaux, le tout surmonté par un mortier de tuileau.

Son altitude est située environ 0,70 m plus bas que le sol de l'espace O.

L'association de l'espace S à la terrasse centrale est confortée par l'alignement des murs 1110 et 1111 avec les murs 1060 et 1069 de l'espace R. Même si aucun niveau de sol n'y est conservé, l'épais niveau argileux (US 1117 et 1113, fig. 231), rapporté pour former une terrasse, présente une surface horizontale laissant penser qu'il servait de base à un niveau de circulation. C'est dans ce « couloir » large de 3,40 m que la localisation de la mosaïque mise au jour en 1965 est la plus vraisemblable. Le mur aval (US 1111) délimite la terrasse aval à l'ouest et conserve une hauteur (aval) d'au moins 1,40 m. Sa largeur de 0,60 m, paraît alors peu conséquente au regard de la masse de terre qu'il retient à l'amont.

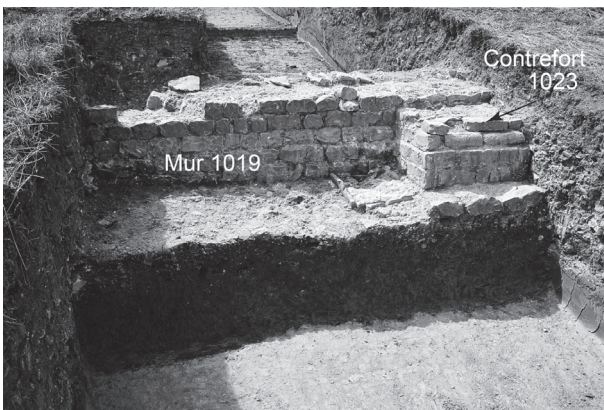


Fig. 223 - Bancillon, secteur 1. La limite ouest : mur US 1019 et contrefort dans le sondage 5A (cliché : D. Mazuy).



Fig. 224 - Bancillon, secteur 1. La limite ouest : mur US 1019 et contrefort dans le sondage 8A (cliché : D. Mazuy).

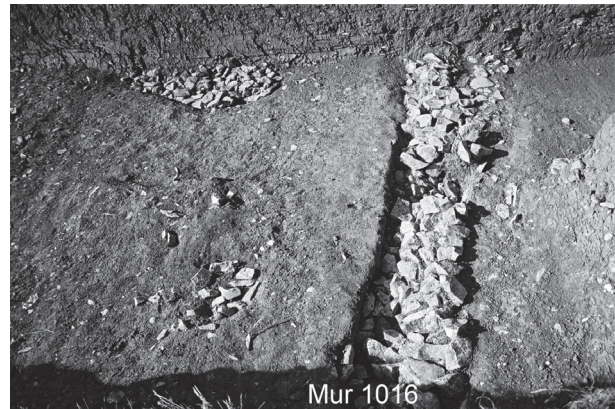


Fig. 225 - Bancillon, secteur 1. La terrasse amont : mur US 1016 dans le sondage 3A (cliché : C. Ramponi).

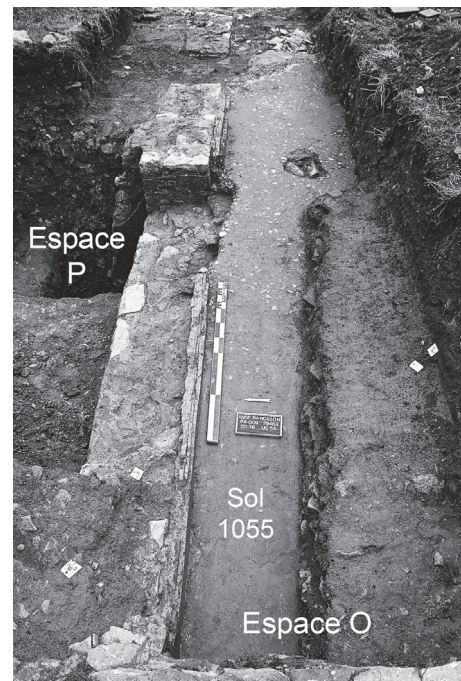


Fig. 226 - Secteur 1. La terrasse centrale. Espaces O, P et Q : trou de poteau d'une occupation postérieure perforant le sol US 1055 (cliché : D. Mazuy).

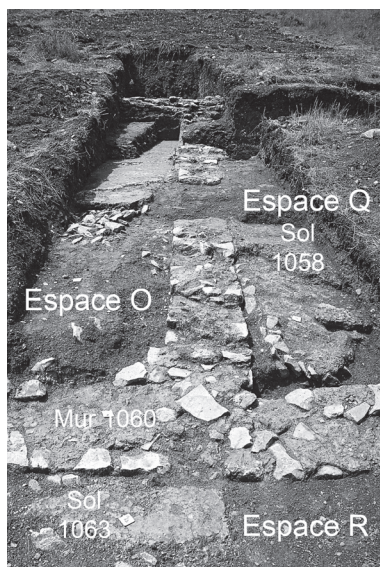


Fig. 227 - Secteur 1. La terrasse centrale. Espaces O et Q: couches de mortier et d'enduit sur les murs récupérés (cliché: D. Mazuy).



Fig. 228 - Secteur 1. La terrasse centrale. Bassin de l'espace P (cliché: C. Ramponi).

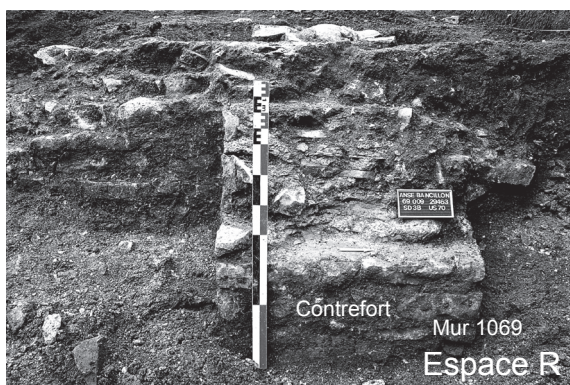


Fig. 229 - Secteur 1. La terrasse centrale, espace R: le contrefort aval dans le sondage 3B (cliché: D. Mazuy).

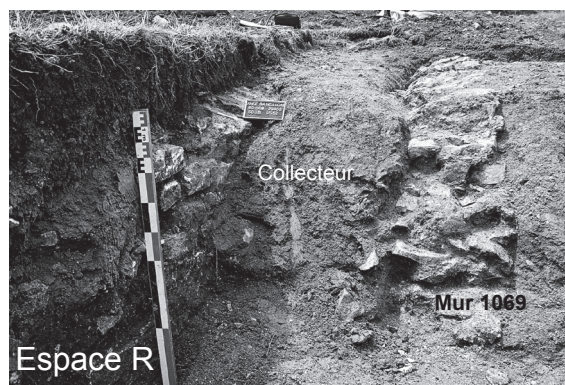


Fig. 230 - Secteur 1. La terrasse centrale. Collecteur voûté de l'espace R (cliché: D. Mazuy).



Fig. 231 - Secteur 1. La terrasse centrale. Espace S: importants remblais d'installation US 1113 et 1117 (cliché: C. Ramponi).

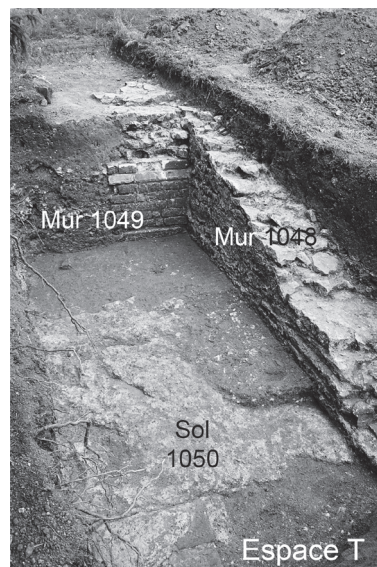


Fig. 232 - Secteur 1. La terrasse aval. Murs et sol de l'espace T (cliché: C. Ramponi).

Les revêtements de sol et les enduits muraux indiquent que les pièces L, M et N sont des espaces de vie d'un très bon niveau de confort. Les espaces R et S, qui bordent la terrasse centrale à l'est, font face à la pente et semblent dessiner un long couloir au moins partiellement mosaïqué, éventuellement un portique surplombant la terrasse inférieure. La vocation résidentielle des pièces O, P et Q est moins évidente, les structures hydrauliques participant peut-être à un système de collecte et d'assainissement.

La terrasse aval

Cette terrasse (fig. 222) large d'au moins 5 m a été abordée dans les sondages 1B au sud (espace T) et 2B (espace U) au nord. Dans la partie médiane (Sd 3B, espace V), les installations ont été simplement effleurées. Située entre 2,80 m et 3,30 m en contrebas des niveaux de circulation de la terrasse centrale, elle conserve des sols dont les altitudes sont identiques (192,90 m), et ce en dépit de la distance qui les sépare, soit 56 m. Dans l'espace V, l'absence de niveau de sol ne permet aucune comparaison. Ces espaces aux aménagements rustiques, sans aucune ostentation, ont sans doute une vocation utilitaire. La discontinuité des murs entre les espaces T et U ainsi que le passage du collecteur dans un espace potentiellement ouvert (V) pourraient permettre de restituer deux pavillons à l'emplacement

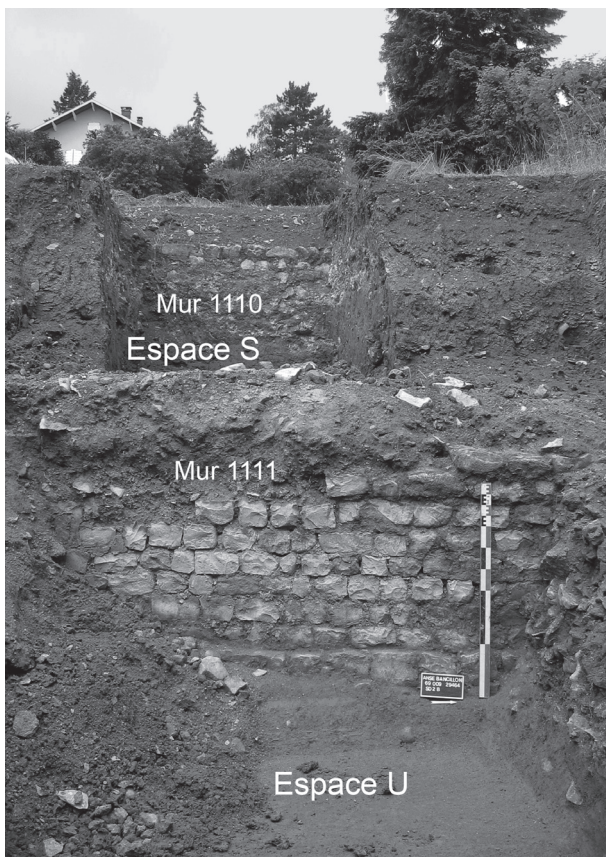


Fig. 233 - Secteur 1. La terrasse aval. Espace U : mur de terrasse US 1111 (cliché : C. Ramponi).

(T et U), une lecture purement hypothétique que ne contredit pas l'orientation ouest-est, vers le Val de Saône, du secteur 1 (fig. 232 et 233).

Pièces d'architecture remarquables, douze fragments de tambours de colonne lisses et un fragment de chapiteau ont été mis au jour sur cette terrasse. La plupart sont issus des comblements des espaces T et U et pourraient provenir d'un portique localisé sur le rebord oriental de la terrasse centrale. Ils sont en « calcaire blanc, demi-dur de structure oolithique (Bathonien du Beaujolais dite pierre de Lucenay, affleurant sur les communes de Anse, Lucenay, Pommiers...) »⁴⁸.

Les tambours ont des diamètres estimés entre 36 et 40 cm. Leur fragmentation est importante : les blocs ont entre 14 et 30 cm de hauteur ce qui représente de 12 à 42% du diamètre initial. Le chapiteau (fig. 234) est endommagé dans sa partie supérieure. Sa hauteur conservée est de 17 cm pour un diamètre maximal de 54 cm. Le diamètre de la partie en contact avec le fût, soit 34/38 cm, correspond à celui des tambours.

L'espace T est délimité sur deux côtés (fig. 222 et 232) par des murs conservés sur plus de 1,50 m à l'amont. L'interruption du mur 1049 vers le sud pourrait correspondre à l'emplacement d'un escalier permettant de rejoindre la terrasse centrale. À l'aval, les décapages révèlent une cloison matérialisée par un négatif de tranchée et un aménagement de type solin construit en tuiles. Le sol, en mortier peu compacté, est posé sans radier. La présence dans les remblais de démolition d'éléments de fûts de colonne est en décalage avec la rusticité du lieu et il est possible que ces éléments aient basculé depuis la terrasse centrale. La provenance des nombreux enduits peints issus du même contexte d'abandon reste à déterminer.

L'espace U est délimité par deux murs orientés nord-sud (murs 1111 et 1112, fig. 222 et 233) ménageant une largeur de 5 m. Un niveau de sol, apparemment en terre battue, présente des traces de combustion alors que les remblais qui colmatent cet espace livrent quelques enduits peints et d'autres tambours de colonne. Là encore, au vu de la simplicité des installations, la terrasse centrale (ici l'espace S) paraît plus à même d'avoir bénéficié de tels aménagements.

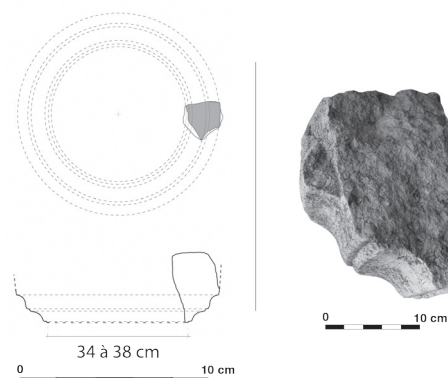


Fig. 234 - Secteur 1. Fragment de chapiteau toscan provenant de l'espace T, US 1003 (cliché et DAO : C. Ramponi).

48 - La détermination et la description de la matière ont été réalisées par H. Savay-Guerraz. Il précise que ces affleurements sont exploités dès l'époque romaine, pour une utilisation locale et également exportés notamment à Lyon au 1^{er} siècle ap. J.-C. Il en sera fait une utilisation intensive au Moyen Âge, notamment pour la construction des églises de Lyon. Ce calcaire a été exploité localement jusqu'à la fin du XIX^e-début du XX^e siècle. Les carrières sont alors situées sur les communes d'Anse, de Lucenay et de Pommiers.

Un collecteur (espace V ; **fig. 222** et **235**) se situe dans la continuité de celui de l'espace R en contre-haut. Il accuse un fort dénivelé sans que les modalités du passage de la terrasse centrale à la terrasse aval soient connues. Sur cette dernière, il ne semble plus voûté mais couvert de dalles plates. Plus à l'aval, son tracé forme un coude le réorientant vers le nord, là où les vestiges d'une maçonnerie nord-sud ont été dégagés.

La stratigraphie est ample et sa base n'a pas été atteinte. Dans son développement maximal, elle se compose de niveaux de démolition de type remblais ou de colluvions parmi lesquels on remarque au moins un négatif de mur et des traces de nivellement et de creusements. Malheureusement, aucune connexion de coupe à coupe ne permet de lier ces faits au collecteur, mais ces signes de réoccupations successives révèlent une fois de plus de forts remaniements à l'intérieur de certains espaces.

Les revêtements de sol et muraux

Plusieurs revêtements de murs et de sols, localisés à l'amont des terrasses, ont été préservés. Ils recouvrent des catégories communément observées dans les secteurs résidentiels de tradition italienne et il est à noter que la pièce M regroupe ces trois formes de décors associés (enduits peints, mosaïques, stucs). Un seul fragment de marbre blanc a été enregistré (Sd 1B).

Les enduits peints

Des enduits ont été retrouvés en place dans les espaces L, M et N (**fig. 222**). En mauvais état, s'écaillant et se décollant, leur dégagement a rapidement été stoppé pour ne pas mettre en péril leur conservation. Ils semblent recouvrir les murs sur presque toute leur hauteur conservée soit 0,15 m (espace M, mur 1040, **fig. coul. 28**) et 1 m (espace N, murs 1038 et 1039, **fig. coul. 28**).

Ils présentent un fond rouge, avec parfois deux tonalités, l'une étant plus orangée. Dans l'espace N, des décors de couleur vert foncé et probablement des à-plats de la même teinte sont également à signaler. La couche d'incendie de l'espace M a permis d'enregistrer des fragments monochromes rouges et des à-plats bicolores rouges et blancs séparés par un filet blanc large de 4 à 5 mm.

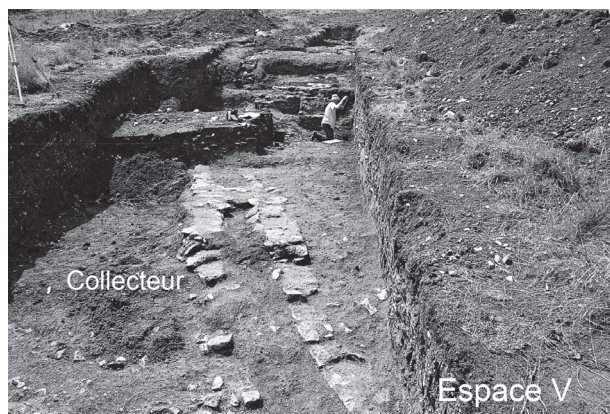


Fig. 235 - Secteur 1. La terrasse aval. Espace V : partie aval du collecteur avec sa couverture plate (cliché : D. Mazuy).

Toutefois, la plupart des enduits sont en position secondaire (**fig. coul. 29**). Dans le sondage 3B les enduits sont à fonds blancs avec des décors géométriques : filets rouges, croix rouge, décors bleus ou gris anthracite. C'est toutefois le rouge, associé ou non à une autre couleur, qui domine dans la majorité des compositions. Ainsi, dans l'espace U, il est associé au vert alors que dans l'espace T, où 130 fragments ont été prélevés, il est associé au noir et au vert, différents panneaux étant séparés par des filets blancs larges de 3 à 5 mm. Dans ce dernier espace, des fragments présentent une courbure laissant envisager qu'ils recouvrent un angle de maçonnerie, porte, fenêtre ou niche. Quelques enduits portent des teintes moins fréquentes. On note un fragment vert associé à de l'ocre jaune (espace U) ainsi qu'un ensemble de pièces de teinte bleu ciel lumineux de type bleu égyptien (une trentaine de fragments dans l'espace T).

Les décors stuqués

Deux fragments de décors stuqués (**fig. 236**) ont été retrouvés dans la couche d'incendie recouvrant la mosaïque au fleuron de l'espace M. Un des éléments présente un décor d'ove et de feuilles ou de rinceaux. Ce décor fabriqué à partir d'un mortier fin légèrement rosé est recouvert d'une couche d'enduit blanc encore visible sur le bandeau supérieur. L'arrière du fragment forme un angle droit dans sa partie supérieure laissant penser que le décor se situait à l'interface mur-plafond. Sur cette face, le mortier forme un bourrelet qui pouvait servir d'accroche et être pris dans la maçonnerie.

Le second élément ne présente pas de décor. Il s'agit d'une moulure simple avec un tore, recouvert d'une peinture blanche noircie par le feu.

Les mosaïques

Quatre mosaïques ont été repérées sur le secteur résidentiel depuis le XIX^e siècle (**fig. 222**). La mosaïque mise au jour lors de l'aménagement du chemin qui jouxte la parcelle au sud est publiée en 1846⁴⁹. Sa localisation longtemps incertaine semble être à présent assurée et son descriptif, succinct, signale qu'elle se développe vers le nord. Son positionnement exact est néanmoins sujet à caution. Son tapis est probablement dans le prolongement des espaces situés en rebord de la terrasse centrale (espaces S et R) mais peut éventuellement être en partie localisé sur la terrasse aval, jusqu'alors pressentie d'usage commun.

Déjà publiée (Leglay 1968 : 578 ; Stern, Blanchard-Lemée 1975 : 42 ; Faure-Brac 2006 : 145), la mosaïque trouvée en 1965 est une mosaïque polychrome (noir, jaune, blanc et rouge) à décors géométriques. Son emplacement sur le terrain n'est précisé dans aucune de ces publications, même s'il y est indiqué qu'elle a été « laissée en place et recouverte » (Stern, Blanchard-Lemée 1975 : 42). La photographie de visite du chantier de 1965 (**fig. 237**) n'apporte pas d'indice supplémentaire. Seule la superposition des murs mis au jour en 1965 à ceux observés en 2007 permet de valider l'hypothèse d'un positionnement dans la partie aval de la terrasse centrale (**fig. 222**).

Deux mosaïques ont été mises au jour lors des sondages de 2007, dans des pièces presque contiguës, l'une dans l'espace M et l'autre dans l'espace N⁵⁰. La mosaïque de l'espace M (**fig. 225**,

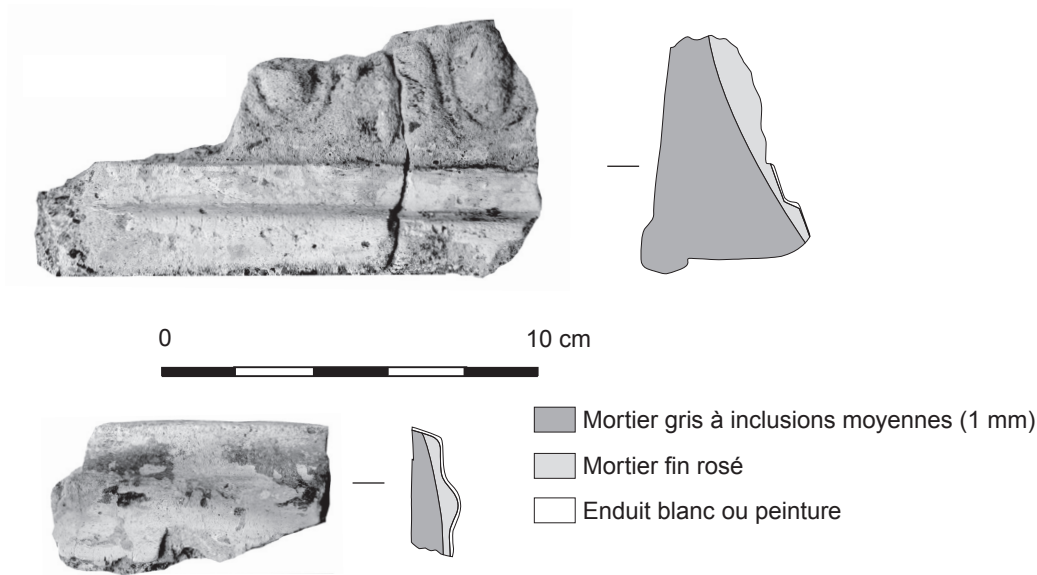


Fig. 236 - Secteur 1. Décors stuqués : fragments de moulures retrouvés dans l'US 1033, de l'espace M (cliché et DAO : C. Ramponi).

238 et coul. 27) a une superficie minimale de 17 m², l'érosion ayant détruit sa bordure orientale. Le pavement conservé présente en de nombreux endroits une coloration rosâtre due, sans doute, à un incendie. Le tapis présente un damier blanc et jaune formant des carrés de 20 à 25 cm de côté, dont la régularité est rompue par la succession de plusieurs carrés de couleur identique, entre le passage vers l'espace L et un *emblema*. La mosaïque est bordée de trois filets triples de couleur jaune, blanche puis bleue, puis d'une bande blanche d'une largeur de 25 cm de large à l'ouest et de 15 cm au nord. Elle présente un *emblema* (fig. 238 et 239) encadré d'un filet bleu, ce motif étant excentré vers le sud, face à l'accès vers l'espace L. Cet *emblema* très simple « est formé de quatre pétales lobés séparés par des *apices* (ou des dards) rayonnant autour d'un bouton central »⁵¹. Les couleurs rouge, jaune et blanche se répartissent de l'extérieur vers le centre sur les pétales et le cœur et du centre vers l'extérieur pour les pointes. Ce type d'*emblema* n'est pas connu mais s'apparente à ceux retrouvés à Vienne, Saint-Romain-en-Gal ou Sainte-Colombe (Lancha 1981, *recueil* III, 2: 182 et 248). Dans ces mosaïques, le losange est également employé.

La mise au jour d'une mosaïque sur l'espace N, dégagée sur 30 cm de côté, résulte d'un sondage-test visant à repérer le niveau de circulation (fig. 240 et fig. coul. 28, n°4). Cette fenêtre permet d'apercevoir un décor formé de petites tesselles d'un peu moins d'un centimètre de côté, de couleur rouge, blanche, bleu ciel, bleu roi et bleu foncé. Le décor est composé d'un losange blanc bordé d'un filet double bleu. L'intérieur de ce losange présente une fleurette de couleur rouge. Ce losange est bordé par un filet triple puis par une ligne de méandres « fractionnés à fractions » imbriqués et à opposition de couleurs polychromes (description d'après Balmelle, Blanchard-Lemée, Darmon 2002). Ces méandres sont également bordés par un filet triple. H. Lavagne propose d'y voir éventuellement « un décor

d'étoiles de six ou huit losanges avec, au centre du losange, une fleurette rouge ».

La datation de ces mosaïques reste imprécise. Celle retrouvée en 1965 n'est pas datée mais l'utilisation de tesselles jaunes, comme dans le tapis de la pièce M, « les cubes jaunes étant très rares », rend vraisemblable une réalisation par un même atelier de ces deux mosaïques⁵². H. Lavagne suggère une datation au début du II^e siècle pour la pièce M. Il prend comme argument l'unique élément décoratif simple au milieu d'un décor géométrique, dominant la composition, la simplicité de ce décor pouvant être antérieure aux réalisations viennoises des II^e-III^e siècles, plus variées, décorées et brillantes dans leur réalisation. Pour la pièce N, le peu d'éléments visibles « ne s'opposerait pas à une date relativement haute, par exemple le début du II^e siècle »⁵³.



Fig. 237 - Secteur 1. Vue de la fouille de 1965 (fonds Guillermet, maison du Patrimoine de Villefranche-sur-Saône, n° inv. PAT.62). Visiteurs observant la mosaïque découverte par R. Perraud.

51 - Description d'H. Lavagne que nous remercions de son aide.

52 - Remarque d'H. Lavagne.

53 - *Id.*

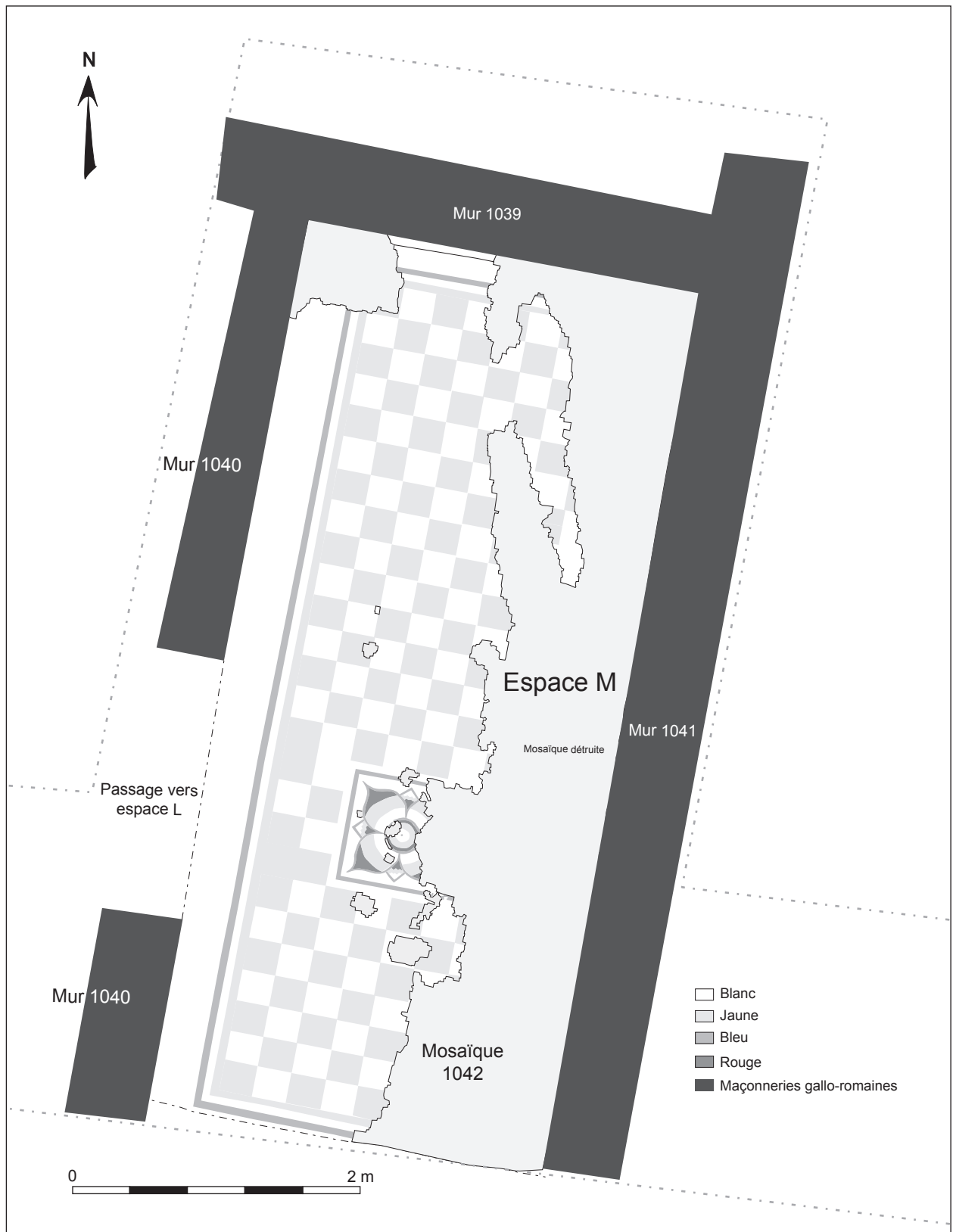


Fig. 238 - Secteur 1. Mosaïque de l'espace M, US 1042 (relevé et DAO d'après cliché: C. Ramponi).



Fig. 239 - Secteur 1. Emblema de l'espace M, US 1042 (cliché: C. Ramponi).

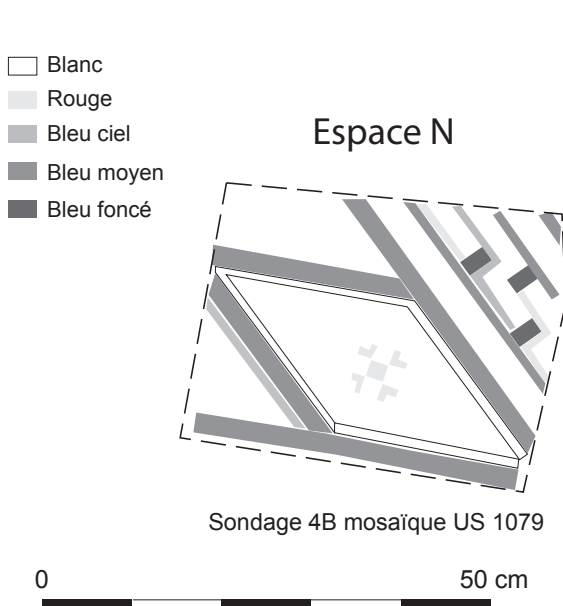


Fig. 240 - Secteur 1. Mosaïque de l'espace N, US 1079 (cliché et DAO d'après photographie: C. Ramponi).

2.5.1.2. Secteurs 2 et 3: une terrasse non résidentielle au nord (états 2 à 4)

Si la parcelle située immédiatement au nord du secteur 1 n'a pas été sondée, des terrassements liés à la construction d'une piscine ont livré du mortier de tuileau en grande quantité (fig. 218)⁵⁴. Cette présence remarquable de matériau hydraulique, entrevu et mal localisé, laisse la place à de nombreuses hypothèses: thermes, bassins d'agrément, réservoirs ou aménagements artisanaux... Au-delà, à 30 m au plus de la résidence, sont implantés des espaces d'aspect beaucoup plus frustes (secteurs 2 et 3).

Secteur 2: deux pièces adossées à un mur de terrasse

Sur le secteur 2, deux emprises mitoyennes de respectivement 650 et 350 m² ont bénéficié d'un diagnostic archéologique (fig. 241). La première, située à l'amont, ne livre que quelques tessons de céramique datés du Haut-Empire (Rapport Nourissat, Franc 2009). La seconde, implantée à l'aval et dans l'axe des bâtiments antiques situés au sud, permet l'enregistrement d'une stratigraphie complexe étagée de l'Antiquité aux périodes moderne et contemporaine (Rapport Lurol 2008).

Sur cette dernière opération, l'exiguïté de l'emprise (fig. 242) a posé de nombreux problèmes techniques limitant l'accès aux couches les plus profondes. L'occupation du Haut-Empire reste

54 - Information orale du propriétaire (source: SRA).

hors de portée, du moins côté est, la base de la stratigraphie étudiée livrant un mobilier antique tardif. En l'état, les hauteurs de coupes s'échelonnent de 1,80 à 2,30 m sur les deux tiers aval. Néanmoins, l'évaluation poussée du potentiel archéologique de cette parcelle, dont 14% de la surface disponible ont été étudiés, permet de retracer les grandes lignes de l'occupation du sol de ce secteur charnière du versant.

La fouille de la parcelle aval ne livre aucun élément de confort et la fonction des deux espaces W et X, cour ou pièces couvertes, reste indéterminée (fig. 241).

Trois murs maçonnés construits en moellons calcaires quadrangulaires (US 2005, 2006 et 2008) sont encore en élévation. Le mur ouest (US 2008) est un mur de terrasse nord-sud adossé à la pente (fig. 243), en appui sur le substrat sur au moins 0,50 m de hauteur, la partie aval ayant été décaissée. Cette technique également mise en évidence sur le bâti du secteur économique permet de rétablir des plans de circulation et favorise la conservation des stratigraphies situées côté amont. L'élévation du mur US 2008, large de 0,60 m, est ainsi conservée sur 1,50 m de haut.

Ses assises sont régulières et le liant, un mortier de tuileau de teinte «rose crème», assure l'étanchéité de la maçonnerie. Le parement présente un ressaut à 0,85 m sous le niveau d'arasement, marqué à la base par un bloc taillé de section triangulaire en contrebutée. Ces divers aménagements, prenant aussi bien en compte la poussée amont que les infiltrations, témoignent de l'attention portée à la stabilité de la structure.

Sa facture est identique à celle du mur US 1019 de la terrasse amont du secteur résidentiel, avec lequel il ne s'aligne pourtant pas. Il délimite ainsi les marges occidentales de la *villa* côté versant et révèle ici un ressaut de plus de 10 m vers l'est, ayant

pour effet d'isoler (ou de mettre en valeur?) une partie du secteur résidentiel.

À l'est de l'élévation US 2008, deux murs (US 2005 et US 2006) disposés en «L» (fig. 241) divisent l'espace et dessinent deux pièces de respectivement 7 m (W) et (au moins) 9 m de long (X). La pièce W conserve un niveau de sol épais de 0,05 m composé de mortier blanc (US 2027), reposant, par endroit, sur un hérisson constitué d'éclats calcaires et de galets (US 2015). Plus localement, celui-ci disparaît et est remplacé par un limon ocre avec des traces de mortier et des éclats calcaires (US 2026). Le profil laisse supposer la présence d'un palier ou d'un pendage à proximité du mur de terrasse US 2008 avec lequel il entre en contact à la transition ressaut/contrebutée. Plus homogène, le niveau de sol de la pièce X se compose d'un mortier jaune et blanc mêlé à de nombreux éclats calcaires (US 2043).

Secteur 3: les marges nord-ouest de la villa

À 40 m au nord du secteur 2 et à moins de 80 m au nord du secteur 1, la fouille d'une emprise de 400 m² (fig. 244) a mis en évidence une stratigraphie développée, s'échelonnant de l'Antiquité au Moyen Âge central et livrant un secteur soumis à de fréquents remaniements architecturaux (Rapport Nourissat 2012).

La première implantation (1^{er} siècle ap. J.-C.: état 2)

Notre compréhension de l'état le plus ancien conservé est très lacunaire. Un mur érodé disposé dans la pente ouest-est, mais désaxé vers le nord (US 4345), est construit au moyen de blocs de calcaire jaunâtre (fig. 244 et 245). La semelle non liée au mortier et la première assise avec mortier faisaient office de fondation. Atteint ponctuellement lors de la fouille, seul l'espace Y, se développant au nord de cette maçonnerie, a été appréhendé. Trois niveaux de sol en terre ou terre mêlée à des graviers y sont associés (respectivement à 195,80 m, 195,95 m

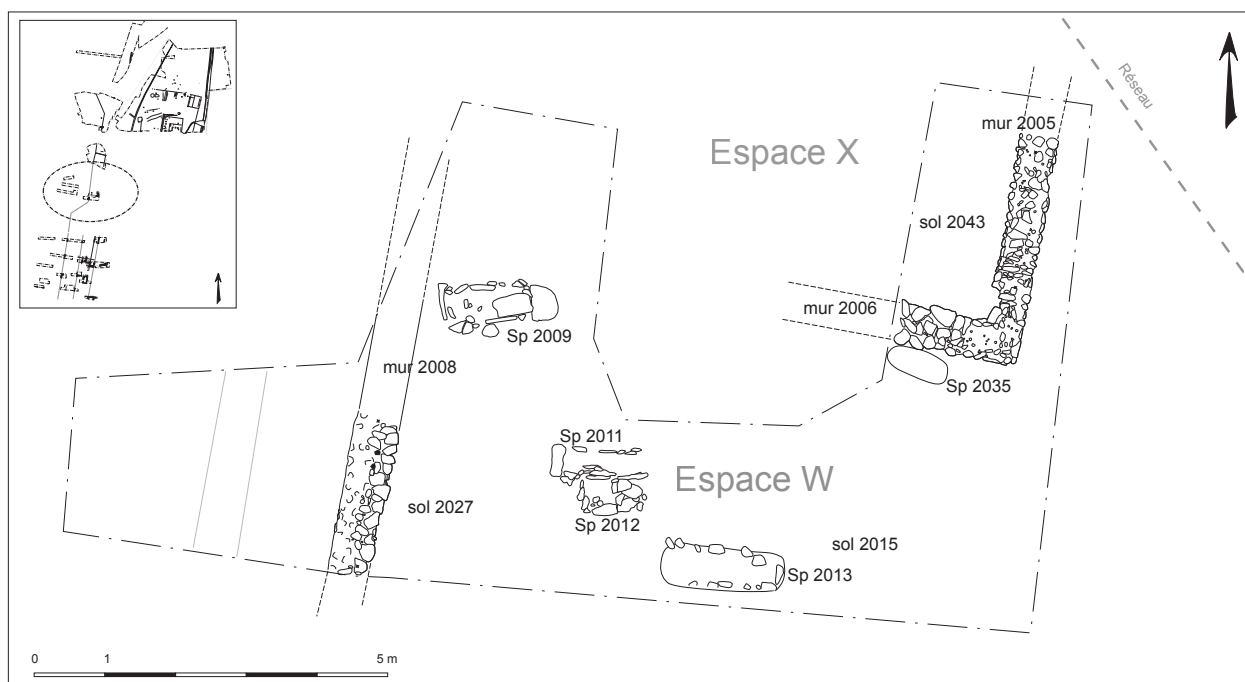


Fig. 241 - Bancillon, plan général du secteur 2, espaces antiques et sépultures (Sp) du haut Moyen Âge (relevés: J.-M. Lurol; DAO: P. Rigaud).

et 196,00 m). Les deux premiers niveaux s'apparentent à des niveaux de construction du mur lui-même. Le mobilier céramique issu du plus ancien, quoique peu abondant (sept tessons), permet de fixer cet aménagement dans le 1^{er} siècle de notre ère.

Les réaménagements des II^e-III^e siècles (état 3-état 4?)

À cette époque, les marges nord-ouest de l'établissement (secteur 3), qui présentaient une double pente nord-sud et est-ouest, principalement sur le quart sud-est de la zone, ont fait l'objet de travaux de terrassement afin que la déclivité en soit



Fig. 242 - Bancillon, secteur 2, vue vers le sud-est (cliché: équipe de fouille).



Fig. 243 - Bancillon, secteur 2. Mur arrière de la villa (US 2008) et sol antique tardif (US 2027) [cliché: équipe de fouille].

diminuée. Le terrain est rehaussé au moyen de remblais limono-argileux compact orangé, issu de sédiments colluviés qui renfermaient quelques fragments de céramique dont une coupe Drag. 37 présentant une pâte qui pourrait correspondre aux productions de Lezoux à partir du II^e siècle de notre ère (US 4030/4328/4327). Malgré ces travaux, la double pente persistera tout au long de l'occupation.

Une construction rectangulaire sur poteaux et sablières basses d'au moins 4 m de long pour 2,40 m de large est édifiée sur le terrain nivelé (espace Z, fig. 244 et 245).

Puis ce petit bâtiment est abandonné et scellé par un niveau de sol chaulé (US 4121/4217/4298) couvrant une surface de 72 m². Ce sol pratiquement plan à son extrémité occidentale, correspond au niveau de travail lié à la construction d'un mur (US 4021) limitant à l'ouest le secteur 3.

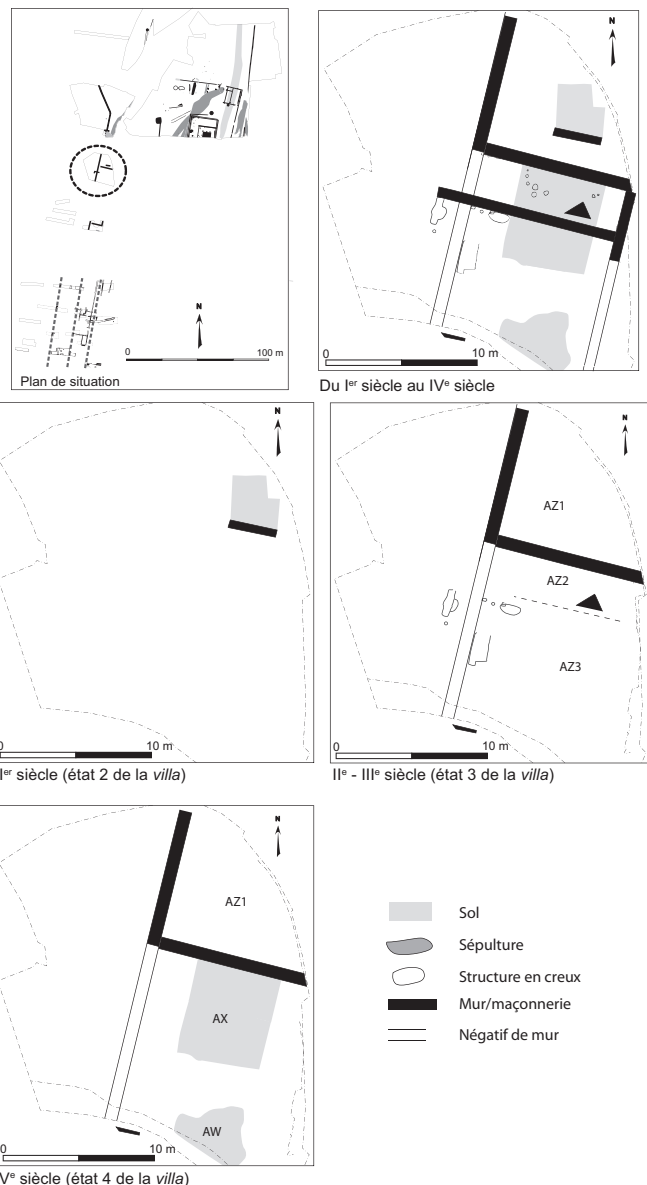


Fig. 244 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3). Distribution des vestiges antiques par période: du 1^{er} siècle au IV^e siècle (DAO: S. Nourissat).

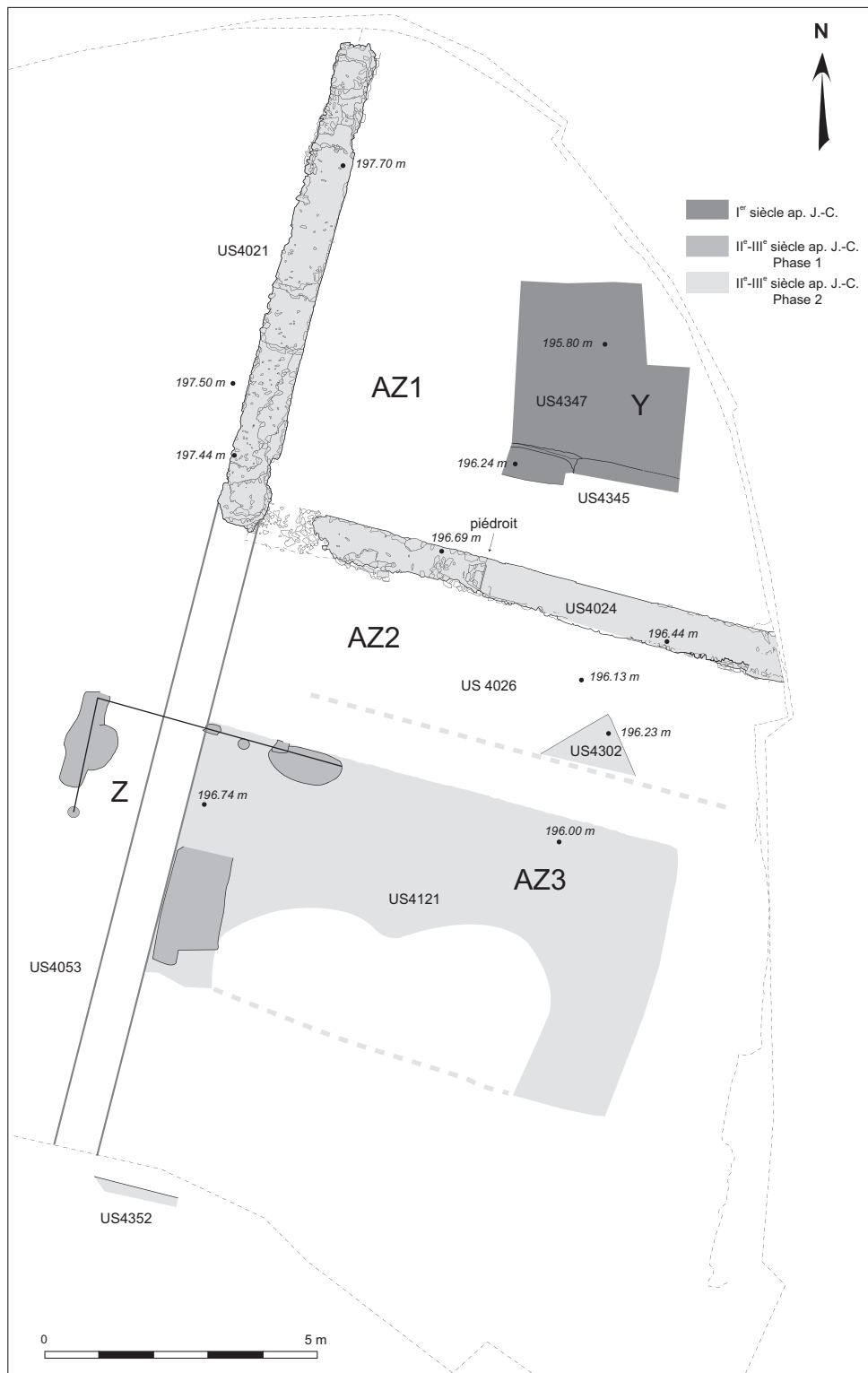


Fig. 245 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3). Plan des vestiges du I^{er} siècle et des II^e-III^e siècles (relevés: F. Pont; DAO: Cl. Marcellin, S. Nourissat).

Cette maçonnerie nord-sud (US 4021), principalement conservée au nord puis sous forme de négatif (US 4053) traversait tout le site, marquant une terrasse qui se développait en aval à l'est (fig. 244 et 245). Elle est construite parallèlement à la pente en appui contre le terrain en place (US 4004). Sa largeur est importante (0,86 m) et elle est conservée sur 1,30 m de hauteur. Deux assises irrégulières (0,20 m de haut) constituées de blocs équarris de calcaire rose et blanc sans ou avec peu de liant issu du terrain encaissant, forment le hérisson de la semelle de fondation. Les neuf assises suivantes (1,10 m de haut) sont construites avec les mêmes matériaux et liées par un mortier de chaux blanc compact renfermant des gravillons. Le parement oriental présente des assises régulières. À partir de la quatrième assise de fondation, deux assises présentent des blocs avec la face taillée en biseau formant un pan coupé qui marque un ressaut (fig. 246). Cinq assises de l'élévation proprement dite sont conservées et gardent partiellement un lissage des joints. Ce mur de clôture marque au sud un retour d'un peu plus d'un mètre vers l'est (US 4352).

Son mode de construction (ressaut taluté et en appui contre le terrain) et sa localisation (limitant l'extension ouest de l'établissement) sont semblables à ceux des murs US 2008 du secteur 2 et US 1019 du secteur 1 (fig. 222, 223, 241 et 243). La maçonnerie US 4021 se trouve également dans l'alignement du mur en T US 506 du secteur 4 dont la barre transversale forme un accès à la villa 16 m plus au nord (fig. 218).

Ce mur US 4021 limite une terrasse qui permet de construire un bâtiment d'une superficie supérieure à 110 m² (AZ). L'édifice est divisé en deux espaces par le mur US 4024. La pièce nord de 75 m² (AZ1), dont l'agencement intérieur est inconnu, débouchait par une porte identifiée grâce à son piédroit ouest sur une galerie (AZ2) de 2,50 m de large pour 12 m de long présentant un sol en terre battue (US 4326). Une maçonnerie quadrangulaire qui peut être interprétée comme la fondation d'un pilier (US 4302) limite au sud la galerie ouverte sur un espace extérieur non aménagé si ce n'est le sol chaulé US 4121 (AZ3). Le mur (US 4024) est adossé à l'ouest contre le mur de terrasse. Pour installer cette maçonnerie de façon stable dans la pente, sa fondation suit une inclinaison plus forte que le pendage du terrain qu'elle entaille (fig. 247). Elle est érigée sur une semelle de fondation constituée d'un hérisson de 20 cm de hauteur de blocs de calcaire blanc et rose en vrac et sans liant de mortier. Deux assises de blocs de calcaire blanc et rose pris dans un mortier de chaux compact scellent cette semelle. Un lit de mortier en léger débord de 6 cm vers le sud, recouvre l'assise supérieure édifiée au moyen de blocs plus importants. Au-dessus de cet élément, le mur est construit en assises planes, sans suivre la pente comme les précédentes. L'élévation proprement dite démarre à l'ouest, en haut de pente, directement sur le débord de mortier, alors qu'à l'est, elle est compensée par quatre assises non parementées. Deux assises talutées en retrait en guise de ressaut marquent un rétrécissement avec, fait unique sur le site, des joints tirés au fer (fig. 248).

Le peu de mobilier céramique issu des niveaux de sol de la galerie (fragment de pot à col et lèvre en bourrelet, fragment de

plat à bord rentrant) permet de rattacher cette construction aux II^e et III^e siècles ap. J.-C.⁵⁵.

Le bâtiment au Bas-Empire (seconde moitié du IV^e siècle : état 4)

Au Bas-Empire le bâtiment AZ se réduit à la salle nord (AZ1), l'espace au sud est transformé en une large cour (AX) approximativement de 28 m², bordée au sud par une pièce (AW) d'environ 18 m² (fig. 244 et 249). Les dimensions de cette dernière salle sont déduites de son revêtement au sol constitué de petits galets et de petits éclats de calcaire de couleurs différentes et d'une fine couche de mortier blanchâtre (US 4148). Les murs (maçonnés, en terre, cloisons ou poteaux?) limitant la pièce AW n'ont pas été retrouvés, détruits semble-t-il par les aménagements postérieurs. Ce *terrazzo* permet d'imaginer une pièce couverte qui se développe en direction du sud hors emprise. La cour AX, constituée d'un sol plus ou moins dense en petits blocs (US 4041/4152), présente un double pendage, nord-sud (un peu moins de 5%), et ouest-est à son extrémité sud (11%), inclinaison résultant d'un glissement des terrains et/ou de l'effondrement d'un mur postérieur. Le mobilier céramique et monétaire fixe ces aménagements dans la deuxième moitié du IV^e siècle.



Fig. 246 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3). Mur de terrasse M21, détail du parement oriental (cliché: N. Valour).

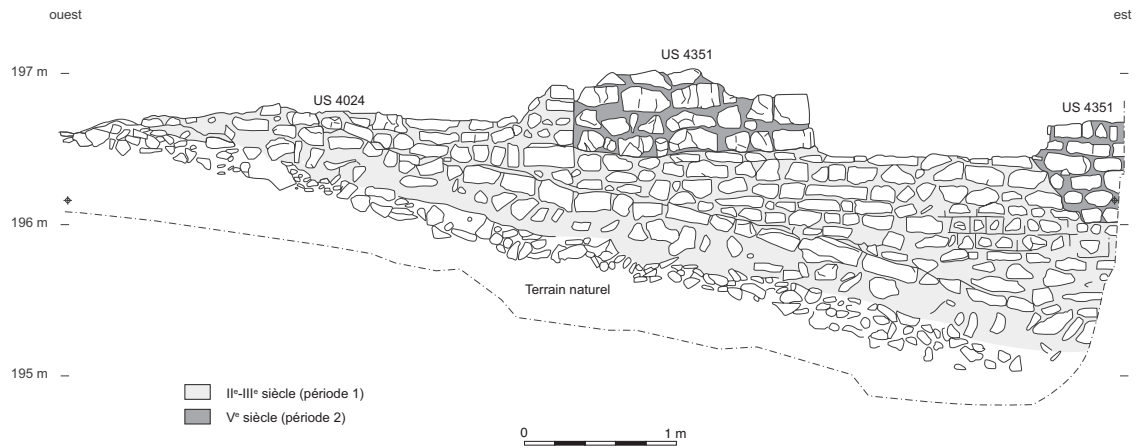


Fig. 247 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3). Le mur M4024 et sa reprise M4351 (relevé: P. Constantin; DAO: Cl. Marcellin).



Fig. 248 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3). Le mur M4024, détail du parement sud (cliché: P. Constantin).

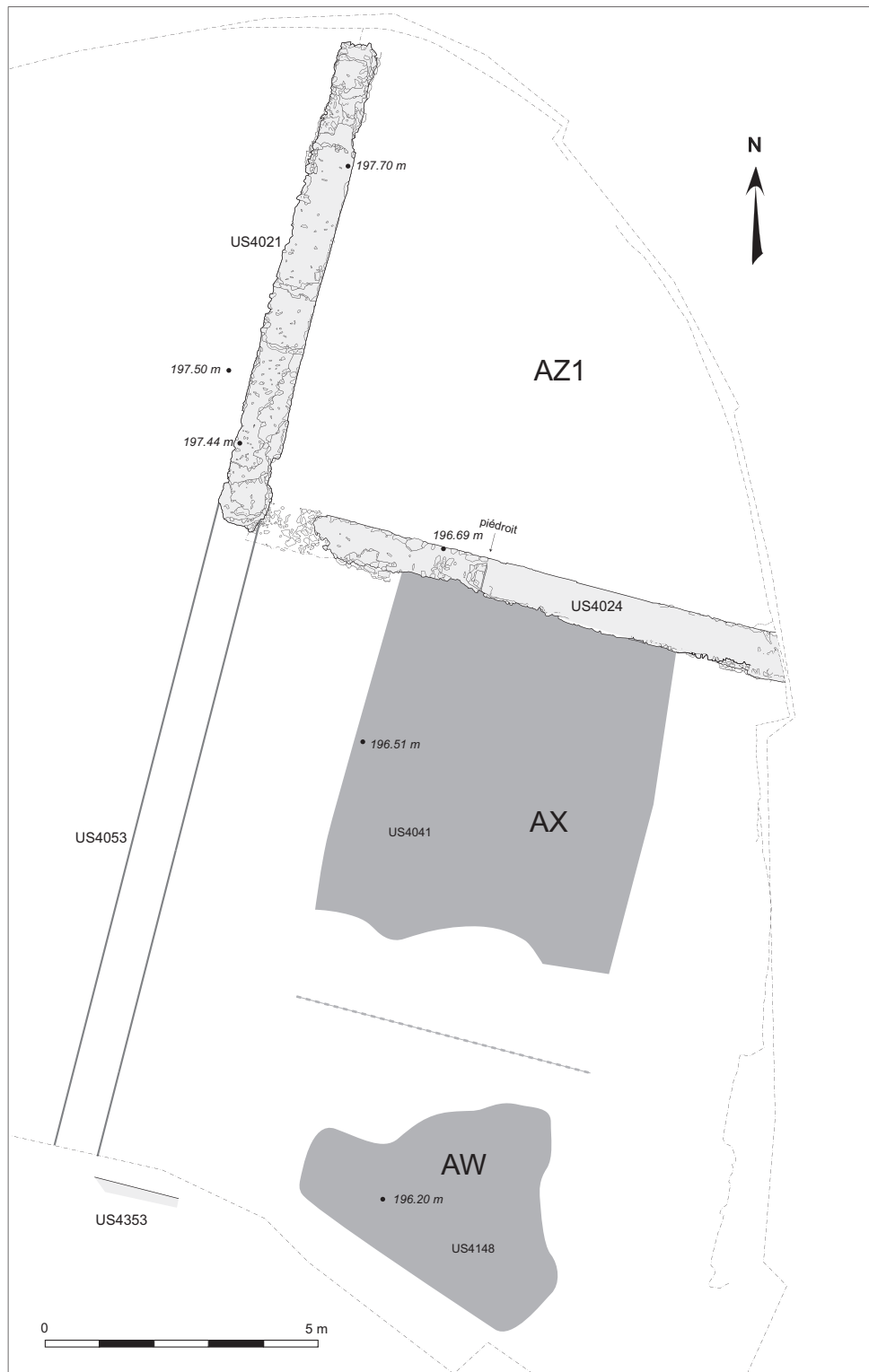


Fig. 249 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3). Plan des vestiges du Bas-Empire (relevés : F. Pont ; DAO : Cl. Marcellin, S. Nourissat).

2.5.1.3. Secteur 4: un secteur à vocation économique en bas de versant

Le quart nord de l'emprise localisée en bas de versant, soit 3600 m², a bénéficié d'une opération de fouille (Rapport Coquidé *et al.* 2009). Le décapage total s'étendant sur 7000 m², les abords nord et, dans une moindre mesure, est, de la *villa* ont également pu être étudiés.

Les trois premiers états témoignent de la mise en place, de l'adaptation au milieu et de la prospérité de la *villa*. Le dernier état correspond à une phase de réajustement, sans effet apparent concernant la vitalité de l'établissement.

Secteur 4: les confins nord autour du changement d'ère (état 1)

Une activité de forge, quelques lignes de plantation et quelques sentiers nord-sud prennent place aux confins nord du site entre 15 av. J.-C. et 10-20 ap. J.-C. (fig. 250). Ces vestiges indiquent un milieu en pleine évolution et sont les prémices d'une occupation dont les cadres vont bientôt se fixer pour plusieurs siècles.

Une activité liée au feu et à la forge

Une activité liée au feu et à la forge est observée au sud du secteur 4 (fig. 251). Une rubéfaction diffuse et érodée (US 479), de deux à trois mètres carrés, est recoupée par une fosse livrant les rejets d'une activité métallurgique (US 473). Les caractéristiques de cette production sont insérées p. 234.

La fosse US 473, recoupée par la fosse US 474 (décrite dans le paragraphe suivant) et dont la fonction initiale ne peut être précisée, est de forme quadrangulaire (l.: 0,90 m; prof.: 0,23 m), à bords arrondis et à parois verticales. Elle est d'abord comblée d'un limon argileux brun-gris avec de nombreux charbons de bois et de la terre cuite, puis reçoit les restes d'un foyer métallurgique (US 478), sans doute situé à proximité, sous la berme sud. Les scories, nodules ferreux et parois de four sont emballés dans une matrice de limon sableux très charbonneux, aéré, où le passage à l'aimant a décelé de nombreuses battitures. L'étude des matériaux, prélevés dans leur intégralité, confirme la présence d'une modeste forge dont les déchets sont restés confinés dans la fosse. Une fosse très charbonneuse (US 467: L.: 0,75 m; l.: 0,60 m; prof.: 0,10 m), située à proximité vers le nord et insérée dans des lignes de plantations livre d'autres battitures.

Des lignes de plantation

Onze trous de poteaux et petites fosses sont enregistrés en bas de pente dans ce même secteur (fig. 251). La plupart de ces vestiges se développent sur un même faisceau nord-sud de 13 m de long et de 2 m de large alors que, 3 m vers l'est, deux autres poteaux amorcent une seconde ligne dans l'axe de la fosse charbonneuse US 467 décrite précédemment. Deux autres petits creusements esquissent peut-être une troisième ligne équidistante plus à l'est encore. Le mobilier issu de leur comblement est attribuable à l'époque augustéenne, autour du changement d'ère.

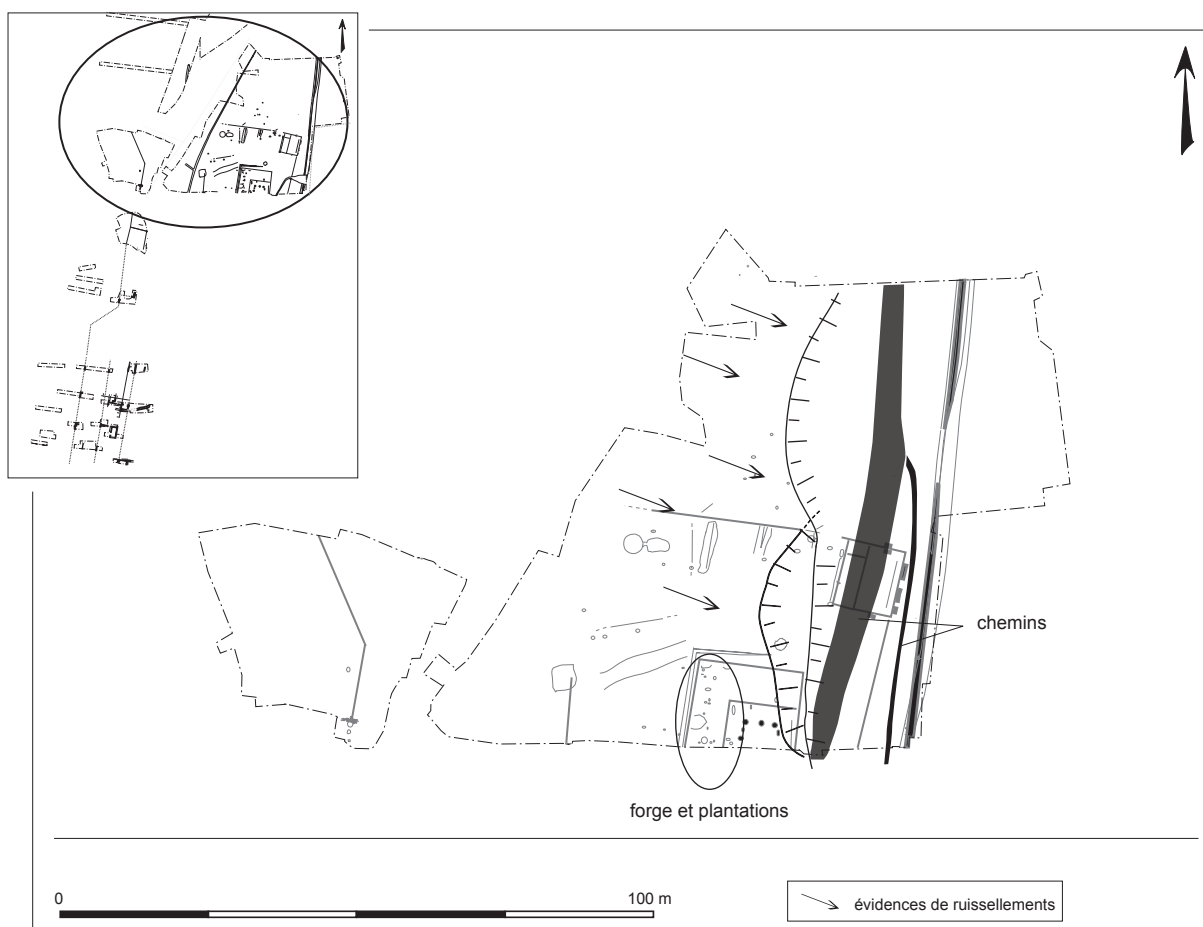


Fig. 250 - Bancillon, plan général du secteur 4 à l'état 1, entre 15 av. et 10-15 ap. J.-C. (DAO: E. Bayen, C. Coquidé, Cl. Marcellin).

Si les profils de ces fosses sont largement écrêtés par l'installation en décaissé de la (future) pièce F, la mise en place de l'édifice favorise également leur fossilisation alors que, hors bâti, les ruissellements de la pente en ont gommé toutes traces. Les fosses, sans profil caractéristique, sont de faibles diamètres (0,20 à 0,30 m

en moyenne) et peu profondes (prof. : 0,10 à 0,25 m). Pour cinq d'entre elles, on note la présence d'éléments de calage ajustés dessinant le négatif d'un poteau d'une quinzaine de centimètres de diamètre. On observe le regroupement de deux ou trois de ces éléments et la similitude des comblements à l'intérieur de

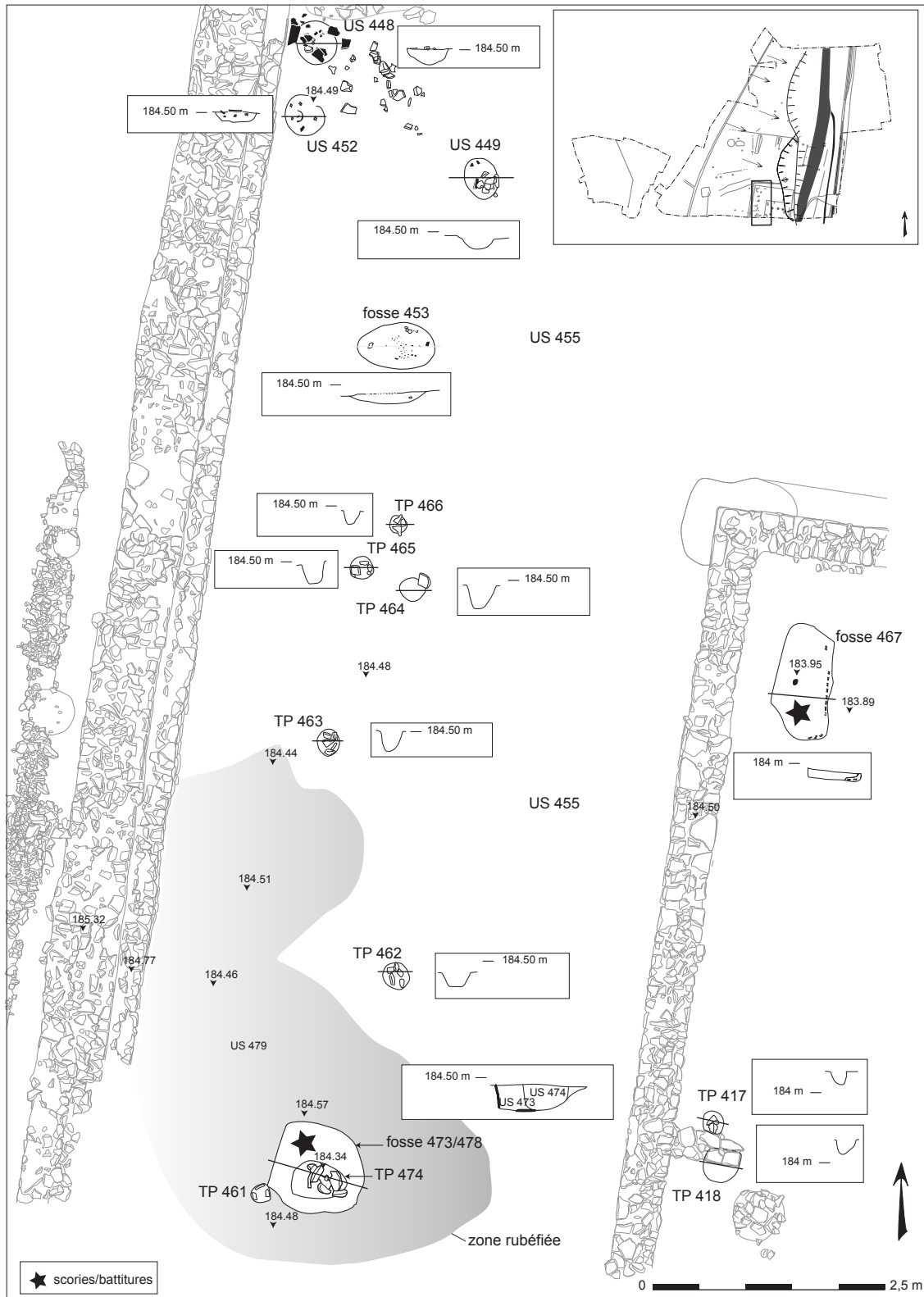


Fig. 251 - Bancillon, secteur 4, état 1 : indices de forge et traces de plantation fossilisés sous la pièce F (relevés : E. Bayen, L. Eneau-Brun, L. Kuntz ; DAO : E. Bayen, C. Coquidé).

tels ensembles. Comblements et profils permettent d'associer les US 461 et 474, 462 et 463, 464, 465 et 466, 448, 449 et 452, 417 et 418. L'usage de la fosse US 453, de profil plus large, (L.: 0,85 m; l.: 0,50 m; prof.: 0,13 m) reste indéterminé (fig. 251).

L'interprétation de cet ensemble n'est pas sans poser problème. Cet alignement des fosses, de petits modules, peut signaler la présence d'une palissade légère. Le doublement, voire le triplement, de la ligne principale affaiblit la pertinence de cette lecture alors que la possibilité d'une suite de supports verticaux dissociés s'adapte parfaitement aux caractéristiques des vestiges. Cette considération nous mène à proposer l'hypothèse de fosses accueillant des plants de petite taille dont l'assemblage par deux, dans une tentative d'appui mutuel ou de renforcement de l'un, figure bien la paire que forment un jeune plant et son tuteur. Ces profils peuvent en outre être rapprochés du type 2 des fosses de plantation observées dans un cadre de production viticole (Boissinot 2001 : 52, fig. 11a).

Dans cette hypothèse de travail, il reste à définir l'espèce ainsi mise en culture. Ainsi, celle du raisin, dont des pépins ont été repérés en grand nombre dans le spectre carpologique d'une fosse antérieure (US 478), requiert presque systématiquement l'emploi d'un système de soutènement. Mais le profil présenté peut également correspondre à la culture d'autres arbres fruitiers, souvent étayés de supports plantés en début de croissance et particulièrement en secteur venté⁵⁶. L'installation de la pièce F dès la période augustéenne aura tôt fait d'effacer cette production de l'ensemble du secteur.

Des axes de circulation en bas de versant

Un sentier et un chemin orientés nord-sud courent au bas du versant (fig. 252). Le sentier (US 230), plus ancien, est largement érodé par les formations postérieures et n'est conservé, au mieux, que sur 0,50 m de large et 0,10 m d'épaisseur. Il montre un profil évasé dont le fond est tapissé d'un dépôt gravillonneux inséré dans une matrice limono-argileuse de teinte brun à jaune orangé. La présence de blocs latéraux de 5 à 10 cm de côté qui contribuent à stabiliser le niveau des graviers confirme une mise en place anthropique (fig. 275, coupe A).

La seconde structure est une chaussée dont la largeur oscille entre 3 et 4 m (US 220 : fig. 252 et 253). Elle apparaît au nord, hors des limites de l'établissement, et se poursuit vers le sud, sur le secteur 4, où elle s'infléchit vers le sud-est en direction du secteur résidentiel de la villa. À cet endroit, la chaussée, moins protégée, s'érode progressivement jusqu'à presque disparaître en limite de décapage. La quasi-absence de mobilier signale un tronçon encore relativement éloigné de l'habitat. Seul un tesson, issu des dépôts sous-jacents, permet de proposer un *terminus post quem* du I^{er} siècle av. J.-C. pour la mise en place du radier.

La mise en place de la chaussée est soignée. Ainsi, au nord, le substrat US 59 présente une entaille à l'ouest et paraît avoir été déblayé sur plusieurs mètres de largeur. La première chaussée installée (US 80) y est épaisse de 10 à 25 cm et se compose de blocs de calcaire jointifs, aux arêtes émoussées, tous calibrés entre 5 et 25 cm de côté. Côté amont, une ligne de blocs liés à la terre forme une bordure régulière stabilisant l'accotement

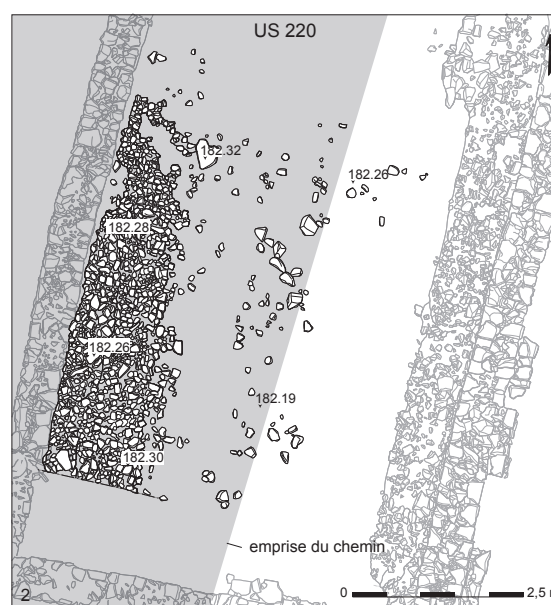
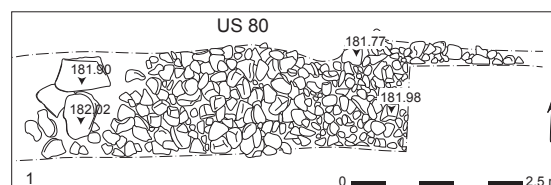
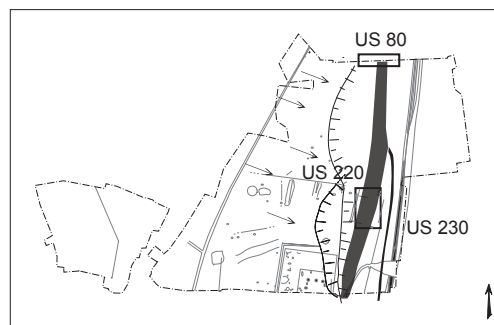


Fig. 252 - Bancillon, secteur 4, état 1 : chemin US 80 et US 220 (détail des radiers), en plan (relevés : C. Plantevin, E. Bayen, L. Kuntz; DAO : E. Bayen, M. Lagrange, C. Coquidé).



Fig. 253 - Bancillon, secteur 4, état 1 : chemin US 220 sous la pièce C : détail (cliché : équipe de fouille).

ouest (fig. 253). L'absence de fossé côté pente contribue à l'accumulation d'écoulements divers dès la phase la plus précoce. En effet, le premier niveau des blocs n'a pas encore été épandu, ou à peine, que déjà des ruissellements et d'épaisses couches de sable fin (US 77) tapissent le décaissé de mise en place, tandis que, sur le talus amont, sédimentent des formations moins bien triées de type colluvial. Ces manifestations sont la conséquence d'épisodes pluvieux sur sols dénudés, la présence de l'eau se traduisant par des précipitations ferro-manganiques sur les interfaces des lits ruisselés ou dans des fissures sous-jacentes⁵⁷. Un peu plus au sud, ce premier niveau empierré est engorgé par un limon argileux bientôt stabilisé par un radier similaire au précédent (US 220 : fig. 148).

Secteur 4 : des installations de production en activité (de 10 ap. J.-C. au début du II^e siècle : état 2)

Deux édifices (D-E-F et C), ainsi que des structures annexes (un four à chaux, un dépotoir), occupent cette partie du versant dès 10 ap. J.-C. (fig. 254). La permanence des secteurs bâtis témoigne de la stabilité du schéma d'origine, ceci en dépit des fortes contraintes exercées par le milieu. Celui-ci est instable, du moins dans les premiers temps, et conduit à réaménager ou reconstruire les espaces couverts dès la première moitié du siècle. À l'aval,

d'autres structures linéaires (un mur puis un fossé) apparaissent et isolent l'établissement de la voie majeure.

Un premier bâtiment augustéen (D-D', E et F)

Le bâtiment D-E-F est en place dès les années 10-20 (fig. 255). Pris sous la berme sud de la fouille, ce bâtiment paraît s'organiser autour de la pièce D, dont l'espace central (D') est décaissé, D-D' étant bordés au nord et à l'ouest par les pièces E et F (fig. 256). L'ensemble du bâtiment qui couvre au moins 238 m², soit 17 m est-ouest pour 14 m minimum nord-sud, bénéficie dès l'origine d'un système de drainage, externe côté amont et interne côté aval.

• La cour D

L'espace D (L. : 11,50 m ; l. : min 7,50 m ; surf. min. : 86,25 m²) comprend un sous-espace décaissé d'au moins 18 m² de surface (D' : L. : 4,50 m ; l. : 4 m min. ; fig. 255). Cette disposition permet d'établir un plan de circulation pour D' et ménage une zone de circulation périphérique au nord et à l'est de 2 à 2,50 m de large.

La construction originelle du bâtiment D est largement oblitérée par la reconstruction du II^e siècle (fig. 256). Seul le mur oriental (US 360), une fondation composée de blocs liés à la terre, est conservé. Sur les autres côtés, les fondements de l'état originel,

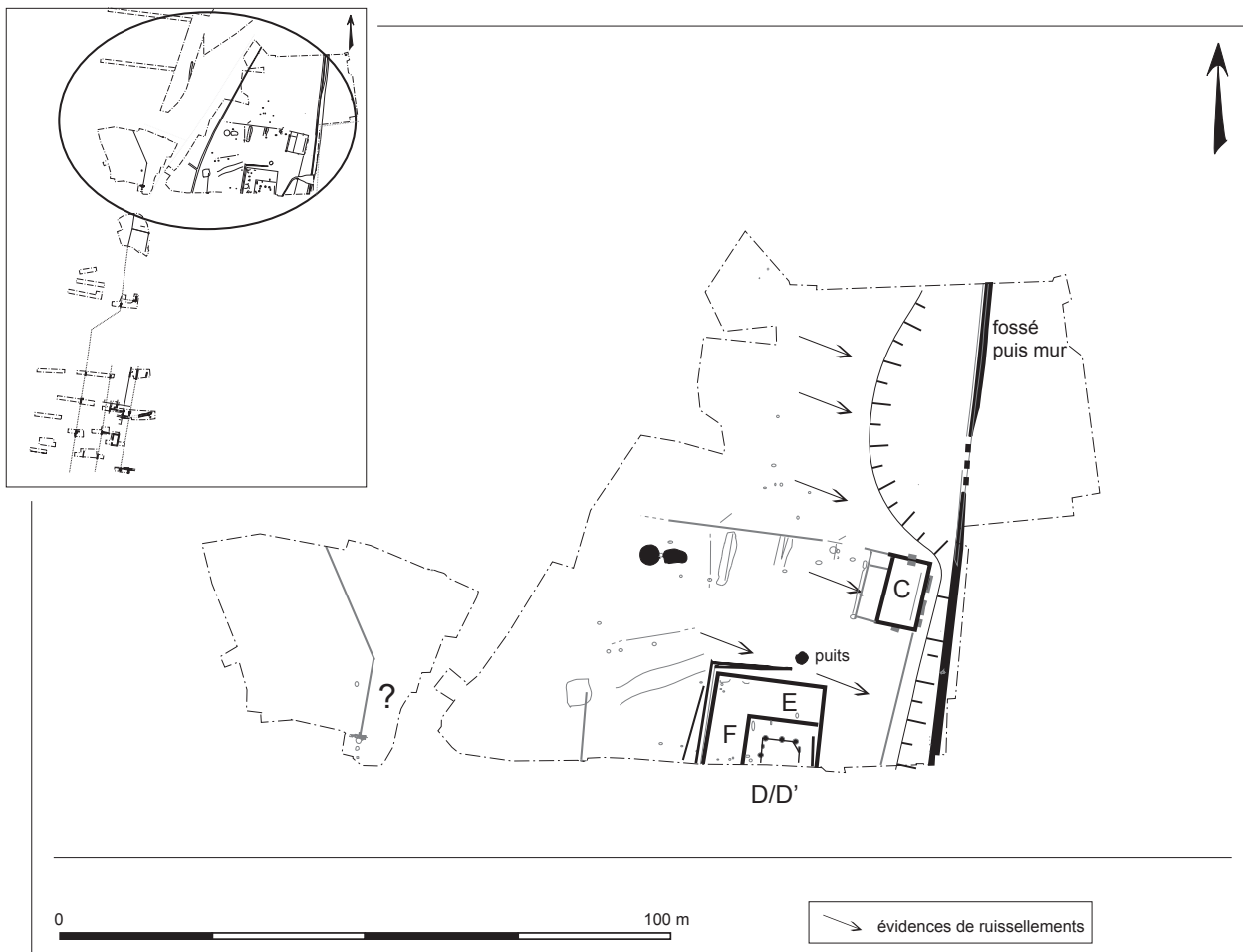


Fig. 254 - Bancillon, plan général du secteur 4 à l'état 2: 10-15 ap. J.-C. - début du II^e siècle (DAO : E. Bayen, C. Coquidé, Cl. Marcellin).

des murs récupérés ou des solins en matériaux périssables, sont perçus sous forme de creusements linéaires ou discontinus (US 360, 307/468 : prof. : 0,15 à 0,30 m). Leurs comblements livrent des *tegulae* fragmentées et du mortier épars dont la présence signe un bâti de tradition antique.

L'espace périphérique conserve un sol composé d'un cailloutis dense (US 389) et un foyer hémisphérique (US 424 : fig. 255). Côté est, à l'aval, un empiérement (US 359/388), large de 0,52 m, peu profond (0,18 m max.), composé de blocs de récupération, assainit la pièce (fig. 259). Cette solution originale est également observée dans le bâtiment C.

Le décaissé amont du sous-espace D' rétablit un plan de circulation et permet, à l'aval, un accès aisé vers D (fig. 257). Le sol en cailloutis (US 370) qui tapisse le fond du sous-espace est identique à celui de D et livre un mobilier des premières décennies de notre ère. Il est bien conservé à l'est alors qu'il disparaît à l'ouest, là où l'érosion avait peu de prise. L'absence de l'US 370 à cet endroit signale peut-être l'existence d'un aménagement particulier, peut-être une plateforme.

Le périmètre de la pièce est souligné en contre-haut par quatre empiétements de plan rectangulaire ou oval (US 377, 379, 386 et 395) servant de fondation à des colonnes. Ces aménagements, soigneusement construits, ne sont pas pour autant équidistants

(entraxes de 1,40 à 2 m) et montrent de fortes variations d'épaisseur (de 0,10 à 0,86 m). Deux solins en dalles calcaires (US 378 et US 394) implantés sur le sol US 389 indiquent qu'une réfection a eu lieu et que D' a pu être partiellement clos (fig. 254). Ces supports qui mettent en valeur la pièce D', permettent de proposer pour les espaces périphériques, un espace couvert, sans doute une galerie. Cet ensemble, pour être relativement complexe, ne semble pas avoir bénéficié d'un soin extrême.

Le mobilier issu du comblement de D' porte la durée de vie du sous-espace à quelques courtes décennies alors que la structure du bâtiment perdure jusqu'au début du siècle suivant. En effet, D' est comblé dès les années 30-40 (fig. 256). À cette date, le sol US 370 est colmaté par un épais niveau de démolition (US 366) composé de tuiles fragmentées, de blocs et de plaques calcaires, d'éléments d'architecture (des quarts-de-cercle et des briques), de plaques de foyer et de mortier, noyés dans une matrice argilo-sableuse brun-vert. L'hétérogénéité de ce niveau indique qu'il n'est probablement pas *in situ*. Les éléments métalliques comprenant des éléments de construction, de menuiserie, de peinture et d'huissierie (un boîtier de serrure et des clefs) ainsi qu'une fibule et une cuillère-sonde sont insérés, soit dans l'US 366, soit au contact du sol US 370 (fig. coul. 30).

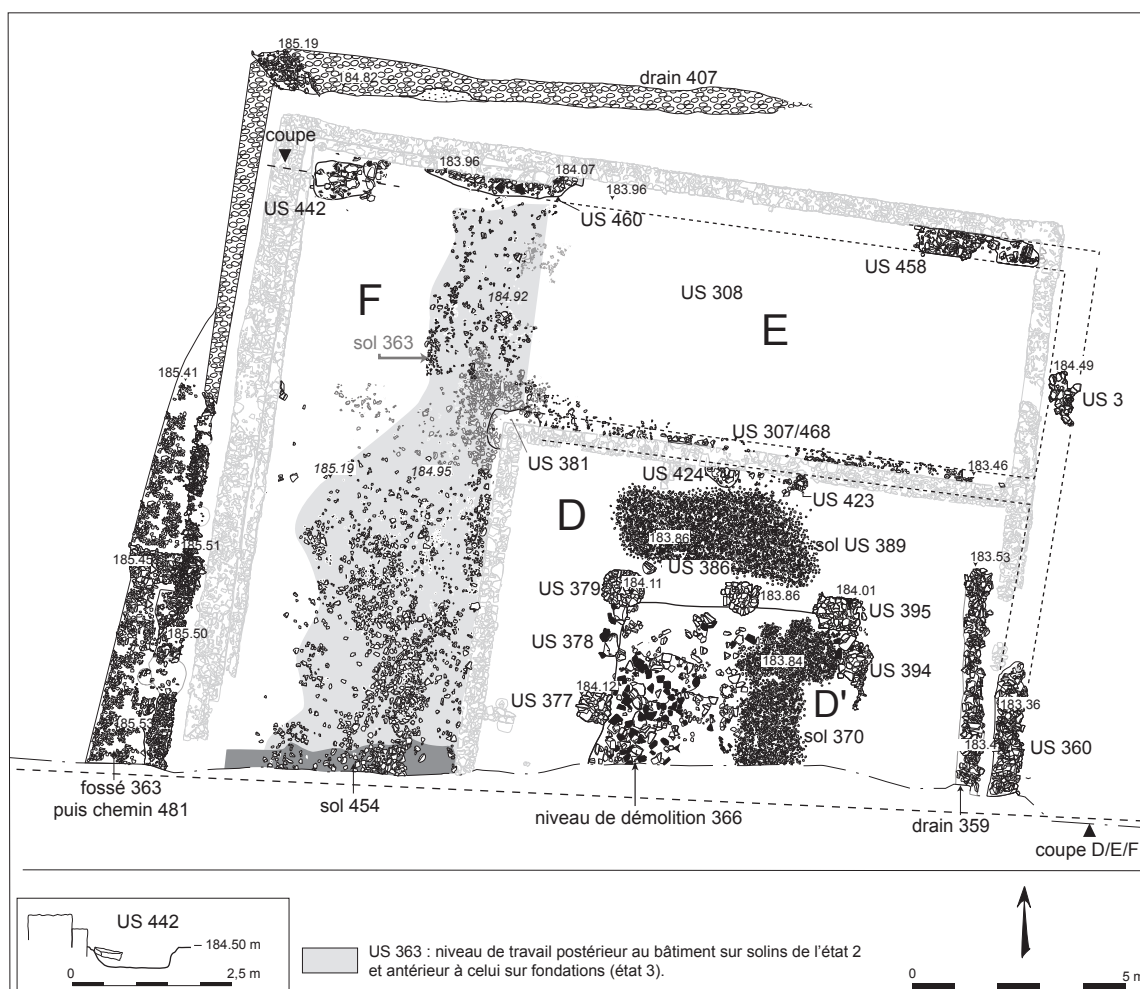


Fig. 255 - Bancillon, secteur 4, état 2. Bâtiment D/D'-E-F (relevés : C. Plantevin, E. Bayen, P. Constantin ; DAO : E. Bayen, C. Coquidé).

D' disparaît alors en tant qu'espace décaissé laissant place à une pièce large de près de 9 m installée sur une forte pente. Si un soutènement intermédiaire paraît nécessaire au maintien de la toiture, il n'en reste aucune trace. Seuls les solins US 378 et 394 (fig. 255), empiétant sur les fondations de piliers, indiquent peut-être la pérennité d'un cloisonnement central.

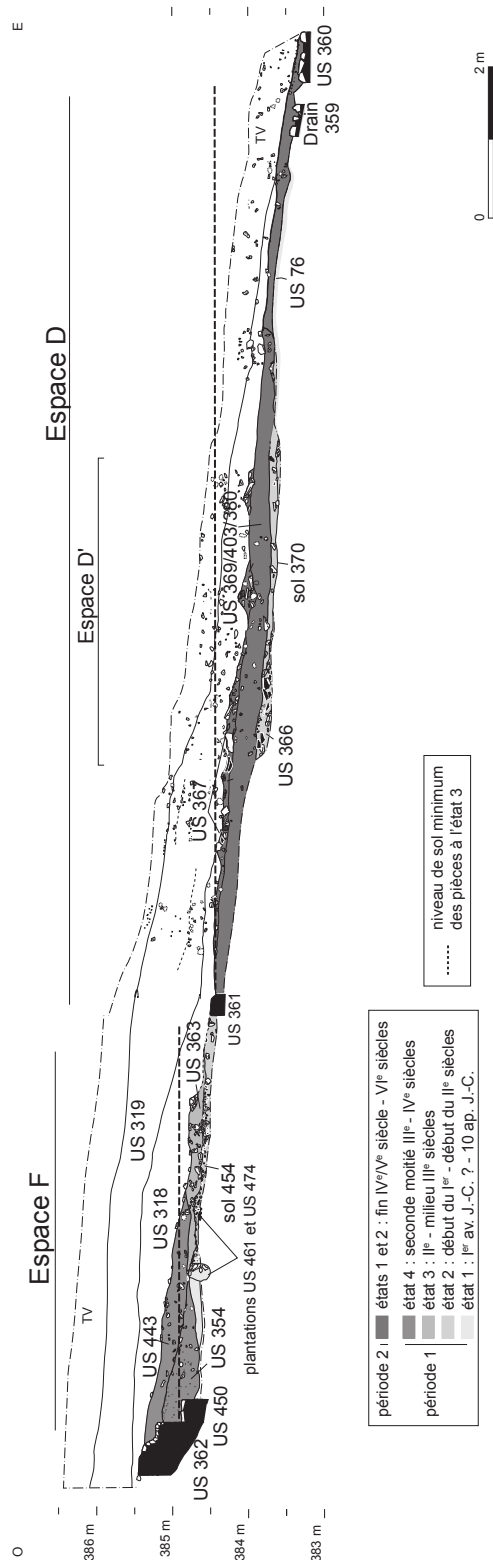


Fig. 256 - Bancillon, secteur 4, tous états. Coupe ouest-est du bâtiment D/D'-E-F (relevés: N. Valour, C. Plantevin; DAO: C. Coquidé, L. Kuntz, M. Lagrange).

• Les pièces E et F

La pièce E jouxte D sur son côté nord (fig. 255). Aucun sol, accès ou aménagement ne lui est associé lors de l'état 2. Son mur oriental (US 3), un solin empierré, a presque intégralement disparu tandis qu'une tranchée de récupération (US 458 : l. : 0,40 m), comblée de blocs disjoints borde son côté nord (fig. 258). Une fosse quadrangulaire (US 442 : L. : 1,60 m ; l. : 0,90 m ; prof. : 0,46 m) apparaît dans le prolongement de la tranchée US 460 à l'ouest et livre un mobilier antérieur aux années 20-30. Si l'on considère que cette extension permet d'associer l'angle E/F à la pièce E, celle-ci offre une surface de 80 m² (L. : 16 m ; l. : 5 m). Implantée à la perpendiculaire de cette dernière, la pièce F de l'état 2 a été intégralement oblitérée par les murs et le décaissé de la reconstruction de l'état 3 (fig. 255). Sa surface est estimée à au moins 40 m² (L. : 8 m ; l. : env. 5 m).



Fig. 257 - Secteur 4, état 2: pièce D', vue vers le sud (cliché: équipe de fouille).



Fig. 258 - Secteur 4, état 2: solin nord de la pièce E (cliché: équipe de fouille).

Seul témoin de cette occupation, un lambeau de sol empierré (US 454 : ép. : 0,13-0,20 m ; **fig. 260**) colmate les dépôts augustéens et se place 0,30 m sous le niveau de circulation du bâti suivant. L'altitude du pavage, composé de petits blocs de 0,05 à 0,15 m de côté et de quelques fragments de terres cuites architecturales, indique que l'espace F a également rétabli une surface de circulation par enlèvement du substrat.

• Les structures annexes du bâti D-E-F

Les abords ouest et nord du bâtiment sont très exposés aux ruissellements de pente et bénéficient d'un système de drainage (**fig. 255**) dont la structure évolue au cours du temps (**fig. 261**). Il s'agit d'abord d'un creusement (US 364), large de 2,30 m, dont le profil à fond plat et les parois concaves incisent largement le substrat US 59. Cet aménagement est observé sur environ 9 m du sud au nord où il perd rapidement de la hauteur jusqu'à disparaître. Sauf à restituer un fossé au pendage nord-sud très marqué, un creusement de plan lenticulaire visant à collecter les écoulements et sans débouché au nord est plus plausible. Son engorgement progressif est matérialisé par des dépôts limono-sableux à graveleux souvent anthropisés. Un sol empierré (US 481), épais d'une dizaine de centimètres et composé de petits blocs compactés, s'installe à la suite. Latéralement, on y remarque deux renflements de 0,15-0,20 m de hauteur, le plus oriental formant un drain côté mur (US 471).

Ce nouvel aménagement permet une circulation stable le long du bâti D-E-F tout en maintenant un système d'assainissement au

pied de l'élévation ouest. Le drain qui contourne le bâtiment au nord (US 407) s'insère au sein de dépôts ruisselés du 1^{er} siècle. Par ailleurs, la fouille a mis au jour un puits à 2 m au nord de la pièce E, côté est (US 300 ; **fig. 254** et **262**). Le chemisage, en place à 0,70 m de profondeur, stabilise un conduit dont le diamètre est de 0,72 à 0,74 m. Cette paroi est composée de blocs hétérométriques de 0,10 à 0,50 m de côté liés à la terre (ép. : 0,53 à 0,69 m). La fouille, limitée par la longueur de bras de l'engin de décapage, n'a pu explorer que les trois premiers mètres du comblement. Celui-ci se compose de limons argilo-sableux de teinte orangée marbrée de gris (US 300.3, 300.4), homogènes, apparemment déposés par larges amas quasi stériles et qui évoquent un comblement volontaire (non daté).

Le haut du profil prend la forme d'un cône de 2,80 m de diamètre. La paroi, soigneusement tapissée de plaquettes calcaires liées à la terre (US 300.2), a pu être partie prenante d'un système d'accès semi-enterré. Un aménagement similaire datant de l'âge du Fer a été fouillé dans la Loire sur le site de Chambéon – Magneux-Haute-Rive (Rapport Vermeulen 2012). Là, un puits (US 3053) profond de 2,50 m présentait un profil conique à l'ouverture (diam. sup. : 4,50 m ; diam. du conduit : 1,30 m). Une « rampe » monoxyde mesurant au moins 4 m de longueur, posée sur le fond du vestige, permettait largement d'atteindre la surface⁵⁸. La profondeur étant ici beaucoup plus importante, la collecte de l'eau devait sans doute prendre une forme différente. Celle-ci reste à définir car, si un simple plancher amovible peut protéger l'accès au

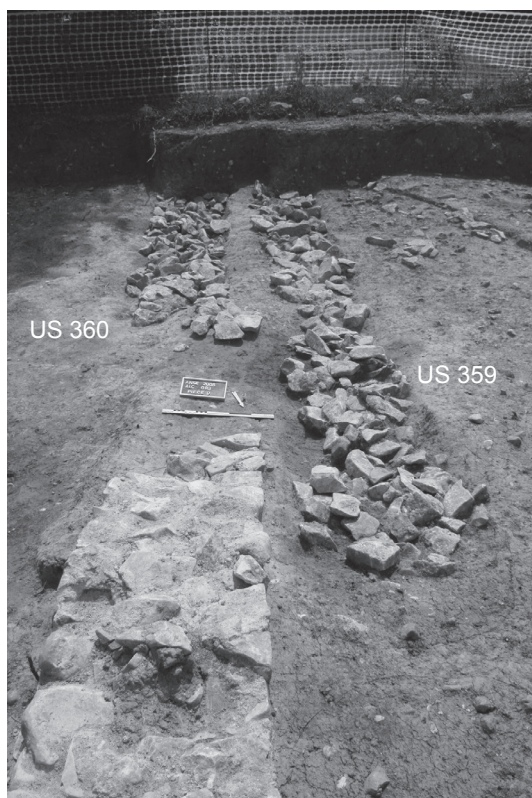


Fig. 259 - Secteur 4, état 2: mur est (US 360, érodé) et drain intérieur (US 359) de la pièce D (cliché: équipe de fouille).



Fig. 260 - Secteur 4, état 2: vue de détail du sol US 454 de la pièce F (cliché: équipe de fouille).

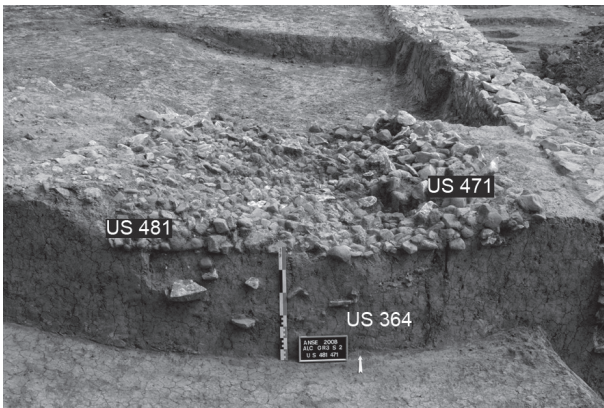


Fig. 261 - Secteur 4, état 2: aménagements successifs aux abords ouest de la pièce F: fossé US 364, chemin US 481, drain US 471 (cliché: équipe de fouille).



Fig. 262 - Secteur 4, état 2: puits US 300, dégagement de la moitié ouest du chemisage supérieur (cliché: équipe de fouille).

conduit, l'aménagement du cône, une fois raidi par les plaquettes calcaires, n'a pas été conservé.

Quel qu'il soit, cet aménagement se connecte en surface à un sol de cailloutis, colmaté par un limon de recouvrement (US 346) mis en place avant les décennies 30-40.

Le bâtiment C, une construction d'angle du milieu du 1^{er} siècle

Lors de l'état 2, ce bâtiment ne se compose que d'une seule pièce (C) de 60,19 m² à 61,56 m² de superficie, une approximation due à la longueur diverse des grands côtés (L. ouest: 10,80 m; L. est: 10,56 m; l.: 5,70 m; **fig. 254** et **263**). Le premier niveau d'occupation remontant au milieu du 1^{er} siècle, la construction de ce bâti serait donc légèrement postérieure à celle du bâti D-E-F.

• Fondations et élévations

Le bâtiment C est, dans ses premières phases d'occupation, décaissé côté amont (**fig. 264**) comme le bâtiment précédent. L'implantation la plus ancienne est matérialisée par cinq trous de poteau oblongs (US 216/217 et 77) localisés sous les murs ouest et sud (**fig. 263**, plan 1). Hormis quelques blocs servant au calage, les comblements sont stériles et témoignent d'un environnement encore peu anthropisé. S'agit-il d'une première construction en matériaux périssables érigée sur supports plantés ou d'un banchage stabilisant le décaissé amont avant la mise en place des maçonneries?

La première architecture, en dur, est une construction beaucoup plus massive que ne l'est alors le bâtiment D-E-F érigé à partir de matériaux périssables et de murs peu fondés (**fig. 263**, plan 2). Les fondations de C, en pierres sèches et à tranchées étroites, sont ancrées à 0,80 m de profondeur côté aval (**fig. 264**). Le côté ouest, adossé à la pente sur près de 1 m, est le plus large (0,70 m pour 0,55 à 0,65 m par ailleurs). À sa base, des galets et des blocs de calcaire provenant du chemin US 80/233 sont récupérés et forment la semelle de la fondation. Ailleurs, les pierres sont posées sans assise régulière, horizontalement, verticalement ou en oblique, mais de nombreux éclats en colmatent les interstices. Au sommet, l'assise de réglage qui supporte les élévations est plus régulière et marque souvent un débord, interne ou externe, de 5 cm.

À l'est, les deux ou trois assises d'élévation préservées sont bâties à l'aide de blocs de calcaire rose ou blanc de 0,25 à

0,45 m de côté. Le blocage interne est constitué de petits blocs et l'ensemble est lié avec un mortier gris clair très induré. Seule l'élévation ouest, encaissée, a conservé six assises (**fig. 265**). Celles-ci montrent un appareil régulier mais la paroi reste rugueuse, sans trace d'enduit. Un accès est visible à l'extrémité est du mur sud (US 21: l.: 1,20 m; **fig. 266**). L'aménagement de seuil a disparu, laissant apparaître le sommet de la fondation, particulièrement régulier à cet endroit.

Côté interne, le bâtiment C, tout comme l'espace D, bénéficie d'une structure drainante sur son grand côté est, côté aval (US 23: **fig. 263**, plan 2; **fig. 264**). Cette tranchée à fond plat de 0,80 m de large et orientée nord-sud est parallèle au mur US 142 dont elle recouvre le débord de fondation. Elle est comblée de blocs portant des traces de mortier noyé dans une matrice de limon sableux. À ce stade, un empierrément irrégulier (US 214) situé contre l'élévation nord reste difficile à interpréter: le renfort d'un seuil ou la fondation d'un aménagement indéterminé?

• Deux phases d'occupation

Deux occupations vont se succéder avant l'exhaussement de la pièce après le milieu du siècle. La première de ces occupations (**fig. 263**, plan 2) est matérialisée par un niveau limono-charbonneux d'épaisseur variable (US 186/205), mêlé à quelques fragments de torchis, et où blocs et *tegulae* ne présentent aucune organisation particulière. Cette couche est conservée sur les deux tiers ouest de cet espace. On y relève une structure circulaire de 1,50 m de diamètre livrant des charbons de bois, des os brûlés et des blocs ou *tegulae* fragmentées disposés à plat, peut-être la base d'un foyer (US 215). Côté est, l'érosion aval est importante. Seule l'interface avec les dépôts colluviés du versant est préservée (US 48: une argile beige-jaune livrant quelques charbons de bois).

Le peu de compacité des US 186-205 et la conservation de certains tessons de profil incurvé semblent indiquer un niveau où occupation et abandon se mêlent, peut-être un dépôt de matière végétale décomposée puis tassée. S'y mêle un mobilier du milieu du 1^{er} siècle: de nombreux fragments de céramiques, des clous de chaussures, une fibule, une monnaie (frappée en 66 ap. J.-C.), quelques scories, une fusaiole en terre cuite et des éléments métalliques non identifiés.

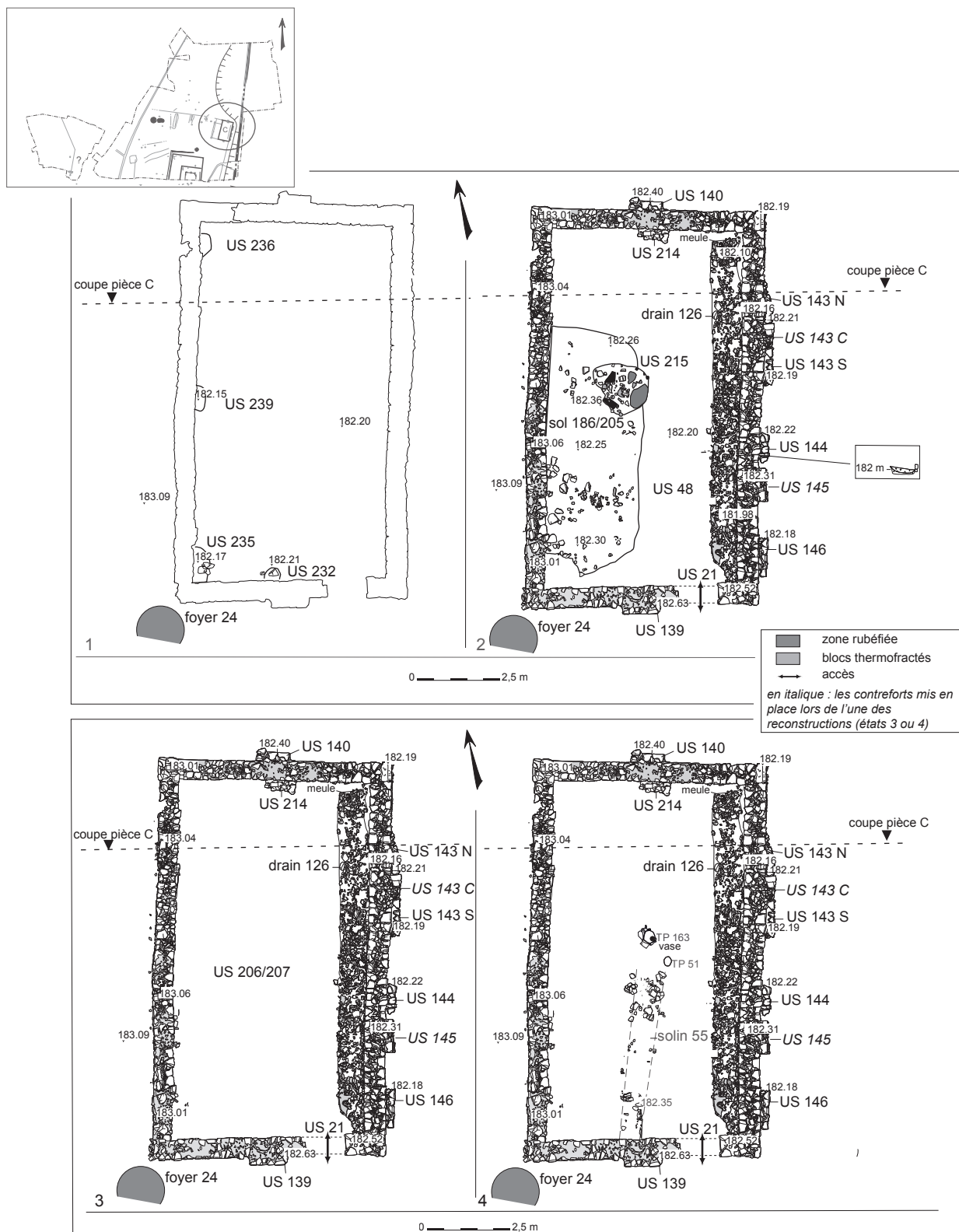


Fig. 263 - Secteur 4, état 2 : évolution du bâtiment C : 1 : trous de poteaux antérieurs aux murs ; 2 : 1^{er} niveau d'occupation ; 3 : pose d'une chape d'argile jaune ; 4 : 2^e niveau d'occupation (relevés : C. Plantevin, E. Bayen ; DAO : E. Bayen, C. Coquidé).

Le second sol d'occupation est précédé par la pose d'une chape d'argile jaune stérile de 0,10 à 0,33 m d'épaisseur (US 206/207 : fig. 263, plan 3). La pièce est ensuite scindée en deux par une cloison nord-sud (US 55 : l. : 0,44 m ; fig. 263, plan 4). L'US 55 est matérialisée par une fine couche de mortier de chaux et par un effet

de paroi composé d'une suite de blocs calcaires. Deux poteaux (US 51, US 163) apparaissent au-delà de son extrémité nord, l'un des calages employant la partie supérieure d'une céramique (col en bas). La moitié ouest de la pièce présente alors une superficie de 23,54 m², alors que la moitié est, plus large (31,50 m²), fait

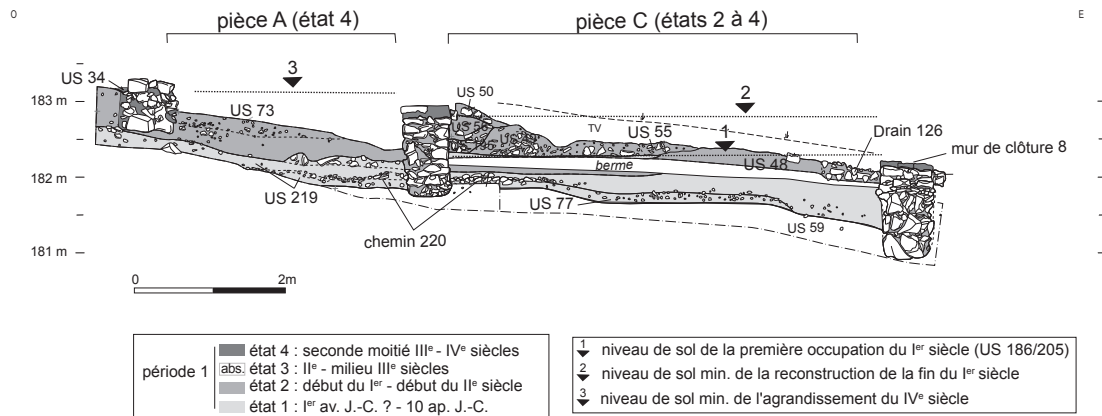


Fig. 264 - Secteur 4, tous états : coupe ouest-est du bâtiment A-B-C (relevés : L. Kuntz, C. Plantevin ; DAO : L. Kuntz, M. Lagrange, C. Coquidé).

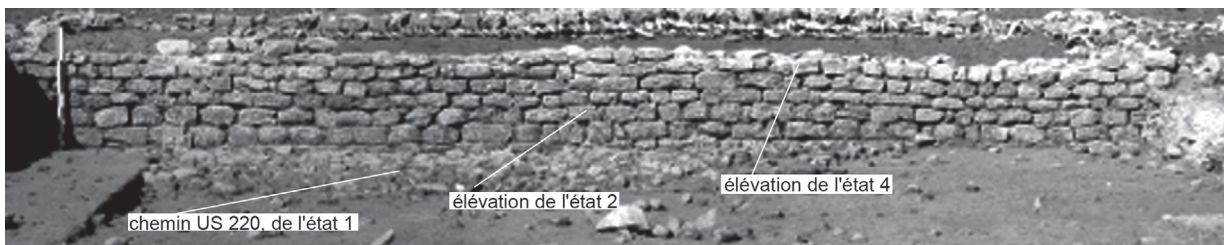


Fig. 265 - Secteur 4, état 2 : élévations du mur ouest de la pièce C (en arrière plan, les pièces A et B de l'état 4) [montage des clichés : Cl. Marcellin].



Fig. 266 - Secteur 4, état 2 : la pièce C au cours du I^{er} siècle, vue vers le sud (cliché : équipe de fouille).

face à l'accès sud. Le mobilier, du milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., est identique à celui de la phase précédente.

• Le bâtiment C, un usage mixte ?

Lors de la première occupation, cette pièce unique à l'accès peu large est un édifice modeste, apparemment chauffé. La base du sédiment US 186-205, très régulière, tend à infirmer la présence d'une stabulation. Les quelques graines de céréales (millet, orge, blé) associées sont trop peu nombreuses pour qu'on puisse y envisager le stockage de ces denrées. En revanche, l'étude des charbons de bois révèle la forte présence de bois d'œuvre (le chêne, l'orme puis le sapin). D'autres bois sont présents mais en

quantité moins importante (buis, hêtre, frêne, merisier/cerisier), la variété des espèces arbustives illustrant alors un dépôt de longue durée. Ces bois sont-ils les vestiges de charpente et de menuiseries détruites, les reliquats d'un stockage de matériaux ou la résultante d'une accumulation de déchets lors de l'abandon⁵⁹ ?

La seconde occupation conserve la trace d'une délimitation de l'espace dans l'axe de l'accès sud confinant la surface occidentale de la pièce.

• L'abandon du bâtiment C à la fin du I^{er} siècle

Le remblaiement et l'exhaussement du bâtiment C (fig. 267) interviennent vers la fin du I^{er} siècle. Ces événements qui prennent place quelques décennies à peine après la mise en place illustrent peut-être la fragilité de cet édifice construit sans aucun système de drainage, soumis à la pression d'un milieu en pleine évolution. Le second sol d'occupation est ainsi scellé par une série de remblais composés de matériaux issus d'une ou de plusieurs démolitions. On constate la juxtaposition « en tas » de mortier et de béton de tuileau (US 49), de blocs (US 50), de tegulae (US 14) et d'un limon argileux à éclats calcaires (US 56). Des argiles de ruissellement orangé brun très compactes associées à quelques éléments de construction épars s'insèrent entre ces niveaux (US 195).

Ces dépôts dont le volume et le pendage ouest-est impliquent probablement l'arasement des élévations signent à la fois l'abandon provisoire du bâtiment C et la présence de secteurs en travaux. Leur provenance, et particulièrement celle du béton de tuileau auquel se mêlent des plaques corticales rectangulaires de silex jurassiques, reste inconnue. L'usage de ces plaques (fig. coul. 31, en bas à

59 - A. Bouchette et I. Figueiral, in Rapport Coquidé et al. 2009 : 122.

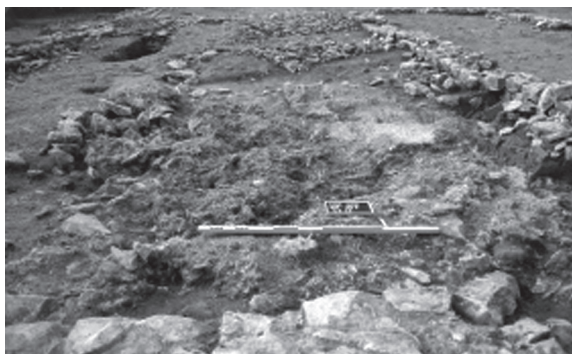


Fig. 267 - Secteur 4, état 2 ou 3: la pièce C après remblaiement (cliché: équipe de fouille).

droite) comme partie d'*opus sectile* est improbable car ce matériau siliceux n'est pas employé pour le façonnage des éléments lithiques qui composent ce type de dallage et aucune trace d'usure n'y est visible⁶⁰.

Le four à chaux US 355 et ses aménagements

Le four US 355 est installé à 20 m au nord-ouest du bâtiment D-E-F (fig. 268). Excavé sur la pente, il communique côté aval avec une fosse servant à l'alimentation en bois et en oxygène (US 356) *via* un ouvreau creusé en sape dans le substrat. Son fonctionnement est limité dans le temps et correspond sans doute à l'une ou l'autre des phases de (re) construction du 1^{er} siècle. La place de sa production au sein de la *villa* est traitée à la suite.

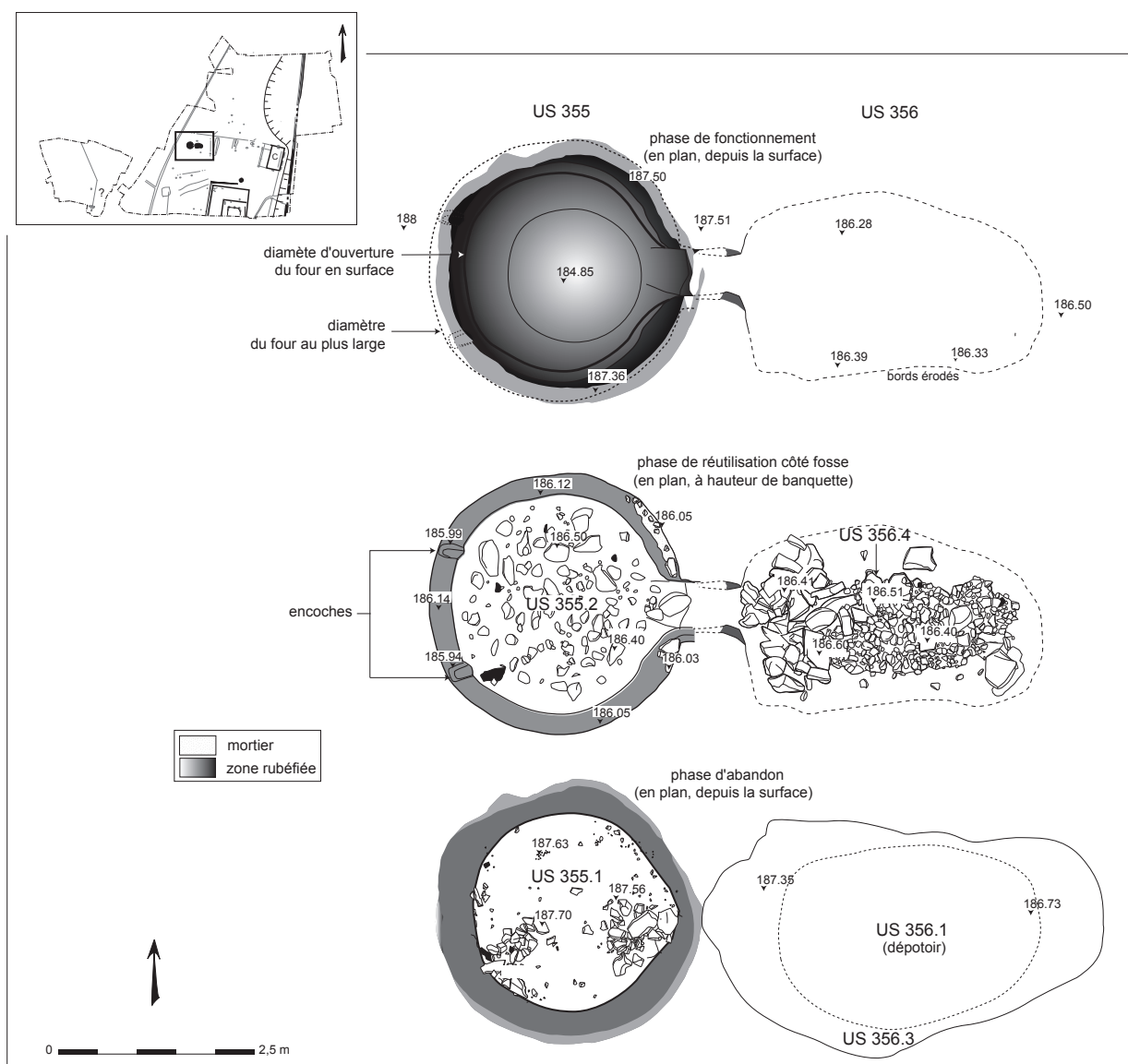


Fig. 268 - Secteur 4, état 2: relevés en plan, à différentes étapes de leur utilisation, du four à chaux US 355 et de la fosse d'enfournement US 356 (relevés: C. Plantevin, E. Bayen, P. Constantin, E. Gianola, N. Valour; DAO: E. Bayen, M. Lagrange, C. Coquidé).

60 - Détermination S. Saintot, in Rapport Coquidé *et al.* 2009: 306 et annexe 7, remarques technologiques de H. Savay-Guerraz. Ces éléments sont également signalés dans les bétons du secteur résidentiel.

• Structure et fonctionnement

Le four (diam. de surface : 2,75 m ; prof. max. : 3 m) est excavé au travers de l'US limono-argileuse (US 59 ; fig. 269 et 270). Aucune maçonnerie ne renforce ses parois stabilisées par l'induration du substrat sur 0,10 à 0,20 m d'épaisseur. Il semble que le fond de la structure, non rubéfié, soit installé sur le socle calcaire.

Le four présente un profil tronconique. La partie basse (le foyer), soit environ la moitié de la structure, est évasée (diam. de fond : 1,40 m ; diam. du sommet : 2,75 m). C'est au sommet de la partie basse qu'apparaît l'ouveau (l. et H. : 0,50-0,60 m ; fig. 271) dont les parois relativement verticales supportent une voûte légèrement en ogive. La localisation en contrehaut du foyer est particulière (fig. 269 et 270). En effet, la récupération de la chaux déposée au fond du four s'effectue habituellement en sape *via* la fosse de travail. Ici, l'accès étant nettement surélevé, la collecte ne pouvait se faire qu'une fois le travail terminé et le four libéré par le haut. Ce type de profil avec « appel d'air à mi-hauteur » favorise la circulation de l'air et accroît le volume de la chambre de chauffe (Flach 1982).

Une banquette en retrait sur 0,25 à 0,30 m porte le diamètre interne à 3,30 m (fig. 269, 271 et 272). Deux encoches profondes de 15 à 20 cm y sont ménagées côté ouest face à l'ouveau, tandis que deux modestes aménagements composés de blocs plats noyés dans un mortier clair leur font face, de part et d'autre de l'ouverture. Ces aménagements indiquent que la charge des blocs de calcaire devait être supportée par deux tirants métalliques (?), l'assemblage des blocs pouvant participer au reste du soutènement.

La partie haute du four (la marmite) contient la charge à chauffer et présente un profil convexe qui s'élargit régulièrement depuis la surface (fig. 269). Aucune couverture n'était nécessaire au sommet du four où l'entassement des blocs est en constant renouvellement, des conduits verticaux pouvant être ménagés à travers la charge afin de favoriser le tirage. La fosse de travail US 356 est oblongue (L. : 5,10 m ; l. : 2 m ; prof. : 1 m), son pendage est à contre-pente, incliné en direction du four.

Le fond du four est tapissé d'un niveau cendreux gris et meuble témoin du dernier foyer de chauffe (US 355.6), suivi d'un épais reliquat de chaux mêlé à de petits blocs non réduits (US 355.4 : fig. 269). Côté fosse, un fin niveau de limon argileux feuilleté avec des micro-fragments calcaires (US 356.9) puis un limon sableux charbonneux avec des nodules de terre cuite (US 356.8) correspond à la phase d'utilisation.

Le résidu de la dernière chauffe a été prélevé pour observation. Un examen à la loupe binoculaire des petits blocs⁶¹ (grossissement x 20) indique que ceux-ci sont constitués de calcaire oolithique, que l'on peut rapporter aux affleurements du Bathonien, de type « pierre de Lucenay (H. Savay-Guerraz, *in* Rapport Coquidé *et al.* 2009 : 130). La région d'Anse héberge encore plusieurs dizaines de fours à chaux au XIX^e siècle. Trois mentions apparaissent autour du bourg sur la carte de Rembielinski datée de 1844 (Collectif 2003 : 24 et suiv.).

L'analyse du combustible permet une approche sur le mode d'approvisionnement en bois de feu et sur la nature des boisements exploités pour cette activité. Pour les bois de combustion, on note un choix préférentiel pour le chêne mais également des traces de sapin, de noyer puis d'orme et de

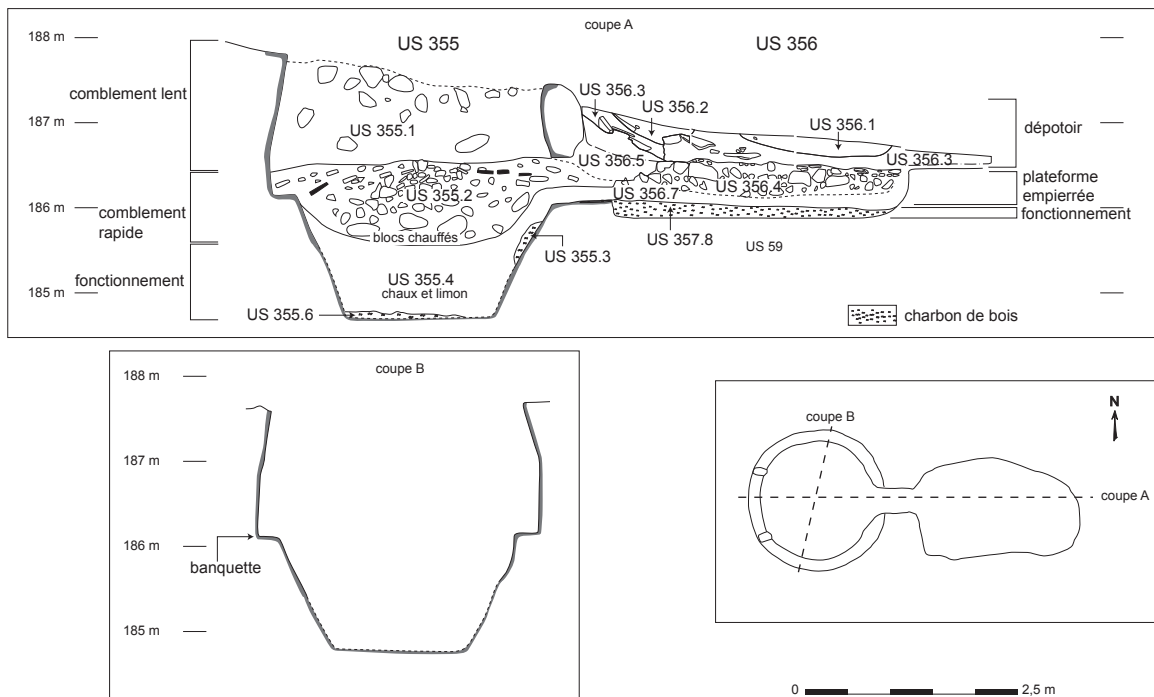


Fig. 269 - Secteur 4, état 2 : coupe et profils du four à chaux US 355 et de sa fosse d'enfournement (relevés : C. Plantevin, E. Bayen, P. Constantin, E. Gianola, N. Valour ; DAO : E. Bayen, M. Lagrange, C. Coquidé).

61 - Le traitement que subit la chaux lors de la fabrication du mortier explique qu'aucune observation n'ait pu être effectuée à ce stade de transformation en vue de déterminer son origine (observation : H. Savay-Guerraz).

vigne. L'utilisation du bois de faible calibre (petites branches ou brindilles) a été observée, même si les fragments de charbons mesurables étaient très rares (absence du dernier cerne de croissance). Ces variations dans les différents échantillons sont à mettre en rapport avec les différentes charges de bois lors de l'alimentation du feu. Aucun choix strict des espèces en accord avec les qualités spécifiques du matériau n'est mis en évidence⁶².

• La fin de l'utilisation

À l'arrêt de la structure, un épais niveau composé de limon brun-beige à brun-vert comble d'abord le four et la fosse attenante presque à mi hauteur (US 355.2 et 356.7 : **fig. 268** et **269**). Côté four, de nombreux blocs hétérométriques, jusqu'à 0,50 m de côté, se mêlent à l'US 355.2. Les blocs au contact avec le reliquat de chaux US 355.4 portent des traces de chauffe indiquant que ce colmatage volontaire a suivi de peu la dernière utilisation. Côté fosse, c'est à ce stade du comblement qu'une plateforme empierrée de plan quadrangulaire (US 356.4) est



Fig. 270 - Secteur 4, état 2 : le four US 355 et sa fosse d'enfournement US 356, vue vers l'est (cliché : équipe de fouille).



Fig. 271 - Secteur 4, état 2 : détail du four US 355 et de sa fosse d'enfournement : l'ouverture côté marmite (cliché : équipe de fouille).

mise en place (**fig. 268**, **269** et **273**). Installée au centre de la fosse, elle est construite à l'aide de blocs calcaires de taille centimétrique, émoussés, friables, jointifs et en partie comburés. Côté ouest, face à l'ouveau, de gros blocs forment une bordure imposante (US 356.6 : L. : 1,90 m ; l. : 1,15 m) dont l'effet de paroi reste inexplicable. L'examen des petits blocs à la binoculaire confirme qu'il s'agit du même matériau que celui qui a été prélevé en fond de four⁶³. Nous n'avons trouvé aucun parallèle à cet aménagement, qui semble intervenir peu après la dernière combustion et participe éventuellement à la chaîne de production. À cet endroit de la pente, l'installation d'une plateforme peut éventuellement être utile pour stabiliser des contenants visant à traiter la chaux.

Lors de l'abandon du four, une argile limoneuse de ruissellement, beige à jaune, très compacte, associée à quelques amas de blocs, vient dans un second temps colmater l'ensemble des structures (US 355.1 et US 356.2 : **fig. 268** et **269**). Côté fosse, face à l'ouveau, de gros blocs s'associent à cette phase et dessinent un massif quadrangulaire (L. : 1,60 ; l. : 1,20 m). S'agit-il d'une réoccupation temporaire et/ou d'une récupération partielle de la plateforme?

Un dépotoir (US 356.1) s'installe au sommet de la fosse. Ce dépôt limoneux noir très anthropisé, particulièrement érodé, se mêle à la terre végétale et livre pourtant un très nombreux mobilier. 1 045 fragments de céramique (ensemble Anse IV : voir ci-dessous) situent cette utilisation opportuniste de la fosse US 356 à la fin du 1^{er} siècle ou du début du 2^e siècle. Le mobilier métallique (**fig. coul. 30**) comporte des éléments de construction et de menuiserie, des ferrures, une poignée ouvragée en bronze, des anneaux, une fibule. De nombreux autres objets, trop fragmentés, sont restés indéterminés. La faune est représentée par les taxons de la triade classique du cheptel (soit un bovidé, cinq caprinés et cinq porcs, adultes et juvéniles). Bien que faiblement représenté, le coq domestique est attesté. Enfin, les études paléo-environnementales identifient différents taxons de bois, dont beaucoup de bois d'œuvre (du chêne) et presque aucun arbuste ou graine⁶⁴.

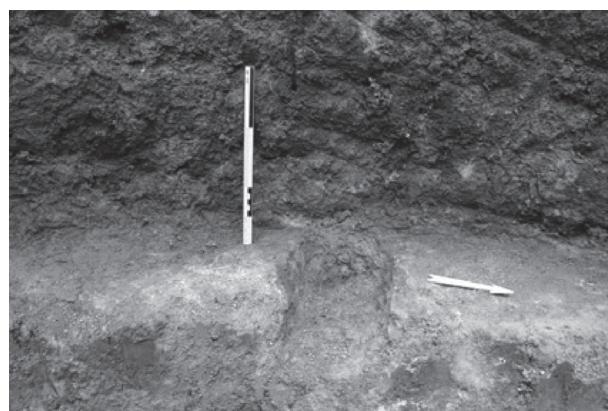


Fig. 272 - Secteur 4, état 2 : détail du four US 355 et de sa fosse d'enfournement : l'encoche nord sur la banquette (cliché : équipe de fouille).

62 - I. Figueiral, in Rapport Coquidé et al. 2006 : 130.

63 - Observation : H. Savay-Guerraz.

64 - Données tirées des études d'A. Bouchette, I. Figueiral, C. Galtier, D. Lalai, in Rapport Coquidé et al. 2009.

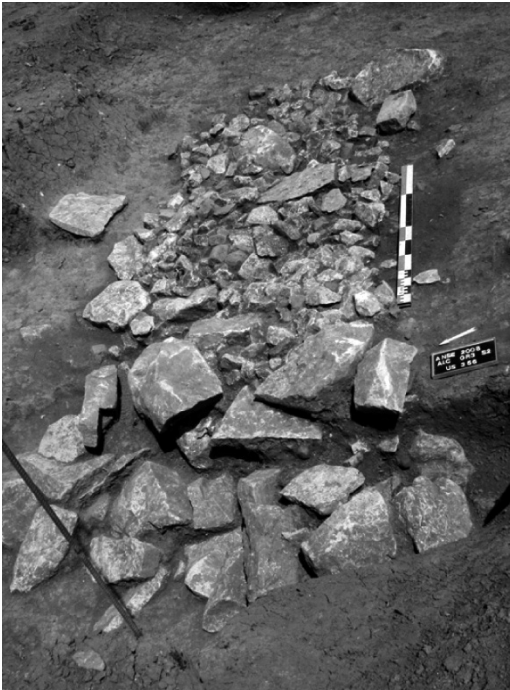


Fig. 273 - Secteur 4, état 2: détail du four US 355 et de sa fosse d'enfournement: la plateforme empierrée, vue vers l'est (diché: équipe de fouille).

- Le four à chaux, éléments de comparaison

La présence de fours à chaux n'est pas rare sur les sites antiques et le module de celui fouillé au nord du secteur 4 est commun, soit 2,50 à 3 m de diamètre en moyenne. Le cône supérieur du four, dont le diamètre varie de 2,75 à 3,25 m, supporte une charge de blocs de 10,627 m³ environ⁶⁵. Le volume du cône inférieur, le foyer, est moitié moins important, soit 5,80 m³.

À titre de comparaison, à Touffréville (Calvados) un site a livré huit fours en simples fosses et seize fours avec «entrée permanente». Ceux du second groupe présentent des profils plus ou moins complexes assez similaires à celui de Bancillon, bien que d'un diamètre un peu inférieur (jusqu'à environ 2,50 m). Ils sont parfois installés en batterie et se répartissent sur différents secteurs d'une même *villa* au cours des siècles. Un seul four montre un foyer plus bas que le couloir d'accès de l'ouvrage. Autour, divers dépôts de blocs, de charbon de bois et de chaux signalent des aires de travail ou de stockage; de nombreux blocs chauffés sont également réemployés dans les maçonneries (Coulthard 1999). Considérant le nombre des fours et l'association en batterie de certains d'entre eux, l'étude conclut à la fois à une production ponctuelle répondant à des besoins internes et à une vocation commerciale.

Par comparaison, et à moins que d'autres vestiges ne soient en place hors emprise au sud, l'unique four du site présenté paraît loin de ce schéma. Il semble que la production y soit très localisée, ce que semble confirmer l'absence de matériaux liés à la fabrication de chaux sur l'ensemble des secteurs décapés, et tournée vers un usage local plus que dédiée au commerce. Les indices chronologiques associés à son abandon indiquent par

ailleurs que son fonctionnement, au cours du I^{er} siècle, correspond à une période d'intenses constructions et reconstructions, celles du bâtiment C par exemple dont les niveaux d'abandon livrent en outre de nombreux matériaux de démolition. Le travail que représentent l'excavation et la mise en fonction du four restent néanmoins remarquables.

Les marges est de la villa en pied de versant

Le pied du versant a favorisé le développement d'une suite stratigraphique révélant le démantèlement des formations de pente et parmi laquelle se sont insérées des structures linéaires, sentier, mur et fossé.

- La stratigraphie au I^{er} siècle ap. J.-C.

La stratigraphie conserve la trace de nombreux ruissellements datés du premier siècle de notre ère. Ces dépôts s'inscrivent globalement dans une période un peu humide marquée par une recrudescence hydrologique notée sur le Rhône (Salvador *et al.* 2002). L'impact sur l'environnement ansois est renforcé par le déboisement du versant et conduit à une accrétion sensible des niveaux de circulation extérieurs dès les premières décennies du I^{er} siècle.

Ces forts ruissellements, déjà mentionnés ci-dessus, sont recouverts par la pièce C et sont donc antérieurs aux années 30-40 ap. J.-C. (fig. 264). Les abords nord du bâtiment D-E-F canalisent des colluvions dont les dépôts successifs élèvent le niveau de circulation de plusieurs dizaines de centimètres en quelques décennies (fig. 274). La conservation de cette séquence a sans doute été rendue possible par une stabilisation du milieu puis renforcée par l'installation, immédiatement à l'amont, du chemin de desserte interne au cours du III^e siècle.

Cette suite stratigraphique montre un séquençage important qui fossilise à la fois l'histoire du lieu et le démantèlement de la pente (fig. 274). Les premiers limons qui nappent le substrat ante-antique US 59 sont quasi stériles (US 352 et 346). Vers le milieu du I^{er} siècle, un niveau de *tegulae* disposées à plat, rebords vers le haut, signale une phase de travaux et/ou un essai de stabilisation de la zone (US 303). S'ensuit un nouvel épisode de recouvrement limoneux, peu anthropisé, qui exhausse la surface (US 491) alors qu'une lentille de mortier (US 358) et un empièchement localisé (US 350), issus de formations érodées, viennent illustrer le déblaiement régulier de dépôts intercalaires. Les fondations qui s'installent à partir du II^e siècle (état 3) recourent l'ensemble de la séquence dont l'accrétion a finalement élevé le niveau de circulation d'une cinquantaine de centimètres.

- La séparation entre la *villa* et le Val de Saône

L'observation des coupes transversales du bas de versant associée à celle des données chronologiques fondées sur les *terminus post quem* du mobilier révèle qu'une série de structures linéaires traversent l'emprise côté est dès l'état 2, à 7 m du bâtiment C (fig. 275). Ce faisceau de plus de 80 m linéaire est perçu entre les sites de Bancillon et de La Citadelle, son impact dépassant ainsi largement le cadre de la *villa*.

Aux abords est du site, un premier tracé pourrait éventuellement remonter à l'état 1, sous la forme d'un sentier empierré (US 230). Lors de l'état 2, un fossé (US 95, uniquement coupe B) puis un mur (US 99) large de 0,80 à 0,90 m longent la *villa* côté est et se poursuivent au-delà vers le nord. Ceux-ci sont ensuite largement oblitérés et remplacés par un fossé (US 135).

65 - Formule et calculs transmis par R. Tenu.

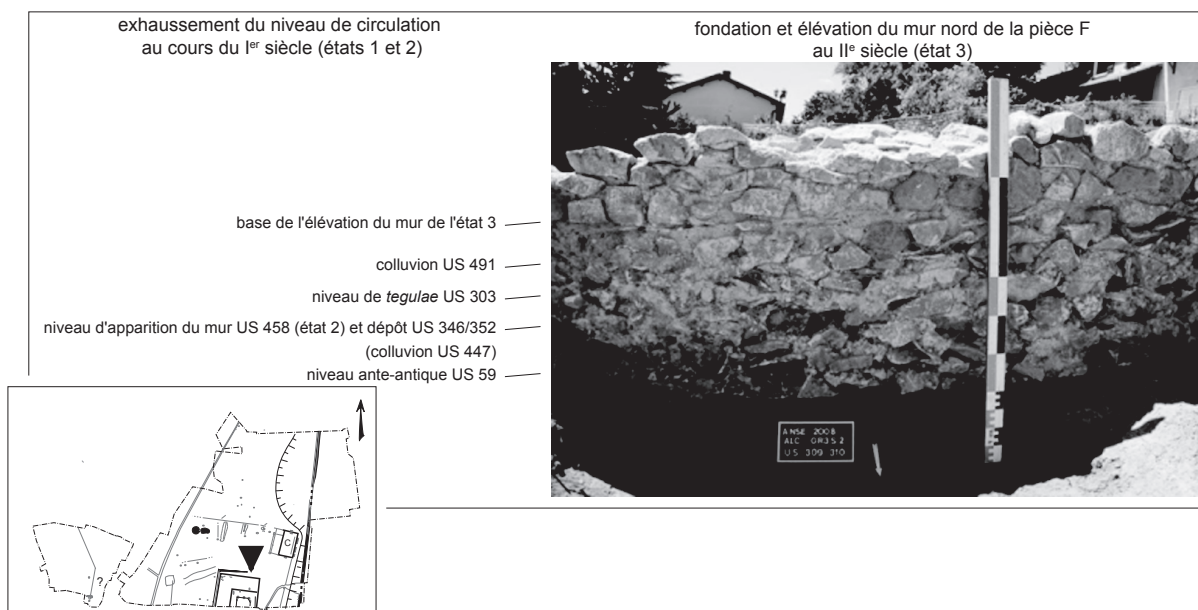


Fig. 274 - Secteur 4, état 2: accrétion stratigraphique et augmentation du niveau de circulation au cours du I^{er} siècle ap. J.-C., ici l'exemple des abords nord du bâtiment D-E-F (cliché: équipe de fouille; DAO: C. Coquidé).

Secteur 4: optimum du fonctionnement entre le II^e et le milieu du III^e siècle (état 3)

Le bâtiment D-E-F est reconstruit au début du II^e siècle alors que le bâtiment C est, ou va être, relevé (fig. 276); des espaces limités par des poteaux ou des solins sont mis au jour dans les zones intercalaires. L'accès à ce secteur de la villa s'effectue côté nord où un dispositif d'entrée est visible alors qu'aucune clôture n'est encore perceptible. Un autre seuil, majeur, se situe à l'ouest et est formalisé par un porche ouvrant sur la pente et l'espace agraire. Côté est, un large fossé sépare encore l'occupation antique des usages du Val de Saône.

Les pièces D-E-F, une reconstruction à l'identique

Le bâtiment D-E-F est intégralement reconstruit lors de l'état 3 (fig. 277). Une monnaie émise en 133 ap. J.-C. et posée sur le sol de la pièce F lors l'état 2 (US 454) indique que le nouvel édifice ne se met pas en place avant le milieu du II^e siècle. Le mobilier, également du II^e siècle, issu du niveau caillouteux US 363 déposé sur l'US 454 et celui des sols plus tardifs de la pièce E confirment ce fait.

Hormis un décalage de l'ordre d'un demi-mètre sur l'espace E, les nouvelles pièces reprennent exactement le plan des espaces précédents, une meilleure conservation des murs permettant cette fois d'en lire certains accès et circulations. L'assiette du bâtiment reste donc similaire à celle de l'état 2, soit au minimum de 238 m², la berme sud masquant toujours l'étendue des espaces D et F. Côté amont, un mur semble protéger l'édifice des ruissellements.

• Trois espaces de profil différent

L'espace central D (L.: 11,50 m; l. min: 7,50 m) est dégagé sur une surface de 86,25 m² (fig. 277). Le mur nord conserve un peu d'élévation alors que le mur oriental est pratiquement arasé. La coupe de la berme sud illustre en effet la forte érosion des niveaux de l'état 3 où aucun sol n'est conservé. Ainsi, aucune

partition centrale de type D' n'est décelée. Pourtant, le pendage implique que des aménagements visant à rétablir des niveaux de circulation plans ont dû exister. Deux murets larges de 0,25 m, composés de blocs retouchés (US 416 et 422: ép.: 0,15-0,20 m), soigneusement disposés à plat et liés à la terre, sont accolés aux murs nord et ouest et participent éventuellement à la partition interne de la pièce, voire supportent un plancher. De même, un aménagement quadrangulaire (US 415), de facture identique à celle des murets, est observé à proximité mais son attribution à la période reste cette fois hypothétique.

La pièce F est un espace technique couvert qui borde D vers l'ouest (fig. 277). Côté ouest, le mur est en appui sur la paroi limono-argileuse du substrat sur près d'un mètre de hauteur (fig. 256). À l'intérieur de la pièce, l'élévation (US 362) est conservée sur cinq assises, relativement irrégulières et apparemment non enduites (fig. 278). La présence de deux encoches de 0,10 à 0,15 m de hauteur au niveau des deux premières assises témoigne d'un aménagement indéterminé ancré dans le mur (fig. 279).

Un muret est accolé aux murs ouest et nord (US 450 et 451) de la pièce F (L. min. 14,50 m; l.: 5,80 m, soit une surface minimum de 84,10 m²), l'extrémité orientale du muret nord étant terminée par une pile profondément implantée (fig. 280). Son extension inclut cette fois nettement l'angle nord-ouest du bâtiment. La destination de cette double maçonnerie n'est pas clairement établie: peut-être est-ce un renfort destiné à la pièce la plus à l'amont ou le support d'un plancher. Concernant cette dernière hypothèse, on remarque que les niveaux d'abandon du bâtiment C couvrent à la fois le sommet du mur ouest et la base du muret laissant supposer qu'un vide sanitaire a existé. Quoi qu'il en soit, sur la coupe de la berme sud, l'altitude minimum du niveau de circulation restitué (autour de 184,90 m) place le sol de l'état 3 à 0,20 m plus haut que celui de l'état 2 (fig. 256).

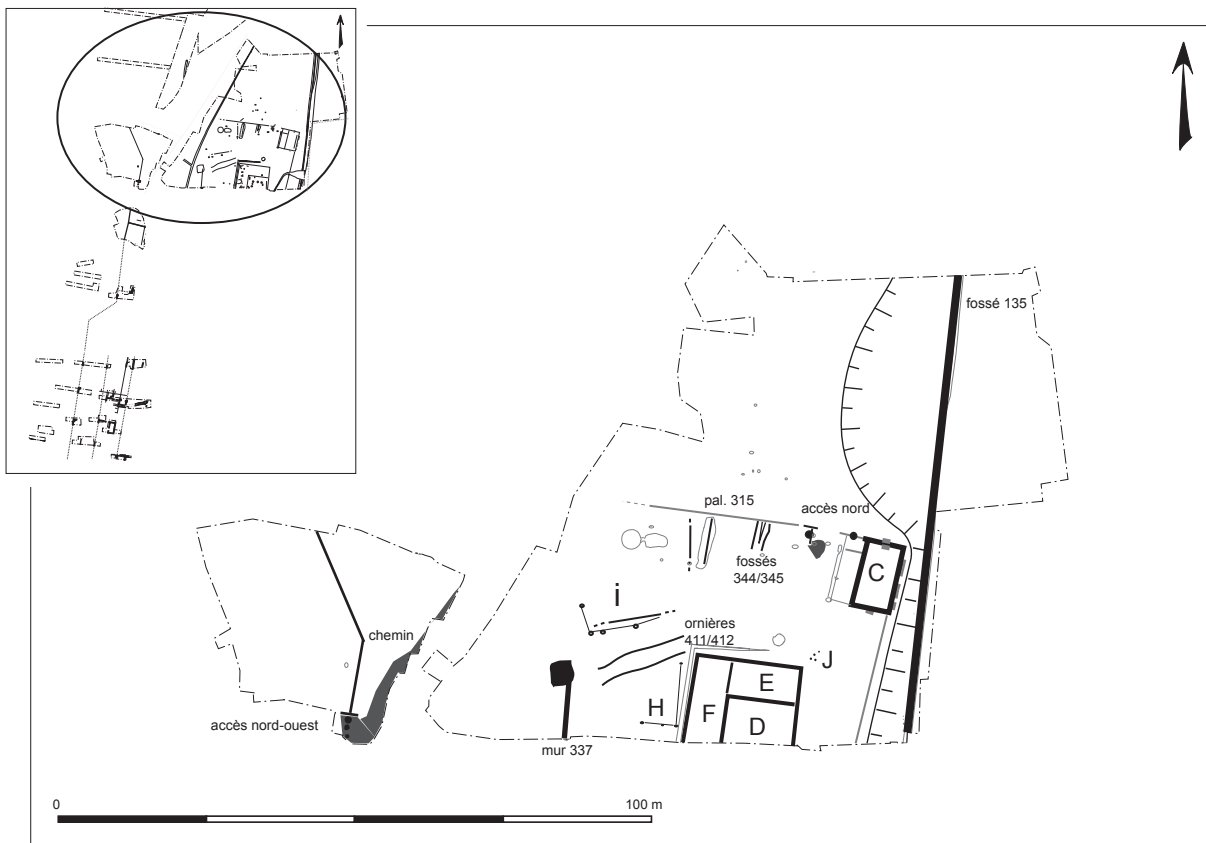


Fig. 276 - Bancillon, plan général du secteur 4 à l'état 3: II^e-milieu du III^e siècle ap. J.-C. (DAO: E. Bayen, C. Coquidé, Cl. Marcellin).

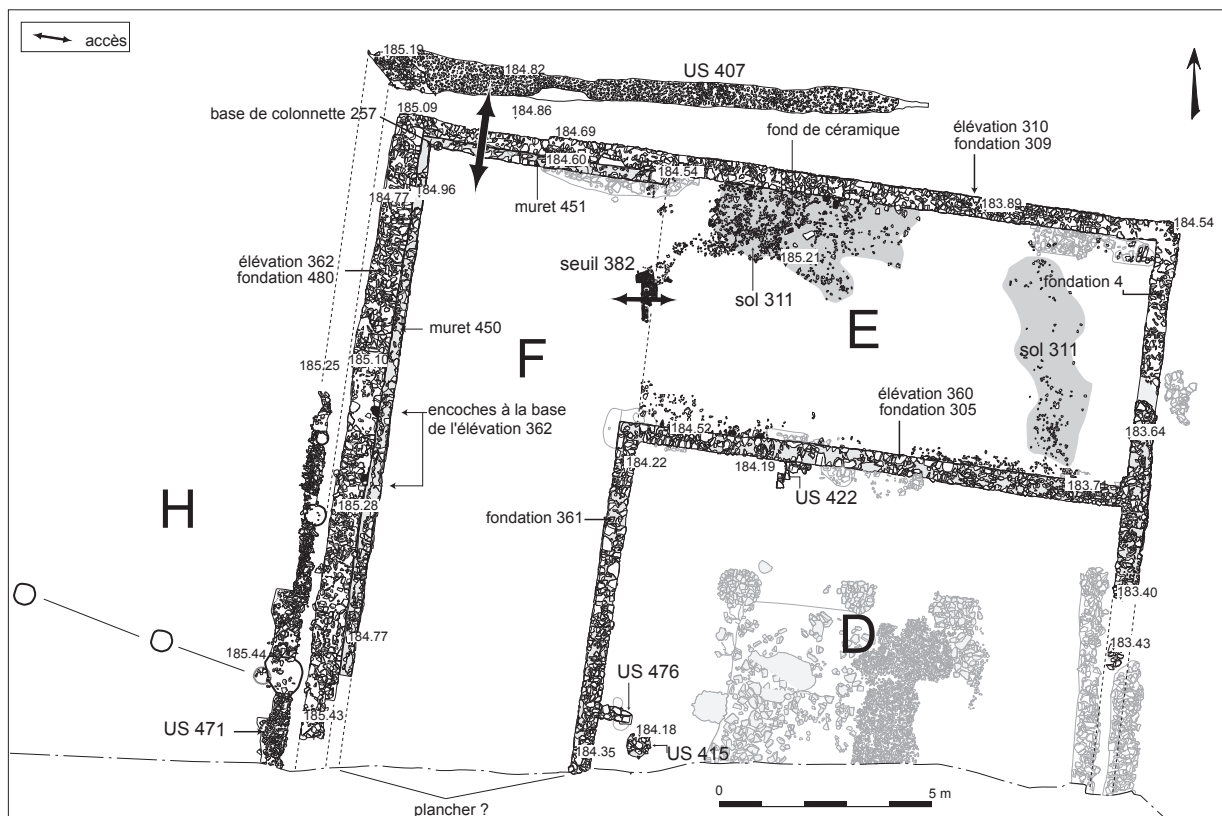


Fig. 277 - Secteur 4, état 3. Bâtiment D-E-F et espace H (relevés: C. Plantevin, E. Bayen, P. Constantin; DAO: E. Bayen, C. Coquidé).



Fig. 278 - Secteur 4, état 3: élévation du mur ouest (détail) de la pièce F (US 362), muret de soutènement US 480 et encoches ménagées à la base du parement (cliché: équipe de fouille; montage: Cl. Marcellin).



Fig. 279 - Secteur 4, état 3: vue de l'encoche sud à la base du mur 362 (cliché: équipe de fouille).



Fig. 280 - Secteur 4, état 3: détail de la pièce F, pile localisée à l'extrémité est du muret US 451 (cliché: équipe de fouille).

Deux accès sont lisibles (fig. 277). Le principal seuil, ouvrant vers l'extérieur côté nord et large de 2,90 m, est rendu perceptible par le rétrécissement de la fondation (fig. 281). Un assemblage de blocs, de plan circulaire, y sert de base à une colonnette (US 257: diam.: 0,44 m; H.: 0,20 m) contre son bord ouest, côté interne (fig. 281). Le second accès s'effectue depuis la pièce E (voir ci-dessous). Le niveau d'abandon livre moins de dix éléments de menuiserie, dont une clef et un gond. À noter enfin que les trois seuls quarts-de-cercle en brique mis au jour sur le secteur économique proviennent de la pièce F.

L'espace E est une cour perpendiculaire à l'espace F qui borde la pièce D au nord (fig. 277). Elle s'étend sur 12 m est-ouest et 5,80 m nord-sud couvrant une surface de 69,60 m². Côté nord, la fondation est implantée sur sept niveaux de blocs, soit 0,45 m de hauteur, tous noyés dans un mortier gris très induré; le mur côté aval, à l'est, est beaucoup moins fondé. La base de l'élévation (côté nord) est marquée d'une ligne de mortier relativement régulière au-dessus de laquelle deux à trois assises

Un sol caillouteux constitué de multiples recharges de faible ampleur est marqué par une pente ouest-est en accord avec la

dénivelée naturelle du versant et un espace ouvert de type cour est envisageable. La moitié inférieure d'un vase en céramique commune grise y est installée, à proximité du mur nord⁶⁶. Côté ouest, à la limite des pièces E et F, un aménagement horizontal, construit en *tegulae* et centré sur la largeur de la pièce (US 382: fig. 282), marque le passage de la pièce E à la pièce F. Un mur (US 337) est implanté 19 m à l'amont du bâtiment D-E-F (fig. 283). De fondation peu profonde (0,15 m), il a une large

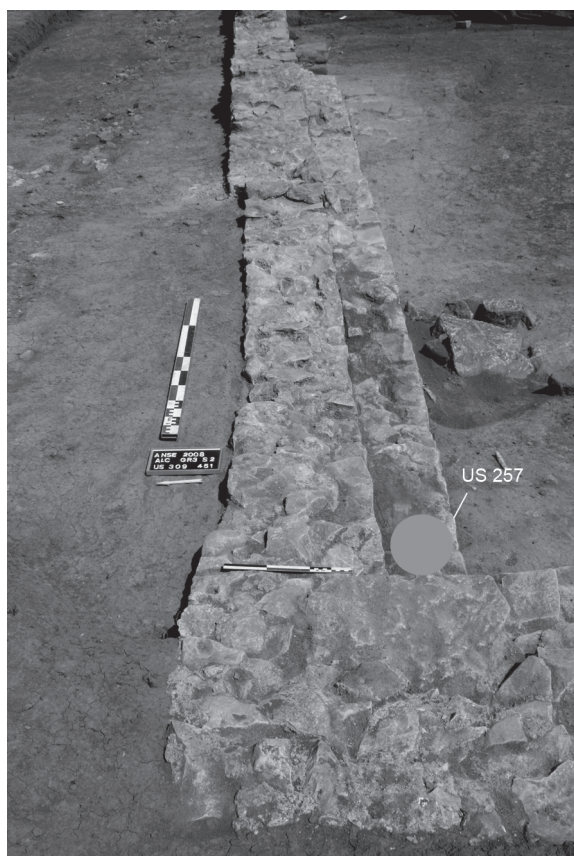


Fig. 281 - Secteur 4, état 3: détail de la pièce F, accès nord et emplacement de la base circulaire US 257 (cliché: équipe de fouille).



Fig. 282 - Secteur 4, état 3: seuil US 382, localisé entre les pièces E et F (cliché: équipe de fouille).

assiette (0,90 m). Les deux assises de l'élévation sont conservées côté sud et révèlent un parement soigné, composé de blocs angulaires très ajustés. L'extrémité nord se perd sur une large fosse empierrée (US 340) dont le comblement favorise la collecte et l'absorption des ruissellements amont. La localisation du vestige et sa structure interne signalent sans doute un mur de terrasse protégeant des ruissellements le bâtiment installé en contrebas.

• Les pièces D-E-F, fonctions et comparaisons

Le bâtiment D-E-F associe ainsi des pièces de profils variés et est sans doute parfaitement adapté à ses fonctions, puisqu'il est reconstruit sans modification du plan d'origine mais sur des fondations «en dur» (fig. 277). La conservation de certains aménagements (sols, seuils, banquettes maçonnées) a cette fois permis de proposer quelques hypothèses quant aux usages dévolus à ce bâtiment.

Les pièces mitoyennes E et F peuvent être associées au stockage et à la circulation. Ainsi, dans la pièce F, le large seuil (l.: 2,90 m) ouvert sur l'extérieur et le plancher facilitent le mouvement et le dépôt des biens. Placé perpendiculairement côté est, la cour E communique avec la précédente *via* un seuil étroit. Elle offre un espace ouvert, peu contraint et protégé, *intra-muros*. Au cœur du bâtiment, la vocation de la pièce D est la plus difficile à caractériser. Son architecture, complexe, montre dans un premier temps une pièce centrale surcreusée (D') entourée d'un portique, l'ensemble étant de dimension modeste, d'une vingtaine de m² en l'état du décapage. Cet aménagement central disparu, aucun



Fig. 283 - Secteur 4, état 3: mur de protection US 337 sur la fosse US 340, à l'amont du bâtiment D-E-F (cliché: équipe de fouille).

66 - Une mise en place identique a été signalée dans l'espace de cour L' sur le site de La Citadelle.

indice ne permet d'affirmer la pérennité du péristyle, ni de confirmer ou d'infirmer la présence d'une couverture, notamment lors de la reconstruction.

Le plan du bâti, de tradition italienne, reste relativement commun. Un édifice de plan identique a été photographié, parmi d'autres, aux abords d'une *villa* auvergnate (Dousteyssier, Ségard, Trément 2004 : 134). Un autre exemple a également été mis au jour à Détrier Champ-Mercier (Haute-Savoie), lotissement Pré-Dame (bâtiment 7), au cœur d'une occupation non identifiée d'au moins trois hectares, à proximité d'un axe de circulation (La Tène finale et époque impériale) [Rapport Gabayet 2009]. Les fonctions de ces bâtiments sont toutefois restées inconnues.

À ce propos, un parallèle iconographique peut être trouvé dans une mosaïque de Saint-Romain-en-Gal, où on observe deux personnages en train de fouler le raisin dans un bac inséré au sein d'une petite pièce à péristyle (Lancha 1981 : 217, pl. CXVIIIb). Un autre exemple de pièce à galerie accolée à des bâtiments dédiés à la viticulture est figuré dans un établissement italien (la *villa* de la Regina – Brun 2004 : 19). Un plan tripartite, plus proche de l'exemple ansois, associant deux salles en long encadrant un espace central a également été mis au jour dans la *pars rustica* de la *villa* de Boscéaz à Orbe (Vaud, Suisse). Cette installation est réputée abriter des fonctions de stockage, de l'artisanat, de l'habitat et éventuellement de la stabulation (Paunier 2005). Cette organisation spatiale rappelle aussi, dans un module néanmoins supérieur, certaines *fabricae* de fortifications militaires qui assurent l'approvisionnement ou l'entretien des biens ou produits courants. Ainsi à Inchtuthill (Écosse), le bâtiment adopte un plan en « U » et abrite une activité métallurgique. Celle d'Oberstimm (Haute-Bavière), dont la fonction est liée à la gestion de denrées culinaires, est de plan beaucoup plus complexe mais associe un réservoir en bois au centre de la cour (Reddé *et al.* 2006 : 116-118).

Il semble donc que cet agencement traduise des activités artisanales ou de production et qu'une fonction utilitaire, sans autre précision, puisse être déduite de la configuration du bâtiment D-E-F, ce que ne contredit pas sa localisation au cœur de la partie économique de la *villa*.

La reconstruction du bâtiment C

La reconstruction du bâtiment C intervient sans doute lors de l'état 3, bien qu'aucun niveau postérieur au I^{er} siècle n'ait été conservé (fig. 264). La remise en état conserve l'accès US 21 et exhausse le niveau de circulation de près de 0,70 m. Le côté aval du nouveau bâtiment est alors hors-sol et forme probablement un *podium*, intégralement érodé.

Les murs sont rebâties à l'aplomb des précédents avec, à l'ouest, un débord de près de 8 cm vers l'intérieur (fig. 265). Le mur sud conserve une encoche (L. : 0,17 m ; H. : 0,12 m) à l'interface de l'ancienne et de la nouvelle élévation, peut-être une accroche de plancher (fig. 266). À l'extérieur, côté est, deux nouveaux contreforts (US 143 central et US 145) sont mis en place. Contrairement aux précédents, ils sont profondément ancrés au sol (l. : 1 m ; prof. min. : 0,85 m ; fig. 284), liés au mortier et chaînés au mur ; les blocs de calcaire sont soigneusement disposés, selon l'assise, soit en oblique, soit à plat.

Enclos et circulation entre les bâtiments

Les surfaces entre les bâtiments soit loin d'être vacantes (fig. 276). Ces espaces intercalaires que le plan masse souligne à peine, sont occupés par des enclos ou par des édicules. Des fossés et

des ornières matérialisent des circulations entre le bâti et vers l'amont.

• Espaces clos et bâti léger

Un enclos (H), dont les supports plantés sont équidistants d'environ 3 m, longe la pièce F sur au moins 10 m de long et 7 m de large (fig. 277). Un second enclos (I), toujours sur poteaux, dessine un espace d'au moins 8 m sur 5 m, à quelques mètres de là, au nord-ouest (fig. 276 et 285). Le mobilier indique une mise en place entre le milieu du II^e siècle et le III^e siècle. L'orientation de l'enclos I diverge de celle de l'établissement mais trouve un écho dans l'inclinaison d'ornières (voir ci-dessous), dont le tracé est partiellement repris par un chemin de desserte interne lors de l'état 4. La limite sud de I est doublée, côté amont, par un ruissellement composé de graviers et de petits blocs (US 322). Ce dépôt a pu être bloqué par un autre type de contenance, de type haie, ou une levée de terre, dont le tracé doublerait ou succéderait à l'enclos sur poteaux. Un ruissellement similaire apparaît au nord (US 357). Orienté nord-sud, il barre cette fois la pente et confirme, en négatif, la présence de limites disparues. Immédiatement à l'aval, une palissade longue de 9 m (US 315) isole ce secteur de l'aval (fig. 276 et 286).

Une autre zone de trous de poteaux (J), située cette fois à quelques mètres de l'angle nord-est du bâtiment D-E-F, ne révèle aucune organisation particulière (fig. 276). Cet aménagement léger, qui côtoie un sol de *tegulae* fragmentées associant des scories et un culot de forge, témoigne éventuellement d'une activité métallurgique ponctuelle entre la fin du II^e siècle et le début du III^e siècle.

• Fossés et ornières

Fossés et ornières signalent la présence d'axes de circulation entre bâtiments et enclos (fig. 276). Deux fossés presque parallèles et orientés nord-sud sont enregistrés au nord du bâtiment D-E-F (US 344 et 345 : l. : 0,70-0,80 m ; prof. : 0,15 m et 0,30 m). Comblés entre le milieu du II^e siècle et le III^e siècle, ils restent visibles sur près de 4 m, puis sont recoupés par le mur 313 de la clôture (état 4). Aucune trace n'a été révélée au-delà au nord.



Fig. 284 - Secteur 4, état 3 : détails du bâtiment D-E-F, la fondation du contrefort US 145 (cliché : équipe de fouille).

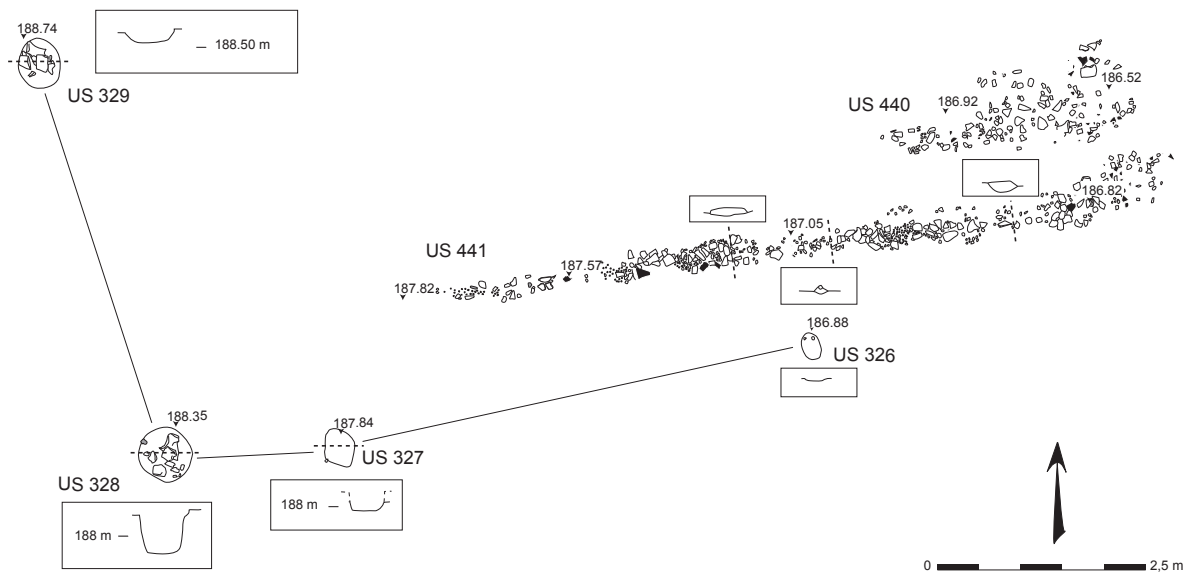


Fig. 285 - Secteur 4, état 3: lignes de trous de poteau et ruisselements délimitant l'espace I (relevé: A. Frécon, Cl. Marcellin; DAO: E. Bayen).

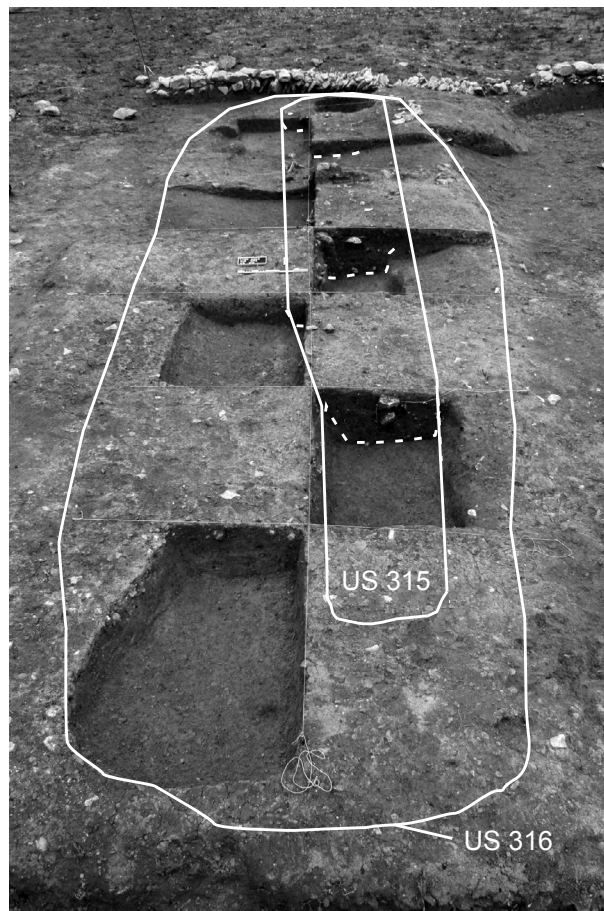


Fig. 286 - Secteur 4, état 3: palissade US 315 et aire du dépôt US 316 (état 4) [cliché: équipe de fouille].

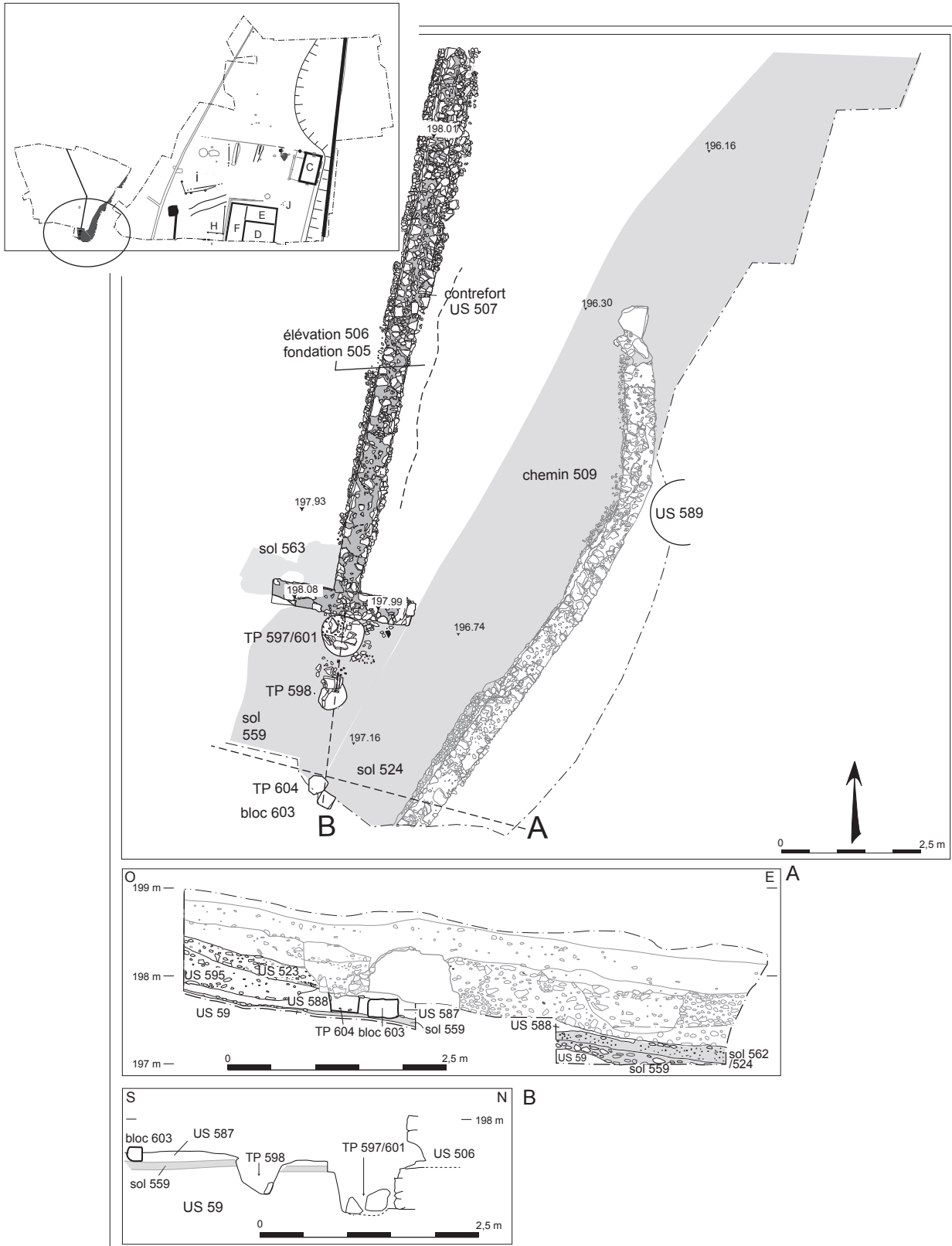


Fig. 287 - Secteur 4, états 3 et 4 : accès nord-ouest de la villa (niveaux médiévaux en grisé) [relevés : C. Plantevin, A. Frécon, C. Cécillon ; DAO : E. Bayen, M. Lagrange, C. Coquidé].

Deux ornières orientées nord-est/sud-ouest avec un entraxe de 1,50 m apparaissent 17 m plus au sud (US 411 et 412 : l. : 0,20-0,22 m ; prof. : 0,06-0,08 m). Leur tracé est discontinu mais se repère sur un peu plus de 15 m. L'ample recouvrement post-antique du secteur interdit d'y voir des traces de circulation d'époque moderne ou contemporaine. Elles se dirigent vers l'accès ouest mais ne peuvent coexister avec le mur de terrasse US 338. Elles semblent s'insérer à la base du chemin de l'état 4.

Les accès à l'établissement

Deux larges accès sont perceptibles sur cette partie du secteur 4 : l'un au nord-ouest, ouvre sur la pente et l'espace agraire, et l'autre, au nord, permet d'accéder à la voie majeure et au site de La Citadelle (**fig. 276**).

- Un accès vers la pente au nord-ouest

Cet accès ouvert à l'ouest, au plus fort de la pente, combine un mur massif orienté nord-sud (US 506), terminé au sud par une barre perpendiculaire sur laquelle s'appuie un système de fermeture sur poteaux (l. min. du dispositif : 3,20 m ; **fig. 287** et **288**). Cet aménagement, en place à l'état 3, a pu exister lors des états précédents. En effet, en dépit d'une stratigraphie complexe de plus de 1,50 m de hauteur due à une série de recharges de sols graveleux, le mobilier est resté erratique et a limité l'établissement de jalons chronologiques. Le premier sol livre ainsi quelques tessons des I^{er} et II^e siècles, les autres niveaux ne livrent que des fragments indéterminés ou apparentés au répertoire du Haut-Empire. Le III^e siècle est atteint au niveau du sol le plus tardif (US 598). Ces lacunes chronologiques rendant impossible la dissociation des états 3 et 4, la totalité de la séquence est donc intégralement présentée ci-dessous.

Le mur US 506 barre la pente au droit et à l'amont du bâtiment D-E-F (**fig. 287**) avant d'amorcer quelques mètres plus au nord un angle à plus de 155° et de poursuivre sa course vers le nord-ouest. Quelques détails de construction démarquent ce mur des maçonneries situées à l'aval. On y emploie exclusivement des pierres calcaires claires pendant que les murs en contrebas font également usage de blocs de teinte rose violacé. La tranchée de fondation, habituellement étroite, présente ici un creusement élargi côté est avec un débord de 0,60 m (US 507). Elle est comblée de débris de taille, de blocs et recouvre les deux ou trois premières assises de l'élévation. La fondation (US 505) se compose d'éléments oblongs disposés de chant ou de biais, cette disposition originale facilitant éventuellement l'écoulement des ruissellements.

Le parement de l'élévation, lisible sur deux à trois niveaux, est en revanche de facture identique à ceux observés en bas de pente. Il montre une gîte importante vers l'aval, qui a sans doute entraîné l'effondrement du mur. Au sud, la barre perpendiculaire localisée à l'extrémité sud du mur signale un accès quelque peu monumental. Le pendant méridional n'ayant pas été mis au jour, la largeur minimale du passage est donc estimée à 3 m. Un lambeau de sol composé de petits blocs (US 563) et d'un pot (horticole ?) à col côtelé et fond manquant ont été mis au jour contre ce mur, côté amont⁶⁷.

Une suite de sols caillouteux (US 559, US 562) stabilise cet accès (**fig. 287**). Les sols les plus bas sont au contact de la base de l'élévation de la barre transversale du mur US 506, chaque recharge

exhaussant toujours un peu plus le niveau de circulation, jusqu'à former une levée artificielle au cours du III^e siècle.

Le premier sol mis en place se compose de petites plaquettes calcaires de 4 à 6 cm de côté, imbriquées et posées à plat, avec quelques inclusions de mortier gris (US 559 : ép. : 0,05 à 0,20 m). L'US 559 est contemporaine du système de fermeture présenté ci-dessus et débord largement au nord. Une première colluvion (US 587) encore peu anthropisée et composée d'un limon brun clair avec des nodules calcaires, vient recouvrir ce sol côté ouest (à l'amont). Un second sol composé d'un niveau dense de petits blocs présente déjà un pendage sud-nord plus accentué (US 562). Sa partie médiane, une couche d'assainissement, s'épaissit jusqu'à atteindre 0,50 m. Un limon brun-gris charbonneux avec quelques terres cuites architecturales, surmonté d'un fin cailloutis, apparaît à la suite (US 524).

L'US 524 est de même composition que le chemin US 509 qui prend naissance à ce niveau et se dirige vers le nord. Ces deux contextes livrent du charbon de bois et quelques tessons, une exception sur ce secteur, dont l'épaisse stratigraphie reste presque stérile, signalant sans doute l'éloignement (relatif) de toute activité de production. Seule la conjonction d'une circulation est-ouest, *via* l'accès à l'espace agraire, et d'un cheminement nord-sud semble un temps changer la fréquentation du lieu. S'y associe d'ailleurs l'unique dépotoir de faune de cette partie du versant (US 589, sous berme à l'est). Les connexions anatomiques conservées attestent du rejet d'une partie de carcasse de bovin avec un segment rachidien, l'axis (sectionné) jusqu'à la neuvième vertèbre thoracique ainsi que les régions antérieures du gril costal. Des éléments d'équidés y sont aussi relevés⁶⁸.

Ce regain d'activité ne perdure pas. Les deux colluvions qui engorgent l'accès ouest (US 588 et US 595), des limons brun gris à brun clair, sont de nouveau quasi stériles.

Deux systèmes de fermeture successifs ont été identifiés.

Le système de fermeture initial s'appuie sur une ligne de trous de poteaux (**fig. 287** et **289**). Décapages et ruissellements ont limité l'observation des niveaux d'ouverture mais il semble que trois d'entre eux participent à un premier mécanisme de portail à battant. Du nord au sud, on observe d'abord une large encoche à la base du mur US 506 (L. : 0,65 m ; prof. : 0,20 à 0,26 m ;



Fig. 288 - Secteur 4, états 3 et 4 : vue de l'accès nord-ouest vers le nord (le mur curviligne date de la fin du haut Moyen Âge) [cliché : équipe de fouille].

H.: 0,26 m). Son profil est tronqué et irrégulier, sans trace d'attache particulière. Un large trou de poteau fait suite à l'aplomb (US 597: diam.: 0,70-0,82 m; prof. min.: 0,45 m). Puis, sous la berme sud, apparaît un bloc calcaire clair de forme quadrangulaire (US 603: L.: 0,32 m; l.: 0,29 m; H.: 0,22 m), posé sur le premier sol US 559, figurant éventuellement la base d'un montant central. Un second système de fermeture remplace ou renforce le précédent (fig. 287 et 289). Alors que l'élément encastré US 506 semble hors d'usage, un poteau (US 601) oblitère le poteau US 597. L'US 601 s'associe à de nouveaux supports, l'US 598 et l'US 604, sous berme. Par la suite, les colluvions US 594 et 523, brunes et caillouteuses, colmatent ce second dispositif et recouvrent l'extrémité sud du mur US 506. Il est probable que l'aboutissement de cette séquence doive être rattaché à l'état 4.

• L'accès nord

Un autre accès (fig. 276 et 290), large de 5 à 7 m, en place au II^e siècle, est éventuellement en usage dès la fin du I^{er} siècle. Cet accès massif localisé au nord de l'établissement apparaît alors qu'aucune trace de clôture n'est encore enregistrée sur le site.

Le système de fermeture comporte ici un muret nord-sud (US 193: L.: 2,50 m; l.: 0,50-0,55 m), renforcé au nord par une barre transversale (US 180), construit à 9 m à l'ouest de la pièce C (fig. 290 et 291). Le muret, solidement fondé, est complété par un poteau inséré dans sa masse (US 161: diam.: 0,50 m; prof.: 0,63 m), poteau lui-même renforcé par un contrefort côté est (US 182). Un autre poteau complète éventuellement le dispositif côté est (US 252: L.: 1,50 m; l.: 0,80 m; prof.: 0,70 m).



Fig. 289 - Secteur 4, état 3: trous de poteaux formalisant la fermeture de l'accès (cliché: équipe de fouille).

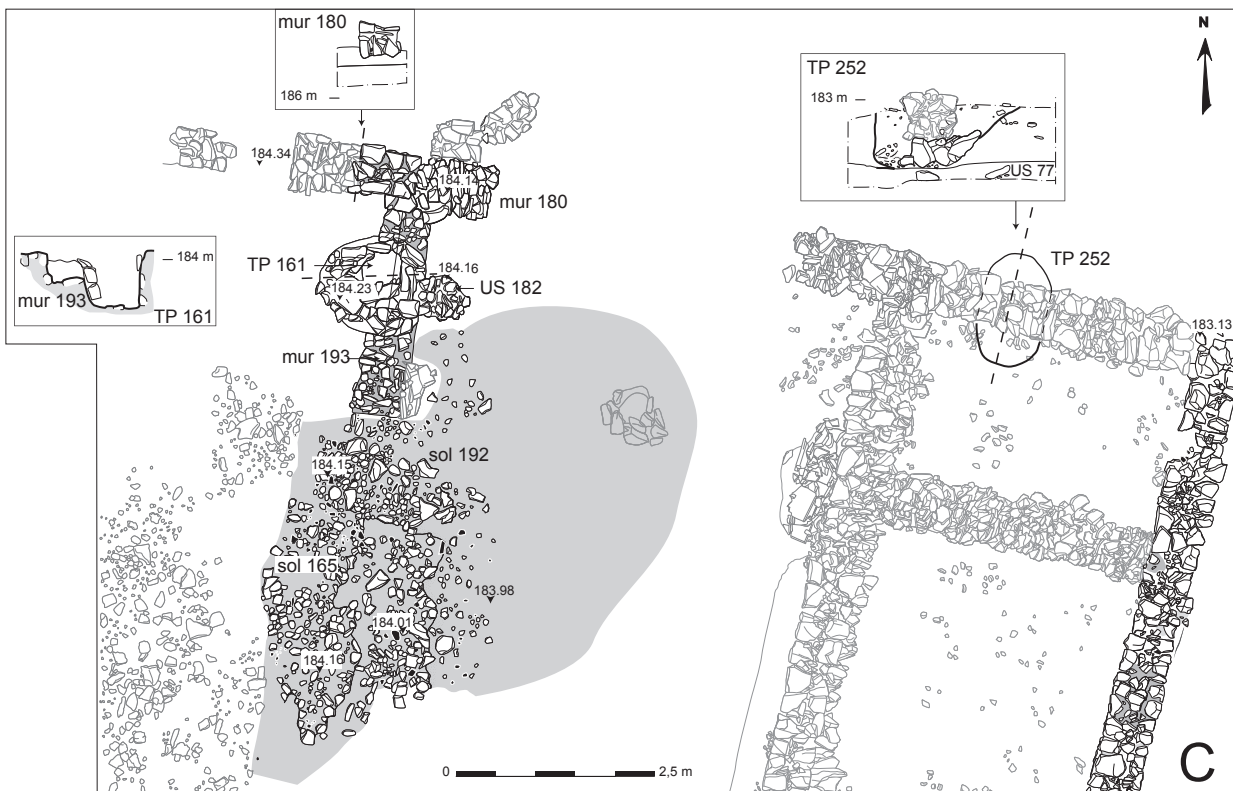


Fig. 290 - Secteur 4, état 3: accès nord de la villa (relevés: C. Plantevin, E. Bayen, N. Valour; DAO: E. Bayen, C. Coquidé).

Une série de sols damés se connecte au mur US 193 et révèle le soin apporté à l'entretien de ce large seuil soumis aux ruissellements de la pente (**fig. 290**). Le sol originel (US 192) s'étend sur au moins 6 m de côté et associe des fragments de *tegulae* jointifs, quelques blocs décimétriques, du gravier, des galets et des petits fragments de tuiles ou briques. Il est renforcé par au moins

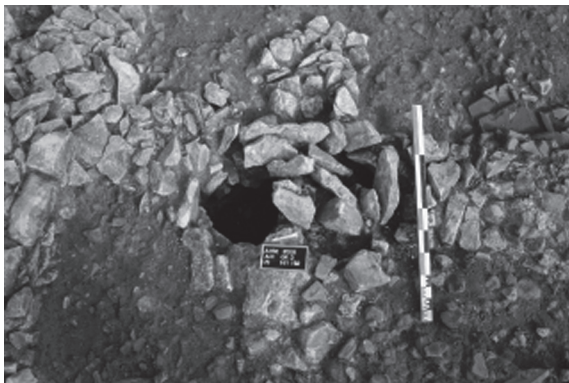


Fig. 291 - Secteur 4, état 3 : mur occidental de l'accès nord de la villa (US 193), trou de poteau encastré dans la masse (US 161) et contrefort US 182 (cliché : équipe de fouille).

deux recharges ponctuelles, combinant des blocs calcaires jaune et des fragments de tuiles/briques de petites dimensions (US 165 et US 210), alternant avec des dépôts de pente, épais parfois de 0,10 m, composés de limon sablo-argileux de teinte brun-jaune ou de lits graveleux (US 194 et US 208). Rien n'indique une prolongation de ces radiers vers l'ouest avant le milieu du III^e siècle.

La séparation de la villa et de la voie majeure, une constante
L'établissement s'isole toujours du Val de Saône par le biais d'une suite de structures linéaires dont la forme évolue. Un fossé (US 135 : l. : 1 m ; prof. : 0,65 m) fait ainsi suite au mur US 99 (**fig. 275 et 276**). Bien marqué au nord, celui-ci devient moins profond aux abords du secteur bâti (prof. : 0,20 m) alors que sa largeur s'accroît (l. : 2 m). À cet endroit, des blocs sont insérés en fond de creusement, figurant peut-être un semblant de chaussée visant à stabiliser une circulation nord-sud sur le côté oriental de l'établissement. L'hypothèse d'un passage est-ouest à cet endroit devient un fait au cours de l'état 4.

Secteurs 4 : la restructuration du secteur économique au milieu du III^e siècle (état 4)

La seconde moitié du III^e siècle voit la destruction du bâtiment D-E-F, partiellement oblitéré par un chemin de desserte interne (**fig. 292**). On constate dans le même temps l'élargissement du bâtiment C par l'adjonction des pièces A et B. Alors qu'un mur formalise la

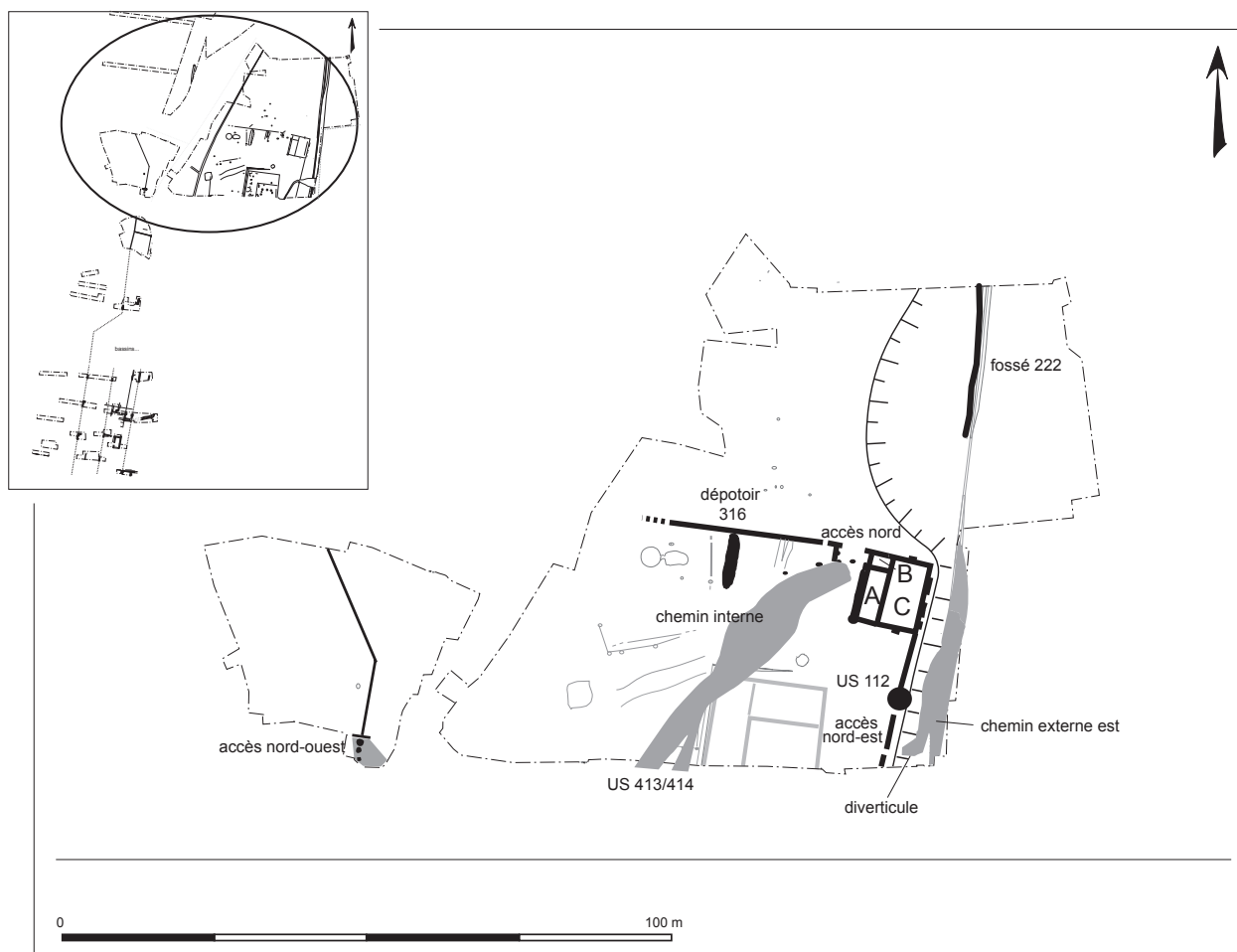


Fig. 292 - Bancillon, plan général du secteur 4 à l'état 4 : du milieu du III^e siècle au IV^e siècle ap. J.-C. (DAO : E. Bayen, C. Coquidé, Cl. Marcellin).

clôture de l'établissement (les accès nord et ouest sont toujours en usage), plus aucune structure, fossé ou mur, ne semble barrer l'accès à la vallée et à la voie majeure. En revanche, un chemin long et dessert le côté oriental de la *villa*.

La disparition du bâtiment D-E-F

Deux arguments permettent de placer l'abandon du bâtiment D-E-F au cours du III^e siècle. Le premier est stratigraphique : les radiers du chemin de desserte interne, postérieurs au Haut-Empire, recouvrent l'angle nord-ouest de la pièce F. Le second argument s'appuie sur un fragment de céramique luisante datée des III^e-IV^e siècles, prélevé dans le limon argilo-sableux (US 380) qui colmate les murs de l'état 3 (fig. 256).

L'US 380 est directement posée sur la couche de démolition de D' datée du milieu du I^{er} siècle ap. J.-C. (soit le début de l'état 2). Les deux à trois siècles d'occupation manquants illustrent un fort arasement stratigraphique dû, soit à l'érosion naturelle, soit à un déblayage intentionnel après abandon. La stabilité du milieu à cette époque et la présence de remblais des II^e et III^e siècles à l'aval pourraient indiquer un déblaiement volontaire plus qu'un fait naturel.

Quelques trous de poteaux inorganisés, de dimensions variables et présentant parfois des éléments de calage, peuvent être associés à cette période d'abandon et de déstructuration (US 385, 420 et 421). Puis, après la mise en place d'une colluvion limono-sableuse (US 369/403), un niveau de circulation composé de petits blocs et de dalles de calcaire recouvre les quelques murs encore affleurants. La séquence suivante

(US 387) livre des tessons datés des V^e-XII^e siècles et relève de la période 2.

L'élargissement du bâtiment C

Le bâtiment C est à présent inséré à l'angle nord-est de la clôture et se voit augmenté d'un espace rectangulaire de 33,48 m² côté ouest (fig. 293 et 294). Celui-ci est scindé en deux pièces A (L : 8,30 m ; l : 3,10 m) et B (L : 3,10 m ; l : 1,90 m) dont les murs sont en appui contre le grand côté de C. Un seul élément datant s'associe à ce nouvel ensemble : un tesson issu de la cloison séparant A de B indiquant un *terminus post quem* du milieu du III^e siècle ou du IV^e siècle.

Le nouveau bâtiment peut être interprété comme une grange dont le plan est comparable à d'autres bâtiments mis au jour dans la province de la Lyonnaise (Ferdrière 1988 : 73 ; Gaston 2008). Aucun des niveaux de sol interne n'étant conservé, il est impossible de préciser les usages des différentes pièces. L'étroitesse des accès interdit toutefois d'y voir une étable.

Les fondations sont formées de blocs ou de dalles de calcaire rose et blanc, sans liant. Leur mise en place, de biais ou de chant avec de petits blocs en vrac dans les interstices, diffère des fondations anciennes et est similaire à celle de la clôture. Une irrégularité dans l'agencement de la fondation ouest de la pièce B indique peut-être l'emplacement d'un seuil ouvrant vers l'ouest ; l'accès sud est conservé et sans doute réaménagé. Les élévations sont très arasées ; une seule assise est visible sur les murs ouest et sud. Les matériaux utilisés sont identiques à ceux des fondations et semblent liés à la terre.

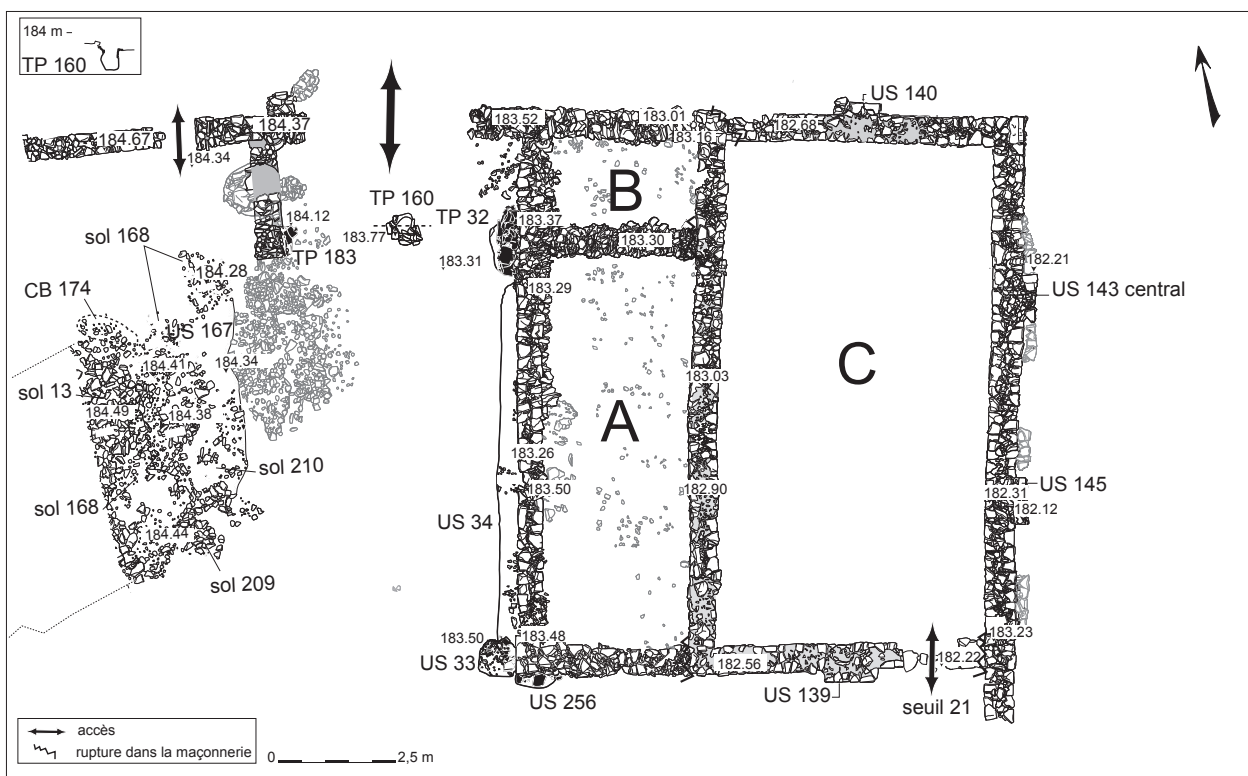


Fig. 293 - Secteur 4, état 4 : ajout des pièces A et B à la pièce C et second état de l'accès nord (relevés : C. Plantevin, E. Bayen, P. Constantin, E. Gianola, N. Valour ; DAO : E. Bayen, C. Coquidé).



Fig. 294 - Secteur 4, état 4 : vue du bâtiment A-B-C vers le sud-ouest (cliché : équipe de fouille).

Côté extérieur, à l'ouest, un niveau de sol composé d'éclats de calcaire rose dans un sédiment limono-argileux brun-gris est piégé sur une étroite bande de 0,40 m de large (US 34). Deux fosses s'y s'associent. L'une, US 33, très arasée, est située sur l'angle sud-ouest (un état antérieur en matériaux périssables ou un témoin du chantier de construction?). La seconde (US 32), plus importante, s'appuie contre le mur ouest et participe à la réfection de l'accès nord (voir ci-dessous).

Le dépotoir US 316

La destruction de la palissade (US 315, état 3) ménage un espace vacant, colmaté par un remblai argilo-limoneux brun-noir associé à un nombreux mobilier (US 316 : L. : 8,50 m ; l. : 1,80 m ; ép. : env. 0,30 m ; fig. 292 et 286). Il est remarquable que ce dépotoir occupe le même secteur que le précédent deux siècles plus tôt et que sa mise en place soit tout aussi opportuniste puisqu'il colmate également une fosse en fin de comblement.

Le mobilier de l'US 316 relève de l'habillement, de la parure, du domaine domestique ou de la construction (voir ci-dessous). Un mobilier métallique hétéroclite et une monnaie en bronze émise autour de 343 ap. J.-C.⁶⁹ associés à 1 374 fragments de céramique permettent de dater ce dépôt de la seconde moitié du III^e siècle à la première moitié du IV^e siècle. Sur la partie sommitale de la fosse, on note des amas de blocs hétérométriques associés à des fragments de tuiles/briques, peut-être des tentatives ultérieures de stabilisation.

La clôture de l'établissement

L'élargissement du bâtiment C induit une réfection de l'accès nord (fig. 292 et 293). Les divers sols caillouteux qui en stabilisaient l'endroit dès l'état 3 sont prolongés par un chemin orienté au sud-ouest. La matérialisation de l'enceinte facilite le repérage d'autres accès au nord et à l'est de l'établissement.

• Le mur de clôture

Aucune clôture n'est mise en évidence avant l'état 4 alors que le confinement des vestiges à l'intérieur d'un même périmètre depuis le 1^{er} siècle ap. J.-C., voire pour les dépotoirs, dans un même secteur, témoigne de contraintes parcellaires disparues (fig. 254, 276 et 292). À partir de l'état 4, le mur d'enceinte est

en place. Sa chronologie est assurée par la présence d'un tesson des III^e-IV^e siècles sur son côté est et par l'oblitération des fossés US 313 et US 314 comblés au milieu du III^e siècle.

Sa structure paraît faible (fig. 286, en arrière plan). Ce mur, érodé vers l'ouest, est peu fondé et large d'à peine 0,50-0,60 m. Les rares assises d'élévation encore en place montrent une gîte de l'un ou l'autre des côtés. La fonction de cette enceinte semble *in fine* plus symbolique que défensive.

• L'accès nord

La modification de l'accès nord a pour origine l'élargissement du bâti C, réduisant de fait le passage à 4,50 m de large (fig. 293). Un second accès, d'une largeur inférieure au mètre, est à présent également perceptible à 2,50 m vers l'ouest.

Lors de ce réaménagement, le mur nord-sud US 193 (état 3) est encore en place alors que le poteau US 161, inséré dans sa masse, semble hors d'usage. En revanche, deux fosses oblongues intégralement comblées de fragments de *tegulae*, soigneusement imbriquées et disposées de chant ou par à-plats, sont installées en regard l'une de l'autre. L'une (US 183) s'appuie contre le mur US 193 tandis que l'autre (US 32 : fig. 295) est aménagée en vis-à-vis contre le mur ouest du bâti, à l'aplomb de la cloison séparant les espaces A et B. Le trou de poteau US 160 (diam. : 0,40 m ; prof. : 0,50 m), implanté dans l'axe médian de l'accès, participe peut-être au système de fermeture.

Vestiges peu fréquents sur le site, trois traces rubéfiées ou charbonneuses sont dénombrées quelques mètres à l'ouest de cet accès nord. Leur présence à proximité de ce large seuil signalant les marges nord de l'établissement est peut-être à remarquer. La stratigraphie révèle, pour deux d'entre elles au moins, une mise en place contemporaine au chemin qui s'amorce là (fig. 293 : US 174).

• Le chemin de desserte interne

Une succession de radiers s'installe sur les sols stabilisant l'accès nord et se prolonge vers le sud-ouest (fig. 292), dessinant une desserte interne dont la largeur globale, toutes recharges confondues, se situe autour de 7 m. La chaussée oblitère l'angle nord-ouest de la pièce F, dont le reliquat des élévations, recouvert par un fin limon de débordement (US 404), est déjà recouvert. Le tracé se scinde ensuite en deux branches (US 413 et 414), avant de disparaître sous la berme sud. Un mobilier céramique dispersé indique que ce cheminement apparaît au cours du III^e siècle et est encore en usage au IV^e siècle (céramiques métallescentes, luisantes et à revêtement argileux).

Les radiers primitifs emploient des éléments de taille décimétrique disposés avec soin, notamment au niveau de l'accès nord (US 192 : *tegulae* à plat et sol de blocs plats relativement jointifs). Par la suite, les composants sont triés par module (gravier et blocs décimétriques, parfois mêlés à des *tegulae* très fragmentées, quelques dalles disposées à plat : fig. 293). Au sud, au niveau de la patte d'oie (US 413 et 414), la stratigraphie est très érodée. En coupe, les cailloutis se confondent en un liseré continu et rien ne permet de préciser leur chronologie relative.

Là où l'érosion est limitée, on constate l'entretien régulier de ce chemin par des recharges ponctuelles composées de

matériaux exclusivement architecturaux, pierres calcaires et terre cuite. Alors qu'une ligne de blocs, liés à la terre, borde l'un de ces rechapages côté est, aucune ornière ou fossé latéral n'est relevé. Seule la frange nord-ouest livre un mobilier céramique et métallique relativement nombreux sans qu'aucun aménagement particulier ne distingue cet accotement. Cette exception signale la présence éventuelle d'une haie dont la plantation aurait protégé les radiers de l'érosion. En effet, peu de ruissellements argilo-sableux y sont observés, alors qu'au niveau du seuil de l'accès nord, une concavité naturelle est régulièrement engorgée.

D'un point de vue structurel, il est peu aisé d'aller plus avant et de dissocier les hérissons de fondation des niveaux de circulation. La structure du chemin interne ne diffère d'ailleurs que peu de celle de certains tronçons de la voie majeure. Une fois de plus, les études de terrain révèlent des mises en place qui, quoique soignées, restent sommaires, assez éloignées de la structure normalisée du schéma théorique de ce que devrait être une voie ou un chemin antique (Chevallier 1997: 110-117; Robert 2009).

- L'accès nord-est

Un chemin longe à présent les abords est de l'établissement (fig. 275, 292 et 296) alors que la stratigraphie et le mobilier confirment une attribution chronologique tardive (céramique fine à revêtement argileux, métallescente et luisante, et une monnaie datée des années 332-333 dans le radier US 6).



=

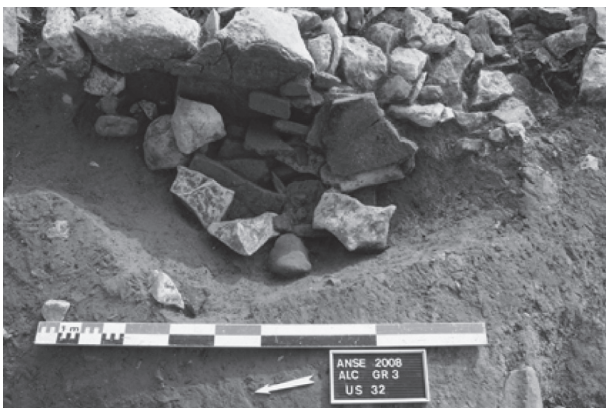


Fig. 295 - Secteur 4, état 4 : trou de poteau US 32 à deux niveaux de fouille (cliché : équipe de fouille).

Ce chemin de desserte externe, fort inégalement conservé, doit composer avec le terrain irrégulier du bas de pente. Le hérisson principal (US 6), large de 1,80 m, est composé de blocs jointifs sur 0,20 à 0,30 m d'épaisseur (fig. 296). Un premier diverticule (US 16: l.: 1 m) s'en détache et dessert un accès nord-est stabilisé par un large empierrement ovoïde de 2 m de côté (US 112: ép.: 0,50 m). Le radier qui le dessert est matérialisé par un amalgame de blocs (jusqu'à 40 cm de côté) et par quelques terres cuites architecturales, parmi lesquelles a été trouvé un fragment de chenet à tête de bélier (voir ci-dessous) ; le tout est noyé dans un limon argileux brun. À cet endroit, l'épaisseur de l'empierrement, assez conséquente (0,40 m), cache plusieurs rechapages. Un second diverticule, marqué par un cailloutis irrégulier, se forme immédiatement au sud et mène à un seuil plus étroit (l.: 0,95 m), marqué cette fois par un à-plat d'éclats de taille calcaire et de fragments de *tegulae* (US 100).

Le corps principal du chemin (US 6) perd de sa densité dès qu'il s'éloigne des seuils. Ainsi, plus au nord, il prend la forme de deux radiers mitoyens (US 156 et 157: fig. 275), chacun composé d'un tapis peu dense de petits blocs et de terres cuites architecturales très fragmentées. La chaussée se poursuit ensuite quelques mètres par un empierrement très arasé, qui conduit finalement à une étroite ornière de 4 m de long. Aucun prolongement n'est décelé au-delà de l'angle nord-est de l'établissement (fig. 292).

Cette configuration, qui associe deux seuils, l'un de largeur d'homme et l'autre beaucoup plus imposant, est identique à ce qui a été observé sur l'accès nord.

- Un espace ouvert vers l'est

La clôture de l'établissement s'accompagne de la disparition, provisoire, du faisceau de structures linéaires, murs ou fossés, formalisant la séparation entre l'espace bâti et le Val de Saône depuis le début de l'ère (fig. 292).

La réalité de cette ouverture doit peut-être être relativisée. En effet, un fossé (US 222: l. cons.: 0,80 m; prof.: 0,40 m), orienté nord-sud, apparaît face au bâtiment A-B-C ménageant un passage est-ouest large d'une dizaine de mètres. Cette nouvelle configuration des marges est de la villa ne perdrera pas puisqu'une limite orientale continue sera réactivée au cours du haut Moyen Âge.

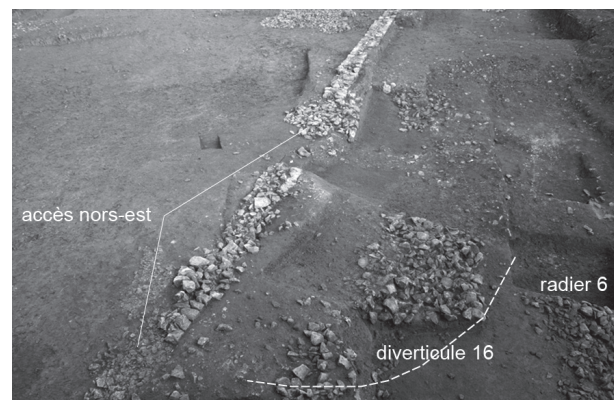


Fig. 296 - Secteur 4, état 4 : chemin externe US 6 et diverticule US 16 - lacunaire, vue vers le nord (cliché : équipe de fouille).

2.5.1.4. Le cadre de vie, de 20-10 av. J.-C. au IV^e siècle ap. J.-C. (états 1 à 4)

Le cadre de vie de l'établissement antique est abordé par trois biais : le petit mobilier, les activités artisanales et domestiques, le milieu et les productions agraires⁷⁰.

Secteurs 1 à 4 : le petit mobilier

À quelques artefacts près et si l'on excepte le dépotoir US 316 daté de la seconde moitié du III^e siècle, la majorité des contextes cités ci-dessous relève du Haut-Empire⁷¹. Parmi eux, deux dépotoirs occasionnels et une toiture effondrée se distinguent par la variété des objets découverts. Les autres éléments mis au jour ont été enregistrés au sein de niveaux de circulation, de sols de bâtiments ou, plus exceptionnellement, de radiers de voirie. En tout, ce sont 222 objets en fer, 29 en bronze, un en argent, deux bimétalliques, cinq en os et un en terre cuite qui ont été collectés lors de la fouille du secteur économique, pour seulement 21 clous, un tubage et un crampon en fer sur le secteur résidentiel. Ce mobilier ne livre aucun assemblage significatif par contexte et est présenté par domaine d'utilisation.

Menuiserie et aménagements intérieurs

Hors clous et tiges diverses, les pièces relevant de la menuiserie sont dispersées au gré des surfaces de circulation où l'on recueille systématiquement un à deux éléments décoratifs de type clou, élément de préhension ou pièce d'assemblage (**fig. 299 et 300**). Les deux dépotoirs datés du I^{er} et du III^e siècle ne sont guère plus riches avec seulement deux à quatre de ces artefacts par catégorie, soit des plaques ou des languettes avec rivets, un anneau sur piton, un clou décoratif et une poignée ouvragée, ces deux derniers en bronze. Un boîtier de serrure est mis au jour dans la toiture effondrée de l'espace D'.

Quel que soit le contexte, les clous de charpente restent rares, y compris dans la toiture effondrée. Le problème vient-il d'une caractérisation trop sélective basée sur des mesures (longueurs et diamètres) trop restrictives, ou ces pièces sont-elles réellement en sous-nombre, les charpentiers employant d'autres types d'assemblage?

Quelques artefacts se distinguent. Un médaillon d'applique historié en tôle d'argent (diam. : 43 mm ; ép. : 1 mm ; poids : 2,8 g) est piégé dans le comblement d'un trou de poteau participant au système de fermeture de l'accès nord de l'établissement (état 3 : **fig. 300 et coul. 31**). Le décor effectué au repoussé présente deux personnages en pied et de face : *Victoria* couronnant un empereur ou un général romain victorieux. À gauche, le personnage masculin semble coiffé d'un casque et est vêtu d'une cuirasse et d'une tunique à manches courtes. Il tient une lance de la main droite et une épée le long de son avant-bras gauche. À droite, le personnage féminin semble coiffé d'une couronne. Il est présenté buste nu, un simple drapé tombant des hanches jusqu'aux chevilles. Sa main droite tenant une couronne de lauriers est levée au-dessus du visage du personnage masculin, tandis qu'il tient une palme dans la main gauche. Une aile apparaît au-dessus de son épaule gauche derrière la palme.

La finesse de la tôle et la présence de deux percements rectangulaires aménagés dans la frise décorative de part et d'autre

d'un axe horizontal révèlent un ornement en applique. Plusieurs hypothèses sont plausibles : une pièce cousue sur une étoffe, sur une ceinture ou sur toute autre pièce vestimentaire, ou encore plaquée sur un coffret. Sa fabrication se situerait entre les I^{er} et III^e siècles ap. J.-C.⁷².

Un fragment de chenet zoomorphe en terre cuite rouge a été mis au jour parmi les blocs calcaires et les terres cuites architecturales du radier US 16 bordant l'accès (état 4 : **fig. 301 et coul. 31**). Seule la partie distale du chenet portant la tête d'un bélier est conservée. Le fragment est massif (une quinzaine de centimètres de long pour une section d'environ 10 cm) et porte des traces de feu. L'identification de la figure est peu aisée au premier abord.

La pièce, qui montre une inclinaison latérale à gauche, développe cinq bourrelets saillants et parallèles, courant du sommet du crâne à l'échine. Les bourrelets les plus extérieurs forment un enroulement figurant deux cornes et révèlent qu'il s'agit vraisemblablement d'un bélier⁷³. Un semis d'ocelles de quatre à cinq millimètres de diamètre (un pelage bouclé?) décore presque intégralement l'épiderme. Seule la face inférieure (usée?) de l'objet en est dépourvue.

La mise au jour de chenets concerne l'ensemble des territoires de culture gauloise puis gallo-romaine (De Clercq 2007). Le bélier, qui est parmi les animaux les plus représentés dans cette catégorie de mobilier, détient un rôle prophylactique en lien avec les divinités du foyer et est associé aux sacrifices rituels dans le cadre domestique (Deonna 1959). En ce sens, les trois crêtes médianes, dont les extrémités avant forment un arrondi et se rejoignent sur le haut du crâne, pourraient alors être interprétées comme des ornements de type tresses ou guirlandes rituelles « suspendues aux cornes du bélier » éventuellement « composée(s) d'un gros rouleau de laine en bourre, qu'emmailotent les spires du ruban » (Déchelette 1914 : 1403).

Un autre chenet en terre cuite a été mis au jour à Anse, hors contexte, à la surface d'une vigne, à la limite des communes d'Anse et de Lachassagne (Tenu, Chinal 1994). Ce bélier aux cornes également enroulées montre peu de ressemblances avec celui du site. Cette dissemblance semble d'ailleurs être la norme dans ce domaine. Chacune des pièces découvertes dans les départements limitrophes, soit la Saône-et-Loire, la Loire ou le Puy-de-Dôme, montre un profil et des caractéristiques propres. Certaines sont communes avec l'exemplaire ansois, par exemple la forme des cornes ou, ailleurs, celles des bourrelets courant sur le sommet du crâne, celui de la *villa* reste unique par son inclinaison à gauche et son décor à impressions circulaires. Les pièces enregistrées dans les collections régionales sont plus communément couvertes de stries ou d'incisions variées. Les ocelles estampées, mentionnées par ailleurs (Deonna 1959 : 89), y sont peu fréquentes.

Le secteur résidentiel (secteur 1) livre un fragment de figurine en terre cuite à pâte blanche. Il s'agit de la partie inférieure postérieure d'une *nutrix* avec représentation du fauteuil en osier, portant l'inscription PIST]LLV[S (**fig. coul. 31**).

D'après la comparaison du graffite avec ceux présents dans ce type de production (Bémont *et al.* 1993 : 117-118), il s'agirait d'un reste

70 - Pour le choix d'une présentation dans le texte et non en inventaire en fin de volume, voir p. 165.

71 - Texte rédigé à partir de l'inventaire de C. Galtier, in Rapport Coquidé *et al.* 2009 : 267-284.

72 - Cette description a bénéficié des conseils de C. Cécillon et M.-P. Darblade-Audoin (université Jean Moulin Lyon 3).

73 - Identification due à V. Georges (Inrap).

de figurine dite de *Pistillus*, dont l'atelier de production pourrait se situer à Autun (Saône-et-Loire). Si tel est le cas, la période de production est datée de l'extrême fin du II^e siècle voire du début du III^e siècle ap. J.-C.

D'autres catégories de mobiliers sont restées relativement discrètes. Le mobilier en verre, de teinte bleu à vert, parfois incolore et très fragmenté, n'a pas fait l'objet d'une étude spécifique. Deux fragments d'un même flacon, huit fragments de verre plat épais (bouteilles ou verre à vitre?) et un fragment de verre brûlé non identifié ont été récoltés lors des sondages du secteur résidentiel (secteur 1). La fouille du secteur 3 livre 123 fragments pour seulement 7 NMI, dont deux vases à épaule, répartis dans deux contextes de sol des états 3 et 4 (du II^e au IV^e siècles)⁷⁴. Le profil des lots de verre du secteur économique localisé en contrebas (secteur 4) diffère notablement. L'emprise fouillée ne livre que 46 fragments de verre antique représentant 31 vases, l'ensemble étant disséminé dans 23 contextes différents relevant des états 1 à 4. Parmi ceux-ci, un seul fragment de verre à vitre incolore est recueilli dans un trou de poteau longeant le grand côté ouest de la pièce F (état 3). On relève enfin un seul vase en bronze de datation incertaine, au nord du secteur 3, mais en contexte médiéval (fig. 302).

Les matériaux issus d'aménagement de confort sont anecdotiques hors secteur résidentiel (secteur 1). Ainsi, seulement deux enduits peints, un blanc et un rouge, et une tesselle en pâte de verre sont enregistrés parmi le mobilier des dépotoirs du secteur économique (secteur 4).

Vêtements et soins du corps

Les pièces d'habillement et d'ornement sont peu nombreuses si l'on considère les quatre siècles d'occupation de la *villa* (fig. 297 et coul. 32). La majorité provient du secteur 4. On collecte une boucle d'oreille en bronze émaillé à décor central floral ou solaire, un ardillon et quatre fibules dont l'une, à queue de paon de type Feugères 20d1, est peu commune. Un fragment de perle en pâte de verre et un cabochon en plomb et argent recouvert d'une surface vitreuse transparente avec des paillettes métalliques ont également été égarés. Une cuillère-sonde brisée servant à la toilette ou à la préparation d'onguent est retirée de la toiture effondrée de D'. Une plaquette en pierre noire à bord biseauté s'apparentant à une palette à fard provient du secteur résidentiel (secteur 1).

Dans un domaine plus utilitaire (secteur 4), deux clous de chaussures ont été enregistrés dans un dépotoir et au sein du niveau de circulation de la pièce C. Cinq épingles en os, sans ornement, sont rassemblées au sein du dépotoir US 356 (fig. coul. 32).

Le secteur 4 : des activités artisanales et domestiques

*Les matériaux de construction*⁷⁵

Bien que n'étant pas les produits d'une activité artisanale, il a paru intéressant d'inclure ici quelques remarques concernant les matériaux de construction relevés sur le site, d'autant plus que, pour certains d'entre eux, leur présence implique des travaux de façonnage dont nous n'avons gardé aucune trace.

- L'exploitation du substrat

Les murs emploient un calcaire dur, blanc jaunâtre, fin, compact. À la binoculaire, il apparaît très finement cristallin, sans autre structure

visible. Localement de teinte violacée, il correspond au calcaire local (Bajocien), traditionnellement dénommé «ciret» dans le massif du mont d'Or. Les calcaires affleurant sur le secteur économique sont de teinte claire, un banc de teinte violacée est mis au jour à l'amont du secteur résidentiel. Il paraît difficile d'affirmer que l'origine des matériaux de construction du site corresponde aux bancs repérés sur l'emprise, les calcaires présentant des nuances à l'intérieur d'un même faciès et l'érosion altérant l'aspect du substrat affleurant. Quoi qu'il en soit, même si aucune carrière n'a été repérée, l'approvisionnement semble être local.

Les agrégats de mortier liant les blocs sont constitués de grains de quartz faiblement émoussés qui attestent l'utilisation de sables alluvionnaires. L'attaque acide d'un échantillon permet de mettre en évidence la présence d'autres minéraux, notamment de feldspath rose ainsi que des grains de minéraux sombres, l'ensemble pouvant être rapporté aux alluvions de la Saône. Enfin, considérant le peu de blocs et d'agrégats de mortier mis au jour dans les niveaux d'abandon, l'existence d'élévations en matériaux périssables reste une possibilité, au moins sur le secteur économique.

Notons enfin que des plaquettes de silex, hétérométriques, longues d'au moins 5 cm ont été incluses à la matrice du mortier hydraulique US 49 (remblaiement de la pièce C du secteur 4 lors de l'état 2) et mêlées à la chape de mortier supportant la mosaïque de l'espace R du secteur résidentiel (secteur 1). Cet usage n'a trouvé aucun autre parallèle et ces éléments, sans trace d'usure et intégrés dans la masse, ne semblent pas devoir être assimilés à un pavement de type *opus sectile*.

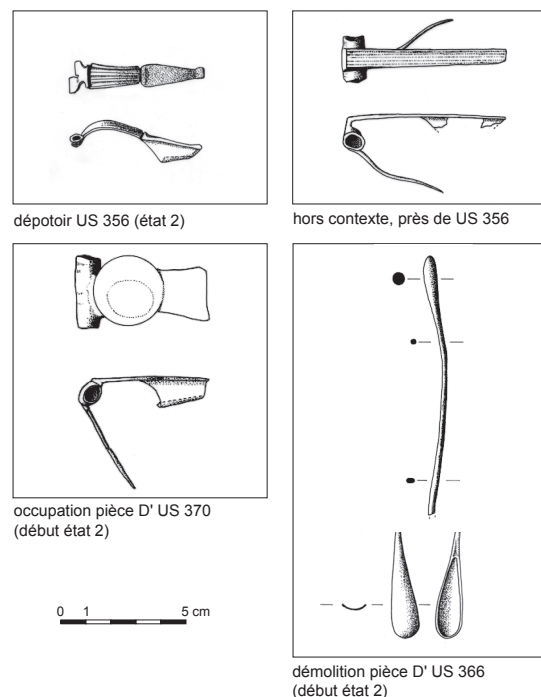


Fig. 297 - Bancillon. Objets vestimentaires et de soin (alliage cuivreux) [dessins : C. Plantevin].

74 - Inventaire : S. Martin, in Rapport Nourissat 2012, tome 1 : 52.

75 - Paragraphe intégrant des remarques tirées de l'étude de H. Savay-Guerraz sur les matériaux, in Rapport Coquidé et al. 2009 : 338.

À titre plus anecdotique encore, cinq fragments de roche, rare ou inhabituelle, ont été apportés sur le secteur économique. Il s'agit de travertin, d'aragonite, de quartz sur calcédoine, de mylonite et d'une roche noire fine de type ardoise. Les trois premières proviennent probablement de grottes et, à part la première, aucune n'est un matériau particulièrement utile ou dévolu à un usage particulier⁷⁶.

• Deux *tegulae* estampillées

Deux *tegulae* estampillées ont été enregistrées (fig. 298)⁷⁷. La première provient des niveaux de remblais du secteur résidentiel (secteur 1). Le timbre, apposé sur le plat et apparemment décentré, comporte deux lignes: C(aius) VAS(...) / VRNAR(...).

L'impression est légèrement empâtée mais la composition est soignée. Sur la seconde ligne, A et R sont ligaturés.

Une estampille livrant les mêmes lettres et une mise en forme très similaire a été enregistrée sur une *tegula*, à Lyon, au cours du XIX^e siècle (conservée au Musée gallo-romain⁷⁸ – Comarmond 1846-1854: n°inv. 391; Allmer, Dissard 1892: 225).

Une autre estampille sur *tegula* a été mise au jour dans un niveau de démolition à proximité du mur de la clôture nord du secteur 4. Le texte, composé de deux lignes de respectivement quatre et deux lettres, est centré sur le plat du support: C(aius) VLP(ius) / VR(...).

Si la mise en forme rappelle la précédente, l'impression y est cette fois soignée. L'équilibre du texte est assuré par une ligature entre V et L en première ligne et par l'insertion en début et fin de seconde ligne d'un petit motif de type «feuille de lierre». Si aucune des deux identités n'est connue à ce jour, la similitude des modules et des lettres, notamment en seconde ligne, semble remarquable⁷⁹.

*Des activités de forge ponctuelles*⁸⁰

Le mobilier métallurgique est peu abondant. Ce mobilier cantonné au secteur 4 est constitué de fragments de culots, chutes de fer, battitures, scories et autres déchets de forge, soit un poids de plus de 5 kg. Ces éléments ont été mis au jour en position secondaire, sans structures métallurgiques associées, dans des niveaux d'épandage, formation de pente, remblai, colluvions, fosses, trous de poteau, tranchée de récupération, radier de voie ou de sol.

• Les contextes

Trois zones concentrent la majeure partie du matériel. La première est localisée au sud, sous la pièce F du bâtiment à venir. Le mobilier est principalement recueilli dans la fosse US 473/478, aux marges de l'occupation augustéenne (état 1), et représente près de 2,5 kg sur les 4,845 kg enregistrés dans un contexte antique. La seconde zone date du II^e siècle et se superpose à l'édicule situé au nord-est de la pièce E (US 247 et 248: soit 1,06 kg, dont un culot). Une troisième zone de collecte est à signaler, sur l'accès nord de l'établissement, où près de 1 kg de scories est dispersé dans les différents niveaux de sols ou d'engorgement des radiers du chemin de desserte interne (états 3 et 4). Les autres restes, erratiques, sont disséminés sur l'ensemble du site, dans des contextes qui courent depuis la période antique jusqu'à l'époque médiévale.

Tous ces éléments sont la traduction d'activités occasionnelles réalisées dans un contexte local, par opposition au contexte artisanal qui produit des déchets en beaucoup plus grande quantité. De tels ateliers ont pu prendre différentes formes suivant l'importance du travail à effectuer, ou du niveau de spécialisation de l'artisan: véritable atelier, petite forge d'appoint plus ou moins pérenne, voire structure d'accueil de forgerons itinérants.

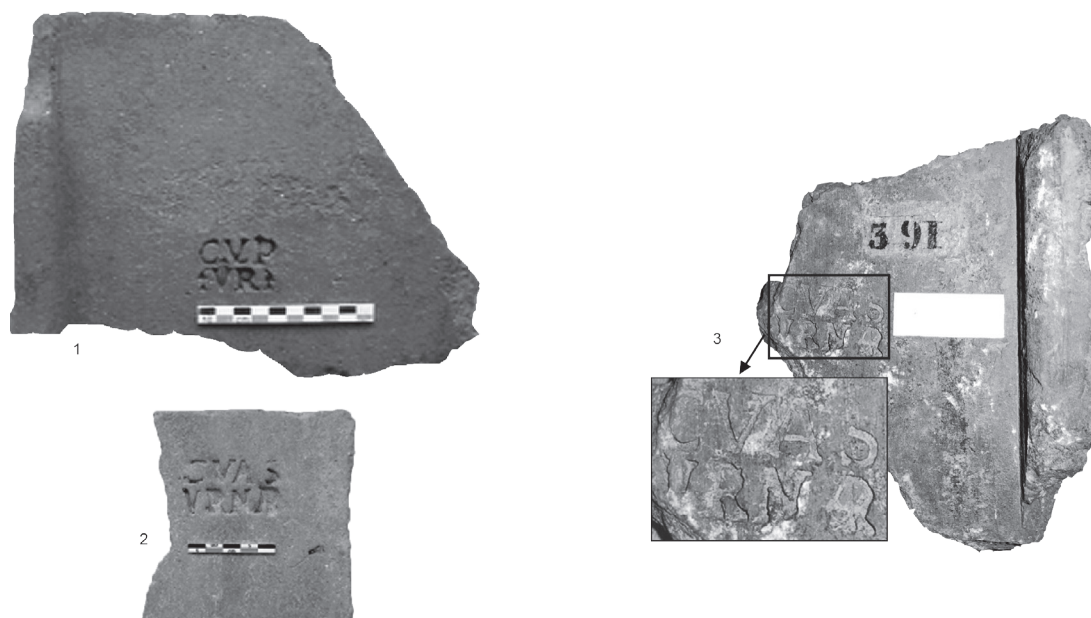


Fig. 298 - Bancillon, estampilles sur tegulae: 1: secteur 4 (cliché: C. Coquidé); 2: secteur 1 (cliché: C. Ramponi); 3: estampille trouvée à Lyon, montée de l'Observance (cliché: B. Clément, sans échelle) [DAO: C. Coquidé].

76 - O. Franc, in Rapport Coquidé et al. 2009: 316.

77 - Ce paragraphe a été rédigé à partir d'observations communiquées par F. Bérard (université Jean Moulin Lyon 3) et par J.-Cl. Béal.

78 - Information et photographie: B. Clément (doctorant; université Lumière Lyon 2).

79 - Étude en cours par J.-Cl. Béal et A. Schmitt.

80 - A. Rébiscoul, in Rapport Coquidé et al. 2009: 285-291.

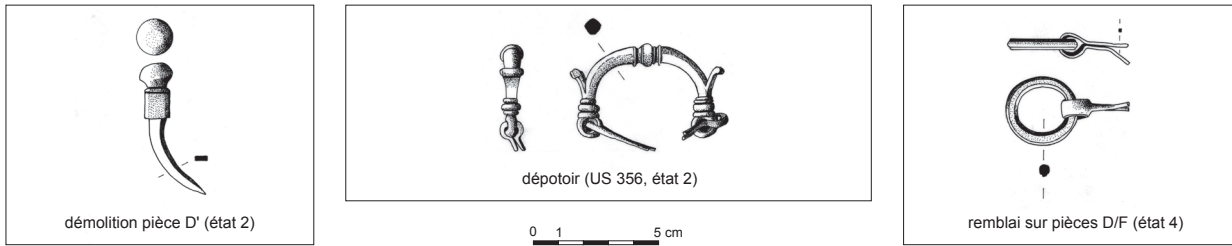


Fig. 299 - Bancillon. Menuiserie et aménagements intérieurs, objets en alliage cuivreux (dessin : C. Plantevin).



Fig. 300 - Bancillon, secteur 4: médaillon d'applique en argent (dessin : C. Plantevin).

Sur le site, le peu de poids des déchets métallurgiques et la courte fourchette chronologique de chaque contexte signalent sans doute une activité ponctuelle, amenée à se déplacer au gré des besoins. Seule la dissémination du mobilier métallurgique parmi les hérissons de blocs ou les niveaux d'engorgement des radiers de l'accès nord se distingue. S'agit-il d'éléments calibrés au même titre que les fragments calcaires formant la voirie ou ont-ils été utilisés pour leur rémanence calorifique dans les différents foyers assemblés à cet endroit ?

- Les classes de mobilier

Des fragments de fer-métal accompagnent ces ensembles. Ils sont tous très oxydés et proviennent de contextes où peu de scories ont été enregistrées. L'un correspond à un fragment de fer informe provenant du forgeage brut, deux autres à des chutes de travail se présentant sous forme de plaques de 3 mm d'épaisseur. Un autre fragment de fer pourrait correspondre à un objet en cours de fabrication mais aussi à un fragment d'outil (extrémité d'un ringard ou d'une pince de forgeron). L'objet pris dans une gangue ayant capturé des fragments de charbon de bois, des nodules d'argile thermo-rubéfiés et des fragments de scories vitrifiées, est toutefois peu lisible.

Trois fragments de barre de fer, ou de chutes de barre, ont été identifiés dans le contexte augustéen (US 478.1). L'un d'entre eux, de section rectangulaire, de 40 par 23 mm pour une longueur conservée de 72 mm, pèse 69 g. Sa terminaison est arrondie, le côté opposé est sectionné. Il porte des empreintes de découpe au burin ou au ciseau et semble appartenir à un lingot. On connaît plusieurs exemples de cette taille sur les épaves de bateau

(Long, Rico, Domergue 2002) et, plus rarement, sur les sites de production de fer comme aux Ferrys (Loiret) [Rébiscoul 2003]. Après leur transport, les barres étaient vendues au poids et aisément disséminées au gré des besoins.

Par ailleurs, quatre-vingt-dix scories (soit 3317 g) appartiennent à la période gallo-romaine. Très oxydées, elles sont riches en fer. Elles présentent de très nombreuses vacuoles et une surface systématiquement vitreuse de couleur grise. Quelques échantillons présentent des zones constituées de laitier de couleur verte. Parfois même, elles affectent la forme de culots lenticulaires qui se forment sur le fond du fourneau. Deux fragments de culots ont été identifiés, l'un pour la période augustéenne (627 g), l'autre dans un contexte du II^e siècle (430 g). Leurs faces inférieures sont tapissées par une gangue de terre cuite provenant de la paroi du four. Il s'agit d'argile thermo-rubéfiée enrichie de dégraissant calcaire avec de rares inclusions de quartz et pour lequel il n'a pas été possible d'identifier de traces de végétaux.

Enfin, le passage à l'aimant des sédiments issus du dépôt US 478 et du foyer US 467 (période augustéenne) a livré des battitures dont la présence signe la proximité de l'activité métallurgique. Elles se présentent sous deux formes : sphériques et en paillettes, correspondant à deux étapes du travail de forge. Elles sont de couleur gris bleuté et d'une taille comprise entre 1 et 3 mm de diamètre pour les premières et de 1 à 3 mm de côté, pour une épaisseur d'environ 0,25 à 1 mm pour les secondes. Le comblement-dépotoir de la fosse US 478 a livré ces deux types de battitures alors que la fosse charbonneuse US 467 ne recèle que des battitures en paillettes.

Les activités domestiques

Les activités liées au tissage et à la mouture relèvent de tâches quotidiennes. La grande majorité du mobilier, pesons et meules, provient des niveaux des I^{er} et II^e siècles du secteur 4. Un seul s'insère dans un contexte du IV^e siècle. Ce déséquilibre chronologique doit être pondéré par la meilleure conservation des niveaux anciens.

Cinq pesons en terre cuite, de profils parallélépipédiques, proviennent de la pièce D, au niveau du sol de la pièce surcreusée D', dans le comblement de cette dernière ou insérés dans les tranchées du mur nord (état 2 : **fig. coul. 31**). Leur hauteur varie de 0,10 à 0,14 m pour des largeurs de 0,03 à 0,07 cm. Un exemplaire plus petit est issu d'un contexte plus tardif, le sol de la pièce E, dont les recharges sont datées du II^e siècle (H.: 0,08 m ; côtés de 0,03 à 0,05 m). Les deux derniers pesons sont hors contexte. Une fusaiole est perdue dans les sols de la pièce C vers le milieu du I^{er} siècle (diam.: 0,3 m, pièce C).

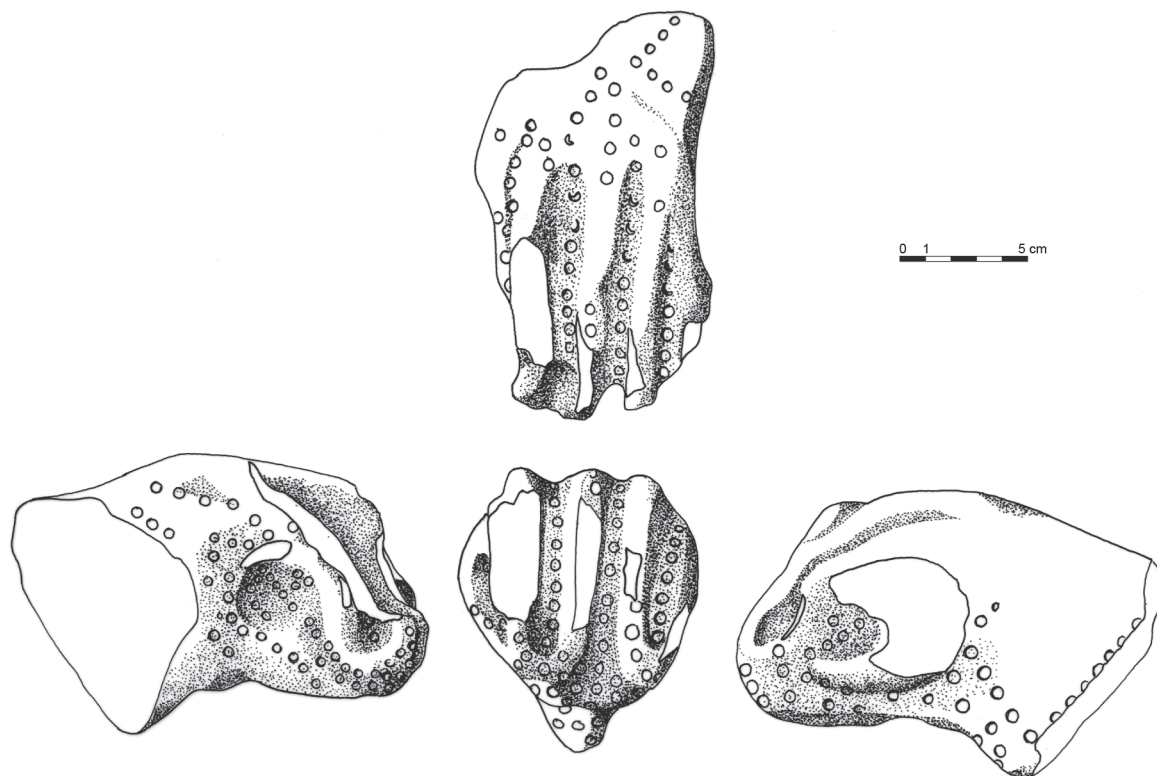


Fig. 301 - Bancillon, secteur 4 : fragment de chenet en terre cuite à tête de béliet (dessins : C. Plantevin).

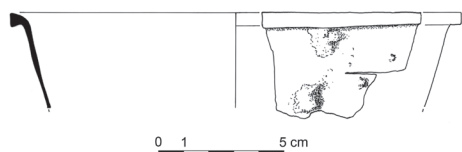


Fig. 302 - Bancillon, secteur 4 : vase en alliage cuivreux (antique ou médiéval?) provenant de la fosse US 576 (dessin : C. Plantevin).

Quatorze petits fragments de meules dormantes ou mobiles (L. max. des fragments : 0,16 m), en basalte bleu-gris, et un broyon en granit (L. : 0,14 m ; diam. : 0,08 m) signalent une activité de mouture. Hormis quatre fragments relevés dans les contextes d'abandon du four à chaux (état 2), les autres pièces sont disséminées sur l'ensemble du site. Un bloc calcaire, hors contexte, a éventuellement été utilisé comme polissoir (fig. coul. 31). Enfin, la présence d'un éventuel ciselet et d'un possible burin dans l'inventaire du mobilier du dépotoir US 316 (secteur 4) indique peut-être le travail du bois, une activité commune à tout établissement rural (fig. coul. 31)⁸¹.

Environnement et pratiques agraires

L'étude du milieu s'appuie sur la détermination des macro-restes carbonisés, charbons de bois et graines, du secteur économique (secteur 4) et intègre l'étude géomorphologique du bas de versant

(ce terrain, oxydé, n'est pas favorable à la conservation des pollens). Les productions sont abordées par le biais des carpo-restes et de la faune.

Le versant à la période augustéenne (état 1)

• Une chênaie en régression, les premières céréales
Deux contextes sont disponibles pour l'étude des macro-restes d'époque augustéenne : une vidange de foyer (US 467) et les résidus de combustion d'une forge (US 478 : fig. 303 et 304)⁸². L'antracologie révèle un combustible monospécifique, le chêne à feuillage caduc, justifiant l'arrêt de l'identification à 100 fragments. Concernant la carpologie, seul le dépôt US 478 permet d'élargir le spectre des espèces. On y enregistre, pour l'essentiel, 41 fragments de pépins de vigne (*Vitis vinifera*), trois céréales : l'orge vêtue (*Hordeum vulgare*), le millet commun (*Panicum miliaceum*) et la séttaire d'Italie (*Setaria italica*).

La prédominance du chêne révèle un couvert encore fortement boisé. Cet équilibre est marqué par une accretion lente, confirmée par l'étude géomorphologique du substrat anté-historique⁸³. Il est également mis en valeur par la présence d'un mobilier néolithique dans l'ensemble des sédiments antiques, signalant le remodelage de formations vieilles de deux millénaires et encore affleurantes⁸⁴.

La représentation du chêne dans les spectres va rapidement régresser et, s'il reste présent lors des périodes suivantes, il ne l'est plus à cette hauteur (par échantillon) avant le XI^e siècle. Le millet et l'orge indiquent l'apparition (discrète) d'une production

81 - Étude de C. Galtier, in Rapport Coquidé et al. 2009 : 267-284.

82 - A. Bouchette et I. Figueiral, in Rapport Coquidé et al. 2009 : 217-333.

83 - O. Franc, in Rapport Coquidé et al. 2009 : 22 et paragraphe suivant.

84 - S. Saintot, in Rapport Coquidé et al. 2009 : 301-307.

de céréales. Quelques plantes rudérales ou adventices s'intègrent au paysage : le gaillet aparine (*Galium aparine*), le rumex crépu ou la patience sauvage (*Rumex crispus/obtusifolius*) et le sureau yèble (*Sambucus ebulus*).

- Un versant fragilisé

Après des siècles d'équilibre, la mise en place de l'établissement quelques décennies avant le changement d'ère conduit à un rapide recul du couvert forestier favorisant l'instabilité des formations superficielles. L'une des conséquences, sur l'emprise, est un glissement de terrain localisé, aux contours peu nets, au nord du secteur économique. Cette « loupe d'arrachement », dont la stratigraphie révèle qu'elle est antérieure aux années 10-20 ap. J.-C. – elle est en partie localisée sous le bâtiment D-E-F – est perçue sur 250 m². Elle est ensuite rapidement comblée par des terres caillouteuses presque stériles.

Trois lames minces permettent d'en observer la matrice, grumeleuse, non compacte, typique des horizons de surface, associée à une action grandissante de la microfaune. Le caractère brassé peut aussi être dû à l'agriculture, du fait de l'épaisseur localement importante des revêtements poussiéreux insérés. Si la discrimination entre colluvion et remblai (volontaire) reste impossible, les sédiments constitutifs étant semblables au substrat, l'hypothèse colluviale est favorisée. Bien qu'aucun lien stratigraphique n'ait été effectué entre cette « loupe d'arrachement » et les dépôts aval, le bas de versant enregistre également une succession de dépôts argilo-sableux, de teinte brun clair à ocre, souvent lités (fig. 275 : US 76, 77 et 150), dont la stabilisation est antérieure au milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., soit avant la construction du bâtiment C.

Un environnement modifié entre le I^{er} et le III^e siècle (états 2 et 3)

Après les ruissellements qui ont modifié le pied de pente et fragilisé nombre de constructions au cours des premières décennies de notre ère, le versant connaît une période de stabilité. Seuls font exception quelques dépôts pseudo-naturels en bas de versant à l'est (fig. 275 : US 129, 234) et à l'amont, sur l'accès nord-ouest (fig. 287 : US 588 et 595). La lecture des analyses anthracologiques et carpologiques confirme l'anthropisation du milieu dès le I^{er} siècle ap. J.-C. où espaces ouverts et cultures ont pris une large part (fig. 303 et 304).

- Un milieu ouvert

Un premier groupe de prélèvements est issu de la dernière occupation de la pièce C avant son remblaiement (état 2 : fig. 303). Ce contexte se différencie nettement de ceux de la période précédente par la diversité de la liste taxinomique identifiée dans le domaine de l'anthracologie : US 186 = dix essences pour 94 fragments, US 205 = onze essences pour 54 fragments. Le chêne est majoritaire, suivi de l'orme, puis du sapin, du buis, du hêtre, du frêne, de la viorne lantane et de la vigne.

Les refus de tamis n'ont en revanche livré que quinze carpo-restes pour 27 litres de sédiments (fig. 304). Deux fruitiers et trois céréales ont été déterminés : le noisetier (*Corylus avellana*) et la vigne (*Vitis vinifera*), le millet commun (*Panicum miliaceum*), l'orge (*Hordeum*) et le blé nu (*Triticum aestivum/durum*). À cela s'ajoutent plusieurs grains de céréales trop abîmés pour pouvoir faire l'objet d'une détermination ainsi qu'une semence de légumineuse et un fruit

d'ombellifère. Ce dernier, contrairement aux autres carpo-restes, est préservé non pas sous forme carbonisée, mais minéralisée. La présence de nodules calcaires ou de mortier dans le comblement du sol, a pu être à l'origine de cette modification physico-chimique (US 186). Ce mode de conservation s'opère en effet principalement dans des contextes en milieu calcaire ou dans ceux enrichis en sels minéraux, comme par exemple, les latrines. Cette dernière hypothèse n'a pu être vérifiée.

Un second groupe d'échantillons est prélevé dans les niveaux charbonneux du four à chaux (US 356.8) et du dépotoir (US 356) qui lui est postérieur (état 2 : fig. 303). Les résultats obtenus sont très diversifiés. Un premier échantillon de la couche de charbon la plus précoce (lab 17) n'a livré que du chêne à feuillage caduc alors que dans un second échantillon du même niveau (lab 18), le chêne est associé avec le sapin, le frêne et la vigne. Dans une recharge charbonneuse postérieure (lab 16), le chêne prédomine toujours, accompagné de sapin/genévrier (identification spécifique impossible) et de vigne. Dans le dépotoir de la fosse de travail, les charbons de chêne restent les plus fréquents, mais sont associés cette fois au hêtre, au noyer, au *Prunus*, aux rosacées, à l'orme et à la vigne. L'ensemble des échantillons du four témoignent ainsi de l'utilisation d'un spectre élargi d'essences pour la combustion, vraisemblablement celles qui étaient disponibles à proximité, sans préférence aucune en matière d'espèce.

Ce contexte s'est en revanche révélé très pauvre en paléo-semences, puisque les 30 litres prélevés et tamisés n'ont fourni que huit éléments carpologiques : un fragment de coque de noyer (*Juglans regia*), trois fragments de pépins de vigne (*Vitis vinifera*), un grain d'orge (*Hordeum*) et un, déformé, de céréales (*Cerealia*) [fig. 304].

- Une mosaïque de milieux

Globalement, la prépondérance du chêne à feuillage caduc, présent dans quatorze des seize échantillons analysés, démontre l'importance réelle de cette essence. Dans la région, il s'agit vraisemblablement du chêne pédonculé (*Quercus robur*) ; cependant la présence sporadique possible du chêne sessile (*Quercus petraea*) et du chêne blanc (*Quercus pubescens*) doit aussi être envisagée.

Parmi les essences « secondaires », nous pouvons distinguer deux groupes : celui des essences habituelles identifiées au moins dans cinq à six échantillons (sapin, hêtre, frêne, noyer, rosacées maloidées (plutôt de l'aubépine), cerisier de Sainte Lucie/prunellier, orme et vigne) et celui des essences plus ponctuelles (sureau noir, buis, aulne, genévrier, merisier/cerisier, noisetier, érable, cornouiller, viorne lantane). Les fruticées ou les haies à rosacées indiquent alors un milieu ouvert et côtoient des essences cultivées comme le noyer et la vigne, également identifiés dans les spectres carpologiques. Le bois de vigne apparaît quant à lui dès le milieu du I^{er} siècle ap. J.-C.

Le groupement sylvatique d'atmosphère humide constitué par l'aulne, le saule, l'orme et le frêne est favorisé par la proximité de la Saône et potentiellement les nombreuses sources du versant. Le sapin évoque un milieu plus montagnard, et donc un éventuel commerce du bois à plus longue distance⁸⁵.

85 - J. Argant signale que des pollens de sapin ont été retrouvés à des étages beaucoup plus bas à Lyon, parfois dans une concentration telle que l'hypothèse d'une présence par transport semble peu probable et qu'une acclimatation de ce taxon à une altitude basse doit être envisagée.

	chronologie		autour du déb. de l'ère		mi I ^{er} ap. J.-C.		courant I ^{er} ap. J.-C.		fin I ^{er} ap.		II-III ^e ap. J.-C.		2 ^e moitié III ^e		V-VI ^e ap.	
	N ^o échant.	US	lab 20	lab 21	lab 4	lab 5	lab 17	lab 18	lab 16	lab 13-15	lab 3	lab 19	J,I,F	lab 1	lab 2	
<i>Abies</i> sp.																
<i>Abies/Juniperus</i>																
cf. <i>Acer campestre</i>																
<i>Buxus sempervirens</i>														1		
<i>Comus</i> sp.																
<i>Alnus</i> cf. <i>glutinosa</i>																4
<i>Alnus/Corylus</i>																
<i>Corylus avellana</i>																
<i>Fagus sylvatica</i>																
cf. <i>Fagus</i>																
<i>Fraxinus</i> sp.																
<i>Juglans regia</i>																
<i>Juniperus</i> sp.																
<i>Prunus avium/padus</i>																
<i>Prunus mahaleb/spinosa</i>																
<i>Prunus</i> sp.																
<i>Quercus</i> (feuillage caduc)			99	98												
<i>Quercus</i> sp.																
Rosaceae Maloideae																
<i>Salix</i> sp.																
<i>Sambucus</i> cf. <i>nigra</i>																
<i>Ulmus</i> sp.																
<i>Viburnum lantana</i>																
<i>Vitis vinifera</i>																
Écorce																
Indéterminables																
Cumul			100	100	94	54	100	28	21	35	150	115	130	23	36	
Nb minimal d'essences			1	1	10	11	1	5	3	7	7	3	12	4	3	
Total = 1272																
			vidange foyer	résidu de forge dans fosse	occupation pièce C	comb. four à chaux (entre four et fosse d'accès)			dépotoir	vidange foyer	foyer	dépotoir	carré 2 large vidange de foyer	carré 4		

Fig. 303 - Bancillon, secteur 4 : résultats de l'étude anthracologique, sauf Moyen Âge central (I. Figueiral).

Un environnement stable (état 4)

Lors de l'état 4, l'équilibre du versant acquis au cours des états 2 et 3 ne paraît pas remis en cause. Les coupes du bas de pente ne montrent aucune accretion particulièrement marquée par rapport à celle des deux derniers siècles, les dépôts de la seconde moitié du III^e siècle et du IV^e siècle semblent même de moindre ampleur. Seuls les chemins et un sol sont à rattacher à cette période (**fig. 275**: US 6, 212, 151, 157).

Quelques difficultés subsistent néanmoins localement. À l'amont de l'établissement par exemple, l'accès nord-ouest reste largement soumis aux ruissellements et nécessite un entretien constant. Les recharges successives de sol qui prennent place sur et l'aval de son seuil forment à présent une butte marquée qui accentue localement la dénivellée de la pente (**fig. 287**). Ces dépôts sont les prémices d'une levée artificielle à l'origine des murs de terrasse qui vont se succéder, à cet endroit du versant, depuis lors et jusqu'à nos jours.

Pourtant, et alors que l'infrastructure du secteur économique de la *villa* s'est modifiée au cours de la seconde moitié du III^e siècle, les études anthracologiques et carpologiques montrent peu de changement (**fig. 303** et **304**). Trois structures livrent des sédiments propices à l'analyse: un foyer (US 432), une zone de rejet charbonneux (US 174) et un dépotoir (US 316), tous localisés à proximité de l'accès nord.

Le dépotoir US 316 (seconde moitié du III^e siècle) livre de nombreux fragments de charbon de bois mais l'importante fragmentation des restes limite les déterminations. La forte représentation du chêne est sans surprise (des bois d'œuvre?), celle du sapin est encore remarquable. Ailleurs, on distingue surtout le frêne et le hêtre, ce qui n'était pas le cas antérieurement. Le foyer US 432 utilise ainsi le frêne comme principal matériau de combustion (100 fragments de ce taxon pour 4 fragments de sureau et 9 de sapin). La zone charbonneuse mitoyenne US 174 livre un spectre beaucoup plus large dû à l'accumulation de dépôts successifs (frêne: 59,4%, hêtre: 23%, puis noyer, cerisier, chêne et rosacées).

On dénombre peu de restes carpologiques. Seuls 25 fragments sont identifiés dans les niveaux du dépotoir US 316 pour un volume de 38 litres (dont un grain de millet et 21 de noisetier, de noyer et de vigne). Les céréales (le blé nu puis l'orge et le millet) apparaissent sporadiquement dans le foyer ou la zone de rejet charbonneux. Les légumineuses sont manquantes. Les plantes rudérales restent très en retrait, leur quasi-absence atteste l'entretien régulier des surfaces.

La faune, des restes erratiques (états 1 à 4)⁸⁶

Quelle que soit l'époque considérée, la faune est presque exclusivement constituée des composantes domestiques de la triade classique (bovins, caprinés, porcs), même si dans les ensembles les plus riches en vestiges, les équidés, le chien et le coq domestique sont systématiquement représentés. La présence dans le dépotoir US 316 d'un fragment d'andouiller de cerf non retouché (bois de mue ou de massacre?) permet peut-être d'envisager l'utilisation de cette matière première.

Au I^{er} siècle ap. J.-C. (état 2), la participation des représentants de la triade basée sur les nombres de restes montre de sensibles variations suivant les contextes. Pour la période des II^e et III^e siècles

(états 3 et 4), le corpus du dépotoir US 316 ainsi que celui de diverses autres structures reflète des participations similaires de celles de l'état 2 (nombre de restes ou NMI). Ainsi, les bovins montrent une sensible prédominance sur le taxon porc alors que les caprinés (le mouton est attesté) sont en fort retrait. La prédation s'exerce toujours au stade adulte pour les bovins, juvénile et adulte pour le porc et essentiellement adulte pour les caprinés.

À l'exception de quelques vestiges d'équidés et de chiens, tous les restes recueillis sont reconnus comme étant les résidus des différentes étapes de l'alimentation carnée humaine. Et si on excepte quelques os longs complets, les vestiges correspondent essentiellement à des fragments squelettiques de petites dimensions.

Une pathologie osseuse relevée sur deux phalanges antérieures provenant probablement d'un même bovin (US 316) montre un net élargissement de la surface articulaire proximale avec développement d'exostoses. Il est possible d'expliquer cet état pathologique par la nature du travail effectué par cet animal (labours et/ou transports de charges). Aucune autre trace d'activité n'est perçue sur ce mobilier.

Les ensembles osseux étudiés paraissent très restreints au vu de l'importante surface fouillée et de la durée d'occupation considérée. La bonne conservation générale des ossements exclut que des facteurs taphonomiques soient seuls responsables de cette situation. On peut se demander si cette faiblesse des restes fauniques n'est pas, pour une large part, liée à des habitudes alimentaires dans lesquelles l'apport carné est peu important. Une gestion raisonnée des déchets peut également être envisagée.

2.5.2. PÉRIODE 2: L'EFFACEMENT DE LA *VILLA* (FIN DU IV^e SIÈCLE-VI^e SIÈCLE)

La fin du IV^e siècle est une période charnière durant laquelle la structure de la *villa* antique disparaît (**fig. 305**). Dès le début du V^e siècle, une nouvelle occupation est en place. Si elle remploie un certain nombre de bâtiments antiques, son organisation et le profil de ses vestiges n'ont plus rien de commun avec ceux des siècles précédents. La fondation d'un lieu de culte et l'évolution du système agraire confirment qu'une transformation majeure a bien eu lieu. Le site alto-médiéval qui ne survit pas à la fin du VI^e siècle sur le secteur 4 est pourtant à l'origine d'une occupation qui va perdurer jusqu'au XIII^e siècle autour des secteurs 2 et 3.

2.5.2.1. La fin du IV^e siècle, une étape charnière (état 1)

Une palissade, dont le tracé prend en écharpe le secteur économique de la *villa* et se poursuit sur le site mitoyen de La Citadelle, est à l'origine d'une nouvelle occupation du sol dont les modalités concernent l'ensemble du versant (**fig. 305**). Dans le même laps de temps, une reprise de la sédimentation en bas de pente contribue à modifier le milieu.

La mise à niveau du bas de versant (secteur 4)

Les coupes stratigraphiques du bas de versant révèlent une reprise de la sédimentation. Cet empâtement, dernier épisode topographique majeur de ce secteur dont les causes sont à la fois naturelles et anthropiques, conduit à la topographie actuelle.

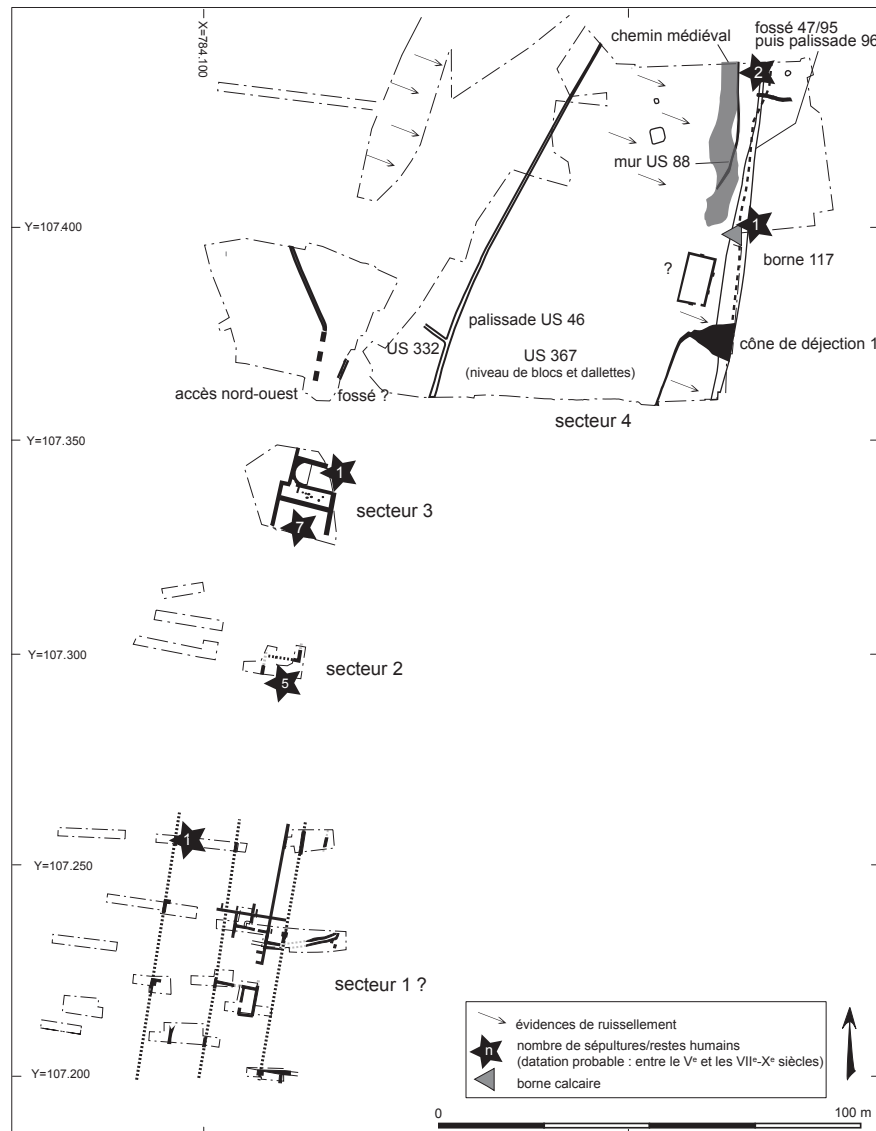


Fig. 305 - Bancillon, plan général des états 1 et 2 de la période 2: de la fin du IV^e siècle au V^e siècle ap. J.-C. (DAO: E. Bayen, C. Coquidé, Cl. Marcellin).

Au nord de l'établissement, se mettent en place des masses importantes de colluvions ruisselées (fig. 275). Le litage des limons caillouteux suggère une intermittenance des écoulements et une mise en place progressive. En revanche, plus délicate est l'interprétation du processus de dépôts de certaines couches qui, plus massives et sans aucun litage perceptible, résultent peut-être d'une ou de plusieurs coulées boueuses. La crise hydrosédimentaire polyphasée, reconnue à la charnière entre l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge dans la région, et qui se manifeste par une prédominance de la torrencialité dans les petits bassins-versants, a ainsi pu laisser quelques traces à Anse (Berger *et al.* 2008: 131)⁸⁷.

Au sud, le côté est de la *villa*, jusqu'alors protégé des ruissellements par le bâti amont, est exhaussé par une série de dépôts limoneux bruns (fig. 275, US 130 à US 132, 155 et 18/229). Ces derniers, épais de 0,80 m, recouvrent les radiers du chemin

de desserte dont une monnaie date l'abandon des années 332-333 au plus tôt. Ces remblais emballent des éléments de construction très fragmentés, associés à un mobilier des II^e et III^e siècles, illustrant un dépôt volontaire empruntant des couches bien antérieures. La masse de ces sédiments et leur chronologie pourraient correspondre à la section stratigraphique manquante sur le secteur du bâtiment D-E-F, situé immédiatement à l'amont, où la démolition du I^{er} siècle apparaît directement sous une colluvion des IV^e et V^e siècles (fig. 256).

Le déplacement de ces remblais implique la disparition du pan oriental du mur de clôture. Ce fait est confirmé par la présence au même endroit d'un fossé en provenance du sud-ouest (US 1) qui s'infléchit vers l'est et s'élargit, jusqu'à prendre la forme d'un cône de déjection (l.: 2 m; prof.: 1 m; fig. 305). Son mobilier indique un *terminus post quem* du IV^e siècle.

87 - O. Franc, in Rapport Coquidé *et al.* 2009: 308-315.

Un remaniement foncier (secteur 4)

Une palissade (fig. 306) traverse le secteur économique de la villa entre les cotes 190 m et 186,50 m (du sud au nord : US 46 : l. : 1-1,20 m ; prof. : 0,40-0,50 m). Un diverticule rapidement arasé se connecte côté ouest (US 332) [fig. 193]⁸⁸. Le profil de l'US 46, irrégulier, est à double pente et figure un premier creusement linéaire dans lequel on distingue les profils verticaux de trous de poteau (diam. : 0,20 m ; prof. : 0,30 à 0,50 m). Les comblements, argilo-sableux de teinte brun-gris à ocre jaune, reprennent les éléments du substrat. Les quelques blocs repérés ne semblent pas avoir été utilisés comme calage.

L'abondance du mobilier surprend, les secteurs traversés étant relativement à l'écart des zones les plus denses. Il s'agit là sans doute d'un nouveau témoignage de l'érosion de la pente, avec l'ablation d'un contexte superficiel originellement largement anthropisé. Les tessons de céramique piégés dans les comblements couvrent la période des II^e-IV^e siècles.

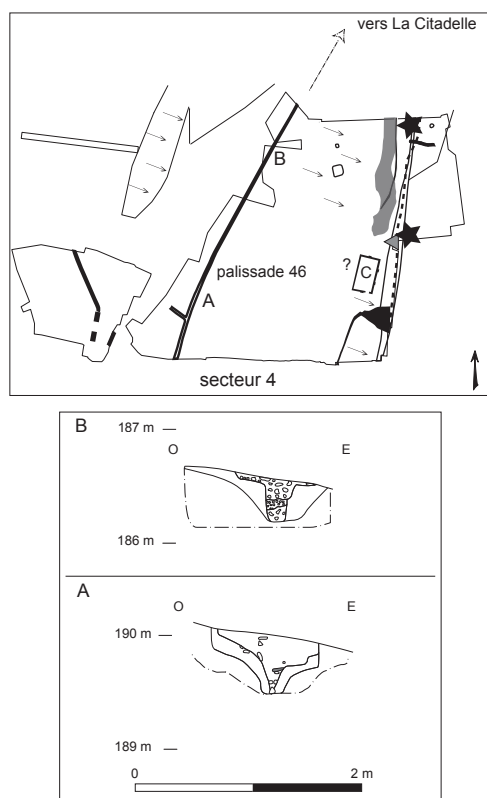


Fig. 306 - Bancillon, secteur 4, état 1 de la période 2: coupes de la palissade US 46 (relevés : A.-C. Remy, L. Eneau-Brun ; DAO : E. Bayen, C. Coquidé).

La palissade US 46 traverse le secteur économique de la villa et se prolonge vers le nord, au-delà du mur de clôture. Son emprise s'étend jusqu'à l'établissement voisin de La Citadelle dont elle barre l'aile est (fig. coul. 3). Ce vestige qui ignore les limites antérieures donne à voir une autre distribution de l'espace.

Son tracé incurvé, globalement orienté sud-ouest/nord-est, est original et doit plus au versant qu'au site qui l'a précédé. Son inclinaison annonce celle des terrasses qui vont se succéder entre le Moyen Âge et l'époque contemporaine.

2.5.2.2. Un nouveau mode d'occupation (état 2)

Le site du V^e siècle est très inégalement perçu selon les secteurs (fig. 305) et le fait qu'aucun des sondages du secteur 1 n'ait révélé la moindre trace d'occupation médiévale ne peut être considéré comme un argument convaincant : avant la fouille, aucune structure du haut Moyen Âge n'avait été décelée sur les secteurs 3 et 4.

Sur le secteur 1, l'abandon des pièces résidentielles de la terrasse médiane, pour être simultanément, reste non daté. Celui-ci est antérieur à l'installation d'une sépulture en coffre de dalles trapézoïdal (Sd 7A), datée des VI^e-VIII^e siècles (Colardelle, Demians d'Archambaud, Raynaud 1994 : 280-284 et 295), qui s'installe sur la terrasse amont. À l'inverse, les secteurs 2 et 3 montrent une occupation tardo-antique relativement dense, sachant tirer parti du bâti ancien tout en imposant de nouveaux usages.

À l'aval, sur le secteur 4, la pièce C au moins reste en usage, contemporaine de vestiges dont le profil était jusqu'alors inconnu. Ce changement de faciès est également sensible au niveau du mobilier céramique, où, parmi d'indéniables continuités typologiques, apparaît un vaisselier à pâte sombre produit dans des ateliers du Val de Saône, de la plaine de l'Ain et des Alpes⁸⁹.

Occupation tardo-antique et médiévale (secteur 2)

Le diagnostic situé sur le secteur 2 livre surtout des niveaux postérieurs à l'Antiquité tardive (Rapport Lurol 2008 ; fig. 241 et 307). Cette emprise, encore scandée par les élévations antiques pérennisant les espaces W et X, livre cinq sépultures ainsi que des remblais de démolition, voire des traces d'incendie, et quelques colluvions, exhaussant de 0,30 à 0,80 m le niveau de circulation depuis l'occupation antique. L'examen des coupes ne permet pas de déceler d'activité autre que funéraire.

Dans l'espace W, le cap du haut Moyen Âge semble atteint dès le dépôt de l'US 2025. Ce remblai, assez homogène, est composé de limon sableux brun-gris avec de rares fragments calcaires et de terres cuites architecturales. L'US 2024, un limon argilo-sableux de teinte brun clair, est tout aussi peu différencié. Un limon argilo-sableux (US 2022) brun clair, hétérogène et livrant de nombreux blocs fragmentés et du mortier, illustre ensuite un épisode de démolition. Celui-ci colmate une première sépulture (Sp 2009), avant d'être lui-même recoupé par les suivantes.

Dans l'espace X, le premier remblai de teinte rouge orangé est homogène. Un niveau charbonneux peu épais est recouvert par une couche de mortier blanc et de sable, associée à du mobilier daté de l'Antiquité tardive (céramiques et monnaie émise en 383). Lorsque l'US 2021, datée du XI^e siècle, scelle l'emprise, les élévations antiques sont encore apparentes.

La zone funéraire du secteur 2 est localisée à 35 m au sud de l'édifice à abside que l'on présente dans le paragraphe suivant. Cantonnées à l'espace W (en l'état du décapage), les sépultures

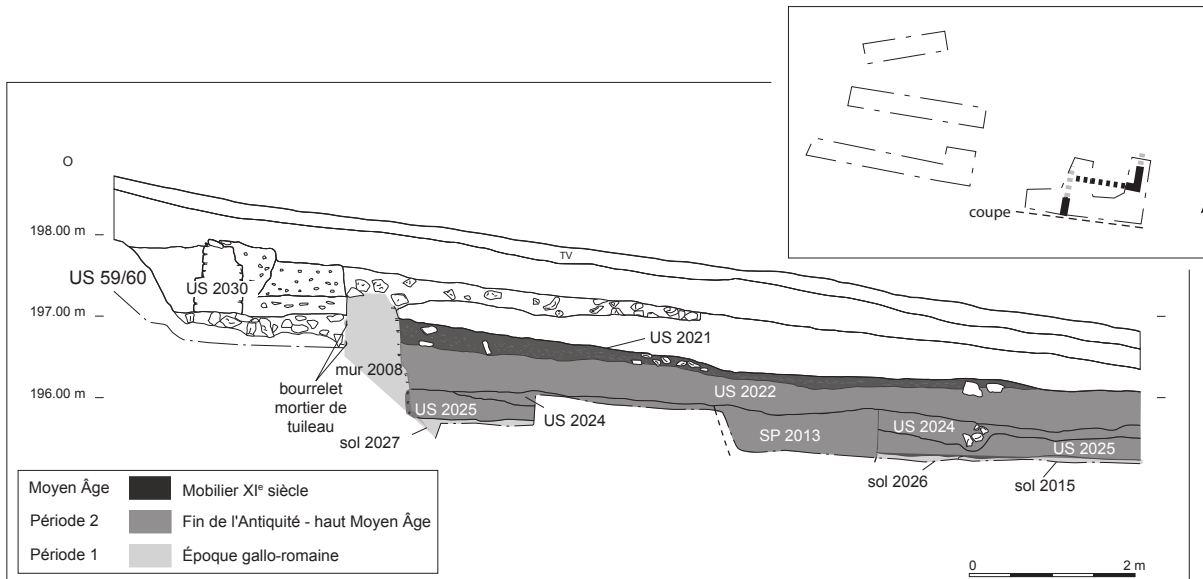


Fig. 307 - Bancillon, secteur 2, périodes 1 et 2: coupe ouest-est (relevé: J.-M. Lurol; DAO: P. Rigaud, C. Coquidé).

s'intègrent à différents niveaux stratigraphiques. Cinq d'entre elles sont datées du haut Moyen Âge, soit entre la fin de l'Antiquité et le X^e siècle⁹⁰ (fig. 241 et 243). Quatre des cinq inhumations de cette séquence présentent des parois et des couvertures constituées de dalles et de blocs de calcaire alors que la sépulture d'un enfant (Sp 2035) est creusée en pleine terre.

Les marges nord-ouest de l'établissement au V^e siècle (secteur 3)

La construction d'un nouvel édifice

Un édifice, d'une superficie supérieure à 119 m², est implanté dans le bâti romain existant (Rapport Nourissat 2012; fig. 308 et 309). La nouvelle construction est composée d'un bâtiment à plan allongé rectangulaire, présentant un corps central (AV) terminé à l'ouest par une abside semi-circulaire (AV') encastrée dans le bâti antique. Cette pièce centrale ouvre au sud sur une galerie divisée en deux espaces (AY, AY') et flanquée d'un espace ouvert (AT) au sud.

- L'édifice à abside AV/AV'

Le nouvel édifice s'insère dans le bâti antique préexistant. Les murs US 4021 et US 4024 sont transformés. Le mur de terrasse (US 4021) est coupé, dans sa partie centrale, sur une section de 3,60 m, le mur US 4024 est conservé sur plusieurs assises et est repris par l'édification d'un nouveau mur ouest/est US 4351 (fig. 309). Cette réfection conservée sur cinq assises régulières en élévation, est composée de moellons de calcaire rose et blanc pris dans un mortier de chaux fin et mélangé à des gravillons (fig. 247). Deux nouveaux murs (US 4022 et US 4023) sont construits dans un même temps (liés) et accolés à l'ouest et au sud aux murs US 4021 et US 4351. Le mur US 4022 est rectiligne (ouest-est) tandis que US 4023 est subcirculaire en forme d'abside outrepassée. Leur mode de construction comprend : un hérisson de blocs de calcaire recouvert par une couche de mortier plus ou moins plane, un ressaut débordant au nord, de 0,25 m de haut et des assises plus ou moins régulières de

blocs de différentes dimensions et de quelques blocs de tuf, le tout lié par un mortier blanc compact.

La salle AV', en demi-cercle outrepassé, s'inscrit dans un plan rectangulaire constitué à l'ouest du mur romain de terrasse US 4021 (façade occidentale de l'abside), du mur US 4351 au sud et du mur US 4022 au nord. (fig. coul. 33). Les dimensions hors tout du corps central (AV, AV') sont de 7,20 m de large pour au moins 10,80 m de long. Il n'y a pas de séparation visible entre l'abside AV' à l'ouest (de 3,25 m de profondeur pour 5 m de large à la retombée de l'abside), et la salle AV se développant à l'est (5,90 x 6,20 m minimum).

L'intérieur est remblayé par un limon argileux orangé qui est le seul élément connu du premier sol (196,30 m) de l'édifice. Les murs sont enduits d'un mortier de chaux blanc fin compacté et lissé de 2,5 cm d'épaisseur, visible pour l'abside à partir du sommet du ressaut de fondation.

Les salles AV/AV' et AY/AY' communiquent entre elles par une porte ouverte dans le mur US 4024/4351. L'embrasure de 1,50 m de large ainsi ménagée est enduite d'un lit de mortier jaune crème (3 à 4 cm d'épaisseur), en léger retrait de 0,04 m et 0,18 m par rapport aux parements nord et sud du mur antique US 4024, le mortier débordant de manière irrégulière. Le seuil constitué d'une dalle de calcaire rose de 0,13 m d'épaisseur (196,61 m) est scellé dans cette couche de mortier qui remonte légèrement le long des piédroits (fig. 310). Des entailles d'une dizaine de centimètres de large insérées sur les petits côtés de la pierre de seuil révèlent la présence des jambages du chambranle, vraisemblablement en bois. En avant du châssis sud, une rainure est prolongée par des cavités circulaires (1 à l'est, 2 à l'ouest) dans lesquelles devaient s'insérer les gonds d'une porte à double vantail dissymétrique. La largeur des battants est induite par la présence d'une alvéole carrée juste devant la rainure, de 0,80 m pour le volet est et de 0,55 m pour le panneau ouest. Le seuil est surélevé d'une vingtaine de centimètres par rapport aux sols des pièces qu'il relie.

90 - Une sixième sépulture, postérieure au XI^e siècle, est néanmoins apparue dans l'espace X.

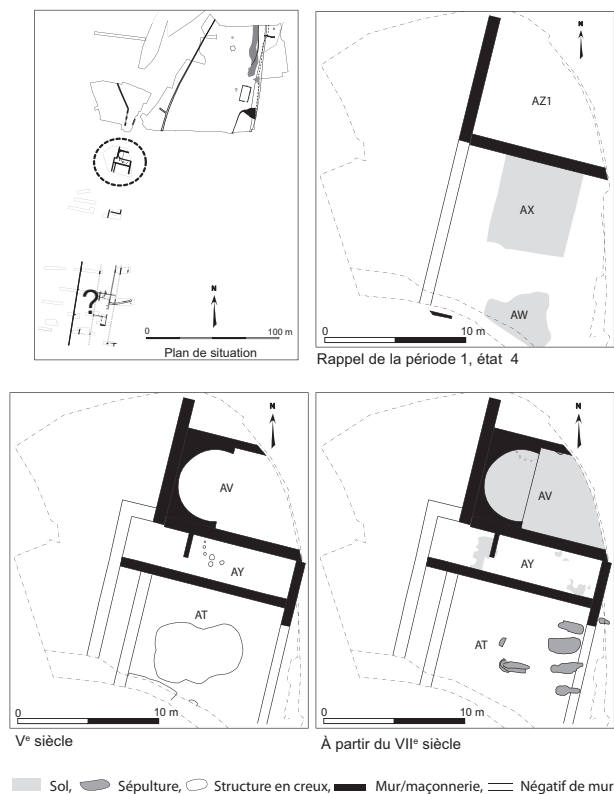


Fig. 308 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3). Distribution des vestiges antiques par période : du V^e siècle au VII^e siècle (DAO : S. Nourissat).

- La galerie AY/AY'

La galerie sud, de 12 m de long pour 2,80 m de large, fait saillie à l'ouest (fig. 308 et 309). Elle se compose d'une annexe occidentale (AY' : 4,10 x 2,80 m) séparée par la cloison US 4237 d'une pièce orientale (AY) de plus grandes dimensions (7,48 x 2,80 m). On circulait de l'une à l'autre par un passage d'environ 1 m de large aménagé le long du mur sud (US 4025). Le mur est composé en fondation d'un double parement de très gros blocs de calcaire rose ou blanc avec blocage interne et pour l'élévation d'un double parement simple de plus petits moellons de calcaire, le tout noyé dans un mortier blanc beige compact renfermant des gravillons. La fondation, marquant un ressaut débordant au sud, accuse un pendage ouest-est marqué (9%) suivant le sens de la pente. Le sol primitif de la galerie, briques pilées mélangées à du mortier blanc, nous est parvenu sous forme de lambeau (US 4256, US 4266 : 196,49 m). Des traces d'aménagements intérieurs (cloisons ou mobilier) ont été identifiées par une série d'empreintes de poteaux et de piquets.

- L'espace ouvert AT

Un vaste espace rectangulaire ouvert, assimilable à une grande cour ou à un jardin, flanque l'édifice au sud (12 m de long d'ouest en est pour plus de 8,50 m de large du nord au sud). Il est clos à l'est par le mur US 4049 qui dans la première moitié du VII^e siècle s'est effondré d'une pièce sur son parement oriental depuis la base de sa fondation (fig. 308, 309 et 311). À l'ouest,

le jardin est longé par un corridor nord-sud (8,30 x 1,50 m), limité à l'est par le mur de clôture occidentale de la villa antique (US 4053) et par un nouveau mur de terrasse en débord ouest sur 2,40 m (US 4117). La maçonnerie US 4117, entièrement récupérée à la fin du Moyen Âge, venait s'appuyer contre le mur extérieur de l'abside (US 4204). S'agit-il d'un renforcement de la terrasse où l'on pouvait circuler? Les seuls aménagements reconnus dans le jardin sont des petits abris semi-enterrés sur poteaux et en torchis, légèrement antérieurs à la construction de l'édifice (US 4104 et US 4213) [fig. 309].

La fouille (édifice, jardin et abris semi-enterrés) a livré dix-sept fragments de verre⁹¹, représentant quatorze vases et un seul fragment de verre à vitre vert olive. Parmi ceux-ci figurent des fragments appartenant à une forme haute à long col de type *unguentarium* et un fragment de panse en verre incolore orné d'une ligne à motif de caissons quadrillés au centre d'un encadrement de registres verticaux soulignés horizontalement (fig. 312, n°1). Ces techniques décoratives dites des «verres gravés» par incisions et meulés sont connues dans des contextes de la seconde moitié du IV^e siècle et du premier quart du V^e siècle dans toute la Narbonnaise comme à Lyon. Ces décors se rencontrent principalement sur des coupes et des gobelets ; il s'agit ici probablement d'un vase apode à large ouverture de type AR 59.1 ou AR 60.1 (Rütti 1991) dont l'origine pourrait être rhénane. Les contextes remaniés du VII^e siècle fournissent quant à eux un petit lot de verre à vitre, avec ou sans trace de grugeoir, une catégorie de mobilier absente du secteur 3 lors de la période 1. On note aussi un fond bombé verdâtre à décor pressé en relief qui évoque la technique du moulage (fig. 312, n°2).

Quelle identification pour cet édifice?

La morphologie de cette salle rectangulaire terminée par une abside axiale rappelle les salles de réception de villa qui se répandent durant l'Antiquité tardive essentiellement dans le sud de la France. Ses dimensions internes (moins de 60 m²) et son abside, outrepassée comme à Eauze (Balmelle 2001 : 163), de 3,25 m de profondeur sont dans la moyenne des petites salles de banquet (Balmelle 2001 : 163). Mais plusieurs éléments tendent à remettre en cause cette première interprétation. Mis à part la galerie sud fermée, aucune autre pièce n'est construite autour de ce petit bâtiment localisé à l'opposé du secteur résidentiel, à proximité d'un accès majeur vers les pentes, alors que la majorité des salles de banquets, souvent attenantes à une galerie du péristyle central, font partie intégrante du cœur des villae (Balmelle 2001 : 163). La salle présentée ici ne livre aucune trace de riche décor, ni de mobilier luxueux en rapport avec la fonction du lieu (mosaïque, marbre, etc.). Enfin, la transformation du jardin sud en espace funéraire dès le VII^e siècle⁹², concomitante au remplacement des sols de l'édifice par des revêtements en mortier de tuileau et eux mêmes percés par une sépulture de nourrisson mise en place à la fin du VIII^e siècle⁹³ contre le mur septentrional de la salle, autorise l'hypothèse d'un lieu de culte chrétien et ce probablement dès son origine.

Un petit fragment de marbre blanc-gris où l'inscription - -]RVM[- - peut être lue (L : 8 cm ; l : 7 cm ; ép. : 4,5 cm) provient des niveaux d'abandon de l'abside datés des IX^e-XI^e siècles. La hauteur des lettres

91 - S. Martin, in Rapport Nourissat 2012, tome 1 : 71.

92 - Analyses C¹⁴ effectuées sur trois sépultures.

93 - Lyon-5978, 1245 ± 35 BP, 674 à 882 ap. J.-C. avec un pic de probabilité à 773.

est de 2 cm, seule la lettre V est entière, la lettre R est parfaitement lisible. La dernière lettre est incomplète, la première jambe de ce qui semble être un M est conservée (**fig. 313**)⁹⁴. Aucun autre fragment n'a pu être mis au jour dans les remblais contemporains. Cette inscription appartenait-elle à une épitaphe démontée lors de

l'arasement de l'église pour être transférée dans un autre lieu de culte? Cette pratique est attestée pour les trois épitaphes conservées dans l'actuelle église paroissiale Saint-Pierre qui proviendraient de la basilique funéraire Saint-Romain (Faure-Brac 2006 : 142; voir ci-dessous p. 340).

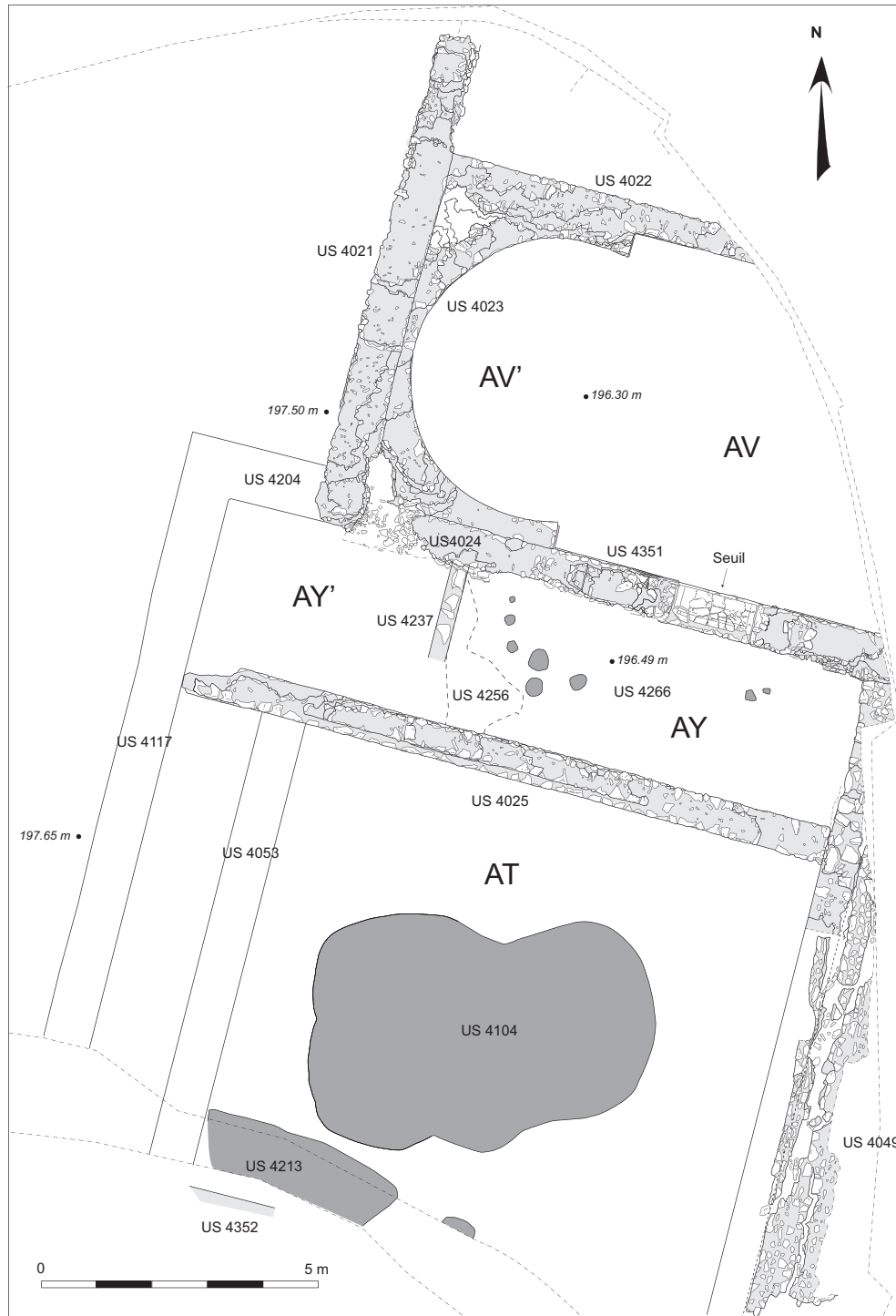


Fig. 309 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3) du V^e siècle au VII^e siècle (période 2). Plan de l'édifice à abside outrepassée (relevé: F. Pont; DAO: C. Marcelin).

94 - F. Bérard (université Jean Moulin Lyon 3) signale que l'inscription, dont la graphie est médiévale, est très fragmentée et laisse peu de chance de restituer les parties manquantes. Ce que confirme N. Reveyron (université Lumière Lyon 2, UMR 5138) qui souligne la maîtrise de la gravure mais remarque des maladresses dans les droites et signale des lettres (de marques lapidaires) similaires du XIII^e siècle dans la cathédrale de Lyon. Le contexte semble ici un peu plus ancien, le lieu de culte n'est plus en activité après le XI^e siècle, ses murs abritant dès lors une forge.

Par ses dimensions, le bâtiment du secteur 3 est comparable aux édifices de culte à nef unique installés dans la *villa* de Saint-Romain-de-Jalionas, où l'abside est outrepassée (Reyraud 2005: 63-64; Royet *et al.* 2006: 313) ou dans celle de Varcès (Gabayet 2001: 41). L'église de Bancillon inscrite dans un chevet plat est bordée d'un collatéral sud. On ignore si un portique symétrique se développait au nord. La disposition particulière de l'édifice, façade tournée vers l'est, comme l'édifice occidenté de Nevers dédié à Saint-Gervais et Saint-Protais construit au VI^e siècle (Sapin [dir.] 1995: 59-93), serait dictée par la topographie du terrain qui présente une forte pente ouest-est. Mais elle s'explique également par la nécessité d'une position dominante sur le Val de Saône à l'extrémité nord-ouest de l'ancienne *villa*.

La fouille n'a pas permis de déterminer l'accès direct au lieu de culte. L'unique porte identifiée est située sur le flan sud de la nef et débouche dans la galerie latérale. On suppose que le portique commandait une circulation vers le jardin ou la cour. Encore utilisé au moment de la fondation de l'édifice (Rapport Coquidé *et al.* 2009: 110), l'accès à la *villa* situé à une quinzaine de mètres au nord desservait-il le secteur de l'édifice? (fig. 292).

Il n'a pas été possible lors de la fouille de déterminer si le bâti antérieur était en ruine ou encore utilisé au moment de l'édification du bâtiment à abside. Il n'y pas d'interruption majeure entre les derniers sols attribués à la fin du IV^e siècle et la fondation du nouvel édifice. Il arrive que les *villae* sur lesquelles s'implantent les édifices de culte soient encore en usage comme à Salagon (Codou 2005: 87) ou à Géou. Sur ce site, l'édifice s'inscrit dans la galerie méridionale du péristyle (Codou, Colin 2007: 74).



Fig. 310 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3) : le seuil (cliché: C. Nivelon).



Fig. 311 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3) : le mur M4049 effondré (cliché: A.-C. Remy).

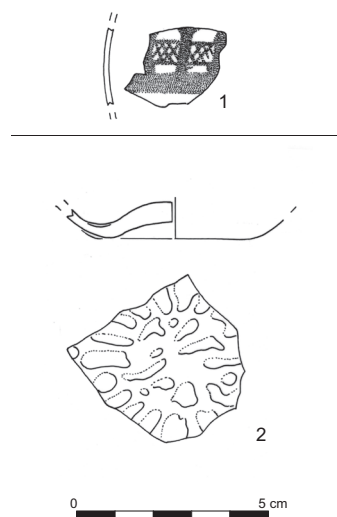


Fig. 312 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3) : le verre (dessin: F. Pont).



Fig. 313 - Bancillon, les marges nord-ouest (secteur 3) : fragment d'inscription (cliché: J. Sarrazin).

Le faisceau d'indices archéologiques et historiques incite ainsi à restituer un oratoire, sans doute privé, fondé aux marges du bâti d'une *villa* et qui deviendra funéraire à partir du VII^e siècle. S'il est difficile de statuer sur les occupants du lieu, du moins peut-on supposer qu'il s'agisse là d'un domaine dont le propriétaire a pu être un membre important de l'*ager ansensis*⁹⁵.

Un lieu de culte des V^e-VI^e siècles

Le mobilier céramique est peu abondant (18 fragments) et les éléments de datation les plus probants proviennent des tranchées de fondation qui fixent la construction de l'édifice à abside autour des V^e et VI^e siècles⁹⁶. La datation C¹⁴ d'un fragment de poutre carbonisée, tombé sur le sol de la galerie, livre une date plus ancienne (fin III^e siècle-première moitié du IV^e siècle)⁹⁷, et semble provenir d'un remploi. La forme outrepassée de l'abside peut être un marqueur chronologique. L'église baptismale de Meysse (Ardèche) daterait de la deuxième moitié du V^e siècle, notamment en raison de l'abside outrepassée qui semble relever de la tradition burgonde (Reynaud 1989 : 213). Ces éléments permettent donc de situer la fondation de l'oratoire au plus tôt à la fin de l'Antiquité tardive, contemporaine de la basilique de Saint-Romain d'Anse, située à 300 m à l'est, d'où sont réputées provenir les épitaphes de Vistrigilde datée de 486 ap. J.-C., de Proba, datée de 498 et de Viligisclde, datée de 524 (Faure-Brac 2006 : 142-143, Grillet *et al.* 1983b : 78 ; ci-dessous p. 340).

*Les sources documentaires au lieu-dit Bancillon*⁹⁸

D'après les sources archéologiques, l'édifice de culte de Bancillon serait un oratoire des V^e-VI^e siècles, augmenté d'un cimetière au cours du VII^e siècle puis ruiné entre le IX^e et le XI^e siècle. L'occupation du site perdure, quant à elle, jusqu'au XIII^e siècle. On ne peut que constater que cet abandon serait concomitant du transfert des fonctions paroissiales attachées aux baptistères anciens (Aubrun 1986 : 18), ici vers l'église Saint-Pierre *intra-muros*, dont le vocable sera remplacé en 1225, sous l'épiscopat de Renaud de Forez, par celui, toujours en usage, de Saint-Cyprien (Rapport Rémy 2001 : 7-8).

Quant à l'identification du lieu, les sources documentaires nous offrent quelques indices mais aucune certitude. On mentionne ainsi, dans le testament de François Euverdy de 1380, une vigne « *sitam in costia de la Chapella* » ou « *costa de Capella* », dont la terminologie renvoie directement à une « chapelle » dont le vocable reste inconnu. Ce lieu de culte, pourvu d'un prêtre serviteur, Martin Doynonis⁹⁹, est, dans ce texte, localisé à la fois sur la côtière et dans les environs de la source ou fontaine de Charognieu « *vocatam Charognieu* » située à 230 m au sud de la parcelle fouillée¹⁰⁰.

Les textes médiévaux issus de la diplomatie, des cartulaires et des pouillés du diocèse de Lyon datés de 1225 et du XIV^e siècle, pas

plus du reste que le recensement¹⁰¹ des chapelles sur Anse entre 1380 et 1674 (Longnon 1904 : 12 et 40), ne fournissent ensuite de mention d'une église localisée dans ce secteur de Bancillon.

Notre analyse serait pourtant incomplète sans évoquer la mention tardive dans un terrier de 1674 d'une « chapelle » Saint-Jean (sans doute le Baptiste), ruinée, dans le secteur de Saint Romain : « une terre audit Anse, territoire de Saint-Romain que jouxte le bois et mazure de la chapelle Saint-Jean... ». Un autre document fiscal de 1784¹⁰² mentionne également « un bâtiment faisant partie d'une vigne située à Anse au territoire de la perrière de Saint Jean ».

Au XVIII^e siècle, la chapelle est effacée du paysage comme le montre l'ABA de 1787 (II, pl. 84) et le cadastre napoléonien. En revanche il signale que la parcelle fouillée relève de la cure d'Anse : « vigne de la cure d'Anse ». Par supposition, on pourrait en conclure que cette terre d'église rappelle la présence de la chapelle disparue.

L'occupation du bas de versant (secteur 4)

Les modalités d'occupation du bas de versant ont également été modifiées (Rapport Coquidé *et al.* 2009). La pièce C, érigée au cours du I^{er} siècle de notre ère, est toujours en usage au V^e siècle (fig. 305). Elle est à présent desservie par une voirie complexe en provenance du nord. De part et d'autre de cette dernière, une série de fosses de profils inédits a fait son apparition et occupe un espace jusqu'alors laissé vacant.

La pièce C et sa desserte

Alors qu'aucun niveau postérieur au I^{er} siècle n'est conservé dans la pièce C, un axe de circulation nord-sud desservant son petit côté nord (fig. 305) indique que celle-ci est toujours en activité (l'usage des pièces A et B n'est en revanche pas assuré)¹⁰³.

L'accès sud (US 21) a été exhaussé par un apport de limon brun. Le dernier état du seuil révèle deux pierres plates de calcaire blanc positionnées contre les murs et stabilisant éventuellement un chambranle (fig. 314).

L'axe de circulation desservant le petit côté nord montre de fréquents réaménagements révélant un souci constant d'entretien et de stabilité (fig. 315). Un premier chemin empierré, large de presque 4 m, est mis en place (US 86 : ép. : 0,10-0,20 m). Il se compose d'un hérisson de blocs anguleux dont le sommet est recouvert de poches argilo-limoneuses orangé. Le mobilier associé ne peut être antérieur aux III^e-IV^e siècles.

Cette première chaussée est recoupée par un mur repéré sur 35 m (US 88 : l. : 1,30-1 m ; prof. : 0,70-1 m), bordé sur son côté ouest par des lambeaux de sols graveleux (US 111/113, non représentées). D'abord orienté nord-sud, le mur se termine côté ouest par une inflexion vers l'amont, à 11 mètres de la pièce C,

95 - D'après Faure-Brac 2006 : 131, Anse serait en 457 le chef-lieu de l'*ager ansensis* (sans mention de source).

96 - A. Horry, in Rapport Nourissat 2012, tome 1 : 65.

97 - Ly-15090, -1725 ± 30, âge calibré de 239 à 400 ap. J.-C., dates les plus probables 277-330 ap. J.-C.

98 - M. Goy, in Rapport Nourissat 2012, tome 1 : 72-73 et 122.

99 - AD Rhône, 10G1362, Terrier de la prébende d'Anse, 1380, f. 8 et 8v^o, « *terra et vinea in Costa de Capella* » ; f^o 12v^o, « *de directo et serviter dicta capella Martin Doynonis quandam vineam sitam in costia capella* ».

100 - À l'intersection des actuels impasse et chemin Grange Baronna.

101 - AD Rhône, 10G1362, Église paroissiale d'Anse, copie du testament de François Euverdy fondateur de la prébende de Saint-Clair le 19 août 1380.

102 - AD Rhône, 8B767-32, Liève à quatre confins de la rente noble de Lachassaigne et Chiel commencée en l'an 170, f. 64 v-65 et AD Rhône 10G1971, Recette des servs de la Salle d'Anse, 1782-1786.

103 - De même, la présence d'un niveau de sol (US 10) connecté au seuil US 21, côté sud, associé à des empièvements linéaires (US 40 et 42) insérés au niveau du mur nord, indique que l'accès est encore perceptible aux XIII^e-XV^e siècles (céramiques à pâte rouge glaçurée qui évoquent des pots de type cruche ou pichet diffusés entre le XIII^e et le XV^e siècle : identification d'A. Horry, in Rapport Coquidé *et al.* 2009 : 88).

l'espace laissé libre permettant un accès est-ouest, entre la pente et le Val de Saône.

Un drain imposant (US 84 : l. : 1,50 m ; prof. : 1 m) recoupe les structures précédentes et soutient un nouveau hérisson de blocs (US 85 ; l. : 1,20 m). Ce nouveau chemin disparaît 22 m avant la pièce C. Il est engorgé en plusieurs endroits par d'épais niveaux argileux gris très compacts (US 90). Ces dépôts très hydromorphes sont assainis par des blocs oblongs de 0,10 à 0,45 m de côté, les plus imposants étant encore disposés à plat. L'effet de paroi que dessine la limite orientale des US 90 et 110 contre la colluvion US 18 matérialise sans doute le barrage d'une haie retenant le niveau argileux instable. Le sommet de cette séquence s'insère à la base de la terre végétale, à moins de 0,20 m de la surface actuelle. Une douille fermée en fer provient de ce contexte (fig. 316).



Fig. 314 - Bancillon, secteur 4, état 2 de la période 2: dernier état du seuil US 21 de la pièce C (cliché: équipe de fouille).

Des structures de profils singuliers

Une large aire charbonneuse (US 106) et trois aménagements empierrés (US 44, 184 et 185) occupent l'espace situé entre Bancillon et La Citadelle.

• Le large foyer US 106

L'aire charbonneuse quadrangulaire, à fond plat (US 106 : côtés de 3,30-3,50 m ; ép. : 0,20 m), est mise en place à 25 m au nord-ouest de la pièce C (fig. 317 et 318). Elle recoupe une formation de pente tardive, postérieure au mur US 88 décrit dans le paragraphe précédent. La verticalité des bords sud et ouest signale un creusement délibéré qui s'insère. La fourchette chronologique proposée d'après l'étude du mobilier céramique (V^e-début du VI^e siècle¹⁰⁴) a été précisée par datation C¹⁴ (US 106 : âge calibré de 339 à 426 ap. J.-C.¹⁰⁵).

À une interface limoneuse brune (US 106.2) au contact du substrat, succède un comblement argilo-limoneux très charbonneux (US 106.1). On y relève de nombreux petits blocs portant parfois des traces de chauffe, quelques silex, de la cendre et de petits fragments d'os de faune brûlés. Une seule zone rubéfiée est localisée, dans l'angle nord-est. Des traces d'enlèvement révèlent qu'une phase de curage au moins a eu lieu.

La fonction du vestige n'est pas assurée. L'absence de graines empêche d'y voir une activité liée au grillage des végétaux. Quant au mobilier, il est très fragmenté et sa répartition est homogène sur l'ensemble de la structure (une cinquantaine de tessons, des terres cuites architecturales éparses dont quelques *tubuli* et du verre). Le mobilier métallique livre des clous, une plaquette rivetée, une ferrure, une languette en fer ainsi qu'une rondelle et un petit disque en bronze. Deux fragments d'outils sont également relevés : une lame simple (un couteau?) et une lame dentelée (une scie [?]: fig. 319)¹⁰⁶. La présence d'un feu sur support métallique de type brasero ou broche est plausible.

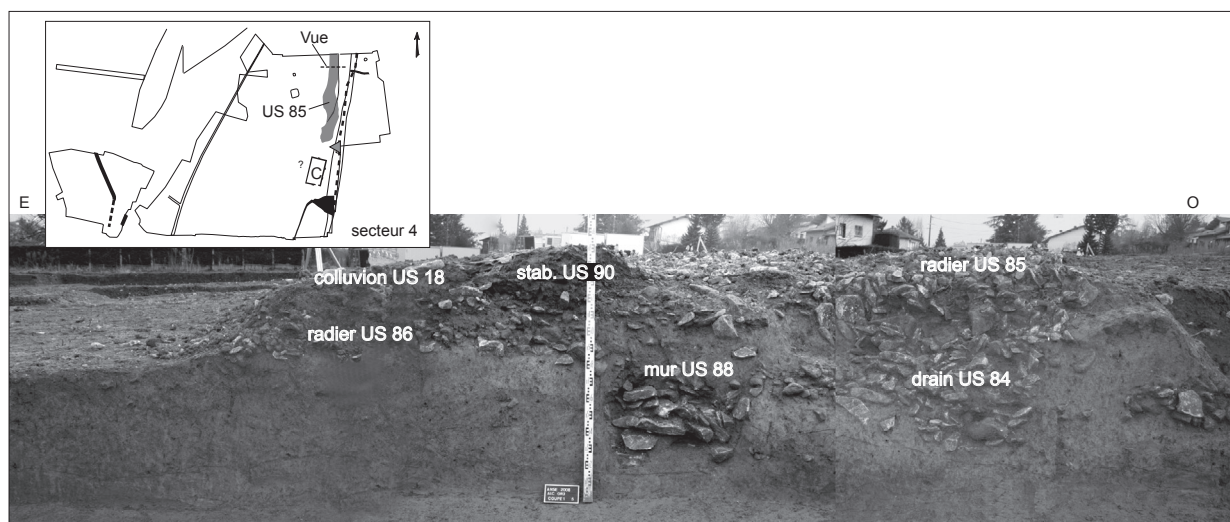


Fig. 315 - Bancillon, secteur 4, périodes 1 et 2: coupe ouest-est de l'axe de circulation desservant la pièce C au V^e siècle (cliché et DAO: C. Coquidé).

104 - A. Horry, in Rapport Coquidé et al. 2009 : 262-263.

105 - Code laboratoire: Lyon-5809 OxA.

106 - C. Galtier, in Rapport Coquidé et al. 2009 : 267-284.

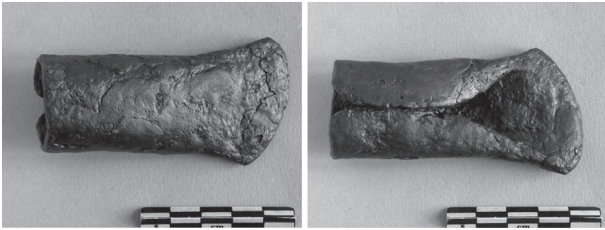


Fig. 316 - Secteur 4, état 2 de la période 2: douille d'outil en fer issu du radier US 90 (clichés: CREAM).

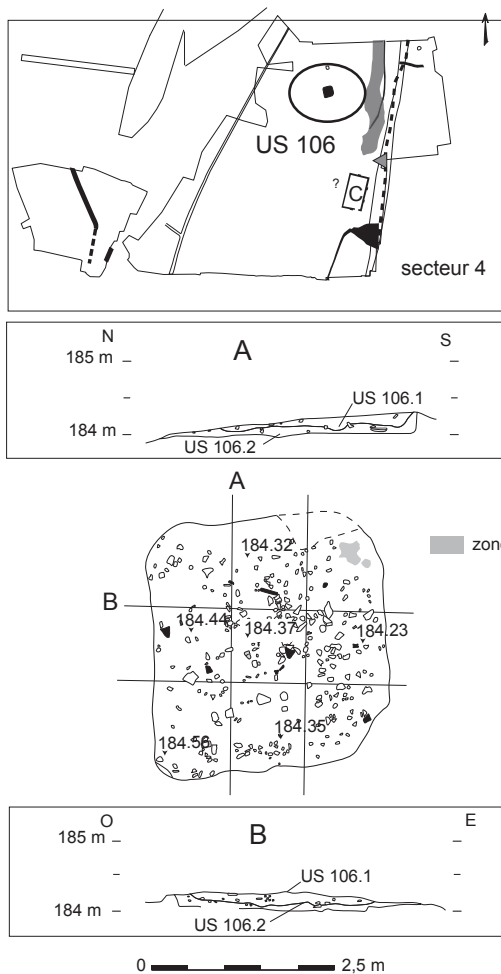


Fig. 317 - Secteur 4, état 2 de la période 2: fosse charbonneuse US 106 (relevé: A. Frécon; DAO: M. Lagrange, E. Bayen).

La consommation des aliments reste une hypothèse vraisemblable mais l'éloignement du foyer de tout bâtiment révèle sans doute une fonction autre qui reste à déterminer. Enfin, signalons que l'US 106 est similaire à trois autres structures synchrones, fouillées sur le site de La Citadelle (voir ci-dessus).

- Des aménagements empierrés originaux
Plus au nord encore, trois aménagements empierrés (fig. 320) s'installent au sein de la même séquence stratigraphique que celle décrite précédemment. L'un d'entre eux, l'US 44, livre en outre un profil céramique presque complet daté des V^e-VI^e siècles.

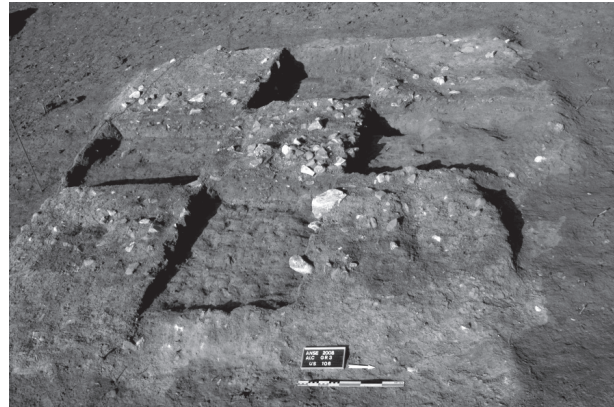


Fig. 318 - Secteur 4, état 2 de la période 2: fosse charbonneuse US 106 (cliché: équipe de fouille).

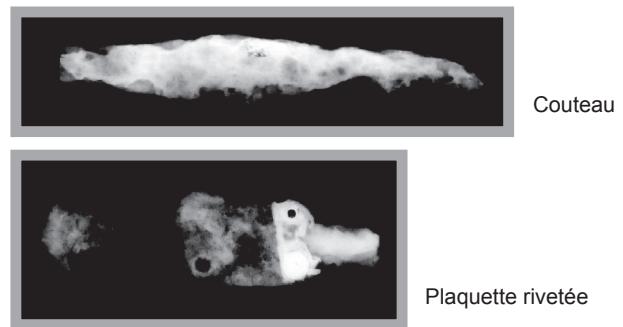


Fig. 319 - Secteur 4, état 2 de la période 2: outils en fer issus du foyer US 106 (radiographies: CREAM).

Les structures US 44 et 184, distantes d'une trentaine de mètres l'une de l'autre et équidistantes par rapport au chemin vers C, sont de plan quadrangulaire. Leur mise en place est identique. Des blocs apparemment non chauffés longs de 20 à 30 cm sont disposés dans une fosse à peine excavée de 1,10 à 1,20 m de côté. Très imbriqués, ils forment sur les marges un bord net et quasi continu (fig. 321). L'US 184 dispose d'un aménagement central où plusieurs blocs semblent disposés à plat. S'agit-il de structures servant de support et/ou de repère?

La structure interne de l'empierrement linéaire US 185 (L.: 3,67 m; l.: 0,35-0,40 m; prof.: 0,25-0,30 m) n'est pas sans rappeler celle des fosses précédentes (fig. 320 et 322). Des blocs jusqu'à 0,47 m de côtés et des plaquettes calcaires, soigneusement intercalés, sans liant ni limon interstitiel, dessinent deux sections jointives au tracé sinueux.

La fonction de drainage ne peut être retenue, l'agencement des éléments posés de chant, en épi ou à plat, par courtes sections, empêchant toute évacuation de l'eau. Le tracé, l'arrêt franc souligné d'une dalle verticale sur chaque extrémité et l'absence de tout autre aménagement associé matérialisent, une nouvelle fois, un vestige inédit dont la fonction reste indéterminée.

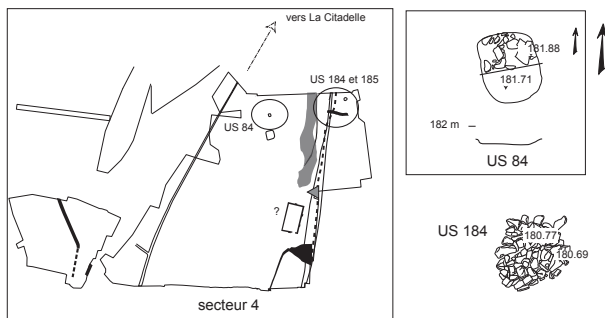


Fig. 321 - Secteur 4, état 2 de la période 2: empierré de plan quadrangulaire US 184 (cliché: équipe de fouille).

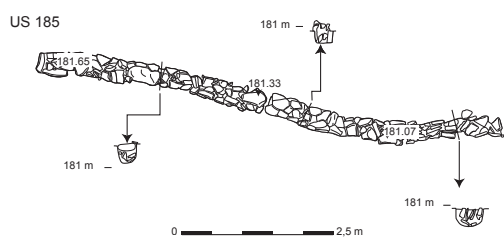


Fig. 320 - Secteur 4, état 2 de la période 2: aménagements empierrés nord US 84, 184 et 185 (relevés: E. Bayen, A.-C. Remy; DAO: E. Bayen).

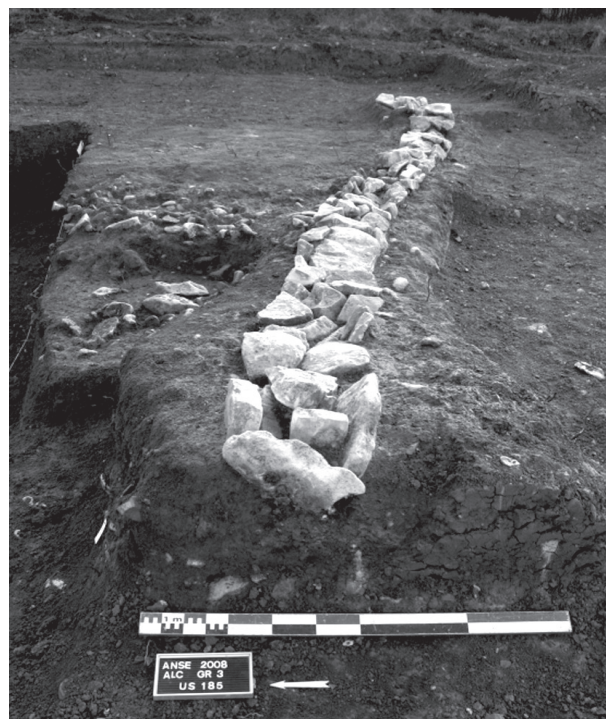


Fig. 322 - Secteur 4, état 2 de la période 2: empierré linéaire US 185 (cliché: équipe de fouille).

Un environnement transformé (secteur 4)

La réactivation de la limite nord-sud orientale sous forme d'un fossé, puis d'une palissade, l'apparition de restes humains le long de cet axe et la mise en place d'un nouveau système de production illustrent l'évolution du versant.

Nouvelle limite vers l'est et vestiges funéraires

- Le fossé US 47

Un fossé, US 47 (fig. 275), recoupe les niveaux ayant présidé à l'exhaussement du bas de versant dès la fin du IV^e siècle et barre de nouveau l'accès vers l'est et le Val de Saône. Le comblement de la section nord du fossé (l.: 0,80 m; prof.: 0,60 m), un limon brun caillouteux homogène, devient complexe plus au sud aux abords de la pièce C. Le profil y est aussi plus imposant (l.: 2,50 m; prof.: 0,90 m), sans doute à cause de curages répétés. À cet endroit, les comblements sont composés d'un limon argileux gris à brun (US 47.3), plus sableux et brun-gris (US 47.2) ou brun à orangé (US 47.1). Tous ces sédiments, fortement anthropisés, intègrent des blocs, des terres cuites architecturales et du charbon de bois. La permutation des US 47.2 et 47.3 observée sur des coupes proches révèle peut-être un remblaiement final volontaire qui éclairerait également l'extrême disparité chronologique du mobilier céramique (du I^{er} au IV^e siècle).

- Une zone funéraire au-dessus du fossé US 47

Bien que le fossé US 47 ait été décapé et recoupé en plusieurs endroits, seuls deux groupes d'ossements humains ont été mis au jour sur le comblement supérieur du vestige (fig. 305)¹⁰⁷. L'un est apparu en limite d'emprise au nord, l'autre à proximité de l'angle de la pièce C, sous un bloc calcaire à usage de borne

(US 117). Ces sépultures sont donc au plus près de l'occupation du début du haut Moyen Âge du bas de versant. Elles sont localisées à une centaine de mètres au nord-est du lieu de culte installé sur le secteur 3 et à environ 300 m à l'ouest du secteur funéraire de Saint-Romain.

Au nord du fossé US 47, les ossements, dont la plupart étaient en connexion, ont été mis au jour dès la première journée de décapage. Il s'agit de l'inhumation d'un sujet adulte de plus de 21 ans, en *decubitus*, et dont les os présentent un aspect nettement gracile (le bloc crânio-facial est manquant). Quelques ossements d'un sujet immature (radius gauche et droit, un corps de vertèbre lombaire ou thoracique), dont l'âge est estimé à

moins de 16 ans, ont été relevés avec les précédents. Les os de ce second sujet pouvaient être en réduction ou dans le comblement de la fosse, bien que l'on ne puisse exclure une tombe double. Le type architectural de la sépulture, probablement orientée nord-sud dans l'axe du fossé aux trois-quarts comblé, ainsi que le milieu de décomposition du corps sont indéterminés ; l'absence de pierres autour du squelette laisse supposer qu'il s'agissait d'une fosse simplement remblayée ou d'une fosse sans coffrage de pierre.

Plus au sud, les restes mis au jour à la base d'une large borne calcaire US 117 se composent de 33 fragments du même bloc crânio-facial d'un sujet mature, probablement âgé (synostose endocrânienne avancée et usure dentaire). L'épaisseur de la voûte crânienne (7,21 mm) et la hauteur de l'os malaire (31,95 mm) indiquent éventuellement un sujet masculin, mais en l'absence d'os coxal, le sexe est indéterminé. Son installation au pied d'un bloc de calcaire brut d'environ 50 cm de côté peut ne pas être fortuite.

Le dépôt de mobilier céramique ou lithique au pied d'un tel repère topographique recouvre des formes très diverses et renforce la matérialisation de la limite, une fonction culturelle n'étant pas totalement exclue dans certains cas (Vidal, Petitot 2003). Ici, les cassures anciennes des os indiquent un dépôt secondaire en fosse, pouvant être interprété comme un geste funéraire particulier, la tête étant une région du corps particulièrement forte sur le plan symbolique.

La présence de restes humains au sein d'un fossé nord-sud entre l'habitat alto-médiéval et la voie de circulation du Val de Saône ne semble donc pas être le fruit du hasard mais relève d'une gestion raisonnée des défunts. L'implantation de petits groupes de tombes à la périphérie des occupations, en bordure ou au sein de fossés ou de chemins est connue au haut Moyen Âge (Catteddu 2009 : 146). Cette période se caractérise par « une gestion polymorphe des morts », où l'exclusion d'une aire consacrée est pratiquée sans que l'on y décèle une connotation péjorative, et où l'inhumation dans le cimetière collectif n'est pas encore systématique (Blaizot 2006 : 336).

- La palissade US 96

L'ultime matérialisation d'une limite entre le Val de Saône et l'établissement prend la forme d'une palissade (US 96 : **fig. 305**). Une fois le fossé US 47 colmaté, puis recouvert par une colluvion (US 18), la palissade se superpose à l'ancien tracé pour ne s'en écarter que de trois mètres vers l'est côté nord (**fig. 275**). La pérennité de cette limite, alors que toute trace de l'US 47 a disparu, suppose l'existence d'une haie sur ou aux abords du fossé comblé. Le tracé sinueux de l'US 96 cantonne de plus le groupe sépulcral nord, côté ouest, et la sépulture sud, côté est, et confirme leur installation à une date antérieure.

Un autre système agraire

Un seul contexte de la période 2, la fosse charbonneuse US 106, s'est révélé favorable à une analyse paléo-environnementale (**fig. 303 et 304**).

Deux des carrés de fouille ont bénéficié d'une détermination des macro-restes. Les charbons de bois y attestent la persistance du buis, de l'aulne, du hêtre et du bois de chêne, largement majoritaire. Le noisetier et le merisier/cerisier signent une présence

plus discrète, l'orme et le saule n'apparaissent plus. La collecte des bois semble ainsi perdre en variété, ou s'effectuer à plus grande proximité induisant ainsi le rapprochement des zones boisées (peut-être des biais de lecture dus à l'unicité du contexte étudié).

L'étude carpologique confirme la pérennité du noyer, de la vigne et de l'orge mais signale l'apparition des légumineuses (la lentille, l'ers et autres « légumineuses indifférenciées »), jusqu'alors absentes du cortège. Les plantes rudérales et adventices, quasi invisibles depuis la période augustéenne, font une réapparition remarquable : chénopode blanc, pâturin des prés ou commun, renouée à feuilles de patience, rumex aggloméré ou sanguin.

La présence animale entre la fin du IV^e siècle et le début du haut Moyen Âge n'est perçue qu'à travers des lots fauniques peu nombreux et limités en nombre de restes¹⁰⁸. Le cumul des individus permet néanmoins de mettre en valeur une constance dans la représentativité des espèces les unes par rapport aux autres. On croit pouvoir ainsi montrer la présence majoritaire des bovins (29 restes) suivie de celle du porc (15 restes) et des caprinés (11 restes), adultes pour la majorité des cas. Le chien, le cheval ou l'âne et le coq sont toujours présents ainsi qu'un reste de faune sauvage, un maxillaire de cerf, mis au jour dans le comblement de la palissade US 96.

2.5.3. SYNTHÈSE : LES SIX PREMIERS SIÈCLES DE BANCILLON

2.5.3.1. Une villa en terrasse, de 20-10 av. J.-C. à la fin du IV^e siècle

Une taille standard

La villa atteint environ 225 m du sud au nord et une centaine de mètres de large d'ouest en est (du moins au nord, là où elle est perceptible), soit une surface de 22500 m².

La comparaison de l'assiette de Bancillon avec celles d'autres villae mises au jour dans la région s'avère peu aisée. Les décapages extensifs manquent et la structure du bâti n'a été perçue que sur quelques établissements, tous de plan allongé (l'aile résidentielle faisant face à une cour encadrée de deux ailes en vis-à-vis), une disposition éloignée de celle qu'on observe ici. Si on se réfère néanmoins aux quelques exemples disponibles, les dimensions relevées indiquent que la villa ansoise se situe dans une norme régionale. La villa de Beynost (Les Grandes-Terres), implantée au-delà du Rhône au sud de l'Ain, s'étend sur au moins 160 m de long (Motte, Vicherd 2008). Sur le territoire arverne, la villa de Champ-Chaltras aux Martres-d'Artière montre une assiette identique à celle de Bancillon, soit 200 m de long pour 100 m de large (Vallat, Cabanis 2010), celle de la villa de Beaumont Champ-Madame se développe sur 200 m de long (Alfonso, Blaizot 2004).

En revanche, le bâti enclos de la villa du Vernai à Saint-Romain-de-Jalionas, située en Narbonnaise au pied du plateau calcaire de l'Isle Crémieu et à une soixantaine de kilomètres au sud-est d'Anse, atteint au moins 300 m de côté (Royet 2006). Ce site de type « palatial » semble être, à l'image de celui de la Grange-du-Bief, une exception régionale.

En Auvergne, plusieurs clichés aériens livrent des vues extensives de villae dont la disposition, de plan centré, supporte quelques

comparaisons avec celle du site de Bancillon (Dousteyssier, Trément 2006-2007 et Dousteyssier, Ségard, Trément 2004 : 134-135). La *pars urbana*, centrale, y est entourée d'édifices non mitoyens, l'ensemble étant clos d'un mur. La comparaison des surfaces au sol entre sites reste toutefois délicate en l'absence de redressement de la perspective.

Un plan atypique

Le site de Bancillon occupe un bas de versant, pente et piémont, et fait face à la Saône. Le secteur résidentiel (fig. 323 : secteur 1), en terrasse, a été identifié au sud-ouest, au plus haut de la pente, sans que l'on puisse en délimiter les marges est et nord (hors emprise). Dans cette dernière direction pourtant, les sondages révèlent que la fonction résidentielle n'atteint pas le secteur 2. Ailleurs, le bâti est dense mais apparemment sans confort (secteurs 2 et 3, à l'amont). Le secteur 4 fouillé en bas de pente semble être à vocation économique.

La villa adopte ainsi une double orientation puisque la résidence fait face à l'est, au Val de Saône et à la rivière, alors que l'ensemble de l'établissement se développe selon un axe sud-nord. Un faciès peu fréquent, sans doute commandé par le relief, et ouvert vers l'axe de circulation que représente le Val de Saône. Ainsi, la villa de La Grange du Bief, située 1 km au sud, présente une disposition similaire, à une différence notable près, son imposante résidence en terrasse semble laisser peu de place aux secteurs économiques.

Quoi qu'il en soit, cette implantation en terrasse (mise en place au cours du II^e siècle?) a sans doute connu un ou plusieurs états antérieurs dont nous n'avons aucune trace. Cette hypothèse est corroborée par la présence de plusieurs épais remblais sur la terrasse résidentielle, dont l'un colmate un sol ancien.

Une autre particularité du plan concerne le mur amont de l'établissement, dont le tracé est facilement restitué de secteur en secteur grâce à un appareil soigné et un profil caractéristique, élargi à la base. Il dessine plusieurs redents vers l'est, cette restriction d'espace à l'origine de la disparition de la terrasse amont du secteur 1, met le secteur résidentiel en exergue, en débord d'une douzaine de mètres vers l'ouest (fig. 323).

Les différents secteurs de la villa

La résidence et ses espaces annexes (secteur 1) atteint un minimum de 3500 m², sans compter son éventuelle extension nord, sur la parcelle non fouillée, qui recèle un fort volume de matériaux hydrauliques dont l'usage ne peut être précisé (thermes, bassins d'agrément, citernes, etc.). À l'intérieur de ce secteur, seule la terrasse centrale (soit au minimum 1280 m²) montre un niveau de confort incontestable, bien que sans excès. Si l'on remarque en effet des sols mosaïqués dans presque toutes les pièces, des enduits peints et une probable galerie en rebord de terrasse, le décor reprend des thèmes attestés ailleurs dans la région et ne montre aucune virtuosité particulière. Les plateformes amont et aval qui abritent un bâti annexe sur fondations légères sans apprêt et un collecteur de fort gabarit paraissent dévolues à des espaces de circulation et à la gestion des eaux...

Plus au nord, les secteurs 2 et 3 ne livrent plus aucun élément de confort. En dépit des larges ouvertures pratiquées au diagnostic ou lors de la fouille, l'identification des espaces, ou même leur profil (cours ou pièces couvertes) et par là l'organisation du bâti, continu ou indépendant, restent difficile à percevoir. Là où

l'exploration a pu être complète (secteur 3), on observe une forte mobilité du bâti entre le I^{er} et le III^e siècle, ainsi que la présence d'un espace ouvert à galerie de façade. L'angle nord-ouest de la villa coïncide néanmoins avec un accès large de trois mètres au moins, ouvrant sur la pente et l'espace agraire. Cet accès direct à l'espace de production mène en outre au bas de versant et à un secteur dont la vocation semble plus clairement agraire.

Contrairement au secteur 3, l'organisation interne du secteur 4 est stable depuis le I^{er} siècle. Un bâtiment de plan simple (C), ainsi qu'un autre, plus complexe (D-E-F), abritent des activités agraires ou de production dont la nature reste mal connue. Leur mutation lors de l'état 4 (élargissement du bâtiment C par l'adjonction des pièces A et B et suppression de l'édifice à espaces multiples D-E-F) révèle l'ajustement de l'établissement à des contraintes d'ordre économique sans que l'activité du secteur semble avoir à en souffrir. Le premier siècle de l'occupation voit en outre se développer de petits ateliers de production, une forge et un four à chaux, des activités apparemment d'ampleur limitée dédiées à des besoins ponctuels (secteur 4).

Les surfaces non bâties ne sont pas vacantes pour autant. Beaucoup sont occupées par des espaces clos de haies ou de poteaux. Le fait que seul un quart de la surface du bas de versant concernée par la villa ait été abordé implique qu'un potentiel non négligeable d'autres bâtiments soit en place plus au sud, augmentant d'autant la capacité ou la polyvalence de la production.

2.5.3.2. Une autre occupation du sol entre la fin du IV^e et le V^e siècle

La structure originelle de la villa disparaît dès la fin du IV^e siècle, période pendant laquelle la longue palissade connectant les sites de Bancillon et de La Citadelle prend en écharpe le pied de pente et le secteur 4 (fig. 324). Une péjoration climatique, induisant une reprise du colluvionnement augmentée d'un apport de remblais, atténue le piémont et enfouissent la clôture orientale ainsi que son chemin de desserte.

À l'amont, sur le secteur 3, un bâtiment à abside s'insère dans le bâti antique. L'identification d'un édifice de culte paléochrétien permet d'aller au-delà du constat d'une mutation fonctionnelle et/ou économique, pour mettre en valeur les signes d'un changement d'ordre culturel. En bas de versant (sur le secteur 4), remplois d'espaces anciens et nouveaux vestiges coexistent. La pièce C au moins est encore occupée, son petit côté septentrional desservi à présent par un chemin nord-sud, solidement fondé et entretenu. De part et d'autre, des vestiges au profil original, des fosses soigneusement empierrées et un large foyer, se développent en direction du site mitoyen de La Citadelle, dans une zone jusqu'alors libre de vestiges. Côté est, un fossé puis une palissade barrent de nouveau l'espace en direction de la voie majeure.

Abandonnés, ces tracés fédèrent deux à trois inhumations ou dépôts partiels qui accompagnent ou suivent de peu l'occupation des V^e et VI^e siècles. Leur proximité avec l'habitat témoigne d'une nouvelle gestion des aires sépulcrales dont la relégation hors zone consacrée précède ou coexiste avec le regroupement de défunts autour du bâtiment de culte à partir du VII^e siècle. Ces ensembles funéraires sont également situés à proximité du cimetière de Saint-Romain dont l'extension occidentale a été récemment mise en relief (voir p. 338-339).

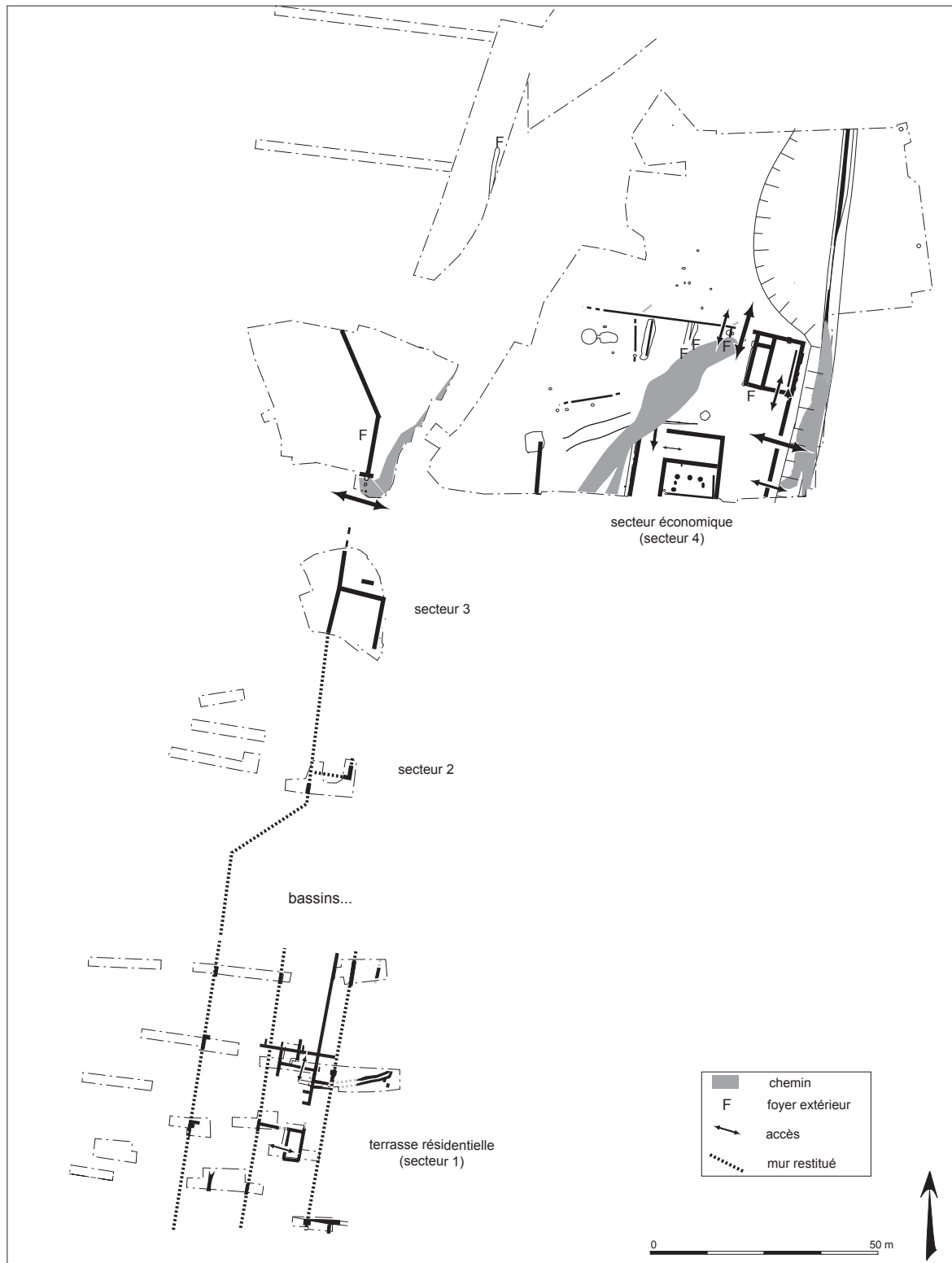


Fig. 323 - Bancillon, vue synthétique de la villa entre le I^{er} siècle et le IV^e siècle ap. J.-C. : période 1, états 2 à 4 (DAO : C. Coquidé).

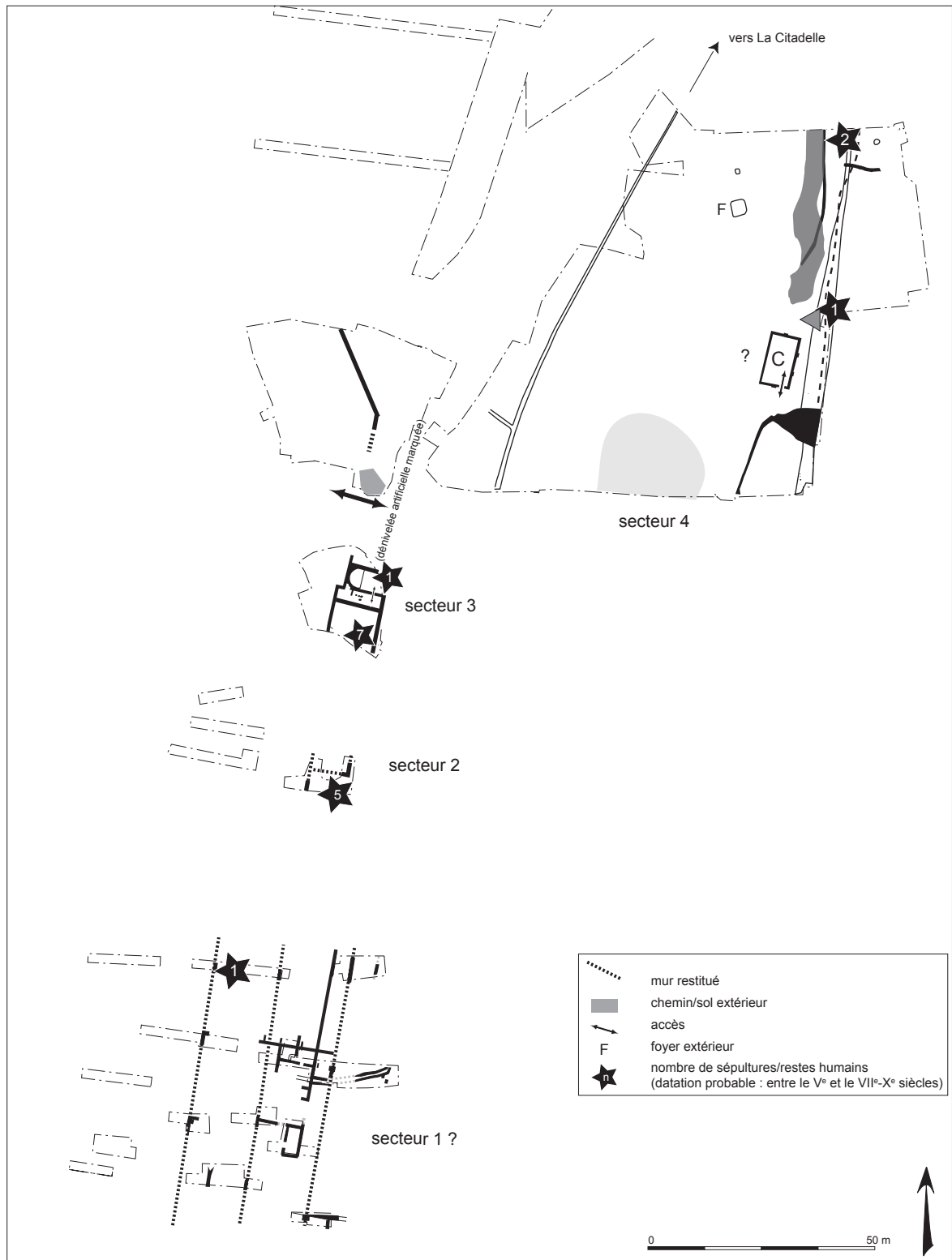


Fig. 324 - Bancillon, vue synthétique de l'occupation de la fin du IV^e siècle au V^e siècle ap. J.-C. : période 2, états 1 à 2 (DAO : C. Coquidé).

La restructuration de l'occupation et l'originalité des vestiges sont telles que la structure du ou des sites des V^e-VI^e siècles ne peut être précisée. Rien ne permet en effet de distinguer l'habitat des secteurs à vocation économique. D'un point de vue fonctionnel, s'agit-il d'un même établissement ou de plusieurs unités juxtaposées? Quelles en sont les limites, au nord comme au sud?

2.5.3.3. Deux systèmes agraires

Alors que la totalité des contextes potentiellement porteurs de restes a été prélevée et soumise à l'analyse anthracologique et carpologique (fig. 303 et 304), les prélèvements positifs restent, à une exception près, de période antique. Les sédiments de sept structures (foyers, four à chaux, dépotoirs, sol), dont quatre ont été prélevés en plusieurs secteurs, ont livré des carpo-restes. Un seul contexte a pu être étudié pour la période du V^e siècle (une aire charbonneuse). En dépit de la faiblesse de l'échantillon qui interdit une analyse poussée des répartitions ou de l'évolution des taxons par état, les résultats semblent témoigner d'une évolution du système agraire entre l'occupation de la *villa* et celle de l'habitat médiéval¹⁰⁹.

Milieu et cultures antiques

Quatre céréales sont identifiées dans les contextes antiques : l'orge vêtue, le blé nu, le millet commun et la sétairie d'Italie. Si les trois premières sont communes, il n'en est pas de même pour la dernière, davantage considérée comme une espèce secondaire. La vigne reste le taxon le plus fréquent, une surreprésentation due en partie à la présence de 41 pépins et fragments de pépins au sein d'une seule fosse de la période augustéenne. Néanmoins, la présence récurrente de ce taxon dans les spectres tant carpologiques qu'anthracologiques des états 2 à 4 tend à signaler une mise en culture plus qu'une série de collectes sur plants sauvages. Les légumineuses, peut-être moins bien conservées car non soumises au grillage, sont absentes.

Nous remarquons enfin que le gain d'espace accordé au bâtiment A-B-C et la destruction du bâtiment D-E-F (état 3), événements qui impliquent une réorganisation du secteur économique et accompagnent probablement un redéploiement de l'activité de la *villa*, ne laissent aucune trace sur les tableaux d'identification.

Le spectre anthracologique donne une image « en négatif » de l'extension des surfaces agraires. La suprématie du chêne comme combustible lors de la période augustéenne (avant notre ère) est fortement concurrencée dès les premières décennies de notre ère. Le couvert forestier recule très rapidement laissant la place à des surfaces agraires et la collecte de bois s'effectue dès lors sur des milieux variés, bois et sous-bois, espaces ouverts et zones humides, ces dernières étant pourtant relativement éloignées du lieu de combustion.

Ainsi, le chêne reste en bonne place dans les spectres, mais il côtoie désormais le sapin, l'orme, le frêne, le hêtre (ces deux derniers étant largement représentés lors de l'état 3) et la viorne lanthane. D'autres espèces, moins fréquentes, sont pourtant récurrentes (érable champêtre, noyer, buis, vigne, merisier/cerisier puis rosacées, saule et sureau noir).

Les restes fauniques sont très peu nombreux. Cette lacune peut être mise en relation avec le contrôle constant de l'environnement qui semble prévaloir pendant quatre siècles. En effet, hors quelques remplissages terminaux de fosses, tous dans le même secteur (4), aucun réel dépotoir n'est observé aux abords des bâtiments, les remblais et les recharges de radiers de sol sont presque stériles et les plantes rudérales ou adventices ne forment qu'un bruit de fond lointain (sept occurrences sur quatre siècles).

La mutation du début du V^e siècle

Les déterminations d'espèces montrent qu'une évolution des cultures et du milieu a pris place dès le V^e siècle. Si l'orge vêtue, les céréales (non identifiées) et la vigne sont encore présentes, on constate l'apparition des légumineuses (lentille et ers). La représentativité du chêne est en hausse et le spectre des bois de collecte paraît plus réduit (le hêtre, le buis et le noisetier). En dehors de l'aulne, aucune espèce de milieu humide n'apparaît plus. La réinscription notable des plantes sauvages et rudérales confirme un changement dans la gestion des surfaces situées à proximité des lieux de vie.

2.5.3.4. Le site après le VI^e siècle

À partir du VI^e siècle, l'occupation se concentre autour des secteurs 2 et 3, où une aire funéraire se développe dès le VII^e siècle¹¹⁰. La projection d'une même densité de fosses sur les surfaces intercalaires non fouillées (hors secteur 1) conduit à dénombrer 17 sépultures supplémentaires, portant le cimetière à au moins 28 tombes réparties sur deux à trois siècles d'activité. Quelques mètres au nord, le large accès antique ouvrant sur la pente reste en usage et est assaini par un épais hérisson de blocs calcaires. En bas de versant (secteur 4), quelques tessons épars et un fossé (côté voie majeure, en limite de berme orientale) signalent la fréquentation des lieux. On n'y relève plus aucun vestige construit, à l'exception de la pièce C dont l'état nous reste inconnu.

Au IX^e siècle, l'abandon du secteur résidentiel (secteur 1) est consommé. On y constate l'écroulement de certaines stratigraphies et quelques récupérations de murs (Sd 3B). Alors que l'oratoire et l'aire funéraire sont délaissés entre le IX^e et le XI^e siècle, des fours culinaires (?), des fosses et un bâti léger s'installent à proximité des murs encore en élévation. De cette époque, date la construction d'un premier mur de terrasse, curviligne, dont la mise en place barre l'ancien accès antique et stabilise les apports limono-caillouteux accumulés sur l'ancien seuil. Le mur de terrasse actuel, situé légèrement en contrebas, est l'avatar le plus récent de ce premier mur alto-médiéval.

Si la zone de Bancillon semble n'être plus dévolue qu'à des activités agricoles dès le XIII^e siècle, les ruines de l'oratoire alto-médiéval, les terrasses antiques des secteurs 1 à 3 et les murs amont de la pièce C émergent encore du versant. Ces derniers, ruinés, assainis par des sols empierrés mis en place entre les XIII^e et XV^e siècles (US 10, 11, 19, 22), canalisent dès lors un chemin rural qui dessert le pied de pente (US 134 et 137: fig. 275).

109 - Déterminations et études sont dues à A. Bouchette et I. Figueiral.

110 - Le séquençage suivant ne vise qu'à annoncer les grandes lignes de l'occupation médiévale et moderne de l'emprise ; toutes les données afférentes ont été confiées à nos collègues médiévistes.

2.6. LA VILLA DE BANCILLON ET L'ÉTABLISSEMENT DE LA CITADELLE : RYTHMES DE L'OCCUPATION SUR LE VERSANT AU NORD D'ANSE (C. Coquidé, avec la collaboration de Chr. Bonnet et d'A. Horry)

À l'échelle régionale, les ruptures chronologiques majeures qui ponctuent la présentation de ces sites trouvent un écho dans les départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône (De Klijn, Motte, Vicherd 1996 : 286). À Anse comme ailleurs, ont ainsi été enregistrés l'épisode augustéen, associé à la mise en place de nouvelles implantations, celui du milieu du III^e siècle, une période de « mutation », et la survie de certains sites au début du Moyen Âge.

L'étude de ces deux sites mitoyens – à peine 80 m séparent le bâti de Bancillon de celui de La Citadelle (fig. coul. 2, ANS.11 et ANS.16 ; fig. 325 et 326) – permet d'explorer au plus près les convergences, mais également les ruptures, puisque d'un cadre environnemental et historique communs naissent des destins distincts, au gré de mutations et de réaménagements structurels et agraires¹¹¹. Cette opportunité peu commune est également l'occasion d'aborder des thèmes difficilement accessibles à l'archéologie de terrain (Raynaud 2003), notamment dans le domaine foncier.

2.6.1. LES CONDITIONS DE MISE EN PLACE AUTOUR DU CHANGEMENT D'ÈRE

Les deux établissements sont mis en place autour du changement d'ère, selon un schéma d'occupation dont les cadres vont perdurer au moins jusqu'au III^e siècle.

2.6.1.1. Les indices d'une planification

Plusieurs indices datant de l'époque augustéenne signalent une planification originelle. Ainsi, à Bancillon (fig. 250), un chemin soigneusement empierré, large d'environ 6 m, quitte le Val de Saône et se dirige vers le futur secteur résidentiel de la *villa*. Des plantations arbustives, peut-être de la vigne, et une activité de forge occupent déjà le secteur économique. À La Citadelle (fig. 158), des fossés nord-sud, parallèles, délimitent un espace dont la largeur correspond à celle du futur établissement, à un léger décalage près vers l'est. Cette expansion conjointe va de pair avec une bonne appréhension du milieu. Les ensembles bâtis s'installent sur la pente, juste en contrebas de la faille calcaire du versant, et profitent alors d'un terrain plus facile à travailler. Ils exploitent les ressources locales, bancs de calcaire clairs ou rosés et sables fluvio-glaciaires pour les mortiers.

Les effets de la réorganisation administrative de l'époque augustéenne qui se traduisent ici par la formalisation d'un réseau routier de grande envergure à partir de Lyon sont également perceptibles

dès les tous premiers kilomètres de cette même voie, puisque les abords de la nouvelle chaussée quittant la capitale voient dès cette époque la mise en place d'établissements divers et de nécropoles¹¹².

2.6.1.2. La contrainte environnementale

Alors que les établissements sont en pleine croissance, la péjoration climatique des premières décennies de l'ère révèle l'instabilité d'un versant fragilisé par les défrichements massifs. Les réponses apportées à cette contrainte diffèrent d'un site à l'autre.

Les programmes architecturaux initiaux se heurtent d'abord de concert à la réalité du milieu. À La Citadelle, les premiers édifices construits (fig. 163) sont enfouis sous une épaisse colluvion dont la matrice ne présente aucune trace de pédogenèse et ne livre aucun marqueur d'anthropisation (terre cuite ou charbon de bois). À Bancillon, le bâtiment C, surcreusé vers la pente afin de rétablir un plan de circulation et non protégé à l'amont, est comblé puis exhausé dès la première moitié du I^{er} siècle.

Les phases de construction ultérieures tentent de remédier à cet état à Bancillon alors qu'à La Citadelle les contraintes de la pente semblent ignorées. Ainsi, la gestion des ruissellements est prise en compte sur la *villa* au cours du I^{er} siècle, notamment à l'amont des pièces D-E-F avec la mise en place d'un drain à proximité des murs puis d'un mur-terrasse en contre-haut. Plus haut sur la pente, l'emploi de fondations dont les matériaux calcaires sont disposés en épis ou l'application de mortier hydraulique sur la face en appui du mur le plus occidental de l'établissement ont participé à une meilleure gestion des écoulements.

Aucun aménagement de ce type n'accompagne l'expansion de La Citadelle. L'aile ouest barre pourtant le versant sur plus de 80 m de long sans aucun souci de drainage, même si, entre les bâtiments G et E, une portion de mur disparaît à une époque indéterminée pour être remplacée par un fossé comblé de petits blocs. Plus au nord, le glissement du mur amont de la pièce F et ses réparations sommaires ne sont pas sans rappeler celles de la façade occidentale de l'aile est qui subit une accumulation de dépôts limoneux de plusieurs dizaines de centimètres (fig. 194), avant de s'affaisser définitivement.

2.6.2. LES CONSÉQUENCES INÉGALES DE LA MUTATION DU III^e SIÈCLE

De forts remaniements sont perçus lors de la seconde moitié du III^e siècle, quel que soit l'endroit. Côté Bancillon, on observe une redistribution du bâti. Certains espaces évoluent ou disparaissent, d'autres sont créés. Dans le secteur économique, le bâtiment le plus complexe est arasé alors que la pièce d'angle (C) double presque sa surface utile grâce à l'adjonction de deux pièces supplémentaires (fig. 292). Un chemin nouvellement sorti de terre illustre la pérennité des échanges entre l'extérieur nord de la *villa* et les terrasses du secteur résidentiel. Ces évolutions témoignent pourtant d'un changement majeur, sans doute d'ordre économique, dont les causes sont vraisemblablement extérieures à l'établissement et auquel Bancillon s'est adapté en redéployant les activités de son secteur de production.

111 - Cette synthèse s'appuie en premier chef sur les secteurs fouillés, soit l'ensemble des décapages de La Citadelle et les secteurs 3 et 4 de Bancillon. Les emprises sondées apportent ponctuellement des informations irremplaçables, mais ne peuvent être exploitées à la même hauteur.

112 - Frascone 1999 : 156-162.

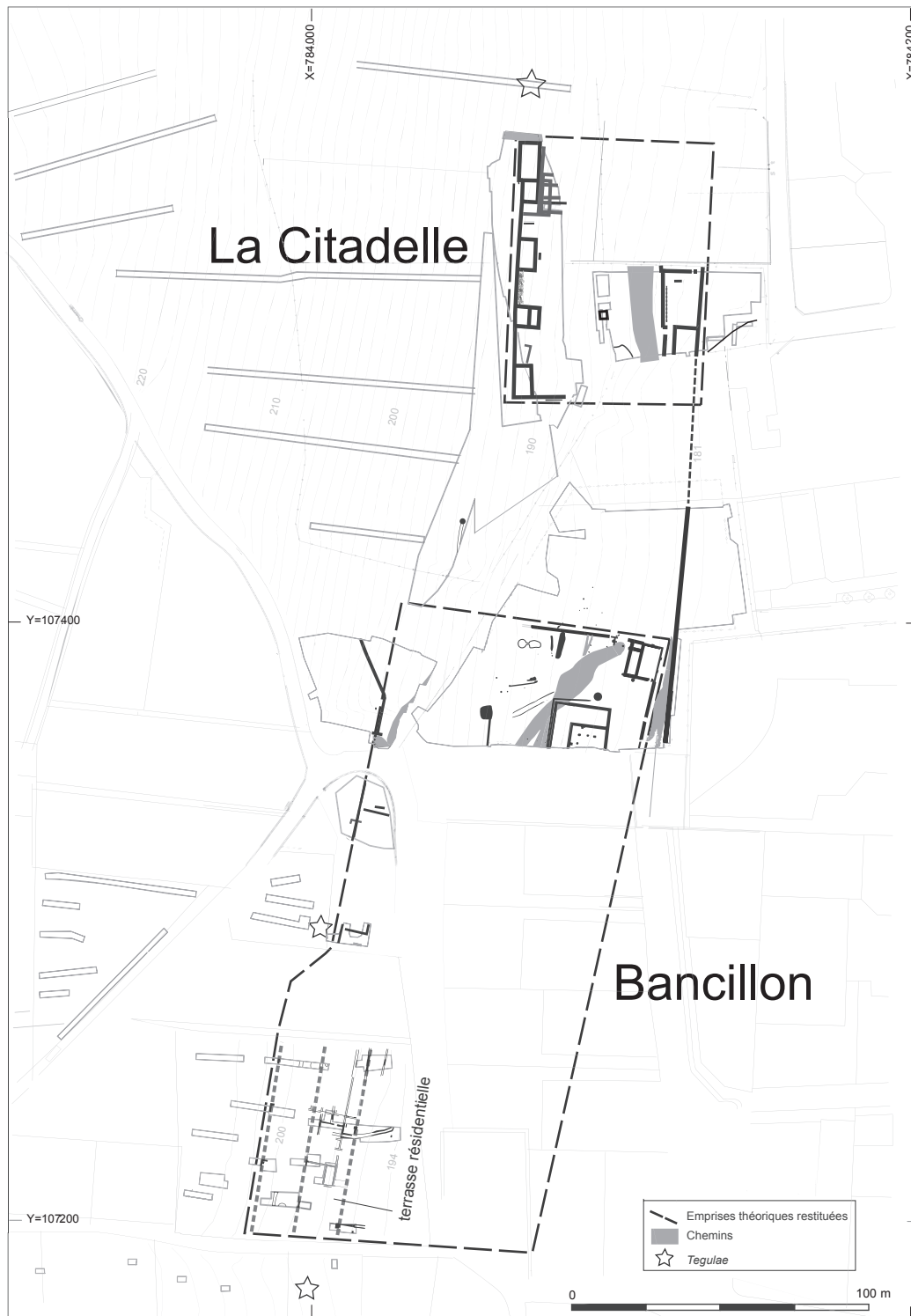


Fig. 325 - Bancillon et La Citadelle, état du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle (DAO : C. Coquidé).

La Citadelle connaît également de profonds changements au cours de la même période. Plusieurs espaces de l'aile est, déjà fragilisés par les ruissellements, ont disparu. C'est sans doute au cours du IV^e siècle que l'on doit placer la construction de petits bâtiments sur solins appuyés sur les élévations affaissées (fig. 203). Si ces nouveaux édifices indiquent une continuité de l'occupation et la

nécessité de nouveaux abris, le plan originel de l'établissement disparaît peu à peu. Sur l'aile ouest, la pièce C est abandonnée, le mobilier et les matériaux issus de son comblement indiquent l'effondrement du bâti. Une cache d'objets localisée à quelques mètres au sud témoigne d'ailleurs d'une activité de récupération et sans doute d'instabilité.

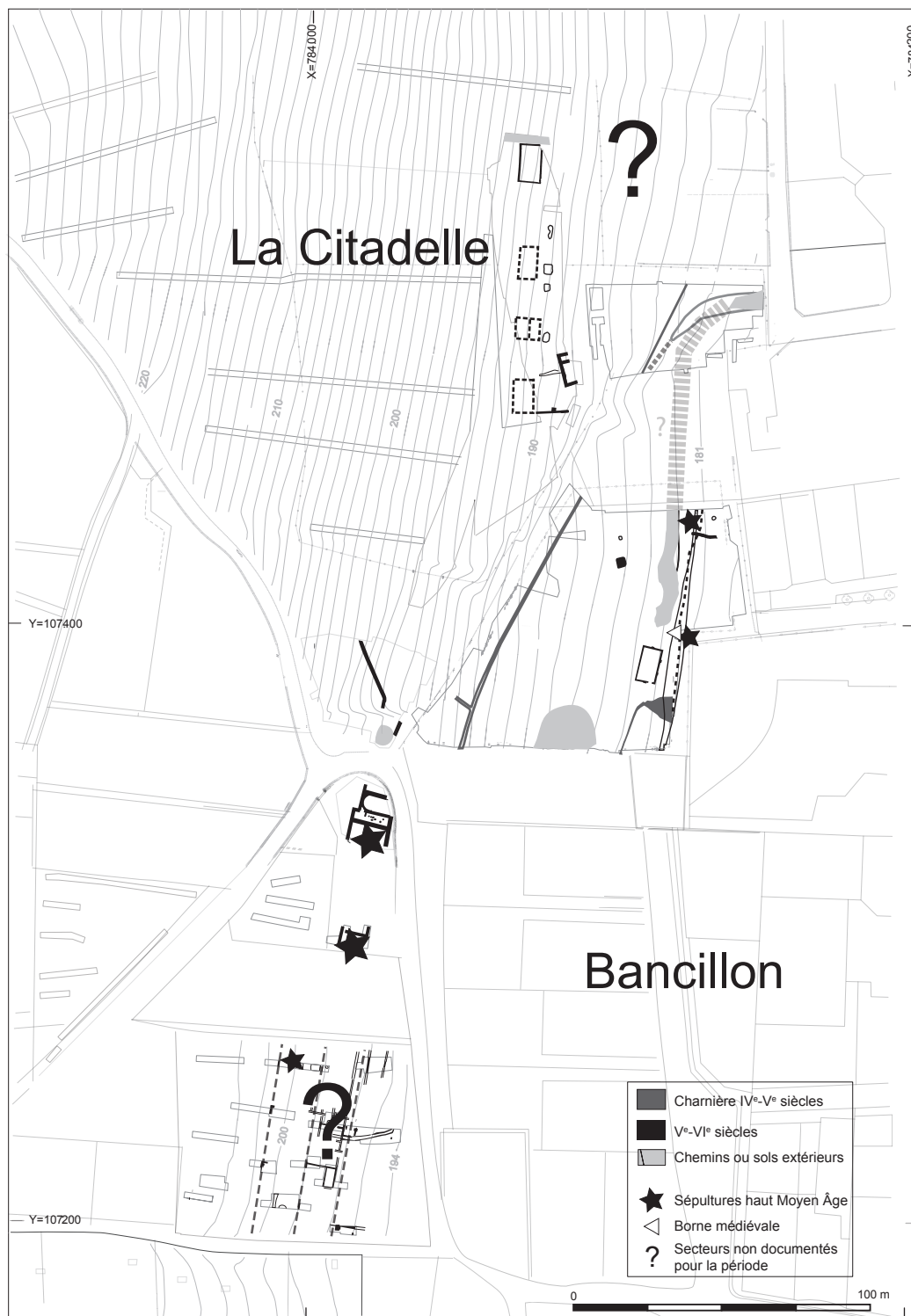


Fig. 326 - Bancillon et La Citadelle, état de la fin du IV^e siècle et des V^e-VI^e siècles (DAO: C. Coquidé).

Si les phases de croissance profitent à tous, les réponses apportées aux difficultés et leur impact sur les établissements diffèrent notablement d'un site à l'autre. Cela a déjà été mis en évidence en Narbonnaise (Pellecuer 1996), mais, ici, la mitoyenneté de Bancillon et de La Citadelle rend cet état de fait plus palpable encore. Et si le terme de « crise » s'applique éventuellement à La Citadelle, il ne convient pas, du moins sans nuance, à Bancillon qui redéploie ses moyens de production et semble assumer ses

mutations sans perdre de son emprise au sol et la vitalité de ses échanges.

Ainsi, alors qu'une implantation aux abords de l'axe de communication qu'est le Val de Saône témoigne pour tous d'un choix sitologique et d'une interaction choisie avec les flux de biens et de personnes, les destins, divergents, de Bancillon et de La Citadelle ne peuvent être exclusivement imputés aux effets de cette dépendance. Les conséquences d'événements socio-économiques qui dépassent

le cadre local sont sans doute indissociables des fonctions et des moyens propres à chacun de ces établissements.

2.6.3. LA FIN DU IV^e SIÈCLE ET L'OCCUPATION DU VERSANT AUX V^e-VI^e SIÈCLES

Les modalités d'occupation du versant sont modifiées vers la fin du IV^e siècle. Évidences stratigraphiques à La Citadelle et mobilier céramique à Bancillon montrent que c'est en effet à cette date qu'un tracé divergent, une palissade et/ou un fossé, prend les deux sites en écharpe (**fig. 326**). Cette structure, trait d'union entre deux établissements jusqu'alors distincts, confirme l'effacement de l'aile est à La Citadelle et barre le secteur économique à Bancillon.

Partout, on constate à la fois la conservation de certains édifices antiques et la construction de nouveaux bâtiments. Quelques secteurs montrent des glissements fonctionnels majeurs. À Bancillon, un lieu de culte occupe à présent le secteur 3. À La Citadelle, un nouvel édifice (K) occupe l'espace ouvert sud. L'espace inter-sites anciennement inoccupé accueille de nombreux vestiges. À cet endroit, une voirie soigneusement entretenue apparaît pour aboutir face au bâtiment C de Bancillon. Des structures singulières, dont les fonctions restent mal définies, y sont également attestées. On note ainsi de denses empièvements de plans ramassés ou linéaires et de larges foyers quadrangulaires, alignés devant l'aile ouest de La Citadelle. Dans le domaine funéraire, des sépultures et des restes humains sont enfouis sur un ancien fossé longeant les marges orientales de Bancillon.

À ce stade, le devenir du secteur nord de La Citadelle, épicerie du site, et celui de la terrasse résidentielle de Bancillon deviennent incertains. Sur le premier, aucun indice ne permet de déceler l'occupation ou l'abandon du lieu. L'état du secteur résidentiel de Bancillon ne peut être précisé à ce stade. Les salles de la terrasse centrale semblent abandonnées dans un même temps, mais à quel moment? Une partie du secteur haut de la *villa* reste néanmoins privilégiée puisque c'est à son angle nord-ouest qu'est érigé l'oratoire.

Il semble qu'un bâti au semis lâche occupe l'ensemble des surfaces du bas de versant (**fig. 326**). S'agit-il alors d'une ou de plusieurs unités d'habitat ou de production? Y a-t-il polyvalence entre les secteurs de vie et les zones d'activités? Quoi qu'il en soit, les résultats des analyses paléo-environnementales le confirment, le système agraire a changé. Les légumineuses ont fait leur apparition et les plantes sauvages colonisent des surfaces jusqu'alors entretenues.

Si, dans la région, les sites datés des V^e-VII^e siècles ne sont pas rares, il faut admettre que la compréhension de leur fonctionnement et de leur statut reste limitée (Faure-Boucharlat [dir.] 2001 : 94). Les fouilles d'Anse n'éclaircissent pas le propos plus avant, mais on est ici relativement loin de l'idée que l'on se fait d'une société à la dérive, opportuniste et désorganisée.

Depuis 2001, peu de synthèses ont relevé le défi. Ainsi, dans l'étude de L. Schneider (2007), le sud-est (incluant ici Chalon-sur-Saône) n'est-il bien documenté qu'au sud de l'Ardèche. En

Languedoc-Roussillon où de nombreuses *villae* connaissent des réorganisations structurelles importantes, cette période semble correspondre à un temps de mutation (Pelletier, Pomaredes 2001). Les auteurs mentionnent néanmoins d'autres établissements bénéficiant d'investissements notables, ce qui laisse présager d'un contexte quelque peu différent.

Sur le versant au nord d'Anse, les glissements fonciers, l'apparition d'un lieu de culte paléochrétien et celle de vestiges inédits ainsi que l'évolution des productions agraires signalent une modification profonde du milieu et la mise en place d'un nouveau monde. Celui-ci est contemporain des épitaphes de Vistrigilde (486 ap. J.-C.), de Proba (498 ap. J.-C.) et de Viligisclé (524 ap. J.-C.) [Faure-Brac 2006 : 142-143], toutes présumées provenir de la basilique funéraire de Saint-Romain alors située à 300 m vers l'est (voir ci-dessous p. 340). On s'interroge alors sur l'origine puis la disparition de cette société qui, exception faite du secteur de l'oratoire, ne perdure pas au-delà du début du VI^e siècle, période durant laquelle cette partie du Val de Saône est ralliée au monde franc.

2.7. L'OCCUPATION DES ESPACES INTERCALAIRES SUR LE VERSANT AU NORD D'ANSE¹¹³ (C. Coquidé avec les contributions d'A. Bouvier et d'O. Franc)

La somme des emprises sondées ou fouillées au nord d'Anse (**fig. coul. 3**) a permis d'aborder plusieurs espaces qualifiés d'intercalaires (entre les sites) mettant en valeur différents profils d'occupation du versant. Il ne s'agit pas ici d'esquisser un modèle agraire, ce que cette approche, ni aucune autre, ne pourra réussir à faire à elle seule au vu de la complexité et de l'imbrication des composantes du système (Raynaud 2003). Nous n'oublions pas non plus que les vestiges relevés ne sont que le reflet incomplet d'occupations partiellement érodées ou laissant peu de trace au sol. Le propos est, ici, plus modestement, de présenter un certain nombre de données perçues à la fois par la fouille des abords de sites et par les diagnostics afin de mettre en relief le potentiel de ces informations.

Les espaces hors sites antiques des ZAC de La Citadelle révèlent en effet différents types d'occupation du sol répartis entre le plateau et le bas de versant (**fig. coul. 3 et 34**). En regard, l'absence de vestige sur le versant de la ZAC de La Fontaine, notamment sur les abords sud de l'habitat, surprend et illustre la fragilité de ces traces d'occupation (Rapport Réthoré, Bonnet 1999).

113 - Équipes Inrap : S. Brouillaud, S. Couteau (topographe), J. Galmiche, J.-M. Grizeaud, M. Guyon, Ph. Hénon (RO), L. Kuntz, D. Mazuy, F. Pont, P. Réthoré (RO), V. Vachon (topographe), C. Valette.

2.7.1. L'ESPACE AGRAIRE DU VERSANT NORD

2.7.1.1. Les vestiges du bas de versant

Un réseau de circulation secondaire

La proximité de la voie majeure et des sites génère un réseau de circulation secondaire (fig. 327). Un chemin aborde ainsi la villa de Bancillon par le nord dès le début du 1^{er} siècle. Il s'agit d'un radier (US 80/220 : fig. 252, 253 et 328), large de 3 à 4 m, composé d'un hérisson de blocs calibrés, bordé d'une ligne de blocs à l'ouest et installé avec soin sur une plateforme excavée en front de taille sur le versant. Son tracé nord-sud (il n'est pas repéré aux abords de l'établissement de La Citadelle) oblique vers le sud-ouest au niveau du secteur économique (secteur 4), et se dirige alors vers le secteur

résidentiel. La qualité de la chaussée laisse supposer que le site de Bancillon a tôt eu l'usage d'au moins un lien routier privilégié avec la voie majeure, de laquelle il se sépare en déviant de son axe vers l'ouest. Ce tracé précoce sera oblitéré par les vestiges du secteur économique dès avant le milieu du 1^{er} siècle ap. J.-C.

Un second chemin (fig. 327 : US 8) apparaît au nord de la ZAC de La Citadelle à une date indéterminée. Sa datation est encore soumise à discussion puisque le vestige ne bénéficie d'aucune insertion stratigraphique particulière. Son comblement livre des *tegulae* et son tracé, perturbé par des fossés médiévaux ou modernes au nord, modifie son inclinaison au sud en approchant de l'établissement de La Citadelle, où il disparaît.

À fond plat (fig. 327 et 329), large de 6,50 m et profond d'environ 0,90 m (1,25 relevé lors de la fouille de 2004), ce chemin apparaît

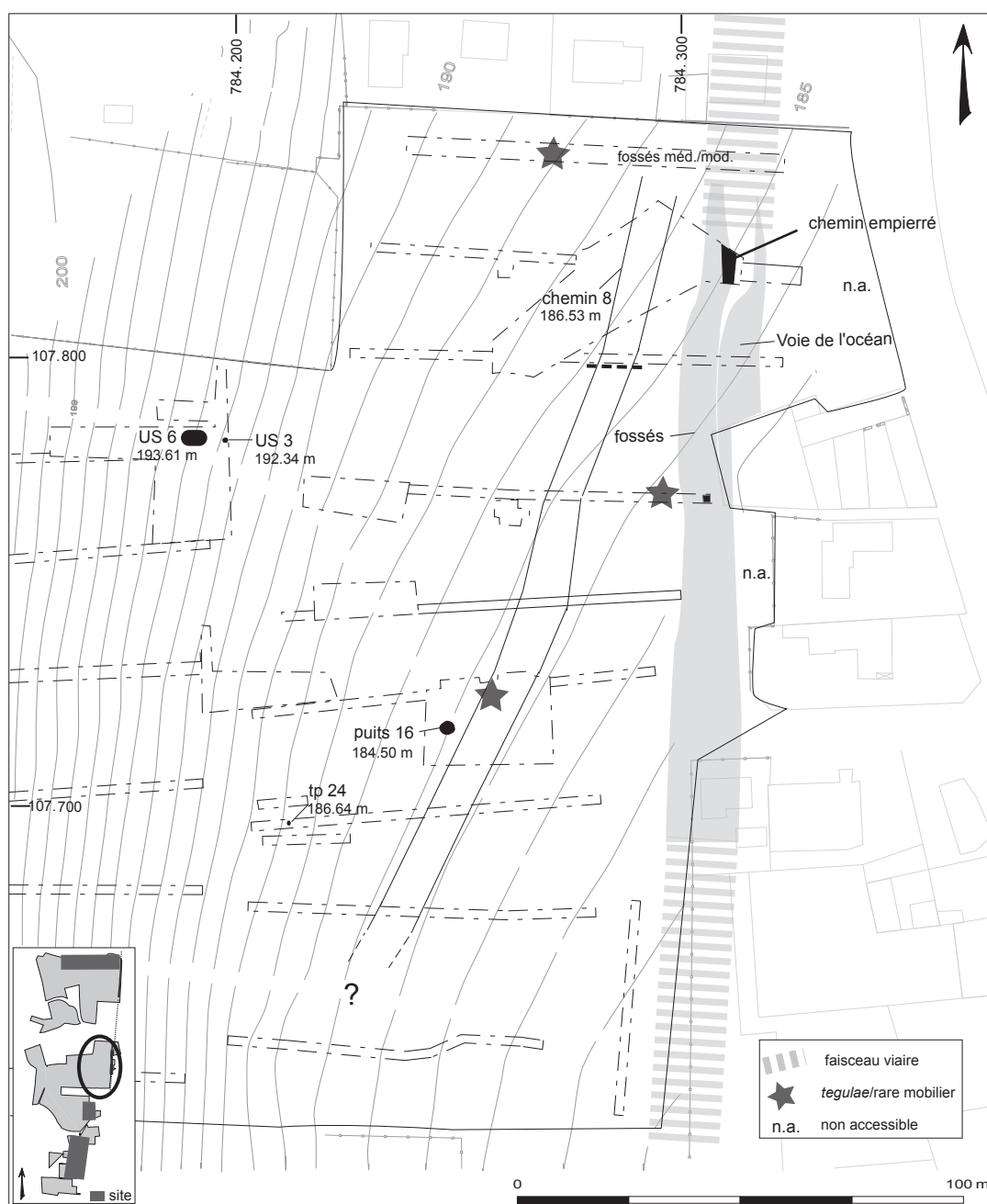


Fig. 327 - Plan masse des vestiges antiques du bas de versant au nord du site de La Citadelle (levés : Boussion géom. expert, S. Couteau, V. Vachon ; DAO : C. Coquidé).

40 m à l'ouest de la voie majeure et est perçu sur 150 m. Un limon organique gris, partiellement scellé par l'effondrement des bords, tapisse la base du creusement. Le colmatage final est progressif, composé de limons argileux brun à orangé où l'on observe un peu de charbon de bois et de terre cuite. Le mobilier y est rare puisque seuls quelques tessons protohistoriques issus de sites en cours d'érosion et quelques fragments de *tegulae* s'y insèrent, notamment aux abords du puits US 16 (voir ci-dessous). Le chemin US 8 n'apparaît pas sur le cadastre napoléonien de 1829.

Un vestige semblable a été identifié à environ 8 m de la voie desservant l'accès oriental de *Lugdunum*, peu avant la traversée du Rhône. Si le profil évasé et les comblements ruisselés ont de prime abord permis d'envisager d'autres interprétations (un fossé de drainage ou un chenal), l'aspect damé de certains niveaux et le tracé parallèle à la voie principale ont amené à identifier un chemin creux, large de 3,60 m et daté de la fin de l'Antiquité tardive (Bérard *et al.* 2010 : 27 ; Blaizot 2010 : 81). Si, à Anse, l'US 8 reste difficilement datable en l'état, son profil et sa localisation sont similaires.

Un chemin daté des V^e-VI^e siècles (US 85 : **fig. 315** et **328**), orienté nord-sud et localisé entre le site de La Citadelle et la *villa* de Bancillon dessert la pièce C. La matérialisation au sol de cet axe de circulation prend d'abord la forme d'un mur (US 88) dont l'extrémité sud s'infléchit vers le sud-ouest quelques mètres avant le bâti¹¹⁴. Celui-ci est remplacé par un large drain (US 84) qui supporte une chaussée empierrée dont le radier sera rechapé plusieurs fois (US 90) et les accotements stabilisés par des épandages gravillonneux. L'US 85 de Bancillon se prolonge peut-être vers le nord jusqu'à se connecter à un chemin situé sur l'aile est de La Citadelle (US 16 : **fig. 208** et **326**) et dont la mise en place est postérieure à la fin du IV^e siècle. Le tracé de ce dernier indique en ce cas un raccordement presque perpendiculaire à la voie majeure.

Une démarcation entre les sites et le Val de Saône

La présentation de l'établissement de Bancillon met en relief une succession de structures linéaires orientées nord-sud longeant la *villa* sur son côté est (**fig. 218** et **328**), la prolongation de ces vestiges vers le nord coïncidant avec la limite orientale de l'établissement de La Citadelle (**fig. 156** et **325**). Ce faisceau évoluant à l'intérieur d'une bande de 5 m de large isole ainsi les deux sites du Val de Saône. Il n'est plus observé quelque 150 m plus au nord (**fig. 327**).

Sur les 80 m où elle a pu être observée en continu, soit de l'angle nord-est de Bancillon et vers le nord, cette démarcation évolue dans sa forme (**fig. 275** et **328**). Un fossé (US 95), puis un mur (US 99) du I^{er} siècle sont occultés par un fossé (US 135) entre le I^{er} et le III^e siècle. Au IV^e siècle, la limite se fait plus discrète (dans ce laps de temps, le secteur économique de la *villa* est clôturé). Le tracé est réactivé sous la forme d'un fossé (US 47), puis d'une palissade (US 96), entre le V^e et le VI^e siècle. Un bloc de calcaire brut d'environ 0,60 m de côté, encore affleurant lors du décapage, signalera encore longtemps l'un des points de l'antique limite.

L'examen des relevés stratigraphiques et la superposition de certains tracés, alors que tout indice de creusement avait disparu dans l'intervalle, montrent probablement la présence de haies pérennes.

Ces limites, quelles qu'elles soient, sont précaires et restent plus indicatives que contraignantes, à l'exception peut-être de celles de La Citadelle où elles formalisent la limite orientale de l'aile est au moins dès la fin du I^{er} siècle ap. J.-C. (**fig. 156**).

Des structures isolées

Des vestiges, apparemment isolés (**fig. 327**), ont été mis au jour en bas du versant, au nord de l'établissement de La Citadelle (Rapports Coquidé *et al.* 2001 et Hénon 2004). On enregistre ainsi deux zones d'épandage de mobilier antique. L'une (US 3), limitée à 0,50 m², est composée de fragments de panses d'amphores, probablement de Dr. 1, de type italique. La seconde (US 6), située à quelques mètres vers l'ouest, couvre une vingtaine de m². Elle rassemble des mobiliers d'horizons différents qui se mêlent à un fragment d'amphore Dr. 1 de type italique et à plusieurs dizaines de fragments d'un *dolium* brisé. Seul l'un des sondages (sud) de La Fontaine a livré un épandage similaire (Rapport Réthoré, Bonnet 1999).

Un puits (US 16 : diam. interne : env. 0,90 m ; diam. total : 1,80 à 2 m) est apparu sur l'accotement ouest du chemin creux (**fig. 327** et **330**). Le comblement d'abandon est un limon argileux brun à jaune marqué de quelques passées charbonneuses. Exploré sur 2,50 m de profondeur, il livre quelques tessons antiques mal datés et des fragments de faune (une mandibule d'équidé, une mandibule et une *scapula* de bovin adulte, cette dernière portant des traces de découpe¹¹⁵).

Un trou de poteau de plan ovale (US 24 : L. : 0,80 ; l. : 0,60 m ; prof. : 0,30 m) apparaît une trentaine de mètres au sud-ouest (**fig. 327** et **331**). Il est calé à l'aide de 54 fragments de *tegulae*, dont une *tegula mammata*, et de briques. Ce profil original n'est pas sans rappeler deux des poteaux de l'accès nord de la *villa* de Bancillon aux III^e et IV^e siècles (**fig. 295**). Des sondages complémentaires n'ont pas permis de relever de structures associées.

Une surface agraire enclose à Bancillon

Très peu de vestiges sont mis au jour dès que l'on aborde la forte pente. Seul un mur prolongeant l'accès nord-ouest de Bancillon (**fig. 287**) délimite un secteur amont du versant dès le II^e siècle. Ce large enclos, pourtant modeste en comparaison de ce que doit représenter la surface exploitée par la *villa*, incite à y voir un espace réservé à un usage particulier. Aucune structure, hors une trace de foyer non aménagé et un pot horticole, tous deux à proximité du seuil menant à l'établissement, n'y a été relevée.

2.7.1.2. Un pied de pente dédié à la circulation

Le bas du versant de la ZAC de La Citadelle livre donc une série de structures parcellaires sous la forme de chemins, de fossés ou de mur, dont les tracés sont générés à la fois par la proximité de la voie majeure et celle des sites, qu'ils contribuent soit à desservir, soit à isoler. En dehors de ceux-ci, peu de vestiges sont enregistrés. Le poteau au fort calage de tuiles pourrait d'ailleurs lui-même participer à ce contexte et faire office de repère et signaler une limite. Seul le puits, dont l'emplacement ne correspond pas à une nature particulière du substrat facilitant la remontée de nappe ou la stabilité du conduit, est peut-être à mettre en rapport avec une mise en culture ou un usage spécifique du lieu.

114 - Un même type de mur, dont l'une des extrémités est incurvée, apparaît au nord de l'occupation médiévale de Bancillon entre le X^e et le XI^e siècle, où il semble également canaliser la circulation du versant.

115 - Détermination : D. Lalai.

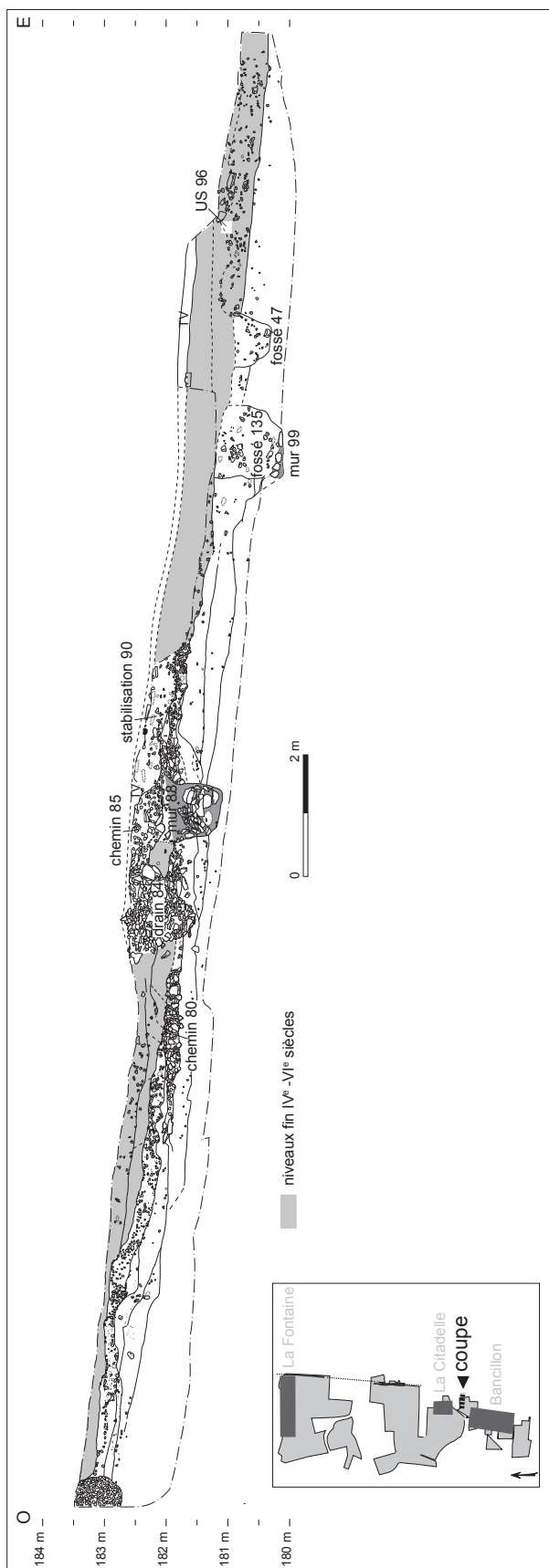


Fig. 328 - Coupe des structures linéaires orientées nord-sud, chemins, fossés et murs, localisés entre les sites de La Citadelle et de Bancillon (relevé: C. Plantevin; DAO: L. Kuntz, C. Coquidé).

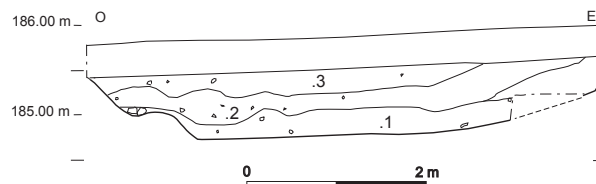


Fig. 329 - Coupe du chemin creux US 8 (relevé: C. Coquidé; DAO: J.-J. Grizeaud).

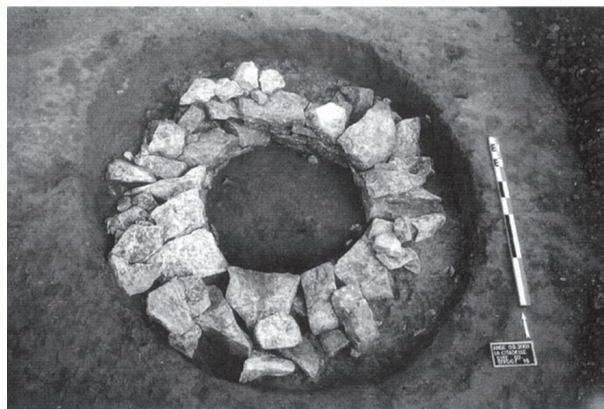


Fig. 330 - Vue zénithale du puits US 16 (cliché: équipe de fouille).



Fig. 331 - Trou de poteau US 24 (cliché: équipe de fouille).

Le point remarquable tient surtout en ce que cet environnement livre parfois plus de mobilier que beaucoup d'autres contextes insérés au cœur des occupations. Ainsi, aucun épandage de fragments d'amphore et de dolium n'est relevé aux abords des établissements alors que les sondages hors site mettent au jour plusieurs amas de vases brisés. De même, le puits US 16 livre plus de tessons et de faune que celui implanté dans le secteur économique de Bancillon. Il semble que, si les établissements antiques semblent gérer au mieux leurs déchets – on ne relève aucun dépotoir alentours et les matériaux de construction sont triés et calibrés – les surfaces inter-sites ne bénéficient pas d'un traitement égal.

2.7.2. UNE DIFFICILE GESTION DES EAUX SUR LE PLATEAU

La fouille d'un site essentiellement médiéval, localisé en contre-haut sur le plateau entre les cotes 215 et 225, a permis l'étude d'un système de gestion des eaux complexe d'époque gallo-romaine (**fig. 332** : Rapport Bouvier *et al.* 2011). Celui-ci est composé d'un système de fossés, dont les parcours sont ponctuellement renforcés de murets parallèles à extrémités tronquées formant ainsi de petits canaux, supports de ponceaux. Quelques empierrements et un puits s'associent à l'ensemble.

2.7.2.1. Les vestiges

Les indices chronologiques

Si les relations stratigraphiques présentent plusieurs indices de chronologies relatives, notamment dans l'angle nord-est de l'emprise (**fig. 332**), le volume du mobilier n'autorise qu'une précision limitée quant à la répartition chronologique des vestiges. Un certain nombre de structures semble néanmoins pouvoir être associé à une occupation antique, puisque l'on dénombre, hors terres cuites architecturales, 249 tessons gallo-romains ainsi qu'un fragment de fibule. Une trentaine d'entre eux est enregistrée hors stratigraphie ou dans des structures de la période médiévale. Dix-neuf tessons proviennent du puits F 71, 3 et 28 tessons sont respectivement enregistrés dans les empierrements US 7 et US 3. Les maçonneries et leur niveau d'abandon rassemblent 17 fragments (notamment US 5, 53 et 129). L'attribution chronologique des murets US 53 entraîne d'ailleurs celle du fossé amont US 24. Enfin, 48, 4 et 7 céramiques sont associées aux comblements des fossés eux-mêmes (US 6, 113 et 166). L'étude céramologique permet de préciser que ce réseau est abandonné entre le II^e et le III^e siècle (US 6 : *terminus post quem* de la seconde moitié du II^e et du III^e siècle et US 113 : *terminus post quem* de la seconde moitié du III^e siècle).

La datation des fossés US 48 et 65 (**fig. 332**), dont le réseau est identique à celui mis en place à l'époque antique, reste délicate. Le fossé US 65 livre 9 tessons gallo-romains, mais de la céramique médiévale a été collectée à sa surface lors des sondages de 2007, et le fossé US 48 est postérieur au fossé 113.

Les fossés antiques et leurs aménagements maçonnés

Deux fossés (US 140/166 et 24/113), probablement contemporains, ou du moins issus d'un même programme de gestion des

eaux, se rassemblent en un même parcours (US 113) vers la cote 219,50. Tous, à l'exception de l'US 140, aménagée en partie dans le substrat rocheux, drainent les ruissellements sur un substrat limono-argileux.

Le fossé US 140/166 (ponceau US 129)

Orienté sud-nord, une première section de fossé (US 140 : **fig. 332** et **333**) livre un profil en auge et une pente de 7,91%. Érodé au sud, sa largeur croît jusqu'à atteindre 2,50 m alors que sa profondeur varie de 0,30 à 0,90 m. L'irrégularité de ce profil tient probablement aux multiples curages relevés en coupe et à l'adjonction de tracés secondaires. Les comblements, variés, montrent des dépôts argilo-limoneux plus massifs où alternent des passées fines de sable ou de gravier et des blocs de calcaire, notamment aux abords des murets.

Au plus fort de son gabarit, le fossé est remplacé par deux murets parallèles (**fig. 334**) sur deux mètres (US 129 : l. totale : 1,80 m ; H. : 1 m). Le canal ainsi formé, large de 0,80 m, sans fond construit, est constitué de piédroits maçonnés (l. : 0,60 m ; H. : 0,45 m), bâtis à l'aide de petits blocs grossièrement équarris d'une vingtaine de centimètres de côté et liés par des mortiers de qualité diverses. Seule leur base est constituée par trois assises de blocs de module plus important. Le haut des parements présente un ressaut légèrement oblique vers l'extérieur sur lequel s'appuie le départ d'une voûte en plein cintre presque intégralement conservée au sud (H. sous clef : env. 1,10 m). La jonction piédroit/voûte est soigneusement enduite d'un mortier cette fois de bonne qualité, de teinte gris à gris-jaune. La maçonnerie est partiellement détruite au nord. Vers l'aval et vers le nord, le fossé reprend sa course sur 5 m de longueur (US 166), avant de se connecter au fossé US 24.

Le fossé US 24/113 (ponceaux US 53 et 5)

Le fossé US 24 (**fig. 332** et **333** : l. : 2,30 m ; prof. : 0,80 m ; pente : 3,8%), comblé d'un limon argileux lité, suit un tracé orienté sud-ouest/nord-est avant de prendre la forme d'un canal (US 53 : l. totale : 2 m ; l. interne : 0,95 m ; H. min. : 0,95 m) conservé sur 7 m de longueur (**fig. 335**). Ce dernier est stabilisé par deux piédroits de 0,60 m de large pour 1 m de haut, soigneusement parementés à l'aide de blocs pourtant hétérométriques liés avec un mortier graveleux grisâtre relativement friable. Sept assises environ sont conservées, dont les deux premières montrent un ressaut interne. Les extrémités amont et aval des parois présentent une angulation à 45° vers l'extérieur, formant un goulet côté amont et un exutoire côté aval. Aucune trace de couverture n'est observée, sans doute effondrée entre les murs où les dépôts se caractérisent par des niveaux de destruction entre lesquelles s'insèrent quelques séquences de ruissellement.

Ce tracé se poursuit sous la forme d'un fossé US 113 (**fig. 332** et **336** : pente 15,2%) orienté au nord. Quelques mètres vers l'aval, son flanc oriental est stabilisé par deux empierrements sur 5 m de longueur (US 110 et 111). Un second ponceau (US 5), dont les dimensions sont identiques au précédent, remplace alors le fossé US 113 sur au moins 5 m, avant de disparaître dans la berme en limite nord-est du décapage. Les comblements d'abandon de cet ensemble, lités, se différencient peu du substrat encaissant et incluent localement des lentilles de sables fins jaunes.

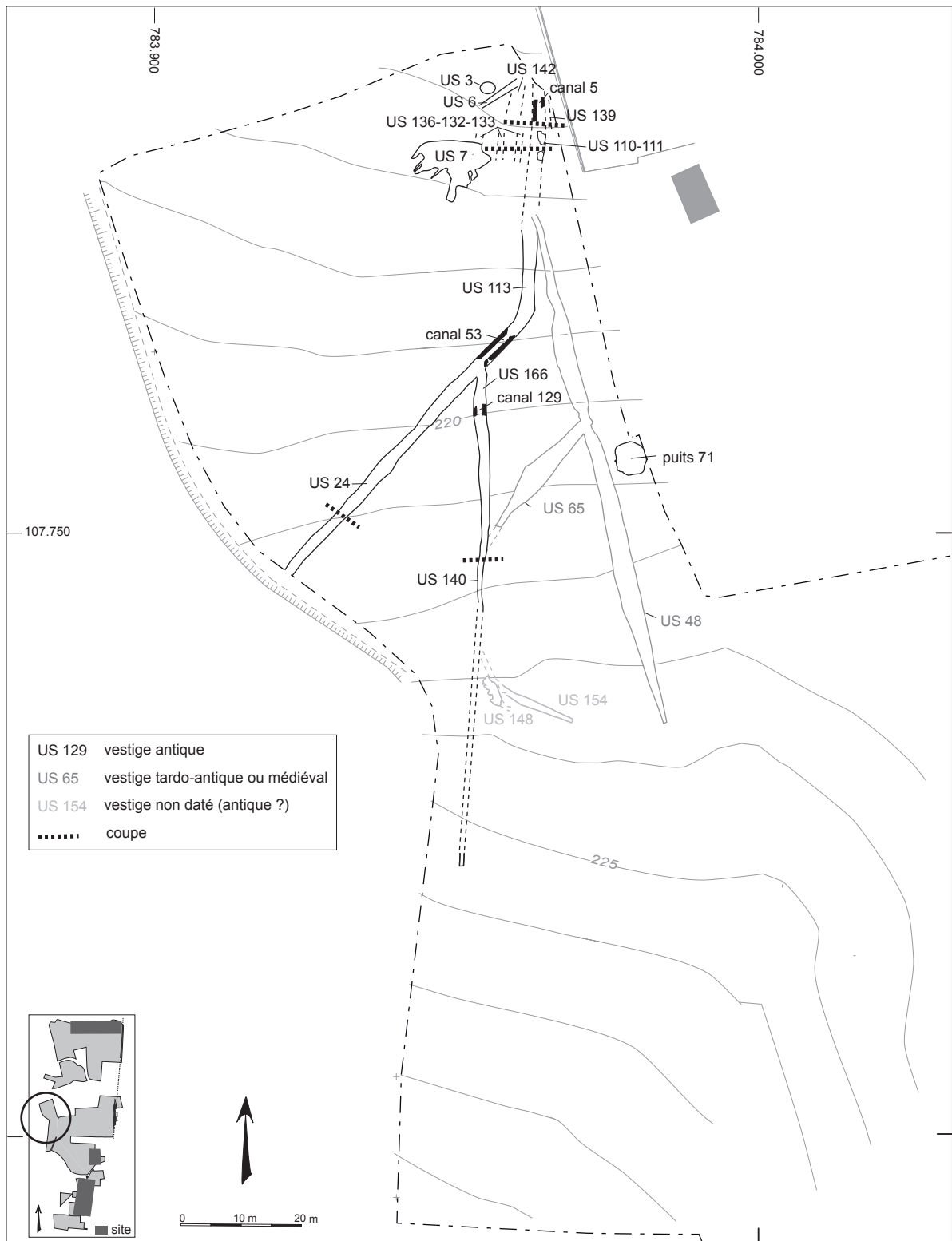


Fig. 332 - Plan masse des vestiges du plateau (levée: V. Vachon; DAO: C. Coquidé).

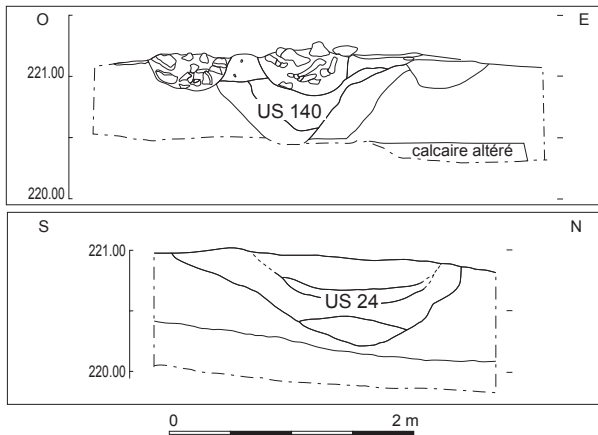


Fig. 333 - Coupes des fossés amont du plateau (relevés : équipe de fouille; DAO : B. Martin, B. Rambault).



Fig. 334 - Vue vers le sud du canal US 129 (cliché : équipe de fouille).

Un secteur bas saturé en eau

Le sous-sol de l'angle nord-est du décapage, secteur localisé à l'orée du talweg ouest-est ouvrant sur la vallée, témoigne de la difficile gestion des eaux de ruissellement. À partir de la cote 217 et en contrebas, on relève plusieurs fossés globalement orientés sud-nord (fig. 332 et 336 : US 132, 133, 136, 139 et 142), dont l'installation est antérieure au fossé US 113/5 et à l'empierrement US 7 (voir le paragraphe suivant).

L'étude géomorphologique précise que « cet aménagement complexe, avec plusieurs fossés qui confluent, semble avoir eu une capacité insuffisante à canaliser les eaux notamment à l'aval [...] ». En effet, [...] on dénombre six fossés dont trois profonds de 1 m, les autres de la moitié. Comme certains sont très imbriqués [...], il est possible qu'une fois saturé un fossé déborde dans un petit chenal latéral [fig. 336 : US 132 et US 136], que les eaux de ruissellements auraient creusé. Mais cette hypothèse [nous] paraît peu recevable car ces ruissellements sont peu dynamiques.



Fig. 335 - Vue vers le nord-est du canal US 53 (cliché : équipe de fouille).

En effet, les lits sableux de l'US 142 sont, au plus, des sables moyens déposés sur 5 cm, entre lesquels décantent des limons argileux sur 10-15 cm, certes de structure triée, mais traduisant une quasi-absence de courant. Tous les fossés de ce type montrent cette succession, où alternent parfois des lits de graviers ou petits cailloux localisés, [...] issus d'un transport un peu plus dynamique... ».¹¹⁶

Empierrements et puits antiques

De plan irrégulier, l'empierrement US 7 (fig. 332) couvre environ 100 m². Ce dispositif se présente sous la forme d'un lit de blocs majoritairement décimétriques mêlés à quelques fragments de *tegulae*, entassés sur une trentaine de centimètres d'épaisseur dans une petite dépression. Un second empierrement (US 3), d'une surface de quelques m² seulement, occupe une autre dépression à quelques mètres de là vers l'est. Localisés dans l'angle nord-est du décapage, ces dépôts de matériaux semblent participer à l'effort d'assainissement de ce secteur.

Le puits US 71 (fig. 332) est installé sur un épais substrat limono-argileux, immédiatement à l'aval de la faille calcaire, et se présente sous la forme d'un large cône d'effondrement (diam. : 5,50 m ; prof. min. : 2,80 m). La base de l'entonnoir n'ayant pu être atteinte, le parement originel du conduit n'est pas connu. Le comblement inférieur, un limon relativement homogène gris beige comportant de nombreux nodules de charbon de bois, livre des blocs de pierre présentant souvent des traces de chauffe et un fragment de colonnette. Le dépôt final se compose d'apports successifs de matériaux et de sédiments variés : lits de limon argileux brun-noir charbonneux avec des fragments de terre cuite architecturale, petits blocs de pierre calcaire, épaisses lentilles de limon argileux jaune compact ainsi qu'un dépôt épais d'argile rubéfiée.

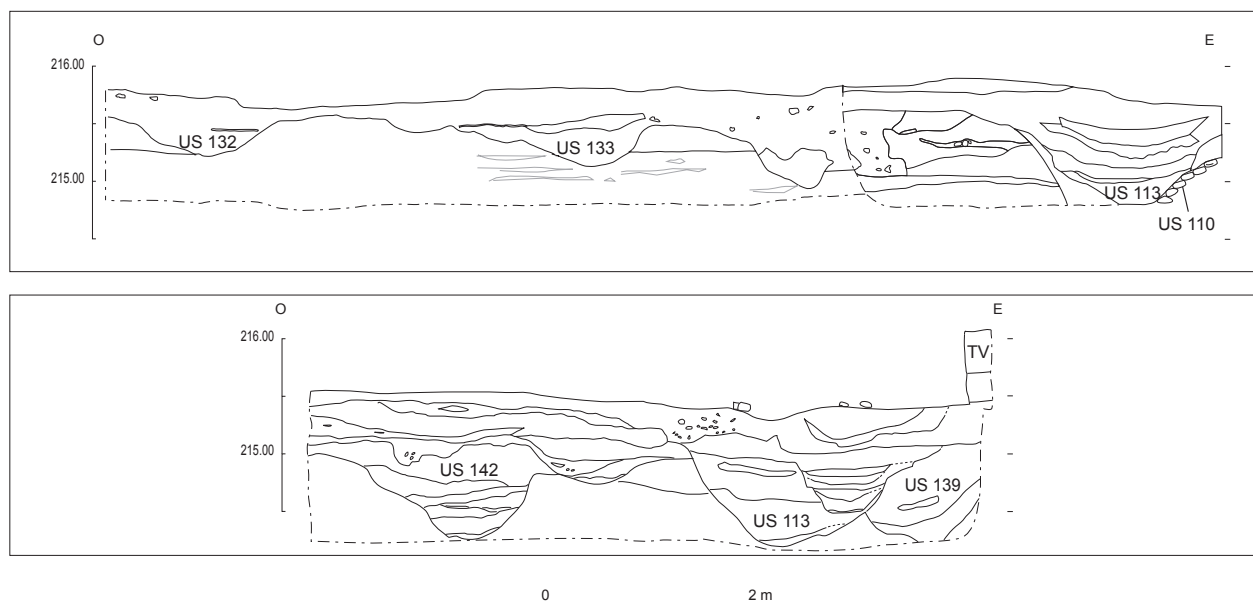


Fig. 336 - Coupes des fossés aval, dans l'angle nord-est du décapage (relevés : équipe de fouille; DAO : B. Martin, B. Rambault).

2.7.2.2. Réflexions sur la gestion des eaux d'un secteur haut

L'ensemble des vestiges (hormis les puits) montre un souci d'assainissement et de drainage en direction du talweg incisant le plateau au nord. L'étude géomorphologique précise que « si en raison de la pente, aucun drainage pour assainir ces terrains, par ailleurs non marécageux, ne semble nécessaire, une nappe phréatique dans l'ancien cône rissien sourdait probablement au milieu du site, là où une hydromorphie localisée est notable. [...] ». La structure F148 [un enrochement non daté : **fig. 336**] pourrait, dans la position où elle se trouve, représenter une sorte de captage... ».

Les empièvements et l'imbrication des fossés, notamment dans l'angle nord-est du décapage, montrent que le réseau en place s'avère constamment insuffisant lors de l'époque antique. Ce système, abandonné entre la seconde moitié du II^e siècle et le III^e siècle, ne semble pas survivre au Moyen Âge, du moins sous cette forme. Rares en effet sont les fossés ayant livré un mobilier post-antique alors que ces parcelles sont densément occupées dès le VIII^e siècle et ce jusqu'au XII^e siècle (sépultures, groupes de silos et chemin). Leurs comblements sont d'ailleurs différents, plus massifs et de teinte brune.

Cette obstination à assainir cette surface et la mise en place de plusieurs points de traversée semblent confirmer la fréquentation d'un secteur qu'il serait pourtant aisé de contourner. Il est tentant d'y déceler la proximité d'une activité ou d'un site daté des II^e et III^e siècles au moins, ce que confirmerait la présence des mobiliers antiques et des traces de combustion répartis dans les différents comblements. Une occupation localisée immédiatement à l'est, sur le replat surplombant la vallée, serait une hypothèse d'autant plus séduisante que les campagnes

de sondages situées vers le sud n'ont jamais livré de trace d'occupation et que le versant nord est barré par un profond talweg (**fig. coul. 34**)¹¹⁷.

2.8. L'ENCEINTE ROMAINE DE CHÂTEAU VIEUX À ANSE: RELECTURE DU DOSSIER ET DONNÉES NOUVELLES (J.-Cl. Béal et C. Coquidé, avec la collaboration de M. Guyon)

Adossée à l'Azergues dans la partie basse de la ville actuelle (**fig. coul. 35**), l'enceinte romaine d'Anse est un monument dont l'existence et l'antiquité sont reconnues depuis le XVI^e siècle au moins (Bellivière 1846), malgré les dénégations de Greppo (1841 : 416 et 421). A. Blanchet (1907 : 229) a signalé à Anse, d'après Y. Serrand (1845 : 11), un « *castellum* rectangulaire de 150 mètres de longueur et de 110 mètres de largeur environ », alors qu'A. Bernard (1858 : 101) donnait une description architecturale plus exacte reprise par A. Steyert (1895 : 150). A. Grenier (1931 : 445-446) a décrit l'enceinte d'après les données de L.-B. Morel (*in* Jullian 1924) et rangé cette enceinte parmi les « *castella* de l'intérieur de la Gaule », qui « ne sont autre chose que des *castra* plus petits » (Grenier 1931 : 437).

Dans les années 1980, J. Gruyer (1984; 1987) a fait de la muraille d'Anse un état des lieux remarquablement précis qui sert de base à notre travail. Il a notamment corrigé le tracé de l'enceinte proposé par L.-B. Morel, complété le nombre des tours, et fait des relevés d'élévation. Le témoignage de Morel n'est pas cependant négligeable : si son tracé (**fig. 337**) de la muraille entre la tour n° 1 et la tour n° 13 est faux, il y mentionne deux petits segments de mur et un troisième, perpendiculaire, sur la nature desquels on peut s'interroger. Nous rappellerons pour notre part les caractères généraux de l'édifice avant d'exposer les avancées de ces dernières décennies.

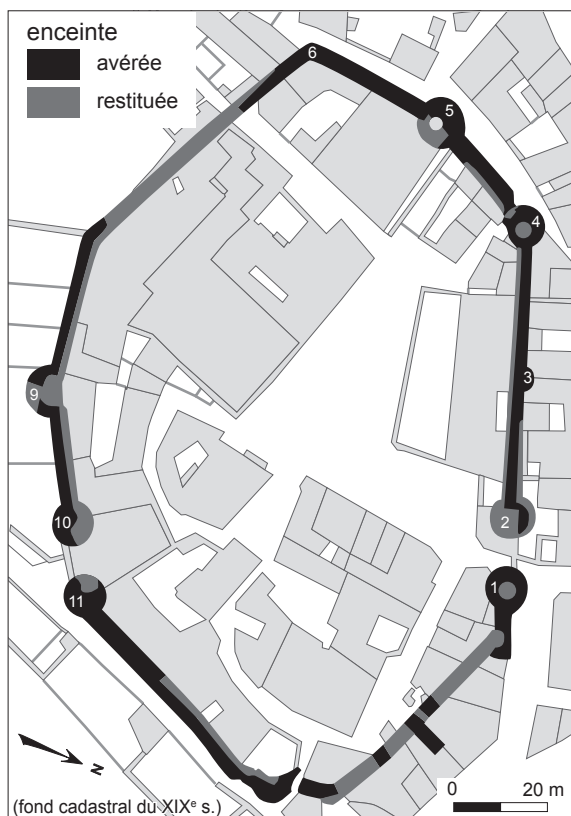


Fig. 337 - L'enceinte antique d'Anse selon L. B. Morel (mise au net : E. Regagnon, d'après Jullian 1924).

2.8.1. LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ÉDIFICE (J.-Cl. Béal)

C'est une enceinte (**fig. 338**) de 450 m de longueur, en forme de D, dont la partie rectiligne est tournée vers le nord-ouest. Elle apparaît construite dans une pente, si l'on s'en rapporte au niveau actuel de circulation à sa périphérie – le seul disponible partout –, qui s'établit à 174,63 m à l'ouest, rue du Puits La Chaine, entre les tours n° 4 et n° 5, et 171,82 m à l'est, rue des Petites Levées, entre les tours n° 11 et n° 12, et plus précisément d'ailleurs à partir d'un terrain naturel en double pente, vers l'est

en direction de la Saône, et vers le sud en direction de l'Azergues. Les données issues de la base des sondages des années 2000 semblent, comme nous le verrons, confirmer cette pente.

La muraille, souvent conservée sur plusieurs mètres de hauteur au-dessus du sol actuel, a une épaisseur de l'ordre de 3 m, et des parements associant des arases de briques et des moellons de petit appareil en calcaire. Elle enferme 13 150 m² environ de surface utile : surface modeste qui explique la remarque de J. Gruyer (1987 : 31), pour qui, une fois une garnison et des espaces de stockage placés dans l'enceinte, «où, grands dieux, loger encore une population laborieuse?».

L'enceinte est percée de deux portes (**fig. 339**), l'une au nord-ouest, l'autre au sud-est (**fig. 340**), flanquées chacune de deux tours (n° 1 et n° 2 au nord-ouest, n° 10 et n° 11 au sud-est : **fig. 341**), qui forment sur l'extérieur une avancée circulaire dont le diamètre varie de 8,10 m à 8,70 m. À la porte du sud-est, la saillie de cette avancée par rapport au nu de la courtine varie de 0,20 m (tour n° 11) à 3,90 m (tour n° 10) du fait des variations dans l'orientation des segments successifs de la courtine. À la porte du nord-ouest, la saillie est de 2,70 m sur la tour n° 1, seule conservée. À l'intérieur de l'enceinte, les tours qui flanquent les portes forment en revanche une saillie rectangulaire, restituable à partir des lambeaux subsistant dans les tours n° 1 et n° 11, et de l'ordre de quatre mètres au moins par rapport au nu de la courtine.

Au niveau de la rue actuelle, l'intérieur de la tour n° 1 de la porte du nord-ouest est occupé par un magasin où l'on ne peut plus reconnaître la forme du local qui pouvait s'y trouver. La tour n° 2 qui lui faisait face est détruite ; elle était déjà dégradée à l'époque de L.-B. Morel, et avait abrité depuis le Moyen Âge un four banal d'Anse plusieurs fois reconstruit (Serrand 1845 : 84-93). À la porte du sud-est, l'existence d'un local à l'intérieur des tours n° 10 et n° 11 reste à démontrer.

Issue de l'architecture des enceintes urbaines où ces tours encadrent le plus souvent une cour intérieure (Goudineau 1980, fig. 170), cette forme de tour est également attestée dans l'architecture des fortifications militaires, dès les années 70 ap. J.-C. à Mirebeau (France, Côte-d'Or : Goguey, Reddé [éd.] 1995 : 39 et 49), comme à Utrecht (Pays-Bas) vers 210 (Reddé *et al.* 2006 : 396), ou plus tard à Deutz (Allemagne : Reddé *et al.* 2006 : 254) ou Yverdon (Suisse : Reddé *et al.* 2006 : 432).

L'espace entre les tours est, au nu des murs, de 7,80 m (soit un entraxe d'une tour à l'autre de 15,70 m) à la porte du sud-est. Mais il serait seulement, selon J. Gruyer, de 6,50 m à la porte du nord-ouest, soit de 1,30 m inférieur à celui de la porte du sud-est. On se souvient cependant que la tour n° 2 de cette porte est entièrement restituée par J. Gruyer, et légèrement décalée vers l'est par rapport à ce que montre le plan de L.-B. Morel, pour qui les deux portes ont la même largeur. Du reste, par rapport aux contours du massif de maçonnerie tels qu'ils sont connus en 1866 et tels que J. Gruyer les fait figurer sur son relevé, la tour n° 2 peut être légèrement décalée vers l'ouest. Aussi l'écart de largeur entre les deux portes n'est-il pas définitivement assuré. Cette largeur est conséquente : la largeur utile des portes est comprise, à Périgueux, entre 2,70 m et 3,60 m (Garmy, Maurin 1996 : 146 ; portes à arche unique), à Dax entre 2,80 m et 4,50 m (Garmy, Maurin 1996 : 100-103) ; l'espace était sans doute divisé en deux par un pilier médian qui recevait des arches ou un linteau retombant de part et d'autre sur des pilastres adossés au mur des tours.

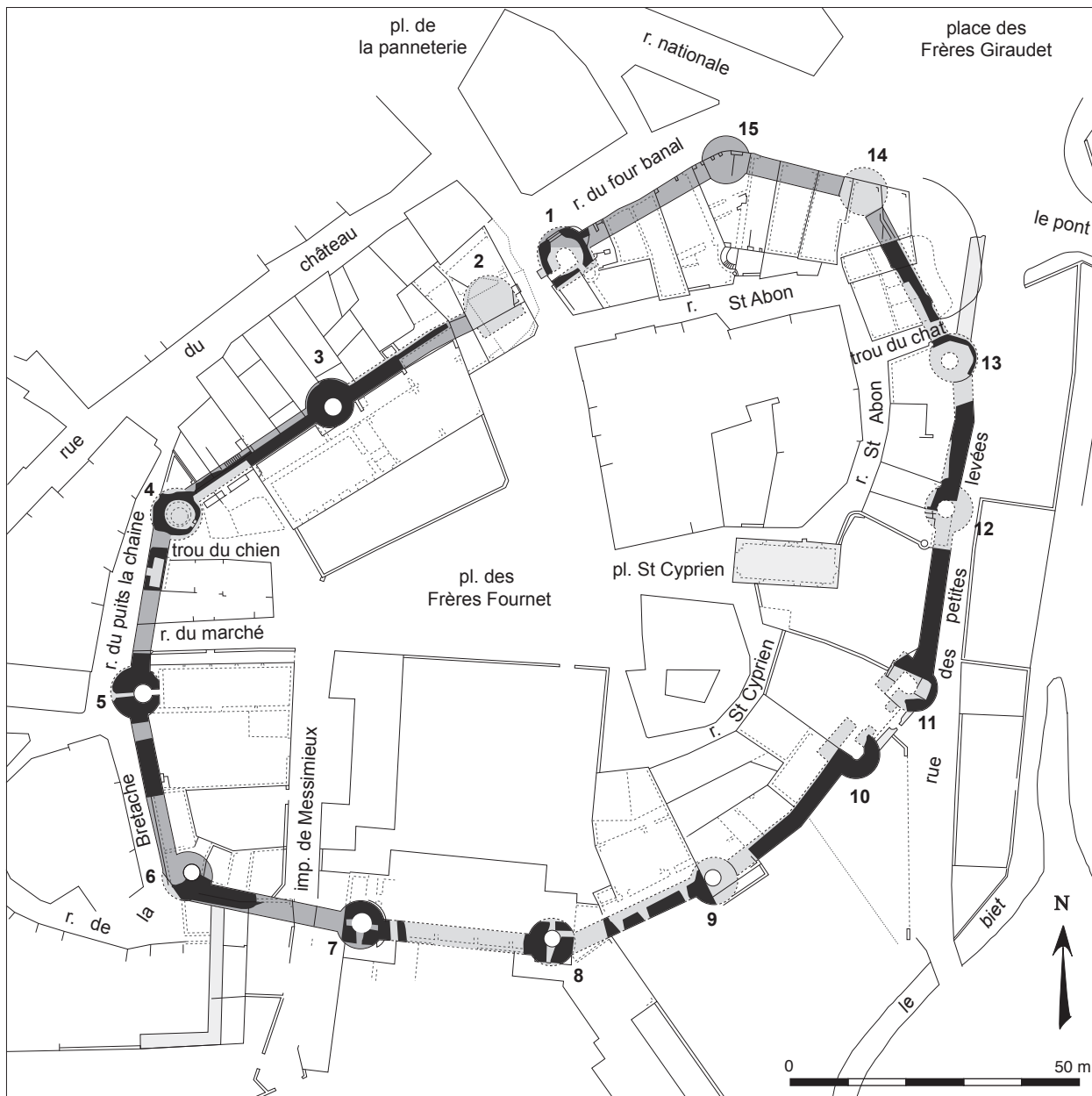


Fig. 338 - Anse, plan de l'enceinte antique de Château Vieux (relevé: J. Gruyer, archives conservées au Château des Tours; mise au net: E. Regagnon).

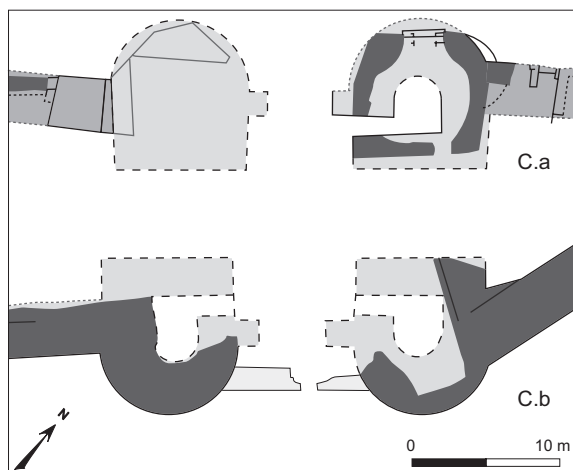


Fig. 339 - Les portes de l'enceinte antique d'Anse: en haut, porte du nord-ouest; en bas, porte du sud-est (relevé: J. Gruyer; mise au net: E. Regagnon).

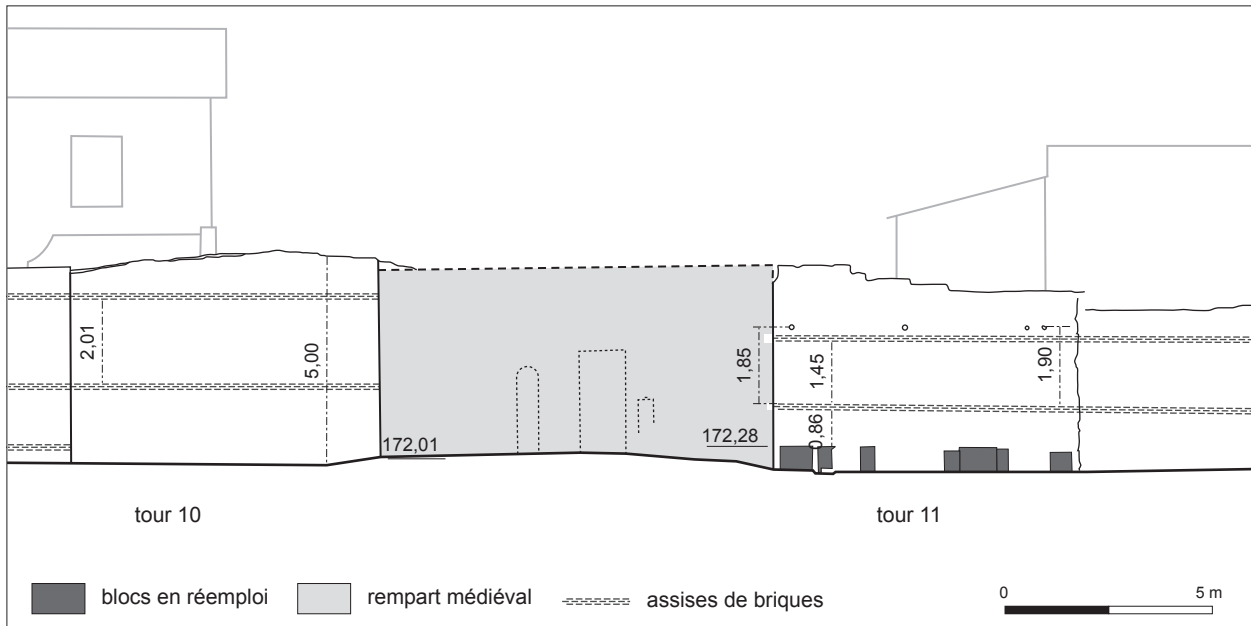


Fig. 340 - Élévation de la porte du sud-est au-dessus du sol actuel (relevé: J. Gruyer; mise au net: E. Regagnon).



Fig. 341 - La porte du sud-est: parie émergeant au-dessus du sol actuel (cliché: J.-Cl. Béal).

Ni l'une ni l'autre des portes n'occupe *a priori* une position remarquable dans le tracé de l'enceinte. La porte du nord-ouest notamment n'est pas au milieu de la partie rectiligne de la muraille, mais déportée vers le nord-est, ce qu'explique sans doute la topographie: comme nous le verrons (ci-dessous, p. 339), on peut supposer qu'un axe venant du quartier de Saint-Romain et passant au pied de la terrasse würmienne aboutisse à cette porte. La porte du sud-est ouvrait sur la vallée de l'Azergues dont, nous l'avons vu, la question de savoir s'il était en eau ou pas, partiellement ou pas, reste pendante. Cette porte a été murée au Moyen Âge, à la différence de la porte du nord-ouest restée en service.

L'enceinte est munie par ailleurs de onze tours de courtine circulaires d'un diamètre extérieur de huit à neuf mètres, saillant sur la courtine vers l'intérieur et vers l'extérieur, dans des proportions variables suivant l'orientation des segments successifs de la courtine: de 0,20 m à 1,60 m sur l'extérieur (tours d'angle n°6 et n°9), et de 1 m à 1,80 m au moins vers l'intérieur (tours n°9 et

n°5). Deux tours d'angle (n°6 et n°13) sont très déportées vers l'intérieur.

Ces tours «cavalières» sont espacées de 31 m à 33 m d'axe en axe, écartement assez habituel (Vitruve I, 5, 4; le rapport entre cet écartement et les armes antiques de jet est discuté: Grenier 1931: 525-526; *contra*: Fleury 1990: 140-141). Ces tours étaient sans doute pleines à leur base, comme on le constate souvent pour les enceintes du Bas-Empire (Blanchet 1907: 262; Grenier 1931: 527-530; à Bordeaux: Garmy, Maurin 1996: 58; à Dax: Garmy, Maurin 1996: 115-116 [les tours sont pleines sur 3 m de hauteur]; à Tours: Wood 1983: 37; à Reims peut-être: Neiss, Sindonino 2004: 69). En revanche, elles renferment, en élévation – et non de plain-pied comme le pensait J. Gruyer –, un local de plan circulaire (diam.: vers 3 m), excentré vers l'intérieur comme on le constate dans l'enceinte constantinienne de Deutz (Gruyer 1987: 33; Reddé *et al.* 2006: 255), et couvert d'une voûte surbaissée en maçonnerie. Du moins la présence de ce local est-elle vraisemblable pour la tour n°8 (niveau du sol du local à 172,50 m d'altitude), et la tour n°12, où J. Gruyer suppose que la cage d'escalier intérieure actuelle soit logée dans un local de ce type (niveau de sol du local à 175,50 m, pour un niveau de circulation antique dans l'enceinte vers 170 m: voir ci-dessous), et démontrée pour les tours n°5 (niveau de sol du local à 173,70 m dans une zone où le niveau de circulation antique dans l'enceinte serait [selon Feuillet, Guilhot, Grillet 1983] vers 172,35 m), n°6 (niveau de sol du local à 174,50 m), n°7 (fig. 342: niveau de sol du local à 174,85 m, dans une zone où le niveau de circulation antique dans l'enceinte se rapproche de 170 m: voir ci-dessous). Au reste, J. Gruyer a constaté un rétrécissement du diamètre du local à la base des murs de ces trois dernières tours: la remarque a été déjà faite au Mans, dans les tours dites «de Tucé» et «des Pans de Gorron» où J. Guilleux (2000: 186) y voit un dispositif destiné à créer un vide sanitaire sous un plancher supporté par des poutres au sommet du rétrécissement.

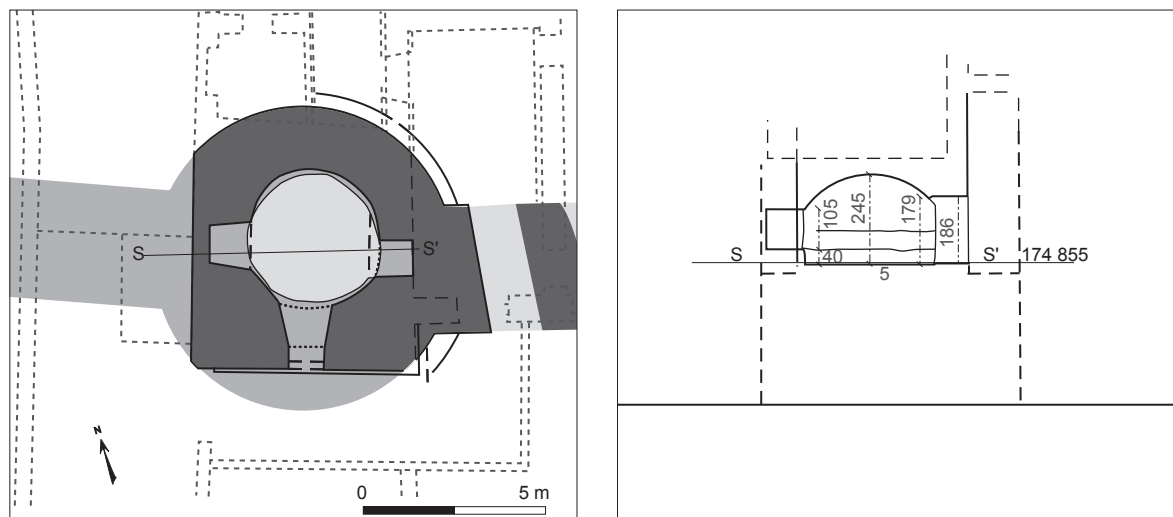


Fig. 342 - Plan et coupe de la tour n°7 (relevé: J. Gruyer; mise au net: E. Regagnon).

Malgré les sondages de ces dernières années (voir ci-dessous), on ignore encore si l'enceinte de Château Vieux était entourée d'un fossé, dont les fouilles récentes ont retrouvé les vestiges autour des enceintes tardives de Senlis (Woimant 1995: 449-450), de Tours (Wood 1983), ou de Reims (Neiss, Sindonino 2004: 75-78) par exemple.

2.8.2. L'APPORT DES SONDAGES ARCHÉOLOGIQUES: LA RECHERCHE DES NIVEAUX GALLO-ROMAINS (J.-Cl. Béal et C. Coquidé, avec la collaboration de M. Guyon)

Plusieurs sondages ont été menés dans le périmètre de l'enceinte au moment ou après la rédaction du travail de J. Gruyer.

2.8.2.1. Les sondages de 1982

En 1982, à l'occasion de travaux d'aménagement communaux, M.-P. Feuillet et ses collègues furent amenés à ouvrir un sondage contre la tour n°4 et à l'intérieur de l'enceinte (Feuillet, Guilhot, Grillet 1983), à proximité du passage du Trou du Chien (fig. 343).

Alors que la partie visible de la tour n°4 a perdu son parement, ce premier sondage (fig. 344) a montré que, sous le sol actuel (à l'altitude de 173 m environ), celui-ci était encore conservé sur trois assises, à partir de l'altitude de 172,35 m environ. La base de la fondation a été rencontrée vers 170,62 m, sous la forme d'une large semelle débordant de 1,15 m du nu du mur. Au-dessus, le mur, parementé, présente deux ressauts constructifs, larges de 0,25 à 0,30 m, à sommet oblique, vers 171,08 m et vers 172,35 m d'altitude. Entre les deux ressauts, le mur est «recouvert [...] d'un enduit de tuileau», alors qu'il serait «jointoyé au mortier de tuileau mais non enduit» en dessous de 171,08 m. Selon les fouilleurs, le niveau de circulation antique serait donc à cet endroit vers 172,35 m, au-dessus d'une épaisse couche de terre (US 18 et 19) rapportée contre la maçonnerie, en remblai d'une tranchée large ouverte pour la fondation de la tour. Le mobilier des US 18 et 19 fournirait donc le seul *terminus* connu à la construction de

l'enceinte: il est à placer vers la fin du II^e siècle et au III^e siècle (renseignement: C. Batigne Vallet).

La même équipe a ouvert la même année, dans le cadre des recherches qu'elle menait alors sur la région d'Anse, un autre sondage à l'extérieur de l'enceinte, contre la façade méridionale de la tour n°11 (fig. 338 et 345), qui flanque la porte du sud-est (Feuillet, Guilhot, Grillet 1983).

Dans ce secteur, les niveaux archéologiques récents ont été emportés dans une excavation du début du XX^e siècle. Le sondage a cependant montré (fig. 346) que trois assises de parpaings de grand appareil, provenant de réemploi, étaient prises dans la muraille, au-dessus desquelles, à 172,35 m, le parement en petit appareil est conservé. Les fouilleurs ont considéré que ces blocs parfaitement jointés étaient posés sur une «base constituée de grosses pierres à peine équarries liées d'un mortier jaunâtre [...] édifiée sans tranchée de fondation dans le terrain naturel [sable]; elle est en retrait d'environ 40 cm par rapport à l'aplomb des blocs qui la surmontent», le sable du terrain naturel supposé passant donc sous les assises de parpaings.

Cette analyse doit être mise en question, d'autant qu'étonne la singularité d'une fondation lourde d'enceinte en équilibre sur des blocs assis dans le sable. On observe en effet que la base du parement extérieur du mur postérieur à l'Antiquité qui bouche aujourd'hui la porte descend contre les assises de parpaings puis, sous eux, contre les «grosses pierres à peine équarries». Ce mur récent est donc fondé à un niveau qui leur est inférieur, et le sable est rapporté contre lui: on envisagera plutôt que le sable et le limon reconnus dans le sondage soient des apports d'inondation postérieurs au bouchage de la porte. Dans cette hypothèse, les «grosses pierres à peine équarries» forment l'intérieur du mur, et d'autres blocs de grand appareil, arrachés avant ce bouchage de la porte et les apports de sable, venaient contre elles former le parement de la tour n°11. Ces derniers blocs, parfaitement assemblés, doivent appartenir pour l'essentiel à l'élévation, comme ceux qu'on connaît à la base de la tour n°6. Le niveau de circulation antique s'établit donc, à la porte du sud-est, à une altitude inférieure à la base des assises de parpaings conservés, soit sous 170,64 m environ: cette interprétation est aujourd'hui confirmée par les sondages des années 1990-2000.

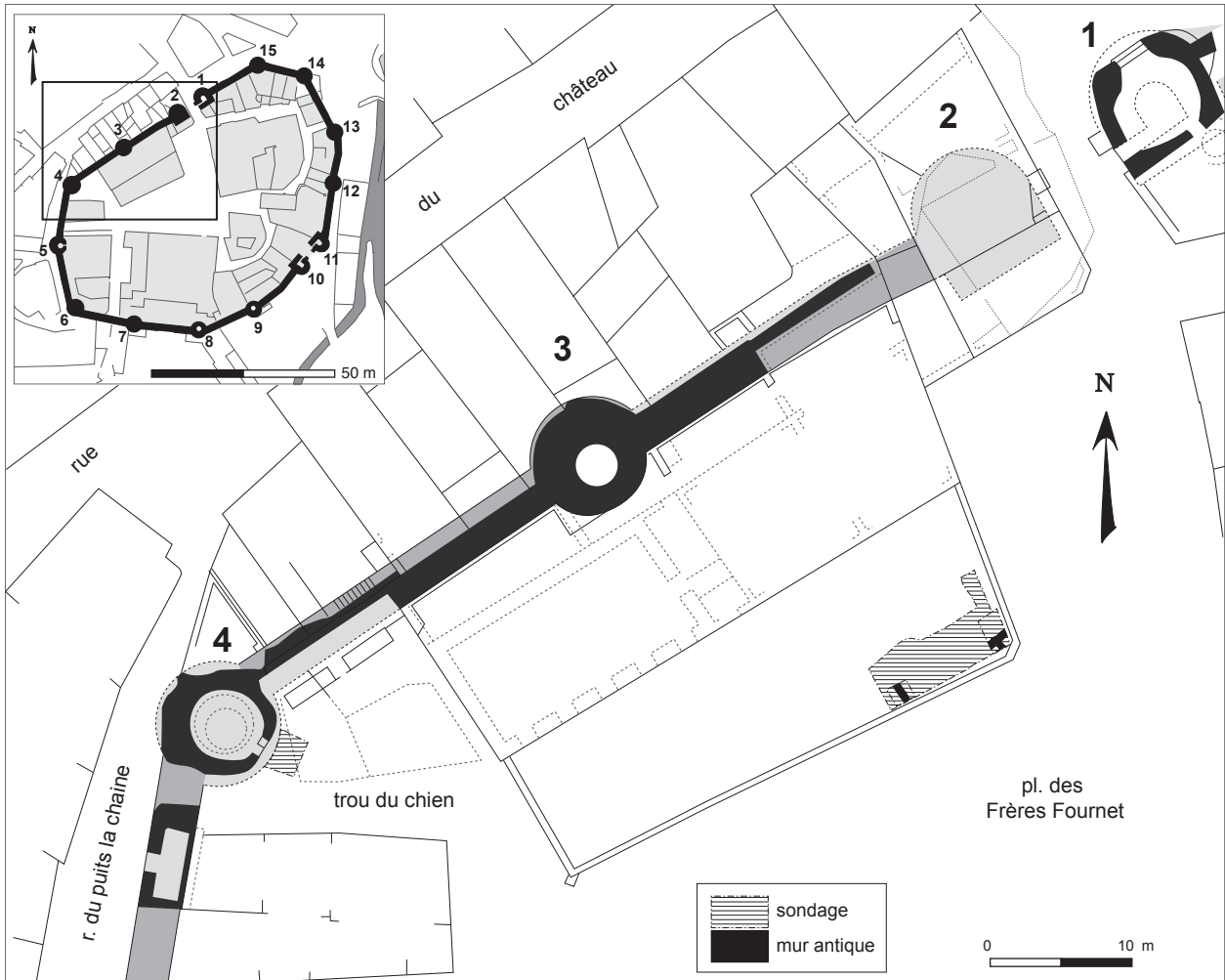


Fig. 343 - Localisation des sondages de 1982 au «Trou du Chien» et de 1995, place des Frères-Fournet (mise au net: E. Regagnon).

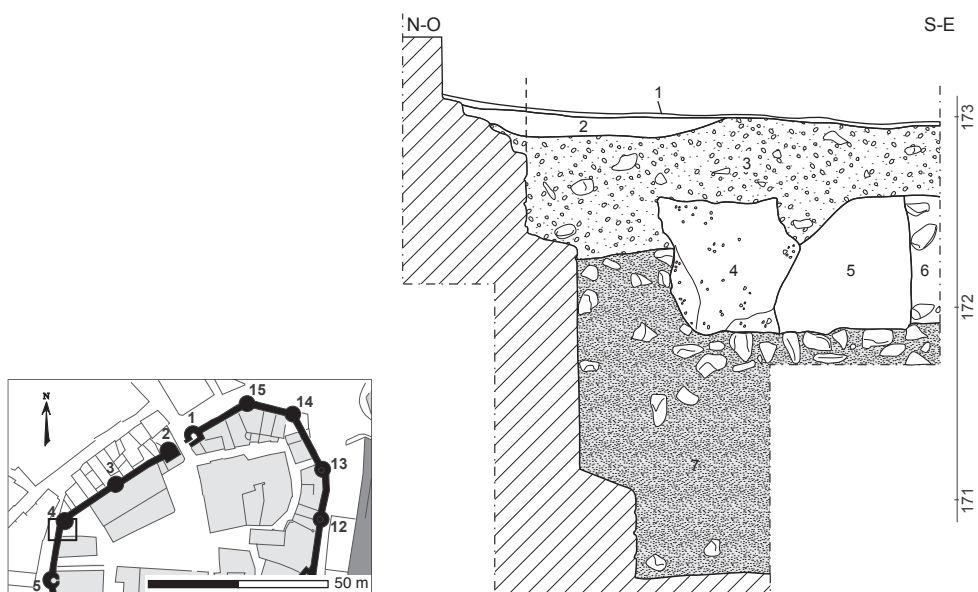


Fig. 344 - Sondage de 1982 au «Trou du Chien» contre la tour n°4: relevé stratigraphique montrant un remblai antique (n°7) sur la semelle de fondation et contre le parement de la tour, recouvert par les remblais (n°2 à 6) du XVII^e siècle au XX^e siècle (relevé: équipe de fouille; mise au net: M. Lagrange).

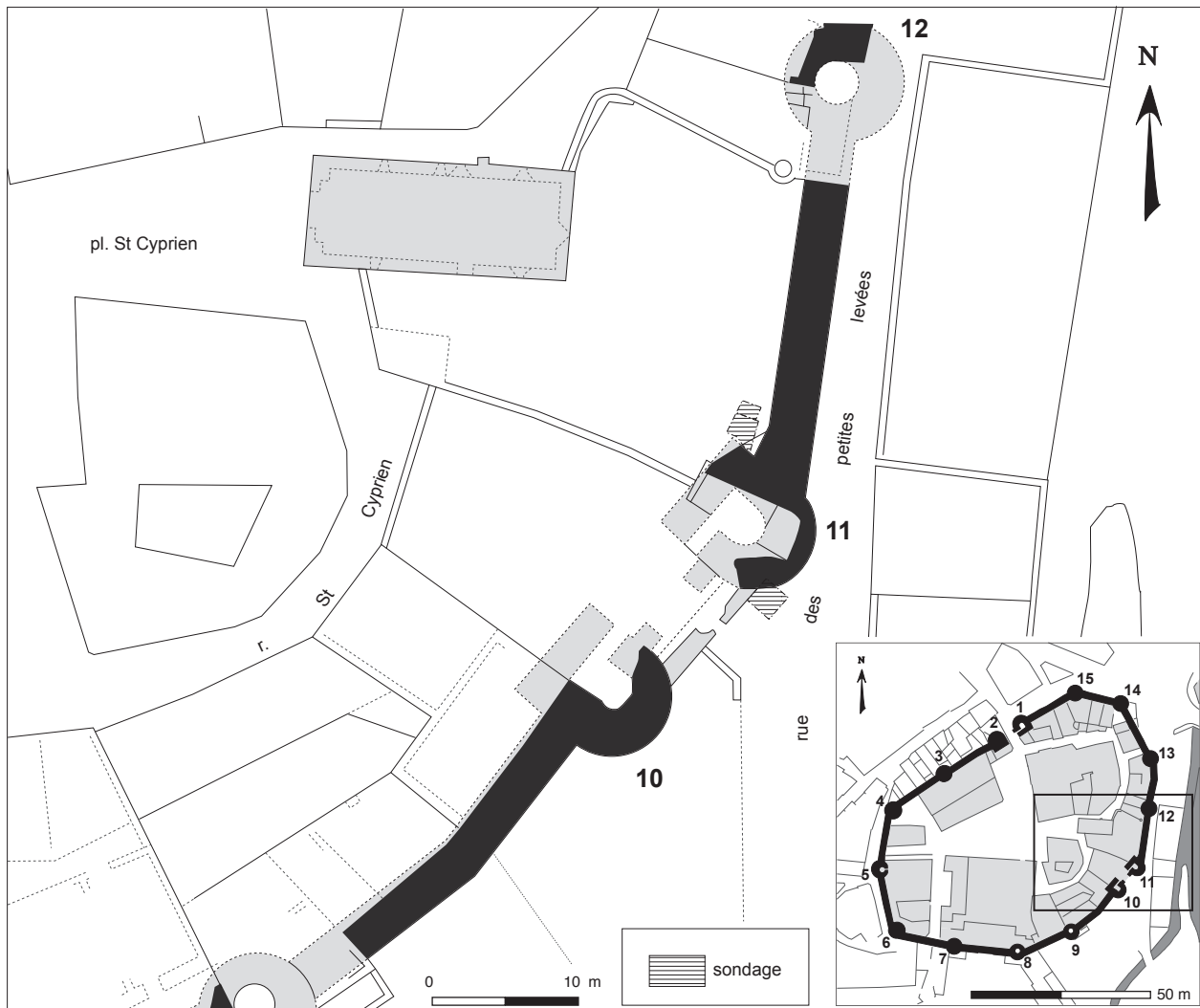


Fig. 345 - Localisation des sondages de 1982 devant la tour n° 11 de l'enceinte et de 2002, à l'est de la chapelle Saint-Cyprien (mise au net : E. Regagnon).

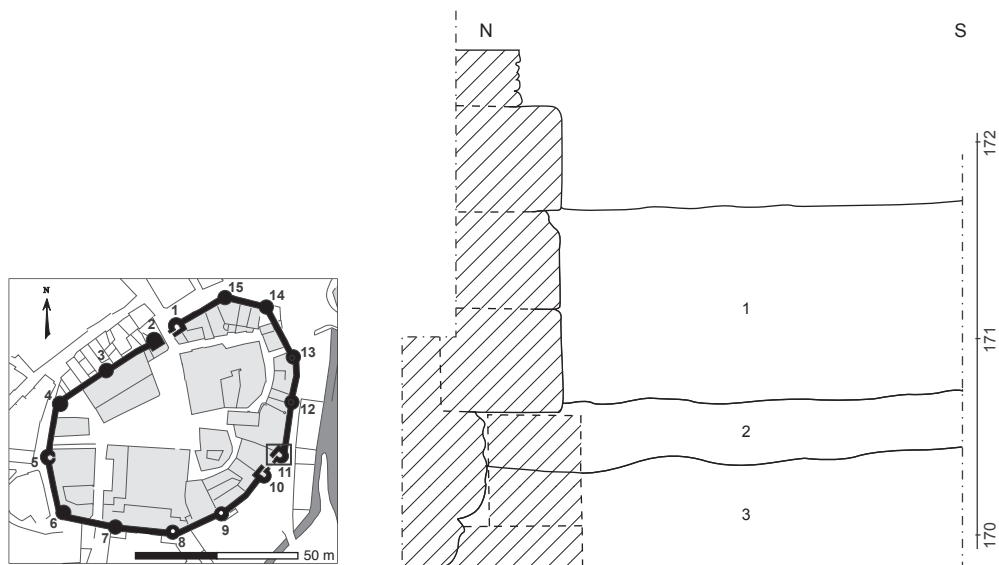


Fig. 346 - Le sondage de 1982 devant la tour n° 11 de l'enceinte : relevé stratigraphique (relevé : équipe de fouille); restitution de deux assises de blocs de grand appareil à la base du relevé (mise au net : M. Lagrange).

2.8.2.2. Les sondages limités des années 1990-2000

Une stratigraphie complexe, place des Frères-Fournet

Il faut attendre 1995 pour que deux opérations d'archéologie préventive abordent le sous-sol de l'enceinte, côté nord, place des Frères-Fournet (Rapport Guyon 1995). La première (fig. 345) concerne le suivi d'une tranchée de dissimulation de réseaux sur les rues adjacentes (rues Saint-Abdon, Saint-Cyprien, Saint-Jean, Trou du Chat, chemin du Divin, place Saint-Cyprien et place des Frères-Fournet). Alors que la moitié du tracé prévu, soit 135 m linéaire, est effectivement mise sous surveillance, aucun indice se rattachant à la période antique n'est enregistré. La profondeur de la tranchée est limitée à 0,70-1 m et l'amplitude stratigraphique, telle qu'elle sera mise en évidence lors des sondages suivants, explique aisément le peu de résultats de cette opération.

Dans le même temps, le même intervenant assure l'étude d'un terrain de 70 m² au nord de la place des Frères-Fournet (fig. 343) à l'emplacement d'un îlot surélevé d'environ 0,87 m par rapport au niveau de circulation actuelle (voirie à 172,75 m). L'étude archéologique met au jour une stratigraphie qui se développe sur plus de 3 m de hauteur. La densité et la variété des vestiges (fig. 347) ou des mobiliers témoignent d'une évolution urbaine complexe mais dont les niveaux les plus anciens restent hors de portée. Deux sondages profonds, réalisés sur les côtés est et ouest de la tranchée, permettent néanmoins d'atteindre la cote 171 m. En dépit de lots céramiques très peu fournis (de 3 à 33 fragments par US pour l'époque gallo-romaine), l'étude du mobilier confirme que la séquence chronologique enregistrée couvre une période allant de l'Antiquité tardive à nos jours.

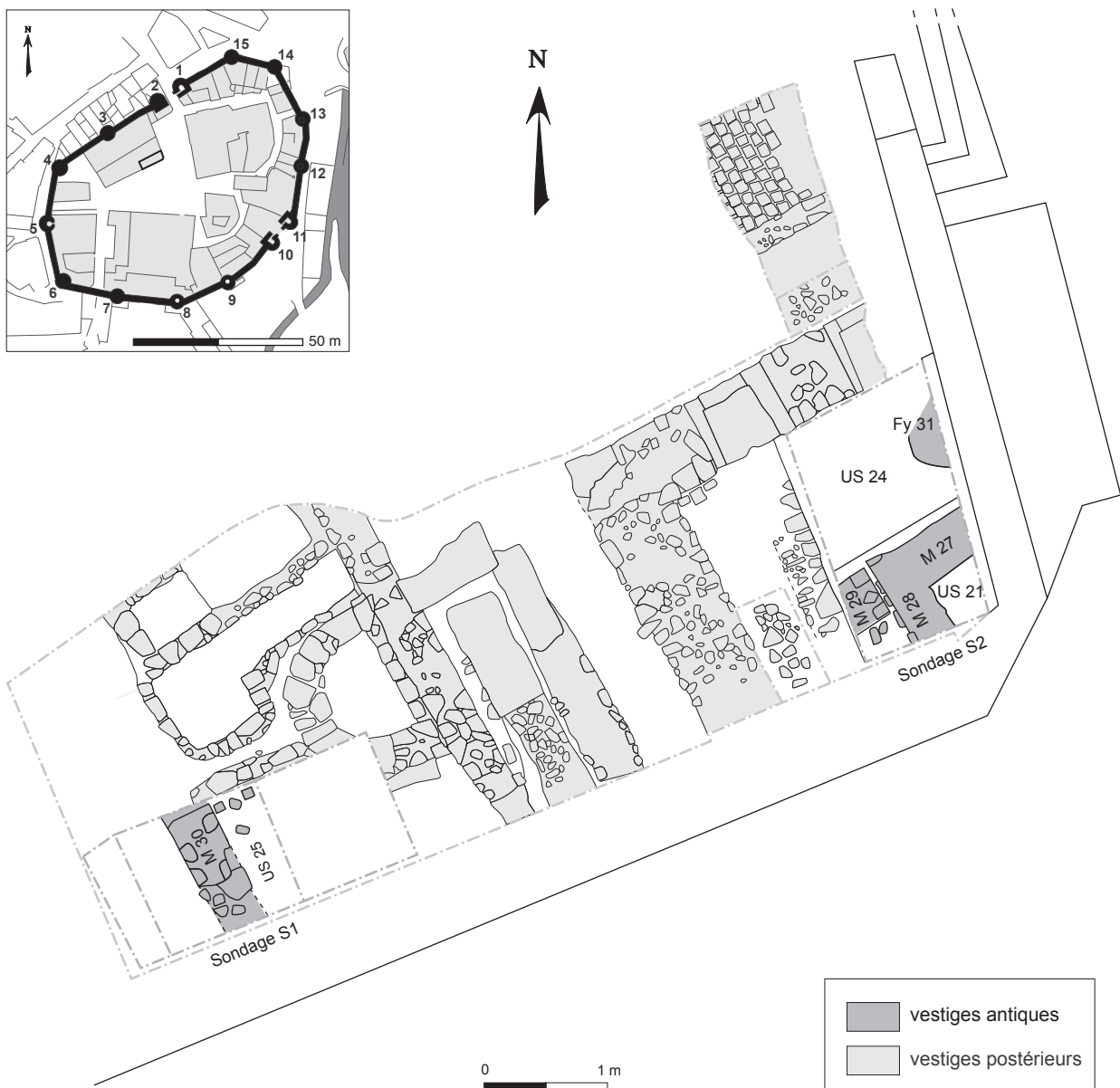


Fig. 347 - Relevé des vestiges mis au jour en 1995, place des Frères-Fournet (relevé: équipe de fouille; mise au net: E. Regagnon).

Le fond du sondage 1 (côté ouest) livre un mur maçonné (fig. 348) large d'une soixantaine de centimètres, conservé sur 0,20 m de hauteur et orienté d'une trentaine de degrés vers l'ouest (US 30 : altitude d'apparition : 171,78 m). À ce niveau, la couche US 25 (fig. 349), dont la relation avec le mur n'est pas explicitée, livre un mobilier de la fin du IV^e siècle et du V^e siècle associé à plusieurs fragments de «*suspensura* et de *tubuli*»¹¹⁸.

Sur le sondage 2 (côté est), une argile limoneuse de teinte marron (US 24) et un foyer subcirculaire (US 31 : altitude : 171,01 m) apparaissent en fond de fouille. Un angle (fig. 350) formé par les murs US 27 (fig. 351) et 28 semble recouper l'US 24 dont le mobilier indique un *terminus post quem* des II^e (?) - III^e siècles. Un troisième mur (US 29) dessine une extension de la construction vers l'ouest et cet ensemble bâti adopte la même orientation que celle du mur US 30 du sondage 1. La fondation des US 28 et 29 est posée sur un «*bloc monolithique en calcaire*» et le ressaut supportant l'élévation, nettement débordant, apparaît à 171,34 m. Cette configuration permet d'estimer le niveau de l'occupation antique tardive aux alentours de 171,40 m. Les élévations sont conservées sur environ quatre assises, soit 0,50 à 0,60 m de hauteur et l'US 29, bien que partageant la même fondation que l'US 27, ne semble pas se chaîner à sa maçonnerie.

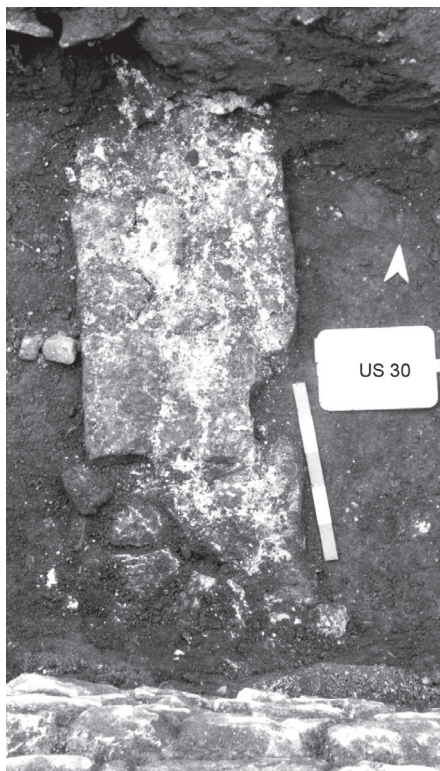


Fig. 348 - Place des Frères-Fournet, sondage S 1 : mur US 30 (cliché : M. Guyon).

Les couches qui remblaient la zone bâtie antique et exhausssent le niveau sont postérieures au IV^e siècle (fig. 349). En effet, le nettoyage de ces trois murs avait livré un mobilier daté des I^{er}-III^e siècles associé à des fragments médiévaux. L'US 22, un limon argilo-sableux marron noir avec des blocs, confirme ce fait. Colmatant l'US 24 sous-jacente, il entre en contact, côté nord, avec les élévations des murs US 27 et 29 et livre conjointement des tessons des III^e-IV^e siècles et de la céramique post antique. L'espace situé au sud des murs piège un remblai composé d'un niveau de blocs calcaires (US 26), colmaté par un limon argileux lié à quelques blocs et du mobilier (US 21). Ces deux dernières US permettent d'enregistrer d'autres céramiques datées de la fin du IV^e ou du V^e siècle ainsi qu'une monnaie en bronze «*illisible*» et un fragment de gobelet en verre décoré d'un filet blanc. Plus haut (soit vers 172 m), on constate le dépôt d'un limon sableux marron et de quelques blocs (US 28), suivis d'un épandage de pierres et de la mise en place de deux foyers (US 32 et 40). Au niveau supérieur encore, le mobilier de l'US 20 (des céramiques grises et rouges en partie glaçurées) permet d'affirmer que le cap du X^e siècle est franchi (altitude minimale : 172,25 m). À 172,60 m, le mobilier relève déjà des XV^e-XVI^e siècles, à 173,24 m, le XVIII^e siècle est atteint.

Les sondages du château de Messimieux

La rénovation d'une maison de retraite installée dans les bâtiments du château de Messimieux a permis d'ouvrir une série de sondages¹¹⁹ (fig. 352) portant cette fois sur le secteur sud de l'enceinte, *intra-* et *extra-muros* (Rapport Coquidé, Pont 2006). La configuration de l'intervention est particulière puisque les travaux à venir ne concernent, pour la plus grande part, que le bâti existant et débordent peu sur les abords. D'étroites emprises supportant d'importantes contraintes techniques sont néanmoins implantées au pied des constructions. Ainsi, l'évitement des réseaux en service, l'étranglement des espaces de circulation et l'encombrement des terres de décapage ont contribué à limiter la profondeur des sondages.

Trois sondages de quelques mètres carrés sont implantés *intra-muros* (fig. 352, sondages S 1 à S 3). Deux d'entre eux sont mis en place devant la façade du château, le troisième dans un bâti ancien mitoyen côté est et annexé à l'opération de rénovation («*Maison Chanel*»). Tous tentent d'atteindre la base de la stratigraphie, sans succès. Les relevés enregistrent 3,20 à 3,50 m de hauteur de coupe au-dessus des cotes 170,00 à 170,80 m (cotes de surface actuelles : 173,53 à 174,10 m¹²⁰). Des fragments de *tegulae* sont notés depuis le fond de fouille jusqu'à une altitude de 171,70-172,50 m et quelques tessons de céramiques antiques sont mis au jour sur les sondages 1 (US 129 et 131) et 3 (US 304 et 308). Ce mobilier, dont les productions identifiées ne permettent pas de remonter au-delà du III^e siècle¹²¹, est résiduel et se mêle à des céramiques médiévales indéterminées ou du bas Moyen Âge (US 132 du sondage 1).

Les profils stratigraphiques varient d'une ouverture à l'autre. La base du sondage n° 1 (fig. 353), situé à l'ouest de la façade, révèle d'épais dépôts à dominante argilo-sableuse de teinte

118 - Voir ci-dessous p. 372, dans la contribution céramologique de C. Batigne Vallet et de Chr. Bonnet, l'ensemble Anse IX.

119 - Ont participé aux travaux : J. Faletto, M. Le Nézet-Célestins (RO), F. Pont, A. Rebiscol (RO), V. Vachon (topographe).

120 - Au-delà de 1,50 à 2 m de profondeur, les relevés ont été réalisés depuis la surface, sous forme de log.

121 - Identification Chr. Bonnet : col d'amphore à vin en provenance de Bétique, tessons de céramique métallescente, claire B, commune grise et rouge.

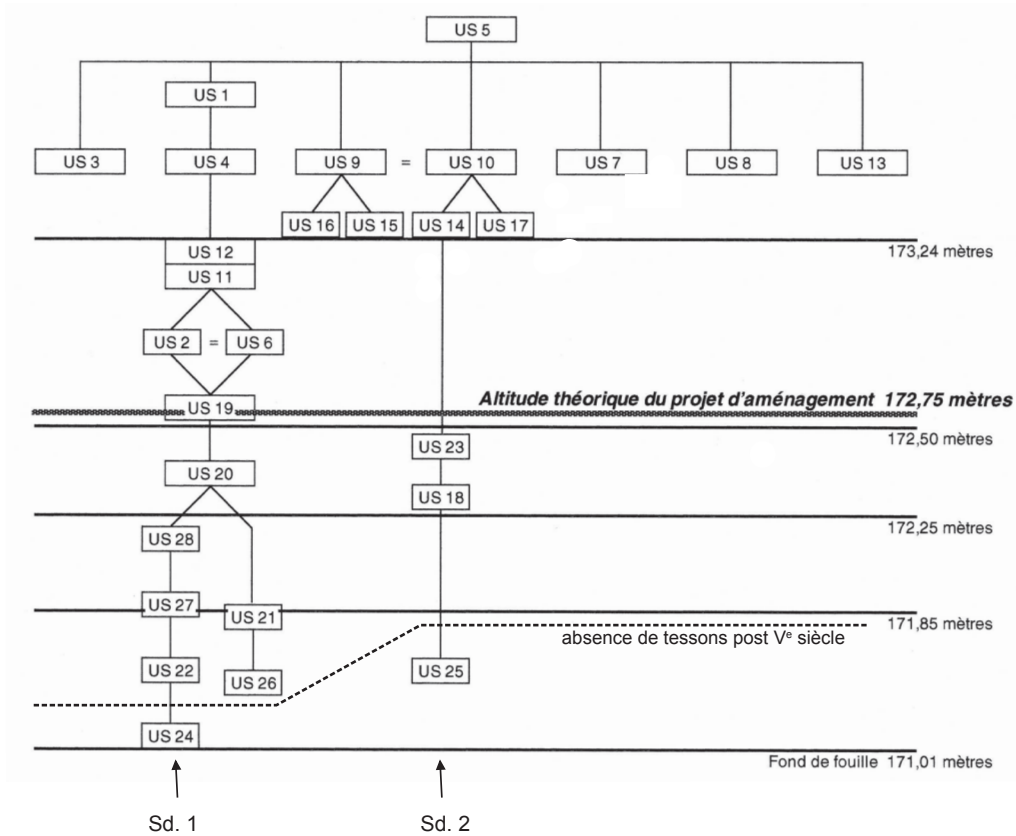


Fig. 349 - Place des Frères-Fournet, diagramme stratigraphique (schéma : M. Guyon ; DAO : C. Coquidé).

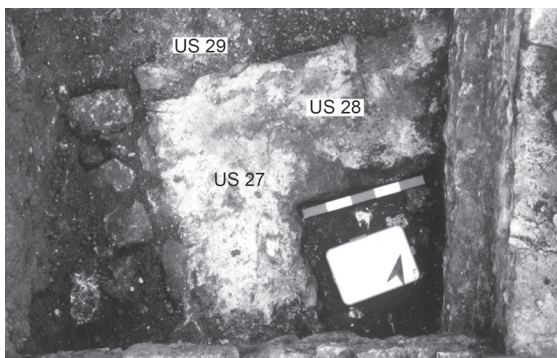


Fig. 350 - Place des Frères-Fournet, sondage S 2 : murs US 27, 28 et 29 (cliché : M. Guyon).



Fig. 351 - Place des Frères-Fournet, sondage S 2 : mur US 27 en élévation (cliché : M. Guyon).

jaune, peut-être d'origine alluviale, mais associés à des éléments de démolition épars (US 132). Plus haut, une stratigraphie plus litée où s'insèrent de larges fosses, de type urbain, prédomine. Le faciès du sondage n° 2 (fig. 354) est tout à fait différent. On y remarque une succession de niveaux limono-argileux organiques et humides de teinte brun à noir, avec de nombreuses tuiles et blocs calcaires (US 217 et 216). Un bâti médiéval avec mur et escalier à vis fait suite. Sur le sondage n° 3 (fig. 355 et 356), les dépôts de fond sont légèrement moins organiques que ceux du sondage 2 et adoptent des teintes gris-vert à gris-noir

(US 308 et 309). Des structures alto-médiévales et médiévales variées, fosses, four ou foyer, puits, empierrement, éléments de bâti, sols, sont en place dès 171,50 m (US 304 et 308)¹²². Des remblais de démolition complètent la séquence.

Trois sondages sont implantés *extra-muros*, au sud du château. Deux (fig. 352, sondages S 4 et S 4 bis), presque mitoyens, sont localisés au pied du rempart, le troisième est situé à une quarantaine de mètres plus au sud (fig. 352, sondage 5). Leur stratigraphie s'avère très différente de celle enregistrée *intra-muros*. On constate (fig. 357 et 358) une succession de limons argilo-sableux

122 - En l'état, les niveaux post-antiques constituent l'intérêt majeur de ces sondages de part leur variété, amplitude et potentiel de conservation des matériaux organiques. Les détails ne sont pas repris dans le cadre de cette publication.

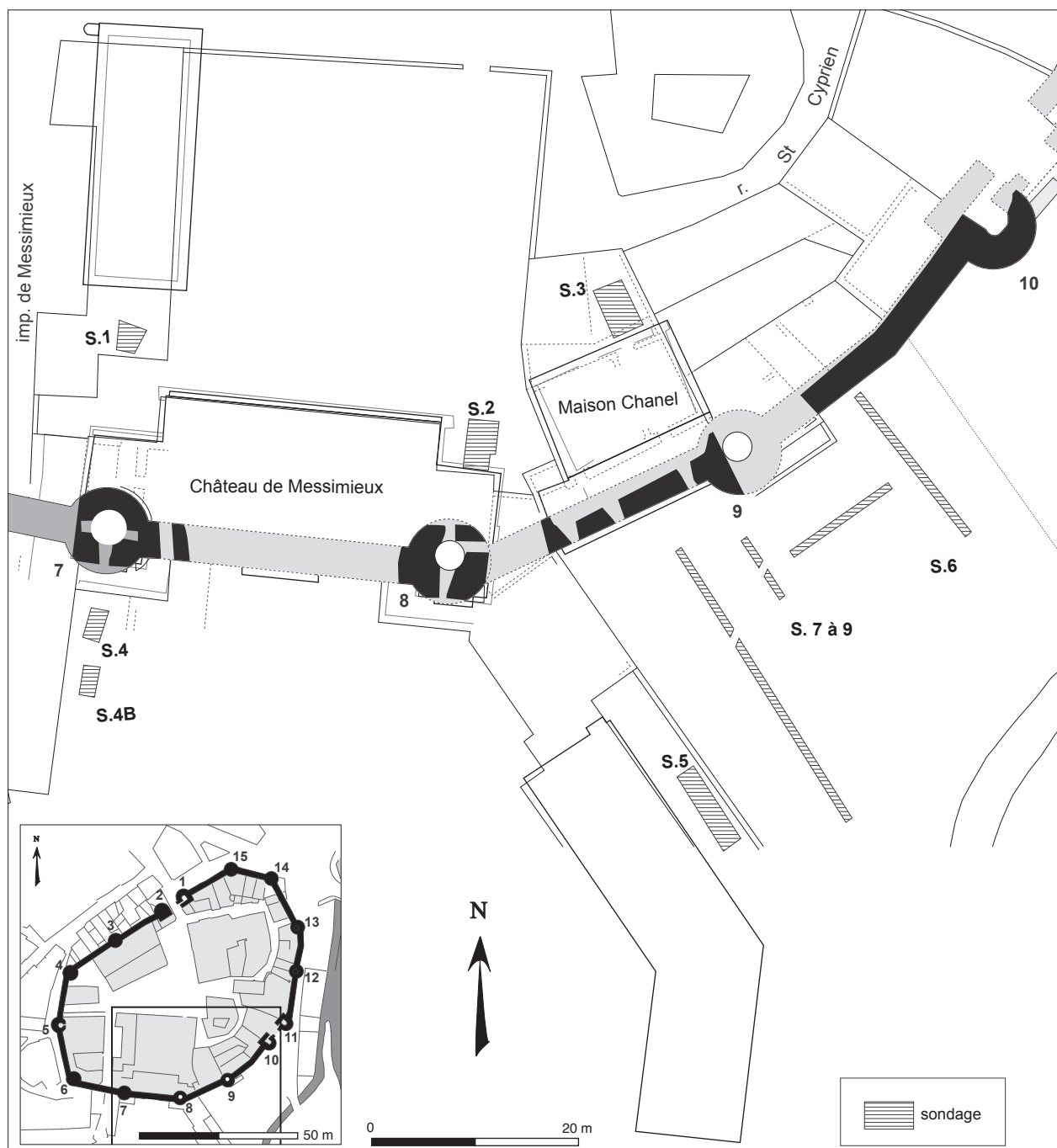


Fig. 352 - Localisation des sondages de 2003 et 2006 au château de Messimieux et dans ses abords (DAO: C. Coquidé).

compacts, de teinte jaune à brun-gris, et qui semblent avoir le milieu alluvial Saône-Azergues pour principale origine. La présence de petits fragments de tuiles montre que la base des dépôts anthropisés n'est pas atteinte. Seul le tiers supérieur des coupes intègre des limons plus bruns signalant une pédogenèse, sans doute en relation avec une emprise plus forte de l'homme sur ce secteur.

Le peu de mobilier disponible indique une rapide accretion des surfaces due aux débordements de la confluence des deux rivières. En effet, les coupes révèlent des niveaux d'occupation moderne enfouis à 1,50 m de profondeur. Dans le sondage n° 4 (fig. 357), un sol en calcaire damé (US 411) daté des

XVII^e-XIX^e siècles est à la cote 172,10 m. Dans le sondage n° 5 (fig. 358), un niveau d'occupation (US 503) et une fondation (US 507) apparaissent à une altitude de 171 m. Le débit hydrographique de l'Azergues dépasse encore régulièrement sa cote d'alerte. Les dernières inondations de 1983 et 2002 sont cotées à 173,19 m dans le parc, alors que la surface de circulation actuelle autour du sondage n° 5 se situe vers 172,30-172,50 m. L'importance des dépôts oxydés fins semble indiquer que ces contraintes, sans doute majorées par le déplacement du cours d'eau sur le bourg d'Anse au XVIII^e siècle, étaient déjà d'actualité il y a 2000 ans.

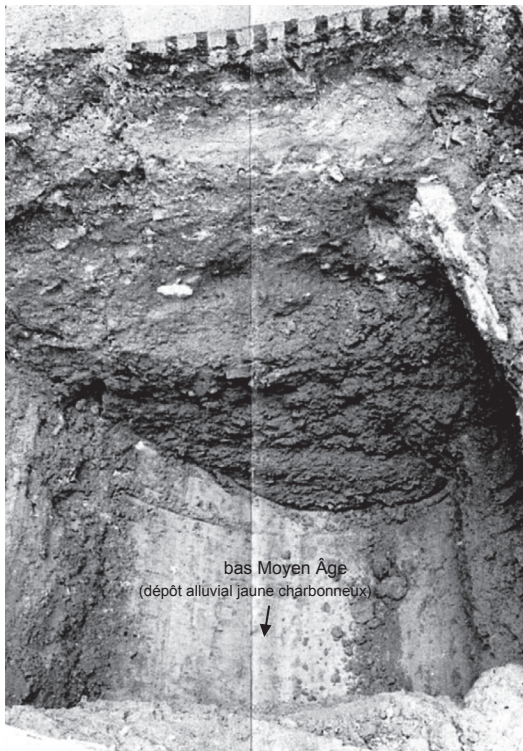


Fig. 353 - Château de Messimieux, sondage 1 (diché: équipe de fouille; DAO: C. Coquidé).

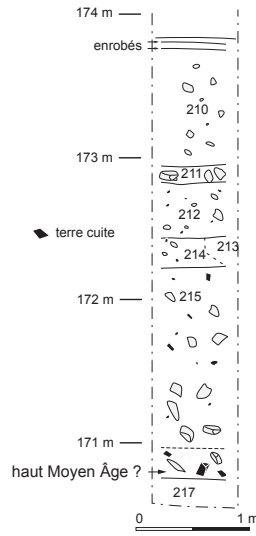


Fig. 354 - Château de Messimieux, sondage 2 (relevé: C. Coquidé, F. Pont; DAO: B. Rambault, F. Vaireaux).

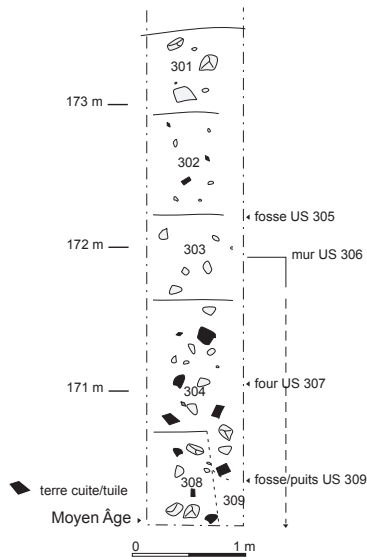


Fig. 355 - Château de Messimieux, sondage 3 (relevé: C. Coquidé, F. Pont; DAO: B. Rambault, F. Vaireaux).



Fig. 356 - Château de Messimieux, sondage 3 (diché: équipe de fouille; DAO: C. Coquidé).

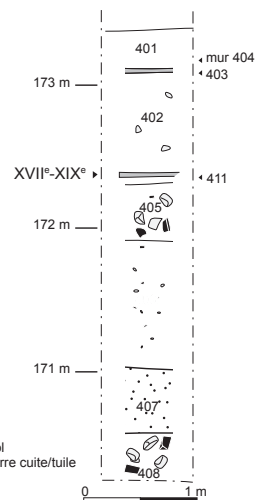


Fig. 357 - Château de Messimieux, sondage 4 (relevé: C. Coquidé, F. Pont; DAO: Ch. Macabéo, B. Rambault, F. Vaireaux).

Les niveaux enregistrés sur les sondages n° 4 (fig. 357) et 4bis livrent encore un grand nombre d'éléments de construction, blocs calcaires, tuiles, mortier, jusqu'à la cote de 169,15 m, soit à une profondeur de 4 m. Cette séquence est mal datée puisque seule l'US 406 livre un tesson médiéval, à pâte claire, fine, de teinte rouge à rosé.

Une problématique particulière était attachée à ces deux dernières ouvertures. À cet endroit en effet, soit au pied de la muraille, la présence d'un fossé longeant l'enceinte antique puis médiévale était une éventualité. Bien que l'on observe un pendage sud-nord des dépôts depuis le sondage n° 4 bis vers le sondage n° 4 (US 408 et 407), puis nord-sud sur les couches sus-jacentes, aucun creusement n'est décelé. Il est vraisemblable pourtant que l'étroitesse des ouvertures ne pouvait permettre de déceler un vestige de grande envergure.

Le profil stratigraphique du sondage n° 5 est identique à ceux des sondages 4. Une suite de limons de débordement livrant par endroits de petits fragments de tuiles, est colmatée par des dépôts plus grossiers mêlés à des éléments de construction (fig. 358). Ceux-ci sont moins nombreux que dans les sondages n° 4 et 4 bis et disparaissent au-delà de 3 m de profondeur, vers 170,10 m (l'US 506 n'en livre pas).

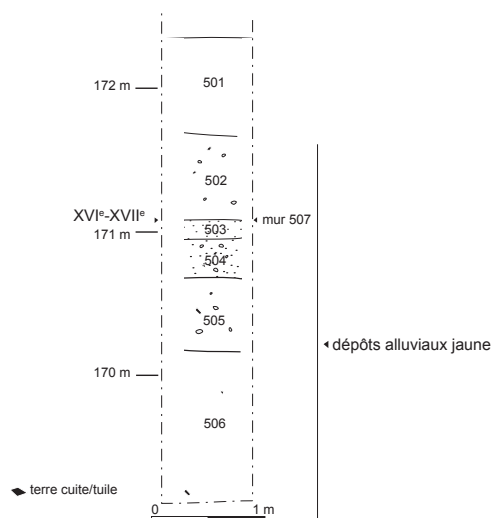


Fig. 358 - Château de Messimieux, sondage 5 (relevé: C. Coquid, F. Pont; DAO: Gh. Macabéo, B. Rambault, F. Vaireaux).

L'emprise mitoyenne côté est (fig. 352, n° 9), une opération de plus grande envergure, a livré une séquence quelque peu similaire. Les auteurs du diagnostic mentionnent des dépôts limoneux jaune à noir et identifient d'épais remblais composés de blocs, de fragments de tuiles et de goudrons sur plus de 2 m d'épaisseur par endroits (Rapport Rébiscoul, Faletto 2003). Là encore, le décapage n'a pas atteint le substrat « stérile » et des « fragments de tuiles à rebord et de céramiques » ont été mis

au jour dans une « couche argileuse de couleur noire » à une altitude de 168,71 m, soit près de 1,50 m plus bas que le fond du sondage 5 du château de Messimieux.

Lecture synthétique d'une stratigraphie imposante

Les opérations les plus récentes mettent en lumière l'amplitude du potentiel archéologique du sous-sol. Alors que les stratigraphies dépassent systématiquement les 3,50 m de hauteur, le sol stérile n'est pas atteint. Le sous-sol *intra-muros* livre une forte densité de vestiges, parfois noyés dans des dépôts organiques médiévaux encore humides de plus de deux mètres d'épaisseur (jusqu'à la cote 172 dans le sondage 3), pendant que, hors les murs, les coupes révèlent d'amples couches alluviales colmatées par des remblais modernes. À ce jour, aucun indice ne permet donc de préciser l'altitude des premiers niveaux de l'implantation antique, ni même si une occupation antérieure au III^e siècle peut être envisagée. Seule l'étude de la place des Frères-Fournet révèle, en fond de sondage, un bâti (tardo-) antique en place, partiellement en élévation et fondé sur des remblais ou des dépôts alluviaux anthropisés.

Les cotes de circulation antiques ne peuvent ainsi être estimées qu'au nord de l'enceinte où le sommet de l'occupation tardive semble se situer vers la cote 171,50 m (sondage 2 place des Frères-Fournet). À une cinquantaine de mètres au sud (sondage 1 du château de Messimieux), la cote de 170,50 m représente le plancher *minimum* des occupations alto-médiévales. *Extra-muros*, une vingtaine de mètres au-delà, des *tegulae* sont encore enregistrées à la cote 168,71 m. Ainsi le pendage, réduit à l'intérieur de l'enceinte, s'accroît nettement au-delà des murs en direction de la Saône et de l'Azergues (fig. 359). Cette configuration topographique semble indiquer que le risque encouru en cas d'élévation du niveau de l'eau à l'époque antique est similaire à l'actuel. En effet, l'occupation des premiers siècles de notre ère est localisée à plus de 3 m de profondeur au sud de l'enceinte, un différentiel identique au niveau estimé de la Saône à cet endroit avant l'élévation artificielle du niveau de l'eau liée à la mise en place de barrages côté aval¹²³. Ce choix dans l'implantation ne doit pas être négligé et peut avoir pour origine un lien privilégié avec la rivière, éventuellement formalisé par quelques aménagements liés à l'un des bras de l'Azergues. D'ailleurs, et quelle qu'en soit la lecture, des structures massives, comme le haut mur scellé par l'épais niveau médiéval constamment humide, apparaissent dès deux mètres de profondeur dans le sondage 3.

Enfin, nous constatons que, bien que l'occupation antique soit totalement effacée dès les niveaux du X^e siècle (du moins dans les fenêtres d'étude disponibles), les murs d'époque contemporaine adoptent toujours l'orientation du bâti daté des III^e-IV^e siècles.

2.8.3. L'APPORT DE LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE (J.-Cl. Béal)

Au dossier réuni par J. Gruyer, le réexamen de la muraille et de la documentation qui la concerne a apporté trois données nouvelles, sur le plan, sur le mode de construction, et sur la question des réemplois dans l'élévation de la muraille et à sa base.

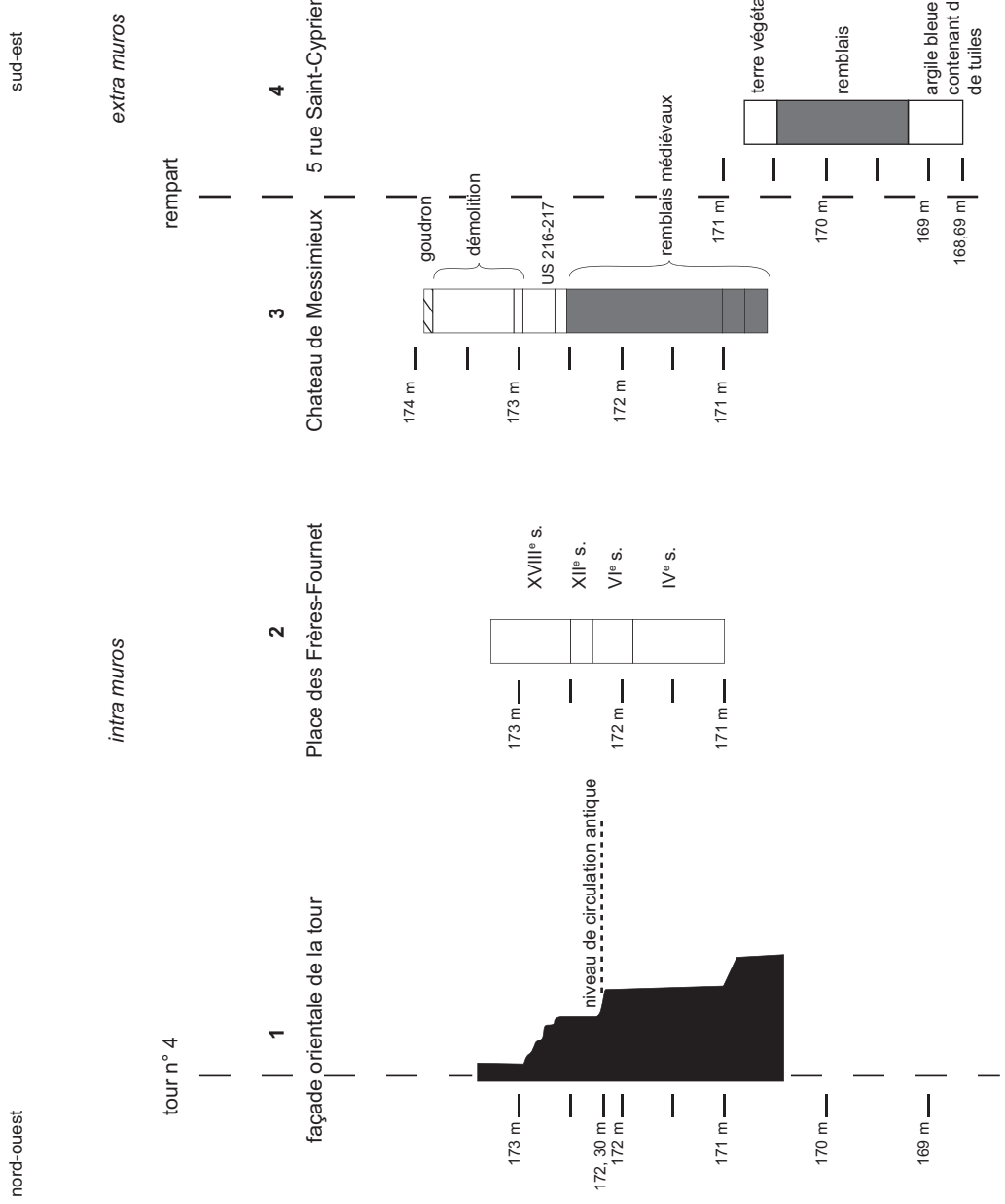
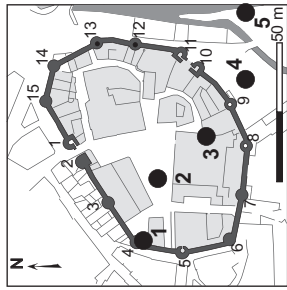


Fig. 359 - Altitude des niveaux archéologiques observés à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte de Château Vieux (DAO : E. Dumas).

Le plan de l'enceinte publié par J. Gruyer montrait que la muraille était assez bien documentée. Trois lacunes importantes étaient signalées : celle de la tour n° 2, qui flanque à l'ouest la porte du nord-ouest, et, plus à l'est, celle des tours n° 14 et n° 15, et J. Gruyer (1987 : 26) écrivait que « la position des tours 14 et 15 ne pourra[it] être vérifiée qu'à l'occasion de travaux ». Mais un dossier retrouvé aux archives départementales du Rhône (dossiers d'alignement sur le tracé de la route royale : côte S 11) permet aujourd'hui de moins mal connaître ces deux dernières tours.

Daté du 31 octobre 1812, l'exposé de Jacques Chevret, annoté par la mairie d'Anse, fait état de son intention de démolir une « tour formant bastion de la forteresse de Jules César joignant la route de Paris à Milan [i.e. l'actuelle rue du Four Banal] ». L'ingénieur des Ponts et Chaussées fait un rapport favorable en date du 21 juillet 1813, en soulignant que cette démolition permet d'« élarg[ir] et [d'] améliorer une traverse dans un point où elle était très étranglée et où les voitures avaient peine à passer ». Il souligne que « cette démolition a dû être d'autant plus coûteuse que la tour dont il s'agit provient d'une ancienne fortification maçonnée très solidement sur une épaisseur d'environ trois mètres ». Un plan de l'ingénieur des Ponts est joint (fig. 360). Il montre que la tour concernée par la démolition est la tour n° 15 du plan de J. Gruyer, et fait figurer également la tour n° 1 déjà connue, et la tour n° 14 également non documentée jusqu'ici.

Par ailleurs, Y. Serrand (1845 : 10) et A. Bernard (1858 : 101, d'après le précédent) ont raconté que, lors de la démolition à l'explosif d'un des « bastions des remparts » « il y a à peine trente ans » (Serrand), on découvrit « plusieurs pierres ayant des inscriptions que la mine employée à cette destruction [a] dispersées au loin ». On recueillit cependant un bloc inscrit (CIL XIII, 1659, conservé alors par « M. C.... » [Serrand] qu'il faut expliciter en « C[reyton] »). Mis en doute par A. Bernard (1858 : 101) qu'alertait la présence de la lettre J dans la copie de Serrand et par Hirschfeld (CIL XIII, 1659) qui le croyait chrétien, ce texte est considéré comme antique par Y. Serrand (1845 : 10) mais aussi par F. Bérard (1992a : 59, note 3). Or les précisions données sur les conditions de la découverte permettent d'identifier ce « bastion » comme la tour n° 15 détruite en 1813 par J. Chevret : à la concordance relative des dates s'ajoute en effet que Chevret se vit refuser pendant des années l'indemnité qu'il avait demandée, au motif qu'il avait fait sauter le bastion, alors qu'il s'était engagé à faire le travail à la main, sur la base d'un travail évalué à 120 journées d'ouvrier.

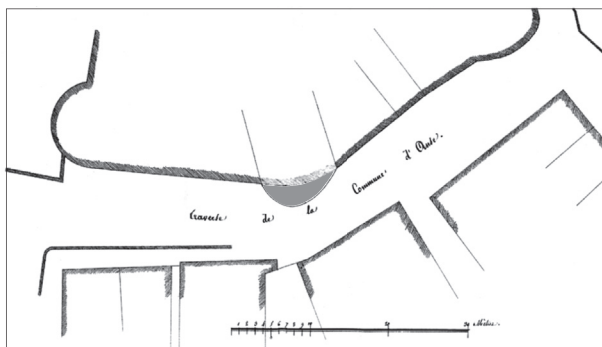


Fig. 360 - Plan de la tour n° 15 d'après le dossier d'alignement de J. Chevret conservé aux AD Rhône, côte S 11. En grisé, la partie de la tour démolie par J. Chevret.

Dans la même opération fut découvert un bloc sculpté. Y. Serrand (1845 : 11) dit qu'« une pierre ayant 66 centimètres de long sur 40 de large, [... représentation de] Bacchus couronné de pampre », provient de cette destruction : « il n'y a pas bien longtemps que j'ai vu cette pierre très curieuse chez le propriétaire de l'auberge de la Tête Noire, qui doit encore la posséder », et dont l'établissement était mitoyen de la tour démolie (ABA 1787). Selon la tradition, ce relief serait celui qui se trouve aujourd'hui au-dessus de la porte d'entrée du « caveau du Beaujolais-village » installé en 1956 dans les caves voûtées de la mairie de Beaujeu (Collectif 1987 : 44, d'ou Faure-Brac 2006 : 138).

De ce relief en calcaire (fig. 361), on sait (courrier de M^{me} Durhône, conservateur du musée des Traditions populaires de Beaujeu en date du 10 octobre 2008) que, lors de la construction du Caveau, il a été donné par le maire de l'époque, M. Froget, par ailleurs antiquaire, avec divers éléments d'architecture de provenances multiples. Il avait été retiré de la muraille médiévale de Chessy-les-Mines (Rhône), où A. Steyert (1895), qui en fournit un dessin, signale son existence, « engagé dans l'ancien mur d'enceinte du bourg » : Ph. Branche a retrouvé une carte postale des années 1900 où le relief est encore en place, et reconnaissable. Il n'y est plus en 1910 au moment de la publication du volume III d'Espérandieu, qui le déclare « perdu » (ESP. 1803), et l'on n'observe plus aujourd'hui que la double trace de son insertion dans la façade, et de son extraction, immédiatement au nord de la porte septentrionale du bourg. Les dimensions très comparables du relief de Beaujeu (H. : 0,66 m ; l. à la base : 0,47 m, se rétrécissant un peu vers le sommet) et du Bacchus d'Anse invitent à suivre la tradition et à considérer qu'il s'agit bien du même relief, même si la preuve écrite ne peut en être apportée.



Fig. 361 - Bacchus couronné de pampre, relief conservé à l'entrée du « caveau du Beaujolais-village » à Beaujeu (cliché : J.-Cl. Béal).

Le relief, épaupré à sa base, montre un buste de Bacchus interrompu au niveau des épaules. Le personnage est jeune, imberbe, et son visage, joufflu, est légèrement tourné vers la droite. Sa chevelure est divisée en deux masses par une raie médiane ; deux mèches torsadées tombent sur les épaules. Il porte une couronne abondamment fournie de feuilles de vigne et de grappes de raisin. Les yeux sont lisses, les pupilles n'étant pas marquées au foret, qui est par ailleurs assez peu employé ; ce détail, comme l'aspect général du relief, suggèrent une datation large entre 50 et 150 ap. J.-C. Même si des décors bachiques sont connus sur les monuments funéraires du Haut-Empire (par exemple : Kremer 2009 : 87-91), ce relief, qui montre la divinité de face, en grand format et en fort relief, n'appartient pas à un édifice funéraire ; il faut plutôt y voir un décor d'habitation, comme le sont les panneaux (ESP. 899) figurant les travaux d'Hercule en bas relief découverts dans la grande *villa* de Chiragan, d'où proviennent aussi notamment, une tête de Bacchus en ronde bosse (ESP. 910) d'un type comparable à celui d'Anse, et une statue d'un Bacchus juvénile (ESP. 919-935).

2.8.4. MODE DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE: NOUVELLES OBSERVATIONS (J.-Cl. Béal et C. Coquidé)

2.8.4.1. L'élévation antique

L'étude de J. Gruyer a souvent été gênée par la présence d'enduits ou de crépis actuels. Sur un point, une donnée nouvelle est désormais acquise. En effet, lors des sondages de 2006 au château de Messimieux (Rapport Coquidé, Pont 2006), le mur arrière de la «Maison Chanel» coïncide avec le tracé de l'enceinte antique. Le décroûtage de ce mur, réalisé lors des travaux de démolition des étages a permis d'observer la face interne de la courtine sur 4 m de hauteur. Si les deux ou trois premiers mètres à partir du sol actuel semblent antiques, rien ne nous permet d'affirmer que les assises hautes ne sont pas médiévales. Au-delà du quatrième mètre, un bâti moderne prend appui sur la muraille et exhausse le parement externe de l'enceinte (fig. 362).

2.8.4.2. La question des parements

Le mode de construction de l'enceinte a été finement relevé par J. Gruyer, selon qui, cependant, la muraille a un parement extérieur, et «l'aplomb extérieur [est] toujours vertical» avec des arases doubles de briques, tandis qu'il n'y a pas de parement intérieur, et que «l'intérieur offre un fruit variable» (Gruyer 1987: 4). De fait, en aucun point de la muraille on ne peut observer aujourd'hui directement de parement interne. Cette absence de parement, que G. Jeanton (1920 : 170-171) avait cru pouvoir signaler aussi sur l'enceinte de Tournus, ne laisse pas de surprendre. Mais l'examen des vestiges et du cadastre montre qu'après l'Antiquité, des pièces ont été aménagées dans l'épaisseur de la muraille et à son détriment, par un travail au pic très régulier, débitant le parement intérieur et la maçonnerie comme on aménagerait un habitat troglodyte dans un front de carrière.

C'est ce que montre par exemple l'aménagement d'une salle dans la maçonnerie, immédiatement au sud de la tour n° 3. De même, rue du Marché, où l'état actuel de l'enceinte offre une coupe de la muraille, observe-t-on que la fourrure du mur, déversée à partir de l'intérieur et de l'extérieur de l'enceinte,

est venue s'adosser contre les parements ; celui de l'extérieur est aujourd'hui dégradé, celui de l'intérieur ayant disparu dans le démaigrissement de la muraille qui a permis de créer une pièce.

La même observation a été faite récemment (Rapport Le Nézet-Célestin 2002) à l'est de la chapelle Saint-Cyprien (fig. 345), où l'on a pu observer le dévidement partiel du mur au niveau de la fondation et de l'élévation, avant la prise d'appui du bâti existant sur l'espace ainsi libéré. Le mortier de tuileau liant les blocs est une nouvelle fois mentionné. Enfin, lors des sondages de 2006, l'observation de la maçonnerie ancienne sur le mur arrière de la «Maison Chanel», (fig. 363 et 364), bien que quelque peu limitée par la présence d'enduits résiduels et d'un béton projeté, a permis de constater que ce mur avait été dévidé et semblait avoir perdu près de la moitié de son épaisseur. Pourtant, blocs et liant présentent encore une forte cohésion et un mortier hydraulique est visible, ici comme sur l'ensemble de l'enceinte, sur la partie basse.

Pour les tours comme pour la courtine donc, l'élévation de la muraille est faite de *caementicium* adossé à un parement intérieur et extérieur de petit appareil assez régulier, divisé à intervalles variables (entre 0,86 et 2,15 m) par deux assises de briques, non traversantes, et parfois une seule, variation technique dont on sait (Desbat 1992b) qu'elle n'est pas un indice chronologique. L'altitude des assises de briques varie d'un segment de la courtine à l'autre (fig. 340) ce qui peut renvoyer à une division des tâches en équipes et en secteurs mitoyens.

Notée par J. Gruyer (1987 : 29), l'absence, constante, de trous de boulins sur les élévations conservées atteste l'emploi d'échafaudages indépendants de la muraille.

2.8.4.3. La question des réemplois en parement

À la base de l'élévation, on rencontre ponctuellement des blocs antiques de grand appareil en réemploi, et sur ce point aussi, les conclusions de J. Gruyer peuvent être modifiées. Il considérait en effet (Gruyer 1987 : 30) qu'«une seule tour [i.e. la tour n° 11 à la porte du sud-est] comportait un renforcement de sa base par des blocs de pierre de taille récupérés», deux autres laissant un seul bloc visible.



Fig. 362 - Maison Chanel, mur arrière du bâti intra-muros appuyé sur l'enceinte (cliché : équipe de fouille).

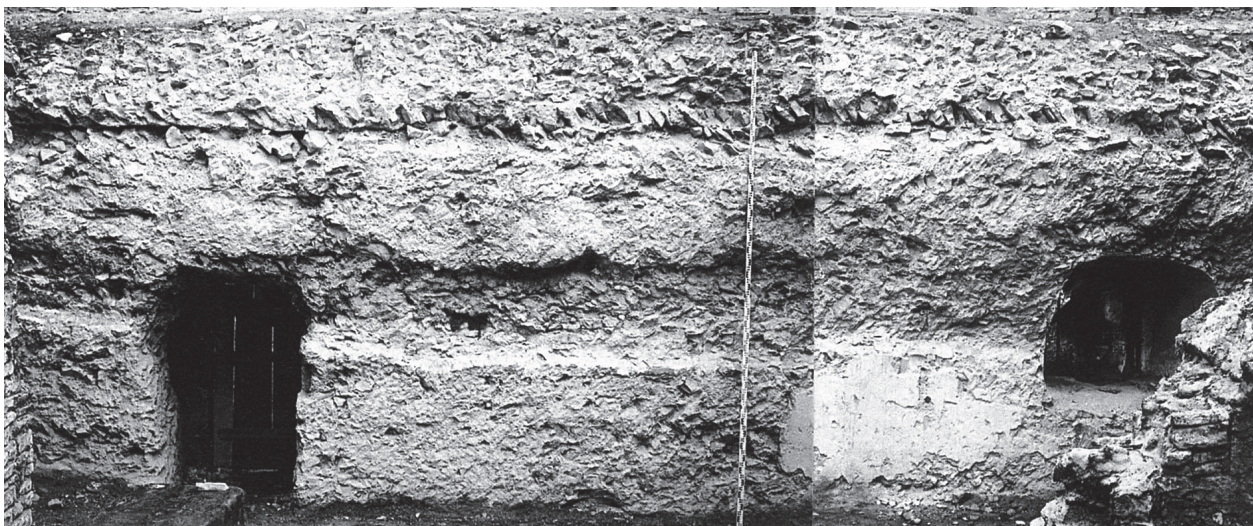


Fig. 363 - Maison Chanel, vue du mur d'enceinte intra-muros (cliché: équipe de fouille).



Fig. 364 - Maison Chanel, évidence de la face interne de la muraille antique (cliché: équipe de fouille).

À la tour n° 11, en effet, des blocs signalés depuis longtemps (Morel 1925: 21) sont visibles sur tout le périmètre extérieur de la tour (fig. 341), et le sondage mené en 1982 a permis de les étudier (Bérard 1992a et b); ils constituaient là au moins quatre assises en place, de 0,50 m à 0,60 m de hauteur. Contrairement à ce que croyaient les fouilleurs, ils appartiennent à l'élévation de l'édifice et non à sa fondation, dont le sommet n'est pas atteint dans le sondage: voir ci-dessus). Deux d'entre eux se sont révélés porteurs d'une inscription fragmentaire (Gruyer 1987: 21, photo 15; Faure-Brac 2006, fig. 34; *AE*, 1992, n° 1237-1238). Le sommet de ces blocs, qui émergent aujourd'hui encore d'une trentaine de centimètres, atteint l'altitude de 172,20 m environ. À la même altitude à peu près, d'autres blocs affleurent enfin au ras du sol actuel, au-delà de la porte vers l'est, à la base de la courtine entre les tours n°9 et n°10. À l'ouest de la porte, au raccord de la tour n°10 avec la courtine, J. Gruyer (1987: 21) a signalé la présence d'un bloc de grand appareil, mais le creusement visible déjà sur

la gravure de Steyert (fig. 365) comme sur la photo de Bégule antérieure à la construction d'un petit bâtiment adossé à l'enceinte, est lié à l'arrachement d'autres blocs; au pied de la courtine, certains autres apparaissent au ras du sol actuel.

D'autre part, Y. Serrand (1845: 15) a signalé des blocs de grand appareil à la base de la tour n°6, «bastion soutenu à sa base par de grosses pierres très dures, ne ressemblant en rien par leur nature à celles que l'on extrait des nombreuses carrières qui sont encore dans ce pays». Ces blocs étaient encore en place en 1925, quand L.-B. Morel (1925: 18-23) parle des «pierres de grand appareil qui se voient encore rue du Puits Lachaîne»; depuis, il n'en subsiste plus qu'un, l'arrachement des autres laissant un trou béant jusqu'à 1,80 m de hauteur (fig. 366), où reprend le parement en petit appareil. Gruyer (1987: 16, photo 8) a voulu voir dans ce bloc subsistant une «sorte de banquette triangulaire». La présence de ces blocs en réemploi n'est cependant peut-être pas systématique, puisque, par exemple, au Trou du Chien, où le niveau de circulation antique est réputé proche de l'actuel, on ne voit pas de réemploi sur le parement externe, à l'intérieur de l'enceinte il est vrai. On ne sait si les blocs retrouvés dans la démolition de la tour n°15 faisaient partie de l'habillage de la tour ou étaient noyés – c'est sans doute moins vraisemblable – dans le blocage de sa maçonnerie (voir ci-dessus).

Loin de constituer une fondation rapide, ces blocs en réemploi forment un habillage de prestige, et le sondage de 1982 contre la tour n°10 a permis d'observer avec quel soin les blocs étaient retaillés et assemblés. Si, comme l'ont montré les sondages menés dans l'enceinte, le niveau antique de circulation s'établit sous 171 m d'altitude, cet habillage est visible en parement sur une hauteur de plus de 2 m à la porte du sud-est au moins. La présence d'un parement de prestige n'est pas surprenante aux abords d'une porte¹²⁴; elle étonne davantage à la base de la tour n°6, lieu moins susceptible de porter un message architectural, sauf à considérer qu'on est ici en un lieu privilégié, l'extrémité sud-ouest de l'enceinte, sinon tout à fait à son point culminant, et au rebord de la terrasse géologique.

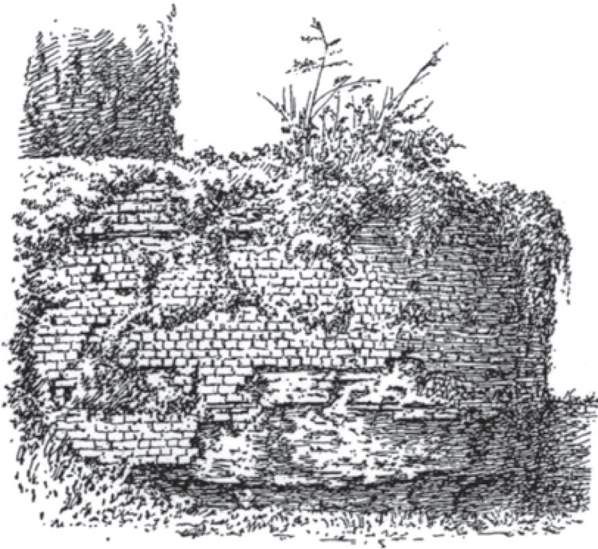


Fig. 365 - Tour n° 10 de l'enceinte: à sa base, saignée d'arrachement des blocs de grand appareil (d'après Steyert 1895: fig. 208).

En l'état actuel de nos connaissances, cette démonstration de prestige reste cependant ponctuelle. Elle est aussi réalisée à l'économie, puisque les blocs d'*opus quadratum* constituent le parement extérieur des portions de l'édifice où il est employé, et non, au moins dans les tours n° 6 et n° 15, sa structure même comme on peut l'observer dans d'autres enceintes (Bordeaux: Garmy, Maurin 1996: 65-67, Périgueux, Saintes, Tours, Sens, selon Guilleux 2000: 130): sans doute les blocs de grand appareil n'étaient-ils pas si nombreux à Anse qu'on ne dût pas les ménager. Par ailleurs, quelques autres blocs ont été jetés en réemploi dans la maçonnerie de l'enceinte. Nous avons repéré un fragment de colonne dans la face externe de la muraille au nord du Trou du Chien; elle ne paraît pas devoir être confondue avec la moitié de colonne signalée dans l'intérieur d'un mur dans la propriété Régipas (Morel 1925: 18-23), même si l'adresse de cette propriété était au voisinage, au 2, impasse de Messimieux.

D'une partie indéterminée de l'enceinte provient enfin l'inscription *CIL* XIII, n° 1654, fragment d'un autel funéraire «employé [...] dans la construction de la muraille romaine d'Anse» (Quicherat 1880), et réemployé à nouveau dans le muret de la maison n° 4, impasse Messimieux (Morel 1925: 24-31; Collectif 1987: 15: voir ci-dessous). On rappellera enfin qu'une dernière inscription (*CIL* XIII, n° 1653) provient de l'espace situé entre les deux tours n° 10 et n° 11; mais aux dires de Cl. Bellière (1846), elle a été incluse, non pas dans la muraille antique, mais dans un remontage postérieur, dans une petite porte placée sur le tracé d'un bief des moulins.

2.8.5. *TERMINUS POST QUEM* DE L'ENCEINTE (J.-Cl. Béal et C. Coquidé)

J. Gruyer (1987: 30-31) a placé la période au cours de laquelle l'enceinte d'Anse a été construite «à une époque tardive dans le III^e siècle» en l'incluant dans «le vaste programme de défense ordonné par le pouvoir central et échelonné dans le temps, consécutif aux premières invasions». Il reprenait là, faute d'arguments internes de datation archéologique, l'habituel raisonnement



Fig. 366 - Bloc de grand appareil en réemploi dans la partie basse de la tour n° 6; la large saignée au-dessus du bloc témoigne de la récupération d'autres blocs (cliché J. Gruyer: archives R. Tenu).

historique développé par Blanchet (1907: 336) et Grenier (1931: 587-591), dont L. Maurin (1992: 378) et A. Ferdière (2005: 297-298) ont résumé l'analyse critique. Mais les données archéologiques ne sont pas beaucoup plus nombreuses aujourd'hui.

Le seul sondage qui ait été mené contre la muraille elle-même, et jusque à sa base, semble-t-il, est celui du Trou du Chien en 1982; les rares fragments de céramique antiques qu'on y a découverts, dans les US 18 et 19 au contact de la muraille, sont datés entre la fin du II^e et la fin du III^e siècle. Du sondage ouvert en 1995 place des Frères-Fournet, on retiendra que l'US 24 a livré trois fragments d'un vase datable des II^e et III^e siècles, tandis que les US 21 et 25 livrent un mobilier de la fin du IV^e siècle au plus tôt. Mais ces niveaux ne sont pas au contact direct de la muraille: ils peuvent témoigner éventuellement de la fréquentation des lieux au III^e – voire au II^e – siècle, sans fournir pour autant de données sur la date de la construction de l'enceinte.

Les inscriptions retrouvées en réemploi dans la maçonnerie de l'édifice fournissent enfin quelques indications. Les deux fragments en réemploi dans la base de la tour n° 11 (*AE*, 1992, n° 1237-1238) proviennent sans doute d'une même inscription, que F. Bérard (1992a: 78) date avec prudence «entre la fin du I^{er} et le début du III^e siècle». L'inscription de Crispinia Materna (*CIL* XIII, 1654), où la mention des dieux Mânes est abrégée, peut être du II^e siècle (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 1999: VII). L'inscription *CIL* XIII, 1659, nous l'avons vu, n'est pas «chrétienne», mais ne peut être précisément datée à l'intérieur de la période antique.

Si donc les données archéologiques dont on dispose aujourd'hui permettent d'exclure sans surprise une datation précoce de l'enceinte d'Anse, on doit retenir pour sa construction une fourchette

chronologique large entre le III^e siècle et le début du V^e siècle au moins.

Le recours aux réemplois – pas très nombreux à Anse en l'état actuel de nos connaissances – et l'association des parements en petit appareil et des assises de briques – non traversantes à Anse – ne nous paraissent pas suffire pour tirer *a priori* la datation vers le haut, comme on a pu le faire pour les enceintes urbaines d'Aquitaine et dans une moindre mesure de Narbonnaise (Heijmans 2006).

2.8.6. LES HYPOTHÈSES SUR LE RÔLE DE L'ENCEINTE (J.-Cl. Béal)

2.8.6.1. Enceinte et *villae*

Convaincu de l'existence d'un bourg d'Anse dépendant d'un grand propriétaire qu'il situe vers Lucenay ou vers Billy, C. Jullian (1924) supposait qu'au IV^e siècle, il devint une « forteresse postale » au service, dans des modalités floues, du *cursus* impérial, voire au service des besoins même du propriétaire (Jullian 1926 : 140-143 ; hypothèse reprise par A. Grenier 1931 : 446, note 2 et 588) et étayée à ses yeux par le modèle qu'au début du V^e siècle offre le cas de Cl. Postumus Dardanus, accordant, sur les terres de sa Théopolis, la protection de ses murailles et de ses portes (CIL XII, 1524).

Une relation de proximité plus ou moins forte entre enceintes et *villa* a en effet été remarquée dans quelques cas. À Larcay (Indre-et-Loire : Provost 1988a : 113-114), une cinquantaine de mètres séparent la *villa* et l'enceinte, si elles sont bien contemporaines ; à Echternach (Luxembourg) cette distance atteint 800 m (Metzler, Zimmer, Bakker 1981 : 363) ; à Tournus (Saône-et-Loire), la grande *villa* de Belné est à 2 km de l'enceinte (Rebourg 1994 : 464-465, fig. 218 et fig. 220).

Mais à Anse, ce sont deux *villae* qu'on trouve à un millier de mètres environ de l'enceinte, à La Grange du Bief et à Bancillon sur la commune d'Anse, *villae* auxquelles on peut ajouter celle, un peu plus éloignée (1 500 m), de Sauzey-Carra sur la commune d'Ambérieux-d'Azergues. On ne peut donc plus retenir l'hypothèse d'un lien privilégié avec une *villa*, au demeurant difficile à établir en l'absence de textes explicites et de données chronologiques précises.

2.8.6.2. Enceinte et agglomération

L'enceinte de Château Vieux enferme 13 150 m². Parmi les enceintes d'agglomérations secondaires, sa superficie, inférieure à 2 ha, peut être comparée par exemple à celle de Neumagen (1,28 ha), Jünkerath (1,52 ha), Bitburg (*Beda*) au nord de Trèves (2 ha), que Grenier (1931 : 438-442) qualifiait de « *castella* de la frontière », à celle qu'on suspecte à Beaune (2 ha : Mangin 1994b : 120-121), à celle de Tournus (2 ha : Saint-Jean Vitus 2006 : 63), que Grenier (1931 : 443-464) considère, avec celle d'Anse notamment, comme des « *castella* de l'intérieur », ou à celle de Bazas (2 ha : Maurin 1992 : 367).

Aussi J. Gruyer (1987 : 31) a-t-il émis l'hypothèse que la muraille de Château Vieux constituât l'enceinte réduite d'une « grande agglomération aux constructions parfois luxueuses » : il pensait évidemment alors au site de La Grange du Bief. Mais la *villa* de La Grange du Bief, est un ensemble homogène qu'un vide archéologique de quelque 900 m sépare de la muraille, à l'extérieur

immédiat de laquelle on n'a d'ailleurs jamais signalé de traces d'occupation antique. Ainsi notamment, n'a-t-on pas trouvé de mobilier antique lors de la construction d'un lotissement dans l'impasse du Bief, à 150 m au sud de la muraille et dans la pente vers l'Azergues, opération qui a fait l'objet d'un suivi archéologique (rapport d'Y. Tenu au SRA Rhône-Alpes, en date du 2 décembre 1981). On n'en a pas signalé davantage dans les remblais rapportés pour former la butte de terre sur laquelle le château a été construit, comme l'ont montré les campagnes de sondages menées de 1979 à 1981 dans et à l'extérieur du château des Tours. Au sud de l'enceinte, les sondages des années 2000 n'ont pas davantage rencontré les vestiges d'occupation qu'ils mettaient en évidence à l'intérieur. On ne peut donc plus considérer la muraille d'Anse comme l'enceinte réduite d'un plus vaste ensemble.

2.8.6.3. L'enceinte d'Anse et les enceintes du Val de Saône

L'enceinte d'Anse n'est pas un cas isolé dans la vallée de la Saône. Si, au sud d'Anse, la question même de l'existence et du tracé d'une éventuelle enceinte tardive de Lyon reste débattue (Reynaud 1998 : 186-188), au nord, les étapes routières mentionnées par les itinéraires antiques, à Mâcon, Tournus, Chalon-sur-Saône, comme, au-delà, à Beaune et à Dijon, ont donné naissance – à l'exception de *Ludna* – à une agglomération médiévale. Elles sont dotées d'une enceinte (fig. 367) dont l'origine et les caractéristiques sont plus ou moins mal connues, mais paraissent former une ligne de forteresses qui, du nord vers le sud, pénètre profondément à l'intérieur de la Gaule, le long de la route fluviale et terrestre vers Lyon. Aussi, aux yeux de J. Gruyer (1987 : 30-31), ces édificiations relèvent-elles d'un projet homogène, ordonné par le pouvoir central, de mise en défense de sites riverains de la Saône. Mais cette argumentation résiste mal à la confrontation avec les faits.

De l'enceinte romaine de *Matisco*-Mâcon, on sait encore peu de choses. Si la ville du Haut-Empire paraît s'étendre sur 86 ha au maximum, l'enceinte, construite autour du plateau de la Baille, enfermerait seulement quelque 25 ha de la ville réduite. Elle est construite en petit appareil et mortier ; on y note l'emploi ponctuel du tuileau. Dans certains secteurs, l'existence de blocs en réemploi a été signalée. La chronologie de cette construction reste difficile à cerner. Des portions de muraille pourraient dater du II^e siècle, mais le *castrum* daterait du courant du IV^e siècle ou du début du V^e siècle (Barthélémy 1996 ; Rémy, Barthélémy, Lamoine 2001).

À *Tenurcio*-Tournus, l'existence d'un habitat aggloméré du Haut-Empire dans le périmètre qui sera celui de l'enceinte reste à démontrer (Saint-Jean Vitus 1996 : 244 ; Saint-Jean Vitus 2006 : 56). Les découvertes ponctuelles faites à l'extérieur de la ville médiévale peuvent relever d'habitats isolés périphériques ; la localisation d'un épisode de la guerre entre Clodius Albinus et Septime Sévère *apud Tinurtium* (*Histoire Auguste, Sévère* XI, 1) atteste l'existence d'un lieu – *mansio* ou ville – vers la fin du II^e siècle, mais la localisation de cet épisode est contestée. Quant à l'affirmation selon laquelle, vers la fin du II^e siècle ap. J.-C., aurait existé un *castrum* de Tournus où Valérien aurait subi le martyre, elle relève de l'apologétique chrétienne (Saint-Jean Vitus 2006 : 44-46) : restent de rares traces d'occupation dans le périmètre de la future enceinte, datables entre 50 et 200 : Saint-Jean Vitus 2006 : 56). L'enceinte de *Tenurcio* enferme 1,5 ha. De forme subrectangulaire, elle comporte des tours d'angles circulaires saillant

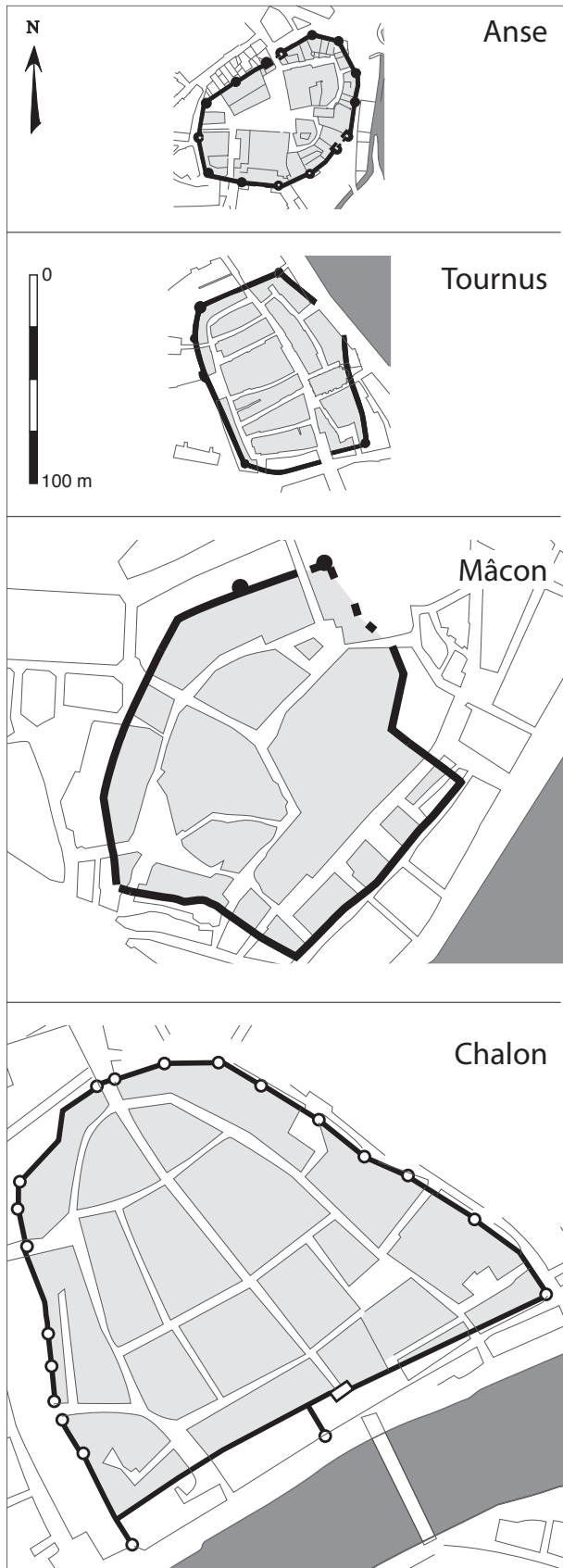


Fig. 367 - Plans comparés à échelle constante des enceintes d'Anse, Tournus, Mâcon et Chalon-sur-Saône (DAO : E. Regagnon d'après Gruyer 1987, Rémy, Barthélémy, Lamoine 2001 : fig. 2, Saint-Jean Vitus 2006 : ill. 16, Rebourg 1994 : fig. 35).

sur l'extérieur et l'intérieur de la muraille, et des tours intermédiaires, en nombre encore indéterminé, saillant uniquement sur l'extérieur. On suppose qu'au nord et au sud, deux portes donneraient passage à une voie médiane ; à l'est, une poterne étroite permet l'accès à la berge de la Saône, qui pourrait être traversée là par un gué (Saint-Jean Vitus 1996 : 242-244 ; Saint-Jean Vitus 2006 : 58). La muraille, dont l'épaisseur peut atteindre 3,5 m, est parementée en petit appareil contrairement à ce que croyait G. Jeanton (1920 : 170-171). On a signalé des blocs en réemploi pris dans les fondations (Jeanton 1920 : 170 ; Duriaud 1994 : 69), ce qui a été contesté (Saint-Jean Vitus 1996 : 243 ; Saint-Jean-Vitus 2006 : 58), et l'emploi ponctuel de tuileau (Jeanton 1920 : 169). La construction de l'enceinte est aujourd'hui datée dans la seconde moitié du III^e siècle ou la première moitié du IV^e siècle (Saint-Jean Vitus 2006 : 61-62).

À Chalon-sur-Saône, si le témoignage de César (*BG* VII, 42 et 90) et sans doute aussi celui de Strabon (*IV*, 3, 2) concernent l'agglomération préromaine, Ptolémée, au II^e siècle ap. J.-C., mentionne bien *Cabillo* parmi les villes héduennes gallo-romaines ; ses habitants sont qualifiés d'*oppidani* sur une inscription d'époque impériale (*ILTG*, n° 314). Elle joue un rôle majeur, héberge des troupes, a un port actif. Mais son extension, sa structuration et son équipement urbain échappent largement encore. L'enceinte tardive de *Cabillo* (Rebourg 1994 : 133-135) est en forme de D, dont la haste droite est tournée vers la Saône : le plan rappelle l'enceinte de Coblenche adossée à la Moselle (Cüppers 1990 : fig. 332) ou celle de Mayence (Grenier 1931 : fig. 111 ; Cüppers 1990 : fig. 374). Elle enferme seulement une quinzaine d'hectares au cœur de cette importante zone urbanisée. L'enceinte comporterait 18 tours, dont la saillie sur la courtine dépasserait le demi-cercle. Trois portes sont connues, et une poterne du côté de la Saône. La muraille, dont l'élévation peut atteindre 3,5 m d'épaisseur, est formée à sa base par des blocs de grand appareil en réemploi ; ils sont surmontés d'un mur à parement en petit appareil, divisé à intervalles variables par trois assises de briques. La datation reste indéterminée.

La comparaison entre ces murailles montre qu'il y a deux enceintes recourant à des arases de briques à Anse et à Chalon, deux enceintes réduites de 15 à 25 ha dans les agglomérations antiques de Mâcon et de Chalon qui deviennent au Bas-Empire des chefs-lieux de cités (Ferdrière 2005 : 318), deux petites enceintes (1,3 à 1,5 ha) dans les bourgs d'Anse et de Tournus, où l'existence d'une agglomération antérieure n'est pas établie. On le voit, les cas de figures et les modes de construction sont divers et ne font pas apparaître une politique homogène et étatique de fortification de l'axe commercial de la Saône.

Il est en revanche possible que l'explication soit à chercher dans le cadre de la cité, celle des Ségusiaves ou celle de Lyon suivant la date de construction de l'édifice, et dans la géographie physique. À la rencontre du Val d'Azergues et de la Saône, la forteresse serait bien placée pour recevoir des concentrations de marchandises en provenance ou à destination du bassin de la Loire, et transitant par les vallées de l'Azergues et de la Brévenne : sur cet axe, l'*iter quadrigarum*, la « voie des Quadriges », ou plutôt « des charrettes », nommée dans le Grand Cartulaire d'Ainay, est réputée être antique – sans beaucoup de preuves, il est vrai (Faure-Brac 2006 : 189). La forteresse d'Anse pourrait alors avoir joué, avec une forme architecturale très différente cependant, un rôle analogue à celui de l'entrepôt fortifié de Jublains, construit dès la fin du II^e siècle en

marge de la ville antique, et doublé sous Diodétien par une enceinte quadrangulaire de 1,4 ha environ et une levée de terre. On a proposé d'y voir plus particulièrement une construction de l'annone militaire (Naveau 1997 : 286). C'est une hypothèse vraisemblable ; mais elle ne trouverait pas, dans le cas d'Anse, de renforcement dans le fait qu'Asa Paulini soit mentionné sur l'*Itinéraire d'Antonin*, texte dont le rapport aux voyages des princes et à la structuration de l'annone militaire à partir des Sévères paraît moins assuré aujourd'hui (Arnaud 1993) qu'on a pu le croire (Chevallier 1997 : 57-59, pour un rappel des tenants de ce point de vue).

2.9. ANSE, LES CARRIÈRES ¹²⁵ (C. Coquidé avec la contribution de M.-P. Feuillet)

La fouille de sauvetage urgent des Carrières (ou lotissement Bayoux : fig. 142, n° 3 ; fig. coul. 2, ANS.2) ¹²⁶ s'est déroulée en 1982, à 350 m à l'ouest du site de la Grange du Bief, au lieu-dit Les Carrières. Les sondages sont implantés sur un peu moins d'un hectare (une bande de 100 m de large pour 400 m de long, orientée nord-est/sud-ouest ¹²⁷), entre les cotes de 203,50 et 204,50 m (fig. 368). Les vestiges fouillés (fig. 369) sont cantonnés sur une surface d'environ 900 m², au nord-est de cette emprise. L'extension totale de l'occupation antique n'est pas reconnue. Les auteurs signalent un secteur ayant livré du mobilier antique un peu plus au nord, vers l'amont, alors que des diagnostics archéologiques effectués sur plusieurs parcelles localisées au sud ne livrent aucune trace d'habitat antique (fig. 432, A, D, F). Deux d'entre eux sont négatifs (Rapport Remy 2009 et Rapport Motte 2011), le troisième révèle une inhumation antique et un mobilier tardo-antique (Rapport Vermeulen 2011).

Cette opération, dont le contexte d'intervention a été difficile, allie évaluation et fouille et aborde trois zones mitoyennes épargnées par les travaux d'aménagement : un bâtiment sur solins arasés (zone A), un édifice excavé (zone B) et une série de fosses (zone C).

2.9.1. LES SECTEURS DE FOUILLE

La zone A, entamée par les terrassements, révèle un bâtiment orienté nord-est/sud-ouest (fig. 369) d'environ 7 m sur 5,25 m, augmenté d'un avant-corps au nord (l. : 4,75 m) et couvrant une surface de 61,70 m². Aucun niveau de sol ou aménagement n'y est relevé en dehors d'un apport d'argile épais de 5 cm. Les

murs sont fondés sur des solins de blocs calcaires jaune liés à la terre (une seule assise est conservée), à l'exception du mur nord formé de petits blocs de teinte grise. On observe deux négatifs de poteaux, l'un dans l'angle sud (diam. : 0,30 m), l'autre contre la face interne du mur nord-ouest. Leur présence conduit les auteurs à supposer que ce bâtiment devait présenter des élévations en matériaux périssables.

À l'extérieur, immédiatement à l'est, trois « briques » sont alignées de champ, légèrement obliques ; leur orientation diffère de celle de l'édifice. À 10 m au nord, un trou de poteau avec calage de blocs et de « briques » (ces dernières colmatant aussi le fond) est mis au jour (diam. env. : 0,30 m).

La zone B conserve une stratigraphie plus développée. On y a dégagé une structure de plan rectangulaire d'au moins 5 m sur 3,25 m de côté (fig. 370 et 371), installée sur une « couche de nivellement » de couleur sombre (fig. 374 : US 35). La fouille révèle un bâtiment légèrement excavé dont deux des murs de « dalles blanches non taillées » (fig. 372 et 373 : US 27 et 36) sont conservés sur trois assises et occupent le pourtour du creusement central. Le sol (fig. 374 : US 34) se compose de deux cailloutis superposés d'où plusieurs objets ont été retirés : une fibule émaillée, une bague – un chaton gravé VIII –, une anse décorée en bronze, un gond en fer, un jeton et des aiguilles en os, de la céramique et une monnaie de Faustine (frappée avant 175). Un empierrement composé de « dalles provenant des murs, de tuiles effondrées en place, de briques, d'un morceau de canalisation en terre cuite » et de nombreux clous de charpente (US 26) jouxte le mur US 27. Le remblai (fig. 374 : US 22/18) qui colmate la structure se compose de très nombreux morceaux de briques crues et de blocs, parfois de grande taille, ou brûlés (calcaire).

Les auteurs inventorient également, au gré des comblements, des scories métalliques, des objets en bronze (une fibule émaillée, des anneaux, des boucles), en fer (des fragments de serrure, de gond et de serrure, une spatule) ainsi qu'un cadre de miroir en plomb décoré de spirales. La tabletterie est représentée par des aiguilles et un jeton. Quelques terres cuites complètent la liste : une terre blanche modelée (un chien ?), une applique décorée d'une tête féminine grésée noire et un pion. On note aussi deux petits objets en fer, incurvés et prolongés d'un appendice.

Le niveau d'abandon est percé d'une fosse-dépotoir (fig. 374 : US 17). Son comblement livre également un nombreux mobilier : un fragment de meule, des objets de bronze, dont deux « ornements de placage » ouvragés, un style et un rivet de fixation en bronze, un anneau de cerclage pour canalisation, deux charnières en os, une perle de verre vert, de la céramique et de la faune. Un dernier niveau (US 16) recouvre le secteur B et livre une clef en fer, une monnaie de Trajan (frappée à Rome entre 103 et 111) ainsi que des tessons médiévaux.

125 - Cette contribution, dont la première partie s'appuie sur le texte et les figures de l'article Guilhot, Feuillet, Grillet 1983, se propose d'insérer le site des Carrières dans un environnement plus vaste, à la lumière des recherches récentes. Le plan de la fouille a été superposé au plan parcellaire de l'emprise des travaux et des sondages (non publié) et une grande partie des relevés graphiques a été numérisée puis remise en page. Une partie du mobilier céramique a été intégrée au chapitre concernant le faciès économique.

Équipes des différentes opérations : pour l'Inrap, S. Couteau (topographe), A. Frécon, S. Motte (RO), A. C. Remy (RO), V. Vachon (topographe), Ch. Vermeulen (RO), Z. Zekhar ; pour le SRA, M.-P. Feuillet (RO).

126 - Le toponyme « Les Carrières » renvoie à l'activité d'extraction de la pierre de Lucenay dans ces parages à l'époque moderne et ne préjuge en rien de la fonction du site antique.

127 - Plans de localisation du projet et des sondages conservés aux archives de la Société archéologique du Beaujolais à Anse.

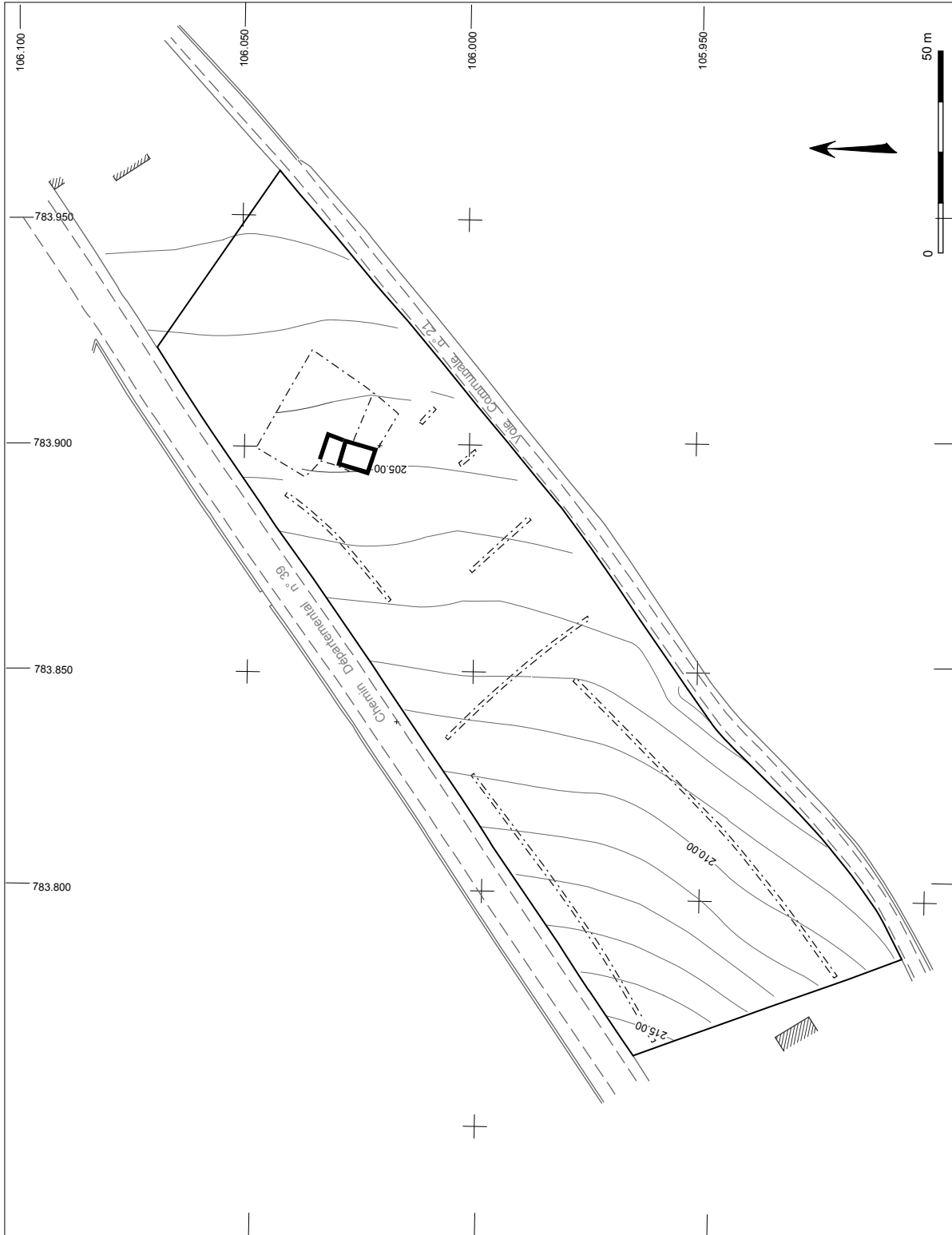


Fig. 368 - Anse, Les Carrières: plan général des vestiges et sondages, et emprise de la fouille (levée topographique: Louis Copy et M. Chindl, géomètres-experts; relevés: équipe de fouille; DAO: Ch. Ybard, C. Coquidé).

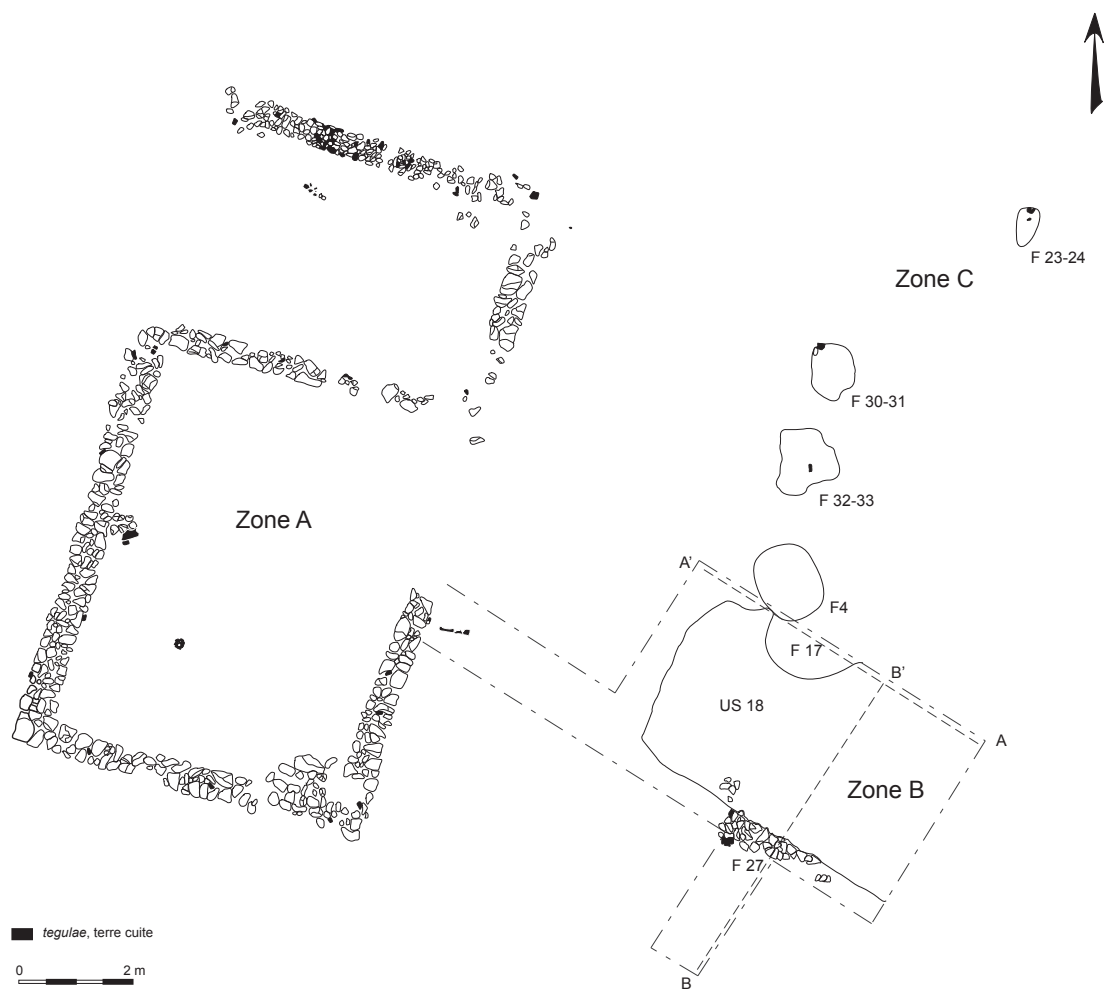


Fig. 369 - Les Carrières : plan général des vestiges (relevé : équipe de fouille; DAO : Ch. Ybard).



Fig. 370 - Les Carrières : bâtiment excavé du secteur B en cours de nettoyage (relevé : équipe de fouille; DAO : Ch. Ybard).



Fig. 371 - Les Carrières : vue vers le nord-ouest des secteurs A et B, dont le bâtiment excavé en cours de nettoyage (diché : équipe de fouille; DAO : C. Coquidé).

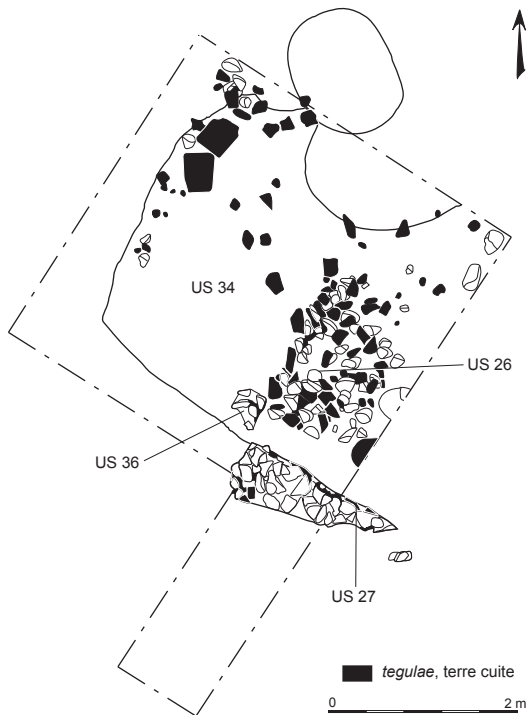


Fig. 372 - Les Carrières : bâtiment excavé du secteur B en cours de fouille (relevé : équipe de fouille ; DAO : Ch. Ybard).



Fig. 373 - Les Carrières : vue vers le nord-ouest des secteurs A et B, dont le bâtiment excavé en cours de fouille (cliché : équipe de fouille ; DAO : C. Coquidé).

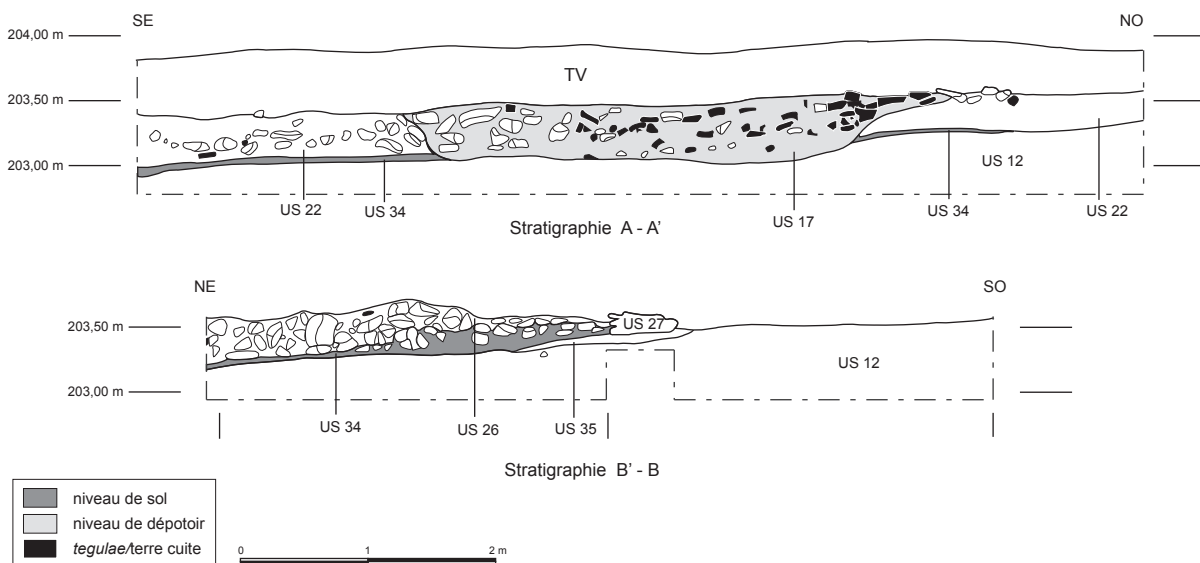


Fig. 374 - Les Carrières : coupes du bâtiment excavé du secteur B (relevés : équipe de fouille ; DAO : Ch. Ybard).

Sur la zone C (fig. 369), des fosses de contours variés, certaines très perturbées par les terrassements ou les pillages, présentent des diamètres n'excédant pas le mètre. Leurs comblements, charbonneux, recèlent un nombreux mobilier : de la céramique, des blocs, des tuiles, de la brique crue brûlée, de la faune, parfois en connexion mais en mauvais état de conservation (porcin, ovin, caprin), ainsi que deux asses de Commode (l'un frappé à Rome entre 184 et 185).

2.9.2. UN SITE PLUS ÉTENDU

D'abord associé à la résidence de la Grange du Bief, l'habitat des Carrières doit sans doute être considéré comme un site à part entière se développant sur le versant vers le nord et l'ouest et dont seules quelques structures ont été effleurées par cette intervention d'urgence.

Le plan masse (fig. 369) montre une forte densité de vestiges sur une surface relativement réduite. Le site associe en effet, sur à peine 150 m², plusieurs fosses et deux édifices, l'un orienté nord-sud, de plain-pied et bipartite, l'autre surcreusé, dont le profil rappelle celui des édifices excavés à La Citadelle et à Bancillon.

En revanche, le site des Carrières diffère sur deux points des autres sites du versant. Ainsi, la quantité et la qualité du vaisselier et des artefacts mis au jour sont ici beaucoup plus importantes, à superficie égale, que dans n'importe quel autre contexte ansois, alors que certaines des fosses du secteur C livrent de surcroît des dépotoirs de faune, absents ailleurs avant la moitié du III^e siècle. Le second point divergent concerne la fourchette chronologique de cette occupation, soit la seconde moitié du II^e siècle¹²⁸. À cette période, l'ensemble des sites ansois est à son apogée. On n'y observe aucun remaniement majeur et aucune zone délaissée devenue dépotoir, hors accident localisé (l'effondrement de la pièce F à La Citadelle par exemple).

Quant à la caractérisation du site, si l'hypothèse d'une *villa* peut être avancée, d'autres lectures restent à considérer. L'abondance et les caractéristiques du mobilier ainsi que la chronologie originale du gisement pourraient éventuellement signaler des dépôts volontaires à vocation culturelle. Quelle qu'en soit la lecture, le site bénéficie d'une forte visibilité depuis le bas des terrasses et des cônes de déjection : son point aval est altimétriquement plus haut que les secteurs amont de l'ensemble des autres sites repérés.

Il reste que cette partie du versant, à 1 km au sud du site de Bancillon et 350 m à l'est de celui de la Grange du Bief, doit être considérée comme un secteur encore inexploré. L'état de la recherche est également lacunaire plus bas sur le versant en direction de l'est. Un seul diagnostic y a été réalisé à ce jour, chemin de la Cressonnière, à 300 m au droit de l'enceinte antique. Aucun indice d'occupation antique n'y a été relevé (section AH, Brienne-sud, parcelle n° 144 a, b, c, n° 145 a, b, c, d, 147 a : Rapport Frascione 2011).

2.10. LA VILLA DE LA GRANGE DU BIEF (J.-Cl. Béal et R. Tenu, avec la collaboration de D. Frascione)

La *villa* de la Grange du Bief à Anse est un ensemble considérable de bâtiments érigé à 900 m environ au sud/sud-est du bourg d'Anse (fig. 142, n° 5, fig. coul. 2, ANS.10 et fig. coul. 36), et successivement martyrisé au XIX^e siècle, quand on entreprit de reconverter les terres céréalières vers la viticulture, et pendant une

partie du XX^e siècle, où la *villa* fut victime de l'urbanisation des zones péri-urbaines.

De cette *villa* (fig. 375), on connaît partiellement la résidence elle-même, installée sur un rebord de plateau, et, dans la pente à l'est en direction du Val d'Azergues, les zones de jardins où plusieurs bâtiments ont été reconnus (fig. 376 et 377) ; mais, de sa périphérie occidentale, on n'entrevoit qu'un lambeau à travers les fouilles préventives les plus récentes.

C'est cet ensemble, dont seuls quelques éléments avaient inégalement fait l'objet de comptes rendus de fouilles, qui est présenté ici.

2.10.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE (J.-Cl. Béal)

2.10.1.1. Historique des découvertes

La *villa* de la Grange du Bief a été mise au jour à la suite de la découverte fortuite de la mosaïque « aux proes de bateaux » en 1843 et au cours de plusieurs campagnes de fouilles, entre 1844 et 1987¹²⁹. C'est d'abord J.-F.A. Peyré qui, avec l'aide d'A. Comarmond et de la Société française d'archéologie, intervint sur le site entre 1843 et 1846 et découvrit, d'une part, la salle de la mosaïque aux proes de bateaux (salle n° 25), dont on saura plus tard qu'elle fait partie de l'aile orientale de la *villa*, et d'autre part, un groupe de salles (n° 1 à 12) pour partie mosaïquées qui constituent presque tout ce que l'on connaît de son aile occidentale. De brefs comptes rendus de fouilles furent publiés (Peyré 1845a et b ; Peyré 1847), que complète un dossier d'archives et de plans conservé à la médiathèque du Patrimoine et de l'Architecture (Rapport Chenavard, Rey 1845). Il permet (Lavagne, Tenu 1985 : 156-158) d'orienter le groupe de pièces sur un axe parallèle à celui du long côté de la salle de la mosaïque aux proes, et de le localiser, puisqu'il mentionne une distance de 43 m entre le mur oriental des salles mosaïquées et la salle de la mosaïque aux proes.

En 1895, E. Bussy ouvrit une fouille « au quartier des Trois Châtelers [...] dans sa propriété où étaient des vestiges de *villa* romaine » (Morel 1925 : 18). Trompée par ce nouveau toponyme, A. Barbet (2008 : 222, fig. 539), en publiant l'un des deux fragments d'enduits peints qui, conservés à l'Archéothèque d'Anse, sont parvenus jusqu'à nous (Blanchet 1913 : 159), a cru qu'il s'agissait d'une autre *villa* que celle de la Grange du Bief. En fait, E. Bussy ne fut jamais propriétaire, à partir de 1895, à l'ouest du bourg d'Anse, que d'une parcelle « au Bief » (section B, n° 239 du cadastre napoléonien), passée plus tard aux mains d'A. Parizot qui devait y faire ses propres travaux : c'est bien dans la même *villa* qu'E. Bussy et A. Parizot ont fait successivement leurs découvertes. Mais il est douteux que les deux fouilleurs aient travaillé dans la même pièce n° 34, au vu des différences que présentent les enduits parvenus jusqu'à nous : il faut peut-être supposer l'existence d'autres salles, inconnues des derniers fouilleurs. De ces travaux à peu près inédits ne subsistent plus, à notre connaissance, ni archives ni mobilier en dehors des fragments d'enduits peints dont nous venons de parler.

128 - Voir l'étude du mobilier céramique ci-dessous, p. 367 : ensemble Anse V.

129 - Pour la partie résidentielle, nous avons adopté une numérotation continue des pièces en chiffres arabes et abandonné les désignations adoptées par chacun des fouilleurs, en chiffres romains ou en lettres. Nous avons pu garder en revanche la numérotation des salles adoptée par R. Tenu pour ses fouilles des terrasses inférieures.

165). Cependant, il s'agit plus vraisemblablement d'un fragment d'inscription funéraire célébrant un personnage qui a assuré la construction, la restauration ou la gestion d'un temple quelque part dans la cité des Ségusiaves ou à Lyon; aussi doit-elle concerner un homme et a-t-elle peu de chance d'appartenir au monument de Dulciola. Ce fragment ne peut être daté.

Les inscriptions retrouvées à Château Vieux permettent donc d'identifier quatre personnes, sans qu'on ait la possibilité d'établir de rapport entre elles. Elles se répartissent entre la fin du I^{er} siècle et le III^e siècle. Hasard des découvertes peut-être, ces documents épars reflètent un niveau social plutôt aisé.

Malgré les nombreuses incertitudes de ce dossier, quelques faits paraissent désormais établis. Il y a, à Saint-Romain, un cimetière sans doute dès le Haut-Empire, au moins sur la marge orientale de la voie de Lyon vers le nord. Ses tombes les plus anciennes doivent être liées à des habitats isolés, ceux que nous connaissons dans le versant ou d'autres qui nous échappent encore. Avec la création d'un embranchement vers le sud-est pour desservir l'enceinte de Château Vieux, ce cimetière, installé dans la fourche de cet embranchement, a pu se développer et recevoir une basilique funéraire qui sera à l'origine du quartier et de l'église de Saint-Romain.

Mais d'autres lieux sépulcraux antiques ont dû exister, en lien par exemple avec les *villae* construites à la Grange du Bief et dans la partie méridionale des terres basses d'Anse.



Fig. 442 - Anse, autel funéraire de Crispinia Materna, avec l'image de l'ascia (cliché: J.-Cl. Béal).

2.12. ANSE, LES TERRES BASSES : BOURDELAN ET SAUZEY-CARRA (J.-Cl. Béal, C. Coquidé, A. Lavocat)

Les terres basses d'Anse peuvent être divisées en deux zones. Au nord, des terres adossées à la rivière sont isolées du reste du territoire communal par un ancien méandre¹⁴⁹ de la Saône (fig. 5), qui prenait naissance à Villefranche-sur-Saône et dont le tracé, à 167 m d'altitude environ, se perd au sud dans la confluence actuelle de l'Azergues à la Saône. La ligne de faite de ce secteur va du Bourdelan de Villefranche au Bourdelan d'Anse, vers 172 m¹⁵⁰.

Au sud de ce confluent, le très faible relief que parcourt la limite communale entre Anse et Ambérieux sépare le Val d'Azergues au sud-ouest, des terres qui, au nord-est, s'étendent jusqu'à la Saône.

Les données archéologiques dont on dispose sur ces deux zones sont issues de fouilles, de sondages et de prospections pédestres d'une part, de prospections subaquatiques d'autre part; les résultats des dragages de la Saône apportent d'autres informations.

2.12.1. LES BASSES TERRASSES DU NORD, LE BOURDELAN D'ANSE

2.12.1.1. Les découvertes terrestres (C. Coquidé)

Vers la fin des années 1980, de multiples opérations de prospections et de sondages, archéologiques ou géologiques, sont mises en place sur une centaine d'hectares, à l'emplacement du futur plan d'eau du Bourdelan, au nord-est du bourg actuel (fig. coul. 2, sites ANS.3 à 5 et fig. 443)¹⁵¹. Quelques fouilles d'emprises limitées complètent ces recherches en élargissant les fenêtres d'observation initiales.

Dans ce contexte alluvial complexe, soumis aux variations de la nappe phréatique, les surfaces étudiées sont d'abord reconnues pour leur potentiel protohistorique (sites du Néolithique et du Bronze final parfois enfouis à près de 1,50 m de profondeur). Les niveaux supérieurs livrent plusieurs points d'occupation antique, tous localisés au nord du plan d'eau. Le cumul des indices archéologiques historiques couvre une surface de 1,5 hectare, située entre les cotes 167 et 171 m, sur et à proximité d'une crête orientée nord-sud. Quatre points de découvertes sont relevés sur ce secteur (A, B, C et D)¹⁵².

Les découvertes au point A (fig. 443 et fig. coul. 2, site ANS.3)

À 640 m à l'ouest de la rive droite, les sondages de 1987 mettent au jour divers vestiges centrés sur une légère éminence (point A, parcelles 131 nord et 93), dont la partie sommitale avoisine les 170,80 m d'altitude (rapport Hénon 1988a). Le rapport mentionne

149 - Sur ce paléo-chenal de la Saône, voir ci-dessus la contribution de J.-P. Bravard. De sa reprise d'activité en période de fortes crues témoigne, au XVII^e siècle, une gravure conservée aux AD Rhône (3 PL 593 b) : Bravard 1990 : 67-68.

150 - C'est au sud de la Grange de Bourdelan que se situent le port et les pontons d'Anse attestés aux XVII^e et XVIII^e siècles. La pêcherie des prés d'Anse est connue au XII^e siècle (Collectif 1987 : 64-65).

151 - Équipes Afan/Inrap : C. Bedin, F. Choël (AS), A. Deransart, A. Gesler, C. Grunwald, D. Guezille, Ph. Hénon (RO), S. Motte, Ph. Savona, E. Thévenin (RO).

152 - Le plan de synthèse est tiré du Rapport Hénon 1988a. La figure A mentionne un secteur (point E) dont la documentation n'a pu être retrouvée.

des constructions en blocs calcaires, dont l'appareil est « lourd » ; un mur est bordé d'un caniveau orienté nord-sud. La zone est recouverte d'un niveau « de briques et de blocs », lui-même colmaté par un niveau de démolition composé « de nombreux fragments de tuiles et de mortier » associé à de la céramique datée des II^e-III^e siècles (céramiques tournées grises ou noires, sigillée décorée [une estampille PATERNUS], céramique calcaire et des « ossements »). D'autres prospections datées de septembre 1987 signalent un autre épandage de tessons non tournés et de *tegulae* qui élargit l'assise de cette occupation en direction de l'est.

La présence de ces éléments conduit à la fouille d'un secteur limité (2800 m²) situé immédiatement au sud (rapport Hénon, Choël 1988 : 2). Une zone de poteaux, trois larges structures de type foyers, dont l'un servira de dépotoir, et un drain, sont mis au jour. Le secteur des trous de poteaux s'étend sur une surface minimum de 200 m² (fig. 444). Les auteurs restituent plusieurs alignements longs de plus de 10 m et isolent un espace à six supports plantés, de 3 m sur 2,30 m de côté. Les poteaux, dont les calages sont composés de blocs et de dalles de calcaire, de terres cuites architecturales fragmentées, de céramiques et de faune, sont de plan rectangulaire (prof. : 0,10-0,15 m). Ils sont comblés d'un sédiment identique au substrat ; de fait, certains vestiges ne se signalent que par leur calage, d'autres sont proposés à titre d'hypothèse.

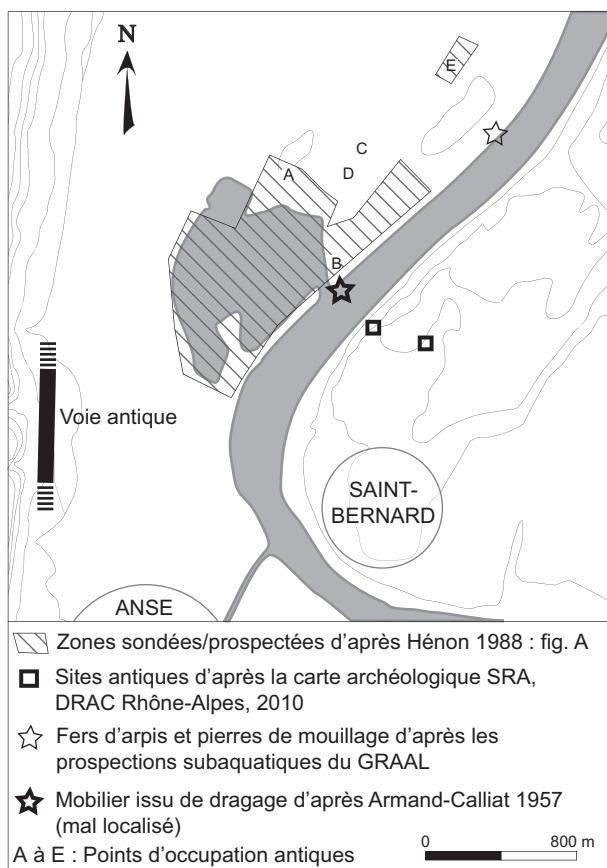


Fig. 443 - Contexte archéologique de la zone de Bourdelan (DAO : C. Coquidé).

Un premier foyer de plan rectangulaire (st. 1 : L. : 1,20 m ; l. : 0,85 m ; prof. : 0,15 m ; fig. 445) est localisé 50 m à l'ouest de la zone des poteaux. Un dallage construit à l'aide de terres cuites architecturales, recouvert d'un niveau charbonneux, en tapisse le fond et les bords. Un sédiment sableux brun clair auquel se mêlent de nombreux blocs de calcaire (jusqu'à 20 cm de côté), des galets, de la terre cuite et de la faune comblent le vestige. Un second foyer (st. 2 : L. min. 1,60 m ; l. : 0,40 m ; prof. : 0,46 m ; fig. 445) est implanté 15 m à l'est du précédent. Rubéfié mais non dallé, il est également tapissé de charbon de bois et comblé d'une argile grise charbonneuse associant des ossements de faune brûlés. Un troisième foyer, de plan ovale, est d'un module largement supérieur (st. 3 : L. min. : 3,10 m ; l. min. : 2 m). Il est situé 8 m à l'est du premier et est également dallé. Son comblement livre 300 tessons de céramiques communes datées du I^{er} siècle ap. J.-C.

Un drain, large de 0,50-0,70 m et profond de 0,40 m, est situé à 6 m au nord-est du foyer F 1. Il est (au moins partiellement) construit à l'aide de blocs et de petites dalles calcaire. Son comblement se compose d'un sédiment sableux noir, qu'accompagnent des fragments de *tegulae* et de la céramique antique.

Les découvertes au point B (fig. 443 et fig. coul. 2, site ANS.4)

Le second point d'occupation (Rapport Hénon 1988b) est localisé 400 m à l'est du point A. Une séquence d'argile brun-jaune clair, entrecoupée de dépôts de teinte bleu foncé et associée à de la céramique non tournée, est recouverte d'un limon brun-gris (ép. : 0,20-0,35 m). Ce dernier dépôt inclut de nombreux fragments de *tegulae* et des blocs de calcaire, ainsi que de la céramique tournée et une monnaie du III^e siècle ap. J.-C.

Un « empièchement » de galets et de « plaques de calcaire jaune » d'un peu plus de 1 m² de surface s'associe à des *tegulae* et à quelques céramiques antiques (Sd 2191 : un fond d'amphore, « une moitié d'assiette recouverte par une plaque calcaire, un fragment de céramique peinte »). Concernant ce dernier fragment, la datation proposée (La Tène) a été réévaluée, une datation augustéenne semble tout aussi plausible¹⁵³.

Les découvertes au point C (fig. 443 et fig. coul. 2, site ANS.5)

Six cents mètres plus au nord, le propriétaire de la ferme Violland affirme avoir trouvé « à quelques mètres de son habitation, des fondations avec présence de nombreux débris de briques, tuiles... » (Perraud, Fraisse, Berthon 1972).

Les découvertes funéraires au point D (fig. 443)

En 1966, est signalé un abondant mobilier issu d'un dépôt partiellement éparpillé par les labours, sur le prolongement de la crête nord-sud mentionnée plus haut (sondage Chandioix de 1966, présenté dans Perraud, Fraisse, Berthon 1972). Les modalités de collecte de ce « foyer » érodé, d'abord une récolte d'artefacts dispersés, suivie de la fouille du fond de la fosse, laissent planer un doute quant à l'homogénéité du lot présenté.

La richesse et la variété de ce mobilier daté de la première moitié du II^e siècle¹⁵⁴, sa fragmentation (un seul vase entier)

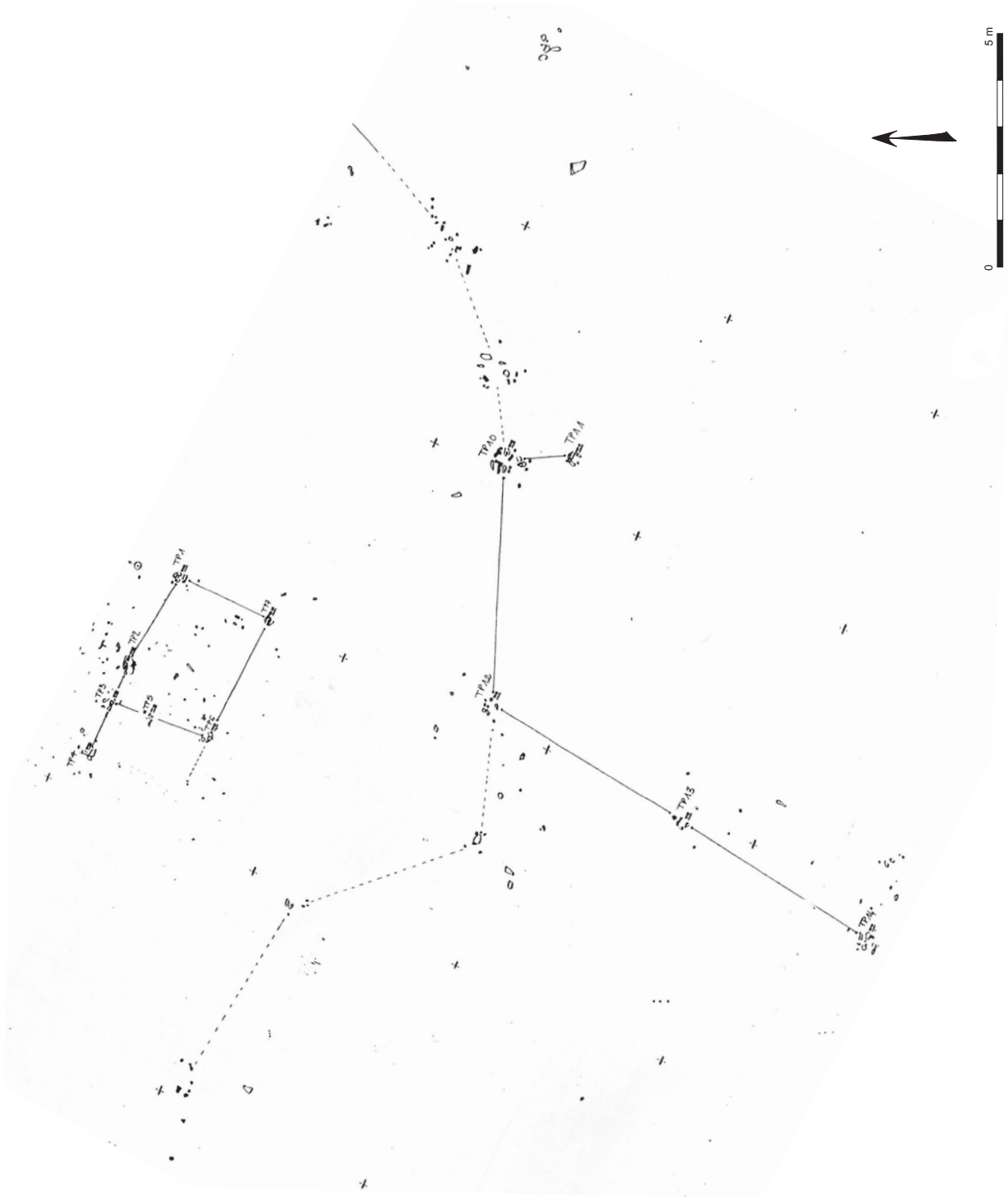


Fig. 444 - Zone de trous de poteaux au sud du point A (relevé : équipe de fouille; DAO : C. Coquidé).

et l'absence de restes humains identifiés (seules des esquilles brûlées de faune sont mentionnées) illustrent sans doute un dépôt lié à une crémation au moins. Les auteurs, qui mentionnent l'apparition «de nombreuses traces de tessons et de dépôts noirs» lors des labours, supposent la présence d'autres vestiges identiques alentour.

Une synthèse en pointillé

Si la dispersion des sondages et la faible extension des décapages limitent l'interprétation de l'occupation de la basse terrasse au lieu-dit Bourdelan, la variété des structures (bâtiments, système de drainage, foyers, dépotoirs de mobilier et zone funéraire), la solide implantation des murs ainsi que l'amplitude chronologique (*a minima* du I^{er} au III^e siècle) indiquent au moins un établissement pérenne, notamment autour du point A. En dépit de ce contexte largement lacunaire, un point est à noter : celui de la taille des foyers, de 1,20 à 3,10 m de long, qui paraît inhabituelle et indique sans doute une activité particulière.

En l'absence de fouilles de plus grande envergure, il serait risqué de conclure à l'abandon de la basse terrasse lors de l'Antiquité tardive. De fait, les prospections subaquatiques du GRAAL ont mis au jour des pierres d'ancrage ou de lest et des fers d'arpis de type antique dans ce secteur de rive ainsi qu'une embarcation mérovingienne au droit des points C et E (fig. 443 et fig. coul. 2, site ANS.14). Sans que l'on puisse juger des formes de l'habitat et de leur évolution, il semble donc probable que les basses terres nord et la rive droite aient été exploitées jusqu'au milieu du haut Moyen Âge au moins.

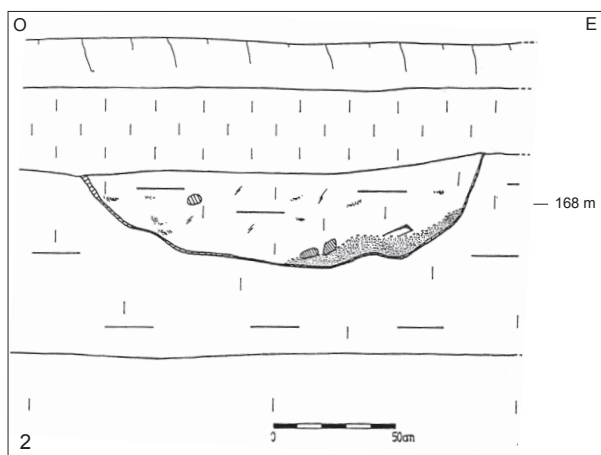
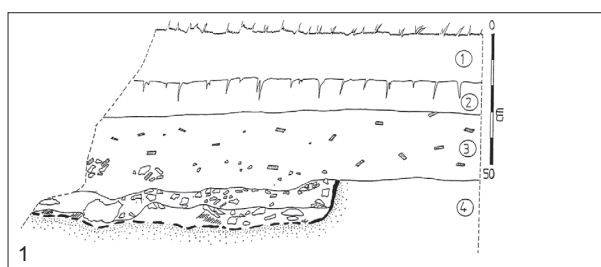


Fig 445 - Foyer 1 (1, altimétrie non disponible) et foyer 2 (2) au point A (relevés : équipe de fouille; DAO : C. Coquidé).

2.12.1.2. Les découvertes dans la Saône entre les PK. 35.7 et 38 (commune d'Anse) [A. Lavocat]

Avant d'aborder les résultats de l'activité du GRAAL, il faut signaler que L. Armand-Calliat (1957: 129) a publié un ensemble de mobilier, principalement métallique, protohistorique et médiéval, mais aussi antique, issu de dragages anciens qu'il localisait «sur la rive droite [...] en face de Saint-Bernard (Ain) ou plus exactement en face du hameau de La Bruyère», à peu près au «gué d'Anse» (fig. 443), et à un niveau de la rive correspondant au droit du point B. Le réexamen des sources a conduit A. Dumont (2002: 78) à diminuer la portée de cette information, la provenance du mobilier antique publié par L. Armand-Calliat devant être plus largement située entre le gué de Jassans-Riottier à l'amont et celui de «Trévoux (du Roquet)» à l'aval. Cependant, en d'autres occasions, ce gué, qu'A. Dumont localise entre les PK. 35 et 36, a livré un abondant mobilier protohistorique et médiéval (Dumont 1997: 86-87, fig. 18). Plus modestement, les prospecteurs du GRAAL ont rencontré, sur une distance d'environ 500 m (entre les PK. 36.8 et 37.3), entre 4 et 4,60 m de profondeur, une douzaine de pierres percées d'un trou traversant et pas forcément central (fig. 446), réparties à intervalles irréguliers, sur le fond de la rivière. À proximité immédiate, entre les PK. 36.8 et 37.1 un nombre équivalent de pierres non trouées mais présentant sur leur pourtour une gorge destinée à retenir un lien, gisent également sur le fond entre 4,5 m et 4,8 m. Majoritairement taillées en calcaire de Lucenay, toutes ces pierres ont pu servir soit à des fins de mouillage, soit comme lest (pour des instruments de pêche par exemple). Leurs formes générales sont très variables (triangulaires, rectangulaires, circulaires, allongées...). Il en va de même de leurs tailles qui s'échelonnent de 20 à 50 cm, pour 10 à 20 cm d'épaisseur, ainsi que de leurs poids compris entre 10 et 50 kg. Des traces d'usure situées au niveau de l'orifice de certaines pierres trouées, sont visibles. Ces traces permettent d'émettre l'hypothèse selon laquelle un lien les reliait avec un objet situé en surface (comme un bateau par exemple) et dont le mouvement au gré du courant génèrait au fond un frottement, occasionnant ainsi une usure de la pierre.

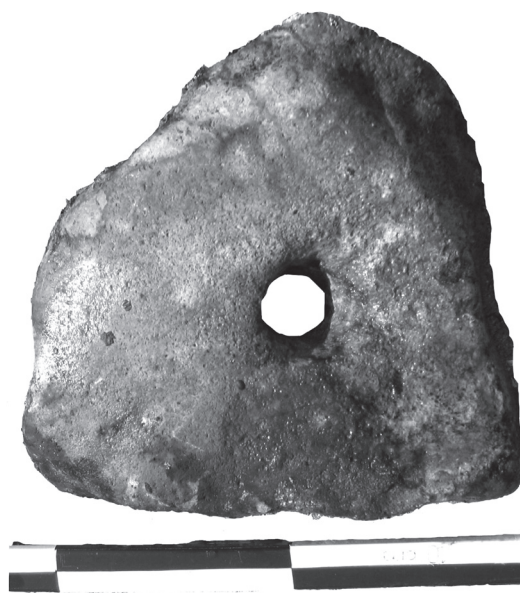


Fig. 446 - Anse, les terres basses de Bourdelan : pierre trouée recueillie dans la Saône (photo : A. Lavocat).

Trois hypothèses peuvent expliquer la présence de ces pierres.

– En traînant sur le fond, elles auraient pu servir de ralentisseur pour les bateaux dans une zone où le courant est fort, ou bien de pierre de mouillage (à l'identique des pratiques actuelles), une fois le pêcheur au poste de pêche. Ces hypothèses paraissent peu probables, car la perte involontaire (rupture du lien) des pierres se traduirait par un éparpillement spatial de celles-ci à des profondeurs différentes, ce qui n'est pas le cas.

– Elles auraient pu servir à lester des instruments de pêche (nasses, filets...). Hypothèse possible mais peu réaliste, car, dans ce cas aussi, elles apparaîtraient éparpillées au fond, suite à leur perte.

– L'hypothèse la plus probable paraît être celle de pierres de mouillage munies d'une corde reliée à un flotteur, mises volontairement à l'endroit où elles ont été trouvées et laissées en permanence à poste. Cela pourrait expliquer cette concentration de vestiges, sur des profondeurs identiques. Mais plusieurs questions ne trouvent pas encore de réponse. Certaines pierres étaient de trop petites dimensions pour assurer cette fonction : à quoi servaient-elles ? Quant aux autres, étaient-elles suffisamment lourdes pour maintenir en place des bateaux, même dans un faible courant ? Si ceux-ci étaient des pirogues monoxyles, la logique aurait voulu qu'après utilisation, elles soient tirées au sec. Mais, dans ce cas, elles risquaient de se dessécher et donc de s'altérer, justifiant ainsi un mouillage en pleine eau. Si les embarcations utilisant ces points d'amarrage étaient des bateaux de petites tailles, mais assemblés (bateaux de pêche par exemple), ces pierres étaient-elles suffisamment lourdes pour constituer un ancrage sûr ? Lorsque les eaux sont calmes, c'est probable, mais sûrement pas avec un courant fort.

Il paraît donc fort probable que ces points d'ancrage aient été utilisés ponctuellement, le temps de charger ou de décharger par exemple et par beau temps. Bien que situés près de la berge, ils n'en étaient pas moins dans l'eau et devaient donc nécessiter un aménagement permettant au marinier de prendre pied sur la terre ferme sans se mouiller.

À la question de savoir où se trouvaient ces pierres à l'origine – sur la berge ou dans l'eau –, une réponse peut être apportée. En effet, si elles avaient été installées sur la berge, cela signifierait que le niveau de l'eau était inférieur de 4,50 m à ce qu'il est aujourd'hui. Si tel était le cas, comment expliquer que compte tenu de la valeur du métal, des arpis gallo-romains retrouvés sur des profondeurs similaires à proximité (voir ci-après), n'aient pas été récupérés ? Sans doute le niveau de l'eau ne le permettait-il pas. Il est donc fort probable que les pierres retrouvées étaient à l'origine immergées, à une distance suffisante les unes des autres pour que les bateaux ne s'entrechoquent pas.

Ayant perduré au fil des siècles, ce mode d'amarrage des bateaux ne constitue pas un indice chronologique.

Cependant, entre les PK. 36.7 et 38, soit sur une zone qui inclut et débordé légèrement celle où les pierres ont été retrouvées, neuf fers d'arpis (fig. 447) ont été découverts disséminés sur le fond, entre 4 et 6 m de profondeur. Ceux-ci se présentent soit sous la forme d'une gaffe munie d'un crochet pointu, soit sous la forme d'un Y. Ces outils avaient, entre autres fonctions, celle de permettre aux mariniers de prendre appui sur le fond pour dévier la trajectoire de leurs bateaux, d'attraper un mouillage, ou d'écarter l'embarcation d'un obstacle ou de la berge. Selon la classification de L. Bonnamour (1981 : 52-53), la majorité de

ces fers de bateliers se rattacherait aux périodes préromaine ou romaine. L'un d'eux, découvert à proximité du PK. 38, était encore fiché dans le fond de la rivière, par -4 m, là où il a dû se désolidariser de son manche lors d'une traction trop forte du marinier. Épargné par les dragues, il signale le niveau du lit antique de la rivière, au moins à cet endroit.

À proximité du PK. 37 (site ANS.13), outre quelques tessons de *tegulae*, plusieurs fragments de céramique antique reposaient entre -4 et -4,50 m. Même si leur présence ne témoigne pas de l'existence d'un site encore en place, leur découverte mérite d'être signalée. Ce sont entre autres :

– un col côtelé appartenant à un pot en céramique commune grise datable entre la fin du 1^{er} siècle av. J.-C. et le 1^{er} siècle ap. J.-C. (identif. : A. Horry) ;

– un col avec anses d'amphore Gauloise 4, très érodé par les graviers qui le retenaient prisonnier, daté de la fin du 1^{er} siècle ap. J.-C. (identif. : A. Desbat, CNRS) ;

– deux anses et cols d'amphores vinaires de type Dressel 1 (1^{er} siècle av. J.-C.) ;

– un col avec anses d'une amphore Gauloise 4 tardif attribuable au III^e siècle ap. J.-C. (identif. : A. Desbat).

Des céramiques de types identiques et surtout des tessons d'amphores Gauloises 4, ont également été recueillis à proximité du même point kilométrique, sur la rive gauche, par un habitant de Saint-Bernard (Ain), lors d'opérations de dragage de la rivière. Enfin, à l'aval des découvertes précédentes, au PK. 35.7, gisait, isolé sur un fond de gravier par -4,50 m, un pichet complet à col tronconique en céramique commune rouge attribuable aux II^e et III^e siècles ap. J.-C. (rens. de Chr. Bonnet et d'A. Desbat).

La présence concomitante entre les PK. 36.7 et 38, d'une concentration de pierres trouées ayant pu servir de mouillage ou de lest, (concentration non retrouvée sur d'autres tronçons de la Saône) et de fers de mariniers antiques, laisse supposer une activité fluviale, voire portuaire, soutenue et ancienne dans ce secteur situé à proximité d'Anse.

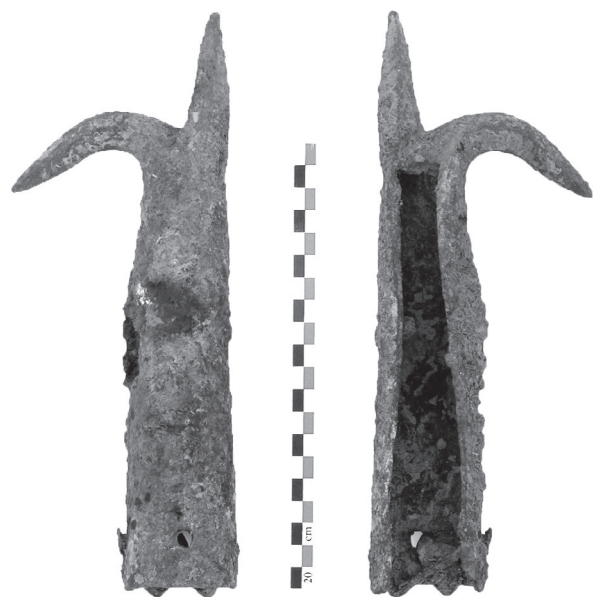


Fig. 447 - Anse, les terres basses de Bourdelan : fer d'arpi recueilli dans la Saône (photo : M. Guyon).

2.12.2. LES BASSES TERRES DU SUD

2.12.2.1. Les découvertes terrestres (J.-Cl. Béal)

Les premières informations dont on dispose sur cette région sont issues des prospections menées par la Société archéologique du Beaujolais dans les années 1960. Quatre points de découverte (**fig. coul. 2**, sites regroupés sous la localisation AMB.1 ; **fig. 448**) de mobilier antique ont alors été signalés (Fraisie, Perraud, Branche 2002: 74, d'après un document des archives L. Fraisie établi au 1/25 000^e) entre les confluents ancien et actuel de l'Azergues à la Saône, ainsi qu'un « mur gallo-romain » à chacun des confluents: nous n'avons pu vérifier ces données. Trois monnaies, un *dupondius* de Domitien, un antoninien d'Otacilla Severa et un autre de Gordien III (Chinal, Donné 1988: 12), proviennent de ce secteur.

Le site principal est cependant la *villa* de Sauzey-Carra (**fig. coul. 2**, site AMB.3 et **fig. 449**; Faure-Brac 2006: 124-125). Il a d'abord fait l'objet de sondages, en 1966-1969 et 1973 au moins, de la part de la SAB; des cubes de mosaïques sont signalés parmi le mobilier (Stern, Blanchard-Lemée 1975: 42, n° 188). Des travaux plus récents ont été menés, en 1988 (?) et 1996 à l'initiative du SRA, dans la partie méridionale de la parcelle ZE 01, n° 73 (sondage n° 1) et n° 10 (sondages n° 2 à 6). Quelques structures ont été relevées, une sépulture en caisson a été dégagée. En 1996, on mentionne la découverte d'« une vaste salle comportant au moins un pilier central et des contreforts extérieurs latéraux », ainsi qu'une nécropole du haut Moyen Âge et du Moyen Âge (Vicherd 1996). Une tête féminine (Faure-Brac 2006: 125, fig. 9) en calcaire oolithique a été trouvée « dans les couches de démolition »: il paraît s'agir d'une sculpture funéraire antique.

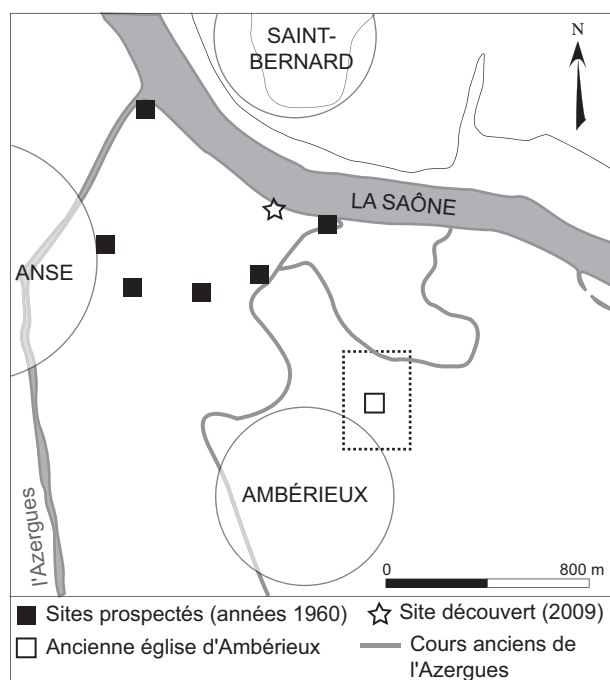


Fig. 448 - Cartographie détaillée des sites des basses terres sud à Anse et Ambérieux-d'Azergues; en pointillé: localisation de la fig. 449 (localisation des sites: APL. Fraisie et travaux du GRAAL; dessin: M. Lagrange).

Une information de quelque importance est donnée par l'ABA 1787 (feuille 61), qui localise dans la partie sud-ouest de cette grande parcelle (coordonnées Lambert II: 786 979,28 – 2 106242,87), et donc sur l'emplacement de la *villa*, la « place où fut l'ancienne église d'Ambérieux », dont on ne sait cependant quand elle a été construite – et détruite.

2.12.2.2. Les découvertes dans la Saône entre les PK. 34.2 et 34 (commune d'Ambérieux-d'Azergues)

[A. Lavocat]

Au PK. 34.2 un fragment de base de colonne a été découvert dans la rivière par -3,20 m. D'un diamètre (évalué) de 38 cm au sommet et de 45 cm à la base, il comporte en son centre un orifice d'assemblage de 5,5 cm de diamètre pour 6 cm de profondeur. Selon Dj. Fellague (IRAA, Lyon), les caractéristiques du profil de cette base attique invitent à la dater des II^e-III^e siècles. Elle pourrait trouver sa place dans un contexte domestique, mais il n'est pas exclu d'envisager aussi un édifice public, même si les dimensions sont réduites. Mais cette base, isolée, n'a pas de parallèle pour le moment dans le corpus architectural de notre zone d'étude.

Quelque 150 m plus en aval, entre les PK. 34 et 34.05, de très nombreux tessons de *tegulae* ont été découverts en 2009 (**fig. 448**). Ils se situent pour partie dans la rivière, sur des fonds compris entre -3 et -4,50 m. Numériquement importants sur

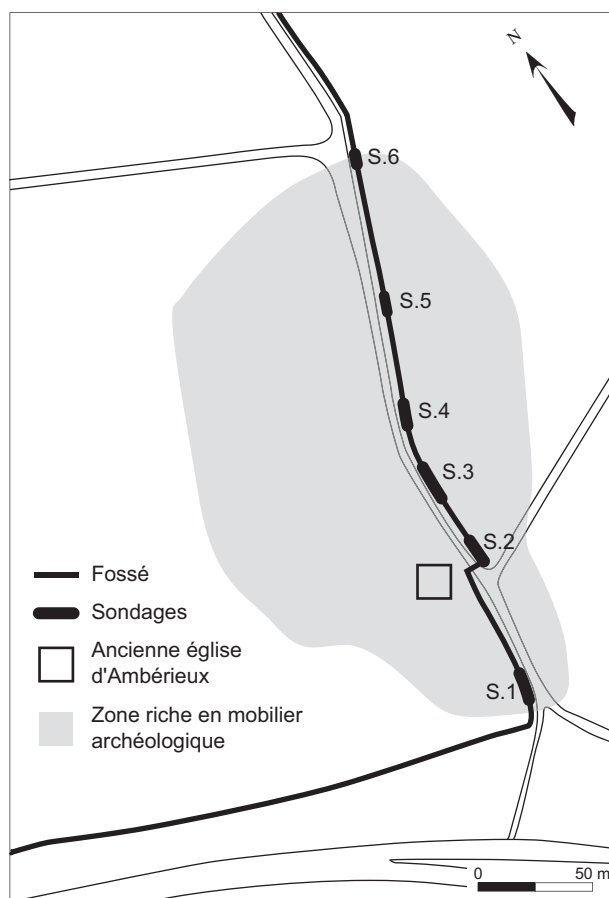


Fig. 449 - Localisation des sondages ouverts à l'occasion de la création d'un fossé de drainage aux abords de l'ancienne église d'Ambérieux (source: archives du SRA de la région Rhône-Alpes; dessin: M. Lagrange).

cinquante mètres de distance, ils sont de petite taille. Aucune *tegula* complète n'a été trouvée. Quelques *imbrices* parfois presque complètes ont également été repérées sur cette zone, gisant éparées sur le fond. La même zone a livré un seul vase archéologiquement complet. Il s'agit d'un fragment de jatte hémisphérique datable des II^e-III^e siècles ap. J.-C. (renseignement de Chr. Bonnet).

Un autre groupe de fragments de *tegulae* a été trouvé dans la berge qui s'élève de façon abrupte sur environ 2,20 m au-dessus du niveau actuel de l'eau. Ils y apparaissent de façon disséminée sur une quinzaine de centimètres de hauteur. Ils sont recouverts par une couche de terre d'environ 1,60 m d'épaisseur, qui provient de la sédimentation de la Saône lorsqu'elle quittait son lit avant les aménagements réalisés au XIX^e siècle pour se prémunir des crues. Au même endroit, des tessons de nature identique, mais qui semblent s'être détachés de la berge qui les emprisonnait, gisent par terre sur la rive, en bordure de rivière ; d'autres ont été repérés dans le champ surplombant cette zone. Le PK. 34 est à la limite amont d'un haut fond qualifié de « gué de Saint-Bernard » et archéologiquement mal documenté jusqu'ici (Dumont 1997 : 85-86, fig. 18).

2.12.3. UN BILAN TRÈS PROVISOIRE (J.-Cl. Béal)

Les deux zones des basses terres que nous venons de présenter montrent des caractéristiques différentes. Au nord, un noyau d'habitat (points A, C, D) de moins de 500 m de diamètre occupe l'arête centrale de Bourdelan. Sa nature est indéterminée, mais on n'y a pas signalé de mobilier luxueux (marbres, mosaïques). En marge, contre la rive de Saône, le point B paraît lié à la rivière, où la présence diffuse de fers d'arpis, de pierres de mouillage évoque la manœuvre et l'amarrage d'embarcations, même si la modestie du mobilier antique retrouvé limite la portée de cette observation. La présence d'un haut fond qui faciliterait la traversée y a été remarquée.

Sur la rive gauche, le réseau actuel montre encore la convergence (Caclin 1995 : 329, fig. 170) d'un axe venant de l'est et de Trévoux par Fétan avec un autre venant du nord-est et des Grandes Bruyères : ils se rejoignent au PK. 35, en face du Colombier et du port d'Anse. Cette convergence est antérieure à l'établissement du cadastre napoléonien (1823) et aux premiers projets de pont sur la Saône (1837) et souligne l'arrivée d'un point de passage de la rivière, auquel, en rive droite, donnaient accès plusieurs chemins venant du bourg d'Anse, et des quartiers de Saint-Romain, ou, au nord, de La Fontaine. Mais elle ne permet pas de dire que le haut fond du « gué d'Anse » ait été, dans l'Antiquité, un élément structurant de la circulation entre les deux rives, ni que les vestiges retrouvés à terre au point B et dans la rivière en amont du PK. 35.7 témoignent de cette circulation.

Au sud, une *villa* des basses terres, à Sauzey-Carra, rappelle celles de Boitrait à Saint-Georges-de-Reneins et de la Commanderie à Taponas et peut contrôler des sites voisins. Sa localisation et celles des petits sites qui l'avoisinent montrent surtout qu'à l'époque historique, le cône de déjection de l'Azergues, dont on connaît la puissance, ne couvre pas cette zone. En revanche, A. Dumont (1997 : 85) considère que le « gué de Saint-Bernard » et aussi, immédiatement à l'aval, le « gué de Trévoux » résultent des apports

alluviaux dus à la confluence ancienne de l'Azergues ; mais, toutes époques confondues, ces deux hauts fonds n'ont pas généré de convergence de chemins qui nous soit perceptible sur l'une ou l'autre rive.

2.13. LE DOSSIER D'ASA PAULINI : RELECTURE SYNTHÉTIQUE (J.-Cl. Béal et C. Coquidé)

Au terme de la présentation des dossiers d'Anse, plusieurs points doivent être soulignés. Il s'agit d'abord de la voie majeure, de sa précocité, de son rôle structurant ; il faut ensuite rappeler la densité et la diversité des sites d'habitat et d'activités économiques ; il faut enfin revenir, malgré les incertitudes notamment chronologiques, sur l'événement que constitue la construction de l'enceinte.

2.13.1. LA VOIE MAJEURE

Comme à Saint-Georges-de-Reneins, le tracé de la voie de Lyon, construite ici vers le changement d'ère, est désormais inscrit précisément dans la topographie du rebord de la terrasse sur plusieurs centaines de mètres. Depuis La Fontaine jusqu'à Saint-Romain au droit de Bancillon vers l'est, des tombes sont – ou semblent être – en marge de la voie dès le I^{er} siècle ap. J.-C. : la datation claudienne de ce tronçon du réseau, fondée sur la borne *CIL* XVII, 2, 525 découverte à Anse, ne peut donc plus être retenue.

Indépendamment de son rôle dans l'organisation générale du réseau routier de la Gaule voulu par Agrippa, la voie a ici un rôle déterminant dans l'aménagement de cette micro-région. Le prolongement de l'axe de la route en direction du sud tend vers la résidence de la Grange du Bief, et l'inhumation antique mise au jour dans le diagnostic de la rue des Trois Châteliers se situe à une centaine de mètres à l'ouest de la résidence : s'il apparaissait qu'elle n'est pas isolée, sa présence pourrait plaider en faveur d'un passage de la route dans ce secteur. Mais les diagnostics des années 2009-2011 à l'ouest de cette demeure n'ont pas permis de recouper la voie, dont le tracé reste donc ici incertain.

Un carrefour est archéologiquement attesté, à La Fontaine, où, par le vallon de Pommiers s'ouvre un chemin vers l'ouest. Il nous semble peu attractif mais c'est pourtant sur son flanc que se développe le hameau de La Fontaine. Un autre embranchement est vraisemblable, à la hauteur de Saint-Romain, pour desservir l'enceinte de Château Vieux. Plus au sud, la voie de Lyon s'engageait peut-être dans la vallée de l'Azergues, traditionnellement considérée comme un axe de circulation important puisqu'il permet l'accès au fleuve Loire et à Feurs *via* la vallée de la Brévenne. L'étude des lots de céramique commune ansoise confirme en tout cas, nous le verrons, la réalité d'un échange ouest-est à la hauteur d'Anse.

Vers l'est, en revanche, aucun lien n'a pu être mis en évidence. Aucun gué n'est avéré à l'époque antique et aucun fait archéologique ne vient argumenter à ce jour l'hypothèse d'une relation structurelle avec la rive gauche (Dumont 2002).

2.13.2. LES SITES ANTIQUES DE L'AGRÉGAT ANSOIS

2.13.2.1. La densité des sites

À partir du bourg ansois et bien avant qu'aucune évidence archéologique n'apparaisse à l'emplacement de l'enceinte antique, on remarque au moins huit établissements, inégalement répartis sur plus de 3 km en bas du versant (fig. 450 et 451). Ainsi, à 700 m vers le nord, la villa de Bancillon (ANS.11), accrochée au versant, côtoie le site de La Citadelle – à peine 80 m les séparent –, dont le flanc oriental est au plus près de la voie majeure (ANS.16). À 600 m au-delà, l'habitat de La Fontaine (ANS.15) se développe au contact de l'axe nord-sud et s'étire sur la rive sud du talweg menant à l'actuel village de Pommiers. Plus au nord encore, des diagnostics livrent deux autres sites, à 3 et 3,250 km du bourg. L'un, la Logère (ANS.17), est localisé à proximité immédiate de la voie, l'autre, Bel Air (POM.4), est en retrait, sur le versant (Rapport Coquidé, Franc 2010; Rapport Coquidé, Franc, Gianola 2011)¹⁵⁵.

La mise au jour systématique de nouveaux sites à chaque campagne de diagnostic laisse supposer que d'autres établissements sont éventuellement à découvrir sous les zones non sondées, notamment au droit de l'enceinte côté ouest (ANS.12)



Fig. 450 - Vue du versant au nord d'Anse depuis l'enceinte antique: la villa de Bancillon (1); l'établissement de La Citadelle (2); le hameau de La Fontaine (3) [cliché: M.-P. Feuillet; DAO: C. Coquidé].

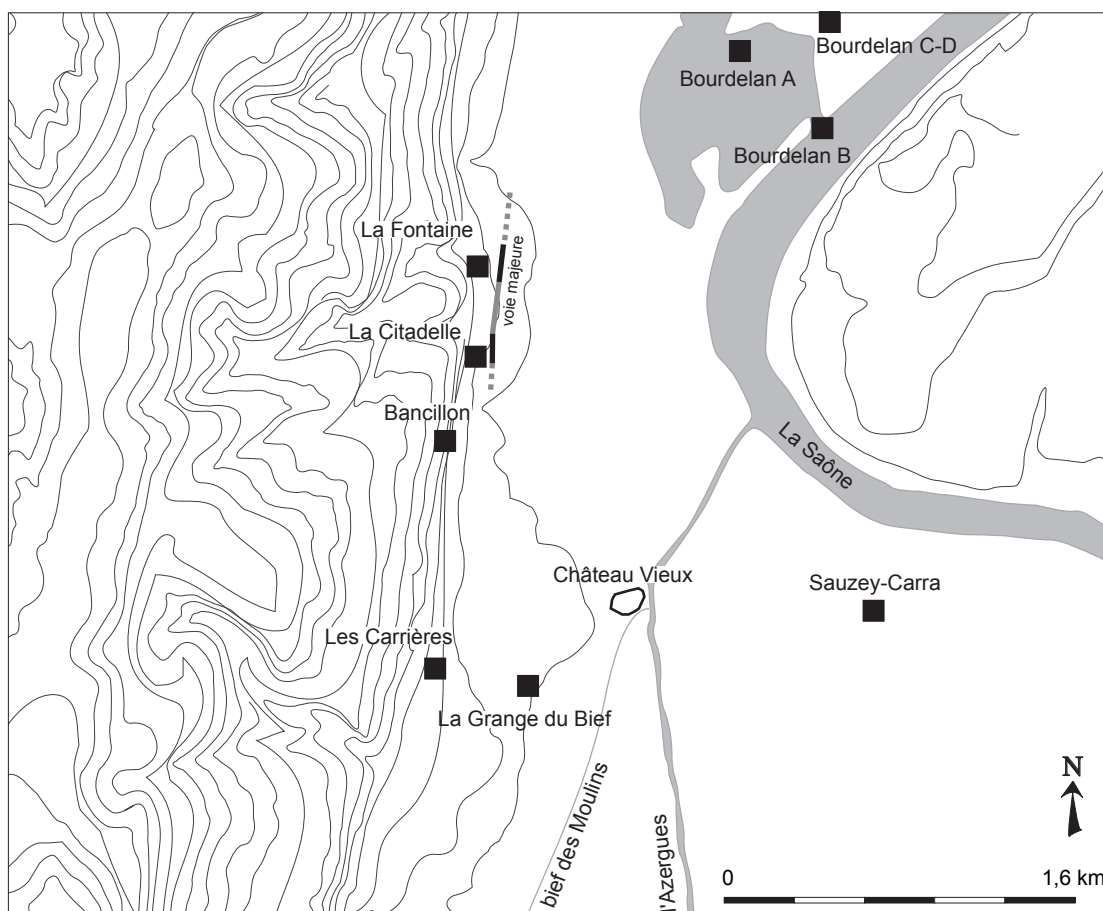


Fig. 451 - Principaux sites antiques étudiés dans la région d'Anse (DAO: E. Dumas).

et vers le sud. C'est ce que semble confirmer le site des Carrières (ANS.2), dont le secteur fouillé fait vraisemblablement partie d'un site plus vaste développé vers l'amont. La résidence de la Grange du Bief (ANS.10), implantée à la même latitude mais plus à l'est, en rebord d'un haut cône de déjection, est à ce jour le point le plus méridional de l'agrégat ansois.

Les terres basses de la Saône, localisées entre la voie terrestre et la voie fluviale, livrent plusieurs noyaux d'occupation. Au nord, à Bourdelan, une zone bâtie, de larges foyers et des sépultures (ANS.3 à 5) sont implantés à différentes distances du cours de la rivière. Au sud, la *villa* de Sauzay-Carra (AMB.3) s'est installée au cœur des méandres anciens de l'Azergues alors que, dans l'intervalle, des prospections pédestres anciennes mentionnent plusieurs points de découvertes de mobilier. Plus récemment, c'est la fréquentation de la rivière et de ses berges qui a été mise en évidence par les prospections subaquatiques du GRAAL. Deux secteurs funéraires antiques sont identifiés, l'un, majeur, autour du secteur de Saint-Romain, l'autre, mal connu, sur les terres basses. La localisation du premier, dont les limites restent incertaines, au nord de la (future) enceinte et en partie face à Bancillon, ne paraît pas marquer les confins d'un quelconque agrégat.

L'attraction qu'exerce le réseau routier et fluvial semble donc à l'origine de la construction, dès le changement d'ère, d'une suite d'établissements implantés sur le versant oriental des monts du Beaujolais et sur la basse terrasse. En l'état de la recherche, aucun épicycle ne se dégage de ce panorama induit et canalisé par les lignes majeures du relief du Val de Saône. Seule la construction, apparemment tardive, de l'enceinte fera office de repère dans ce paysage, reléguant sans doute les autres sites de la rive droite à l'arrière plan.

2.13.2.2. La question de la caractérisation des sites

Dans le paysage ansois, les sites tournés à la fois vers la villégiature et l'exploitation d'un milieu terrestre et/ou fluvial, tiennent une place privilégiée mais côtoient sans doute des sites dont la vocation doit être autre. En effet, la coexistence, sur un même bassin, d'un certain nombre d'établissements et d'un réseau de communication majeur a dû générer des activités variées et complémentaires. Il paraît alors évident qu'un identifiant unique, la *villa* ou la ferme, ne peut suffire à caractériser l'ensemble des occupations mises au jour.

L'identification du site de Bancillon à une *villa*, un établissement qui associe une résidence et un secteur économique, semble acquise. Ce site, ouvert sur les pentes, exploite-t-il également les ressources de la rivière comme le propose le paragraphe suivant? L'attribution des vestiges de Sauzay-Carra à cette même catégorie n'a jamais paru soulever de problème majeur, bien que la faible extension des fouilles oblige à la prudence. Sa localisation au cœur des méandres de l'Azergues est surprenante mais la proximité de la rivière semble bien confirmer l'attraction qu'exercent les milieux humides. Aucune zone de production n'est actuellement reconnue à La Grange du Bief durant les trois premiers siècles de notre ère. Néanmoins, la superficie et le confort affichés par ce site assurent pour le moins une villégiature agréable, pourquoi pas celle d'un transporteur commerçant sur la Saône (Béal 2006-2007). Quant aux occupations de Bourdelan, à peine effleurées par les études de terrain, elles sont abandonnées

au monde rural, par défaut. Ce pourrait être aussi le cas du site des Carrières, mais son mobilier et sa chronologie originale ouvre pourtant sur une autre hypothèse, celle d'un lieu à vocation culturelle. Le cas de La Citadelle, de taille modeste – un quart de la surface des *villae* de la région – mais bénéficiant d'un solide et dense bâti au contact de la zone de circulation terrestre, soulève plus de questions. L'hypothèse d'un établissement en lien avec le déplacement des biens et des personnes est envisagée, d'autant plus que la répartition des espaces laisse peu de place à de larges zones de production. Le faciès du site de La Fontaine, enchâssé dans un vallon est-ouest, se distingue nettement de l'ensemble en ce qu'il est le seul à présenter le profil d'un habitat groupé. Celui-ci, abritant peut-être une population dont la survie dépend de l'activité des établissements alentours, ne survivra pas au regroupement progressif des habitats autour de l'enceinte antique et du bourg médiéval.

La topographie du cas ansois trouve un parallèle à Saint-Vulbas (Ain), où le couloir rhodanien rassemble, en rive droite et sur au moins trois kilomètres, plusieurs exploitations agricoles et d'autres points mal identifiés (Le Nezet-Célestin, Vaireaux, Vicherd 1996; Rapport Remy *et al.* 2011). En revanche, cet agglomérat prolonge vers le sud le bourg antique, à la différence du site ansois où aucun phénomène urbain ne semble, à ce jour, à l'origine de l'occupation des marges du réseau routier et fluvial. De ce point de vue, le bassin ansois trouve une comparaison plus judicieuse à Soumaltre dans l'Hérault, où un axe routier seul fédère, dans un même périmètre, un établissement rural, des activités artisanales, une auberge et des zones funéraires (Thernot, Bel, Mauné 2004).

2.13.3. LES VILLAE « FLUVIALES » DE LA SAÔNE

Dans l'étude qu'il a consacrée aux *villae* maritimes, X. Lafon (2001a : 4) a distingué des *villae* « maritimes », touchant au rivage et dont les avancées sont parfois construites dans la mer, et des *villae* « littorales » aménagée à moins de trois kilomètres du rivage. Cette distinction a été reprise par P. Gros (2001 : 303) qui oppose les *villae* « côtières », c'est-à-dire « littorales », aux *villae* maritimes et adjoint à ces dernières les *villae* « lacustres » parmi lesquelles les plus illustres seraient d'une part celles de Pline le Jeune construites au bord du lac de Côme et d'autre part celles dont les vestiges se dressent au bord du lac de Garde.

Il existe en France des *villae* maritimes ou littorales, et des *villae* lacustres, comme celle de *Fronto* qui domine le lac de Genève (Haldimann 2002), ou celle, tardive, d'Apollinaire au bord du lac d'Aydat (Puy-de-Dôme). Mais on connaît mieux les *villae* construites au bord des fleuves et rivières ou en position dominante par rapport à eux. En Aquitaine, et pour la Gironde et son affluent la Dordogne, J.-P. Bost (2008 : 223, fig. 1) a dénombré en Bordelais une quarantaine de *villae* « fluviales » ; C. Balmelle (2001 : 94-95) a retrouvé dans la topographie des *villae* tardives de cette région l'opposition entre les *villae* proches de la rive et celles qui s'accrochent au versant ou au rebord de plateau, comme Ausone (*Moselle*, v. 320-348) l'avait fait pour les *villae* de la vallée de la Moselle. Pour la haute Saône, à l'aval de Port-sur-Saône, on a localisé une dizaine de *villae* « côtières » dont il faudrait regarder de près la situation topographique (Brunet-Gaston, Gaston 2008 : 183-184, fig. 1) : au moins celle de Magny

est-elle sur un rebord de terrasse à six mètres au-dessus de la zone aujourd'hui inondable. Sur le Rhône, plusieurs *villae* occupent des positions remarquables : on peut mentionner en Rhône-Alpes celle de La Dent à Meyzieu (Rhône) qui occupe un promontoire à une dizaine de mètres au-dessus du fond de vallée (Béal 2008 : fig. 1 et 3), celle de Cueil à Andance (Ardèche), étagée dans une forte pente au-dessus du fleuve (Béal, Charpentier 2006 : 353), celle de Viviers, perchée sur une hauteur dominant le fleuve (Béal 2002 : 287). Enfin, on mentionnera la *villa* de Caumont-sur-Durance dont les bâtiments et le jardin, peut-être funéraire, sont aménagés sur des terrasses qui descendent vers la Durance (Mouraret 2011).

Dans notre zone d'étude, les résidences de La Grange du Bief et de Bancillon sont dans la même position remarquable : la première est sur un rebord de terrasse géologique, la seconde dans une pente, toutes deux à vingt mètres au-dessus du fond de la vallée. Elles donnent toutes deux sur «la plus belle lieue de France» selon l'expression proverbiale attestée au XVIII^e siècle (Dulaure 1789 : 198 ; voir aussi Piganiol 1719 : 306 : «La lieue d'Anse à Villefranche est la meilleure du royaume»), dont l'origine remonte au moins au début du XVII^e siècle (Masson 1618 : 391).

Ces *villae* occupent du reste la marge septentrionale de la région dans laquelle se trouvent les quatre cinquièmes des *villae* situées au nord de *Lugdunum*. Elles sont, nous l'avons dit, à quelques heures à cheval de Lyon, et apparaissent ainsi, par rapport à la capitale des Gaules, comme des *villae* suburbaines dont

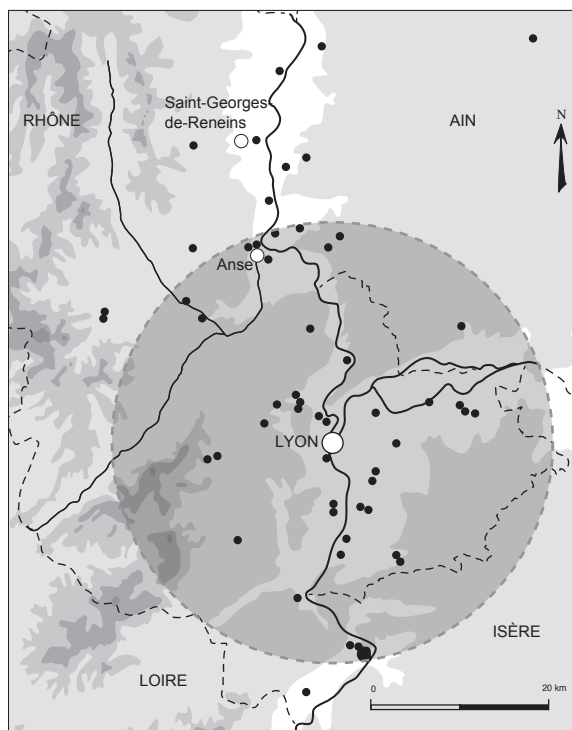


Fig. 452 - Les résidences luxueuses autour de Lyon (cercle grisé de 25 km) : mentions de mosaïques et d'hypocaustes dans Faure-Brac 2006, Buisson 1990, Caclin 1995 (DAO : E. Dumas).

les propriétaires peuvent venir apprécier la fraîcheur après leur journée lyonnaise (fig. 452). Pline le Jeune (*Lettres* II, 17) avait, au II^e siècle, un peu plus de trajet à faire (17 milles) pour venir passer la nuit dans sa *villa* des Laurentes, et X. Lafon a montré combien, au Haut-Empire, les résidences de luxe s'étaient développées dans les limites d'un *suburbium* de Rome dont la limite externe ne peut être définie que de manière concrète, par la distance à parcourir depuis la Ville (Lafon 2001b).

2.13.4. LE PARTAGE DU TERRITOIRE

Sans chercher à résoudre les épineuses questions relatives à la propriété ou aux liens socio-économiques qui régissent les établissements ansois, les données de fouilles permettent peut-être d'engager quelques réflexions sur les contraintes liées au partage d'un même territoire.

Les différentes campagnes de sondages des ZAC de La Citadelle et de La Fontaine montrent plusieurs dizaines d'hectares de surfaces non bâties, si bien qu'une répartition plus aérée des sites aurait moins surpris. Ainsi, la grande proximité de la *villa* de Bancillon et de l'établissement de La Citadelle interroge. Faut-il y voir un lien de dépendance, de complémentarité ou une contrainte foncière due à l'indisponibilité des terrains alentours ? Les données de fouille livrent peut-être quelques indices sur la question d'une stricte dépendance. En effet, les sites de Bancillon et de La Citadelle paraissent issus de projets architecturaux différents. Ils se différencient par leur orientation, la nature des matériaux calcaires employés (les bancs sont diversifiés à Bancillon) et la gestion des contraintes environnementales notamment celles liées à l'assainissement du bâti. Dans les siècles qui suivent, aucun lien tangible de type chemin ne connecte ces deux sites, alors que leur évolution sera fort différente après le III^e siècle. Ici, l'hypothèse de deux projets distincts se développant en parallèle au sein d'un même environnement économique est plausible. Une contrainte d'ordre foncier ou économique, plutôt qu'un choix délibéré, pourrait alors expliquer la grande proximité de ces deux établissements¹⁵⁶.

Se pose également la question de la surface d'exploitation nécessaire au développement d'une *villa*, et notamment celle de Bancillon. Selon la modélisation des besoins de base d'une exploitation familiale proposée par P. Ouzoulias (2006 : 192 et 199-200), l'emprise minimale des surfaces agricoles à cultiver pour assurer la survie d'une famille-type de six personnes est estimée entre 9 et 12 ha (et jusqu'à 17 à 22 ha en cas de charges dues à un propriétaire). Ces calculs théoriques, qui peuvent être nuancés par l'ajustement de nombreuses variables, obligent néanmoins à considérer l'espace bien au-delà de nos habitudes.

Ainsi, pour la seule *villa* de Bancillon, la superficie étudiée sur le versant nord ne suffirait pas à un tel domaine dont la vocation est de produire au-delà des besoins strictement nécessaires à sa survie, tout en entretenant un personnel dont le nombre dépasse forcément celui du strict cadre familial. L'espace de production partagé entre plusieurs établissements

doit être envisagé comme un territoire étendu dont les marges se situent bien au-delà de l'emprise des sondages. Le passage de la voie terrestre et l'emprise d'autres sites non productifs (soit au minimum, l'aire funéraire de Saint-Romain, les sites de La Citadelle, éventuellement des Carrières, et plus tard, l'enceinte et sa desserte) impliquent peut-être un morcèlement des domaines. Il est aussi possible que l'extension des terres exploitées par les *villae* ansoises laisse ici peu de place à des établissements de tailles plus modestes.

Il apparaît finalement que, à l'exception de la proximité de Bancillon et de La Citadelle, la répartition spatiale des sites obéit au mieux aux impératifs liés à leur fonction. Une maille plus serrée eût été peut-être improductive, l'enceinte venant tardivement s'établir à bonne distance des uns et des autres.

2.13.5. LA CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE : UNE AUTRE LOGIQUE

C'est dans ce territoire déjà densément occupé qu'à une date qui nous échappe encore mais qui n'est pas antérieure au III^e siècle, l'enceinte de Château Vieux, enfermant 1,3 ha seulement, est construite et desservie peut-être par un axe greffé sur la voie majeure à la hauteur de Saint-Romain. Comme à Tournus, et même si la base de la stratigraphie n'a pas été atteinte dans les sondages menés *intra-muros*, elle n'enferme pas tout ou partie

d'une agglomération antérieure dont l'hypothèse n'a jamais été évoquée que par extrapolation hasardeuse.

En revanche, le choix de son emplacement, à la convergence du Val de Saône et de la vallée de l'Azergues et dans une pente entre le rebord de terrasse et le niveau des rivières, témoigne d'un désir de protéger l'articulation entre ces deux systèmes de circulation – articulation qu'a pu faciliter le creusement d'un chenal entre l'enceinte et la Saône, l'*asa* de Paulinus ; mais cela reste à démontrer. On peut donc voir dans l'enceinte un point de concentration de denrées, dans un réseau d'échanges entre les vallées de la Loire et de la Saône et du Rhône, et peut-être plus précisément à destination du pôle gros consommateur de *Lugdunum*. C'est à ce plus ou moins tardif noyau d'occupation qu'il faudrait rattacher le buste d'un *genius loci* datable du IV^e siècle, trouvé « à Anse », aujourd'hui conservé au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en Laye (ESP. 7060), et sur les conditions de découverte duquel on aimerait davantage de précisions.

Quoi qu'il en soit, c'est avec la construction de l'enceinte qu'émerge vers la fin de l'Antiquité un site ansois complexe, entre le bourg d'Anse, qui se développe dans l'enceinte antique puis dans son enceinte médiévale, les habitats isolés désormais périphériques et la zone funéraire principale de Saint-Romain en marge de la voie. Constitué progressivement en un faubourg habité et une paroisse, ce quartier sera détruit à partir de la fin du Moyen Âge, avant d'être à nouveau gagné par l'urbanisation au début du XIX^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

30 ans d'archéologie : 30 ans d'archéologie en Saône-et-Loire, catal. coll. d'exposition, Dijon, 1996, 449 p.

Adam J.-P. 1989, *La construction romaine, Matériaux et techniques*, Paris, Éditions Picard, 1989, 368 p.

Agache R. 1978, *La Somme préromaine et romaine*, Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie 24, Amiens, Société des antiquaires de Picardie, 1978, 515 p.

Aigueperse A.J.-B. (d') 1844, «Recherches sur l'emplacement de Lunna et sur deux voies romaines traversant la partie nord du département du Rhône», *Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie de Lyon*, 1844, p. 185-201.

Aigueperse A.J.-B. (d') 1853, «Découverte d'une ville gallo-romaine entre Villefranche et Saint-Georges, Lettre à M. Peyré», *Revue du Lyonnais* 7, 1853, p. 148-159.

Aigueperse A.J.-B. (d') 1857, «Nouvelles et dernières recherches sur l'emplacement de Lunna, station romaine entre Lyon et Mâcon», *Revue du Lyonnais* 14, 1857, p. 379-403.

Alfonso G., Blaizot F. 2004, *La villa gallo-romaine de Champ Madame à Beaumont (Puy-de-Dôme). Habitat et ensemble funéraire de nourrissons*, DARA 27, Lyon, ALPARA, 2004, 282 p.

Allais Y. 1933, «Les greniers publics de Djemila», *Raf*, 1933, p. 259-268.

Allmer A., Dissart P. 1892, *Musée de Lyon. Inscriptions antiques* IV, Lyon, Delaroché, 1892, 516 p.

Anderson P.-C. 1999, «Experimental Cultivation, Harvest and Threshing of Wild Cereals», in P.-C. Anderson (éd.), *Prehistory of Agriculture. New Experimental and Ethnographic Approaches*, Institute of Archaeology Monograph 40, Los Angeles, University of California Press, 1999, p. 119-144.

Anderson T.J., Agostoni Cl., Duvauchelle A., Serneels V., Castella D. 2003, *Des artisans à la campagne. Châbles-Les Saux*, Archéologie Fribourgeoise 19, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2003, 391 p.

Anonyme (J.D.) 1983, «Anse (Rhône), Basilique Saint-Romain», *Archéologie médiévale* XIII, 1983, p. 257.

Arcelin A. 1868, «Les berges de la Saône», *Revue du Lyonnais*, série 3, n° 25, 1868, p. 262-280.

Arcelin A. 1875, «La chronologie préhistorique d'après l'étude des berges de la Saône», *Annales*

de l'Académie de Mâcon XII, 2^e partie, 1875, p. 3-55.

Arcelin A. 1877, *Les formations tertiaires et quaternaires des environs de Mâcon*, Annales de l'Académie de Mâcon, Mâcon, 1877, 95 p.

Arcelin P., Tuffreau-Libre M. 1998, *La quantification des céramiques : conditions et protocole. Actes de la table ronde du Centre archéologique européen du Mont Beuvray (Glux-en-Glenne, 7-9 avril 1998)*, Bibracte 2, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen du Mont Beuvray, 1998, 157 p.

Arène J., Bambier A., Carroue J.-P., Debrand-Passard S., Montjuvent G., Putallaz J. 1982, *Carte géologique de la France au 1/50 000^e*, Beaujeu, n° 649, Orléans, Éditions du BRGM, 1982, 42 p.

Argant Th. 1996, *Approche Archéozoologique du Premier âge du Fer de la plaine de Vaise à Lyon (Rhône)*, Mémoire de DEA, Lyon, université Lumière Lyon 2, 1996, 78 p., 19 tab., 22 fig., 5 pl. h. t.

Argant Th. 2001, *L'Alimentation d'origine animale à Lyon des origines au XX^e siècle*, thèse de doctorat sous la dir. d'O. Zeller, Lyon, université Lumière Lyon 2, 2001, 2 vol., 856 p., 28 tab., 44 fig.

Argant J., Bravard J.-P., Bourguignon J.-P., Béal J.-Cl. 2011, «Nouvelles données sur les changements paléoenvironnementaux de la plaine alluviale de la Saône depuis le Tardiglaciaire : palynologie, géomorphologie», *Quaternaire* 22, 3, 2011, p. 235-260.

Armand-Calliat L. 1957, «Trouvailles archéologiques dans la Saône à Anse (Rhône) et aux abords de Chalon», *Gallia* 15, 1, 1957, p. 129-138.

Arnaud P. 1993, «L'itinéraire d'Antonin : un témoin de la littérature itinéraire du Bas-Empire», *Geographica antiqua* 2, 1993, p. 33-50.

Astrade L. 2005, *La Saône en crue. Dynamique d'un hydrosystème anthropisé*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2005, 268 p.

Aubrun M. 1986, *La paroisse en France des origines au XVI^e siècle*, Paris, Éditions Picard, 1986, 269 p.

Audin A. 1947, «Le confluent et la croisée de Lyon», *Les Études rhodaniennes, Revue de géographie régionale, Bulletin de la Société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise* XXII, 1947, p. 99-130.

Audin A. 1953, *Ludna et son musée*, Villefranche-en-Beaujolais, Éditions du Cuvier, 1953, 16 p.

Ayala G. 2009, *Lyon, Les bateaux de Saint-Georges, Une histoire sauvée des eaux*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'art et d'histoire et Inrap, 2009, 128 p.

Badal Garcia E. 1992, «L'anthracologie préhistorique : à propos de certains problèmes méthodologiques», *Bulletin de la Société botanique de France. Actualités botaniques* 139, 2/3/4, 1992, p. 167-189.

Badal Garcia E., Heinz C. 1991, «Méthodes utilisées en anthracologie pour l'étude de sites préhistoriques», in W.H. Waldren (éd.), *IInd Deya Conf. Archaeological Techniques, Technology & Theory, Deya (Mallorca)*, 1988, BAR International Series 573, Oxford, Tempus Reparatum, 1991, p. 17-40.

Badie A., Sablayrolles R., Schenck J.-L. 1994, *Saint-Bertrand-de-Comminges I. Le temple du forum et le monument à enceinte circulaire*, Études d'archéologie urbaine, Toulouse, Éditions de la Fédération Aquitania, 1994, 224 p.

Baize D. 1991, «Sols et formations superficielles sur calcaires durs dans le sud-est du Bassin Parisien, première synthèse», *Science du Sol* 29, 4, 1991, p. 265-287.

Ballofet J. 1930, «À la recherche d'une ville perdue», *La vie lyonnaise* 501, 12^e année, 1930, p. 15-17.

Ballofet J. 1932, «Autour de Ludna, station gallo-romaine», *Bulletin de la Société des sciences, arts et belles lettres du Beaujolais*, 20^e année, fasc. 1, 1932, p. 29-40.

Balmelle C. 1980, *Recueil général des mosaïques de la Gaule IV, Province d'Aquitaine 1, partie méridionale, piémont pyrénéen*, Gallia suppl. 10, Paris, CNRS Éditions, 1980, 206 p., CXII pl.

Balmelle C. 2001, *Les demeures aristocratiques d'Aquitaine. Société et culture de l'Antiquité tardive dans le sud-ouest de la Gaule*, Ausonius Mémoires 5, Aquitania suppl. 10, Bordeaux-Paris-Pessac, Ausonius, Aquitania, 2001, 497 p.

Balmelle C. 2011, «Décor du frigidarium dans les thermes publics et privés d'Aquitaine», in *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge. Mosaïque, peinture, stuc*, Aquitania suppl. 20, Bordeaux, Aquitania, 2011, 795 p.

Balmelle C., Blanchard-Lemée M., Darmon J.-P. 2002, *Le Décor géométrique de la mosaïque romaine II, répertoire graphique et descriptif des décors centrés*, Paris, Éditions Picard, 2002, 271 p.

Barbery J. 1996, «Une liaison romaine entre Anse et la Loire», *Bulletin de la Société d'archéologie du Beaujolais* 15, 1996, p. 1-21.

- Barbet A. 2008**, *La peinture murale en Gaule romaine*, Paris, Éditions Picard, 2008, 392 p.
- Barone R. 1976**, *Anatomie comparée des mammifères domestiques*. Paris, Vigot Éditions, 1976, 2 vol., 296 p. et 428 p.
- Barruol G. 1985**, «Miroirs votifs découverts en Provence et dédiés à Sélééné et à Aphrodite», *RAN* 19, 1985, p. 343-373.
- Barruol G. 1987**, «Miroirs dédiés à Sélééné et à Aphrodite, observations et découvertes nouvelles», *RAN* 20, 1987, 418-418.
- Barruol G. 1994**, «Les sanctuaires gallo-romains du Midi de la Gaule», in *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine. Actes du colloque d'Argentomagus (Argenton-sur-Creuse/Saint-Marcel, Indre), 8-10 octobre 1992*, Paris, Éditions Errance, Musée d'Argentomagus, 1994, p. 49-72.
- Barthélemy D. 1979**, «Établissements gallo-romains du Val de Saône par le Groupement Archéologique du Mâconnais», in *Actes du congrès Val de Saône, Tome II, Association Bourguignonne des Sociétés Savantes, Mâcon, Académie de Mâcon, 1979*, p. 65-81.
- Barthélemy D. 1996**, «Le castrum de Mâcon», in *30 ans d'archéologie*, p. 240-241.
- Barthélemy D., Lamoine F. 2000**, «La céramique pré-augustéenne et augustéenne de Mâcon : essai de synthèse», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFECAG de Libourne, 2000*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 2000, p. 197-210.
- Batigne Vallet C. 2001**, «Question de méthode concernant la céramique à feu : apports et limites de son étude. Le cas de *Lugdunum*», *RCRFA* 37, 2001, p. 37-44.
- Batigne Vallet C. 2010**, «Les céramiques communes de la région Rhône-Alpes et du sud de la Bourgogne du I^{er} s. au V^e s. : répartition des faciès de consommation ou "Groupes Morphologiques Locaux"», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFECAG de Chelles, 2010*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 2010, p. 117-129.
- Batigne Vallet C. (dir.) à paraître**, *Céramiques de cuisine d'époque romaine en Rhône-Alpes et dans le sud de la Bourgogne (I^{er} s. av.-V^e s. ap. J.-C.) : morphologie, techniques et approvisionnement*, à paraître.
- Batigne Vallet C., Lemaître S. 2008**, «Le mobilier céramique d'un site antique du Vieux-Lyon fréquenté entre le deuxième quart du I^{er} s. av. J.-C. et le début du V^e s. ap. J.-C. : le Musée Gadagne», *RAN* 41, 2008, p. 211-260.
- Batigne Vallet C., Lemaître S., Schmitt A. 2010**, «Céramiques communes et amphores du début du V^e siècle à Lyon (fouilles du Musée Gadagne)», in S. Menchelli, S. Santoro, M. Pasquinucci, G. Guiducci (éd.), *LRCW3, Late Roman Coarse Wares, Cooking Wares and Amphorae in the Mediterranean. Archaeology and Archaeometry. Comparison between Western and Eastern Mediterranean, Parma-Pisa, 2008*, BAR International Series, 2185, 1, 2010, Oxford, Archaeopress, p. 207-216.
- Batigne Vallet C., Maza G., Mayoud S. 2009**, «Saint-Georges-de-Reneins/Ludna - Paturl (Rhône) : découvertes du second âge du Fer en territoire ségusiave», in M.-J. Roulière-Lambert, A. Daubigny, P.-Y. Milcent (éd.), *De l'âge du Bronze à l'âge du Fer en France et en Europe occidentale (X^e-VII^e siècle av. J.-C.). La moyenne vallée du Rhône aux âges du Fer. Actes du XXX^e colloque international de l'AFEAF, co-organisé avec l'APRAB (Saint-Romain-en-Gal, 26-28 mai 2006), 27^e suppl. à la RAE, SAE et AFEAF Éditions, 2009, p. 173-182.*
- Bayard D., Massy J.-C. 1983**, *Amiens romains*, Samarobriua Ambianorum, RAP, n^o spécial, 2, Amiens, 1983, 374 p.
- Béal J.-Cl. 2000**, «La dignité des artisans : les images des artisans sur les monuments funéraires de la Gaule romaine», *DHA* 26, 2, 2000, p. 149-182.
- Béal J.-Cl. 2002**, «Agglomérations, sanctuaires ou villae à l'entrée du défilé de Donzère», *RAN* 35, 2002, p. 281-288.
- Béal J.-Cl. 2005-2006a**, «Les agglomérations secondaires du sud-ouest de la cité antique de Vienne», *RAN* 38-39, 2005-2006, p. 15-26.
- Béal J.-Cl. 2005-2006b**, «Le sanctuaire antique du Châtelet à Saint-Désirat (Ardèche) : une relecture», *RAN* 38-39, 2005-2006, p. 171-199.
- Béal J.-Cl. 2006**, «La vie religieuse à l'époque gallo-romaine», in O. Faure-Brac 2006, p. 105-106.
- Béal J.-Cl. 2006-2007**, «Transporteurs et propriétaires terriens en Gaule romaine : un bilan», *RACF* 45-46, 2006-2007 [disponible sur : <http://racf.revues.org/775>].
- Béal J.-Cl. 2007a**, «Les territoires des cités antiques : notes de géographie historique en région lyonnaise», *REA* 109, 1, 2007, p. 5-26.
- Béal J.-Cl. 2007b**, «*Ludna*, une agglomération gallo-romaine de la cité des Ségusiaves», *Chroniques du Pays Beaujolais*, 2007, p. 67-70.
- Béal J.-Cl. 2008**, «Au Génie des bronziers de *Diar[-]*», *RAN* 41, 2008, p. 169-180.
- Béal J.-Cl. 2010**, «Formes architecturales et gestion de l'espace dans les ateliers artisanaux gallo-romains», in P. Chardron-Picault (dir.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain. Actes du colloque international d'Autun, 20-22 septembre 2007*, RAE suppl. 28, Dijon, RAE, 2010, p. 17-31.
- Béal J.-Cl. à paraître**, «Les sarcophages de pierre dans la cité des Ségusiaves» [à paraître en 2013 dans la RAE].
- Béal J.-Cl., Faure-Brac O. 2006**, «Les agglomérations antiques du département du Rhône», in O. Faure-Brac, *Le Rhône*, CAG 69/1, Paris, AIBL, MEN, Ministère de la Recherche, MdC et de la Communication, MSH, 2006, p. 95-98.
- Béal J.-Cl., Charpentier G. 2006**, «Nouvelles remarques sur le mausolée d'Andance (Ardèche)», in J.-Ch. Moretti, D. Tardy (éd.), *L'architecture funéraire monumentale, La Gaule dans l'Empire romain. Actes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique de Lattes Henri-Prades, Lattes, 2001*, Paris, Éditions du CTHS, 2006, p. 337-354.
- Béal J.-Cl., Lucas G. 2011**, «La viticulture dans la partie occidentale du territoire allobroge : révision de quelques données archéologiques et des sources textuelles», *Gallia* 68, 2011, p. 215-235.
- Beaujard B., Prévot F. 2004**, «Introduction à l'étude des capitales "éphémères" de la Gaule (I^{er} s.-début VII^e s.)», in A. Ferdière (dir.), *Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive*, RACF suppl. 25, Tours, FERACF, 2004, p. 17-37.
- Becker Chr., Rieth E. 1995**, «L'épave gallo-romaine de la place Tolosan à Lyon : un chaland à coque monoxyle assemblée», in J.-Cl. Béal (éd.), *L'arbre et la forêt, le bois dans l'Antiquité. Actes de la table ronde organisée par l'IAHAC, Lyon, 18 fév. 1994*, Publications de la Bibliothèque Salomon Reinach 7, Lyon, Bibliothèque Salomon Reinach, 1995, 104 p.
- Bellaton J.-L. 1996**, «Pro Ludna», in *Tricentenaire de l'Académie de Villefranche-en-Beaujolais, Actes des journées d'études 12, Lyon, Union des sociétés historiques du Rhône et Archives départementales du Rhône, 1996*, p. 97-102.
- Bellièvre Cl. 1846**, «*Lugdunum Priscum*», ms. orig. à la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier, 1510, édité par J.-B. Monfalcon, Lyon, Dumoulin et Ronet, 1846, 185 p.
- Bémont C., Jeanlin M., Lahanier C. (dir.) 1993**, *Les figurines en terre cuite gallo-romaines*, DAF 38, Paris, Éditions de la MSH, 1993, 312 p.
- Bérard F. 1992a**, «Une nouvelle inscription métrique d'Anse», in Fr. Bérard, Y. Le Bohec (éd.), *Inscriptions latines de Gaule lyonnaise. Actes de la table ronde de nov. 1990 organisée au CERGR de l'université de Lyon III et au musée de la Civilisation gallo-romaine de Lyon*, CERGR 10, Lyon, Paris, De Boccard, 1992, 131 p., pl. h.-t., p. 59-79.
- Bérard F. 1992b**, «Une inscription métrique dans la muraille d'Anse (Rhône)», *BSNAF*, 1992, p. 383-388.
- Bérard F., Blaizot F., Tranoy L., Rahatsoz M. 2010**, «La voie d'Italie, le raccourci entre Vienne et Lyon et le franchissement du Rhône», in F. Blaizot (dir.) 2010, p. 21-31.
- Berger J.-F., Salvador P.-G., Franc O., Verot-Bourrely A., Bravard J.-P. 2008**, «La chronologie fluviale postglaciaire du haut bassin rhodanien», in M. Desmet, M. Magny, Fl. Mocchi (coord.), *Du climat à l'homme : dynamique holocène de l'environnement dans le Jura et les Alpes. Actes du colloque GDR JURALP organisé à Aix-en-Provence les 15 et 16 novembre 2007*, Collection EDYTEM 6, Cahiers de paléoenvironnement, Chambéry, EDYTEM, université de Savoie, 2008, p. 117-144.
- Bernard A. 1858**, *Description du pays des Ségusiaves*, Lyon, Brun, 1858, 171 p.
- Bernard A. 1880**, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, complété, révisé et publié par A. Bruel*, t. II, Paris, Imprimerie Nationale, 1880, 760 p.
- Berti Rossi S., May Castella C. 2005**, *La fouille de Vidy «Chavannes 11» 1989-1990. Trois siècles d'histoire à Lousonna, Archéologie, architecture et urbanisme*, CAR 102, Lousonna, 8, Lausanne, Cahiers d'archéologie romande, 2005, 392 p.
- Bertran P., Fabre L., Franc O., Limondin-Lozouet N., Thiebault S. 1998**, «Évolution d'un versant au cours de l'Holocène à Vaise (France)», *Géographie physique et Quaternaire* 52, 1, 1998, p. 69-90.
- Bertrand E., Élaïne S., Desbat A., Schmitt A. 1997**, «L'atelier de la Butte», in A. Desbat (éd.), *Les productions des ateliers de potiers antiques de Lyon. 2^e partie : les ateliers du I^{er} s. ap. J.-C.*, dossier de *Gallia* 54, 1997, p. 5-43.

- Bertrand F., Kayser F., Rémy B., Buisson A.** 2005, *Les inscriptions de l'Ain (l'Ain)*, Chambéry, Presses de l'université de Savoie, 2005, 299 p.
- Besançon A.** 1901, «Un cimetière gallo-romain à Aiguenarde près Patural (Saint-Georges-de-Reneins)», in «P.V. de la réunion du 17 janvier 1901 sous la présidence de L. de Longevialle», *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 2^e année, n° 5, janv.-mars 1901, p. 14.
- Besançon A.** 1907, «Le trésor de Boistray», *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, avril-juin 1907, p. 110-120.
- Besnier M.** 1926, «Le problème de Lunna», *BCHS*, 1926, p. 87-96.
- Bessac J.-C.** 1996, *La pierre en Gaule Narbonnaise et les carrières du bois de Lens (Nîmes) : histoire, archéologie, ethnographie et techniques*, JRA suppl. 16, Ann Arbor, 1996, 334 p.
- Bet Ph., Delor A.** 2000, «La typologie de la sigillée lisse de Lezoux et de la Gaule Centrale du Haut-Empire. Révision décennale», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFECAG de Libourne, 2000*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 2000, p. 461-483.
- Bet Ph., Gras D.** 1999, «Parois fines engobées et céramique métallescente de Lezoux», in R. Brulet, R.P. Symonds, F. Vilvorder (éd.), *Céramiques engobées et métallescentes gallo-romaines. Actes du colloque organisé à Louvain-la-Neuve le 18 mars 1995*, RCRFA suppl. 8, Oxford, 1999, p. 13-38.
- Billaux A.** 2009, *Étude de la céramique du site des «Carrières» à Anse, Rhône (69)*, Mémoire de Master 1 sous la dir. de J.-Cl. Béal et de C. Batigne Vallet, Lyon, université Lumière Lyon 2, 2009.
- Billon D., Escher K., Gaillard De Semainville H., Gandel Ph.** 2010, «Contribution à la connaissance de l'implantation burgonde en Gaule au V^e siècle : à propos de découvertes récentes de fibules zoomorphes», *RAE* 59, 2, 2010, p. 567-583.
- Binet E.** 2007, «Amiens (80), Picardie, Îlot des Boucheries», *Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain*, 2007, p. 31.
- Bishop M.** 1988, «Cavalry Equipment of the Roman Army in the First Century A.D.», in J.C. Coulston (éd.), *Military Equipment and the Identity of Roman Soldiers*, BAR International Serie 394, Oxford, Archaeopress, 1988, p. 67-195.
- Bixio A. (dir.)** 1844, *La maison rustique du XIX^e siècle. Encyclopédie d'agriculture pratique*, Paris, Librairie agricole, 1844, vol. 2.
- Bizien-Jaglin C., Galliou P., Kerébel H.** 2002, *CAG*, 22, *Côtes d'Armor*, Paris, AIBL et MSH, 2002, 406 p.
- Blaziot F.** 2006, «Ensembles funéraires isolés dans la moyenne vallée du Rhône», in O. Maufrais (éd.), *Habitats, nécropoles et paysages dans la moyenne et basse vallée du Rhône (VII^e-XV^e s.)*, DAF 98, Paris, MSH, 2006, p. 281-362.
- Blaziot Fr. (dir.)** 2010, *Archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine*, Gallia 67, 1, Paris, CNRS Éditions, 2010, 165 p.
- Blanchet A.** 1904, «À propos d'un plomb gallo-romain portant l'inscription ANSENS», *BSNAF*, 1904, p. 149-151.
- Blanchet A.** 1907, *Les enceintes romaines de la Gaule, Étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises*, Paris, PUF, 1907, III-356 p., 21 pl.
- Blanchet A.** 1913, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, Paris, E. Leroux, 1913, 240 p., 10 pl.
- Blanchet G.** 2002, «Sur quelques aspects du climat du Val de Saône», in J.-P. Bravard, J. Combiar, N. Commerçon (dir.), *La Saône, axe de civilisation*, Lyon, PUL, 2002, p. 255-262.
- BMC**: H. Mattingly, *Coins of the Roman Empire in the British Museum*, vol. 1. Londres, British Museum, 1923, 464 p., 64 pl.
- Boissinot Ph.** 2001, «Archéologie des vignobles antiques du sud de la Gaule», in J.-P. Brun, F. Laubenheimer (dir.), *La viticulture en Gaule*, Gallia 58, CNRS Éditions, 2001, p. 45-68.
- Bonnamour L.** 1981, *La Saône, une rivière, des hommes*, Le Puy, C. Bonneton, 1981, 125 p.
- Bonnamour L.** 1987, «De l'archéologie à l'ethnologie au gré de la Saône», *Journées d'études interrégionales «Éthnologie fluviale», Chalons-sur-Saône, 1987*, *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalons-sur-Saône* 56, 1987, p. 215-227.
- Bonnet Chr., Batigne Vallet C., Delage R., Desbat A., Lemaître S., Marquié S., Silvino T.** 2003, «Mobilier céramique du III^e siècle à Lyon. Le cas de trois sites de la ville basse : place des Célestins, rue de la République/rue Bellecordière et place Tolozan», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFECAG de Saint-Romain-en-Gal, 2003*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 2003, p. 145-181.
- Bonnot E.-J., Verduz M.-C.** 1984, *Carte de la végétation de la France, feuille n°47, Mâcon*, Paris, CNRS Éditions, 1984.
- Bost J.-P.** 2008, «La villégiature sur les bords de la Gironde sous le Haut-Empire romain», in R. Benon (éd.), *Vicinitas aquae, la vie au bord de l'eau en Gaule romaine et dans les régions voisines*, Caesarodunum 41-42, 2007-2008, Limoges, Pulim, 2008, p. 219-239.
- Bouet A.** 1994, «Seuils de pierre en Gaule méridionale : l'exemple d'Oliba (Hyères, Var)», *RAIN* 27-28, 1994, p. 3-39.
- Bouet A.** 1999, *Les matériaux de construction en terre cuite dans les thermes de la Gaule narbonnaise*, Scripta antiqua 1, Bordeaux, Ausonius Publications, 1999, 209 p.
- Bouet A.** 2003, *Les thermes privés et publics en Gaule narbonnaise*, Collection de l'École française de Rome 320, Rome, École française de Rome, 2003, 2 vol., 416 p., XVI pl. et 381 p.
- Bouet A.** 2008, «L'entrepôt de Barzan», in *La voie de Rome, entre Méditerranée et Atlantique*, catal. d'exposition, Bordeaux, Éditions Ausonius, 2008, p. 119.
- Bouet A.** 2009, *Les Latrines dans les provinces gauloises, germaniques et alpines*, Gallia suppl. 59, Paris, CNRS Éditions, 2009, 488 p.
- Bourdier F.** 1961, *Le bassin du Rhône au Quaternaire, géologie et préhistoire*, Paris, CNRS Éditions, 1961, 2 vol., 658 p.
- Bourgeois Cl.** 1992, *Divona II, Monuments et sanctuaires du culte gallo-romain de l'eau*, De l'archéologie à l'histoire, Paris, De Boccard, 1992, 314 p.
- Bouvard E., Astrade L.** 2005, «Reconstitution paléo-environnementale d'un site archéologique insulaire : le prieuré clunisien de Grelonges en bord de Saône (Fareins, département de l'Ain)», *RAE* 54, 2005, p. 365-377.
- Bouvet J.-Ph.** 2001, *La Sarthe*, CAG 72, Paris, AIBL, 2001, 519 p.
- Bravard J.-P.** 1990, «Observations nouvelles sur la dynamique fluviale de la Saône à l'Holocène, entre Villefranche et Anse (Rhône)», *Revue géographique de l'Est* 1, 1990, p. 57-76.
- Bravard J.-P.** 1991, «Géomorphologie et sédimentologie : application aux milieux de plaine alluviale du bassin du Rhône», *Cahiers archéologiques de Bourgogne* 2, 1991, p. 5-19.
- Bravard J.-P.** 1997, «Tectonique et dynamique fluviale du Würm à l'Holocène à la confluence Saône-Rhône (France)», *Géographie physique et Quaternaire* 51, 3, 1997, p. 315-326.
- Bravard J.-P.** 2002, «La topographie de la Saône aval : un héritage complexe au croisement de la néotectonique et de la dynamique fluviale», in J.-P. Bravard, J. Combiar, N. Commerçon (dir.), *La Saône, axe de civilisation*, Lyon, PUL, 2002, p. 89-98.
- Bravard J.-P., Verot-Bourrely A., Franc O.** 1997, «Paléodynamique du site fluvial de Lyon depuis le Tardiglaciaire», in J.-P. Bravard, M. Prestreau (éd.), *Dynamique du paysage : entretiens de géoarchéologie. Table ronde tenue à Lyon les 17 et 18 novembre 1995*, DARA 15, Lyon, ALPARA, 1997, p. 177-201.
- Bridel Ph.** 1982, *Le Sanctuaire du Cigognier*, Cahiers d'archéologie romande 22, Aventicum 3, Lausanne, Association Pro Aventico, 1982, 2 vol., 277 p. et 1 vol. de pl.
- Brulet R. (dir.)** 2008, *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Racine, 2008, 623 p.
- Brun J.-P.** 2004, *Archéologie du vin et de l'huile dans l'Empire romain*, Collection des Hespérides, Paris, Éditions Errance, 2004, 316 p.
- Brun J.-P.** 2005, *Archéologie du vin et de l'huile en Gaule romaine*, Collection des Hespérides, Paris, Éditions Errance, 2005, 268 p.
- Brunet-Gaston V., Gaston Ch.** 2008, «Les villae de la haute vallée de la Saône à travers l'exemple de la villa du Magny à Port-sur-Saône (Hte-Saône)», in R. Benon (éd.), *Vicinitas aquae, la vie au bord de l'eau en Gaule romaine et dans les régions voisines*, Caesarodunum 41-42, 2007-2008, Limoges, Pulim, 2008, p. 181-197.
- Buisson A.** 1990, *L'Ain*, CAG 01, Paris, AIBL, 1990, 192 p.
- Buisson A.** 1993, *Ludna. Catalogue des collections archéologiques conservées au Musée, château de Montchervet*, Saint-Georges-de-Reneins, 1993, 120 p.
- Burnand Y.** 2006, *Primores Galliarum : sénateurs et chevaliers romains originaires de Gaule de la fin de la République au III^e siècle*, II, *Prosopographie*, Bruxelles, Latomus, 2006, 630 p.
- Caclin Ch.** 1995, *L'implantation gallo-romaine dans la basse vallée de la Saône (rive gauche)*, mémoire

de l'EPHEESS sous la direction de J.-M. Pesez, 1995, 403 p.

Cantin N., Laroche C., Leblanc O. (avec la coll. de Schmitt A., Serralongue J.) 2009, «Recherche pluridisciplinaire récente sur les aires de production de la céramique allobroge (milieu II^e s. - début IV^e s. ap. J.-C.)», *RAN* 42, 2009, p. 289-341.

Caparros Th. 2003, «Un décor pariétal du troisième style augustéen à Lyon, dans l'édifice dit du «prétoire d'Agrippa», *RAE* 52, 2003, p. 445-462.

Carandini A. (dir.) 1985, *Settefinestre. Una villa schiavistica nell'Etruria romana*. II, *La villa nelle sue parti*, Modène, Panini, 1985, 302 p.

Card P. 2008, «Nouvelles données sur les productions des ateliers de potiers gallo-romains de Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône) : la vaisselle en céramique non sigillée», *RAE* 57, 2008, p. 205-226.

Castella D. (dir.) 1998, *Aux portes d'Aventicum : dix ans d'archéologie à Avenches*, Documents du Musée romain d'Avenches 4, Avenches, Association Pro Aventico, 1998, 95 p.

Catteddu I. 2009, *Archéologie médiévale en France : Le premier Moyen Âge (V^e-XI^e siècle)*, Archéologies de la France, Paris, Éditions de La Découverte, 2009, 177 p.

Cavalier L. 2007, «*Horrea* d'Andriakè et Patara : un nouveau type d'édifice fonctionnel en Lycie à l'époque impériale», *REA* 109, 2007, p. 51-65.

Cellard É., Tripier A. 2009, «Le mobilier de *Ludna* /Saint-Georges-de-Reneins (Rhône) : la céramique de la première fréquentation romaine de l'agglomération (Auguste-Tibère)», in *SFECAG, Actes du congrès de Colmar, 2009*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 2009, p. 325-344.

Chaix L., Ménier P. 2001, *Éléments d'archéozoologie* (2^e éd.), Collection Archéologie aujourd'hui, Paris, Éditions Errance, 2001, 112 p.

Chapotat G. 1959, *La croisée de Vienne, contribution à l'étude de la préhistoire et de la protohistoire de la région viennoise* II, Bourgoin, Liberté de Bourgoin, 1959, 48 p.

Charley S. 1906, *Département du Rhône, Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française, Lyon, Imprimerie R. Schneider, 1906, XVIII-722 p.

Chastagnol A. 1994, *Histoire Auguste, les empereurs romains des II^e et III^e siècles*, édition bilingue latin-français, Paris, Éditions Robert Laffont, 1994, CLXXXII-1244 p.

Chazelles-Gazzal Cl.-A. (de) 1997, *Les maisons en terre de la Gaule méridionale*, Monographies Instrumentum 2, Montagnac, Éditions M. Mergoïl, 1997, IX-230 p.

Chemorin B. 1984, *Implantation et permanence des lieux de production céramique dans le département du Rhône, de l'Antiquité au XIX^e siècle*, thèse de doctorat de 3^e cycle. Lyon, université Lumière Lyon 2, 1984, vol. II.

Chenaie C. 2010, *Étude de céramique antique en Rhône-Alpes : l'ensemble Habitat/Nymphée de la Grange du Bief à Anse (69)*, Mémoire de Master 1 sous la dir. de J.-Cl. Béal et de C. Batigne Vallet, Lyon, université Lumière Lyon 2, 2010, 125 p.

Chevallier R. 1972, *Les voies romaines*, Paris, Armand Colin, 1972, 314 p.

Chevallier R. 1997, *Les voies romaines*, Paris, Éditions Picard, 1997, 343 p.

Chinal M., Donné M. 1988, «Les monnaies d'Anse», in *Anse et sa région : histoire du département du Rhône. Actes des journées d'études 1986*, Actes des journées d'études USHR 3, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1988, p. 10-15, 2 pl.

Chiosi E. 1996, «Cuma : una produzione di ceramica a vernice rossa interna», in M. Bats (éd.), *Les céramiques communes de Campanie et de Narbonnaise (I^{er} s. av. J.-C. - II^e s. ap. J.-C.)*. *La vaisselle de cuisine et de table. Actes des journées d'étude de Naples, 1994*, Collection du Centre Jean Bérard 14, Naples, 1996, p. 225-233.

Chorier N. 1661, *Histoire générale du Dauphiné*. Grenoble, P. Charvys, 1661 [rééd. Valence : 1869], 874 p.

Codou Y. 2005, «Le paysage religieux et les paroisses rurales dans l'espace provençal», in Chr. Delaplace (éd.), *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IV^e-IX^e siècles)*. *Actes du colloque international, 21-23 mars 2003*, Toulouse, Paris, Éditions Errance, 2005, p. 82-97.

Codou Y., Colin M.-G. 2007, «La christianisation des campagnes (IV^e-VIII^e s.)», *Gallia* 64, 2007, p. 57-83.

Cohen H. 1880, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain* I. Paris-Londres, Rollin et Feuardent, 1880, 544 p.

Colardelle M. 1983, *Sépulture et traditions funéraires du V^e au XIII^e siècles ap. J.-C. dans les campagnes des Alpes françaises du Nord*, Grenoble, Société alpine de documentation et de recherche en archéologie historique, 1983, 466 p.

Colardelle M., Demians d'Archambaud G., Raynaud C. 1994, «Typo-chronologie des sépultures du Bas-Empire à la fin du Moyen Âge dans le sud-est de la Gaule», in H. Galinié, É. Zadora-Rio (éd.), *Archéologie du cimetière chrétien. Actes du 2^e colloque ARCHEA*, suppl. RACF 11, Tours, FÉRAF, 1994, p. 271-303.

Collectif 1987 : *Préinventaire des monuments et richesses artistiques du département du Rhône* 14, Anse, Lyon, Bosc frères, 1987, 147 p.

Collectif 1999 : *Guide du site, Saint-Romain-en-Gal*, Paris, Éditions de la RMN, 1999, 111 p.

Collectif 2003 : *Fours à chaux du Rhône, Préinventaire des Monuments et Richesses Artistiques du département du Rhône*, Lyon, Conseil général, 2003, 112 p.

Colleoni F. 2009, «Les formes de l'habitat rural gallo-romain dans la cité d'Auch», in Ph. Leveau, Cl. Raynaud, R. Sablayrolles (éd.), *Les formes de l'habitat rural. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques. Actes du VIII^e colloque AGER, Toulouse, université Toulouse-Le Mirail (22-24 mars 2007)*, Aquitania suppl. 17, Bordeaux, Aquitania, 2009, p. 265-285.

Comarmond A. 1846-1854, *Description du Musée lapidaire de la ville de Lyon : épigraphie antique du département du Rhône*. Lyon : impr. F. Dumoulin, 1846-1854, 512 p.

Combiar J. 1969, «Observations sur les dépôts quaternaires de la Saône inférieure et du Mâconnais», *Livret-guide de l'excursion «Alsace-Vosges-Bourgogne*», 8^e congrès de l'INQUA, Paris, 1969, p. 88-100.

Combiar J., Floss H. 1994, «Nouvelles recherches sur le Paléolithique final de Varennes-lès-Mâcon (Saône-et-Loire)», *Travaux de l'Institut de recherches du Val de Saône-Mâconnais* 1, 1994, p. 77-99.

Comet G. 1992, *Le paysan et son outil, essai d'histoire technique des céréales (France, VIII^e-XV^e siècles*, Collection de l'École française de Rome 165, Rome, École française de Rome, 1992, 711 p.

Corbel J. 1948, «La grotte de Pommiers (Rhône)», *Bulletin de la Société linnéenne de Lyon* 6, juin 1948, p. 110.

Corrocher J. 1983, «La céramique à glaçure plombifère de Vichy (Allier)», *RAC* 22, 1983, p. 14-40.

Coulou G. 2007, *Les voies romaines en Gaule*, Promenades archéologiques, Paris, Éditions Errance, 2007, 235 p.

Coulthard N. 1999, «Les activités artisanales gallo-romaines à Touffréville (Calvados, France), et quelques réflexions sur leur importance dans le développement du site», in M. Polfer (dir.), *Artisanat et productions artisanales en milieu rural dans les provinces du nord-ouest de l'Empire romain. Actes du colloque d'Erpeldange, mars 1999*, Monographies Instrumentum 9, Montagnac, Éditions M. Mergoïl, 1999, p. 165-183.

Crawford M. H. 1989, *Roman Republican Coinage* I. Cambridge, Cambridge University Press, 1989 [réimpr. de l'édition de 1974], 2 vol., XIV et 919 p.

Crogiez-Pétrequin S. 2009, «Les vestiges du col du Petit-Saint-Bernard : la question de l'identification des *mansiones* et des *mutationes*», in Ph. Leveau, Cl. Raynaud, R. Sablayrolles (éd.), *Les formes de l'habitat rural gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques, colloque AGER VIII, Toulouse 2007*, Aquitania suppl. 17, 2009, p. 245-256.

Cuntz O. 1929, *Itineraria Romana*. I, *Itineraria Antonini Augusti et Burdigalense*, Leipzig, Teubner, 1929, 139 p.

Cüppers H. (éd.) 1990, *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, Stuttgart, Theiss, 1990, 711 p.

Dabas M., Dieudonné-Glad N., Poirier P. 2002, «Caractérisation des structures d'une forge antique : approche archéologique, géophysique et anthropologique», *Revue d'archéométrie* 26, 2002, p. 141-154.

Darmon J.-P. 1994, *Recueil général des mosaïques de la Gaule*. II, *Province de Lyonnaise (partie nord-ouest)*, Gallia suppl. 10, Paris, CNRS Éditions, 1994, 137 p., CXCVIII pl.

Darmon J.-P., Lavagne H. 1977, *Recueil général des mosaïques de la Gaule*. II, *Province de Lyonnaise (partie centrale)*, Gallia suppl. 10, Paris, CNRS Éditions, 1977, 202 p., CXXXVII pl.

De Clercq W. 2007, «Figuration et symbolique du chenet dans le monde des vivants et des morts du Nord-Ouest de la Gaule (ca. 250 av. J.-C. - 275 ap. J.-C.) : Un aspect particulier de la culture matérielle indigène à travers la romanisation», in

- V. Kruta et G. Leman-Deliverie (dir.), *Feux des morts, foyers des vivants. Les rites et symboles du feu dans les tombes de l'âge du Fer et de l'époque romaine. Actes du XXVII^e colloque international de HALMA-IPEL, UMR CNRS 8164*, Revue du Nord, Hors série, Collection Art et archéologie 11, Villeneuve d'Ascq, université Charles de Gaulle Lille 3, 2007, p. 191-208.
- De Klijn H. 1991**, «Deux types de productions de la première moitié du I^{er} siècle dans l'est lyonnais», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFEACG de Cognac, 1991*, Marseille, Éditions de la SFEACG, 1991, p. 259-262.
- De Klijn H., Motte S., Vicherd G. 1996**, «Éléments sur la romanisation des campagnes en Nord-Rhône-Alpes», in D. Bayard et J.-L. Collart (éd.), *De la ferme indigène à la villa romaine. La romanisation des campagnes de la Gaule. Actes du 2^e colloque de l'association AGER, tenu à Amiens, Somme, du 23 au 25 septembre 1993*, RAPic, n^o spécial 11, Amiens, Revue archéologique de Picardie, 1996, p. 271-286.
- Debombourg G. 1862**, *Atlas historique du département actuel du Rhône*, Lyon, Imprimerie Louis Perrin, 1862, non paginé, 51 pl.
- Déchelette J. 1914**, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*. II, *Archéologie celtique ou protohistorique*, Paris, Éditions A. Picard, 1914, 777 p.
- Decourt J.-Cl. 2004**, *Inscriptions grecques de la France (IGF)*, TMO 38, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2004, 364 p.
- Degebmont J.-M. 1984**, *Hypocaustes. Le chauffage par hypocauste dans l'habitat privé. De la place Saint-Lambert à Liège à l'Aula Palatina de Trèves* (2^e éd.), Études et recherches archéologiques de l'université de Liège 17, Liège, Éditions du Service d'archéologie préhistorique et du Centre interdisciplinaire de recherches archéologiques de l'université de Liège, 1984, 240 p.
- Delage Fr. 1953**, «Ovoides gallo-romains», *Gallia* 11, 1953, p. 25-37.
- Delamarre X. 2003**, *Dictionnaire de la langue gauloise* (2^e éd.), Paris, Éditions Errance, 2003, 440 p.
- Della Corte M. 1922**, «Pompei. Scavi eseguiti da privati nel territorio di Pompei, XI, la villa rustica "Ti. Claudi Eutychi, Caesaris l(iberti)»», *NSA*, 1922, p. 459-478.
- Della Corte M. 1923**, «Pompei. Scavi eseguiti da privati nel territorio Pompeiano, XV, Villa rustica esplorata dal sig. Car. Carlo Rossi Filangieri in commune di Gragnano», *NSA*, 1923, p. 275-280.
- Delor J.-P. 1994**, «Asquins (Yonne)», in J.-P. Petit, M. Mangin (dir.), *Atlas des agglomérations secondaires de la Gaule Belgique et des Germanies*, Collection Archéologie aujourd'hui, Paris, Éditions Errance, 1994, p. 72-73.
- Delor-Ahü A., Simonin O. (avec une contribution de Legros A.) 2005**, «Sevrey "Les Tupiniers" (Saône-et-Loire) : données nouvelles sur les ateliers de potiers médiévaux», *RAE* 54, 2005, p. 249-298.
- Deman A., Raepsaet-Charlier M.-T. 1985**, *Les inscriptions latines de Belgique (ILB)*, Sources et instruments 7, Bruxelles, ULB, 1985, 230 p.
- Demarez J.-D., Othenin-Girard B. 2010**, *Établissements ruraux de La Tène et de l'époque romaine à Alle et à Porrentruy*, Cahier d'archéologie jurassienne 28, Porrentruy, Office de la culture et Société jurassienne d'émulation, 2010, 431 p.
- Denfer J. 1910**, *Architecture et constructions civiles. Charpente en bois et menuiserie* (2^e éd.), Encyclopédie des travaux publics, Paris, Éditions Gauthier-Villard, 1910, 686 p.
- Deonna W. 1959**, «Chenets à têtes animales et chenets-navires. Le sens de leur décor», *RAE* 38, 1959, p. 81-93.
- Desbat A. 1981**, «L'architecture de terre à Lyon à l'époque romaine», in St. Walker (dir.), *Récents recherches en archéologie gallo-romaine et paléochrétienne sur Lyon et sa région*, BAR International Series 108, Oxford, 1981, p. 55-81.
- Desbat A. 1984**, *Les fouilles de la rue des Farges à Lyon, 1974-1980*, Lyon, Publication du Groupe lyonnais de recherche en archéologie gallo-romaine, 1984, 107 p.
- Desbat A. 1988**, «La sigillée claire B : état de la question», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFEACG d'Orange, 1988*, Marseille, Éditions de la SFEACG, 1988, p. 91-98.
- Desbat L. 1992a**, *Les riches heures de Thoissey (1900-1950)*, Thoissey, Éditions de la Mairie de Thoissey, 1992, 152 p.
- Desbat A. 1992b**, «Note sur l'apparition des constructions à arases de briques dans la région lyonnaise», *Gallia* 49, 1992, p. 45-50.
- Desbat A. (dir.) 1994**, *La maison des dieux Océan à Saint-Romain-en-Gal (Rhône)*, Gallia suppl. 55, Paris, CNRS Éditions, 1994, 275 p.
- Desbat A. (avec la collaboration de Dal Pra G.) 2002**, «L'atelier de sigillée claire B de Saint-Péray, Grimpeloup (Ardèche)», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFEACG de Bayeux, 2002*, Marseille, Éditions de la SFEACG, 2002, p. 387-400.
- Desbat A. 2005**, «Lyon-Lugdunum : structures et mobilier à la fin de La Tène et aux premiers temps de la romanisation», in G. Kaenel, St. Martin-Kilcher, D. Wild (éd.), *Siedlungen, Baustrukture, und Funde im 1. Jh. v. Chr. zwischen oberer Donau und mittlerer Rhone. Kolloquium in Zürich, 17./18. Januar 2003*, Cahiers d'archéologie romande 101, Lausanne, Cahiers d'archéologie romande, 2005, p. 241-272.
- Desbat A., Dangréaux B. 1997**, «La production d'amphores à Lyon», in A. Desbat (éd.), *Les productions des ateliers de potiers antiques de Lyon. 2^e partie: les ateliers du I^{er} s. ap. J.-C.*, *Gallia* 54, 1997, p. 73-104.
- Desbat A., Godard C. 1999**, «La chronologie des céramiques métallescentes : l'exemple de Lyon», in R. Brulet, R. P. Symonds, F. Vilvorder (éd.), *Céramiques engobées et métallescentes gallo-romaines. Actes du colloque organisé à Louvain-la-Neuve le 18 mars 1995*, RCRFA suppl. 8, Oxford, RCRFA, 1999, p. 377-391.
- Desbat A., Laroche C., Méricoux E. 1979**, «Note préliminaire sur la céramique de la rue des Farges», *Figlina* 4, 1979, p. 1-17.
- Desbat A., Savay-Guerraz H. 1986**, «Les productions céramiques à vernis argileux de Saint-Romain-en-Gal», *Figlina* 7, 1986, p. 91-104.
- Desbordes J.-M. 1995**, *Voies romaines en Limousin*, Travaux d'archéologie limousine suppl. 3, Limoges, Association des antiquités historiques du Limousin, 1995, 144 p.
- Descombes R. 2007**, *Chevaux et gens de l'eau. Sur les chemins de halage*, Album Gens d'ici, Le Coudray-Macouard, Cheminements, 2007, 255 p.
- Descroix J. 1936**, «Fouilles de la Commanderie à Taponas près de Belleville-sur-Saône (Rhône)», *Bulletin de l'Association lyonnaise de la recherche archéologique*, 1936, p. 10-15.
- Desjardins E. 1876**, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine. I. Introduction, géographie physique comparée, époque romaine, époque actuelle*, Paris, Hachette, 1876, 475 p., XVII pl., 1 pl. h. t.
- Desse J., Chaix L., Desse-Berset N. 1986**, «OSTEO», *Base-réseau de données ostéométriques pour l'archéozoologie*, Notes et monographies techniques 20, Paris, CNRS Éditions, 1986, 161 p.
- Devevey F., Larcelet A. 2006**, «Des dépôts métalliques dans un contexte du VI^e siècle après J.-C. à Chevroches "Le domaine des Noé" (Nièvre)», in G. Bataille, J.-P. Guillaumet (dir.), *Les dépôts métalliques au second âge du Fer en Europe tempérée. Actes de la table ronde de Bibracte, 13-14 octobre 2004*, Collection Bibracte 11, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen, 2006, p. 301-326.
- Dissard P. 1905**, *Collection Récamier. Catalogue des plombs antiques (sceaux, tessères, monnaies et objets divers)*, Paris, Rolin et Feuarent, 1905, XXVIII et 328 p.
- Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-Th. (éd.) 1999**, *Cités, municipales, colonies, les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain*, Histoire ancienne et médiévale 53, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 483 p.
- Dousteyssier B., Ségard M., Trément F. 2004**, «Les villae gallo-romaines dans le territoire proche d'Augustonemetum-Clermont-Ferrand. Approche critique de la documentation archéologique», *RACF* 43, 2004, p. 115-144.
- Dousteyssier B., Trément F. 2006-2007**, «Des "grands" et des "petits" domini ? "Grandes" et "petites" villae en Gaule Aquitaine. Le cas de la cité des Arvernes», *RACF* 45-46, 2006-2007 [disponible sur : <http://racf.revues.org/711>].
- Dulaure J.A. 1789**, *Description des principaux lieux de France, sixième partie*, Paris, Lejay, 1789, 442 p.
- Dumont A. 1997**, *Les passages à gués de la grande Saône*, thèse de doctorat sous la dir. d'O. Aurenche, Lyon, université Lumière Lyon 2, 1997, 3 volumes, 256, 115 et 120 p.
- Dumont A. 2002**, *Les passages à gué de la Grande Saône, approche archéologique et historique d'un espace fluvial (de Verdun-sur-le-Doubs à Lyon)*, RAE suppl. 17, Dijon, Éditions de la SAE, 2002, 275 p.
- Dumoulin Fr. 1997**, «La production de céramique gallo-romaine à Roanne (Loire)», *RAC* 36, 1997, p. 79-97.
- Duriard J. 1994**, «Tournay (Saône-et-Loire)», in J.-P. Petit, M. Mangin (dir.), *Atlas des agglomérations secondaires de la Gaule Belgique et des Germanies*, Collection Archéologie

aujourd'hui, Paris, Éditions Errance, 1994, p. 68-69.

Dutraive J. 1976, *Jadis en Beaujolais*, Lyon, Dutraive, 1976, 99 p.

Éristov H. 1995, «Les matériaux mixtes dans la peinture romaine: les coquillages», *RAP*, n° spécial 10, 1995, p. 17-21.

Escher K. 2006, *Les Burgondes, I^{er}-VI^e siècles apr. J.-C.*, Paris, Éditions Errance, 2006, 287 p.

Expilly J.-J. 1762, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, Desaint et Saillant, 1762, 6 vol.

Fabre V., Forest V., Kotarba J. 1999, «Dépôts culturels domestiques dans la ferme d'époque romaine du Plan de l'Aïgo (Caramany, Pyrénées-Orientales)», *RAN* 32, 1999, p. 271-292.

Farcy P. (de) 1884, «Les monuments romains de Gennes-sur-Loire», *Congrès archéologique de France* 50, 1884, p. 526-535.

Fauduet I. 1992, *Catalogue des bronzes gallo-romains du musée d'Évreux. Instrumentum*, Argenton-sur-Creuse, Le Trépan, 1992, 172 p.

Fauduet I. 1993a, *Atlas des sanctuaires romano-celtiques de Gaule*, Collection Archéologie aujourd'hui, Paris, Éditions Errance, 1993, 139 p.

Fauduet I. 1993b, *Les temples de tradition celtique en Gaule romaine*, Collection des Hespérides, Paris, Éditions Errance, 1993, 160 p.

Faure-Boucharlat É. (dir.) 2001, *Vivre à la campagne au Moyen-Âge. L'habitat rural du V^e au XII^e s. (Bresse, Lyonnais, Dauphiné) d'après les données archéologiques*, DARA 21, Lyon, ALPARA, 2001, 432 p.

Faure-Brac O. 2006, *Le Rhône*, CAG, 69/1, Paris, AIBL, MEN, MdESR, MSH, 2006, 611 p.

Ferdière A. 1988, *Les campagnes en Gaule romaine. Tome 2, Les techniques et les productions rurales en Gaule (52 av. J.-C.-486 ap. J.-C.)*, Collection des Hespérides, Paris, Éditions Errance, 1988, 284 p.

Ferdière A. 2005, *Les Gaules. Provinces des Gaules et Germanies, provinces Alpines, II^e s. av.-V^e s. ap. J.-C.*, Collection U. Histoire, Paris, Armand Colin, 2005, 447 p.

Ferdière A., Gandini C., Nouvel P., Collart J.-L. 2010, «Les grandes villae "à pavillons multiples alignés" dans les provinces des Gaules et des Germanies: répartition, origine et fonctions», *RAE* 59, 2010, p. 357-446.

Feugère M. 1985, *Les fibules de Gaule méridionale de la conquête à la fin du V^e siècle*, RAN suppl. 12, Paris, CNRS Éditions, 1985, 509 p.

Feugère M. 1994, «La vaisselle gallo-romaine en bronze de Vertault (Côte-d'Or)», *RAE* 45, 1, 1994, p.137-168.

Feuillet M.-P., Guilhot J.-O. 1985, *Anse, château des Tours: origine et évolution d'un point fort de la seigneurie de l'église de Lyon, 5 ans de recherches*, Rapp. archéol. prélim. Rég. Rhône-Alpes, Lyon-Valbonne, Direction régionale des antiquités historique de Lyon et Centre de recherches archéologiques, 1985, 183 p.

Feuillet M.-P., Guilhot J.-O., Grillet Chr. 1983, «Le castrum d'Anse, Rhône, Rapport de fouilles 1982», *Bulletin de la Société d'archéologie du Beaujolais* 6, 1983 (pagination à part).

Fiches J.-L. (dir.) 2009, *Une maison de l'agglomération routière d'Ambrussum (Villetelle, Hérault), Fouille de la zone 9 (1995-1999)*, Monographie d'archéologie méditerranéenne 26, Lattes, Éditions de l'ARALO, 2009, 370 p.

Figueiral I., Fabre L., Bel V. sous presse, «Considerations on the Nature and Origin of Wood-Fuel from Gallo-Roman Cremations in the Languedoc Region (Southern France)», *Quaternaire*, sous presse.

Flach G.L. 1982, «Les fours à chaux à l'époque gallo-romaine», *Sites* 12, 1982, p. 18-21.

Fleury Ph. 1990, *Vitruve, De l'architecture, Livre I*, texte établi, traduit et commenté par Ph. Fleury, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 1990, CXVIII-205 p.

Foillard L., David T. 1929, *Le pays et le vin beaujolais, suivi d'une anthologie bacchique*, Villefranche-en-Beaujolais, Éditions J. Guillermet, 1929, XIX-201 p.

Fouet G. 1969, *La villa gallo-romaine de Montmaurin (Haute-Garonne)*, Gallia suppl. 20, Paris, CNRS Éditions, 1969, 392 p.

Foy D., Fontaine S.D. 2008, «Diversité et évolution du vitrage de l'Antiquité et du haut Moyen Âge: un état de la question», *Gallia* 65, 2008, p. 405-459.

Fraisse L., Perraud R. 2002, «La collection gallo-romaine André Parizot», *Résurgences* 26, 2002, p. 7-48.

Fraisse L., Perraud R., Branche Ph. 2002, «La Grange du Bief», *Résurgences* 26, 2002, p. 59-74.

Frascone D. 1999, *La Voie de l'Océan et ses abords, nécropoles et habitats gallo-romains, Lyon Vaise: le boulevard périphérique nord de Lyon*, DARA 18, Série lyonnaise 7, Lyon, MdC, DRAC Rhône-Alpes, SRA, 1999, 199 p.

Fustier P. 1955, «Repérage et coupe de la voie romaine de Lyon à Roanne», *RAE* 6, janv.-mars 1955, p. 70-76.

Gabayet F. 2001, «Une inscription funéraire paléochrétienne découverte à Varces (Isère)», *La pierre et l'écrit* 12, 2001, p. 41-48.

Gagnière S. 1960, «Les sépultures à inhumation du III^e au XIII^e siècle de notre ère dans la basse vallée du Rhône. Essai de chronologie typologique», *Cahiers rhodaniens* 7, 1960, p. 33-71.

Gandini C. 2008, *Des campagnes gauloises aux campagnes de l'Antiquité tardive. La dynamique de l'habitat rural dans la cité des Bituriges Cubi (II^e s. av. J.-C. - VII^e s. ap. J.-C.)*, RACF suppl. 33, Tours, FERACF, 2008, 511 p.

Garmy P. 2003, «Villa-vicus, une question d'espace?», in P. Garmy, Ph. Leveau, *Dossier villa et vicus en Gaule narbonnaise*, RAN 35, 2003, p. 27-37.

Garmy P., Maurin L. (dir.) 1996, *Enceintes romaines d'Aquitaine, Bordeaux, Dax, Périgueux, Bazas*, DAF 53, Paris, Édition de la MSH, 1996, 197 p.

Gaston C. 2008, «Bâtiments "standardisés" dans la pars rustica des villae: deux exemples

récemment découverts en Franche-Comté», *RAE* 57, 2008, p. 253-266.

Genin M. 1993, «Céramiques augustéennes du Verbe-Incarné à Lyon: étude de trois ensembles clos», *RAE* 44, 1993, p. 63-104.

Genin M. 1994, «Céramiques augustéennes précoces de Lyon: étude du dépôt de la Montée de Loyasse (L3)», *RAE* 45, 1994, p. 321-359.

Genin M. 1997, «Les horizons augustéens et tibériens de Lyon, Vienne et Roanne. Essai de synthèse», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFECAG du Mans, 1997*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 1997, p. 13-36.

Genin M. 2007, *La Graufesenque, Millau, Aveyron. II, Sigillées lisses et autres productions*, Études d'archéologie urbaine, Pessac, Éditions de la Fédération Aquitania, 2007, 589 p.

Genin M., Desbat A., Élaigne S., Laroche C., Dangréaux B. 1996, «Les productions de l'atelier de La Muette», in A. Desbat, M. Genin, J. Lasfargues (éd.), *Les productions des ateliers de potiers antiques de Lyon, 1^{re} partie: les ateliers précoces*, Gallia 53, Paris, CNRS Éditions, 1996, p. 41-191.

Genin M., Lasfargues J., Picon M. 1996, «Corpus des marques lyonnaises sur sigillée et imitations de sigillée», in A. Desbat, M. Genin, J. Lasfargues (éd.), *Les productions des ateliers de potiers antiques de Lyon, 1^{re} partie: les ateliers précoces*, Gallia 53, Paris, CNRS Éditions, 1996, p. 193-213.

Genin M., Lavendhomme M.-O. 1997, *Rodumna (Roanne, Loire), le village gallo-romain: évolution des mobiliers domestiques*, DAF 66, Paris, Éditions de la MSH, 1997, 289 p.

Germain J. 1936, *Les routes du Rhône à travers les âges*, Paris, Imprimerie Jouvès, 1936, 244 p.

Giard J.-B. 1988, *Catalogue des monnaies de l'Empire romain. I, Auguste*, Paris, Éditions de la Bibliothèque nationale de France, 1988, 258 p., 72 pl.

Giot P. R. 1988, «Les rouelles en plomb: piège archéologique», *RAO* 5, 1988, p. 141-144.

Godard C. 1995, «Quatre niveaux d'abandon de la ville de Vienne (Isère): éléments pour la chronologie des céramiques de la fin du II^e siècle et du III^e siècle après J.-C.», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFECAG de Rouen, 1995*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 1995, p. 285-321.

Goguy R., Reddé M. (éd.) 1995, *Le camp légionnaire de Mirebeau*, Monographien 36, Mayence-Bonn, Verlag des RGZM, R. Habelt, 1995, 380 p.

Goudineau Chr. 1980, «Les villes de la paix romaine», in G. Duby (dir.), *Histoire de la France urbaine*, Points Histoire, Paris, Éditions du Seuil, 1980, p. 237-398.

Goudineau Chr. (dir.) 2009, *Rites funéraires à Lugdunum*, Paris, Éditions Errance, 2009, 255 p.

Grand K. 1995, «Le répertoire décoratif de la céramique peinte gallo-romaine de Roanne (Loire)», *RAC* 34, 1995, p. 177-194.

Grenier A. 1931, *Manuel d'archéologie gallo-romaine. 1, Généralités, travaux militaires*, Paris, Éditions Picard, 1931, 619 p.

- Grenier A. 1934**, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*. 2, *L'archéologie du sol*. 1, *les routes*. 2, *navigation, occupation du sol*, Paris, Éditions Picard, 1934, 1097 p.
- Grenier A. 1960**, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*. 4, *Les monuments des eaux*. 1, *aqueducs, thermes*, Paris, Éditions Picard, 1960, 393 p.
- Greppo H. 1841**, «Sur une inscription chrétienne en vers élégiaques, conservée dans la petite ville d'Anse», *Revue du Lyonnais*, 1^{re} série, 14, 1841, p. 414-422.
- Grillet Chr., Feuillet M.-P., Guilhot J.-O., Vicard T. 1983a**, «Saint-Romain, Anse – Rhône, Rapport de fouilles – 1982», *Bulletin de la Société d'archéologie du Beaujolais* 6, déc. 1983, pagination à part.
- Grillet Chr., Feuillet M.-P., Guilhot J.-O., Vicard T. 1983b**, «Redécouverte d'une cité médiévale», *Les dossiers de l'archéologie* 78, 1983, p. 78-79.
- Gros P. 1996**, *L'architecture romaine*. 1, *Les monuments publics*, Les manuels d'art et d'archéologie antiques, Paris, Éditions Picard, 1996, 503 p.
- Gros P. 2001**, *L'architecture romaine*. 2, *Maisons, palais, villas et tombeaux*, Les manuels d'art et d'archéologie antiques, Paris, Éditions Picard, 2001, 527 p.
- Gros E., Boissée V. 1870**, *Histoire romaine de Dion Cassius*, traduite en français par E. Gros et V. Boissée avec notes critiques, historiques et le texte en regard. Tome dixième, Paris, Éditions Firmin-Didot, 1870, 647 p.
- Gruyer J. 1984**, «L'enceinte romaine d'Anse», *Actes du 109^e Congrès des Sociétés savantes (Dijon)*, Section d'archéologie 1, Paris, CTHS, 1984, p. 301-321.
- Gruyer J. 1987**, «L'enceinte romaine d'Anse», *Bulletin de la Société d'archéologie du Beaujolais* 8, 1987, 42 p.
- Guey J., Duval P.-M. 1960**, «Les mosaïques de la Grange du Bief (Anse)», *Gallia* 18, 1, 1960, p. 83-102.
- Guichon R. 2011**, «Chessey-les-Mines, le Colombier (Rhône) : nouvelles données sur l'occupation de La Tène finale», *Bulletin de l'AFEAF* 29, 2011, p. 35-38.
- Guigue M.-C. 1877**, *Les voies antiques du Lyonnais déterminées par les hôpitaux du Moyen Âge*, 1877 [réimp. Lyon : René Georges, 1999], 174 p., 1 pl. h. t.
- Guilhot J.-O., Feuillet M.-P., Grillet Chr. 1983**, «Les Carrières, Anse, Rhône, Rapport de fouilles 1982», *Bulletin de la Société d'archéologie du Beaujolais* 6, 1983, 22 p., pagination à part.
- Guilleux J. 2000**, *L'enceinte romaine du Mans*, Saint-Jean-d'Angely, Éditions J.-M. Bordessoules, 2000, 268 p.
- Guillot I., Bertin F., Fluzin Ph., Benoit P., Beranger G. 1995**, «La pointerolle, outil des mineurs du XVI^e s. : synthèse des études métallographiques», in P. Benoit, Ph. Fluzin, *Paléométagallurgie du fer et cultures. Symposium international du Comité pour la sidérurgie ancienne*, Belfort-Paris, Vulcain, AEDEH, 1995, p. 509-524.
- Haldimann M.-A. 2002**, «Le domaine antique du Parc de la Grange (Genève)», in J.-P. Jospin (éd.), *Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes*, Golion, Infolio Éditions, 2002, p. 78-81.
- Hannezo J. 1917**, *Les voies antiques et romaines du département de l'Ain (notes archéologiques, historiques et géographiques)*, Bourg-en-Bresse, Imprimerie du Courrier de l'Ain, 1917, 138 p.
- Haser J., Maise Ch. 2003**, «Zum Nachbau eines römischen Reisewagens – Grundlagen und Aufwandsberechnung», *Jahresberichte aus Augst und Kaiseraugst* 24, 2003, p. 193-223.
- Hayes J.-W. 1972**, *Late Roman Pottery*, Londres, Publications of the British School at Rome, 1972, 477 p.
- Heijmans M. 2006**, «La mise en défense de la Gaule méridionale aux IV^e-VI^e s.», *Gallia* 63, 2006, p. 59-74.
- Heinz C. 1990**, «Dynamique des végétations Holocènes en Méditerranée Nord Occidentale d'après l'anthracologie de sites préhistoriques. Méthodologie & paléocologie», *Paléobiologie continentale* 16, 1990, p. 212.
- Helmer D. 2000**, «Étude de la faune mammalienne d'El Kowm 2 (Syrie)», in D. Stordeur (dir.), *Une île dans le désert : El Kowm 2 (Néolithique précéramique, 8000-7500 BP Syrie)*, Paris, CNRS Éditions, 2000, p. 233-264.
- Horry A. 2000**, «Lyon – Presqu'île : contribution à l'étude des céramiques du haut Moyen Âge», *Archéologie du Midi Médiéval* 18, 2000, p. 1-26.
- Jeannot A. 1971**, «La collection Lamerrier», *Terres vives, Bulletin de la Société d'histoire naturelle et de préhistoire de Mâcon* 20, 1971, p. 3-6.
- Jeanton G. 1920**, «L'ancienne ville romaine de Tournus et son castrum», *BCHS*, 1920, p. 155-181.
- Jeanton G. 1939**, «Les voies romaines de Mâcon à Belleville», *Annales de Bourgogne* XI, 1939, p. 56-60.
- Joly M. 1996**, «L'atelier de potiers gallo-romain de La Ferté», in *30 ans d'archéologie*, p. 275-277.
- Jospin J.-P. (éd.) 2002**, *Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes*, Golion, Infolio Éditions, 2002, 191 p.
- Jullian C. 1924**, «Les problèmes d'Anse-sur-Rhône», *REA* 26, 1924, p. 69-72.
- Jullian C. 1926**, *Histoire de la Gaule*. VIII, *Les empereurs de Trèves*. II, *La terre et les hommes*, Paris, Hachette, 1926, 387 p.
- Kaiser H., Sommer C.S. 1994**, *Lopodunum I, Die römischen Befunde der Ausgrabungen an der Kellerei in Ladenburg, 1981-1985 und 1990*, Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg 50, Stuttgart, Theiss, 1994, 3 vol., 426 p., 227 p., 30 f. de plans dépl.
- Kasprzyk M. 2004**, «Militaires et fonctionnaires de l'Antiquité tardive à Escolives-Sainte-Camille (Yonne)?», *RAE* 53, 2004, p. 239-252.
- Kasprzyk M., Nouvel P. 2011**, «Les mutations du réseau routier de la période laténienne au début de la période impériale, apport des données archéologiques récentes», in M. Reddé, Ph. Barral, Fr. Favory, *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, vol. 1, Collection Bibracte 21, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen de Bibracte, 2011, 495 p.
- Khedhaier R., Verdin P., Furestier R., Lemercier O., Müller A. 2003**, «Dépiquage au tribulum au Néolithique final dans le sud de la France : indices convergents de la tracéologie et de l'analyse des phytolithes : le cas du site de Forcalquier-La Fare (Alpes-de-Haute-Provence)», in P. C. Anderson, L. S. Cummings, Th. K. Schippers (dir.), *Le Traitement des récoltes : un regard sur la diversité du Néolithique au présent. Actes des XXIII^e Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 17-19 octobre 2002*, Antibes, Éditions APDCA, 2003, p. 477-492.
- Koelher A. 2003**, «Vergers antiques dans les campagnes péri-urbaines : le cas de Reims», *RAPic* 1-2, 2003, p. 37-46.
- Koudelka F. 1885**, «Das Verhältnis der Ossa longa zur Skeletthöhe bei den Säugetieren», *Verhandlungen des naturforschenden Vereins Brünn* 24, 1885, p.127-153.
- Kremer G. 2009** [mit einem Beitrag von J. Krier], *Das frühkaiserzeitliche Mausoleum von Bartringen (Luxemburg)*, Publications du Musée national d'histoire et d'art 7, Dossiers d'archéologie XII, Luxembourg, Musée national d'histoire, 2009, 238 p.
- La civilisation 1983** : *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre*, catal. coll. d'exposition., Mayence, Philipp von Zabern, 1983, 359 p.
- La Roche La Carelle F. (de) 1853**, *Histoire du Beaujolais et des sites de Beaujeu*, Lyon, Éditions R. Georges, 1999 [réimp. de l'édition de 1853], 2 vol.
- Laffite J.-D. 2009**, «Hiérarchisation des réseaux de voies romaines, l'exemple lorrain», *Archéopages* 27, 2009, p. 16-23.
- Lafon X. 2001a**, *Villa Maritima. Recherches sur les villas littorales de l'Italie romaine (III^e siècle av. J.-C./III^e siècle ap. J.-C.)*, BEFAR 307, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2001, 527 p.
- Lafon X. 2001b**, «Le Suburbium», *Pallas* 55, 2001, p. 199-214.
- Lagrange M. 2005**, *L'occupation gallo-romaine de la plaine d'Anse : méthodologie et applications ponctuelles*, mémoire de master 1 d'archéologie sous la dir. de J.-Cl. Béal, Lyon, université Lumière Lyon 2, 2005, 2 vol.
- Lamoine F. 2001**, «La céramique culinaire grise gallo-romaine de Mâcon», *GAM info* 1, 2001, p. 2-25.
- Lancha L. 1981**, *Recueil général des mosaïques de la Gaule*. III, *Province de Narbonnaise*. 2, *Vienne*, Gallia suppl. 10, Paris, CNRS Éditions, 1981, 321 p.
- Lantier R. 1943**, «Recherches archéologiques en Gaule en 1939, Lyonnais, Saint-Georges-de-Reneins (Rhône)», *Gallia* 1, 1943, p. 227-229.
- Laplatte J.-H. 1863**, *Histoire populaire de Villefranche, capitale du Beaujolais depuis sa fondation en 1212 jusqu'à nos jours*, s. l., 1863 [rééd. Paris, Res universalis, 1992, sous le titre *Histoire de Villefranche-sur-Saône*].

Laroche C. 2003, «La céramique dite "allobroge" : présentation d'un nouveau projet de recherche sur les lieux de production», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFECAG de Saint-Romain-en-Gal, 2003*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 2003, p. 203-206.

Laroche C. à paraître, «Les mortiers», in C. Batigne Vallet (dir.), *Céramiques de cuisine d'époque romaine en Rhône-Alpes et dans le sud de la Bourgogne (I^{er} s. av.-V^e s. ap. J.-C.) : morphologie, techniques et approvisionnement*, à paraître.

Lascoux J.-P., Batigne Vallet C. 2003, «L'atelier de terre cuite du IV^e siècle après J.-C. de la ZAC Charavay à Lyon, Vaise, Rhône», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFECAG de Saint-Romain-en-Gal, 2003*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 2003, p. 229-236.

Lasfargues J. (dir.) 1985, *Architectures de terre et de bois, l'habitat privé des provinces occidentales du monde romain. Antécédents et prolongements : Protohistoire, Moyen Âge, et quelques expériences contemporaines. Actes du 2^e Congrès archéologique de Gaule méridionale, Lyon, 2-6 novembre 1983*, DAF 2, Paris, Éditions de la MSH, 1985, 191 p.

Laubenheimer F., Ouzoulias P., Van Ossel P. 2003, «La bière en Gaule. Sa fabrication, les mots pour le dire, les vestiges archéologiques : première approche», in S. Lepetz, V. Matherne (éd.), *Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de Gaule romaine. Actes du colloque AGER VI à Compiègne du 5-7 juin 2002*, RAPic 1-2, Amiens, Revue archéologique de Picardie, 2003, p. 47-63.

Lautier L., Rothé M.-P. 2010, *Les Alpes-Maritimes*, CAG 06, Paris, AIBL, MEN, Mdr, MdCC, MSH, 2010, 832 p.

Lavagne H. 1988, *Operosa antra. Recherches sur la grotte à Rome de Sylla à Adrien*, BEFAR 272, Rome, Publications de l'École française de Rome, 1988, 752 p.

Lavagne H., Tenu R. 1985, «La Grange du Bief à Anse (Rhône) : nouvelles recherches et mosaïques inédites», *Gallia* 43, 1985, p. 147-166.

Lavendhomme M.-O. 1997, *La Loire*, CAG 42, Paris, AIBL, MdC, MdESR, MSH, 1997, 305 p.

Le Bot A., Bodolec M.-J. 1984, «Rhône-Alpes, vers une typologie régionale», *La peinture romaine. Les dossiers histoire et archéologie* 89, déc. 1984, p. 35-40.

Le Bot-Helly A. 1989, «Entrepôts commerciaux en Gaule romaine», in Chr. Goudineau, J. Guilaine (dir.), *De Lascaux au Grand Louvre : archéologie et histoire en France*, Paris, Éditions Errance, 1989, p. 348-353.

Le Mer A.-C., Chomer Cl. 2007, *Lyon*, CAG 69/2, Paris, AIBL, MdESR, MdC, MSH, Ville de Lyon, 2007, 883 p.

Le Nézet-Célestin M. 2004, *Anse, Jardin de la chapelle Saint-Cyprien*, Bilan scientifique, SRA, DRAC Rhône-Alpes, Paris, 2004, p. 167.

Le Nezet-Célestin M., Vaureaux F., Vicherd G. 1996, *Izernore et Saint-Vulbas, deux bourgades antiques de l'Ain : bilan archéologique et historiographique*, Cahiers René de Lucinge 31, Paris, Association des Amis du château des Allymes et de René de Lucinge, 1996, 144 p.

Lebel P. 1952, «La carte routière de Momignies (Belgique)», *RAE* 3, 1952, p. 43-51, pl. II.

Leblanc J.-Cl. 2001, «Archéométrie des battitures de forge», in *L'obtenció del ferro pel procediment directe entre els segles IV i XIX. Actes del 6^e curs d'arqueologia d'Andorra 2000*, Andorre-la-Vieille, Govern d'Andorra, Ministeri de Cultura, 2001, p. 366-379.

Leblanc O. 2003, «Contextes des II^e et III^e siècles sur le site de Saint-Romain-en-Gal (Rhône)», in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFECAG de Saint-Romain-en-Gal, 2003*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 2003, p. 21-51.

Leblanc O. 2007, *Les faciès des céramiques communes de la Maison des Dieux Océans, du I^{er} s. av. J.-C. au III^e s. ap. J.-C. à Saint-Romain-en-Gal (Rhône)*, suppl. à la SFECAG 3, Marseille, 2007, 208 p.

Leglay M. 1968, «Informations archéologiques, Rhône», *Gallia* 28, 2, 1968, p. 578.

Leglay M. 1976, «Asa Paulini», in R. Stillwell, W. L. MacDonald, M. H. McAllister (éd.), *The Princeton Encyclopedia of Classical Sites*, Princeton, Princeton University Press, 1976, p. 98.

Lignereux Y., Peters J. 1996, «Techniques de boucherie et rejets osseux en Gaule romaine», *Anthropozoologica* 24, 1996, p. 45-98.

Locard A. 1879, *Description de la faune malacologique des terrains quaternaires des environs de Lyon*, Lyon-Paris, H. Georg Éditeur, Bailière Éditeur, 1879, vol. in-8^e, XIV-209 p.

Long L., Rico C., Domergue C. 2002, «Les épaves antiques de Camargue et le commerce maritime du fer en Méditerranée nord-occidentale (I^{er} s. av. J.-C./I^{er} s. ap. J.-C.)», in M. Khanoussi, P. Ruggeri, C. Vismara (éd.), *L'Africa romana XIV, Lo spazio marittimo del Mediterraneo occidentale : geografia storica ed economia. Atti del XIV convegno di studio, Sassari, 7-10 dicembre 2000*, Collana del dipartimento di storia dell'Università degli studi di Sassari 13 Rome, Carocci, 2002, p. 161-188.

Longnon A. 1904, *Pouillés de la province de Lyon*, vol. 1, Paris, Imprimerie nationale et C. Klincksiek, 1904, XLII-318 p.

Lorenchet de Montjamot M., Tegye A., Carroué J.-P., Tosan R., Collin J.-J., Gérard A. s. d., *Carte géologique au 1/50 000, Belleville*, n°XXX, 29, Orléans, Éditions du BRGM, s. d.

Loriot X., Rémy B. 1987, *Corpus des trésors monétaires antiques de la France*, V, Rhône-Alpes. 1, Ain, Rhône, Loire, Ardèche, Paris, Société française de numismatique, 1987, 111 p.

Loustaud J.-P. 2000, *Limoges antique*, Travaux d'archéologie limousine suppl. 5, Limoges, Association des antiquités historiques du Limousin, 2000, 387 p.

Loustaud J.-P., Viroulet J.-J. 1981, «Un puits gallo-romain comblé à la fin du III^e siècle ap. J.-C., à Limoges», *RAC* 20, fasc. 79-80, juin-décembre 1981, p. 63-76.

Lugand M. 1997, «Observations sur le mode de construction de la *Via Domitia* à Pinet», in G. Castellvi, J.-P. Comps, J. Kotarba, A. Pezin (dir.), *Voies romaines du Rhône à l'Èbre : via Domitia et via Augusta*, DAF 61, Paris, Éditions de la MSH, 1997, p. 194-198.

Mandy Fr. 1991, *Belleville en Beaujolais : à la recherche d'un décor perdu et d'une histoire oubliée*, Lyon, Éditions de la Tour Gile, 1991, 645 p.

Mangin M. 1994a, «Les agglomérations secondaires dans les régions de Franche-Comté et de Bourgogne», in J.-P. Petit, M. Mangin (dir.), *Les agglomérations secondaires, la Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain. Actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim / Bitche, 21-24 octobre 1992*, Collection Archéologie aujourd'hui, Paris, Éditions Errance, 1994, p. 45-79.

Mangin M. 1994b, «Beaune», in J. Bénard (dir.), *Les agglomérations antiques de Côte-d'Or*, ALUB 522, Série Archéologie 39, Besançon, université de Besançon, 1994, p. 119-123.

Mangin M. (dir.), Dabosi F., Domergue C., Fluzin Ph., Leroy M., Mangin M., Merluzzo P., Ploquin A., Serneels V. 2004, *Le Fer*, Collection Archéologiques, Paris, Éditions Errance, 2004, 240 p.

Mani Cl. 2004, «La "céramique bistre" dite de Sevrey (Saône-et-Loire) : caractérisation et étude de diffusion d'une production du haut Moyen Âge», *RAE* 53, 2004, p. 189-219.

Manning W. H. 1975, «Roman military timber granaries in Britain», *SJ* 32, 1975, p. 105-129.

Manning W. H. 1985, *Catalogue of the Romano-British Iron Tools, Fittings and Weapons in the British Museum*, Londres, British Museum Publications, 1985, XVII-197 p., 121 pl. h. t.

Marcadal Y. (dir.) 2001, *Un complexe dédié à Jupiter : I^{er}-III^e siècle après J.-C., Calès-Mézin (Lot-et-Garonne)*, Documents d'archéologie lot-et-garonnaise, s. l., Association des archéologues du Lot-et-Garonne, 2001, 327 p.

Martin-Kilcher S. 1994, *Die römischen Amphoren aus Augst und Kaiseraugst : ein Beitrag zur römischen Handels- und Kulturgeschichte*, Forschungen in Augst 7, 2, Augst, Römermuseum, 1994, 612 p.

Masson J. P. 1618, *Descriptio fluminum Galliae, qua Francia est*, Paris, Quesnel, 1618, 702 p.

Matherne V. 1998, «Stockage de plantes alimentaires et infestation par les insectes dans un grenier incendié de la fin du II^e siècle après J.-C. à Amiens (Somme)», *RAPic* 3/4, 1998, p. 93-122.

Maurin L. 1992, «Remparts et cités dans les trois provinces du Sud-Ouest de la Gaule au Bas-Empire», in *Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule, histoire et archéologie. Deuxième colloque Aquitania, Bordeaux 13-15 septembre 1990*, Aquitania suppl. 6, Bordeaux, Fédération Aquitania, 1992, p. 365-389.

Metzler J., Zimmer J., Bakker L. 1981, *Ausgrabungen in Echternach*, Luxembourg, Publication du Ministère des affaires culturelles et de la ville d'Echternach, 1981, 394 p.

Meysonnier M. 1989, «La grotte de Saint-Try ou grotte de Pommiers», *Spéléo-Dossiers* 21, 1989, p. 82-91.

Mignon J.-M. 2001, «Les aménagements monumentaux de l'Ouvève (pont et quais) à Vaison-la-Romaine (Vaucluse)», in R. Bedon, A. Malissard (éd.), *La Loire et les fleuves de la Gaule romaine*

et des régions voisines, Caesarodunum 33-34, Limoges, PULIM, 2001, p. 127-151.

Missol L. 1900. «L'ancien hôpital de Saint-Georges-de-Reneins», *Bulletin des sciences et arts du Beaujolais*, 1900, p. 102-125.

Mocci Fl., Walsh K., Dumas V., Gassend J.-M. 2005. «Aqueducs et structures hydrauliques de la villa de Richeaume I à Puyloubier (Bouches-du-Rhône)», in G. Fabre, Ph. Leveau, *Aqueducs de la Gaule méditerranéenne*, dossier de *Gallia* 62, 2005, p. 147-160.

Mols S.T.A.M. 1999. *Wooden Furniture in Herculanum. Form, Technique and Function*, Circumvesuviana 2, Amsterdam, Gieben, 1999, 321 p.

Monguilan L. 1982. «Éléments d'archéologie aérienne pour l'étude des villas et de l'occupation du sol en Provence occidentale», in *Actes du colloque «La villa romaine dans les provinces du Nord-Ouest»*, Paris, 23-24 mai 1981, Caesarodunum 17, Tours, université de Tours, Institut d'études latines et Centre de recherches A. Piganiol, 1982 p. 189-203.

Monjuvent G., Mouterde R., Loranchet de Montjamont M. 1973. *Villefranche-sur-Saône*, carte géologique de la France au 1/50000^e, feuille XXX-30, Orléans, Bureau de recherches géologiques et minières, 1973.

Monteil M., Tranoy L. 2008. *La France gallo-romaine*, Archéologies de la France, Paris, Éditions La Découverte, 2008, 180 p.

Monthel G. 2002. «La carrière gallo-romaine de Saint-Boil (Saône-et-Loire), avec une annexe de Pierre-Yves Lambert», in J.-Cl. Bessac, R. Sablayrolles (éd.), *Dossier Carrières antiques de la Gaule*, *Gallia* 59, 2002, p. 89-120.

Monjuvent G. 1968. «Les formations pliocènes et quaternaires des environs de Villefranche-sur-Saône (Rhône)», *Revue de géographie physique et de géologie dynamique* (2), 10 (3), 1968, p. 255-275.

Monjuvent G., Mouterde R., Tegye A. 1974. *Villefranche-sur-Saône*, carte géologique au 1/50 000^e, n° 3366, Orléans, Édition du BRGM, 1974.

Morel L.B. 1925. *La station romaine d'Ansa* [sic] Paulini, Lyon, Éditions des Missions Africaines, 1925, 59 p.

Morel J., Blanc P. 2008. «Les sanctuaires d'Aventicum, évolution, organisation, circulations», in D. Castella, M.-Fr. Meylan Krause (dir.), *Topographie sacrée et rituels, le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes. Actes du colloque international d'Avenches, 2-4 nov. 2006*, *Antiqua* 43, Bâle, Éditions Archéologie Suisse, 2008, p. 35-50.

Morin E., Mercier C. 1925. *Le canton d'Anse, l'histoire et l'anecdote*, Lyon, Masson, 1925, 421 p.

Morvillez E. 1996. «Sur les installations de lits de table en *sigma* dans l'architecture domestique du Haut- et du Bas-Empire», *Pallas* 44, 1996, p. 119-158.

Morvillez E. 2011. «Apparition et développement des absides dans l'architecture domestique gallo-romaine», in C. Balmelle, H. Eristov, Fl. Monier (éd.), *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge. Actes du colloque international, université de Toulouse II*

Le Mirail, 9-12 octobre 2008, Aquitania suppl. 20, Bordeaux, Fédération Aquitania, 2011, p. 259-278.

Motte S. 2001. «Bény, Garavand (01)», in É. Faure-Boucharlat (dir.) 2001, p. 129-139.

Motte S., Vicherd G. 2008. «La villa des Grandes Terres à Beynost (Ain) : organisation spatiale et techniques de construction», *RAE* 57, 2008, p. 267-288.

Mottes 1986 : *Mottes castrales des Dombes, éléments pour un atlas* [ouvrage collectif], Rapports Archéologiques Préliminaires de la Région Rhône-Alpes 3, Lyon, Direction régionale des antiquités historiques de la région Rhône-Alpes, 1986, 104 p.

Mouraret J. 2011. «Un site exceptionnel d'époque augustéenne à Caumont-sur-Durance. Dix ans d'archéologie en Vaucluse», *Études vauclusiennes*, n° spécial 77-78, 2011, p. 129-138.

Moushmov N. 1912. *Ancient Coins of the Balkan Peninsula*, Copenhague, 1912, 500 p., 68 pl.

Napoléon 1866 : [Napoléon III], *Histoire de Jules César*, Paris, Plon, 1866, 583 p.

Naveau J. (dir.) 1997. *Recherches sur Jublains (Mayenne) et sur la cité des Diablintes*, Documents archéologiques de l'Ouest, Rennes, Association pour la diffusion des recherches archéologiques dans l'Ouest de la France, 1997, 352 p.

Neiss R., Sindonino S. 2004. *Civitas Remi, Reims et son enceinte au IV^e siècle*, BSAC 97, Archéologie urbaine 6, Reims, Société archéologique champenoise, 2004, 127 p.

Neuerburg N. 1965. *L'architettura delle fontane e dei ninfei nell'Italia antica*, Memorie dell'Accademia di archeologia, lettere e belle arti di Napoli 5, Naples, Marchiaroli, 1965, 474 p.

Neyses A. 1987. *Die spätrömische Kaiservilla zu Konz, Trèves*, Rheinisches Landesmuseum Trier, 1987, 40 p.

Nicolay N. (de) 1573. *Description générale de la ville de Lyon et des anciennes provinces du Lyonnais et du Beaujolais*, Lyon, Imprimerie de Mougin-Rusand, 1881 [le manuscrit date de 1573], 283 p.

Nos découvertes 1979 : [Anonyme], «Nos découvertes, fouilles 1977-1978 à la Dame Blanche», *Bulletin de la Société d'archéologie du Beaujolais* 1, juin 1979, p. 5-10.

Nouvel P. 2009. «De la ferme au palais. Les établissements ruraux antiques de Bourgogne du Nord, II^e-IV^e s. p.C.», in Ph. Leveau, Cl. Raynaud, R. Sablayrolles, *Les formes de l'habitat rural gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques. Colloque AGER VIII, Toulouse 2007*, Aquitania suppl. 17, Bordeaux, Aquitania, 2009, p. 111-121.

Ock : Oxe A., Comfort H., Kenrick P., *Corpus Vasorum Arretinorum. A Catalogue of the Signatures, Shapes and Chronology of Italian Sigillata* (2^e éd.), Bonn, R. Habelt, 2000, 554 p.

Odin M.-L. 1996. *Saint-Georges-de-Reneins, paroles sur documents*, Villefranche-sur-Saône, 1996, 207 p.

Orengo L., Bonnon J.-M., Bevilacqua D. 2000. «L'emploi des blocs tuyères dans les forges antiques du Centre de la Gaule. Auvergne,

Lyonnais et Forez au deuxième âge du Fer et à l'époque romaine. Découvertes archéologiques et expérimentation», in M. Feugère, M. Guštin (éd.), *Iron, Blacksmiths and Tools. Ancient European Crafts. Acts of the Instrumentum Conference at Podsreda (Slovenia) in April 1999*, Monographies Instrumentum 12, Montagnac, Éditions M. Mergoil, 2000, p. 121-136.

Ouzoulias P. 2006. *L'économie agraire de la Gaule : aperçus historiographiques et perspectives archéologiques*, thèse de doctorat d'archéologie, Besançon, université de Franche-Comté, 2 vol., 2006 [disponible sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00011567/>].

Ouzoulias P., Van Ossel P. 2009. «Petites et grandes exploitations : le cas de la Plaine de France», in Ph. Leveau, Cl. Raynaud, R. Sablayrolles (éd.), *Les formes de l'habitat rural. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques. Actes du VIII^e colloque AGER, Toulouse, université Toulouse-Le Mirail (22-24 mars 2007)*, Aquitania suppl. 17, Bordeaux, Aquitania, 2009, p. 111-121.

Pagani L. 1889. «Chazay d'Azergues en Lyonnais», *Revue du Lyonnais*, série 5, n° 8, 1889, p. 237-263.

Papi E., Martorella F. 2007. «El grano della Tingitana», in E. Papi (éd.), *Supplying Rome and the Empire. Proceedings of an International Seminar Held at Siena-Certosa di Pontignano on May 2-4, 2004, on Rome, the Provinces, Production and Distribution*, JRA suppl. 69, Portsmouth, Journal of Roman Archaeology, 2007, p. 85-96.

Parthey G.F.C., Pinder M.E. 1848. *Itinerarium Antonini Augusti et Hierosolymitanum ex libris manuscriptis*, Berlin, F. Nicolai, 1848, 403 p.

Pauli-Gabi Th., Ebnöter Ch., Albertin P., Zürcher A. 2002. *Beiträge zum römischen Oberwinterthur – Vitudurum 6, Ausgrabungen im unteren Bühl*, Monographien der Kantonsarchäologie Zürich 34/2, Vitudurum 6, Zürich, Egg, Fotorotar AG, 2002, 337 p.

Paunier D. 2005. «Orbe VD, Boscéaz», *ASSPA* 88, 2005, p. 363.

Pavis d'Escurac H. 1976. *La préfecture de l'annone, service administratif impérial d'Auguste à Constantin*, BEFAR 226, Rome, École française de Rome, 1976, 473 p.

Peacock D.P.S. 1977. «Pompeian Red Ware», in D.P.S. Peacock (éd.), *Pottery and Early Commerce. Characterization and Trade in Roman and Late Ceramics*, Londres, Academic Press, 1977, p. 147-162.

Pellecuer Ch. 1996. «Villa et domaine», in J.-L. Fiches (dir.), *Le III^e s. en Gaule Narbonnaise. Données régionales sur la crise de l'Empire. Actes de la table ronde du GDR 954, Aix-en-Provence, La Baume, 15-16 septembre 1995*, Sophia Antipolis, Éditions APDCA, 1996, p. 277-291.

Pellecuer Ch., Pomaredes H. 2001. «Crise, survie ou adaptation de la villa romaine en Narbonnaise Première? Contribution des récentes recherches de terrain en Languedoc-Roussillon», in P. Ouzoulias, Chr. Pellecuer, Cl. Raynaud (dir.), *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité. Actes du colloque AGER IV, Montpellier, Antibes, Éditions APDCA*, 2001, p. 503-532.

- Pelletier P. 1999**, *Lugdunum : Lyon*, Collection Galliae civitates, Lyon, Presses universitaires de Lyon et Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1999, 153 p.
- Périchon R. 1974**, *La céramique peinte celtique et gallo-romaine en Forez et dans le Massif-Central*, Centre d'études foréziennes, Thèses et mémoires 6, Roanne, Éditions Horvath, 1974, 146 p.
- Pernon J., Pernon Chr. 1990**, *Les potiers de Portout. Productions, activités et cadre de vie d'un atelier au V^e siècle ap. J.-C. en Savoie*, RAN suppl. 20, Paris, CNRS Éditions, 1990, 220 p.
- Perraud R. 1965**, «La villa gallo-romaine de la Grange du Bief à Anse (Rhône)», *Activités beaujolaises* 22, 1965, p. 19-34.
- Perraud R. 1968**, «La villa gallo-romaine de la Grange du Bief à Anse (Rhône). Le site du Bancillon à Anse. La mosaïque Chabert», *La Physiophile* 68, 1968, p. 3-43.
- Perraud R., Fraisse L., Berthon 1972**, «Le site de Bourdelan d'Anse. Fouilles de 1965 à 1970», *Bulletin de l'Académie de Villefranche*, 1972, p. 21-27.
- Petit J.-P., Mangin M. (dir.) 1994**, *Atlas des agglomérations secondaires de la Gaule Belgique et des Germanies*, Collection Archéologie aujourd'hui, Paris, Éditions Errance, 1994, 293 p.
- Petit J.-P., Mangin M. 2002**, «Alésia, Bliesbrück et autres sites de l'Est de la France. Réflexion sur l'architecture privée, artisanale et domestique dans les "petites villes" de Gaule Belgique et des Germanies», in R. Goggräfe, Kl. Kell (éd.), *Haus und Siedlung in den römischen Nordwestprovinzen, Grabungsbefund, Architektur und Ausstattung. Internationales Symposium der Stadt Homburg vom 23. und 24. November 2000*, Forschungen im römischen Schwarzenacker 4, Hombourg (Sarre), Verl. Ermer, 2002, p. 84-129.
- Peyré J.-F.A. 1828**, *Lois des Francs, contenant la loi salique et la loi ripuaire*, Paris, Firmin-Didot, 1828, XVI-427 p.
- Peyré J.-F.A. 1845a**, «Découvertes de constructions romaines à Anse (Rhône)», *Bulletin Monumental* 2^e s., 11, 1845, p. 604-606.
- Peyré J.-F.A. 1845b**, Nouvelles découvertes d'antiquités à Anse [sic], *Bulletin Monumental* 2^e s., 11, 1845, p. 681-682.
- Peyré J.-F.A. 1847**, Perret [sic] J.-F.A., «Antiquités d'Anse», *Congrès Archéologiques de France, séances tenues à Metz, Trèves, Autun, Châlon, Lyon en 1846*, Paris, 1847, p. 465-470.
- Peyré J.-F.A. 1853**, «Découverte souterraine d'une ville gallo-romaine inconnue jusqu'à ce jour entre Villefranche et Saint-Georges», *Revue du Lyonnais*, nouv. série VI, 1853, p. 520-524.
- Peyré Mélanges**: Peyré J.-F.A., *Mélanges disposés suivant l'ordre chronologique de rédaction*, Manuscrit conservé aux Archives de la Caisse d'Épargne du Rhône. Le volume est daté de 1849 mais contient des pièces postérieures.
- Piganiol de La Force J.-A. 1719**, *Nouvelle description de la France*, Amsterdam, Du Villard et Changuion, 1719, 4 vol.
- Precht G. 2002**, «Konstruktion und Aufbau sogenannter römischer Streifenhäuser am Beispiel von Köln (CCAA) und Xanten (CUT)», in R. Goggräfe, Kl. Kell (éd.), *Haus und Siedlung in den römischen Nordwestprovinzen, Grabungsbefund, Architektur und Ausstattung. Internationales Symposium der Stadt Homburg vom 23. und 24. November 2000*, Forschungen im römischen Schwarzenacker 4, Hombourg (Sarre), Verl. Ermer, 2002, p. 181-188.
- Provost M. 1985**, «Le sanctuaire des eaux de Gennes (Maine-et-Loire)», *BSNAF*, 1985, p. 92-101.
- Provost M. 1988a**, *L'Indre-et-Loire*, CAG 37, Paris, AIBL, 1988, 141 p.
- Provost M. 1988b**, *Le Maine-et-Loire*, CAG 49, Paris, AIBL, 1988, 174 p.
- Quicherat J. 1880**, [communication sur deux inscriptions], *BSNAF*, 1880, p. 289-290.
- Raynaud Cl. 2003**, «Les systèmes agraires antiques : quelle approche archéologique?», in S. Lepetz, V. Matherne (éd.), *Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de Gaule romaine. Actes du colloque AGER VI à Compiègne du 5-7 juin 2002*, RAPic 1-2, Amiens, Revue archéologique de Picardie, 2003, p. 281-298.
- Rebiscoul A. 2003**, «Le site paléoméallurgique des Ferrys, commune de La Bussière (Loiret)», in S. Lepetz, V. Matherne (éd.), *Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de Gaule romaine. Actes du colloque AGER VI à Compiègne du 5-7 juin 2002*, RAPic 1-2, Amiens, Revue archéologique de Picardie, 2003, p. 129-139.
- Rebourg A. 1994**, *Saône-et-Loire*, CAG 71/3 et 71/4, Paris, AIBL, Fondation MSH, MdC, 1994, 552 p.
- Redd M. (éd.) 2009**, *Oedenburg, Fouilles françaises, allemandes et suisses à Biesheim et Kunheim, Haut-Rhin, France*. Vol. 1, *Les camps militaires julio-claudiens*, Monographien des Römisch-Germanischen Zentralmuseums 79, 1, Mayence, Verlag des RGZM, 2009, V-432 p.
- Redd M., Bulet R., Fellmann R., Haalebos J.-K., Von Schnurbein S. (éd.) 2006**, *L'architecture de la Gaule romaine, Les fortifications militaires*, DAF 100, Paris-Bordeaux, Éditions de la MSH et Éditions Ausonius, 2006, 480 p.
- Rémy A.-C., Barthélemy D., Lamoine F. 2001**, «Du nouveau sur le castrum de Matisco (Mâcon, Saône-et-Loire)», *Archéopages* 3, 2001, p. 26-29.
- Reynaud J.-Fr. 1989**, «Le baptistère de Meysse», *BSNAF*, 1989, p. 103-118.
- Reynaud J.-Fr. 1998**, *Lugdunum Christianum, Lyon du IV^e au VIII^e s. : topographie, nécropoles et édifices religieux*, DAF 69, Paris, Éditions de la MSH, 1998, 288 p.
- Reynaud J.-Fr. 2005**, «Lieux de culte du V^e au IX^e siècle, en milieu rural et en région Rhône Alpes», in Chr. Delaplace (éd.), *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IV^e-IX^e siècles)*. Actes du colloque international, 21-23 mars 2003, Toulouse, Paris, Éditions Errance, 2005, p. 59-71.
- RIC I**: Mattingly H., Sydenham E.A., *The Roman imperial coinage*, I, *Augustus to Vitellius*, 1923 [réimpr. Londres, Spink and Son, 1968], 279 p., XVI pl. h. t.
- RIC VIII**: Kent J. P. C., Sutherland C. H. V., Carson R. A. G., *The Roman imperial coinage*, VIII, *The family of Constantine I, A.D. 337-364*, Londres, Spink and Son, 1981, XXXIX et 605 p., 27 p. de pl.
- RIC IX**: Pearce J. W. E., Sutherland C. H. V., Carson R. A. G., Mattingly H., *The Roman Imperial Coinage*, IX, *Valentinian I-Theodosius I*, 1933 [réimpr. Londres, Spink and Son, 1988], XLIV et 334 p., XVI f. de pl.
- Rickman G. E. 1971**, *Roman granaries and store buildings*, Cambridge, University Press, 1971, XXIV-349 p.
- Rieth E. (dir.) 2010**, *Les épaves de Saint-Georges, Lyon, I^{er}-XVII^e siècles : analyse architecturale et études complémentaires*, Archaeonautica 16, Paris, CNRS Éditions, 2010, 250 p.
- Robert S. 2009**, «L'archéologie des voies aujourd'hui. Un renouveau par l'archéogéographie et l'archéologie préventive», *Archéopages* 27, octobre 2009, p. 54-57.
- Robin A. 1973**, «Un habitat rural de l'époque gallo-romaine dans la plaine du Forez», in *Les «villae» gallo-romaines, journée d'études du 25 février 1973*, Collection archéologie, Saint-Étienne, Centre d'Études Foréziennes, 1973, p. 47-54.
- Rollet Ph. 2004**, «Reims, 17-19 rue du Mont-d'Arène», *Archéologie de la France Informations*, 2004 [disponible sur : <http://adlfi.fr>].
- Roques D. 1990**, Hérodiens, *Histoire des Empereurs romains, de Marc-Aurèle à Gordien III (180 ap. J.-C. - 238 ap. J.-C.)*, traduit et commenté par D. Roques, La roue à livres, Paris, Les Belles Lettres, 1990, 314 p.
- Rosetta D. 2006**, *Histoire de Villefranche, capitale du Beaujolais au XVII^e et XVIII^e siècle*, Oingt, Éditions D. Rosetta, 2006.
- Rothé M.-P., Heijmans M. 2008**, *Arles, Crau, Camargue*, CAG 13/5 Paris, AIBL, MEN, Ministère de la Recherche, 2008, 906 p.
- Royet R., Berger J.-F., Laroche C., Royet E., Argant J., Bernigaud N., Bouby L., Bui Thi M., Forest V., Lopez-Saez A. 2006**, «Les mutations d'un domaine de La Tène au haut Moyen Âge. "Le Vernai" à Saint-Romain-de-Jalionas (Isère)», *Gallia* 63, 2006, p. 283-325.
- RPC**: Burnett A., Amandry M., Pau Ripolles P., *Roman Provincial Coinage*, I, Paris-Londres, Éditions de la Bibliothèque Nationale et du British Museum, 1992, 2 vol., 812 p., 195 pl.
- Rütti B. 1991**, *Die römischen Gläser aus Augst und Kaiseraugst*, Forschungen in Augst 13, Augst, Römermuseum, 1991, 2 vol., 370 p.
- Saint-Jean Vitus B. 1996**, «Le castrum de Tournus», in *30 ans d'archéologie*, p. 242-244.
- Saint-Jean Vitus B. 2006**, *Tournus : le castrum, l'abbaye, la ville, XI^e-XIV^e siècles et prémices. Analyse archéologique d'un développement urbain*, thèse de doctorat sous la dir. de J.-Fr. Reynaud, université Lumière Lyon 2, 2006, 7 vol., 1437 p., 401 pl. h. t.
- Saliou C. 1994**, *Les lois des bâtiments : voisinage et habitat urbain dans l'Empire romain : recherches sur les rapports entre le droit et la construction privée du siècle d'Auguste au siècle de Justinien*, BAH 116, Beyrouth, Ifpo, 1994, 340 p.
- Saliou C. 2009**, Vitruve, *De l'architecture, livre V*, texte établi, traduit et commenté par C. Saliou,

CUF, Série latine 393, Paris, Les Belles Lettres, 2009, LXXVI-434 p.

Salvador P.-G., Vérot-Bourrély A., Bravard J.-P., Franc O., Macé S. 2002. « Les crues du Rhône à l'époque gallo-romaine dans la région lyonnaise, Les fleuves ont une histoire, paléoenvironnement des rivières et des lacs français depuis 15 000 ans », in J.-P. Bravard, M. Magny (dir.), *Les fleuves ont une histoire : paléo-environnement des rivières et des lacs français depuis 15 000 ans. Actes du colloque « Variations paléohydrologiques en France au cours des 15 derniers millénaires »*, Motz (73), 20-22 Juin 2001, Collection Archéologie aujourd'hui, Paris, Éditions Errance, 2002, p. 215-221.

Salvador P.-G., Berger J.-F., Fontugne M., Gauthier E. 2005. « Étude des enregistrements sédimentaires holocènes des paléoméandres du Rhône dans le secteur des Basses Terres (Ain, Isère, France) », *Quaternaire* 16, 4, 2005, p. 315-328.

Sapin Chr. (dir.) 1995. *La cathédrale de Nevers, du baptistère paléochrétien au chevet roman (VI^e-XI^e siècles)*, Paris, Société française d'archéologie, 1995, 131 p.

Savay-Guerraz H. 1990. « Les matériaux calcaires dans l'art funéraire à Lyon », *Gallia* 47, 1990, p. 135-144.

Savoie Cl. 1899. « Le Beaujolais préhistorique », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon* XVII, 2, 1898 [paru à Paris et à Lyon, 1899], p. 1-206, 1 pl. h. t.

Savoie Cl. 1900. « L'éminence de Boitray et son importance dans l'Antiquité », *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, oct.-déc. 1900, p. 301-314.

Schmid E. 1972. *Atlas of animal bones*, Amsterdam-Londres-New York, Elsevier Company, 1972, 152 p., 37 pl.

Schneider L. 2007. « Structures du peuplement et formes de l'habitat dans les campagnes du sud-est de la France de l'Antiquité au Moyen Âge (IV^e-VIII^e s.). Essai de synthèse », in M. Heijmans, J. Guyon (dir.), *Antiquité tardive, haut Moyen Âge et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale. Seconde partie : monde rural, échanges et consommation*, dossier de *Gallia* 64, 2007, p. 11-56.

Schönberger H., Simon H.-G. 1980. *Das Kastell Okarben und die Besetzung der Wetterau seit Vespasian*, Limesforschungen 19, Berlin, Gebr. Mann Verlag, 1980, 105 p.

Schucany C. 2006. *Die römische Villa von Biberist-Spitalhof/SO*, Band I, Ausgrabungen und Forschungen 4, Remshalden, Verlag B.A. Greiner, 2006, 291 p.

Sear Fr.B. 1977. *Roman Wall and Vault Mosaics*, RM suppl. 23, Heidelberg, F.H. Kerle Verlag, 1977, 202 p.

Serrand Y. 1845. *Histoire d'Anse et quelques mots sur plusieurs villes et villages environnants*, Villefranche-sur-Saône, Pinet, 1845 [réimp. Paris, Le livre d'histoire, 2005], 364 p.

Sider H., Gagny C., Kerrien Y., Mouterde R., Fleury R. 1989. *Carte géologique de la France au 1/50 000, Amplepuis*, n° 673, Orléans, Éditions du BRGM, 1989.

Silvino T. 2001. « Les importations d'amphores à huile de Bétique à Lyon du I^{er} siècle av. J.-C. au III^e s. ap. J.-C. Étude préliminaire », in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFECAG de Lille-Bavay, 2001*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 2001, p. 331-356.

Sion H. 1994. *La Gironde*, CAG 33/1, Paris, AIBL, Conseil général de la Gironde et MdESR, 1994, 360 p.

Smith J.T. 1997. *Roman villas, a study in social structure*, Roman History, Londres-New York, Routledge, 1997, 378 p.

Stern H., Blanchard-Lemée M. 1975. *Recueil général des mosaïques de la Gaule. II, Province de Lyonnaise (partie sud-est)*, Gallia suppl. 10, Paris, CNRS Éditions, 1975, 152 p., LXXXIV pl.

Steyert A. 1895. *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces du Lyonnais, du Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes. I, Antiquité*, Lyon, Bernoux et Cumin, 1895, 614 p.

Swoboda K. 1919. *Römische und romanische Paläste: eine Architekturgeschichtliche Untersuchung*, Vienne, Kustverlag A. Schroll, 1919, 279 p.

Talbert J.A. (éd.) 2000. *Barrington Atlas of the Greek and Roman World*, Princeton-Oxford, Princeton University Press, 2000, 2 vol., XLII-1383 p.

Teichert M. 1969. « Osteometrische Untersuchungen zur Berechnung der Wideristhöhe bei vor- und frühgeschichtlichen Schweinen », *Kühn Archiv* 83, 1969, p. 237-292.

Tenu R., Chinal M. (avec la coll. de Tenu C.) 1994. « Chenêt à tête de bélier », *Bulletin de la Société d'archéologie du Beaujolais* 14, 1994, 29 p.

Teyssonnière Y., Bruyère J. 2011. « Monde du Lyonnais, Mont du sacré. Le site des Fourches à Lentilly », *L'Archeo-théma* 17, nov.-déc. 2011, p. 82-85.

Thernot R., Bel V., Mauné S. 2004. *L'établissement rural antique de Soumaltre (Aspiran, Hérault). Ferme, auberge, nécropole et atelier de potier en bordure de la voie Cessero-Condatomagus (I^{er}-II^e s. ap. J.-C.)*, Archéologie et histoire romaine 13, Montagnac, Éditions M. Mergoil, 2004, 388 p.

Thévenot É. 1969. *Les voies romaines de la cité des Éduens*, Collection Latomus 98, Bruxelles, Latomus, 1969, 338 p.

Thévenot J.-P. 1973. *Le village préhistorique d'Ouroux-sur-Saône: résultats des premières fouilles*, Travaux du Centre de recherches de Solutré 1, Mâcon, 1973, 174 p.

Tomek T., Bochenski Z. 2009. *A Key for the Identification of Domestic Bird Bones in Europe: Galliformes and Columbiformes*, Cracovie, Institute of Systematics and Evolution of Animals, Polish Academy of Sciences, 2009, 111 p., CD-ROM.

Tripier A. 2008. *La céramique augustéenne du secteur 07.1 de Ludna / Saint-Georges-de-Reneins (69), 2007*, mémoire de master 1 sous la dir. de J.-Cl. Béal, avec la coll. de C. Batigne Vallet, Lyon, université Lumière Lyon 2, 2008, 91 p.

Tripier A., Cellard E. 2009. « Le mobilier de Ludna / Saint-Georges-de-Reneins (Rhône) : la céramique de la première fréquentation romaine

de l'agglomération (Auguste-Tibère) », in L. Rivet (éd.), *Actes du congrès de la SFECAG de Colmar, 2009*, Marseille, Éditions de la SFECAG, 2009, p. 325-344.

Turcan R. 1987. *Nigra Moneta, sceaux, jetons, tessères, amulettes, plombs monétaires ou monétiformes, objets divers en plomb ou en étain d'époque romaine conservés au musée des Beaux-Arts de Lyon (Palais Saint-Pierre)*, Coll. du Centre d'études romaines et gallo-romaines 6, Lyon, 1987, 214 p., 36 f. de pl.

Unz Chr., Deschler-Erb E. 1997. *Katalog der Militaria aus Vindonissa: militärische Funde, Pferdegeschirr und Jochteile bis 1976*, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa 4, Brugg, Gesellschaft Pro Vindonissa, 1997, 96 p., 86 pl.

Valentin-Smith J.-E. 1888. *Fouilles dans la vallée de Formans (Ain) en 1862*, Lyon, Brun, 1888, 155 p.

Valette P. 2004. « Feurs / Forum Segusiavorum (Loire) », in A. Ferdière (dir.), *Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive*, suppl. à la RACF 25, Tours, FÉRACF, 2004, p. 423-426.

Vallat P., Cabanis M. 2009. « Le site de "Champ Chalattras" aux Martres-d'Artière (Puy-de-Dôme) et les premiers témoins archéologiques de la viticulture gallo-romaine dans le bassin de Clermont-Ferrand (Auvergne) », *RACF* 48, 2009 [disponible sur: <http://racf.revues.org/1325>].

Van Ossel P. 1992. *Établissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule*, Gallia suppl. 51, Paris, Éditions CNRS, 1992, 470 p.

Varax H. (de) 1999. *Histoire locale de la Principauté et «Souveraineté» de Dombes (Ain). I, Les lieux*, Bourg-en-Bresse, Impr. AGB, 1999, 459 p.

Vertet H. 1979. « Les glaçures plombifères du centre de la Gaule, Saint-Rémy-en-Rollat », *Revue Archéologique SITES* 3-4, 1979, p. 28-63.

Vicherd G. 1996. « Ambérieux », *Gallia- Informations, Rhône-Alpes*, 1996, p. 159.

Vicherd G. 2001. « Château-Gaillard, Le Recourbe (01) », in É. Faure-Bouchard (dir.) 2001, p. 177-221.

Vidal L., Petitot H. 2003. « Pour une archéologie de la limite et du bornage ; données antiques de la Gaule Narbonnaise », in Fr. Favory, A. Vignot (dir.), *Actualités de la recherche en histoire et archéologie agraire. Actes du colloque AGER V, septembre 2000*, Annales littéraires de l'université de Besançon 764, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 79-96.

Vie de palais 2001 : *Vie de palais et travail d'esclave, la villa romaine d'Orbe-Boscéaz*, Th. Luginbühl, J. Monnier, Y. Dubois, Lausanne, Documents du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, 2001, 120 p.

Vipard P. 2007. « Maison à péristyle et élites urbaines en Gaule sous l'Empire », *Gallia* 67, 2007, p. 227-277.

Virouvet C. 2000. « Les denrées alimentaires dans les archives des *Sulpicii* de Pouzzoles », *Cahiers Glotz* XI, 2000, p. 131-149.

Vurpas A.-M., Michel Cl. 1997. *Noms de lieux de la Loire et du Rhône*, Paris, Éditions Bonneton, 1997, 232 p.

Walker St. 1981, «La campagne lyonnaise du 1^{er} siècle av. J.-C. jusqu'au 5^e siècle ap. J.-C.», in St. Walker (dir.), *Récents recherches en archéologie gallo-romaine et paléochrétienne sur Lyon et sa région*, BAR International Series 108, Oxford, Archaeopress, 1981, p. 279-329.

Weber E. 1976, Tabula Peutingeriana, Codex Vindobonensis 324. *Vollständige Faksimile. Kommentar*, Graz, Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1976, 22 pl., 67 p.

Woimant P. 1995, *L'Oise*, CAG 60, Paris : AIBL, MdC, MdER, 1995, 570 p.

Wood J. 1983, «Le castrum de Tours. Étude architecturale du rempart du Bas-Empire», *Recherches sur Tours* 2, 1983, p. 11-60.

Wuilleumier P. 1939, «De Lyon à Mâcon», *REA* 41, 1939, p. 245-251.

Wuilleumier P. 1948, *L'administration de la Lyonnaise sous le Haut-Empire*, Annales de l'université de Lyon. Lettres 16, Paris, Les Belles Lettres, 1948, 78 p.

Ybard Ch. 2010, *Inventaire de céramiques provenant de la collection Parizot et d'un lot de Bourdelan à Anse (Rhône)*, mémoire de Master 1 sous la dir. de J.-Cl. Béal et C. Batigne Vallet, Lyon, université Lumière Lyon 2, 2010, 123 p., 24 pl.

DOCUMENTS

Rapport Argant 2001 : Argant Th., «Mâcon - Étude de la faune», in A.-C. Rémy et al., *Mâcon - Bibliothèque municipale*, Rapport de fouille de sauvetage, Dijon, Afan, SRA Bourgogne, 2001.

Rapport Argant 2008 : Argant Th., «La faune», in S. Rottier, *Rapport d'opération d'archéologie préventive 16-18, rue des Tuileries - 69009 Lyon (Rhône-Alpes, Rhône)*, Service archéologique de la Ville de Lyon, SRA Rhône-Alpes, 2008.

Rapport Argant 2009 : Argant Th., «La faune», in G. Maza, *Rapport d'opération d'archéologie préventive, 14, rue des Tuileries - 69009 Lyon (Rhône-Alpes, Rhône)*, Archeodunum, SRA Rhône-Alpes, 2009, 3 vol., 457 p.

Rapport Ayala 2008 : Ayala G., *Anse, 611, route de Grave*, Rapport de diagnostic, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2008.

Rapport Ayala, Horry 1999 : Ayala A., Horry A., *Anse, La Grange Baronna*, Rapport de sondages, Lyon, Afan, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 1999.

Rapport Béal 2006 : Béal J.-Cl. avec la coll. de C. Batigne Vallet, J.-P. Bravard, J. et Th. Argant, *Saint-Georges-de-Reneins (Rhône)*, Ludna - *Patural*, Rapport de travaux pour 2006, Lyon, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2006, 93 p.

Rapport Béal 2007 : Béal J.-Cl. avec la coll. de C. Batigne Vallet, J.-P. Bravard, J. et Th. Argant, *Saint-Georges-de-Reneins (Rhône)*, Ludna - *Patural*, 2003, Rapport de travaux pour 2007, Lyon, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2007, 90 p.

Rapport Béal et al. 2002 : Béal J.-Cl., avec la coll. de M. Martinaud, *Saint-Georges-de-Reneins (Rhône)*, Ludna - *Patural*, 2002, Rapport de travaux (2002/047), Lyon, 2002, 46 p.

Rapport Béal et al. 2004 : Béal J.-Cl., avec la coll. scientifique de C. Batigne, J.-P. Bravard,

M. Martinaud, *Saint-Georges-de-Reneins (Rhône)*, Ludna - *Patural*, 2003, Rapport de travaux pour 2004, Synthèse 2003-2004 (Patriarche 1122), Lyon, 2004, 99 p.

Rapport Bleu, Treffort, Boissy 2004 : Bleu S., Treffort J.M., Boissy A., *La Citadelle Nord (chemin des Molaizes)*, Anse, Diagnostic archéologique, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2004.

Rapport Bouvier et al. 2006 : Bouvier A., *Anse «la Citadelle», site médiéval*, Document final de synthèse, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2006.

Rapport Bouvier et al. 2011 : Bouvier A. (dir.), Cabanis M., Franc O., Giry K., Gislou J.-L., Goy M., Horry A., Lalai D., Mauger A.-Cl., Saintot S., *Anse (Rhône, Rhône-Alpes) ZAC de la Citadelle, tranche 8/fouille tranche 6*, Rapport final d'opération de fouille, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2011, 2 vol., 118 p., figures, annexes.

Rapport Bressy 2007 : Bressy C. (dir.), André P., Fernandes P., Piboule M., Rey P.-J., *Réseau de lithothèques en Rhône-Alpes*, Rapport d'activités 2007 de Projet Collectif de Recherche, Lyon, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2007.

Rapport Chenavard, Rey 1845 : Chenavard D., Rey E., *Rapport manuscrit sur la mosaïque d'Anse*, Paris, bibliothèque de la Direction des Monuments historiques, 1845.

Rapport Coquidé 2010 : Coquidé C., *Anse, Rhône, «Piscine intercommunale», «En Gémilleux» : Sites protohistoriques et historiques au sud de «La Grange du Bief»*, Rapport final d'opération, Bron, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2010, 19 p., 37 pl.

Rapport Coquidé et al. 2001 : Coquidé C., Saintot S., Grizeaud J.J., Guyon M., *Anse «la Citadelle»*, DFS d'opération préventive d'évaluation archéologique, Bron, INRAP, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2001.

Rapport Coquidé et al. 2009 : Coquidé C., Bayen E., Bonnet Chr., Valour N., *Anse «la Citadelle» 2008 (ALC GR 3)*, Rapport de fouilles, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2009.

Rapport Coquidé, Bonnet, Bayen 2007 : Coquidé C., Bonnet Chr., Bayen E., *Anse «La Citadelle» 2007 (ALC GR 2)*, Rapport de fouilles, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2007.

Rapport Coquidé, Franc 2010 : Coquidé C., Franc O., *Anse, ZAC Bel Air-la Logère, tranche 1*, Rapport de diagnostic, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2010.

Rapport Coquidé, Franc, Gianola 2011 : Coquidé C., Franc O., Gianola E., *Anse-Pommiers, ZAC Bel Air-la Logère, tranche 2*, Rapport de diagnostic, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2011.

Rapport Coquidé, Giry 2006 : Coquidé C., Giry C., *Anse «La Citadelle» 2006 (ALC GR 1)*, Rapport de fouilles, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2006.

Rapport Coquidé, Pont 2006 : Coquidé C., Pont F., *Anse «Château de Messimieux»*, Rapport de diagnostic, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2006.

Rapport Fraise 1978 : Fraise L., *Lotissement de la Dame Blanche*, Sauvetage 1977-1978, Anse, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 1978.

Rapport Frascone 1992 : Frascone D., *Saint-Georges-de-Reneins, lieu-dit «Ludna»*, Rapport de sondages au Service régional de l'archéologie, Lyon, décembre 1992.

Rapport Frascone 2011 : Frascone D., *Brienne-sud, Chemin de la Cressonnière*, Rapport de diagnostic, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2011, 71 p.

Rapport Frascone, Frécon, Vachon 2007 : Frascone D., Frécon A., Vachon V., *Anse «le Bancillon-route des Graves»*, Rapport de diagnostic, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2007.

Rapport Gabayet 2009 : Gabayet F., *Détrier Champ-Mercier, lotissement Pré-Dame*, Rapport de fouilles, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2009.

Rapport Guyon 1995 : Guyon M., *Castrum d'Anse, stratigraphies du IV^e au XX^e s., place des Frères-Fournet, place Saint-Cyprien, rue Saint-Albon, rue Saint-Cyprien*, DFS de fouille d'évaluation archéologique, Afan, SRA Rhône-Alpes, 1995.

Rapport Hénon 1988a : Hénon Ph., *Futur parc de loisirs d'Anse : campagne de surveillance archéologique août-septembre 1987*, Lyon, Afan, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 1988.

Rapport Hénon 1988b : Hénon Ph., *Futur parc de loisirs d'Anse : Les sites préhistoriques et protohistoriques du Perthuis au Bourdelan d'Anse : Rapport de fouille 1987. Seconde campagne de sondages archéologiques au Bourdelan d'Anse : zone nord (volume 2)*, Lyon, Afan, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 1988.

Rapport Hénon 2004 : Hénon Ph., *Anse, ZAC de la Citadelle, «site protohistorique»*, Rapport de fouille archéologique préventive, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2004.

Rapport Hénon, Choël 1988 : Hénon Ph., Choël F., *L'habitat gallo-romain du Bourdelan d'Anse*, Rapport de fouille 1987, Lyon, Afan, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 1988.

Rapport Jacquet 1997 : Jacquet P., *Anse, «Grange Baronna»*, Rapport de diagnostic, Lyon, Afan, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 1997.

Rapport Lavocat 2003 : Lavocat A., *Rapport de prospection-inventaire en Saône, communes de Fareins et Messimy-sur-Saône (01), du PK. 45.5 au PK. 47 et commune de Montmerle-sur-Saône (01), au PK. 52,6*, Lyon, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2003, 22 p.

Rapport Le Nézet-Célestin 2002 : Le Nézet-Célestin M., *Anse, «Jardin de la chapelle Saint-Cyprien»*, Évaluation archéologique, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2002.

Rapport Lhomme et al. 2008 : Lhomme V., Le Saint Quinio T., Chausse Ch., Mouton-Venault S., Barthèlmy D., *Crèches-sur-Saône, les Sablons*, Rapport de diagnostic, Dijon, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2008.

Rapport Lurol 2001 : Lurol J.M., *Anse, ZAC de la Fontaine*, Rapport de sondages archéologiques, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2001.

Rapport Lurol 2008 : Lurol J.M., *Anse, «611, route de Grave»*, Rapport de diagnostic, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2008, 32 p. (+ 12 p. non paginées) et 22 fig.

Rapport Motte 2011 : Motte S., *Anse «Route de Lucenay»*, Diagnostic archéologique, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2011.

Rapport Nourissat 2012 : Nourissat S. (dir.), *Anse 611, route des Graves*, Rapport de fouilles, 3 vol., Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2012.

Rapport Nourissat, Franc 2009 : Nourissat S., Franc O., 235 (ex 611) *Route de Graves, Anse, Rhône, Rhône-Alpes*, Rapport de diagnostic, Bron, Inrap, 2009, 61 p. (dont 16 fig. et 9 annexes).

Rapport Parizot 1966 : Parizot A., *Anse, Rhône, La Grange du Bief*, Anse, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 1966.

Rapport Perraud 1967 : Perraud R., *Rhône – Anse, Villa de la Grange du Bief*, Rapport à la Direction des Antiquités historiques, Lyon, 1967, 5 p.

Rapport Poulain 1992 : Poulain Th., *Fouilles rue de Veyle/rue Sirène à Mâcon (Saône-et-Loire). Étude de la faune*, rapport dactylographié, inédit, déposé à la bibliothèque du Groupement archéologique du Mâconnais, 1992, 37 p.

Rapport Poux 2009 : Poux M. (dir.), Clément B., Collet A., Guillaud L., Prioux F., Tripier A., *Villa de Goiffieux, commune de Saint-Laurent-d'Agnay (Rhône)*, Rapport de fouille, université Lumière Lyon 2 et DRAC Rhône-Alpes, 2009.

Rapport Ramponi 2007a : Ramponi C., *Anse, le Bancillon 1, route de Graves*, Diagnostic archéologique, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2007.

Rapport Ramponi 2007b : Ramponi C., *Anse, le Bancillon 2, route de Graves*, Diagnostic archéologique, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2007.

Rapport Rébiscoul, Faletto 2003 : Rebiscoul A., Faletto J., *Anse (Rhône) 5, rue Saint-Cyprien (parcelle AA 185, 186, 187, 282)*, DFS d'opération préventive de diagnostic, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2003.

Rapport Rémy 2001 : Rémy I., *Anse, la chapelle Saint-Cyprien, étude d'élevations. Rhône (69)*, Rapport d'évaluation, Lyon, Afan, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2001.

Rapport Remy 2007 : Remy A.-Cl., *Anse «la Citadelle»*, Diagnostic archéologique, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2007.

Rapport Remy 2009 : Remy A.-Cl., *Anse «la Dame Blanche»*, Diagnostic archéologique, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2009.

Rapport Remy et al. 2011 : Remy A.-Cl., Cécillon Ch., Donze P.-A., Tripier A., *Saint-Vulbas. Maison de retraite – Espace Charles De Gaulle – rue des Clairefontaines*, Rapport de fouille, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2011.

Rapport Remy, Coquidé 2001 : Remy A.-Cl., Coquidé C., *Anse, «la Fontaine»*, Fouille d'évaluation archéologique, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2001.

Rapport Rémy, Pont 2001 : Rémy I., Pont F., *Anse. «La Chapelle Saint-Cyprien. Étude d'élevations, Rhône*, rapport d'évaluation Afan, SRA Rhône-Alpes, 2001.

Rapport Réthoré 2003 : Réthoré P., *Anse, Place de la Liberté, Diagnostic archéologique du 05/05/ au 12/05/2003*, Lyon, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2003.

Rapport Réthoré, Bonnet 1999 : Rethoré P., Bonnet Chr., *Anse, «la Fontaine»*, *Sondages archéologiques sur la future ZAC*, Rapport de sondages, Lyon, Afan, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 1999.

Rapport Réthoré, Franc 2003 : Réthoré P., Franc O., *Anse, la Citadelle, ZAC: Bassin de rétention des eaux pluviales*, Fouilles archéologiques, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2003.

Rapport Rousselet 2007 : Rousselet S., *Reconstitution paléogéographique de l'opération de diagnostic archéologique ZAC de la Maladière à Bourgoin-Jallieu (38) et étude succincte, géologie et pétrographie, d'Anse la Citadelle*, Rapport de stage, Licence de Géosciences appliquées, université Claude Bernard Lyon 1, Lyon, Inrap, 2007.

Rapport Silvino 2007 : Silvino T., *Fareins (Ain), Lotissement artisanal «La Gravière»*, Rapport de fouille, Lyon, DRAC Rhône-Alpes, SRA, Archéodunum, 2007, 2 vol., 103 p. et 103 p.

Rapport Tisserand 2008 : Tisserand N., *Faune pléistocène et occupations diachroniques à Mâcon*, Rapport de diagnostic, Dijon, Inrap, 2008.

Rapport Treppo 1970 : Treppo P., *Sondages à Ludna, commune de St-Georges-de-Reneins, 69*, Rapport dactylographié en date du 10 juin 1970, Lyon, Service des Antiquités historiques de la région Rhône-Alpes, 1970, 3 p.

Rapport Treppo 1971 : Treppo P., *Sondages à Ludna, commune de St-Georges-de-Reneins, 69*, Rapport dactylographié, Lyon, Service des Antiquités historiques de la région Rhône-Alpes, 1971, 3 p.

Rapport Treppo 1972 : Treppo P., *Sondages à Ludna, commune de Saint-Georges-de-Reneins, 69*, Rapport dactylographié, Lyon, Service des Antiquités historiques de la région Rhône-Alpes, 1972, 5 p.

Rapport Vermeulen 2011 : Vermeulen Ch., *Anse, «la Dame Blanche, rue des 3 Châtelés»*, Diagnostic archéologique, Bron, Inrap, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 2011.

Rapport Vermeulen 2012 : Vermeulen Ch., *Chambéon Magneux-Haute-Rive, Loire (42)*, Rapport final d'opération, Bron, Inrap, 2012.

Rapport Vicherd 1988 : Vicherd G., *Est de Lyon, Autoroute A 46 Nord (Anse – Rillieux) : Ambérieux d'Azergues (Rhône), le site de Sauzey-Carra*, Lyon, Afan, DRAC, SRA Rhône-Alpes, 1988.